

BIBLIOTHÈQUE D'ANTHROPOLOGIE

Jean-Marie Gibbal

*Citadins et villageois
dans la ville africaine*

l'exemple d'Abidjan



PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE

FRANÇOIS MASPERO

*Sur la couverture :
vue aérienne d'Abidjan
Photo Sogetec - Sofratop*

BIBLIOTHEQUE D'ANTHROPOLOGIE

dirigée par

Maurice Godelier

Citadins et villageois dans la ville africaine

L'exemple d'Abidjan

Publié avec le concours du Centre
National de la Recherche Scientifique
et de l'ORSTOM

DANS LA BIBLIOTHEQUE D'ANTHROPOLOGIE

S. F. NADEL, *Byzance noire*.

Mary DOUGLAS, *De la souillure. Essais sur les notions de pollution et de Tabou*. Préface de Luc de Heusch.

Lucien SEBAG, *L'Intervention du monde chez les Indiens Pueblos*. Préface de Claude Lévi-Strauss.

BUFFON, *De l'homme*. Introduction et notes de Michèle Duchet.

Michèle DUCHET, *Anthropologie et Histoire au siècle des lumières* (Buffon, Voltaire, Rousseau, Helvétius, Diderot).

R. F. FORTUNE, *Sorciers de Dobu*.

E. R. LEACH, *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie. Analyse des structures sociales kachin*. Postface de Jean Pouillon.

Maurice GODELIER, *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*.

Eric WOLF, *Les guerres paysannes du vingtième siècle*.

AUX PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE

Jean GIRARD - DEIMA, Tome 1, *Prophètes paysans de l'Environnement noir*. 496 pages + 80 hors-textes.

Tome II *Les Evangiles de la Prophétesse Bagué Honoyo*. 264 pages.

Jean-Marie Gibbal

**Citadins et paysans
dans la ville africaine**

l'exemple d'Abidjan

Publié avec le concours du Centre
National de la Recherche Scientifique
et de l'ORSTOM

**Presses Universitaires de Grenoble
François Maspero**

1974

Copyright Presses Universitaires de Grenoble, 1974.

ISBN 2.7061.0036.2

PRÉFACE

de

Paul MERCIER
Directeur d'Études

à

l'École Pratique des Hautes Études

L'expansion urbaine a été en Afrique au cours des dernières décennies, et est encore aujourd'hui, spectaculaire. Un continent, des pays, où les activités productives demeurent souvent, pour l'essentiel, agricoles, ont vu s'établir, s'étendre, d'énormes agglomérations attirant sans cesse de nouveaux migrants et, dans certains cas, se développant non seulement aux dépens des campagnes mais aussi de centres urbains secondaires qui paraissaient jusqu'alors dotés de quelque vitalité. Le mouvement a commencé en période coloniale, en ne se greffant que rarement sur des noyaux urbains anciens et proprement africains ; il s'est poursuivi et sensiblement accentué après les indépendances. Partout, et même dans les cas où le pouvoir a tenté de le contrôler, la courbe d'augmentation de la population urbaine s'élève bien plus rapidement que celle de l'accroissement du nombre des emplois en ville. Il y a longtemps que l'on a caractérisé la migration vers la ville, dans les pays dits « sous-développés », comme un transfert de sous-emploi. Les grands centres urbains africains se présentent comme autant de signes de l'existence d'une économie désarticulée, asymétrique et dépendante. La saisie que l'on peut faire de leurs aspects spatiaux, matériels et sociaux est celle d'ensembles profondément composites, discontinus, hétérogènes à de multiples niveaux, où la désarticulation à l'instant mentionnée se révèle de la façon la plus directe. De ces grands centres urbains qui, dit Jean-Marie Gibbal, « n'ont pas encore trouvé... leur unité », Abidjan, lieu de son étude, fournit un exemple parmi les plus significatifs.

Jusqu'au-delà de 1960 peu d'anthropologues et de sociologues français avaient manifesté de l'intérêt pour l'analyse des processus d'urbanisation en Afrique. Les chercheurs britanniques, depuis plus de vingt ans, occupaient presque seuls la scène. La tenue en 1970 d'un colloque consacré au thème de la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, la publication en 1973 d'un numéro spécial des Cahiers d'Etudes Africaines sur les villes, sont les preuves d'un nouvel et vigoureux développement de la recherche dans ce domaine. Jean-Marie Gibbal est l'un des tout premiers, dans la génération des jeunes africanistes, à avoir choisi de réaliser son travail de terrain initial dans un milieu urbain particulièrement complexe, en y observant minutieusement deux quartiers fortement contrastés. Il fallait que ce pas soit fait : et d'autres ont après lui pris le même chemin. Il fallait que soit surmontée cette sorte de méfiance et de désintérêt des anthropologues et des sociologues spécialistes de l'Afrique pour ces rassemblements humains grouillants et nouveaux qui

ne semblaient d'abord à leurs yeux constituer que des milieux de dissolution de riches rapports sociaux, auxquels rien de précis ne venait se substituer. On peut comprendre cette attitude. Si la recherche en zone rurale peut apparaître, pourrait-on dire, plus satisfaisante, c'est que la constitution de l'ensemble des rapports sociaux dans lesquels se trouve impliqué quelque individu que ce soit y est, presque jusqu'au détail, prévisible, et que la définition sociale de cet individu n'y varie, même dans le temps, que dans d'étroites limites. En ville, dans la grande ville, au contraire, il lui est loisible d'opérer une sélection parmi les rapports sociaux auxquels il était partie, et presque toujours nécessaire de s'en construire d'autres. Diversités, contradictions, s'imposent ici à l'observateur qui ne peut se référer à aucune « structure » simple.

Le projet de Jean-Marie Gibbal était double. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les hommes observés se définissaient par leur appartenance à ce que l'on pourrait appeler la société urbaine et si tous, habitant en ville, étaient « déjà des citoyens ». Ce qui pose non seulement le problème de ce qu'on appelle communément le degré d'adaptation à la vie urbaine, mais celui des attitudes des hommes qui la vivent : certains se sentent chez eux dans le cadre où ils sont établis, d'autres s'y sentent étrangers, exilés du village, ce qui ne signifie pas qu'ils n'y demeureront pas définitivement. Il s'agissait d'autre part de voir comment s'opère « une différenciation sociale moderne à partir de nouveaux statuts économiques issus de la société abidjanaise actuelle ». C'était poser le problème de l'émergence de classes sociales, ou de la possibilité de formation en classes sociales des grandes catégories d'habitants de la ville qu'il paraissait possible de distinguer, et que Jean-Marie Gibbal a choisi de dénommer citoyens, nouveaux citoyens et ruraux prolétarisés ; terminologie que l'on pourrait peut-être contester parce qu'elle n'est pas complètement homogène, mais qui certainement couvre des différenciations significatives. Il est clairement montré, en tout cas, que ces trois catégories que définissent à la fois leur degré d'insertion en ville, leur position économique, les caractéristiques des réseaux de relations dans lesquelles sont inscrits leurs membres, ne sont pas également proches d'être des classes sociales ; et qu'en définitive une analyse en termes de classes ne saurait être entreprise sans que soit prise en compte la relation à la couche dirigeante du pays, celle que Jean-Marie Gibbal appelle dans sa conclusion la « classe supérieure ». Il reste, comme dans les autres pays africains, le problème de la coexistence de deux stratifications sociales de définition différente, et de la permanence en ville, en milieu « moderniste », d'un décalage « entre les conditions objectives d'existence et les systèmes idéologiques ».

Dans cette dernière formule est soulignée l'importance de la référence des citadins de fait à l'univers villageois. Sans doute est-ce dans ce domaine que l'apport de Jean-Marie Gibbal est le plus riche et le plus important. Au problème des relations ville-campagnes est consacré presque un tiers de son ouvrage, et le chapitre qui concerne l'aide, par exemple, s'y relie aussi très directement. Et c'est là aussi que la méthode de recherche, étude de cas et participation — aux retours vers les villages — a été la plus neuve et la plus féconde. On voit comment la persistance des relations avec les villages d'origine des urbanisés n'est pas toujours la plus forte — pour de multiples raisons, distance, niveau de revenus — chez les plus étrangers dans la ville. On saisit aussi que, loin de révéler seulement une sorte de nostalgie de la terre natale — qui, bien entendu, n'est pas absente — elle est l'occasion de véritables stratégies sociales, fort complexes, se développant entre deux cadres socio-culturels, et entre deux séries de statuts, toutes deux significatives sur les plans social et politique, et radicalement différentes. Le citadin intervient, valorisé, dans la vie et les conflits villageois ; le villageois intervient, valorisé d'une autre manière, et en quelque sorte nécessaire, dans la vie et les conflits de la ville. Par ces comportements le citadin — il s'agit surtout du « nouveau citadin » selon la terminologie de Jean-Marie Gibbal — peut s'affirmer, se faire reconnaître, réduire le poids difficilement supportable de l'« anonymat » urbain qui pèse sur lui. Il n'est pas encore assez adapté à la ville pour y trouver les siens. Quelles formes prendra une éventuelle « consolidation » ? Souhaitons que d'ici quelques années Jean-Marie Gibbal entreprenne une nouvelle étude sur la même ville, nous montre ce qu'il est advenu de ces hommes dont il a su faire vivre à nos yeux la poignante « fuite vers l'avenir ».

Paul MERCIER

INTRODUCTION

Si les villes des pays anciennement industrialisés ont perdu leur unité en se développant, celles de l'Afrique contemporaine n'ont pas encore trouvé la leur. En ce sens l'urbanisation de l'Afrique au Sud du Sahara participe, à sa manière, à la crise mondiale de la ville, en exprimant la réalité de sociétés partagées.

Il existait pourtant déjà des villes en Afrique de l'ouest à l'époque précoloniale : Ifé qui s'est édifiée autour du pouvoir religieux de l'Oni, Tombouctou qui fut à la fois un centre religieux et commerçant, Ibadan qui s'étendit à partir d'un camp militaire. Cependant, les modèles de développement urbain de l'époque actuelle se trouvent ailleurs dans des cités de création plus récente, en particulier dans les villes côtières. Celles-ci se sont développées à l'époque coloniale. Elles furent d'abord des points de traite d'où l'on commerçait avec l'intérieur, puis elles devinrent les bases de départ de la conquête du continent.

A l'heure actuelle des indépendances politiques, les centres urbains d'Afrique de l'ouest les plus importants sont presque tous situés sur la côte. Ces grandes cités, dans le rang desquelles se classe Abidjan, offrent un certain nombre de traits communs, en ce sens qu'elles constituent des ensembles composites tant du point de vue de l'environnement urbain que de celui des populations qui les habitent.

Le tissu urbain, sur le plan architectural et sur celui des fonctions remplies, ne présente ni continuité ni homogénéité. Les fonctions urbaines se concentrent dans quelques quartiers privilégiés, en général dans les quartiers centraux anciens, et dans ceux habités par les strates de population les plus fortunées. En leur sein, les fonctions administratives, commerciales, bancaires, socio-culturelles, se trouvent satisfaites grâce à un équipement urbain sans commune mesure avec celui des autres quartiers de la ville. Ceux-ci, au contraire, sont sous-équipés, surtout dans leurs parties les plus populaires, dépourvues des éléments d'une infrastructure socio-économique moderne suffisante (trop petit nombre de dispensaires, de marchés modernes, de services administratifs, d'écoles, de stades, et absence d'urbanisme sinon au niveau répressif, l'édiction de quelques normes



Le site d'Abidjan avec les deux quartiers de Marcory et de Nouveau Koumassi.

Document Sogetec Sofratop.

minimales de construction, par exemple). Ainsi, de Dakar à Lagos et Accra, autour du noyau d'origine aux fonctions urbaines confondues, se sont développés des quartiers nouveaux, parfois spécialisés (zones industrielles, résidentielles) mais sans aucune unité. Les différents types de construction soulignent cette hétérogénéité. Ils varient des plus hautes tours modernes à la case villageoise et, de plus en plus fréquemment, aux bidonvilles, en passant par les villas de grand confort, enfouies sous la verdure, où demeurent privilégiés et étrangers, par les ensembles immobiliers à vocation d'H.L.M. sous les tropiques, par les concessions urbaines traditionnelles groupant plusieurs cellules d'habitat horizontal autour d'une cour qui en fait l'unité.

Les cités modernes d'Afrique de l'ouest sont donc le siège de contrastes qui souvent se cumulent les uns les autres :

- contrastes entre la vieille ville et la ville nouvelle,
- contrastes entre les quartiers centraux construits d'immeubles en étages et les quartiers périphériques d'habitat horizontal,
- contrastes entre des zones d'habitat de grand confort et d'autres dépourvues des éléments de modernisme (1) qui justement constituent encore en Afrique les caractéristiques exclusives du milieu urbain : eau courante et électricité par exemple.

Au niveau urbanistique et fonctionnel, ces contrastes et les problèmes qu'ils posent sont les mêmes que ceux rencontrés dans les pays anciennement industrialisés. Mais ils sont rendus plus profonds par les facteurs spécifiques de l'histoire de l'Afrique de l'ouest : passé colonial qui a préparé la ségrégation résidentielle actuelle, situation de sous-développement, date récente d'une urbanisation corrélative à l'industrialisation.



Si l'on excepte les originaires du territoire sur lequel la ville s'est construite, ou encore ceux des régions très voisines, la majorité de la population n'est citadine que depuis peu de temps. Population d'immigrants, elle est composée d'individus jeunes, en majorité du sexe masculin. Cette population est frappée d'une grande instabilité résidentielle et professionnelle. Elle est souvent peu qualifiée et les illettrés sont nombreux dans ses rangs. Le chômage atteint un taux élevé estimé en moyenne au tiers de

(1) L. Thoré — 1962 — Description d'un quartier populaire de Dakar : In Dagoudane Pikine. Bulletin I.F.A.N., sér. B, p. 156-157.

la population active pour les villes côtières de l'Ouest Africain. La combinaison du sous-développement culturel et du sous-emploi tend à la création d'un sous-prolétariat latent.

Les grandes villes d'Afrique de l'ouest sont formées d'une mosaïque très complexe d'ethnies différentes, dont les ressortissants ont été attirés par le développement économique et la création d'emplois qui en est résultée. Elles comportent d'abord la présence de minorités non africaines (orientales ou européennes), sensiblement plus représentées dans les pays francophones que dans les pays anglophones.

On remarque ensuite, dans chacune d'elles, des représentants de toutes les ethnies d'Afrique de l'Ouest, par-delà les frontières artificielles produites par la colonisation. A Dakar, une enquête par sondage a révélé la présence de quarante-trois ethnies en provenance de tout l'Ouest Africain (1). Dans une étude conduite à Freetown, il a été relevé une vingtaine de groupes principaux (2). Dans la ville d'Accra, des ressortissants d'ethnies voltaïques, togolaises, nigériennes, côtoient les représentants des ethnies ghanéennes. Or les sociétés traditionnelles, dont sont originaires ces citadins de fraîche date, présentent une grande diversité de cultures génératrices d'incompréhension réciproque au niveau de la ville.

Il n'existe pourtant pas de regroupement ethnique généralisé au niveau d'un quartier, dans la plupart des cités ouest-africaines. Ce fait a pu être vérifié aussi bien dans des villes qui ont connu une croissance rapide (telles Dakar ou Accra), que dans celles à croissance plus lente (telle Freetown). Dans celle-ci, à trois îlots de peuplement près (l'un Krou, les autres Mende), il n'est pas apparu d'unité de voisinage identifiable à une implantation ethnique homogène. Le cas de Monrovia est une exception à cette règle. Dans la capitale du Libéria, il existe une corrélation entre l'appartenance ethnique et le lieu de résidence qui a pour effet la création de véritables quartiers ethniques (New Krutown et Vaitown par exemple). Le maintien de cette cohésion ethnique dans un cadre urbain est d'ailleurs renforcé par l'existence d'une administration autonome au niveau de chaque ethnie et de chaque quartier (3).

Les activités économiques exercées intègrent, pour une partie de leur existence, les habitants des grandes villes côtières à la

(1) P. Mercier — 1954 — L'agglomération dakaroise. Centre I.F.A.N., p. 16-17.

(2) M. Banton — 1957 — A west African City. Oxford University Press, p. 121-122.

(3) M. Fraenkel — 1964 — Tribe and Class in Monrovia. Oxford University Press, p. 70-71.

société moderne (c'est-à-dire à une société industrielle, bureaucratique et technicienne). Seuls échappent à un système économique moderne ceux qui sont occupés par le secteur encore important mais aussi stationnaire de l'artisanat et du commerce traditionnel. Les emplois occupés par la plus grande partie de la population active fournissent la base d'une différenciation sociale d'un type nouveau.

Il s'agit d'abord des emplois du secteur privé industriel et commercial offerts par les industries de transformation et les compagnies commerciales. Ils concernent tous les niveaux de la hiérarchie, y compris le personnel de direction ; la population africaine accède cependant beaucoup moins facilement aux emplois supérieurs dans les pays francophones que dans les pays anglophones. Dans les premiers elle se cantonne surtout aux niveaux moyens et inférieurs (cols blancs et travailleurs manuels).

Le secteur public, plus développé dans les pays francophones, offre toute la gamme hiérarchique de l'administration classique, des hauts fonctionnaires aux fonctionnaires moyens et subalternes.

Enfin, il se développe, dans les pays anglophones, un groupe d'entrepreneurs indépendants dont l'activité ne se confond plus avec celle des grands marchands de type traditionnel.

L'échelle des emplois et des revenus de la population urbaine s'accompagne d'une stratification socio-économique bien plus complexe que celle des sociétés traditionnelles, et se traduit dans les disparités de revenus. Ainsi estime-t-on, dans les pays anglophones, que le salaire de début d'un diplômé de l'enseignement supérieur est en moyenne trois fois plus élevé que celui d'un jeune débutant ayant terminé avec succès cinq années d'instruction secondaire. Le salaire de celui-ci est trois fois supérieur à celui d'un manœuvre inexpérimenté (1).

De même, on a pu montrer que la société urbaine sénégalaise se stratifiait, à partir de critères socio-économiques, en quatre couches nettement singularisées, hormis les étrangers : les privilégiés titulaires de hauts revenus, les fonctionnaires moyens et les cadres subalternes, les travailleurs manuels et les petits fonctionnaires et employés, enfin une masse flottante de sans-emploi (2).

Les citadins de première génération demeurent tributaires d'une culture villageoise qu'ils adaptent et transforment en de-

(1) P.C. Lloyd — 1965 — *The new Elites of Tropical Africa*. Oxford University Press, Introduction, p. 11-12.

(2) B. Delbard — 1962 — *Les dynamismes sociaux au Sénégal*. I.S.E.A., Dakar.

hors de leur cadre de travail. Dans les quartiers populaires où se regroupe la majorité de la population, la vie domestique (repas, repos, réception) se déroule en plein air, au moins pendant la saison sèche, compensant un peu le surpeuplement des logements dépourvus, pour la plupart, d'équipement sanitaire dont il est difficile de prévoir une amélioration dans un proche avenir.

Dans ce cadre et ce rythme de vie, encore très villageois, les liens de parenté traditionnelle se maintiennent et ne subissent que des transformations partielles dues à la restriction de la portée des anciennes obligations. Ainsi « malgré la dispersion topographique des groupes ethniques et des groupes de parenté plus restreints, il n'y a pas de rupture générale des structures de parenté » (1). Mais la distinction précise des nombreuses catégories de la famille étendue traditionnelle s'estompe au profit d'un sentiment plus indifférencié de devoir de mutuelle assistance attaché à la qualité de parent (2).

Aussi, la solidarité familiale demeure-t-elle très forte, d'abord entre parents présents à la ville, ensuite entre le citadin et sa famille villageoise. Malgré l'accroissement du nombre des familles élémentaires, les foyers conservent une large ouverture sur l'extérieur. C'est auprès d'un parent, par exemple, que le nouvel arrivant trouve gîte et couvert en attendant d'obtenir un emploi. Aussi, de nombreux foyers comportent la présence d'un ou plusieurs collatéraux.

La coupure d'avec le milieu rural et la confrontation avec une réalité urbaine, que les citadins de fraîche date appréhendent mal dans sa nouveauté et sa complexité, conduisent ceux-ci à créer de nouvelles formes de solidarité au-delà de leur famille. Il s'opère alors des regroupements, soit sur une base villageoise, soit sur une base ethnique plus large, sous la forme d'associations plus ou moins spontanées qui essaient de répondre à l'insécurité du milieu urbain (3). Leurs objectifs sont très diversifiés : associations mutuelles qui interviennent en cas de maladie ou de mort d'un de leurs adhérents, tontines (qui sont des associations de crédit rotatif où chacun reçoit à tour de rôle le montant des cotisations des autres membres), associations de loisirs (clubs de danses modernes ou traditionnelles).

Ces associations sont très florissantes dans les villes de culture anglo-africaine où elles ont parfois favorisé le changement

(1) P. Mercier — 1954 — L'Agglomération dakaroise. Centre I.F.A.N., p. 33.

(2) A. Southall — 1961 — *Social change in Modern Africa* Oxford University Press, p. 32, 42, 43.

(3) K. Little — 1960 — *West African urbanization as a Social Process*. Cah. Etudes africaines, n° 3, p. 97.

social. Ce fut le cas des associations Ambagede (1) (associations des jeunes Temne de Freetown) qui avaient porté à la tête des citoyens d'origine Temne leur propre président, contre la volonté des anciennes générations.

Les associations volontaires, particulièrement celles à fondement ethnique, servent de liens entre le milieu rural et le milieu urbain, en faisant respecter des règles anciennes et en introduisant de nouvelles. Elles concourent ainsi à établir de nouvelles normes sociales dans la confusion engendrée par l'hétérogénéité de la société urbaine. Dans les pays francophones, elles ont une fonction d'intégration à la ville moins prononcée, ainsi que le montreront les cas relevés dans les parties de notre étude.

D'autres associations cependant empruntent leurs origines et leur but à des activités importées : groupes de jeunes, clubs sportifs, associations culturelles. Ce dernier type d'association conduit à constater qu'il serait faux de ramener la vie quotidienne à la ville à une existence villageoise totalement préservée. Le fondement de leur solidarité est autre que l'origine commune villageoise ou ethnique, puisqu'elles font voisiner des adhérents d'ethnies différentes mais qui trouvent leur unité autour d'un sport, d'une religion, d'une mode.

Les réseaux de relations des nouveaux habitants de la ville s'élargissent peu à peu des membres de la famille, ou des compatriotes, à des amis originaires d'autres régions, grâce à la liberté d'échanges favorisée par les bars, les cinémas, les débits de boissons plus ou moins clandestins.

Les mariages contractés en ville mettent de moins en moins en rapport des groupes familiaux étendus et de plus en plus des individus, dans la mesure où s'opère un libre choix des conjoints, allant jusqu'à des mariages inter-ethniques.

Enfin, la polygamie, dont la fréquence augmente plutôt dans une première phase d'urbanisation sous la double influence du maintien de la tradition rurale et de l'amélioration du niveau de vie, a nettement tendance à décroître à la fois chez les jeunes générations et chez les lettrés (2).

Il existe ainsi plusieurs indices d'urbanisation des habitants des cités d'Afrique de l'Ouest qui définissent leur degré d'insertion dans la ville :

(4) M. Banton — 1957 — *A West African City*. Oxford University Press, p. 176.

(1) P. Mercier — 1960 — *Etude du mariage et enquête urbaine*. Cah. Etudes africaines, n° 1, p. 42-43.

- développement d'associations et de relations inter-ethniques,
- augmentation du nombre des mariages inter-ethniques,
- augmentation du nombre des familles élémentaires monogamiques.

Les stratifications socio-économiques de type moderne combinées aux indices d'urbanisation sus-mentionnés conduisent à se demander si les sociétés urbaines de l'Afrique de l'ouest ne secrètent pas des classes sociales de type moderne, à commencer par les couches supérieures de la société. Cependant, pour qualifier ces dernières, la plupart des observateurs préfèrent au terme de « classe dirigeante » celui « d'élites » en se basant sur la qualité de groupes ouverts qu'ils leur reconnaissent. Pour eux, les sociétés urbaines africaines se caractérisent par une grande mobilité sociale. Ainsi de nombreux membres de l'élite seraient issus des masses et l'ascension sociale demeurerait toujours possible. Au surplus, les groupes dirigeants auraient conservé des liens avec les autres couches de la société. Et il est d'ailleurs de fait que les dirigeants actuels n'ont pas tous rompu leurs attaches avec le milieu d'origine, tant la solidarité familiale demeure forte.

Cette analyse était cependant beaucoup plus pertinente il y a quelques années qu'à l'heure présente où les « élites » apparaissent beaucoup moins libres d'accès et beaucoup plus différenciées du reste de la société urbaine. L'autonomie de plus en plus marquée des groupes dirigeants ainsi que l'accumulation entre leurs mains du pouvoir politique et d'une partie du pouvoir économique engendrent leur contestation. Celle-ci, encore embryonnaire, provient surtout d'éléments issus de catégories socio-professionnelles intermédiaires qui ne sont pas sans rappeler les classes moyennes des sociétés développées.

Il ne suffit pas d'ailleurs qu'il existe des classes sociales en germe, pour que l'on puisse parler de société de classe, surtout dans des villes où la majorité de la population, urbanisée récemment, s'identifie encore à l'ethnie et à la famille. Une qualification précise des stratifications sociales en cours nécessite alors la saisie du double mouvement d'urbanisation et de différenciation sociale.

De ce point de vue, Abidjan offre un terrain particulièrement riche pour l'observation des changements sociaux résultant de l'implantation en milieu urbain de populations encore récemment rurales. Mais il convient d'abord de situer cette croissance urbaine accélérée au sein de celle de la société globale ivoirienne.

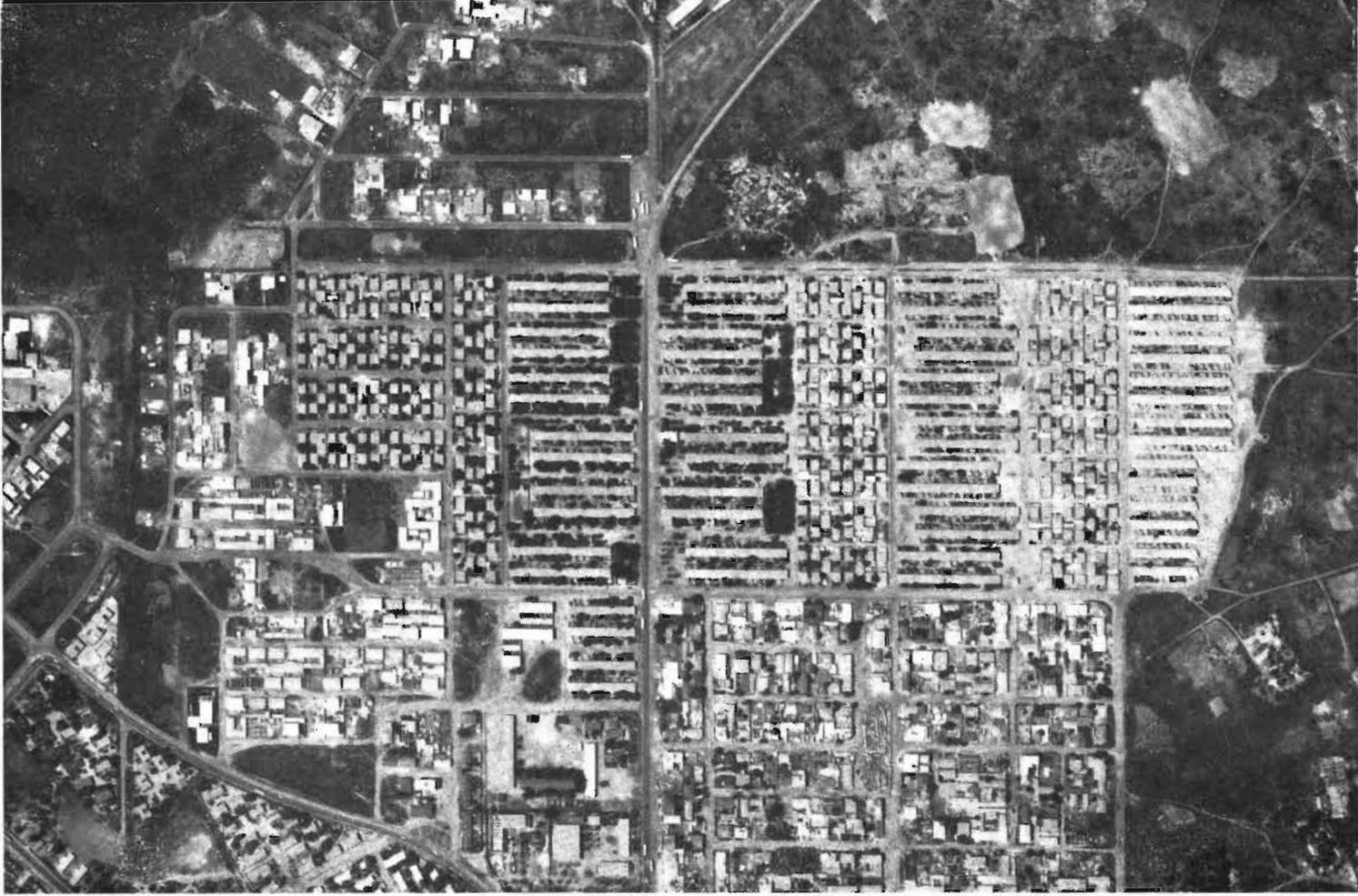
NORD



Vue aérienne de Nouveau Koumassi.

Document Sogetec Sofratop.

NORD



Vue aérienne du G.F.C.I. à Marcory.

période coloniale. Cependant les premières tentatives de percement du canal se soldent par un échec. C'est seulement en 1937, après la construction d'un Wharf à Port-Bouet, en remplacement de celui de Grand-Bassam, qu'Abidjan sera prête à tenir son rôle de capitale du territoire. Mais sa population ne s'accroît que lentement et atteint à peine 22 000 habitants à la veille de la seconde guerre mondiale.

Le site d'Abidjan est composé de trois éléments naturels qui s'échelonnent du sud au nord sur 30 kilomètres : le cordon littoral où va grandir, grâce au Wharf, le bourg de Port-Bouet ; l'île de Petit Bassam avec le quartier populaire de Treichville ; les plateaux continentaux en avancée sur la lagune.

En s'étendant, la ville absorba ou déplaça les villages des premiers occupants du site, les pêcheurs Ebrié. A l'époque coloniale, la ville comporte trois unités d'implantations distinctes : la première agglomération apparaît sur le plateau central. Ensuite se créent les « villes noires » de Treichville au sud et d'Adjamé au nord qui seront des réservoirs de main-d'œuvre dépendant de la ville coloniale. Les fonctions de celle-ci dans sa partie centrale du plateau se ramènent aux points suivants :

- a) des activités commerciales qui font d'Abidjan le relais imposé entre l'arrière pays et la métropole (rôle de drainage et d'accumulation des richesses).
- b) la gestion administrative du territoire et la conduite des affaires politiques.
- c) une fonction résidentielle centrée sur l'habitat européen.
- d) une fonction militaire et de protection (le plateau se trouve bouclé transversalement par des garnisons militaires qui le coupent des quartiers populaires africains).

L'événement qui précipita la croissance de la ville fut le percement du canal de Vridi qui permit enfin à la lagune Ebrié de communiquer avec la mer. Abidjan, qui ne comptait que 48 000 habitants en 1948, atteint le chiffre de 125 000 habitants au recensement de 1955 et celui de 350 000 habitants en 1965 (1). Avec un taux de croissance annuel supérieur à 10 % (3,5 % d'accroissement naturel, 9 % d'apport extérieur), on estime que sa population actuelle a largement dépassé les 500 000 habitants. Elle représente un peu plus de 10 % de la population totale de la Côte-d'Ivoire. C'est une population jeune dont 57 % a moins

(1) Estimation retenue par J.P. Duchemin et J.P. Trouchaud — 1967 — Evaluation de la population en 1965 par unités administratives. ORSTOM, Centre d'Adiopodoumé.

de vingt ans et 3 % seulement plus de cinquante ans et dont le sex-ratio tend à se rapprocher de la normale (34 % d'hommes adultes pour 25 % de femmes).

Cette croissance démographique a fait éclater le cadre de l'ancienne ville coloniale et a provoqué l'apparition de quartiers récents.

Auparavant, la ville se limitait au « Plateau », centre européen, administratif, commercial et résidentiel, flanqué de deux quartiers populaires et africains d'Ajdamé au nord-est et de Treichville sur l'île de Petit Bassam. Ceux-ci, lotis depuis 1930, offraient l'image classique de quartiers divisés en concessions.

Depuis quinze ans, l'afflux de nouveaux arrivants, qui a rapidement conduit au surpeuplement de Treichville et d'Adjamé, s'est traduit par la création de nouveaux quartiers d'habitat.

Au-delà de Treichville, Marcory se dédouble en Marcory résidentiel (quartier essentiellement européen construit de villas de haut standing), et Marcory habitat qui comprend deux ensembles immobiliers modernes (l'un construit par la Société d'Habitation de Côte-d'Ivoire, tout près de Treichville, l'autre par le Groupement Foncier de Côte-Ivoire) et une zone de construction appartenant à des particuliers.

Plus loin encore, et toujours sur l'île de Petit Bassam, le quartier de Nouveau Koumassi vit le jour au moment de la création du Nouveau Port. Les anciens occupants des campements, dont le port prit la place, furent relogés sur ce nouvel emplacement devenu maintenant un quartier populaire et pauvre.

Port-Bouet, sur le littoral, devait son importance à l'ancien Wharf. Il continue d'accueillir dans des logements très précaires des émigrants aux très faibles revenus qui n'ont pas pu se loger ailleurs.

Adjamé s'est étendu confusément dans toutes les directions, d'abord vers l'est et le nord, ensuite vers l'ouest. Les nouveaux quartiers offrent tous les types concevables d'habitats juxtaposés les uns aux autres : habitations modernes en étages d'Adjamé nord, dont l'ensemble le plus connu se nomme les « 220 logements », et des zones très pauvres telles : Agban, Adjamé nord-est, Bolibana ou Attiekoubé. La population européenne a essaimé du plateau à Cocody où elle voisine avec une partie de la population africaine privilégiée, soit dans des villas de grand confort, soit dans des logements intégrés à des immeubles en étages construits par des sociétés immobilières.

L'extension d'Abidjan a provoqué l'apparition des types d'habitat les plus différents, des immeubles à étages d'Adjamé nord

ou de Cocody, aux cabanes de planches et de matériaux de récupération de Port-Bouet ou d'Agban en passant par les logements individualisés ou semi-collectifs des sociétés de construction et par les concessions traditionnelles urbaines aux mains de propriétaires individuels.

La croissance d'Abidjan en fait une ville désarticulée ; la coupure notée à l'origine entre le Plateau, Adjamé et Treichville a été amplifiée. Et, si la ville économique et commerciale a pu conserver son unité puisqu'il n'y a pas de solution de continuité entre le Plateau, le Nouveau Port et la zone industrielle, les nouveaux quartiers résidentiels, à très peu d'exceptions près, se sont trouvés de plus en plus rejetés à la périphérie. L'augmentation des distances à parcourir accentue les difficultés nées du site lui-même. Cette ville désarticulée spatialement compose un tissu urbain particulièrement hétérogène ; juxtaposition d'enclaves modernes relativement organisées et occupées par une population titulaire de revenus réguliers et de zones d'habitat insalubre (1).

Les fonctions urbaines ont éclaté et une grande partie de la population se trouve rejetée dans des quartiers qui n'offrent qu'une image éloignée de la ville, assurant à peine la fonction résidentielle et très souvent sous-équipés du point de vue des aménagements collectifs et socio-culturels.

Nous pouvons cependant saisir globalement le changement social dans l'évolution actuelle d'Abidjan, marqué à la fois par la persistance de déterminismes anciens et l'apparition de déterminismes nouveaux spécifiques.

Les villes noires occupent toujours une position marginale par rapport aux formations de la ville blanche ; elles demeurent greffées sur celle-ci qui monopolise les fonctions socio-économiques motrices. Cependant, la croissance de la ville a substitué à la ségrégation par grands ensembles une ségrégation par îlots dans les zones d'extension. Cette ségrégation n'est plus simplement raciale, elle est aussi sociale. Car de même que les niveaux de vie et les catégories socio-professionnelles diffèrent entre les Européens de zones industrielles (zones III et IV de l'île de Petit Bassam) et ceux de Marcory, de véritables barrières sociales séparent les groupes africains dirigeants qui résident à Cocody ou dans les villas d'Ancien Koumassi et de Biétri des masses pauvres vivant dans les concessions surpeuplées d'Adjamé Etranger ou à Bolibana et M'Bromokoté.

(1) B. Baudot — 1967 — La stratification sociale à Abidjan. Diplôme d'Etudes Supérieures, Ecole des Lettres d'Abidjan, p. 64.

La qualification en termes de stratification sociale de la société abidjanaise constitue cependant une entreprise d'autant plus délicate qu'Abidjan forme une société marquée par une hétérogénéité ethnique bien supérieure à celle des autres grandes villes de l'Ouest Africain.

La population d'Abidjan comporte d'abord un très important noyau de non-Africains : Libano-Syriens et Européens. Ces derniers ont même augmenté en nombre depuis l'indépendance et sont aujourd'hui plus de 20 000.

La population africaine se partage en Ivoiriens et non-Ivoiriens. Les étrangers estimés il y a 5 ans à 40 % de l'ensemble sont en augmentation constante car l'émigration vers Abidjan s'accroît. La population étrangère est surtout composée de travailleurs non qualifiés provenant des pays de savane, en particulier de la Haute-Volta, à l'exception d'une petite minorité de cadres attirés par la prospérité ivoirienne et originaires de toute l'Afrique. D'ailleurs, toutes les ethnies d'Afrique de l'ouest ont au moins quelques ressortissants à Abidjan. Le recensement de 1955 avait déjà permis de dénombrer 160 ethnies différentes.

En s'en tenant aux classifications traditionnelles et en ne maintenant que les ethnies les plus représentées, on dénombrait en 1964 des ressortissants de quatre grandes zones culturelles aboutissant à la classification suivante, par ordre d'importance :

- Groupe Atlantique de l'Est : Baoulé, Agni, Attié, Ebrié, Adjoukrou, Alladian, N'Zima et autres ethnies du Ghana, du Togo-Dahomey et du Nigeria.
- Groupe Atlantique de l'Ouest : Bété, Guéré, Gouro, Dan, Dida.
- Groupe Voltaïque : Mossi, Senoufo, Bobo, Gouransi, Dagari.
- Groupe Soudanais : Malinké, Bambara, Sarakolé, Sonrhā et autres ethnies du Mali.

Les structures sociales des sociétés dont sont originaires les Abidjanais diffèrent tant du point de vue des systèmes politiques (d'une part des ressortissants de sociétés claniques sans pouvoir centralisé, d'autre part des ressortissants d'anciens royaumes), que de celui des systèmes familiaux (d'une part des matrilineaires surtout en provenance de l'est, d'autre part des patrilineaires du nord et de l'ouest). Cependant à Abidjan (1), tout comme dans les autres villes modernes d'Afrique de l'Ouest, il n'existe pas de regroupement ethnique au niveau du

(1) A.R. Zolberg — 1960 — Effets de la structure d'un parti politique sur l'intégration nationale. Cah. Etudes africaines, p. 143.

quartier, à l'exception de celui de la population européenne à Cocody, au Plateau, en zone IV, à Marcory résidentiel. Partout ailleurs, les ethnies coexistent. Les appellations de « quartier-Guéré » à Adjamé pour désigner un secteur d'Adjamé-nord et de « quartier-Appolo » à Treichville pour qualifier les alentours de la rue 12 et de l'avenue 16, ne font qu'indiquer une plus forte concentration de ces deux groupes dans le voisinage.

Les données socio-économiques amènent heureusement quelques simplifications au point de vue des emplois, la part la plus importante de la population active est absorbée par les secteurs d'activités modernes qui provoquent et accompagnent la croissance d'Abidjan.

En 1964, le secteur industriel et commercial et l'administration fournissaient les deux tiers des emplois, soit 58 000 sur 87 000 ; le tiers restant concernait essentiellement le secteur artisanal traditionnel et moderne et le petit commerce dont l'ensemble demeurait stationnaire.

Par ailleurs, les effectifs de la fonction publique, après s'être gonflés au moment de l'indépendance, se sont stabilisés et offraient à peu près 15 000 emplois en 1964.

Il en résulte que l'accroissement du nombre des emplois provient essentiellement du secteur privé industriel et commercial (industries légères de transformation, sociétés commerciales, banques). Ces emplois représentaient en 1964 à peu près la moitié de ceux offerts à la population africaine active (emplois de cadres, moyens ou subalternes, de travailleurs manuels et quelques très rares postes relevant de catégories supérieures). Le fait qu'il s'agisse pour l'essentiel d'établissements étrangers, car on trouve très peu d'entrepreneurs africains dans ce secteur, souligne la dépendance de ces emplois vis-à-vis de l'étranger (1).

Dans cette population active, les non-Africains occupent les emplois supérieurs du secteur privé (plus de 90 % du personnel d'encadrement des entreprises), les postes d'assistance technique et possèdent également de petites et moyennes entreprises. Ils représentent 8,5 % de la population active. L'ensemble de leurs revenus s'élève à 47 % des revenus citadins.

Au sein de la population africaine, il a été possible d'établir une hiérarchie des revenus à trois niveaux (2) :

(1) Samir Amin — 1967 — *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*. Editions de Minuit, p. 196-197.

(2) B. Baudot — 1967 — *La stratification sociale à Abidjan*. Diplôme d'Etudes Supérieures, Ecole des Lettres d'Abidjan, p. 88-89.

1) Les cadres supérieurs et moyens, titulaires d'un revenu variant de 40 000 à plus de 100 000 Francs C.F.A. par mois (hauts fonctionnaires, gros commerçants, cadres supérieurs du privé, qui représentent 5 % de la population active).

2) Recevant de 20 000 à 40 000 Francs par mois, les salariés de rang moyen (comptables des secteurs privé et public, par exemple, les militaires de carrière, les agents de police, les ouvriers qualifiés) représentent 13 % de la population.

3) Le reste, soit 82 %, est formé de catégories socio-professionnelles dont le revenu mensuel est inférieur à 20 000 francs, et constitue les couches populaires.

Deux réserves s'imposent cependant :

- cette hiérarchie des revenus concernait les revenus déclarés, souvent inférieurs aux revenus réels, particulièrement pour les catégories les plus favorisées ;
- il faut de surcroît noter qu'entre 1964 et 1968, la proportion de revenus supérieurs à 20 000 Francs par mois a sensiblement augmenté au moins dans le secteur privé, bien qu'il n'y ait pas eu de recensement général depuis lors, à la suite de l'augmentation générale du coût de la vie. Les chiffres obtenus dans les deux quartiers que nous avons étudiés ont confirmé cette tendance.

Le regroupement de ces différents éléments fait apparaître un double clivage et une double stratification au sein de la société abidjanaise :

I. Les étrangers non africains :

Le milieu non africain est moins homogène qu'à l'époque coloniale. Aux Français et aux Libanais qui sont toujours les plus nombreux sont venus s'ajouter les fonctionnaires des organisations internationales d'aide aux pays sous-développés et des techniciens du secteur privé originaires de différents pays européens.

Cet ensemble comprend les strates suivantes :

- les industriels, gros commerçants et directeurs de banque privée,
- les membres de l'Assistance technique, cadres administratifs, enseignants et militaires.
- les artisans, les petits entrepreneurs individuels, commerçants, employés et ouvriers.

II. *La société africaine :*

En se bornant à une classification d'ordre économique nous pouvons retenir trois grandes strates à partir des niveaux de revenu déjà mentionnés :

Les privilégiés : cette strate englobe les titulaires de hauts revenus, groupes dirigeants et hauts fonctionnaires d'une part, d'autre part les grands commerçants et les riches planteurs résidant dans la capitale mais issus du milieu traditionnel.

Les catégories moyennes : elles composent un ensemble très disparate : enseignants et autres agents des catégories intermédiaires de la fonction publique d'une part, les techniciens, les employés du commerce et de l'industrie, les travailleurs manuels hautement qualifiés d'autre part.

Les catégories démunies : cette dernière strate comprend d'une part les petits employés, commis, plantons et ouvriers non qualifiés des secteurs public et privé, d'autre part l'ensemble des manœuvres qui constituent les salariés les plus défavorisés.

Cette stratification globale de la société abidjanaise ne fait guère apparaître des groupes sociaux homogènes, mais souligne plutôt un double clivage qui sépare d'une part les non-Africains des Africains, d'autre part, au sein de ceux-ci, les privilégiés (strates moyenne et supérieure) de la grande masse déshéritée.

— Cependant de multiples autres facteurs interviennent (en particulier l'ethnie, l'âge, la nationalité) qui rendent aléatoire une approche du milieu urbain en terme de classes sociales nettement différenciées. Aussi, abandonnant l'étude de la société abidjanaise dans son ensemble, ai-je d'abord tenté de savoir s'il existait à un niveau micro-sociologique, celui de deux quartiers récents, une stratification sociale moderne et typiquement urbaine. Pour cela j'ai cherché à identifier des groupes sociaux uniquement citadins à travers l'insertion des individus dans le tissu urbain. Car si la réalité d'Abidjan en tant que ville pouvait difficilement être remise en question, surtout par contraste avec la société rurale, du moins pouvait-on se demander si tous les hommes qui peuplaient cette grande agglomération étaient déjà des citadins.

Il s'agit donc de déceler comment s'opèrent simultanément d'une part l'insertion dans le milieu urbain à travers le degré d'enracinement tant culturel que structurel des individus, d'autre part une différenciation sociale moderne à partir des nouveaux statuts socio-économiques issus de la société abidjanaise actuelle. L'observation de ce double processus a porté sur deux quartiers représentatifs du développement d'Abidjan, donc sur deux quartiers récents :

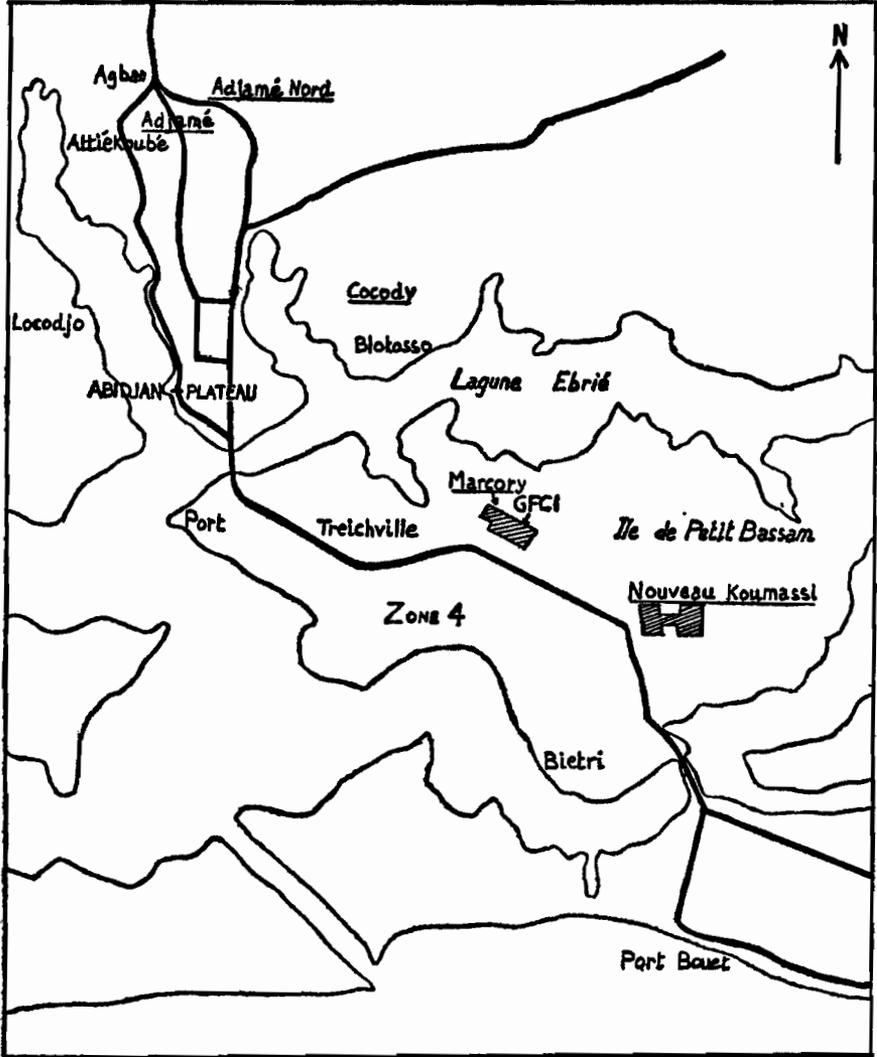
A Marcory, l'ensemble immobilier du Groupement Foncier de Côte d'Ivoire, habitat récent et moderne.

A Nouveau Koumassi, la partie centrale du quartier composée d'un habitat récent mais de type traditionnel.

Le Groupement Foncier de Marcory présente une population dont les chefs de famille sont surtout ivoiriens et ressortissent à des catégories de revenus intermédiaires. La position sociale intermédiaire occupée par la population de ce quartier est stratégiquement fondamentale pour une étude de différenciation sociale en milieu urbain africain. Il s'agit en effet de personnes susceptibles d'entretenir des relations à la fois avec les couches privilégiées et avec celles qui connaissent les conditions de vie les plus précaires. Nouveau Koumassi correspond à un autre aspect du développement d'Abidjan : l'afflux d'étrangers et de gens aux conditions et existence précaires qui éprouvent de nombreuses difficultés matérielles et psychologiques dans leur vie citadine.

Les résultats qui suivent veulent rendre compte de la façon dont s'ordonnent l'insertion dans la ville et la différenciation sociale qui en résulte à travers les formes de solidarité qu'engendre la vie quotidienne abidjanaise et à travers le processus de relations ville-campagne.

CARTE N°1 - Position des deux quartiers étudiés dans le site d'Abidjan



PREMIERE PARTIE

MARCORY ET NOUVEAU KOUMASSI

CRITERES DE DIFFERENCIATION

Voisins géographiquement puisque tous deux situés sur l'île de Petit Bassam (cf. photo aérienne du site d'Abidjan n° 1), les deux ensembles étudiés à Marcory et à Nouveau Koumassi diffèrent déjà dans leur abord le plus extérieur.

— Le Groupement Foncier de Côte d'Ivoire forme un ensemble compact d'habitations modernes situé au nord de l'autoroute menant à l'aéroport, à mi-chemin des dernières maisons de Treichville et des premières maisons de Nouveau Koumassi. Dans Marcory même le Groupement Foncier est très nettement différencié des autres zones d'habitats à la fois par sa position et par son type de constructions (cf. photo aérienne n° 2). Il est bordé sur trois côtés de terrains non bâtis qui le séparent au nord de la lagune Ebrié, à l'ouest de la zone appelée « Marcory résidentiel » et construite de belles villas habitées par des Européens ou des membres du groupe dirigeant, à l'est enfin, de Nouveau Koumassi, situé cependant beaucoup plus loin.

L'ensemble du Groupement Foncier n'est directement mitoyen d'une autre zone d'habitat que sur sa bordure sud. Il s'agit d'ailleurs de constructions disparates, implantées entre le quartier et l'autoroute et tout d'abord, à l'ouest, de quelques bâtiments construits par la Caisse de compensation des prestations familiales de Côte d'Ivoire qui comportent des immeubles en étage. Le reste, beaucoup plus important, à l'est, de l'autre côté de l'Avenue de la T.S.F. qui sépare nettement le Groupement Foncier en deux parties, est composé d'une zone d'habitat hétérogène laissée à l'initiative des particuliers. Aussi voisinent des villas, des maisons à plusieurs étages, des unités contruites autour d'une cour centrale sur le type de la concession urbaine africaine traditionnelle.

— Le Groupement Foncier se singularise nettement vis-à-vis de cette zone d'habitat. A la différence des logements de la caisse de compensation, il comporte uniquement des cellules d'habitat à ras du sol. A la différence de ce qu'on observe dans la zone de construction libre, on ne trouve dans le Groupement Foncier qu'un habitat de type moderne et uniforme, soit logement semi-collectif en bandes parallèles, soit encore petites villas individuelles ainsi qu'il ressort clairement de la photo aérienne.

Ces logements ont été mis à la disposition de leurs utilisateurs par tranches successives de 1960 à 1967. Les 150 derniers construits ont été habités en janvier 1967 au début de l'enquête. D'aspect extérieur très riant et propre avec ses constructions enfouies dans la verdure, parfois épaisses pour les plus anciennes, le Groupement Foncier n'est pas un quartier qui se suffit à lui-même. Il ne comporte, en effet, que des immeubles d'habitation à l'exclusion de tout commerce si ce n'est quelques petits vendeurs (1) sur ses abords et quelques artisans, très rares, qui exercent leur profession à l'intérieur de leur logement (tailleurs et couturières).

Le Groupement Foncier ne possède pas d'aménagement collectif particulier, sinon des squares. L'église et le groupe scolaire qui se trouvent à sa périphérie entre l'autoroute et lui, à l'ouest de l'avenue principale, ne lui sont pas spécialement dévolus. En cours d'enquête, un cinéma (Le Magic) allait prendre place à côté des deux établissements mentionnés. Vers la fin de l'enquête en décembre 1967, il avait été entrepris la construction d'un Centre Culturel à l'intérieur même de l'ensemble, lequel ne possède pas non plus d'aménagements commerciaux qui lui soient propres. Ceux-ci existent dans la zone d'habitat libre sous la forme de différentes boutiques, mais le marché voisin est pauvrement achalandé et les ménagères du Groupement Foncier préfèrent se rendre au marché de l'Avenue 21 (à Treichville) ou mieux au Grand Marché de Treichville.

Assoupi et désert dans ses allées, ses squares et sur le devant des maisons durant la journée de travail, le Groupement Foncier ne s'anime que le soir et correspond un peu à ces quartiers dortoirs qui fleurissent à la périphérie de toutes les grandes cités modernes. Il en diffère cependant par l'existence villageoise que

(1) Après trois passages, mes enquêteurs et moi-même nous avons établi à 27 le nombre moyen de ces petits vendeurs ou vendeuses qui se répartissent de la façon suivante : 12 vendeuses d'alocos (bananes frites dans de l'huile), 3 vendeuses d'oranges, 2 vendeurs de café chaud, 4 vendeuses de bananes et de maïs cuits (bouillis ou grillés), 3 vendeuses de beignets d'igname ou de galettes, 3 vendeurs de cigarettes (importance des femmes pour ces petits commerces et spécialisation des sexes : aux hommes, les cigarettes et le café).

les femmes recréent spontanément sur l'envers des maisons, du côté des cuisines, où elles aménagent un espace domestique traditionnel en plein air.

— Nouveau Koumassi est un quartier d'aspect tout à fait différent. L'animation de ses avenues et de ses rues contraste dans la journée avec le calme du Groupement Foncier. Situé à l'extrémité Est de l'île de Petit Bassam, Nouveau Koumassi (dont le nom fait allusion à Ancien Koumassi, village Ebrié au bord de la lagune) est encore plus isolé du reste de l'agglomération abidjanaise. Un plus grand nombre de fonctions urbaines semblent remplies à Nouveau Koumassi au moins à un niveau formel. De nombreuses boutiques et échoppes de commerçants et d'artisans sont ouvertes le long de ses rues et avenues, voies de circulation et non pas simples voies d'accès aux cellules d'habitat comme le sont celles du Groupement Foncier, à l'exception de l'Avenue de la T.S.F. et de la rue qui le borde au Sud. Le quartier possède un bloc administratif sur sa bordure sud (Délégation de la Mairie d'Abidjan et un important commissariat de Police), à l'opposé géographique, une Mission catholique, un dispensaire. Le cinéma construit près du marché est plus spécialement destiné à sa population. Mais toutes ces caractéristiques formelles sont estompées par l'impression de pauvreté et de surpopulation qu'offre Nouveau Koumassi dans son ensemble avec des artères défoncées, poussiéreuses en saison sèche, boueuses en saison des pluies, un habitat peu salubre auprès duquel les logements du Groupement Foncier, grâce à leur aménagement moderne, semblent luxueux. Le quartier présente d'ailleurs plusieurs sortes d'habitants. Les premières concessions datent de 1953. Au moment de la construction du Nouveau Port d'Abidjan des lots furent attribués aux habitants du campement qui occupaient la zone à aménager. Ceux-ci, essentiellement des Adjoukrou, ce qui explique l'importance numérique de ce groupe ethnique à Nouveau Koumassi, accédèrent ainsi au statut de propriétaires. Les lots attribués ont été construits à partir de variations multiples sur le plan type imposé par l'administration. L'ensemble se ramène à une zone d'habitat de type traditionnel, celui de la concession urbaine que l'on retrouve dans des quartiers anciens comme Treichville ou Adjamé. Les logements se répartissent autour d'une cour centrale, lieu de rencontre de tous les habitants de la concession. Conçus comme des logements de rapport, ces bâtiments sont dotés, dans la très grande majorité des cas, de peu de confort. Les cellules d'habitat sont de dimensions restreintes (une ou deux pièces généralement) à l'exception de celles des propriétaires. Ceux-ci vivent, en effet, souvent au milieu de leurs locataires et clients, bénéficiant du statut privilégié que leur confère la possession des lieux.

Le quartier de Koumassi comporte également un autre type d'habitat d'implantation récente : il est constitué par des villas de petites ou moyennes dimensions. Celles-ci ont été construites par des individus qui, bien que suffisamment fortunés pour entreprendre une telle opération, s'y sont pris trop tard pour trouver un terrain dans un endroit plus apprécié. Située à la périphérie du quartier cette population n'a pas été intégrée à l'échantillon. Elle correspond à des strates socio-professionnelles de revenus nettement supérieurs à la moyenne enregistrée dans la partie ancienne du quartier.

Après cette description introductive et rapide des deux quartiers où s'est déroulée l'enquête, il sera procédé à l'étude des caractéristiques différentes des deux populations (Chapitre I). La connaissance de celles-ci servira de point de départ à la recherche des critères les plus aptes à rendre compte des processus d'insertion en ville et de différenciation sociale (Chapitre II).

CHAPITRE I

DEUX QUARTIERS AUX POPULATIONS DIFFERENTES

Les informations consignées dans ce premier chapitre sont extraites du questionnaire léger appliqué de manière exhaustive à Marcory et par un sondage au cinquième à Nouveau Koumassi. Chacun des questionnaires obtenus donnait une description détaillée de la situation du Chef de famille (âge, sexe, ethnie, lieu de naissance, date d'arrivée à Abidjan, date d'arrivée dans le logement, profession, salaire, scolarité en cours ou niveau de scolarité atteint), description qui était reprise pour ses dépendants (c'est-à-dire toutes les personnes vivant dans la même cellule d'habitat) dont on notait la nature du lien qui les unissait au Chef de famille.

Le questionnaire comportait enfin une série d'informations ayant trait :

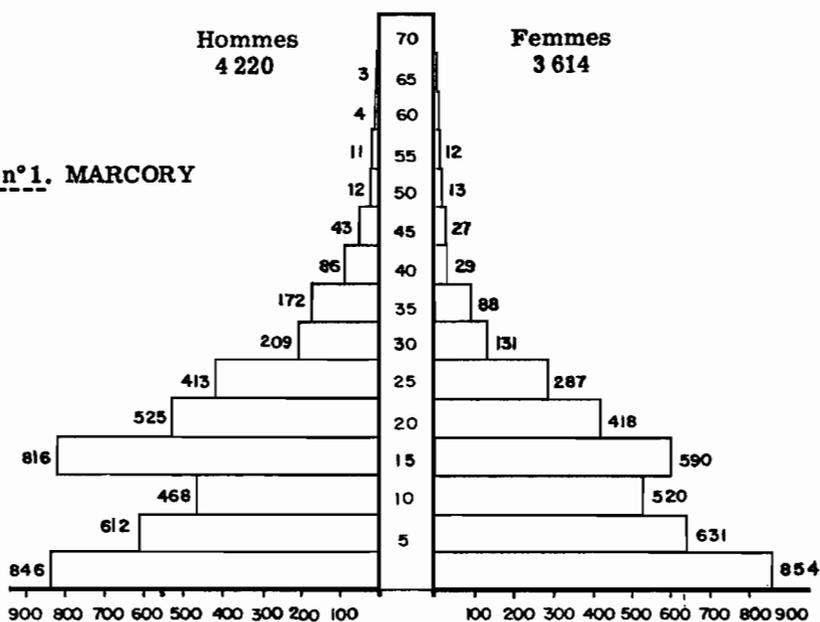
- 1) aux caractéristiques écologiques de la cellule d'habitat et à la nature du statut d'occupation (location, propriété ou prêt) ;
- 2) à la présence de biens de consommation durables.

Seront abordés successivement :

- les structures démographiques et ethniques de la population de Marcory et Nouveau Koumassi (I) ;
- le milieu d'origine et l'insertion dans le milieu d'habitat des chefs de famille (II) ;
- le statut socio-économique des chefs de famille (III) ;
- les différences de milieu d'habitat et de niveau de consommation (IV) ;
- les différences socio-économiques entre les deux populations (structures familiales, rapports avec le milieu d'habitat, la consommation de biens durables) (V).

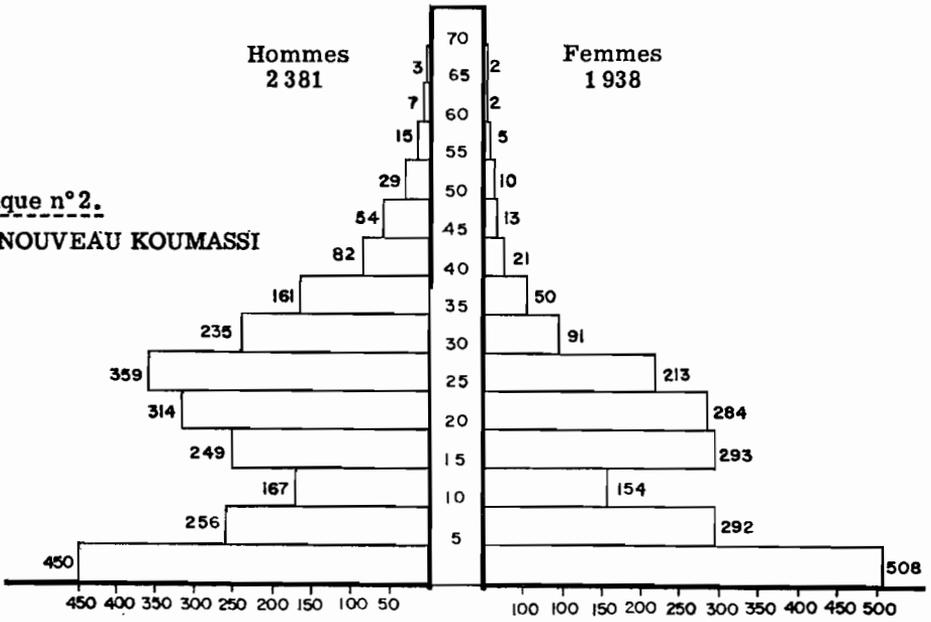
- PYRAMIDES DES AGES -

Graphique n°1. MARCORY



Graphique n° 2.

NOUVEAU KOU MASSI



STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES ET ETHNIQUES

A. PYRAMIDE DES AGES

La population de l'échantillon de Marcory s'élève à 7 834 personnes (chiffre obtenu par un sondage exhaustif avec les réserves mentionnées dans l'introduction générale). Celle de l'échantillon de Nouveau Koumassi se monte à 4 319 personnes et a été obtenue par un sondage au 1/5 sur l'habitat traditionnel du quartier à l'exclusion des maisons individuelles qui se construisent à la périphérie. L'échantillon de Marcory possède une population qui représente à peu près le double de celle de l'échantillon de Nouveau Koumassi. J'ai alors choisi une échelle deux fois supérieure pour la représentation graphique de celui-ci afin de ramener les deux pyramides aux mêmes proportions et d'en faciliter la comparaison.

Les profils des deux pyramides sont les mêmes que celui de la population de l'ensemble d'Abidjan (1). Ils en diffèrent à un niveau d'analyse plus détaillée compte tenu de la spécificité de chaque quartier et des différences qui les opposent. Comme pour l'ensemble de la population d'Abidjan, il s'agit de deux populations jeunes. Les deux pyramides présentent le même creux pour la classe de 10 à 15 ans, qui traduit l'installation récente à Abidjan des familles dont les enfants n'ont pas eu encore le temps d'atteindre cette classe d'âge. On note également la même concentration d'adultes entre 20 et 30 ans, puis l'amincissement rapide des pyramides au-delà.

La répartition par sexe équilibrée jusqu'à 15 ans accuse au-dessus le même déséquilibre au profit des hommes, plus nombreux.

Les deux quartiers diffèrent l'un de l'autre et parfois de l'ensemble de la population d'Abidjan à trois niveaux, celui des moins de 15 ans, celui des adultes (15 à 60 ans), celui des personnes au-delà de 40 ans.

Les moins de 15 ans sont plus nombreux à Marcory (50 %) qu'à Nouveau Koumassi (42 %). La classe de 10 à 15 ans, en particulier, est plus importante à Marcory, ce qui laisse déjà supposer une installation plus ancienne des chefs de famille à Abidjan. On note de surcroît une proportion beaucoup plus importante de fillettes à Marcory qui sont le plus souvent des aide-ménagères (soit des parentes confiées à la famille abidjanaise, soit de petites servantes prises à l'extérieur).

(1) Cf. B. Baudot. — La stratification sociale à Abidjan. Institut de Géographie Tropicale, Abidjan 1967, p. 75, graph. 1.

Au niveau de la population adulte, une première anomalie de la pyramide des âges de Marcory est constituée par le débordement de la population masculine de la classe de 15 à 20 ans. Cette situation semble pouvoir s'attribuer à deux séries de facteurs. Il existe d'abord un plus grand nombre de dépendants scolaires à Marcory. Il existe aussi un nombre plus important de jeunes adultes dans ce quartier qui, bien que ne poursuivant pas d'études, sont hébergés par le chef de famille, soit qu'ils recherchent un emploi, soit que celui dont ils sont titulaires ne leur semble pas suffisamment rémunérateur pour prendre un logement à leur compte.

Cette hypothèse d'un plus grand nombre de dépendants à Marcory se trouve confirmée au niveau de l'ensemble de la population active masculine potentielle (entre 15 et 60 ans) par le fait que celle-ci est moins nombreuse dans le premier quartier (29 %) qu'à Nouveau Koumassi (34,6 %).

Enfin, les deux pyramides s'amincissent plus vite vers le haut que la pyramide de la population abidjanaise pour les classes situées au-delà de 40 ans, soulignant ainsi qu'il s'agit de deux quartiers récents. Cependant, la tendance est moins prononcée à Nouveau Koumassi qu'à Marcory ; si, dans ce quartier, il n'y a que 2 % d'hommes de plus de 40 ans, il en existe, au contraire, 4,3 % dans le premier. Or, le pourcentage de femmes dépassant la quarantaine est sensiblement le même (1,1 % et 1,2 %). La différence semble pouvoir être attribuée à l'existence du groupe des propriétaires de cours traditionnelles, à Nouveau Koumassi, qui dépassent généralement les 40 ans.

Enfin, dans la répartition par sexe, les deux quartiers se différencient l'un de l'autre tout en se situant par rapport à Abidjan. Pour l'ensemble d'Abidjan, l'écart est de 9 % (34 % d'hommes adultes pour 25 % de femmes). Cet écart se retrouve à peu près inchangé à Marcory (8,8 %) bien que situé à un niveau plus bas de population adulte (29,1 % d'hommes pour 20,3 % de femmes). L'écart serait moindre s'il n'y avait pas la disproportion entre les deux sexes déjà notée dans la tranche d'âge de 15 à 20 ans de dépendants scolaires ou autres sans emploi ou jeunes travailleurs. Ces derniers se retrouvent dans la tranche de 20 à 25 ans. Ce résultat vérifie le fait que les hommes sont plus scolarisés que les femmes. Les écarts notés dans la structure démographique respective des deux quartiers dévoileront leur origine au cours de l'étude des deux populations du point de vue socio-professionnel, de celui de l'ancienneté à Abidjan et aussi et d'abord de celui de la composition ethnique des deux populations.

REPARTITION ETHNIQUE DES FOYERS

Tableau n° 1

MARCORY

A) IVOIRIENS			
Ethnies	Nombre de foyers	Population totale	Moyenne par foyer
BETE et apparentés	134	1 235	9,1
BAOULE	116	1 012	8,7
AGNI	122	921	7,5
MALINKE	48	391	8,1
ATTIE	46	379	8,2
N'ZIMA	40	335	8,3
ABOURE	35	281	8
GUERE	29	276	9,5
AVIKAM	29	231	7,9
ADJOUKROU	27	226	8,3
DIDA	22	220	10
KROU	20	179	8,9
ALLADJAN	17	149	8,7
SENOUFO	16	114	7,1
GODIE	15	134	8,9
GOURO	18	134	7,4
EBRIE	14	125	8,9
ABBEY	11	117	10,6
NEYO	12	102	8,5
DAN	10	85	8,5
AHIZI	7	72	10,2
ABRON	5	40	8
GAGOU	3	43	14,3

TAGOUNA	7	37	5,2
ABIDJI	4	30	7,5
EHOTILE	3	21	7
MAHOKA	2	12	6
TOTAL A :	812	6 887	8,4
B) ETRANGERS			
WOLOF	33	224	6,7
MALINKE	16	160	10
CAMEROUNAIS' (Bassa et Douala)	11	68	6,1
MOSSI	11	67	6
PEUL	8	62	7,7
FONS	10	51	5,1
SENOUFO	5	43	8,6
MAURE	4	41	10,2
SOUSSOU	5	36	7,2
EWE	5	28	5,6
TOUCOULEUR	3	25	8,3
BAMBARA	4	24	6
FANTY	5	23	4,6
DAGARI	2	12	6
DIVERS (1)	13	83	6,3
TOTAL B	135	947	7
Report TOTAL A	812	6 887	8,4
TOTAL G6NERAL	947	7 834	8,2

(1) Chaque etnie = 1 foyer = Ashanti - Bissa - Dogon - Gouin - Gourounsi - Ahoussa - Kissi - Lobi - Nounouman Samago - Sarakolé - Sonrhaï - Yourouba.

Tableau n° 1'
MARCORY
(Répartition géographique des ethnies)

IVOIRIENS					
Région Ouest Sud-Ouest			Région Est		
	Nombre de foyers	Population totale		Nombre de foyers	Population totale
BETE	122	1 124	ABRON	5	40
NIABOUA	3	31	AGNI	122	921
BAKOUÉ	9	80	EHOTILE	3	21
GUERE	29	276	TOTAL	130	982
DAN	10	85			
KROU	20	179			
DIDA	22	220			
GODIE	15	134			
NEYO	12	102			
TOTAL	242	2 231			
Région Sud			Région Centre		
	Nombre de foyers	Population totale		Nombre de foyers	Population totale
ABBEY	11	117	BAOULE	116	1 012
ABIDJI	4	30	GAGOU	3	42
ABOURE	35	281	GOURO	18	134
ADJOUKROU	27	226	TOTAL	137	1 188
AHIZI	7	72			
ALLADJAN	17	149			
N'ZIMA	40	335			
ATTIE et N'BATTO	43 + 3	372			
AVIKAM	29	231			
EBRIE	14	125			
TOTAL	230	1 938			
Région Nord			Région Nord		
				Population totale	Nombre de foyers
			MAHOKA	12	2
			MALINKE	391	48
			SENOUFO	114	16
			TAGOUANA	37	7
			TOTAL	554	73

MARCORY
(Répartition géographique des ethnies)

E T R A N G E R S					
Pays du Nord Haute-Volta - Mali Niger - Haute-Guinée		Nombre de foyers	Population totale		
MOSSI	11	67			
DAGARI	2	12			
MALINKE	16	160			
SENOUFO	5	43			
PEUL	8	62			
BAMBARA	4	24			
DIVERS (1)	11	77			
TOTAL	57	445			

Pays de l'Est		Nombre de foyers	Population totale
EWE	5	28	
FON	10	51	
CAMEROUNAIS (Douala-Bassa)	11	68	
FANTI	5	23	
DIVERS (2)	2	6	
TOTAL	33	176	

Pays de l'Ouest		Nombre de foyers	Population totale
SOUSSOU	5	36	
WOLOF	33	224	
MAURE	4	41	
TOUCOULEUR	3	25	
TOTAL	45	326	

(1) Chaque ethnie = 1 foyer = Samago 1/21 - Gourounsi 1/5
- Bissa 1/4 - Dogon 1/6 - Kissi 1/9 - Nounouman 1/3 - Gouin 1/10 -
Ahoussa 1/9 - Sarakolé 1/10 - Lobi 1/7 - Sonrhaï 1/1.

(2) Chaque ethnie = 1 foyer = Yourouba 1/5 - Ashanti 1/1.

B. ETHNIE DU CHEF DE FAMILLE ET POPULATION TOTALE PAR ETHNIE

Les deux quartiers sont le reflet de la très grande diversité ethnique d'Abidjan, ville carrefour de ressortissants de toute l'Afrique de l'ouest, tout comme la Côte-d'Ivoire est le confluent de zones culturelles très différentes.

Cependant, Nouveau Koumassi qui est un quartier d'immigrants étrangers présente une diversité encore plus prononcée que le Groupement Foncier de Marcory, surtout peuplé de ressortissants ivoiriens. Ceux-ci représentent 85,7 % des foyers de Marcory pour 14,3 % d'étrangers.

Au contraire, à Nouveau Koumassi, les foyers ivoiriens ne représentent que 40,7 % de l'ensemble et les étrangers sont les plus nombreux avec 59,3 % de la population.

De ce point de vue, Marcory possède un pourcentage d'Ivoiriens supérieur à la moyenne d'Abidjan estimée officiellement à 60 % et Nouveau Koumassi à l'inverse, un taux d'étrangers plus important.

L'ensemble de ces résultats se trouve consigné d'une manière détaillée dans les tableaux n° 1 et 1' pour Marcory et n° 2 et 2' pour Nouveau Koumassi.

1. MARCORY

A Marcory, en ce qui concerne les Ivoiriens, le groupe ethnique le plus représenté est celui des Bété et apparentés (Bakoué de la région de Soubré au sud-ouest, Niaboua le long du Sassandra et sur tout le pourtour du pays Bété) avec 134 foyers et une population totale de 1 235 personnes. Puis viennent les Baoulé avec 116 foyers et 1 012 personnes et les Agni avec 122 foyers, mais 921 personnes seulement. Si la comparaison s'effectue non plus au niveau des ethnies individualisées, mais à celui de leur regroupement par région, d'autres clivages apparaissent (tableau 1').

Le groupe compact des gens de l'ouest vient toujours en tête avec 242 foyers, soit 25,4 % de ceux-ci et avec 2 231 personnes représentant 28,4 % de l'échantillon. Il existe, dans leur cas, une adéquation entre une région d'origine commune et la similitude des structures sociales (sociétés d'origine à systèmes familiaux patrilinéaires dépourvues de pouvoir centralisé). Tout de suite après vient le groupe des gens du sud (populations lagunaires et côtières) qui est composé d'originaires des régions les plus voisines d'Abidjan, situées à une distance maximum de 150 km pour les Attié du nord d'Adzopé. Les milieux villageois de départ, à l'exception des Abbey nettement patrilinéaires, présentent tous une certaine homogénéité des structures

sociales qui n'exclut pas de multiples nuances. Le groupe des lagunaires représente 24,2 % des foyers de l'échantillon et 24,6 % de sa population.

Les originaires des sociétés de l'est, quatrième groupe par l'importance de ses effectifs (Agni, Ehotilé, Abron) proviennent de sociétés à structures sociales très voisines avec 130 foyers et 982 personnes. Ce groupe représente respectivement 13,8 % et 12,6 % de l'échantillon.

Il n'existe plus, par contre, aucune homogénéité du milieu d'origine pour les deux derniers groupes dont les ethnies ont été rassemblées pour souligner seulement leur position géographique commune vis-à-vis d'Abidjan.

Les originaires du centre, Gagou et Gouro (patrilinéaires) ont été joints aux Baoulé, leurs voisins de l'est ; avec 137 foyers, 1 188 personnes, ils forment 14,4 % des foyers et 15,1 % de la population de l'échantillon.

Les originaires de nord forment le groupe le moins important de Marcory (Malinké, Sénoufo, auxquels ont été joints les Tagouana de Kattiola et les Mahoka de Seguela), 7,7 % et 7 % de l'échantillon.

Les étrangers

Si le nombre d'ethnies étrangères à la Côte-d'Ivoire représentées dans la population du Groupement Foncier est relativement élevé (25), celles-ci ne totalisent cependant que 135 foyers, soit 14,2 % des foyers et 12,1 % seulement de la population.

Toutes les ethnies représentées par un seul foyer ont été regroupées dans la rubrique « divers », pour laquelle on a porté le nom des ethnies en question. Les Sénoufo et les Malinké se trouvent à cheval sur le nord-ouest de la Côte-d'Ivoire et les pays voisins et, à ce titre, figurent encore dans les rangs des étrangers.

Trois groupes possèdent une certaine importance : les Wolof, dont beaucoup sont nés en Côte-d'Ivoire, les Malinké, originaires de Guinée, mais aussi des villes du Mali ou de la Haute-Volta, les gens du Golfe du Bénin (Ewé et Fon).

La dimension des foyers ivoiriens est sensiblement supérieure à celle des foyers d'étrangers. Au niveau ivoirien, la taille moyenne des groupes familiaux des originaires de l'ouest est aussi élevée, sinon plus, que celle des originaires du sud et de la Côte. La pertinence du facteur ethnique sera réexaminée. On essaiera de déterminer les facteurs qui influent sur la taille des foyers lors de la recherche des critères permettant de mieux rendre compte du changement social dans le chapitre suivant.

REPARTITION ETHNIQUE DES FOYERS

Tableau n° 2

NOUVEAU KOUMASSI

A) IVOIRIENS			
Ethnies	Nombre de foyers	Population totale	Moyenne par foyer
ADJOUKROU	105	661	6,1
BAOULE	111	619	5,4
BETE	35	197	5,6
GUERE et apparentés	12	71	5,9
EBRIE	15	67	4,4
SENOUFO	30	136	4,5
MALINKE	10	68	6,8
ATTIE	8	51	6,5
ABBEY	9	45	5
AGNI	8	39	4,8
ABOURE	5	33	6,6
TAGOUANA	7	26	3,7
DIDA	3	25	8,3
ALLADJAN	3	25	8,3
KROUMEN	4	23	5,7
N'ZIMA	3	16	5,3
DAN	3	16	5,3
AHIZIS	2	11	5,5
ABRON	3	8	2,6
GAGOU	2	6	3
KOULANGO	1	5	5
DIVERS (1)	3	18	6
TOTAL A	382	2 166	5,6

(1) Chaque ethnie représente un foyer = Neyau - Gouro - Avikam.

B) ETRANGERS			
MOSSI et apparentés	201	658	3,2
BAMBARA et apparentés	46	244	5,3
SAMOGO et apparentés	28	138	4,9
GOUROUNSI	28	128	4,5
YOROUBA	22	123	5,5
MALINKE	25	131	5,2
SENOUFO	11	44	4
BOBO	15	61	4
PEULS	12	57	4,7
DAFFING	15	57	3,8
BISSA	15	49	3,2
OGODJA	22	40	1,8
KASSONKE	4	31	7,7
SOUSSOU	5	28	5,6
FON	7	27	3,8
TROUKAN	5	22	4,4
SONRHAÏ	7	22	3,1
NOUNOUMAN	4	21	5,2
BOUSSANGA	5	21	4,2
WOLOF	5	20	4
AHOUSSA	7	20	2,8
MINIANKA	5	19	3,8
MAURE	6	19	3,1
IBO	9	18	2
DAGARI	4	17	4,2
SARAKOLE	5	16	3,2

DJERMAN	5	15	3
GOUIN	4	13	3,2
TOMAH	2	12	6
EWE	4	11	2,7
DJAN	2	7	3,5
OBROUBRA	2	4	2
ASHANTI	2	3	1,5
EDIBA	2	3	1,5
DIVERS (1)	14	54	3,8
TOTAL B	555	2 153	3,8
Report TOTAL A	382	2 166	5,6
TOTAL GENERAL	937	4 319	4,6

(1) Chaque ethnie = 1 foyer = Bini - Ibini - Toussian - Gourmantche - Komo-
non - Kissi - Kô - Bassa - Dogon - Kado - Gober - Pedah - Siémou - Toucouleur.

Tableau n° 2'
 NOUVEAU KOUMASSI
 (Répartition géographique des ethnies)

A) IVOIRIENS					
S U D			O U E S T		
	Nombre de foyers	Population totale		Nombre de foyers	Population totale
ADJOUKROU	105	661	BETE	35	197
EBRIE	15	67	GUERE	12	71
ATTIE	8	51	DIDA	3	25
ABBEY	9	45	NEYAU	1	7
ABOURE	5	33	KROUMEN	4	23
ALLADJAN	3	25	DAN	3	16
N'ZIMA	3	16	TOTAL	58	339
AHIZI	2	11			
AVIKAM	1	6			
TOTAL	151	915			

C E N T R E		
	Nombre de foyers	Population totale
BAOULE	111	619
GOURO	1	5
GAGOU	2	6
TOTAL	114	630

N O R D		
	Nombre de foyers	Population totale
MALINKE	10	68
SENOUFO	30	136
TAGOUANA	7	26
KOULANGO	1	5
TOTAL	48	235

E S T		
	Nombre de foyers	Population totale
AGNI	8	39
ABRON	3	8
TOTAL	11	47

2. NOUVEAU KOUMASSI

A Nouveau Koumassi, le rapport Ivoiriens-étrangers est inversé. Les habitants de Marcory se représentent d'ailleurs Koumassi comme un quartier d'étrangers et plus particulièrement de Mossi. Ceux-ci constituent, en effet, l'ethnie dominante du point de vue du nombre de foyers : 206 foyers, mais ils sont légèrement dépassés en nombre d'habitants par les Adjoukrou, dont les foyers sont pourtant deux fois moins nombreux, mais deux fois plus peuplés : 105 foyers pour 661 personnes, soit 6,1 personnes par foyer contre 3,1 pour les Mossi. Les Adjoukrou sont souvent propriétaires de cours puisqu'ils furent les premiers habitants logés à Nouveau Koumassi par l'attribution d'un lot qu'ils mirent en valeur. Les Mossi, au contraire, constituent par excellence la population locative de manœuvres migrants.

Pendant, les Ivoiriens sont moins nombreux à Nouveau Koumassi à la fois en nombre de foyers, en population totale et en nombre d'ethnies représentées (24 ethnies ivoiriennes pour 46 ethnies étrangères, cf. tableau n° 2).

A part les Adjoukrou, le seul groupe largement représenté à Nouveau Koumassi est celui des Baoulé dont le nombre de foyers est presque égal à celui de Marcory. Mais la taille moyenne des foyers tombe de 8,8 à 5,4 personnes.

Les Bété, qui étaient les plus nombreux à Marcory, viennent loin derrière avec 35 foyers et 199 personnes seulement.

Parmi les autres originaires du sud, les Ebrié, premiers habitants du site d'Abidjan, dépassent seuls la dizaine de foyers avec 15 unités et 67 personnes.

Le regroupement géographique place en tête les gens du sud grâce à l'importance des Adjoukrou et aussi grâce au fait que toutes les ethnies se trouvent représentées.

Viennent ensuite les gens du centre, surtout les Baoulé (les Gouro et les Gagou sont très peu représentés) : ceux de l'ouest : 57 foyers, soit 6 % de ceux-ci et 7,8 % de la population, et du nord : 5,1 % des foyers et 5,3 % de la population.

Les ressortissants de l'est (Agni et apparentés) forment l'ensemble le plus faible numériquement.

Les étrangers

Si toutes les régions d'Afrique de l'ouest possèdent des ressortissants à Nouveau Koumassi, ceux-ci sont présents en nombre très inégal.

La masse la plus importante d'étrangers provient de pays situés au nord de la Côte-d'Ivoire : Haute-Volta d'abord (puisque le développement économique récent du pays s'est traduit par un appel de main-d'œuvre voltaïque non qualifiée) mais aussi Mali (Bambara, Minianka, Sonrhai, etc.), Niger (Haoussa, Gober, Djerma), Haute Guinée (Malinké, Tomah). L'ensemble nordique représente 49,5 % des foyers et 42,3 % de la population.

Les ressortissants du Golfe du Bénin, et plus généralement des pays situés à l'est de la Côte-d'Ivoire (1), forment le second ensemble. Il est cependant beaucoup moins important : 7,7 % des foyers de l'échantillon et 13,3 % de ceux des étrangers. Sa population représente 5,6 % de l'ensemble de l'échantillon.

Le nombre de foyers dont le chef est originaire de pays situés à l'ouest et au nord-ouest de la Côte-d'Ivoire (Basse-Guinée, Sénégal, Mauritanie) est encore plus réduit : 17 foyers, 68 personnes, soit respectivement 1,8 % et 1,5 % de l'ensemble de l'échantillon. A Marcory, ce dernier groupe (Wolof, Toucouleur, Soussou, Maures) était relativement plus important et représentait 33,3 % des foyers d'étrangers, alors qu'il n'en fait plus à Nouveau Koumassi que 3 %.

Dans leur ensemble, les étrangers représentent 59,2 % de l'échantillon de Nouveau Koumassi, chiffre bien supérieur à la moyenne officielle de tout Abidjan.

II — LES PHASES DE L'INTEGRATION A LA VILLE

A ce premier stade d'approche la notion de milieu d'origine se ramène à celle du lieu de naissance. Pour rendre compte de l'insertion dans le milieu d'habitat, seront envisagés successivement la date d'arrivée à Abidjan, la date d'arrivée dans le logement actuel et enfin l'écart qui sépare ces deux dates.

A. LE LIEU DE NAISSANCE

Sa connaissance constitue une information qui doit permettre d'apprécier la position des habitants de Marcory et Nouveau Koumassi par rapport au milieu ethnique d'origine.

J'ai distingué pour les Ivoiriens quatre situations possibles et d'abord deux situations extrêmes : celle des chefs de foyers ou de famille, nés à Abidjan, celle des chefs de foyers nés dans le milieu villageois homogène socialement de l'ethnie dont ils

(1) Le seul foyer de camerounais a été joint à cet ensemble.

sont originaires. J'ai subdivisé en trois groupes les chefs de foyers nés en milieu villageois, suivant la position géographique de celui-ci par rapport à Abidjan : un milieu villageois proche (150 km et moins), un milieu villageois situé à moyenne distance (moins de 350 km), un milieu villageois éloigné (plus de 350 km).

J'ai ensuite rassemblé sous deux rubriques les personnes nées dans d'autres villes qu'Abidjan, en distinguant celles nées dans une ville de leur milieu d'origine ethnique (par exemple Bété à Gagnoa ou Daloa, Baoulé à Dimbokro, Toumodi ou Bouaké) et celles nées dans une ville éloignée de la région où se trouve localisée leur ethnité (par exemple Agni à Bouaflé, Baoulé à Daloa, Senoufo à Dimbokro, pour citer des cas précis rencontrés).

J'ai classé les étrangers en trois groupes : ceux nés en milieu villageois, ceux nés dans une ville située dans leur milieu d'origine ethnique, enfin ceux nés dans d'autres villes (soit dans leur pays d'origine, soit ailleurs : Wolof nés à Grand Bassam, Ewé à Accra, Samogo à Abidjan, par exemple).

Les résultats de ce classement sont consignés dans le tableau n° 3.

Il se dégage à la première lecture de ce tableau que fort peu de chefs de famille sont nés à Abidjan ou dans une autre ville extérieure au milieu ethnique d'origine et qu'au contraire la majorité d'entre eux provient de milieux villageois homogènes ethniquement ou de la ville proche. En regroupant les Ivoiriens et les étrangers, les résultats pour les deux quartiers sont les suivants :

— Pour Marcory : 22,2 % de chefs de foyers nés à Abidjan ou dans une ville extérieure au milieu d'origine — 77,8 % de ceux-ci nés en milieu d'origine ethnique.

— Pour Koumassi : 5,3 % seulement de chefs de foyers nés hors d'un milieu homogène ethniquement.

Cependant, d'un quartier à l'autre, et des Ivoiriens aux étrangers, les rapports entre les différents groupes varient.

a) en ce qui concerne les Ivoiriens, la proportion de ceux originaires d'Abidjan même est très faible : 53 personnes à Marcory, 16 à Nouveau Koumassi. De ces chiffres, doivent encore être défalqués les chefs de famille dont Abidjan constitue le milieu d'origine ethnique (Ebrié et Appolo), 15 d'entre eux se trouvent dans cette situation à Marcory et 6 dans l'échantillon de Nouveau Koumassi ; ce qui fait que 4 % des chefs de famille de Marcory et 1 % seulement de ceux de Nouveau Koumassi

sont nés à Abidjan alors que leur milieu d'origine ethnique est ailleurs (c'est-à-dire trois fois plus à Marcory qu'à Nouveau Koumassi).

b) chefs de famille nés dans une ville extérieure à leur milieu d'origine ethnique : négligeable à Nouveau Koumassi (3,4 % des Ivoiriens); ce groupe représente 12,6 % des Ivoiriens à Marcory.

c) villes du milieu d'origine ethnique : 21,7 % des Ivoiriens de Marcory, 30,3 % de ceux de Nouveau Koumassi y sont nés. Ces résultats semblent être légèrement supérieurs à la réalité car il est arrivé que l'on indique dans la réponse la ville la plus proche du village de naissance.

Il existe de toute façon une acculturation très limitée dans les villes du milieu d'origine dont les quartiers sont homogènes ethniquement (à l'exception d'Abidjan) et pour lesquelles le voisinage de la famille villageoise maintient une insertion de type traditionnel.

d) milieu villageois : 51,1 % des Ivoiriens de Marcory, 62 % de ceux de Nouveau Koumassi en proviennent. Dans les deux cas, la prédominance des personnes issues de milieux villageois proches confirme les résultats du dépouillement par ethnie de la première section. Si le pourcentage de Marcory est supérieur à celui de Nouveau Koumassi, c'est que les enquêtés de ce dernier quartier se sont plus fréquemment contentés d'indiquer la ville proche du village.

Les étrangers des deux quartiers se différencient par le fait qu'à Marcory très peu sont nés en milieu villageois (17 %) alors que la majorité de ceux de Nouveau Koumassi (68,1 %) provient de ce milieu.

Ce résultat est un peu atténué à Marcory par la proportion importante (42 %) de ceux nés dans une ville du milieu d'origine encore qu'il s'agisse souvent de grandes villes, Bamako, Dakar. Ouagadougou.

Les chefs de famille étrangers, nés dans une ville éloignée de la région où est domiciliée leur ethnie d'origine, représentent 40,6 % du total d'étrangers de Marcory. Cette proportion tombe à 3,7 % à Nouveau Koumassi.

Ainsi, l'on note d'abord une prédominance encore très affirmée dans les deux quartiers d'individus nés en milieu d'origine homogène ethniquement (village) ou légèrement altéré (ville du milieu d'origine), ensuite à Marcory, un pourcentage déjà important de personnes séparées du milieu d'origine ethnique dès leur naissance.

B. DATE D'ARRIVÉE A ABIDJAN

Le tableau n° 4 se résume dans le graphique n° 3. Le plus grand nombre d'arrivées a eu lieu entre 1955 et 1960 pour les chefs de famille de Marcory et entre 1960-1965 pour ceux de Nouveau Koumassi. Ceci corrobore le fait que ce sont d'abord les Ivoiriens puis les étrangers qui ont afflué à Abidjan.

Un peu moins du tiers (30,8 %) des enquêtés de Marcory résidaient à Abidjan antérieurement à 1950 (307 moins les 15 originaires d'Abidjan, soit 292). A Nouveau Koumassi, ce pourcentage tombe à 22,8 %. Donc, la plupart des habitants sont arrivés après 1950 à Abidjan : 442 à Marcory de 50 à 60, et 381 à Koumassi.

De 1960 à 1967, il n'est arrivé que 193 chefs de famille à Marcory pour 357 à Koumassi.

Tableau n° 3

LIEU DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE		MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
IVOIRIENS		812	383
	Abidjan	53	16
	Autres villes de Côte-d'Ivoire	105	13
	Ville du milieu d'origine ethnique	177	116
	Milieu villageois à moins de 150 km d'Abidjan	105	117
	Milieu villageois à moins de 350 km d'Abidjan	149	85
Etrangers		135	555
	Ville du milieu d'origine ethnique	57	140
	Autres villes	55	21
	Milieu villageois	23	378
	Réponses nulles	12	16
TOTAL		947	937

Tableau n° 4

DATE D'ARRIVEE A ABIDJAN

Date d'Arrivée à Abidjan	MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
Avant 1935	36	32
1935 - 1940	63	28
1940 - 1945	61	44
1945 - 1950	149	101
1950 - 1955	150	125
1955 - 1960	294	252
1960 - 1965	174	280
1966 - 1967	20	65
TOTAL	947	937

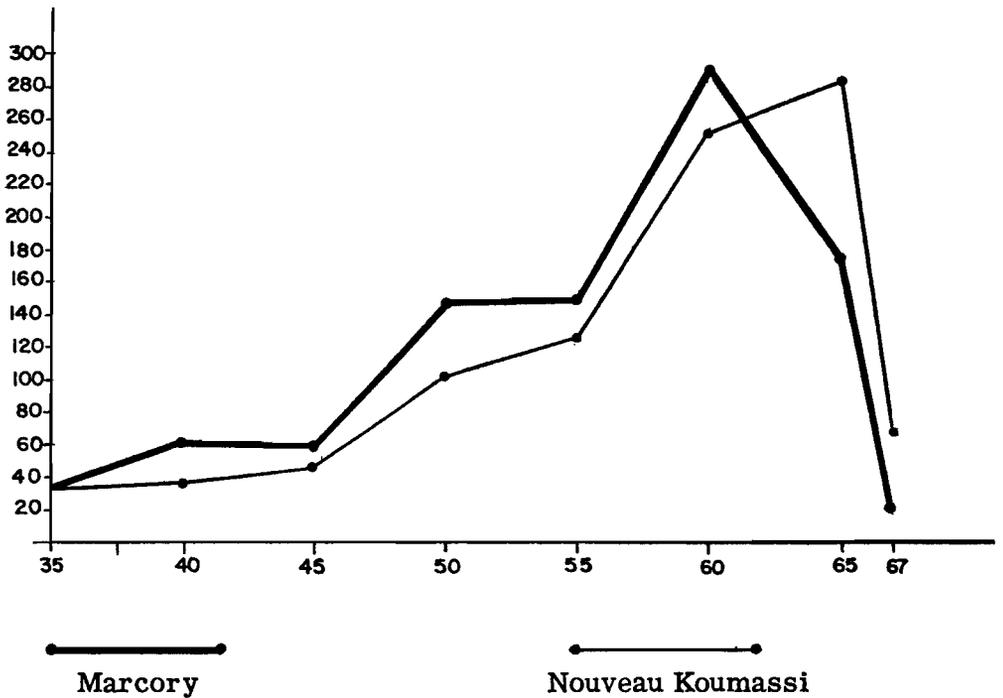
Tableau n° 5
DATE D'ARRIVEE DANS LE LOGEMENT ACTUEL

Date d'arrivée dans le logement	MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
53		59
54		14
55		7
56		19
57		17
58		21
59		27
60	13	31
61	58	30
62	75	47
63	185	85
64	94	102
65	226	89
66	189	179
67	101	189
Questionnaires nuls	6	21
TOTAL	947	937

Tableau n° 6
DUREE DE SEJOUR INTERMEDIAIRE ENTRE L'ARRIVEE
A ABIDJAN ET L'ARRIVEE DANS LE LOGEMENT ACTUEL

Temps	MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
5 ans et moins	285	475
5 à 10 ans	254	211
10 à 15 ans	166	101
15 à 20 ans	104	41
20 à 25 ans	64	37
plus de 25 ans	168	52
sans réponse	6	21
TOTAL	947	937

Graphique n°3 - L'ARRIVEE A ABIDJAN DES CHEFS DE FAMILLE



Abcisses : date d'arrivée
 Ordonnées : nombre de chefs de famille

Les chefs de famille de Marcory sont arrivés à Abidjan avec la première expansion démographique qui a suivi l'ouverture du Nouveau Port ; ceux de Nouveau Koumassi, avec l'expansion qui a fait suite à l'Indépendance et qui a correspondu à de nouvelles créations d'emplois.

C. DATE D'ARRIVÉE DANS LE LOGEMENT ACTUEL (tableau n° 5)

Les chefs de foyer sont installés en majorité dans les deux quartiers depuis moins de cinq ans. De 1963 à 1967, il est arrivé 795 d'entre eux à Marcory et 644 à Nouveau Koumassi, soit 83 % et 69 % des deux échantillons respectifs.

Une différence essentielle tient à ce que le Groupement Foncier a commencé à se bâtir plus tard que les premiers lotissements de Nouveau Koumassi. Ceux-ci remontent à 1953 et correspondent à la première vague d'arrivants mentionnée au tableau n° 5, nouveaux propriétaires évincés de l'Ancien Campement Adjoukrou sur lequel s'est bâti le port d'Abidjan.

La centaine de personnes arrivées à Marcory en 1967 seulement a occupé les derniers logements en bande mis à la disposition du public au début de l'enquête et qui ne sont donc pas mentionnés sur la photo aérienne.

D. DURÉE DU SÉJOUR URBAIN INTERMÉDIAIRE

Plus que la date d'arrivée dans le logement, l'écart qui sépare l'arrivée à Abidjan du début de la domiciliation actuelle apparaît comme significatif (tableau n° 6). Les différences notées aux deux niveaux précédents se trouvent amplifiées. Les habitants de Nouveau Koumassi s'installent après une période transitoire beaucoup plus brève dans leur actuel quartier d'habitat (50,6 % sont depuis moins de cinq ans à Abidjan, contre 30 % seulement de ceux de Marcory). Les habitants de Marcory, arrivés dans l'ensemble plus tôt à Abidjan et ayant séjourné plus longtemps dans d'autres logements, ont eu une plus grande latitude de choix et donc plus de possibilités pour s'installer à Marcory. On peut aussi penser qu'ils ont connu plus de résidences transitoires ainsi qu'il le sera démontré plus loin et qu'ils ont donc acquis une plus grande connaissance de la ville.

III — STATUT SOCIO-ECONOMIQUE DES CHEFS DE FAMILLE

Il s'établit à partir de trois éléments : l'emploi occupé (statut professionnel), le niveau du revenu (statut économique), enfin le niveau d'instruction (statut culturel).

Tableau n° 7

LES PROFESSIONS EXERCEES

Statuts professionnels	MARCORY	NOUVEAU KOU MASSI
Travailleurs manuels		
1 — non qualifiés du secteur public		19
2 — Travailleurs manuels non qualifiés du secteur privé		348
3 — Travailleurs manuels qualifiés du secteur public	40	14
4 — Travailleurs manuels qualifiés du secteur privé	102	145
5 — Agents de maîtrise et techniciens du secteur public	52	9
6 — Agents de maîtrise et techniciens du secteur privé	66	12
7 — Employés subalternes du secteur privé	151	86
8 — Petits fonctionnaires d'exécution	116	31
9 — Personnels intermédiaires de gestion du secteur public (fonctionnaires moyens)	160	10
10 — Personnels intermédiaires de gestion du secteur privé (cadres moyens)	161	15
11 — Hauts fonctionnaires	40	
12 — Cadres supérieurs du privé	14	
13 — Artisans	13	121
14 — Commerçants, entrepreneurs privés	17	75
15 — Agriculteurs		26
16 — Divers	2 (1)	4 (2)
17 — Sans profession	9	8
18 — Réponses nulles	4	7
TOTAL	947	937

(1) — un chef d'orchestre, un chef de canton.

(2) — Deux marabouts, un guérisseur, un « mendiant ».

A. STATUT PROFESSIONNEL

Il a été circonscrit dans deux items du questionnaire intitulés respectivement profession et situation dans la profession. Le premier correspond à la question « que faites-vous ? ». Le deuxième, à la description de la profession exercée. Dans cette question on essaie, en particulier, d'obtenir des précisions sur la position hiérarchique de l'intéressé et la nature de l'activité qu'il exerce.

Des types idéaux de réponses sont, par exemple :

Profession — Situation dans la profession

Instituteur — Adjoint au Directeur

Commis — Service des expéditions (remplit les bordereaux d'envoi)

Mécanicien — travaille aux réparations dans l'atelier X...

En fait, les réponses furent beaucoup plus floues dans leur majorité. Nous rencontrâmes des difficultés dans le déroulement pratique de l'enquête.

Je fus ainsi obligé, après le premier passage, de retourner chez la plupart des enquêtés de Marcory afin d'obtenir des précisions sur leur position au sein de leur profession.

Il y eut ensuite des difficultés de méthode et des difficultés de fond lorsqu'il fallut classer les réponses obtenues.

Sur un plan méthodologique, il n'existe pas de cadres de référence pouvant s'appliquer d'une façon générale à la stratification socio-professionnelle des populations urbaines d'Afrique de l'ouest et comparables aux grilles de classement élaborées par l'I.N.S.E.E. en France, par exemple.

Les difficultés de fond sont communes aux sociétés en voie d'industrialisation des villes d'Afrique de l'ouest. Celles-ci juxtaposent plusieurs secteurs économiques qui se recoupent plus ou moins :

1) un secteur économique moderne « rapporté » aux mains d'agents économiques étrangers en ce qui concerne la Côte d'Ivoire (entreprises industrielles et grandes entreprises commerciales).

2) un secteur économique traditionnel qui groupe à la fois des artisans, des commerçants et des petits entrepreneurs. Encore faudrait-il établir une différence entre les artisanats et commerces où à la fois les formes et le contenu de l'activité sont traditionnels (marchands de produits alimentaires locaux tels

le poisson séché, bijoutiers, tisserands) et d'autres où seule la forme est traditionnelle (artisanats modernes qui prolifèrent dans les quartiers populaires, mécaniciens, réparateurs de radio, vulcanisateurs, ensemble que l'on appelle parfois secteur économique induit). Il peut exister enfin d'autres compromis : structures de l'activité à la fois moderne et traditionnelle, activité traditionnelle (commerce de la Kola, par exemple) (1).

3) le secteur public et para-public toujours important dans les pays francophones (administration et établissements publics industriels et commerciaux tels que pour la Côte-d'Ivoire, par exemple, la Région Abidjan-Niger, l'Energie Electrique de Côte-d'Ivoire).

Cette superposition de secteurs économiques aussi hétérogènes entraîne plusieurs conséquences. Tout d'abord, les catégories d'emplois secondaires et tertiaires recourent les trois secteurs sus-mentionnés. Ensuite, le statut des salariés est très différent d'un secteur à l'autre.

En prenant l'exemple du statut des travailleurs manuels, celui-ci évolue d'un type de rapports à la production objectifs au sein des grandes entreprises à des relations de dépendance personnelle au sein du secteur artisanal et commercial traditionnel en passant par une situation protégée quant à la sécurité de l'emploi pour les salariés manuels du secteur public et para-public.

Pour tenir compte de tous ces facteurs, j'ai réparti les emplois recensés dans les deux quartiers selon l'ordonnement du tableau n° 7 dans lequel j'ai essayé de réduire les unes aux autres les différentes lignes de clivage qui viennent d'être notées.

Pour cela, les professions rencontrées ont été rassemblées en trois groupes qui incluent les différents secteurs et se structurent en hiérarchies concurrentes qui se recourent les unes les autres :

- 1) salariés de tous secteurs accomplissant une activité manuelle ;
- 2) salariés non manuels accomplissant des fonctions de services et occupant des postes de responsabilité ;
- 3) agents économiques indépendants du secteur traditionnel.

1) Le premier groupe s'étend des travailleurs manuels non qualifiés aux techniciens et agents de maîtrise. Dans la catégorie des travailleurs manuels non qualifiés ont été englobés les manœuvres, les ouvriers spécialisés et les apprentis.

(1) Cf. histoire et organisation sociale d'une communauté marchande ouest-africaine : Les Kooroko. J.L. Amselle. Thèse de 3^e cycle, 1972, Paris.

La strate suivante est celle des travailleurs manuels qualifiés des deux secteurs public et privé.

Les agents de maîtrise et techniciens constituent la strate supérieure de ce premier groupe (chefs de travaux, dessinateurs, opérateurs d'une entreprise de raffinage, topographes, par exemple).

2) La strate inférieure du second groupe est occupée par les employés subalternes du secteur privé, et les petits fonctionnaires d'exécution.

Dans la strate suivante, j'ai rassemblé tous ceux qui pouvaient être considérés comme des fonctionnaires et des cadres moyens. Ils ont été englobés sous le vocable « personnel intermédiaire de gestion » qui signifie que leur initiative et leurs responsabilités, leur pouvoir de décision sont limités à un niveau moins élevé que les représentants de la strate supérieure de ce groupe. Cette dernière est composée des Hauts fonctionnaires et des cadres supérieurs du privé. Les types idéaux en sont, par exemple : directeur ou sous-directeur de Ministère, membre d'un cabinet ministériel, chef de service d'une entreprise privée.

3) Le groupe des agents traditionnels indépendants inclut les artisans, les commerçants et les agriculteurs présents à Nouveau Koumassi.

Les postes du tableau n° 7 rassemblent les emplois multiples dont l'existence a été relevée dans les deux échantillons.

L'analyse comparative des deux quartiers fait apparaître une majorité de techniciens, petits et moyens fonctionnaires, cadres moyens à Marcory (ligne 5 à 10, 706 emplois, soit 74,5 % de l'échantillon). Ces professions sont, au contraire, très peu représentées à Nouveau Koumassi (17,3 % des chefs de foyers). Ce quartier héberge surtout des travailleurs manuels qualifiés ou non (66,8 %) alors qu'à Marcory ils ne sont que 14,9 % de l'ensemble, et tous qualifiés.

Si les stratifications socio-professionnelles se recoupent d'un quartier à l'autre pour les professions intermédiaires, celles situées en bas de la hiérarchie socio-professionnelle ou, au contraire, à son sommet, ne se retrouvent que dans l'un ou l'autre quartier.

Ainsi, il n'existe à Marcory, parmi les chefs de famille, aucun travailleur manuel non qualifié, pas plus que je n'ai trouvé dans l'échantillon de Koumassi des Hauts fonctionnaires ou des cadres supérieurs du commerce et de l'industrie. Ceux-ci, bien que peu représentés à Marcory, forment néanmoins un groupe

plus important que celui des artisans et commerçants. Remarquons d'ailleurs qu'il s'agit plus de Hauts fonctionnaires que de personnel dirigeant du secteur privé. Ces derniers (au nombre de 14 seulement) confirment par leur faiblesse numérique la situation générale des entreprises modernes en Côte-d'Ivoire où les cadres de direction d'origine africaine sont très peu nombreux (1).

Le caractère traditionnel du quartier de Koumassi, malgré sa date récente de création, est souligné par l'importance du nombre des chefs de famille exerçant une activité artisanale, commerçante ou agricole, 222, soit 23,7 % de l'échantillon. Les individus ayant déclaré la profession d'agriculteur font le plus souvent des cultures vivrières, à la périphérie du quartier, qu'ils commercialisent ensuite sur place. Quelques-uns d'entre eux cependant, de souche ivoirienne et en même temps propriétaires de cours, possèdent des plantations de cultures industrielles plus éloignées d'Abidjan. Une partie seulement des artisans et commerçants habitant à Nouveau Koumassi, exercent sur place leur activité, les autres généralement travaillent à Treichville.

J'ai essayé dans la classification ici proposée de rendre compte des hiérarchies socio-professionnelles existantes au sein de la société abidjanaise sur la voie d'une urbanisation industrialisée en évitant pour établir cette stratification professionnelle de transférer celles existantes et connues des sociétés depuis longtemps industrialisées. Car ces dernières sont inapplicables aux sociétés urbaines de l'ouest africain, irréductibles elles-mêmes dans leur histoire et leur évolution propres aux sociétés urbaines déjà industrialisées.

Dans cette démarche, aux difficultés dues à la coexistence de plusieurs secteurs économiques viennent s'ajouter celles de l'identification du statut socio-professionnel non pas abstraite-ment, mais au niveau de l'importance vécue qui lui est accordée au sein de la société abidjanaise.

Le décalage technologique et économique vis-à-vis des pays développés se traduit par une valorisation des emplois modernes nouveaux créés au sein de la société ivoirienne. Au sein de la fonction publique, ce décalage se note à plusieurs niveaux et d'abord à celui des Hauts fonctionnaires. Si un directeur de Ministère ou un membre d'un cabinet ministériel peuvent être considérés comme des Hauts fonctionnaires, abstraction faite du contexte particulier où s'opère l'étude, il n'en va pas ainsi de plusieurs titulaires d'emplois classés sous cette ru-

(1) Samir Amin, 1967. *Le Développement du Capitalisme en Côte-d'Ivoire*. Editions de Minuit, p. 194.

brique. Pour donner des exemples précis, un médecin, des ingénieurs titulaires de diplômes supérieurs qui n'occuperaient pas forcément des postes dirigeants dans une société depuis longtemps industrialisée, du fait même de leurs diplômes, se trouvent rangés dans la catégorie des Hauts fonctionnaires. Les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, les professeurs du secondaire ont été classés sous cette rubrique, compte tenu à la fois des responsabilités qu'ils assument et du statut social qu'on leur reconnaît. Celui-ci se traduit d'ailleurs au niveau institutionnel par leur appartenance (au sein du statut de la Fonction Publique ivoirienne) à la catégorie A des fonctionnaires supérieurs.

De même, ai-je classé comme des fonctionnaires moyens des personnes dont la profession les aurait rangées dans les échelons subalternes de la Fonction Publique d'un pays entièrement industrialisé. Ici leur fonction sociale plus importante leur confère ce statut ; c'est le cas en particulier des infirmiers et instituteurs.

Au niveau des salariés manuels, le petit nombre de ceux ayant acquis une haute technicité, valorise leur situation. Aussi, bien que leur position dans le processus de production soit exactement la même que celle de leurs homologues de pays à industrialisation plus avancée, leur statut au sein de la société urbaine ivoirienne est fort différent et pour l'instant plutôt privilégié. Il existe des interférences entre les strates socio-professionnelles et les tranches de revenus qui seront mentionnées dans l'étude des revenus.

B. NIVEAU DE REVENU (tableau n° 8)

La question concernant le revenu fut la dernière posée. Il n'y fut que très partiellement répondu. Beaucoup d'enquêtés se sont abrités derrière l'énoncé d'indice de salaire qu'il n'était possible de chiffrer en salaire réel que dans le cas des salariés de la Fonction Publique.

Ensuite, les commerçants et les artisans, comme dans tous les pays du monde, ont fourni des chiffres de revenus fantaisistes dont il n'a pas été tenu compte dans le tableau n° 8.

Je n'ai alors conservé que 631 réponses à Marcory et 734 à Nouveau Koumassi. A leur niveau, il n'existe de correspondances précises entre les strates de salaires et les hiérarchies socio-professionnelles qu'aux limites inférieures et supérieures des deux stratifications. Ainsi, les chefs de famille les moins rémunérés sont les travailleurs non qualifiés (manœuvres et

ouvriers spécialisés) et la frange inférieure des employés subalternes du secteur privé et de la Fonction Publique. A l'inverse, les mieux rémunérés sont les Haut fonctionnaires et les cadres supérieurs des entreprises privées.

Pour les catégories intermédiaires, il existe de multiples interférences où se recourent tranches de revenus et catégories socio-professionnelles. L'explication en tient surtout à la coexistence des trois secteurs économiques qui ont été notés précédemment. Il se produit d'abord des disparités au niveau d'une même profession. Le cas des chauffeurs particulièrement nombreux, dans nos deux échantillons, est significatif en la matière. Leurs salaires varient dans de larges proportions suivant qu'ils sont salariés d'une entreprise artisanale, du secteur public ou d'une entreprise industrielle : 12 à 15 000 F pour des chauffeurs travaillant chez des particuliers ou encore dans une entreprise (salaires enregistrés à Nouveau Koumassi), 30 à 35 000 F à Marcory, pour d'autres ayant une certaine ancienneté dans leur administration.

Ensuite, au niveau des entreprises privées, il se produit des disparités pour des emplois de qualification égale qui dépassent la simple opposition entre employeurs africains et européens.

Tableau n° 8
REVENU DES CHEFS DE FAMILLE

REVENU DECLARE	MARCORY	NOUVEAU KOU MASSI
(-) de 3 000 F		1
3 000 à 5 000 F		7
5 000 à 7 000 F		15
7 000 à 9 000 F		49
9 000 à 11 000 F		115
11 000 à 13 000 F	1	89
13 000 à 15 000 F	3	82
15 000 à 17 000 F	2	104
17 000 à 20 000 F	29	73
20 000 à 25 000 F	66	80
25 000 à 30 000 F	74	29
30 000 à 35 000 F	93	35
35 000 à 40 000 F	89	17
40 000 à 45 000 F	62	7
45 000 à 50 000 F	54	11
50 000 à 55 000 F	46	7
55 000 à 60 000 F	27	1
60 000 à 70 000 F	37	6
70 000 à 80 000 F	21	2
80 000 à 100 000 F	12	4
100 000 à 120 000 F	8	1
+ de 120 000 F	7	0
TOTAL	631	734

Enfin, la confrontation de secteurs économiques différents et non harmonisés fait que tranches de salaires et catégories socio-professionnelles se recourent. Ainsi, certains ouvriers hautement qualifiés et techniciens du secteur industriel atteignent-ils des salaires égaux ou supérieurs, allant de 50 000 à 70 000 F, à ceux de fonctionnaires moyens alors que ces derniers appartiendraient à des tranches de revenus nettement plus élevés dans un société anciennement industrialisée.

Cette position relativement privilégiée de quelques salariés très qualifiés d'entreprises, qui se trouvent dans une phase de haute rentabilité, ne doit pas cependant faire oublier deux points : d'une part, ceux-ci se trouvent rémunérés à un niveau plutôt inférieur à celui de leurs homologues européens présents à Abidjan ; d'autre part, les revenus salariaux des Africains, qui représentent 92 % de la population active employée, ne s'élèvent qu'à 52 % de l'ensemble des salaires distribués.

Cependant, la comparaison globale des résultats obtenus dans les deux quartiers souligne suffisamment les différences de niveau de vie de leurs habitants.

A Marcory, la grande majorité des revenus des chefs de famille (94,4 %) (1) se situe au-delà de 20 000 F et un seul revenu déclaré est inférieur à 15 000 F. Encore s'agit-il le plus souvent, pour les revenus inférieurs à 20 000 F, de foyers où le chef de famille n'est pas le seul titulaire d'un emploi rémunéré.

A Nouveau Koumassi, au contraire, la majorité des salaires se situe en-dessous de 20 000 F (72,8 %).

La tranche la plus importante dans ce quartier est représentée par les salaires situés entre 7 et 15 000 F.

— A Marcory, c'est entre 20 et 50 000 F que se concentrent les salaires ;

— Alors qu'à Nouveau Koumassi, on ne trouve que quelques revenus supérieurs à 55 000 F (14, soit 1,9 % des réponses obtenues), ceux-ci constituent un groupe relativement important des réponses de Marcory, 93 réponses, soit 14,7 % de celles-ci. Et cette proportion est d'ailleurs plutôt inférieure au réel dans la mesure où ce sont les gens titulaires des revenus les plus élevés et des statuts les plus favorisés qui se sont abstenus de répondre à cette question ou qui font partie de la minorité n'ayant pas répondu à l'enquête.

— A Marcory, 15 revenus déclarés dépassent les 100 000 F par mois. A Nouveau Koumassi, au contraire, 23 enquêtés gagnent 7 000 F et moins par mois. Ces deux groupes extrêmes —

(1) Pourcentage des réponses obtenues dans le tableau n° 8.

Tableau n° 9
NIVEAU DE SCOLARITE

SCOLARITE	MARCORY	NOUVEAU KOU MASSI
Illettrés	90	607
Jusqu'au CM2	183	229
C.E.P.E.	213	54
Etudes secondaires	210	22
B.E.P.C.	71	5
C.A.P.	68	6
Autres diplômes entre BEPC et BAC	19	0
BAC	34	1
Etudes supérieures	16	1
Diplômes supérieurs	15	0
Examens professionnels de la fonction publique	20	0
Non réponse	8	12
TOTAUX	947	937

bas salaires, présents uniquement à Nouveau Koumassi, hauts salaires, représentés seulement à Marcory — contribuent à différencier les deux quartiers.

C. NIVEAU D'INSTRUCTION

Les données du tableau n° 9 confirment en les recoupant les résultats obtenus en matière de statut socio-professionnel et de niveau de revenus : situés à un niveau supérieur de la hiérarchie soico-professionnelle et disposant de revenus plus élevés, les chefs de famille de Marcory sont aussi dans leur ensemble plus instruits. Le tableau n° 9 consigne à la fois le niveau de scolarité atteint sans diplômes et les diplômes obtenus. La hiérarchie des enseignements et les diplômes délivrés correspondent à ceux du système éducatif français. L'opposition entre les deux quartiers est très tranchée. On relève ainsi pour Nouveau Koumassi une majorité d'illettrés 607, soit 65,6 % de l'ensemble des réponses obtenues, un groupe important ayant suivi des études primaires (229, soit 24,7 %), très peu d'individus ayant atteint le niveau des études secondaires et un seul individu ayant suivi des études supérieures.

En matière de diplômes obtenus, s'il existe quelques titulaires du C.E.P. (5,8 %), ceux possédant un diplôme secondaire sont très rares (4 B.E.P.C., 1 BAC) et je n'ai trouvé dans l'échantillon aucun titulaire de diplômes supérieurs.

A Marcory, au contraire, les « lettrés » l'emportent largement sur les « illettrés ». Ceux-ci, avec 90 individus, représentent à peine 9,5 % de l'ensemble de l'échantillon.

19,3 % des enquêtés de Marcory ont suivi des études primaires sans obtenir le Certificat d'Études Primaires et 22,4 % l'ont obtenu.

Un nombre important d'individus a suivi des études secondaires (210, soit 22,1 %) sans obtenir de diplômes. Enfin, le nombre des titulaires de diplômes supérieurs au C.E.P. ne se compare pas à celui de Nouveau Koumassi : 160 chefs de famille se trouvent dans cette situation parmi lesquels 71 titulaires du B.E.P.C., 34 du Baccalauréat et 15 de diplômes supérieurs.

Deux rubriques présentes à Marcory seulement méritent d'être explicitées : diplômes entre B.E.P.C. et baccalauréat, examens professionnels. La première concerne essentiellement des brevets de techniciens supérieurs du secteur public ou privé et

englobe les groupes très importants des infirmiers et des instituteurs qui doivent être maintenant titulaires du B.E.P.C. avant de subir une formation spécialisée.

La seconde concerne surtout les examens parallèles obtenus par des membres de la Fonction Publique dans des écoles administratives plus ou moins spécialisées. La formation s'effectue soit en Côte d'Ivoire (Ecole Nationale d'Administration pour des fonctionnaires de catégories A et B, Ecole de police par exemple, Ecole d'agriculture de Bingerville), soit encore à l'étranger, en France ou ailleurs.

L'inadéquation partielle déjà notée entre statut socio-professionnel et niveau de revenus existe aussi entre la première variable et le niveau d'instruction. Si, dans l'ensemble, les illettrés et les peu lettrés constituent la masse des manœuvres et des ouvriers spécialisés de Nouveau Koumassi, on peut aussi trouver dans leurs rangs des titulaires de revenus déclarés ou supposés bien supérieurs (ouvriers qualifiés), compte tenu du nombre d'épouses ou de la dimension de la famille (commerçants, propriétaires de cours).

A Marcory, le nombre non négligeable des illettrés et d'individus n'ayant pas terminé leurs études primaires (28,8 %), dépasse largement les titulaires de faibles salaires, ceux inférieurs à 20 000 F.

De même, trouve-t-on un nombre supérieur de titulaires d'emplois élevés dans la hiérarchie socio-professionnelle et de hauts revenus à celui de chefs de famille ayant poursuivi des études supérieures ou obtenu un diplôme équivalent.

Parallèlement à l'étude du statut socio-économique des chefs de famille des deux quartiers, on peut montrer le décalage qui existe au niveau de celui de leurs épouses et plus largement à celui des femmes des deux quartiers ainsi que nous le montrons plus loin.

Les difficultés rencontrées dans l'analyse des statuts socio-économiques des chefs de famille de Marcory et Nouveau Koumassi font mieux saisir l'inadéquation des modèles économiques trop abstraits et anthropocentriques dans leurs présupposés que l'on a voulu plaquer sur la réalité des sociétés africaines en voie de changement social rapide. Ces modèles ne font la part à la spécificité des situations rencontrées qu'à un niveau sectoriel et partiel, et non pas à celui de l'analyse d'ensemble du phénomène de développement. Se contentant de constater d'une façon statique et inutile, l'opposition entre le monde moderne et le milieu villageois traditionnel, ces schémas n'expliquent pas que c'est la société dans son ensemble, y compris celle en formation dans les villes, qui est radicalement différente.

Or, ces sociétés n'accéderont à leur propre état industriel et moderne que lorsqu'elles auront secrété des possibilités internes de développement (le changement social n'impliquant pas forcément le développement économique) alors que celles qui leur sont imposées de l'extérieur sont autant de greffes qui échouent et disparaissent au contact d'une réalité qu'elles méconnaissent.

IV — MILIEU D'HABITAT ET CONSOMMATION DE BIENS DURABLES

Les différences conjuguées des trois sections précédentes (différences ethniques, relations différentes avec Abidjan, tant par le lieu de naissance que par les dates d'insertion en milieu urbain — statuts socio-économiques différents) s'inscrivent dans les structures de l'habitat des deux quartiers et dans les statuts d'occupation et enfin dans la consommation de biens durables des deux populations.

A. L'HABITAT

1. *Structures écologiques* (tableau n° 10)

Les deux quartiers ressortent à des strates d'habitats de types très différents : un habitat moderne pour Marcory, un habitat urbain traditionnel pour Nouveau Koumassi.

Les cellules d'habitat de Marcory prennent deux formes ainsi qu'il ressort de la photo aérienne du quartier :

— des logements de type semi-collectif (puisque l'autonomie de la cellule d'habitat n'est pas tout à fait réalisée) insérés dans des constructions en bande : 720 logements recensés ;

— des villas individuelles de dimensions variables (de 3 à 7 pièces) au nombre de 227 dans notre échantillon.

Qu'il s'agisse de logements en bandes ou de logements individuels, le quartier du Groupement Foncier présente cependant une homogénéité assez grande au niveau écologique qui a permis de le classer globalement dans la même catégorie d'habitat au cours des différentes enquêtes d'ensemble, portant sur ce problème, réalisées à Abidjan. Tous ces logements sont dotés d'aménagements modernes (eau courante, électricité et blocs sanitaires, douches, w.c.).

Ces logements sont suffisamment espacés pour ne pas créer l'impression de surpeuplement des cours de Treichville que l'on retrouve à Nouveau Koumassi. Cet espace habitable, qui n'est

peut-être pas optimal, a cependant permis à la population du Groupement Foncier (locataires simples ou individus accédant à la propriété par le biais de la location vente) de planter aux abords des logements de nombreux arbres et arbustes. Aussi, le quartier a-t-il un aspect riant et vert que sont loin d'offrir les zones d'habitat populaires d'Abidjan. L'ensemble de ces facteurs a permis d'accréditer à « Marcory Habitat » (autre nom du GFCI dans le langage de tous les jours) une réputation de tranquillité et de salubrité qui trouve son fondement dans les éléments de comparaison qui lui sont très favorables avec les quartiers plus anciens ou plus mal construits et aménagés.

Tableau n° 10
STRUCTURES DE L'HABITAT

A) Types d'habitat	MARCORY	NOUVEAU KOU MASSI
Logements modernes semi-collectifs	720	
Logements modernes indépendants	227	
Logements urbains traditionnels « en dur »		691
Logements en planches et en tôle		246
TOTAL	947	937
B) Nombre de pièces		
Une pièce		398
Deux pièces		421
Trois pièces	753	87
Quatre pièces	172	23
Cinq pièces	18	4
Six pièces	1	4
Sept pièces	3	
TOTAL	947	937

Tableau n° 11
STATUTS D'OCCUPATION

Statut d'occupation	MARCORY	NOUVEAU KOU MASSI
Locations simples	688	736
Locations ventes	219	
Logements prêtés	24	31
Propriétaires	14	139
Réponses nulles	2	31
TOTAL	947	937

La partie la plus ancienne de Nouveau Koumassi où s'est déroulée l'enquête, présente une structure moins homogène, une seule donnée est très généralisée : l'organisation des logements autour d'une cour centrale qui constitue l'unité de chaque « concession » en même temps qu'elle en est le point névralgique.

La majorité (73,7 %) des logements de Nouveau Koumassi est en « dur » (briques et ciment). Le reste (qui constitue un pourcentage encore important : 26,3 %) est construit de manière plus précaire : baraques en tôle ou en planches que les propriétaires, devant l'afflux de nouveaux émigrants, ont rajoutées dans l'espace non encore bâti de leur concession.

De qualité de matériaux médiocres, les logements de Nouveau Koumassi bénéficient également de moins d'aménagements modernes. Un certain nombre des cours visitées ne possède pas l'électricité (8 sur 110). A une exception près, ce n'est jamais l'ensemble des habitants de la cour mais seulement quelques-uns qui ont l'électricité. Quatre concessions seulement sont dotées de l'eau courante. Dans d'autres, le propriétaire a aménagé un puits (36 sont dans ce cas, soit 32,7 % de l'échantillon). Le reste (c'est-à-dire 70 cours) ne possède pas l'eau.

2. Nombre de pièces et organisation des logements

Les cellules d'habitat de Nouveau Koumassi dépassent rarement deux pièces (398 n'ont qu'une pièce). 421 en possèdent deux, soit 819 logements et 87 % de l'ensemble (tableau n° 10).

Au contraire, les logements de Marcory comportent tous au moins trois pièces (79,5 %) et quelquefois quatre (18 %). 22 ont plus de quatre pièces. Il s'agit alors uniquement des villas agrandies par leurs occupants, grâce à l'adjonction de pièces supplémentaires à l'arrière de la maison, autour de l'espace aménagé en cour. Car on note une forte propension à reconstituer la cour de la concession urbaine traditionnelle chez les propriétaires des villas. Par-delà les déclarations de revenu, les dimensions très différentes de logements des deux quartiers sanctionnent les différences de niveau de vie des deux populations.

L'organisation des logements de Koumassi traduit l'action individuelle des propriétaires à partir des plans types qui leur furent proposés. Leur seul principe commun (mis à part quelques logements d'artisans et de prostituées ouverts directement sur la rue) est leur organisation autour de la cour centrale sur laquelle ils donnent, donc le fait de tourner le dos à la rue.

A Marcory, le partage se fait entre logements en bande et villas individuelles. Les logements en bande sont tous de trois pièces : une salle de séjour, deux chambres auxquelles il faut ajouter les douches, les w.c. et une minuscule cuisinette. Chaque logement possède deux entrées : la première sur la salle de séjour, la seconde sur la cuisine. La salle de séjour donne sur une bande de terrain réservée à l'usage du locataire et bordée elle-même par une allée de largeur variable, mais toujours supérieure à celle qui longe la cuisine. Ainsi qu'il ressort de la photo aérienne, les bandes sont accolées deux par deux et dos à dos, les cuisines se faisant vis-à-vis. La vie familiale déborde largement la cellule d'habitat sur les deux bandes de terrain qui séparent le logement proprement dit des deux allées. La vie domestique des habitants de Marcory, comme pour la majorité de la population d'Abidjan, se déroule le plus souvent dehors (font exception les familles confinées dans les quelques ensembles immobiliers construits en hauteur à Cocody ou à Adjamé-Nord). Le centre de gravité des logements en bande penche d'ailleurs plus vers la seconde entrée, celle de la cuisine. La confection des repas se fait plus devant la cuisine que dans celle-ci qui, sauf en saison des pluies, est surtout utilisée comme remise. C'est aussi devant la cuisine que l'on reçoit les parents et les familiers, que l'on se rassemble le plus souvent. L'entrée officielle qu'empruntent les étrangers est celle de la salle de séjour. Dans cette pièce sont reçus les visiteurs. L'entrée quotidienne qu'utilisent les habitants du foyer et leurs proches est donc celle de la cuisine.

Les villas, grâce à leur autonomie de construction, présentent moins d'uniformité dans leur aménagement. Elles sont néanmoins pourvues, elles aussi, d'une double entrée sur la salle de séjour, façade théorique de la maison, et sur la cuisine, lieu réel de concentration de la vie du foyer. Avec une grande diversité d'aménagements intermédiaires — grillages, grilles ou murs d'enceinte — elles possèdent aussi en commun une tendance à l'extension de l'espace habité sur l'arrière théorique du logement. La cuisine se prolonge alors par une véritable cour, close au maximum sur l'extérieur et aux dimensions plus vastes que l'espace habité derrière la cuisine des logements en bande.

Il semble donc que la vie villageoise se réintroduise au G.F.C.I. et déborde les cadres rigides de l'habitat moderne standardisé tout en assimilant les apports techniques de la ville (eau courante, électricité, confort).

3. *Statut d'occupation.*

A Nouveau Koumassi, comme à Marcory, domine le régime de la location simple. C'est le cas, par exemple, de tous les logements en bandes à l'exception de 12 d'entre eux qui sont en location vente (tableau n° 11).

Les villas de Marcory sont pour l'essentiel occupées sous le régime de la location vente (198). Les autres ont été louées par le bénéficiaire de la location vente à une tierce personne ou demeurent la propriété de la société immobilière.

Un tout petit nombre d'occupants (14) s'est déjà acquitté de l'ensemble des versements et jouit donc de la pleine propriété des lieux. Ces propriétaires utilisent leurs logements comme un bien d'usage, à la différence de ceux de Nouveau Koumassi qui tirent un revenu de leur titre de propriété en n'utilisant pour leur famille qu'une partie des lieux et en louant le reste. Les concessions de Koumassi constituent donc des biens de rapport qui permettent aux propriétaires de jouir d'un revenu bien supérieur à celui que leur procure l'exercice d'une profession le plus souvent modeste ou bien même de ne vivre que de leurs revenus de location.

Les deux tiers des propriétaires des cours de l'échantillon résident sur leur concession (ils sont au nombre de 139) ; la situation déjà décrite pour tout Abidjan se trouve alors réalisée à Nouveau Koumassi : le propriétaire devient le leader d'un groupe constitué par tous les résidents de sa cour, locataires ou non locataires. Les rapports entre le propriétaire et les occupants de la cour sont très personnalisés. Le propriétaire bénéficie de relations de dépendance de la part de ses locataires. Comme il vit le plus souvent au milieu d'eux, il exerce un contrôle constant sur leurs activités. Ces relations prennent, au contraire, à Marcory un caractère anonyme et fonctionnel entre les locataires et l'administration du Groupement Foncier bien qu'il existe cependant un agent de la société immobilière spécialement chargé de recouvrer les quittances et résidant sur les lieux.

Quelques chefs de familles des deux quartiers, tout en n'étant pas propriétaires, ne paient pas de loyer. Ils ressortent alors à deux régimes différents. Dans le premier, ils bénéficient de logements prêtés par des parents (la minorité des cas à Marcory, la majorité des cas pour les logements prêtés à Nouveau Koumassi où les bénéficiaires sont alors des parents du propriétaire de la cour et parfois même son représentant lorsque celui-ci est absent). Dans le second, surtout représenté à Marcory, le logement est directement loué par l'employeur.

4. *Montant des loyers*

La lecture du tableau n° 12 traduit, dans les différences de loyers, les différences de qualité de l'habitat des deux quartiers. Les montants des loyers de Nouveau Koumassi s'inscrivent surtout entre 1 000 et 6 000 F (72,7 %). Ceux de Marcory se situent à un niveau beaucoup plus élevé, entre 10 et 13 000 F pour la plupart (69,2 %). Les montants supérieurs à 13 000 F correspondent à la location de villas, aussi bien location simple que location vente, (le régime de celle-ci n'est d'ailleurs pas uniforme et il existe plusieurs montants possibles suivant le type de contrat et la date de mise en utilisation du logement). Les deux cas de loyers supérieurs à 13 000 F qui furent notés à Nouveau Koumassi correspondent à des logements très vastes. La modicité des loyers versés à Nouveau Koumassi, l'exiguïté des logements occupés, correspondent à la modestie des statuts socio-professionnels des occupants, à l'inverse de ceux de Marcory qui peuvent, dans leur majorité, assumer des dépenses bien supérieures. Ces résultats sont une vérification, au niveau des deux quartiers étudiés, de l'étude faite à celui d'Abidjan, de la stratification sociale en matière d'habitat.

Tableau n° 12
LOYERS MENSUELS

Montant des loyers	MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
Moins de 1 000 F		26
1 000 à 2 000 F		97
2 000 à 3 000 F		195
3 000 à 4 000 F		175
4 000 à 5 000 F		144
5 000 à 6 000 F		45
6 000 à 7 000 F		17
7 000 à 8 000 F	28	10
8 000 à 9 000 F		5
9 000 à 10 000 F	36	9
10 000 à 11 000 F	143	5
11 000 à 12 000 F	178	4
12 000 à 13 000 F	335	2
13 000 à 14 000 F	6	
14 000 à 15 000 F	6	
15 000 à 16 000 F	18	2
16 000 à 17 000 F	28	
17 000 à 18 000 F	31	
18 000 à 19 000 F	35	
19 000 à 20 000 F	2	
20 000 à 21 000 F	33	
21 000 à 22 000 F	4	
22 000 à 23 000 F	15	
23 000 à 24 000 F	1	
24 000 à 25 000 F		
25 000 à 26 000 F	9	
26 000 à 27 000 F		
27 000 à 28 000 F	1	
28 000 à 29 000 F	1	
Pas de loyer ou logement prêté	29	170
Réponses nulles	8	31
TOTAL	947	937

Tableau n° 13
BIENS DURABLES

Biens durables	MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
Voitures	312	39
Cyclomoteurs	110	110
Radios	855	343
Téléviseurs	131	7
Réfrigérateurs	616	30

B. CONSOMMATION DE BIENS DURABLES

L'inégale richesse des populations des deux quartiers étudiés se lit également dans leur niveau très différent de consommation de biens durables dont témoignent les résultats suivants, obtenus à partir du recensement de voitures, cyclomoteurs, appareils de radio, téléviseurs et réfrigérateurs des deux échantillons.

Le décalage est grand entre les deux quartiers.

Un foyer sur trois est doté d'une voiture à Marcory alors que 4 % seulement de ceux de Nouveau Koumassi en possèdent une.

La télévision est installée dans un foyer sur sept à Marcory, alors qu'il n'existe que 7 récepteurs en tout et pour tout dans l'échantillon de Nouveau Koumassi.

Les réfrigérateurs sont encore plus répandus à Marcory : plus de la moitié des foyers en est pourvue (62 %) alors que 3,2 % seulement des foyers de Nouveau Koumassi en possèdent un.

La comparaison des nombres respectifs de postes de radio des habitants des deux quartiers établit un rapport plus favorable bien que pratiquement tous les foyers de Marcory (90 %) en soient pourvus alors qu'il n'en existe que dans à peine plus du tiers de ceux de Nouveau Koumassi (38 %). Enfin, il a été recensé le même nombre de cyclomoteurs d'un quartier à l'autre.

Ces différences de niveau de consommation de biens durables traduisent d'abord les différences du niveau des revenus mais aussi, ensuite, des différences dans les modes de vie des deux populations.

La présence de servantes et de domestiques à Marcory en nombre assez grand et leurs quasi-absence à Nouveau Koumassi ressortent au même phénomène. Le premier quartier est bien sûr plus riche, mais les habitants du second, parmi les plus fortunés (commerçants, propriétaires de cours) pourraient assumer la charge de domestiques. Ces fonctions d'auxiliaires ménagers sont en fait remplies par des membres de leur famille spécialement accueillis dans ce but à Abidjan. Une situation semblable se présente dans de nombreux foyers de Marcory où certains dépendants scolaires sont accueillis en échange de prestations de service.

Tableau n° 14

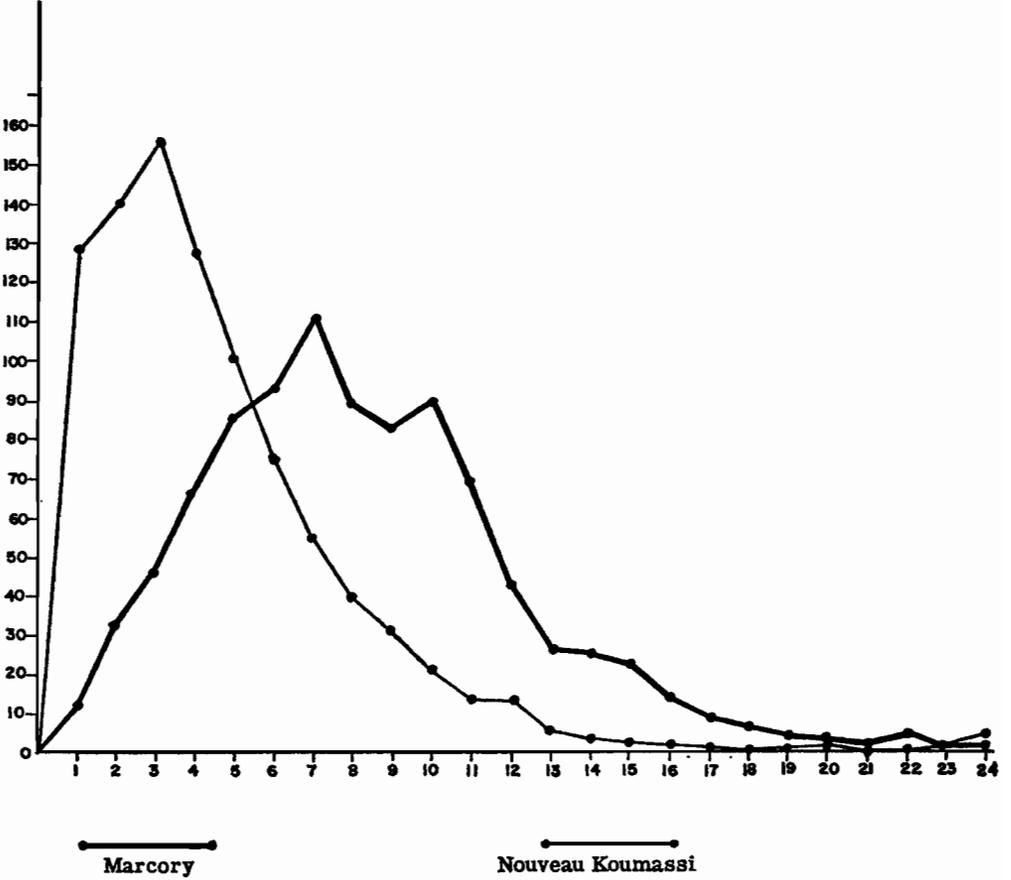
DIMENSIONS DES FOYERS

Dimensions des foyers	MARCORY		NOUVEAU KOUMASSI	
1 personne	12	12	129	129
2 personnes	33	66	141	282
3 personnes	47	141	157	471
4 personnes	67	268	127	508
5 personnes	85	425	101	505
6 personnes	93	558	76	456
7 personnes	111	777	56	392
8 personnes	90	720	40	320
9 personnes	83	747	33	297
10 personnes	90	900	23	230
11 personnes	69	759	16	176
12 personnes	43	516	16	192
13 personnes	27	351	6	73
14 personnes	26	364	4	56
15 personnes	23	345	3	45
16 personnes	14	224	3	48
17 personnes	9	153	1	17
18 personnes	7	126		
19 personnes	5	95	1	19
20 personnes	4	80	1	20
21 personnes	2	42		
22 personnes	5	110		
23 personnes	1	23	1	23
+ de 23 personnes	1	32	2	60
TOTAL	947	7 834	937	4 319

Tableau n° 15
STRUCTURES DES FOYERS

Type de foyers	MARCORY	NOUVEAU KOU MASSI
Isolés	12	129
Groupes de célibataires sans lien de parenté	16	59
Groupes de célibataires avec des liens de parenté	43	58
Groupes de célibataires avec et sans liens de parenté	19	20
Famille simple	101	342
Famille étendue du côté du chef de famille	399	211
Famille étendue du côté de la (ou des) épouses du chef de famille	63	35
Famille étendue du côté du chef de famille et de la (ou des) épouses	190	27
Famille simple avec des étrangers en plus	26	23
Famille étendue avec en plus des étrangers	78	33
TOTAL	947	937

Graphique n°4 - DIMENSION DES FOYERS



Abcisses : dimension des foyers
Ordonnées : nombre de foyers

V — STRUCTURE SOCIO-ECONOMIQUE DES FOYERS

Ce titre a été préféré à celui de « structures familiales » parce que tous les foyers ne composent pas forcément une famille. La morphologie des foyers de Marcory et Nouveau Koumassi découle des caractères différents des deux populations notés précédemment et les complète.

A. MORPHOLOGIE DES FOYERS

1. *Dimensions*

Si le nombre de foyers recensés dans les deux quartiers est sensiblement le même (937 d'un côté, 947 de l'autre), la population totale de l'échantillon de Marcory représente près du double de celui de Nouveau Koumassi. La dimension moyenne par foyer s'établit alors pour Marcory à 8,2 et pour Nouveau Koumassi à 4,6 seulement. Ces moyennes globales sont explicitées par le tableau n° 14 et la courbe n° 4.

Les foyers aux dimensions les plus fréquemment représentées à Nouveau Koumassi se situent dans les limites de une à cinq personnes par unité de recensement (655 foyers). A Marcory, la concentration s'opère au niveau des foyers variant de cinq à dix personnes (552).

Les foyers de une à deux personnes seulement sont peu nombreux à Marcory (10 % de l'échantillon) et, au contraire, très fréquemment représentés à Nouveau Koumassi (270 foyers), soit 29 %.

A l'autre bout de l'échelle, s'il n'existe que peu de foyers dépassant dix personnes dans le quartier populaire, ceux-là totalisent, au contraire, un nombre et une proportion importante des ménages de Marcory (323, soit 34 %).

2. *Composition* (tableau n° 15)

Pour procéder à l'analyse qualitative des structures des foyers, j'ai d'abord opéré une classification simple des groupes recensés ; j'ai ensuite noté tous les liens de parenté rencontrés.

J'ai donc d'abord distingué dix formes de groupes possibles qui ne composent pas forcément des familles puisque dans certains, ni le chef du foyer (celui qui paie le loyer ou possède le logement, celui qui répond à l'enquête), ni les personnes qui habitent avec lui, n'ont de conjoint. Se trouvent d'abord dans ce cas, et par définition, les isolés déjà mentionnés. Mais il existe aussi des groupes dont les membres ne constituent pas des

familles. Ces groupes de célibataires se présentent sous trois formes différentes : groupes dont les membres sont liés par de simples relations d'amitié, groupes dont les membres sont liés par des termes de parenté, enfin groupes composés à la fois d'amis et de parents.

J'ai ensuite distingué les familles simples (ou familles conjugales), soit monogamiques, soit polygyniques, c'est-à-dire les familles réduites au chef de famille, à son (ou ses) épouse(s) et à leurs descendances directes (fils et filles).

Chaque fois qu'est apparue une autre relation de parenté à l'égard du chef de famille et de sa femme que celle de fils ou fille, les foyers concernés ont été classés dans les différents types de famille étendue ramenés à trois éventualités : famille étendue :

- 1) du côté du chef de famille ;
- 2) du côté de son (ou ses) épouse(s) ;
- 3) des deux côtés à la fois.

Enfin, j'ai rangé, dans les deux dernières rubriques, les foyers dans lesquels des personnes sans lien de parenté avec le chef de famille, son épouse, ou des parents présents au domicile, sont venus s'agglomérer à la famille, soit qu'il s'agisse de famille simple, soit de famille étendue.

La répartition des foyers entre les différentes classes que nous venons d'identifier n'est pas la même d'un quartier à l'autre (tableau n° 15). Les individus isolés sont beaucoup plus nombreux à Nouveau Koumassi qu'à Marcory (1,2 % des foyers de Marcory pour 13,8 % de ceux de Nouveau Koumassi). Bien que le décalage soit moindre, les groupes de célibataires sont également plus représentés à Nouveau Koumassi qu'à Marcory (8,2 % à Marcory, 14,6 % à Nouveau Koumassi). De la même façon, les familles simples sont plus nombreuses à Nouveau Koumassi (36,5 % de l'échantillon contre 10,6 % seulement à Marcory).

Le tableau n° 15 inverse les résultats précédents pour les familles étendues beaucoup plus représentées à Marcory (lignes 6, 7, 8) qu'à Nouveau Koumassi. Elles atteignent 68,8 % de l'échantillon du premier quartier et seulement 29 % du second. Ce sont les groupes étendus du côté du chef de famille qui viennent en tête des familles étendues, 61 % de celles-ci, et 42 % de l'ensemble de l'échantillon à Marcory, et respectivement 77 % et 22,5 % à Nouveau Koumassi. Les familles étendues du côté de l'épouse du chef de famille forment un groupe moins important, cependant plus représenté à Marcory qu'à Nouveau Koumassi (6,6 % de l'échantillon du premier quartier et 3,7 % de celui du second).

Les familles étendues des deux côtés avec 190 foyers représentent 20 % de l'échantillon de Marcory ; elles ne font plus que 2,8 % de celui de Nouveau Koumassi.

Enfin, les foyers où des amis voisinent avec les parents du chef de famille ou de sa femme sont également plus nombreux à Marcory (11 % de l'échantillon contre 6 % dans l'autre quartier).

Petits logements et faibles revenus expliquent qu'à Nouveau Koumassi les isolés, les familles simples, les groupes de célibataires (dans lesquels le loyer est mis en commun entre les différentes personnes actives du groupe) prennent le pas sur les familles étendues. Celles-ci, au contraire, trouvent l'occasion de s'implanter plus facilement à Marcory où les dimensions plus spacieuses du logement et les revenus plus élevés rendent leur existence possible.

Les deux schémas n° 5 et 6 résument qualitativement l'ensemble des données précédentes en matière familiale. Y figurent toutes les relations de parenté relevées dans les deux quartiers par rapport au chef de famille et à son épouse. Pour simplifier cependant la présentation des schémas, les descendants en ligne directe n'ont pas été reportés. Les deux schémas présentent en commun d'accuser qualitativement le déséquilibre entre les parents du chef de famille majoritaire et ceux de son (ou de ses) épouse(s) en position minoritaire. Ce déséquilibre est accru à Nouveau Koumassi.

Les foyers de Marcory comportent ensuite un plus grand nombre de relations de parenté que ceux de Nouveau Koumassi.

33 relations du côté du C.F. pour 27 seulement à Koumassi.

15 relations recensées du côté de l'épouse à Marcory pour 8 seulement à Nouveau Koumassi.

Dans la réalité, l'écart entre les deux quartiers est encore plus profond si l'on tient compte que certaines relations éloignées (à partir du 4^e degré) n'apparaissent que dans un nombre limité de cas à Koumassi (et presque uniquement dans les familles des propriétaires).

Les deux schémas présentent enfin une différence notoire : ils sont décalés l'un par rapport à l'autre vers le haut à Marcory, vers le bas à Nouveau Koumassi.

Je n'ai jamais rencontré dans ce dernier quartier le père du chef de famille ou celui de son épouse. Le seul ascendant rencontré, un certain nombre de fois (douze cas), est la mère du

chef de famille ou de son épouse. J'ai noté deux fois la présence d'un oncle classificatoire éloigné (au 4^e degré de parenté) : le fils de la sœur de la mère de la mère d'Ego (le chef de famille).

A Marcory, j'ai au contraire relevé la présence d'ascendants directs ou collatéraux avec sept cas possibles mais uniquement du côté du chef de famille. Du côté de son épouse seule la présence de la mère est mentionnée.

Enfin, apparaissent sur le schéma de Koumassi des descendants collatéraux à la seconde génération qui n'existent pas à Marcory.

Ce fait pourrait être interprété par la différence d'âge existant entre les chefs de famille des deux quartiers et dans une première approche, j'ai remarqué effectivement que ces descendants collatéraux apparaissent presque uniquement dans les foyers des propriétaires de Nouveau Koumassi dont l'âge moyen est plus élevé que celui des autres chefs de famille.

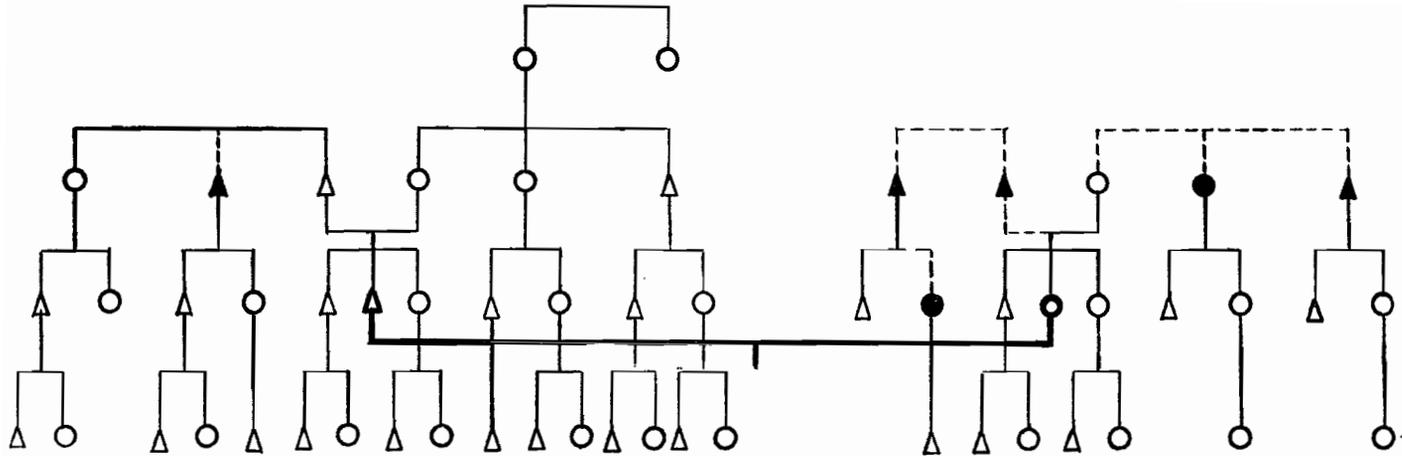
Chef de famille et sa femme



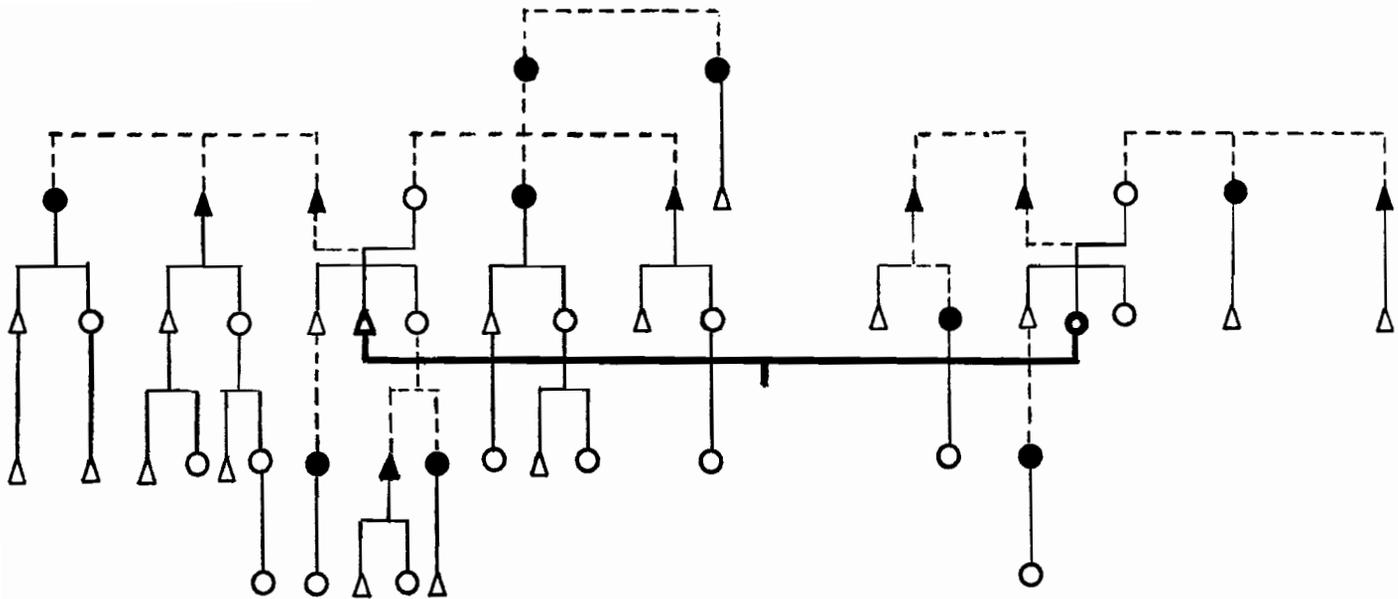
Parents absents de la concession



Parents pouvant être présents dans la concession



Graphique n° 5 : LES RELATIONS DE PARENTE DES FOYERS DE MARCORY



Graphique n° 6 : LES RELATIONS DE PARENTE DES FOYERS DE NOUVEAU KOU MASSI

Mais, dans la réalité, le facteur « revenu » joue encore un rôle plus important : ces descendants à la seconde génération apparaissent uniquement ou presque dans les cours de propriétaires (chefs de famille titulaires des plus hauts revenus à Nouveau Koumassi), à l'exclusion des familles dont les chefs, aussi âgés, ne sont que de simples locataires.

Au niveau de la comparaison globale des deux échantillons, c'est à Marcory qu'apparaît le plus grand nombre de relations de parenté où les chefs de famille, dans leur ensemble, sont plus fortunés pour accueillir plus de monde sous leur toit.

A l'appui du tableau n° 15 et des deux schémas n° 5 et 6, il faut apporter les précisions suivantes :

Les familles étendues ne coïncident pas forcément avec celles aux plus larges dimensions bien que ce soit dans les rangs de celles-ci qu'on les rencontre le plus fréquemment.

Il est bon de noter cependant qu'il suffit de l'adjonction d'une ou deux personnes pour créer un groupement dépassant le cadre de la famille nucléaire. Il n'y a pas non plus de correspondance directe entre les types familiaux que nous avons classés et les structures familiales traditionnelles des ethnies auxquelles appartiennent les chefs de famille. Ainsi, la famille peut-elle s'étendre uniquement du côté du chef de famille que celui-ci soit issu d'un système patrilinéaire ou matrilinéaire. De même, les familles étendues du côté des épouses se retrouvent aussi bien chez des ressortissants de sociétés matrilinéaires que patrilinéaires. Ainsi, dans les foyers Bété, la présence de parents de l'épouse (jeunes frères et sœurs, par exemple) correspond à un service rendu à la belle-famille dans le cadre d'une prestation échelonnée de la dot.

Il existe une prédominance de gens du sud et de l'ouest parmi les familles de larges dimensions (supérieures à douze personnes) tout comme parmi les familles étendues des deux côtés, sans qu'il soit possible de privilégier nettement le critère ethnique.

Par contre la proposition précise et la qualité des parents composant les éléments de la famille étendue dépendent toujours directement du système familial traditionnel en ce sens qu'ils traduisent encore des relations privilégiées existant au sein de la société villageoise. Se trouvent dans ce cas, par exemple, les neveux utérins et les tantes maternelles présents dans les foyers Agni, les neveux agnatiques dans les foyers Bété, la (ou les) sœur(s) du chef de famille chez les Baoulé.

Les groupes de célibataires appellent quelques commentaires supplémentaires. Il s'agit généralement de personnes jeunes.

Tableau n° 16
MARIAGES INTER-ETHNIQUES

Différents types de mariages inter-ethniques	MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
Inter-ivoiriens (proches)	74	8
Inter-ivoiriens (lointains)	82	25
Inter-étrangers (proches)	6	32
Inter-étrangers (lointains)	9	11
Ivoiro-étrangers (C.F. étrangers)	34	29
Ivoiro-étrangers (C.F. ivoiriens)	13	5
TOTAL	218	110

Lorsqu'il n'y a aucun lien de parenté entre les membres du groupe, ceux-ci sont originaires le plus souvent du même village ou de la même région (surtout à Nouveau Koumassi). Lorsque les groupes sont composés à la fois d'individus avec et sans lien de parenté, les personnes sans lien de parenté ont été amenées chacune par un des membres qui entretient entre eux des relations de parenté.

Les étrangers (c'est-à-dire les non-parents avec un des membres du groupe) présents au sein des groupements familiaux, ressortent à trois cas :

- amis du chef de famille ou amie de son épouse ;
- fils d'ami confié pour sa scolarité au chef de famille ;
- enfin à Nouveau Koumassi lorsque le chef de famille est un artisan les étrangers à la famille sont parfois de jeunes apprentis qui sont intégrés d'une façon traditionnelle à la famille de leur employeur.

3. Familles polygamiques et mariages inter-ethniques

Malgré la très nette différence de niveau de vie des deux populations le taux de familles polygamiques est sensiblement le même d'un quartier à l'autre :

- Marcory : 120 familles polygamiques (12 % des foyers) ;
- Nouveau Koumassi : 101 mariages polygamiques (10,7 % des foyers).

On sait que le taux de polygamie a tendance à croître dans les villes africaines à un premier stade d'urbanisation et de développement des revenus de la population (chez les commerçants, les propriétaires de concessions urbaines et plus largement chez tous les individus qui participent à une culture urbaine traditionnelle). Ce taux de polygamie décroît dès que l'on atteint les couches aisées de la population au niveau de scolarisation plus élevé.

Les titulaires de revenus supérieurs à 20 000 F de Nouveau Koumassi correspondent assez largement à la première couche de population alors que la seconde semble plus représentée à Marcory. Mais cette explication ne va pas assez loin et il faudra entrer dans le détail des analyses du chapitre suivant pour voir, au sein de groupes sociaux plus circonscrits, apparaître des taux de polygamie très différenciés cette fois.

— Par contre, la propension plus grande aux mariages inter-ethniques des habitants de Marcory constitue déjà un signe non équivoque d'un plus haut degré d'insertion dans Abidjan dont une des caractéristiques premières est l'hétérogénéité ethnique du peuplement. La traduction au niveau du mariage de cette hétérogénéité ethnique sanctionne de prime abord le dépassement sinon le refus des cadres étroits imposés par le milieu villageois d'origine. La population de Marcory semble donc, en la matière, plus avancée que celle de Nouveau Koumassi puisque plus du double des familles est issu de mariages inter-ethniques :

218 mariages inter-ethniques à Marcory pour 110 seulement à Nouveau Koumassi, soit 24 % des foyers dans le premier quartier et 11,8 % dans le second. Encore faut-il entrer dans le détail de ces mariages inter-ethniques.

J'ai classé les différents mariages inter-ethniques rencontrés en six groupes qui rendent compte :

1) des mariages entre des personnes d'ethnies appartenant aux mêmes zones culturelles (mariages entre ressortissants d'ethnies proches ; exemple : Malinké-Bambara) ;

2) des mariages entre des personnes appartenant à des zones naturelles très différentes (mariages entre personnes d'ethnies éloignées ; exemple : Bété-Agni) ;

3) des mariages entre Ivoiriens, des mariages entre étrangers et enfin des mariages ivoiro-étrangers.

Les deux quartiers offrent à peu près la même proportion de mariages conclus entre conjoints d'ethnies voisines :

80 mariages à Marcory et 40 à Nouveau Koumassy, soit 37,6 % dans le premier quartier et 36,3 % dans le second, des

mariages inter-ethniques. La majorité des mariages inter-ethniques est donc conclue entre des personnes d'ethnies très différentes.

Au niveau des mariages ivoiro-étrangers le nombre des époux étrangers l'emporte nettement sur celui des Ivoiriens dans les deux quartiers. Ce résultat s'explique d'une part par le fait général que les populations émigrantes comportent toujours plus d'hommes que de femmes, d'autre part, par celui que les étrangers ayant émigré célibataires en Côte-d'Ivoire ont, depuis, fait souche dans le pays en prenant une ressortissante ivoirienne pour épouse.

Une donnée complémentaire mérite d'être relevée : le taux des mariages polygamiques est plus faible dans le groupe des mariages inter-ethniques de Marcory et plus fort dans celui de Nouveau Koumassi :

A Marcory, 13 mariages polygamiques parmi les mariages inter-ethniques, soit 5,9 % alors que le taux général de polygamie de l'échantillon est de 12,6 %. Il fut au contraire relevé à Nouveau Koumassi 26 familles polygamiques parmi les mariages inter-ethniques qui portent à 42,3 % le taux de polygamie des mariages inter-ethniques du quartier. Or, ce taux n'est que de 10,7 % pour l'ensemble de l'échantillon de Nouveau Koumassi.

Ainsi, les deux quartiers présentent :

- 1) un taux semblable de familles polygamiques ;
- 2) un taux de mariages inter-ethniques qui varie du simple (Nouveau Koumassi) au double (Marcory). Au sein de ces deux groupes de familles inter-ethniques, les taux de polygamie varient en sens inverse d'un quartier à l'autre. A Marcory, il est la moitié de celui de l'ensemble de l'échantillon. A Nouveau Koumassi, au contraire, ce taux est quatre fois plus important que pour l'ensemble des foyers recensés.

Un début d'explication consiste à relever que les chefs de famille de Nouveau Koumassi qui ont choisi une épouse d'une ethnie différente de la leur, tout en manifestant ainsi leur insertion dans un processus de changement social, n'en sont encore qu'au début de ce phénomène d'acculturation. L'augmentation du revenu se traduit alors par une augmentation du nombre des épouses. Au contraire, les habitants de Marcory sont globalement plus avancés dans le processus de changement social pour toutes les raisons précédemment relevées (niveau de revenu plus élevé, mais aussi plus haut niveau de scolarité, plus grande ancienneté à la ville et plus grand nombre d'individus nés en milieu urbain, etc.). Aussi en même temps que le taux des

mariages inter-ethniques est plus élevé dans ce quartier, au sein de ce groupe, le taux de polygamie diminue. Lorsque nous rechercherons des lignes de clivage dépassant le cadre des deux quartiers et les chevauchant, l'étude du taux de polygamie et du taux de mariages inter-ethniques sera reprise au sein de groupes plus restreints.

B. STRUCTURE ECONOMIQUE DES FOYERS

La structure économique des foyers des deux quartiers reflète les différences signalées au cours des sections précédentes.

1. *Les dépendants*

La comparaison du niveau des revenus des chefs de famille et la dimension des cellules d'habitat, celle des foyers, sous-entendaient déjà un plus grand nombre de dépendants par foyer à Marcory. Le recensement dans chaque quartier de toutes les personnes à charge confirme cette tendance (tableau n° 17).

Le nombre moyen des dépendants varie du simple au double de Nouveau Koumassi (3 dépendants par foyer) à Marcory (6,47 dépendants par foyer).

L'écart se creuse encore au niveau du recensement des dépendants scolaires dont il a été dressé un tableau séparé (tableau n° 18).

J'ai distingué les propres enfants du chef de famille de ceux qui lui ont été confiés par des parents ou des amis. Dans l'un et l'autre cas, la proportion des foyers accueillant des dépendants scolaires varie largement. Tout d'abord, le nombre des chefs de famille ayant des enfants scolarisés est assez voisin d'un quartier à l'autre : 353 à Marcory, 215 à Nouveau Koumassi. Par contre, la proportion des chefs de famille accueillant des jeunes parents pour leur scolarité varie du simple à plus du triple d'un quartier à l'autre (94 à Nouveau Koumassi, 331 dans le second). La population scolaire totale varie également du simple au triple de l'un à l'autre échantillon :

— 1 422 élèves à Marcory ;

— 540 à Nouveau Koumassi.

Dans ce dernier quartier, les chefs de famille musulmans envoient peu leurs enfants à l'école, en particulier les filles.

Tableau n° 17

PERSONNES A CHARGE DES DEUX QUARTIERS

MARCORY			NOUVEAU KOUMASSI	
Nombre de personnes à charge	Nombre de foyers	Population totale	Nombre de foyers	Population totale
0	24	0	249	0
1	52	52	118	118
2	69	138	125	250
3	75	225	108	324
4	92	368	89	356
5	102	510	72	360
6	109	654	52	312
7	88	616	35	245
8	86	688	32	256
9	70	630	22	198
10	47	470	12	120
11	35	385	7	77
12	29	348	6	72
13	18	234	3	39
14	15	210	3	42
15	10	150	1	15
plus de 15	26	458	3	64
TOTAL	947	6 136	937	2 848

Tableau n° 18

DEPENDANTS SCOLAIRES

Nombre de dépendants scolaires par foyers	Nombre de foyers à Marcory			Nombre de foyers à N. Koumassi		
	Enfants du C.F. et de sa ou ses épouses	Enfants confiés au C.F.	Total	Enfants du C.F. et de sa ou ses épouses	Enfants confiés au C.F.	Total
1	131	192	323	106	64	170
2	90	76	332	68	22	180
3	56	38	282	22	6	84
4	38	23	244	10	0	40
5	17	1	90	5	1	30
6	11	1	72	2	1	18
7	5	0	35	0	0	0
8	2	0	16	1	0	8
9	2	0	18	0	0	0
10	1	0	10	1	0	10
TOTAL	353	331	1 422	215	94	540

Tableau n° 19
POPULATION ACTIVE PAR FOYER

Nombre de personnes	MARCORY		NOUVEAU KOUMASSI	
	Nombre de foyers		Nombre de foyers	
0	5		22	
1	386	386	537	537
2	392	784	254	508
3	135	405	90	270
4	23	92	19	76
5	5	25	10	50
6	1	6	5	30
TOTAL	947	1 698	937	1 471

Tableau n° 20
POPULATION FEMININE ACTIVE

Population féminine active	MARCORY	NOUVEAU KOUMASSI
Ensemble de la population féminine active	303	168
Professions féminines modernes impliquant le statut de lettrés	224	2
Professions féminines traditionnelles, professions artisanales, dont les titulaires sont illettrés, professions manuelles	79	166
Chefs de famille féminins exerçant une profession	30	24
Epouses	233	121
Membres de la famille	14	7
Célibataires isolés ou vivant en groupe	6	16

2. *La population active*

L'ensemble des personnes titulaires d'une profession et l'exerçant, auquel ont été joints à Nouveau Koumassi les propriétaires sans emploi ou sans profession pour lesquels la perception des locations constitue un revenu appréciable, a été reporté dans le tableau n° 19. La comparaison des résultats de ce tableau avec le tableau précédent n° 17 (population à charge) fait ressortir une proportion moindre de personnes inactives par personnes actives à Nouveau Koumassi qu'à Marcory (1,93 personnes à charge par personne active contre 3,60 à Marcory). Le nombre des personnes actives par unité de recensement est légèrement supérieur à Marcory ; ce fait s'explique par les dimensions plus larges des foyers de ce quartier.

Enfin il est aussi possible d'appréhender le décalage économique existant entre les deux quartiers au niveau de l'exercice des professions féminines.

3. *Les professions féminines* (tableau n° 20)

Marcory présente plus de femmes exerçant une profession que Nouveau Koumassi. Leur nombre varie du simple au double de l'un à l'autre quartier, mais les proportions demeurent cependant les mêmes compte tenu de la différence globale de population des deux échantillons. Les femmes titulaires d'un revenu individualisé représentent 8,4 % des femmes du quartier à Marcory et 8,6 % à Nouveau Koumassi.

Les populations actives féminines de nos échantillons possèdent deux caractéristiques principales dont l'une est commune et l'autre opposée.

Les deux populations ont en commun une faible proportion de femmes chefs de famille : 9,9 % à Marcory et 14,3 % à Nouveau Koumassi. Il a été noté dans d'autres villes africaines (en Afrique du Sud, par exemple par Pauw à East London) une augmentation des foyers matrifocaux avec le développement de la citadinité. Ici, le quartier dont la population est la moins insérée en ville possède le plus fort taux de foyers à direction féminine. Il faut, en fait, corriger ce résultat car ont été incluses dans les 24 foyers de Nouveau Koumassi à chefs de famille féminins 9 femmes accompagnées d'un ou deux enfants seulement et dont plusieurs font partie du groupe des « toutous » (prostituées traditionnelles). Ces neuf personnes ne sont pas des chefs de foyer au même titre que celles qui se trouvent à la tête d'une famille de 4 ou 5 dépendants, mais plutôt des

célibataires avec enfants et elles sont exclues du décompte des femmes chefs de famille. Le nombre de celles-ci est ramené de 24 à 15 et représente alors à peu près le même pourcentage qu'à Marcory. Ce sont au contraire les femmes au statut d'épouse qui représentent la majorité de la population féminine active 9,9 % à Marcory et 14 % à Nouveau Koumassi.

— A l'inverse les deux populations sont très différentes du point de vue des emplois occupés. La quasi-totalité des femmes de Nouveau Koumassi, sauf deux (une assistante sociale et une dactylographe) exerce des professions qui ne nécessitent pas de savoir lire et écrire (professions artisanales, commerçantes, surtout, à savoir : couturières, marchandes de pagnes, et surtout vendeuses au marché de Nouveau Koumassi ou dans la rue).

Au contraire, la majorité des femmes de Marcory (73,9 %) exerce une profession qui ressort à la fois à une activité moderne et nécessite un niveau de scolarisation déjà supérieur au Certificat d'Etudes Primaires : par ordre d'importance numérique, dactylographes, infirmières, institutrices, assistances sociales, sages-femmes ; deux d'entre elles ont même poursuivi des études supérieures (une inspectrice du travail et une fonctionnaire du Ministère du Plan). La proportion de femmes exerçant une profession manuelle ou traditionnelle (couturières et commerçantes surtout) est encore plus importante à Marcory : 26,1 %. Mais le niveau d'emploi plus élevé de la population féminine de Marcory corrobore les résultats obtenus au sujet du statut socio-professionnel des chefs de famille.



A l'issue de ce premier chapitre, un premier bilan de l'enquête conduit à retenir les résultats suivants :

— les deux quartiers sont peuplés dans leur majorité d'Abidjanais de date récente, installés pour la plupart depuis peu dans leur résidence actuelle.

— les deux populations sont cependant très différentes.

A Marcory, la population est en majorité ivoirienne et aisée. Les chefs de foyer, très rarement illettrés, sont pour la plupart des petits ou des moyens employés du secteur public ou du secteur privé, ou encore des techniciens.

A Nouveau Koumassi, la population est en majorité étrangère, démunie, illettrée. Elle occupe des emplois de travailleurs manuels situés en bas de la hiérarchie socio-professionnelle.

Il en résulte une qualité plus médiocre de l'habitat à Nouveau Koumassi et un très faible niveau de consommation de biens durables.

La dimension des foyers est supérieure à Marcory où il existe un plus grand nombre de dépendants par unité de recensement.

Les foyers sont également très différents dans leur composition : plus simples à Nouveau Koumassi (majorité d'isolés, de groupes de célibataires, de familles conjugales), plus complexes à Marcory (majorité de familles étendues).

Cependant, ni l'un ni l'autre quartier ne connaissent une existence vraiment autonome, sinon d'un point de vue écologique, du fait de la grande mobilité qui caractérise la population abidjanaise. La composition ethnique et sociale (du point de vue des statuts socio-professionnels) est au surplus trop complexe et hétérogène pour qu'une comparaison globale permette de dégager des résultats suffisamment affinés.

Le chapitre suivant sera donc consacré à la recherche des critères qui paraîtront les plus pertinents pour passer d'une étude de stratification sociale à laquelle confinerait la poursuite de la comparaison au niveau des deux quartiers à la recherche de groupes sociaux en voie de formation.

CHAPITRE II

ADAPTATION A LA VIE URBAINE ET DIFFERENCIATION SOCIALE : CHOIX DES CRITERES

Il a paru difficile d'approfondir à ce niveau d'étude toutes les directions offertes par la première approche statistique des deux quartiers. La poursuite d'une comparaison globale entre les populations des deux quartiers semblait en effet peu satisfaisante pour trois raisons :

1) En privilégiant le critère de l'habitat, l'étude n'aurait constitué qu'une vérification particulière d'un phénomène général qui a déjà été analysé d'une façon globale pour l'ensemble d'Abidjan : à savoir qu'il existe une stratification des revenus, correspondant aux différentes couches d'habitat (1).

2) La notion même de quartier d'habitat, au sens où se distinguent des unités autonomes dans des villes plus anciennes, n'est pas vraiment applicable à Abidjan où il n'existe pas de vie de quartier comme cela a été souligné en introduction. L'étude de Marcory et Nouveau Koumassi constitue en la matière une vérification de cette donnée générale. Même à Nouveau Koumassi, malgré la prédominance des deux ethnies Mossi et Adjoukrou, il n'existe pas de regroupement ethnique à proprement parler, sinon au niveau de la cour et très rarement à celui du bloc de maisons. Les liens ethniques, comme on le verra au cours de l'étude des Associations volontaires, dépassent le cadre du quartier.

Ensuite, les deux ensembles, que je continuerai de nommer quartier par simplification, ne se suffisent pas à eux-mêmes, en particulier Marcory dépourvu de toute autre fonction que celle d'habitat. Mais si une partie de la population de Nouveau Koumassi reste confinée sur son lieu d'habitat c'est, pour de toutes

(1) B. Baudot, 1967. La stratification sociale à Abidjan. Diplôme d'Etudes Supérieures, Ecole des Lettres d'Abidjan, chap. IV : L'habitat et l'Instruction.

autres raisons qu'une éventuelle satisfaction sur place de ses aspirations et besoins. D'une façon générale les deux populations présentent une extrême mobilité résidentielle, tant au niveau des membres des foyers, qu'à celui des foyers eux-mêmes. J'ai pu apprécier empiriquement cette fluidité aux différents moments de l'enquête lorsque, d'une phase à l'autre, disparaissaient certains informateurs des échantillons. L'observation se devait alors de ne retenir que les éléments fixes de chaque quartier.

3) En conséquence la réalité sociale des deux quartiers, lorsque je tentais de l'appréhender dans sa globalité et de l'approfondir, opposait à une analyse univoque une fluidité très grande du fait de cette mobilité résidentielle, mais aussi du fait de la multiplicité des groupes sociaux intermédiaires. J'ai mentionné déjà les propriétaires ; existaient aussi les commerçants, les artisans, et l'on peut en rajouter bien d'autres : les chauffeurs, les infirmiers par exemple. Ces regroupements interfèrent eux-mêmes avec toutes sortes de clivages ethniques, géographiques (Ivoiriens par rapport aux étrangers), socio-professionnels (les différents secteurs économiques) qui auraient conduit à diviser ces ensembles en sous-catégories, pour arriver à des groupes homogènes de dimensions dérisoires.

Ainsi l'extrême complexité d'une réalité sociale qui paraît ne s'analyser qu'en fonction de l'idée d'hétérogénéité, alliée à l'absence de quartier, au sens classique du terme, aurait conduit dans la poursuite d'une comparaison globale de Marcory et de Nouveau Koumassi à l'écueil de l'impressionnisme sociologique. Cette démarche aurait alors fait éclater facilement l'homogénéité externe des deux quartiers par l'accent mis sur les phénomènes de destructuration de fluidité du milieu. Elle n'aurait pas révélé d'autres stratifications sociales significatives que celles résultant de la rencontre des strates de revenus et des strates d'habitat.

J'ai essayé de dépasser une étude de stratification sociale, pour aborder, dans une perspective dynamique, le processus d'insertion en ville, et à travers lui celui de la différenciation sociale en milieu moderne africain. Ce projet contraint à rechercher des critères simples dont la combinaison permettra de saisir le plus largement possible la situation de la plus grande partie des habitants des deux quartiers dans l'optique choisie.

Il faudra pourtant restreindre doublement le champ de l'étude pour éviter les écueils signalés :

— En éliminant les groupes, catégories, ensembles marginaux (statistiquement et culturellement) à la population de chaque quartier.

— En n'accordant pas le même degré d'importance à tous les résultats établis dans le chapitre précédent, en privilégiant au contraire les facteurs qui permettront d'aborder dans une perspective dynamique et multi-dimensionnelle la réalité urbaine (à l'inverse d'une étude de stratification sociale) en essayant non seulement de quantifier mais aussi de qualifier cette réalité.

— Seront envisagés successivement le choix des critères, le choix des ensembles de populations étudiés à travers les critères retenus, enfin j'essaierai de procéder à une première vérification de ces choix à travers la description des étapes résidentielles des habitants de Marcory et Nouveau Koumassi (section III).

I — CRITERES ECARTES ; CRITERES RETENUS

C'est à partir de la dimension et de la composition des foyers que j'ai tenté, dans un premier temps, de mesurer la pertinence dans l'optique de l'étude des critères successivement examinés.

A. CRITÈRES ÉCARTÉS

Tous ceux qui suivent n'ont pas permis d'aborder d'une manière suffisamment directe et explicite les deux procès observés.

1. *L'âge du chef de famille*

L'âge du chef de famille influe incontestablement sur la dimension et les structures du foyer, Ainsi, les groupes de célibataires ne sont-ils constitués que de jeunes. Par contre, les familles de taille importante, plus de douze personnes par exemple, sont toujours constituées autour d'individus âgés de plus de 35 ans. Ce sont ces mêmes foyers qui présentent le plus fort taux de polygamie.

Cependant, un clivage en deux ou trois classes d'âge — jeunes-vieux - ou bien encore, moins de 25 ans, 25 à 35 ans, plus de 35 ans — risquerait fort de ne pas permettre de progresser plus avant dans l'étude du phénomène, à savoir qu'il existe une insertion citadine différente selon l'âge, mais n'apporterait que des détails supplémentaires.

2. *Date d'arrivée à Abidjan*

De la même façon, la date d'arrivée à Abidjan des chefs de famille apparaît comme une explication claire mais encore trop partielle. Il a été montré, au niveau de toute la ville, que la dimension des foyers variait avec la date d'arrivée : plus l'arrivée à la ville du chef de famille est ancienne, plus grande est sa famille (1). Ce phénomène a été partiellement vérifié dans l'étude.

<i>Date d'arrivée du chef de famille</i>	<i>Dimension du foyer</i>
30 à 35	9
35 à 40	9
41 à 45	9
45 à 50	9
50 à 55	8
55 à 60	7
60 à 65	7
66 - 67	6

Ces résultats montrent cependant que la taille décroît lentement pour les derniers arrivés et qu'il n'y a donc pas de proportionnalité entre la durée du séjour à Abidjan et la taille du foyer (2).

Une telle analyse a d'abord pour effet d'atténuer les variations de la dimension des foyers dont la **gamme est beaucoup plus large** (tableau n° 14, chapitre I).

D'autre part elle ne rend pas compte de certains résultats qui s'inscrivent à l'encontre des données précédentes. Ainsi, les chefs de famille de Marcory, nés à Abidjan de parents originaires d'une autre région, donc des citadins de seconde génération, présentent des foyers aux dimensions plus réduites que la moyenne du quartier. On sait que cet ensemble est encore peu nombreux. La dimension moyenne de ces foyers s'élève à 6,5 personnes.

3. *Niveau d'instruction - Religion*

Le niveau de scolarité et le facteur religieux ont une influence certaine sur la dimension et les formes de la famille, comme cela a déjà été noté dans d'autres agglomérations africaines. Tous deux semblent cependant introduire des clivages encore trop flous. A niveau d'instruction égal, on peut établir qu'il existe des structures et des comportements familiaux très

(1) Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Rapport n° 6 : Structure et transformations des groupements domestiques d'Abidjan, p. 19-20. SEMA, 1964.

(2) idem, p. 88, SEMA-CASHA, 1965.

différents. Il serait plus intéressant d'ailleurs de mesurer la capacité à acquérir de nouvelles connaissances à progresser, que le niveau statique d'instruction reconnue.

A niveau d'instruction de départ semblable, par exemple le C.E.P., certains chefs de famille ont continué à se perfectionner par le biais d'examens professionnels, d'autres non.

Le clivage religieux n'est pas non plus à première vue négligeable et il aurait été possible d'opposer les islamisés et les autres. Cependant, il existe des différences considérables dans les dimensions et les structures des familles dont le chef est musulman.

4. *Origine ethno-géographique*

Le choix du critère ethnique posait d'abord une difficulté méthodologique préalable : la réduction des différentes ethnies de la Côte-d'Ivoire et de l'étranger à quelques grandes zones culturelles.

Au mieux, dans cette hypothèse, aurais-je pu adopter le classement ethno-géographique retenu plus haut. Celui-ci présente d'abord l'inconvénient de juxtaposer parfois des ethnies aux caractéristiques traditionnelles très différentes : par exemple Gagou et Gouro en compagnie des Baoulé pour les originaires du centre de la Côte-d'Ivoire. Il demeure ensuite, malgré une extrême simplification, cinq groupes pour la Côte-d'Ivoire et trois pour l'étranger. La combinaison avec un seul autre facteur comportant au mieux deux classes aurait porté à 16 le nombre des sous-groupes étudiés. Mais il est aussi possible de montrer que le critère ethnique n'est pas pertinent à lui seul pour rendre compte des variations des structures familiales.

1) Les groupes de grande dimension se rencontrent dans à peu près toutes les ethnies. Ainsi, à Marcory, on peut donner un rapide aperçu du nombre d'ethnies possédant des groupements familiaux supérieurs à 13 personnes : Bété (8), Baloué (10), Malinké (6), Agni (4), Abbey (3), Dida (2), N'Zima (2), Attié (2), Alladian (2), Gagou, Adjoukrou, Guéré, Sénoufo, Avikam, Gouro, Samogo, Godié, Ahizi... (1 chacun).

2) La proportion de foyers polygamiques est à peu près la même d'un groupe à l'autre, à l'exception des Malinké pour lesquels l'Islam joue un rôle déterminant.

Ainsi, dans le cas de quatre ethnies particulièrement représentées à Marcory, les pourcentages de foyers polygamiques sont les suivants :

Bété	11,9 %
Agni	7,2 %
Baoulé	11,2 %
Malinké	18,7 %.

3) Enfin, toujours à Marcory, les variations moyennes de tailles par ethnie ne semblent pas tellement significatives.

En prenant les trois ethnies les plus représentées plus les groupes des lagunaires, on obtient les dimensions moyennes suivantes :

Bété	9,1 personnes
Baoulé	8,7 —
Agni	7,5 —
Lagunaires	8,4 —

Rattachés aux lagunaires par leur situation géographique, bien que plus près des Akan (Agni en particulier), les N'Zima possèdent des foyers aux dimensions plus restreintes. Il semble que la différence provienne plutôt d'une plus ancienne tradition urbaine (facteur dont l'importance sera bientôt soulignée), que de déterminismes inhérents aux structures traditionnelles de l'ethnie.

Il était aussi possible de se contenter d'une opposition Ivoiriens-étrangers. Et il apparaît nettement au premier abord des différences dans la structure des foyers. Ainsi, dans les deux quartiers, les foyers d'étrangers sont-ils de dimensions nettement plus réduites.

	Etrangers	Ivoriens			
Marcory	6,9	8,4	moyenne du quartier : 8,2		
Nouveau Koumassi	3,8	5,6	—	—	4,6

Cependant, le manque d'homogénéité du groupe des étrangers, tant du point de vue ethnique que d'un point de vue socio-professionnel, apparaît lorsqu'on compare les populations non ivoiriennes des deux quartiers. A Marcory, les étrangers occupent des emplois allant des cadres moyens aux ouvriers qualifiés et sont originaires à égalité de tous les pays avoisinant la Côte-d'Ivoire. A Nouveau Koumassi, ils sont essentiellement composés de ressortissants de la savane du nord et de manœuvres et travailleurs non qualifiés. S'il apparaît dans ce dernier quartier des différences très importantes dans la taille et la composition des deux ethnies majoritaires (Mossi et Adjoukrou 3,1 et 6,1 personnes respectivement), celles-ci doivent être plus recherchées dans les

différences de statuts socio-économiques. Les Adjoukrou regroupent la majorité des propriétaires dont la situation est génératrice de revenus supérieurs à la moyenne du quartier.

B. CRITÈRES RETENUS

1. *Le revenu*

Le revenu était déjà apparu comme un facteur de différenciation des deux populations en particulier pour les tranches extrêmes. Seul Nouveau Koumassi possède des titulaires de petits revenus inférieurs à 15 000 F par mois ; leur nombre est même assez important (tableau n° 8, chapitre I). Les titulaires de hauts revenus se concentrent à Marcory. Ceux de revenus moyens sont présents dans les deux quartiers, mais ils sont respectivement minoritaires à Nouveau Koumassi et majoritaires à Marcory.

Il avait été précédemment montré, pour l'ensemble d'Abidjan, que la dimension des foyers variait avec le niveau de revenus de leurs chefs. Une vérification rapide peut en être opérée à Nouveau Koumassi parmi les propriétaires dont les revenus de location assurent des rentrées d'argent nettement supérieures à la moyenne du quartier. La dimension moyenne des foyers de propriétaires est en effet bien supérieure à celle du quartier : 8,4 personnes par foyer de propriétaire ; dimension moyenne du quartier : 4,6. Les foyers de propriétaires sont ainsi en moyenne deux fois plus peuplés que ceux de leurs locataires.

Le taux de polygamie des familles de propriétaires est également plus élevé. J'ai relevé parmi eux 44 ménages polygamiques représentant un taux de polygamie de 37 %. Rappelons que celui de tout l'échantillon est de 11 %. Il semblerait donc que le revenu fût le critère rendant le mieux et le plus largement compte de la réalité sociale. Mais, en fait, au niveau même des structures familiales il n'en va pas toujours ainsi puisque à Marcory par exemple les revenus sont globalement supérieurs à ceux de Nouveau Koumassi.

Il y a cependant à Marcory plus de foyers aux dimensions réduites que de faibles revenus : 234 foyers de cinq personnes ou moins pour 35 foyers dont le chef gagne moins de 20 000 F par mois.

Le critère du revenu n'est cependant pas suffisant pour rendre compte de la diversité des situations, puisque à revenu égal on peut relever une structuration familiale différente. Il apparaît donc nécessaire de combiner le niveau de revenu avec un autre

facteur si possible qualitatif, qui introduirait une solution de continuité (ce que ne font ni la date d'arrivée à Abidjan ni le niveau de revenu) dans les formes d'insertion en ville.

2. *Le lieu de naissance*

Le cas très précis des individus nés à Abidjan de parents originaires d'autres régions avait déjà montré l'importance de la position du chef de foyer vis-à-vis de son milieu d'origine ethnique, mesurée à travers son lieu de naissance. L'ensemble des chefs de foyers nés à Abidjan ne constitue pas cependant une population suffisamment importante, même à Marcory (à Nouveau Koumassi leur nombre est infime), pour qu'on les compare à celui des chefs de foyers nés hors d'Abidjan.

En revanche, une mise en perspective de deux populations aux dimensions plus comparables peut s'opérer entre :

— d'une part les chefs de famille nés dans le milieu d'origine ethnique — village même ou ville du milieu d'origine —,

— et d'autre part ceux nés ailleurs (à Abidjan, dans une ville de Côte-d'Ivoire ou de l'étranger qui ne fait pas partie de l'aire géographique de leur ethnique).

Ce second ensemble devient alors plus important au niveau de Marcory. Il se différencie au niveau d'étude opératoire choisi :

	Chefs de foyers nés hors du milieu d'origine	Ensemble des chefs de foyers de Marcory
Dimensions des foyers	6,9 pers.	8,2 pers.
Taux de mariages polygamiques..	6,11 % (1)	12 %
Taux de mariages inter-ethniques.	40 %	24 %

Il s'opère donc un clivage entre l'ensemble de la population de Marcory et les chefs de foyers nés hors du milieu d'origine ethnique qui, lorsqu'ils sont mariés, ont des familles moins vastes, choisissent plus fréquemment une épouse d'une ethnie différente de la leur et contractent plus rarement des mariages polygamiques.

Ces derniers résultats seraient encore plus affirmés si j'avais pu en même temps éliminer de ce sous-échantillon les personnes

(1) Uniquement, à deux exceptions près, des familles dont le chef est musulman.

qui, nées hors de leur milieu d'origine ethnique, y sont par la suite retournées dès leur petite enfance. Mais le premier questionnaire ne permettait pas d'obtenir ces précisions.

Une fois choisis les deux critères du niveau de revenu et du lieu de naissance, il demeure deux problèmes :

1) Comment combiner ces deux critères ; quelle importance accorder à chacun d'eux, selon les situations ?

2) Comment ne pas annuler d'autres facteurs (ethnie, date d'arrivée à Abidjan, âge) qui, bien que ne précisant pas de ligne de clivage significative, conservent cependant leur importance et doivent être pris en considération, faute de quoi l'on aboutirait à des simplifications abusives ?

II — INCIDENCE DU REVENU ET DU LIEU DE NAISSANCE SUR L'INSERTION EN MILIEU URBAIN

La population dominante des deux échantillons est composée d'un point de vue socio-économique d'une part de cadres moyens et subalternes ou de travailleurs manuels qualifiés et bien payés (compte tenu du niveau général des salaires) à Marcory, d'autre part à Nouveau Koumassi de travailleurs manuels très peu qualifiés et aux faibles salaires.

Dans chacun des quartiers les deux facteurs ne revêtent pas la même importance à l'égard des catégories socio-économiques les plus représentées comme on le montrera maintenant dans les études de cas suivantes.

A. MARCORY : TRANCHES DE REVENUS COMPARABLES - LIEU DE NAISSANCE DIFFERENT

A Marcory la majorité des chefs de famille titulaires d'un revenu moyen est née dans un milieu villageois ethniquement homogène, la minorité à Abidjan ou dans une autre ville.

1. *Les chefs de famille de première génération citadine*

1) L. est un petit fonctionnaire originaire d'un gros village Adjoukrou. Agé d'une trentaine d'années, marié et père de deux enfants, il est à la tête d'un foyer de 7 personnes et vit dans un logement de trois pièces. Lorsqu'il vint pour la première fois dans son enfance à Abidjan, il remarqua la circulation automobile, la hauteur des immeubles, l'hétérogénéité ethnique de la population qui contrastait avec ce qu'il avait connu au village jusqu'alors. Mais c'est un autre détail qui retint le plus fort son

attention : « Pour moi qui venais d'un village, ce qui m'a le plus frappé c'était de voir qu'on vendait de l'eau. Je voyais des filles et des petits garçons qui se promenaient avec des seaux pleins d'eau et qui criaient « N'Zué, N'Zué » (« eau » en Baoulé)... »

Après avoir vécu dans son village d'où il allait à l'école à Dabou, L. a pu atteindre un niveau de scolarité équivalent au baccalauréat grâce à des études poursuivies au séminaire qu'il abandonna par la suite. Son épouse est d'une autre ethnie que la sienne (elle est N'Zima) ; son niveau de scolarité dépasse légèrement le Certificat d'Etudes Primaires. Résolument moderniste, désireux de passer des concours intérieurs à la Fonction Publique, L. anime une association à base culturelle et non pas ethnique. Il est réservé à l'égard du principe de l'aide familiale encore qu'il y satisfasse largement. « Je crois qu'il faut aider les parents, sans toutefois donner toute la solde. En ville on a beaucoup plus besoin d'argent qu'eux... »

Malgré tout, L. demeure très attaché à son village et a participé aux principales cérémonies qui marquent l'existence traditionnelle d'un jeune Adjoukrou (fête de générations, fête de l'or). Il rencontre à Abidjan ses amis du village qui se réunissent parfois chez lui en respectant l'ordre des générations. L. a le sentiment de l'isolement engendré par le milieu urbain. « En ville, si vous n'avez rien, personne ne vous aidera... On est obligé d'aller voler presque... Au village on est dans un groupe, si bien qu'on ne sent pas tellement le besoin des amis. Evidemment, il peut y en avoir. Mais c'est en ville qu'on a besoin d'amis, parce que chacun a ses activités... Il faut être ami pour que quelqu'un vienne à domicile... ».

L., partagé entre ses amitiés villageoises en ville, ses obligations citadines et ses engagements multiples, se trouve rarement chez lui malgré les souhaits qu'il émet en faveur d'une vie calme et retirée.

2) J.B., jeune comptable Agni né à Krinjabo près d'Aboisso, se trouve à la tête d'un groupe de célibataires tous liés par des rapports de parenté. Arrivé à Abidjan dans sa prime adolescence, il se souvient de son étonnement devant le paysage et le spectacle urbains. « J'ai vu une très grande maison avec un salon, beaucoup plus large que toutes celles du village (c'était l'ancienne Mairie) ; j'ai trouvé là beaucoup de monde, il y avait des gens qui disaient des paroles que je ne comprenais pas... J'ai vu beaucoup de blancs... » Mais son premier et plus terrifiant souvenir est le suivant : « J'étais arrivé à 10 h ; vers midi j'ai vu quelque chose qui passait et qui faisait remuer tout le sol puisqu'on était à côté. J'ai eu d'abord très peur ; après, je suis allé voir exactement ce qui arrivait. Je voyais des étincelles qui

sortaient, en ce moment, c'était avec du charbon et du bois, et pourtant j'entendais par derrière des gens qui riaient, ce qui me mettait en tête que cela ne tuait pas mais que c'était semblable à la voiture que j'ai prise pour venir à Abidjan. C'était le train. »

Ayant vécu en milieu villageois, J.B. mesure bien le caractère protecteur, mais aussi très clos, de son milieu d'origine. « Au village, on va au champ, on revient, on n'a pas de contact avec les étrangers... Au village, vous avez les mêmes idées avec vos camarades, vous faites les mêmes choses... En ville, vous avez des camarades qui ne sont pas du même village (J.B. ne parle pas d'ethnie différente, ni même d'amis originaires d'autres régions Agni), les camarades qu'on reçoit aident la personne à « s'évoluer » par rapport aux villageois ». En résumant, J.B. nous dit qu'il apprend auprès d'eux à s'occuper de son propre village : « Vous en profitez pour en faire autant au village » puisque, malgré certains griefs qu'il adresse à la société d'origine, c'est toujours en terme d'appartenance ethnique qu'il raisonne car il a le sentiment de l'isolement et des difficultés qui naissent de la condition citadine.

« A Abidjan, il faut d'abord un travail, et quand on n'a pas de métier c'est très difficile de trouver du travail ; et après avoir trouvé du travail, c'est le logement... La vie est chère... Tout s'achète à Abidjan... (au village)... vous pouvez voir votre voisin qui vous accompagne dans son champ et vous prenez quelque chose... En somme j'aimerais mieux rester au village si ce n'est pas la question du travail... » Mais J.B. précise alors « à condition de pouvoir bouger ». « Je retourne au village dans le but de voir mes parents ». La réinsertion dans le milieu d'origine ne se fait pourtant pas sans difficulté pour un jeune. On lui reproche de ne pas reconnaître les vieux, les citadins de première génération suscitent aussi l'envie des jeunes villageois. Par ailleurs, J.B. apprécie les avantages de la vie citadine : avantages matériels — eau courante, électricité — avantages au niveau des loisirs — le cinéma, le stade et aussi les bals —. Il souhaiterait épouser une fille de sa région. Il préfère également fréquenter ses jeunes parents et des originaires du Sanwi comme lui, sans qu'il éprouve cependant d'hostilité à l'égard de ceux d'autres cultures.

Il accepte l'aide à sa famille villageoise : « Quand on travaille et qu'on a des parents au village, il faut les aider dans les moments critiques ». Parlant de sa mère : « puisqu'elle le demande, elle en a besoin... »

Il connaît par ailleurs surtout Treichville où se concentre sa famille abidjanaise. Il n'a qu'une vision fragmentaire du reste de la ville ainsi que de l'ensemble de sa population : « Moi, je

ne m'intéresse pas tellement aux autres personnes que je ne connais pas, ce qui fait que s'ils sont égoïstes, je fais comme si je ne vois rien ».

J.B. ne souffre pas des différences de richesses qui naissent de la ville. Parlant des membres des strates socio-professionnelles supérieures, il dit : « Même s'ils sont fiers, ça m'est égal. J'ai ma petite maison (en location), je dors. Même qu'ils ont une grande voiture, même qu'ils en aient trois, moi je prends le bus et on arrive à la même heure au bureau ». Et il rit...

3) Y., petit employé Baoulé d'une société nationalisée, âgé de 40 ans, est le chef d'une famille de 8 personnes. Il n'aime pas Abidjan où il est d'ailleurs venu s'installer tardivement alors qu'il avait déjà dépassé la trentaine et après avoir exercé la profession de marchand pendant quelques années à Dimbokro. Il préférerait être affecté à Bouaké tout près de son village vers lequel il garde les yeux tournés et où il a construit une maison. Pour rencontrer ses compatriotes et amis il se rend dans l'autre partie de Marcory à Treichville, à Port-Bouet. Il demeure très tourné à la fois vers la solidarité familiale et vers la solidarité ethnique.

Il participe modérément aux loisirs que lui offre Abidjan. Il ne va guère au stade, parfois dans les bars et de temps en temps au cinéma.

4) H., un de mes plus fidèles informateurs Bété, a retracé les principaux moments de son existence fertile en péripéties. Il est pour l'instant commis magasinier, il se trouve à la tête d'une famille comportant 10 personnes, il est âgé de 39 ans et, au moment de notre rencontre, il s'apprête à prendre une seconde femme.

Il se souvient d'abord de son enfance paysanne, passée en grande partie en compagnie de son père : « à partir de 8 ans j'accompagnais mon père sur les plantations, je tenais le petit canari (poterie) le matin avec des tisons de feu, on allait tendre des pièges, mon père était beaucoup pêcheur et chasseur... » Il passait le reste du temps avec les autres enfants du village à jouer (il avait fait la description de trois jeux traditionnels) ou à imiter les activités des adultes (chasses en miniature par exemple). Il rappelle aussi des activités collectives et des cérémonies dont il fut le témoin : chasses au filet, danses, sacrifices d'animaux, formation des adolescents par les vieux. Grâce à un cousin (fils d'un oncle paternel) travaillant à Grand Bassam, H. va pouvoir quitter la région de Gagnoa où se trouvait son village pour aller apprendre à lire et à écrire sur la côte (« A Gagnoa il était un peu difficile d'envoyer les enfants à l'école »), mais aussi pour fuir le travail forcé de la période

coloniale : « deux fois de suite j'ai été recruté », alors au moment où il s'apprêtait pour aller à Bassam (le cousin) il m'a enlevé à mes parents. Je ne savais pas parler le français, je ne parlais même pas le Dioula, je ne parlais que le Bété ». Il demeure trois ans à Grand Bassam. Il revient alors à Gagnoa à la suite du départ de son cousin protecteur. Au bout d'un an et demi, il décide de retourner à Bassam pour poursuivre ses études en compagnie de trois jeunes cousins : « Fin 1943 après avoir vendu quelques sacs de colas et piments, ma mère a eu 800 francs. J'ai pris J., N. et K., et on a pris un camion jusqu'à Dimbokro par Oumé : on a fait une semaine à Dimbokro chez un cousin infirmier. Il restait quelques jours pour la rentrée des classes. On a pris le train jusqu'à C... là, plus d'argent ». Ils font alors un bref séjour chez un autre compatriote puis continuent leur voyage : « mais à partir de chez lui pour Agboville c'était à pied. Nous avons fait tout le reste de la voie ferrée à pied jusqu'à Abidjan. On est arrivé un matin à Abidjan. Pour avoir quelques centimes on a transporté les bagages à la gare. Puis on a été chez un parent dormir, c'était un pauvre gars, un soudeur ». Des difficultés surgissent parce que le soudeur s'empare de la culotte neuve d'un des cousins de H. qui lui allait parce qu'il était très grand... « Alors je les ai pris et on a continué à pied pour Bassam. Mais entre temps on avait un cousin qui était dans l'armée là où se trouve l'aviation maintenant (l'aéroport d'Abidjan)... Arrivés là, les militaires défilaient, nous on ne savait pas qu'il y était. Lui, quand il nous a vus, il est sorti des rangs ; mais son sergent lui a fait palabre ; il lui a dit : « si ce sont tes parents, il... faut qu'ils t'attendent là, et après le défilé tu vas rentrer au camp avec eux... » On lui a dit après : « tu vas aller en prison » mais lui a refusé... » Après de nombreux démêlés, l'arrivée des quatre enfants est jugée comme motif de peine. Le cousin s'occupe d'eux pendant plusieurs jours et leur donne sa solde mensuelle. Ils repartent alors vers Bassam. Une fois installés, H. va circonvenir un religieux directeur d'école pour lui faire accepter son plus proche cousin comme élève : « comme J était grand, le père l'avait traité de gaillard et ne voulait pas le prendre à l'école. J'ai laissé passer quelques jours et après je suis revenu un dimanche et, quand ce gars est plongé dans ses préparatifs pour la messe, il ne se souvient plus de rien ».

A travers ce second retour sur la Côte apparaît assez nettement la trame de la solidarité familiale qui permet au petit villageois de s'insérer dans le nouveau milieu citadin : accueils et aide des différents parents le long du parcours, rôle de protecteur et d'intermédiaire de H. à l'égard de ses jeunes cousins qui ne connaissent pas la ville.

Au bout de quelques années, H. retourne à Gagnoa. Ce n'est qu'en 1963, après avoir perdu sa situation à la suite du départ de son employeur, qu'il s'installe à Abidjan. Il est venu dans la grande ville pour trouver du travail. Il demeure, sinon, attaché à Gagnoa d'abord, où il possède des maisons, à sa famille villageoise ensuite ; il essaie autant qu'il peut de respecter les règles traditionnelles de celle-ci. Il ne va pas cependant auprès d'elle autant qu'il le voudrait car « pour aller dans mon village il faut que j'ai suffisamment de l'argent, parce que de suite arrivé au village on est envahi par des tantes, des sœurs, des petits frères... Aussi, quand je n'en ai pas, si j'ai des commissions à faire, j'envoie ma femme ».

H. est très méfiant et déçu à l'égard de tous ses voisins d'autres origines ethniques, à l'exception du plus immédiat avec lequel il entretient d'excellents rapports. Pour le reste son attitude se résume ainsi : « pas moyen de créer une solidarité de quartier ». Il ne sort qu'avec un groupe d'amis et de parents de la région de Gagnoa. Il ne dédaigne pas aller au stade où il est un fervent supporter d' « Africa », l'équipe des gens de l'ouest. Vivant en ville du produit d'un travail urbain, H. reste très intégré à la réalité sociale villageoise qui interfère à tous les niveaux avec son existence citadine.

5) K. est un fonctionnaire Baoulé né dans un village voisin de Toumodi à un peu plus de 200 km d'Abidjan où il est venu pour continuer ses études primaires commencées à Toumodi. Son foyer comporte huit personnes.

Pour lui l'animation et l'anonymat de la ville confinent à l'isolement. « ... Au village je connaissais tout le monde, arrivé ici je ne connais que les gens de la famille ».

Il vit à Abidjan parce que son travail s'y trouve localisé et non pas par goût. Il se sent proche des gens de son village où il retourne souvent et il exprime son désir de collaborer avec eux : « moi qui ai vécu dans les deux coins, dès que j'arrive je leur explique ce qui se passe ici ».

D'ailleurs, ses compatriotes ont assez facilement accès à la grande ville : « Toumoudi ce n'est pas loin : ce sont des gens qui viennent fréquemment ici, on se voit et ils retournent ». Il est réservé à l'égard des originaires d'autres régions de la Côte d'Ivoire en particulier ceux de l'ouest. Il rencontre surtout régulièrement des parents et d'autres compatriotes habitant Treichville ou Adjamé : « je rentre après le bureau chez moi puis je vais voir mes amis... » K. se rend rarement au stade et va au cinéma trois ou quatre fois par mois.

6) V. est Abouré. Agé de 38 ans, il est né près de Bounoua derrière Grand Bassam. Il exerce la profession d'agent commercial et doit son succès matériel relatif à un grand dynamisme (il était à l'origine ouvrier qualifié). Il reste cependant très lié à son milieu d'origine. Il a épousé deux femmes de sa région ; sa famille s'élève à 9 personnes. Il a passé son enfance dans un milieu très clos : « je suis resté jusqu'à 12 ans sur la plantation de mon grand-père en pleine forêt. Il n'y avait pas beaucoup de monde qui allait là-bas sauf les gens de la famille qui connaissaient le coin... A 12 ans, je suis venu à Bassam et je suis allé à l'école... c'était un peu tard ». Grand Bassam demeure encore un milieu homogène ethniquement puisque les Abouré sont une des deux communautés originaires de l'endroit. Plus tard, il se rend à Abidjan qu'il connaissait déjà par de brefs séjours et où son père a fait un moment du commerce : « Comme enfant, j'avais vécu dans une ville, Bassam, Abidjan, ça m'a pas tellement impressionné... » Il demeure néanmoins attaché à deux institutions fondamentales du milieu villageois : Sa famille, sa classe d'âge.

— La famille : l'aide familiale est l'expression d'une générosité traditionnelle : « Il ne faut pas être économe, un peu mesquin. Si ma mère me demande de l'argent et si je suis en mesure de lui en donner c'est mon devoir... mais si je ne le peux pas, elle ne va pas m'obliger à le faire. Elle va peut-être me critiquer que je gâte mon argent pour des fins inutiles — d'accord — c'est tout ce qu'elle pourra me dire ».

— La classe d'âge : celle-ci est peut-être encore plus importante. « Quand je vais au village, je vois tous les membres de mon groupe de génération. C'est quelque chose qui est obligatoire. On ne vous oblige pas à remplir votre devoir mais si vous ne le faites pas, même que votre père vous maudisse, vous n'en souffrirez pas autant ».

En ville, les représentants d'une même génération se portent aussi assistance et peuvent venir secourir la famille de celui d'entre eux qui est absent. Dans le cas de V. ce n'est pas son propre lieu de résidence mais celui de ses amis de même classe d'âge qui dicte la dispersion de son réseau social. Il passe une grande partie de son temps libre lorsqu'il est à Abidjan à rendre visite à ses parents et amis, ce qui ne l'empêche pas d'aller deux ou trois fois par semaine au cinéma. Il retourne aussi fréquemment au village, soit pour des affaires de famille, soit pour des affaires concernant sa génération. « Mais on est aussi obligé d'aller pour les décès ».

Il se dégage quelques caractéristiques principales de la situation des habitants de Marcory nés en milieu villageois.

Tous insistent sur la coupure que constitue le passage d'un milieu rural au milieu urbain. Ils se souviennent de l'isolement des plantations villageoises, isolement que j'ai pu éprouver lorsque j'ai accompagné certains informateurs sur le campement de brousse où résidait leur famille, lors de la conduite des monographies de relations ville-campagne.

Possédant des éléments de comparaison vécus entre le village et la ville et se trouvant insérés dans les deux sociétés, ils en connaissent bien les avantages et les inconvénients réciproques. De cette situation et de ces attitudes contradictoires, il résulte en fin de compte une option en faveur de la société villageoise à travers ses représentants en ville (parents et compatriotes) et à travers les liens que chacun essaie de conserver avec le milieu d'origine.

Les Abidjanais de première génération vivant à Marcory sont en même temps attachés au mode de vie urbain dans ses manifestations matérielles, dans les loisirs qu'il leur procure, et dans l'autonomie qu'ils y conquièrent, mais dont ils craignent cependant à long terme sa contrepartie d'insécurité.

2. Les chefs de famille de seconde génération citadine

1) G. est un jeune cadre de 26 ans, d'origine Bété en pleine ascension sociale au sein de l'entreprise industrielle qui l'emploie. Sa famille composée de cinq personnes occupe un logement de 3 pièces inséré dans une des bandes nouvellement construites.

Il est né à Abidjan dans le quartier d'Adjamé auquel il est attaché par son enfance : « c'est un quartier que je n'aime pas pour y rester, mais surtout mon grand frère habite toujours Adjamé et j'ai gardé des connaissances de mon enfance ». Il précise lesquelles : des Agni, des Dioula, pas de Bété. A part ses parents il ne tient pas trop à rencontrer des ressortissants de sa région d'origine qu'il ne connaît pas bien d'ailleurs (il ne parle pas le Bété par exemple). « Nous on ne connaît même pas le village parce que notre père était toujours ici — sous-entendu pendant notre enfance — et il préférerait qu'on reste à côté de lui pendant les vacances ». Il se souvient par contre de ce qu'était la ville d'alors : « vous savez le fameux Cocody, il n'y avait pas de construction là-bas et c'était encore la forêt ». Il se sent intégré à Abidjan.

« Je préfère habiter Abidjan, j'ai passé toute l'enfance ici, je préfère passer toute ma vie à Abidjan. Je suis tellement habitué que vraiment je ne peux pas vivre à l'intérieur du pays » d'ailleurs « ceux de la campagne sont très loin de ce que nous

savons, de ce que nous faisons ». Il connaît bien Abidjan et circonscrit ses déplacements à travers la ville : Plateau (achats), Treichville (cinéma et amis), Adjamé (famille, amis d'enfance). Il se rend aussi souvent au stade Houphouët-Boigny.

Le quartier qu'il préfère : Cocody, bien qu'il le fréquente peu, le quartier résidentiel des couches dirigeantes ivoiriennes, des étrangers européens et aussi de plus en plus des jeunes cadres ivoiriens dans les nouveaux ensembles. Précis et réservé dans son langage, ponctuel dans ses actions, G. aime plutôt sortir seul ou avec son frère aîné et possède le sens de son autonomie. « C'est plutôt dans ma chambre que je m'installe. J'aime la tranquillité. Je m'enferme et je lis. Quand on reste dans le jardin (l'espace aménagé devant l'entrée principale) on est obligé de dire bonjour à tous ceux qui passent ».

2) Le second informateur de deuxième génération citadine est d'origine Gouro. Lui aussi est né à Adjamé, son père travaillait dans une des premières entreprises industrielles d'Abidjan... Il partage avec son frère et sa famille une villa. Il évoque son enfance en ces termes :

« Quand on a vu grandir Abidjan... Il n'y avait même pas de boulevard périphérique, Cocody c'était la brousse. Je ne savais pas qu'il y avait Marcory... Nous étions une bande de gamins venus de toutes les régions de Côte-d'Ivoire (amitiés d'enfance inter-ethniques donc), nous descendions dans le ravin d'Attikoubé pour couper des palmes pour faire des maisons. On allait parfois au Plateau chaparder des mangues... ».

Suit alors une description du Plateau tel qu'il se présentait à l'époque et en particulier des alentours de la Régie d'Abidjan - Niger qui comporte un certain nombre de bâtiments très anciens. Il est resté attaché à son quartier d'enfance : « je vais à Adjamé de temps en temps voir les amis qui sont là-bas », son attachement sentimental à l'endroit où il a grandi se traduit par le fait qu'il est supporter de l'équipe de football de son quartier : « le « Stella » que je préfère est une équipe de mon quartier, une équipe d'Adjamé où j'ai grandi ». Il ne fréquente jamais Treichville, si ce n'est pour des motifs professionnels, qu'il connaît mal et où il n'a jamais vécu. Il aime se rendre par contre à Cocody où habitent certains de ses amis et qui est le quartier qu'il préfère. Il considère le village d'origine de son père plutôt comme un endroit de villégiature... Il dénonce en passant la solidarité familiale étendue qu'il traite de « parasitisme ». Il reconnaît cependant être bien obligé de s'en accommoder pour l'heure, compte tenu des mœurs actuelles : « le fils d'un oncle est venu, il vient d'obtenir le C.E.P., il n'a plus rien à faire, je suis obligé de le mettre à un cours de comptabilité ».

Il a l'intention de faire construire une maison à Marcory, qu'il habiterait toujours avec son frère, pourvue d'une grande salle de séjour en prévision de nombreuses visites. Tout en mentionnant la solidité du lien qui l'unit à son frère et en prévoyant de nombreuses visites dans la maison future, il insiste sur son souci d'individualisation : « c'est rare que je sorte, je vis chez moi, j'ai cette habitude de rester à la maison et quand je suis en étude, je m'enferme dans la chambre ».

3) L., fils d'un petit employé Bété, est né à Treichville. Il est lui-même employé d'assurance. Il a 25 ans et vit seul avec son épouse et son jeune enfant. Il donne à peu près le même compte rendu de son enfance urbaine que les deux précédents informateurs avec des points de repère parfois différents :

D'abord le Pont flottant — celui-ci joignait l'île de Petit Bassam au Plateau avant que les deux ponts actuels n'aient été construits. Ce pont a d'ailleurs été évoqué par plusieurs informateurs de première ou de seconde génération citadine, tellement il impressionnait les imaginations enfantines. Le traverser était considéré comme un exercice périlleux surtout lorsqu'on l'empruntait en même temps qu'un train. Ensuite le Plateau : L. s'y rendait tout juste pour ramasser des mangues comme le précédent informateur. Enfin les actuels quartiers périphériques qui constituaient alors des zones de jeu.

La famille de L. vivait dans une cour de Treichville où il jouait avec de jeunes Abouré. Il organisait des parties de football avec d'autres enfants du quartier (« il y avait des Dioula, des Sénégalais... ») contre les enfants des fonctionnaires qui habitaient un ensemble voisin. Les parties se déroulaient dans la rue car celle-ci constituait une partie du décor de l'enfance de la seconde génération citadine et il y avait alors aussi moins de circulation automobile.

Maintenant, L. ne sillonne plus beaucoup Abidjan sauf pour assister à des rencontres sportives et va moins souvent à Treichville depuis qu'il habite ici : « maintenant mes promenades sont limitées, je parcours uniquement Marcory ». Il se rend de rares fois chez son père, retiré près de Daloa. Par contre, il reçoit assez souvent chez lui celui-ci. Mais il n'héberge personne d'autre et surtout pas ses cousins qu'il ne connaît pas. Il conçoit d'aider ses parents (père et mère) et ceux de son épouse Agni, mais il ne veut pas étendre son aide au-delà.

Il cite dix des membres qu'il connaît le mieux d'un club sportif dont il fait partie : un seul d'entre eux a la même origine ethnique que lui. Pour des raisons d'économie, L. envisagerait bien de quitter Abidjan pendant quelques années à condition de demeurer dans un milieu urbain.

4) Y. est un jeune fonctionnaire Baoulé, né à Daloa où son père avait émigré. Il occupe actuellement en compagnie de sa femme et de ses deux enfants, d'une belle-sœur, une servante et un boy, une villa de 4 pièces. Son père avait ouvert une plantation tout près de la ville, mais Y. dit : « Mon enfance, je l'ai passée à Daloa. J'étais constamment en ville, même pendant les vacances. Quelques rares fois, j'allais aider, surtout avec des Bété, des Gouro, des Agni, des Ashanti et des Dioula aussi. »

Il a été bien sûr frappé par les dimensions d'Abidjan lorsqu'il y est venu poursuivre ses études en 1954 (l'étendue de la ville, la lagune, les grands immeubles qui n'existaient pas à Daloa, la circulation). Mais son dépaysement n'est pas comparable à celui des citadins de première génération nés en milieu villageois et ayant passé leur enfance dans un milieu homogène ethniquement. Il concerne davantage certain aspect du décor urbain que le milieu humain lui-même. Il retourne très rarement dans le village d'origine de son père près de Tiébissou, c'est-à-dire dans la région de Bouaké, et ne recherche pas des relations intra-ethniques :

« J'aime mieux fréquenter les gens qui ne sont pas de ma région... » Il ne s'est pas affilié à une association de Baoulé à Abidjan, ce que n'ont pas manqué de faire les deux précédents informateurs baoulé de première génération citadine : « pour le moment, je ne me suis pas intégré à une communauté Baoulé d'Abidjan, je n'ai pas payé de cotisations pour des funérailles. Je ne m'occupe que des affaires de ma propre famille que je connais » car Y. est réticent à l'égard de l'aide à la famille étendue, « ces aides-là ont un inconvénient sur le développement de votre famille parce que ça nous retarde. Nous ne pouvons pas effectuer les dépenses que nous voulons ». Y. possède aussi le sens de son autonomie personnelle. Il a aménagé une chambre en bureau où il se retire pour travailler à son perfectionnement professionnel.

5) K., âgé de 32 ans, fonctionnaire déjà investi de certaines responsabilités, habite une villa de 4 pièces, dont il a beaucoup amélioré les abords, avec sa femme, ses quatre enfants et une belle-sœur. Fils d'un instituteur Agni, affecté à Bouaflé où il est né, K. habitera ensuite dans plusieurs autres petites centres urbains sans jamais connaître un milieu rural homogène du point de vue ethnique, autrement que pendant des vacances. Il exprime les mêmes réserves que les précédents à l'égard d'une aide familiale élargie : « Il y a certains membres de la famille qui sont des envahisseurs et qui n'hésitent pas à venir se poser là (c'est-à-dire chez moi) en parasites ». Il donne l'impression de mieux maîtriser le temps et l'espace citadin que les nouveaux-venus à la ville : « je reste le plus souvent en semaine à Marcory,

après mon travail. Je sors qu'à peine une fois par semaine. Je vais régulièrement voir mes parents (ils se sont retirés à Abidjan), j'essaie de respecter mon emploi du temps. Là-dessus, je suis très strict : lorsque je dois aller à tel endroit, on ne peut pas m'en empêcher ». Son revenu, déjà important (plus de 70 000 F par mois) et son niveau d'instruction lui permettent d'accéder au niveau de loisirs qu'il souhaite. Il possède des amis de toutes les régions et précise d'ailleurs : « je suis marié à une Appolonienne (N'Zima), ma petite sœur est mariée à un Baoulé, ma seconde petite sœur à un Tagouana, la troisième à un Baoulé encore, quant à la quatrième, elle est fiancée à un Attié ».

Dès ce premier niveau d'étude la situation globale des habitants de Marcory de seconde génération citadine se présente très différemment de celles des habitants de première génération. Elle se caractérise par les principaux traits suivants :

— un enracinement dès l'enfance dans un milieu hétérogène ethniquement (amitiés d'enfance inter-ethniques) ;

— le souvenir du décor urbain de leur enfance, en opposition avec l'univers relativement clos du monde villageois, au moins au niveau d'une perception individuelle. Pour ceux nés à Abidjan il s'opère un va-et-vient entre le souvenir de la ville d'autrefois et l'appréhension de l'agglomération dans sa croissance actuelle. Pour ceux nés dans un centre semi-urbain, le décalage provoqué par la venue à Abidjan n'est pas comparable à celui subi par les Abidjanais de première génération.

— Une conquête relative de l'autonomie individuelle et une perception de la ville qui semble mieux organisée que celle des derniers arrivés. La ville est un milieu familier en opposition avec le milieu villageois qui est étranger (« je n'y ai pas vécu, je ne parle pas la langue, je ne connais pas les gens »).

— Il en résulte une certaine distanciation à l'égard de la solidarité familiale étendue et encore plus de la solidarité ethnique. Les individus de seconde génération citadine entretiennent au contraire des amitiés inter-ethniques et ne connaissent pas ce mouvement de va-et-vient qui renvoie ceux de première génération, tantôt vers le milieu villageois, tantôt vers le milieu urbain.

B. NOUVEAU KOUMASSI : MILIEU D'ORIGINE VILLAGEOIS, BAS NIVEAUX DE SALAIRES

La très grande majorité de la population de Nouveau Koumassi est composée de foyers dont les chefs de famille sont citadins de première génération. La plupart d'entre eux sont mêmes

arrivés à Abidjan il y a moins de dix ans. Parmi ceux-ci, il existe une minorité dont le niveau de revenu est comparable à celui de la population de Marcory, bien que située plutôt dans la frange inférieure des revenus moyens, c'est-à-dire entre 20 000 et 30 000 F par mois, et qui occupe des catégories voisines d'emplois. La situation de ces citadins de première génération est donc en bien des points comparable à celle de leurs homologues de Marcory malgré ce décalage vers le bas dont les effets seront mesurés au cours des développements suivants.

Il existe par contre une forte majorité de chefs de famille titulaires de faibles revenus et d'emplois situés en bas de la hiérarchie socio-professionnelle. Ces travailleurs manuels au très faible revenu et en même temps originaires d'un milieu villageois ethniquement homogène, se différencient nettement des situations précédentes, y compris de celles des citadins de première génération au revenu moyen, ainsi que le montrera la présentation de quelques cas.

1) B., d'origine Adjoukrou, âgé de 33 ans, vit dans deux pièces d'une construction en planches et en tôles avec sa femme et ses quatre enfants. Il est arrivé en 1955 à Abidjan et a été d'abord hébergé par un ami planton ; puis il est venu à Nouveau Koumassi où il est en location chez un compatriote cuisinier. Il trouve Treichville trop cher et il ne peut pas être mieux logé car il exerce un tout petit emploi de bureau qui lui rapporte à peine 13 000 F par mois. Ses ressources sont si faibles qu'il peut faire un décompte de son budget mensuel jusqu'au franc près. B. ne rencontre personne, à l'exception d'un ou deux amis et compatriotes qui habitent le quartier.

Il n'est jamais allé à Cocody. Il n'est pas passé au Plateau depuis plus d'un an. D'Abidjan, il ne connaît bien que l'itinéraire qui le conduit à son travail et celui qu'il emprunte pour repartir à son village. Mais bien que celui-ci ne soit qu'à une cinquantaine de kilomètres d'Abidjan, B. ne s'y rend pas très souvent : deux ou trois fois dans l'année au maximum. B. ne va jamais à aucun spectacle.

Un leitmotiv revient constamment dans l'entretien : « Abidjan c'est trop cher ; je n'ai pas d'argent pour me promener dans Abidjan, pour aller au stade, pour voir mes amis, pour retourner au village toutes les semaines ».

B. ne peut même pas améliorer son intérieur de quelques meubles très simples. « Ma femme me dit que ma maison n'est pas bien, je le sais, mais je sais également que je n'ai pas l'argent ». Il considère l'aide à la famille villageoise comme quelque chose de tout à fait normal et voudrait bien y participer mieux. Ses

parents du village connaissent d'ailleurs sa très mauvaise situation abidjanaise et ne l'assaillent pas trop de demandes. Il n'y a guère qu'un vieil oncle (frère de sa mère) qui sollicite régulièrement son aide et pour lequel B. essaie de faire le maximum ; il lui a ainsi réglé récemment, avec bien des difficultés, une note de 3 500 F de médicaments. Cette situation de très grande pauvreté confinante à la misère, se retrouve à travers tous les cas suivants :

2) A. est un Baoulé de 34 ans, marié avec cinq enfants à charge, originaire de la région de Dimbokro, arrivé à Abidjan depuis sept ans. Il occupe un emploi pénible et mal rétribué de chauffeur de chaudière. Il aimerait bien habiter un autre quartier, mais son faible revenu l'en empêche ; et il s'est installé à Nouveau Koumassi parce que les loyers y étaient moins élevés qu'ailleurs.

Il a du mal à assumer ses obligations familiales, bien qu'il trouve qu'il serait normal d'aider sa famille villageoise qui est trop pauvre pour l'aider en retour. Il connaît Adjamé où il a débarqué à son arrivée du village, Treichville et Marcory qu'il traverse pour se rendre à son travail. « Comme je n'ai pas l'argent du transport, je vais à mon travail à pied » — ce que font fréquemment les habitants de Nouveau Koumassi —.

Il ignore Cocody et même le Plateau dont il a du mal à nous citer quelques points de repère. Il va très rarement au stade ou au cinéma, toujours pour les mêmes raisons : il ne fréquente le stade par exemple qu'à l'occasion d'une fête lorsque le spectacle est gratuit. Malgré son désir, il se rend peu fréquemment dans son village de naissance où vit encore sa mère. Tous les éléments de la situation de pénurie se retrouvent dans l'entretien de A. : le repli sur Nouveau Koumassi où les locations sont moins chères, l'impossibilité matérielle de quitter le quartier aussi souvent qu'il le désirerait, le très faible niveau de dépenses.

3) A. est un chauffeur qui travaille sur le port. D'origine Samogo, il est arrivé en 1961 à Abidjan. Il a 28 ans, il est à la tête d'une famille de cinq personnes.

A son arrivée, il avait été hébergé par un frère aîné habitant Anoumabo, village Ebrié inclus dans Treichville, au bord de la lagune. Lorsque Anoumabo fut détruit au moment de la construction du second pont, A. est venu s'installer à Nouveau Koumassi qu'il ne quitte guère hors de son travail et sauf en fin de mois, pour aller à Treichville où se réunit la « Goumbé » des originaires de sa région.

Il connaît mal le décor urbain que lui offre Abidjan. Il dit par exemple lorsque je lui mentionne tel édifice officiel ou tel immeuble : « Je vois, des fois en passant, mais je ne connais pas le nom ».

Il fait très peu de visites hors de Nouveau Koumassi et rencontre surtout des gens du quartier. Il va quelques rares fois au stade. Dans le passé, il n'est retourné qu'une seule fois dans sa famille villageoise, pour aller chercher une épouse.

4) S. est un manœuvre Mossi de 27 ans qui vient de se marier ; sans enfant, il héberge provisoirement un jeune parent dans la seule pièce qu'il occupe avec son épouse. Il est venu directement à Nouveau Koumassi en 1958, chez un parent, pour chercher du travail. Après avoir changé d'emploi une demi-douzaine de fois en deux ans, il demeure dans la même place depuis 1960. Il est un des rares manœuvres de Nouveau Koumassi à connaître Cocody, mais il faut dire qu'il y a travaillé. Il connaît les grands immeubles du Plateau mais en ignore les noms. Il reste surtout à Nouveau Koumassi et se rend quelques fois à Adjamé où se concentrent ses connaissances. Le football ? « J'entends le nom des équipes, mais je ne les connais pas. Je vais au stade une fois par an... » Il va également très peu au cinéma. « Quand un ami peut me l'offrir, car moi je n'ai pas l'argent ». Il n'a pas les moyens, ni de faire, ni d'acheter ce qu'il voudrait. Il voudrait par exemple : « quatre chaises, un poste de radio, une mobylette, des vêtements neufs... » S. exprime donc de nombreux besoins insatisfaits, d'une prétention très raisonnable, à l'instar de la plupart des manœuvres du quartier.

5) D. est manœuvre dans un garage. Il est originaire d'un village Sénoufo du Mali. Il demeure surtout à Nouveau Koumassi hors de son travail ; les gens de son village s'y réunissent chez leur « doyen » et y organisent des fêtes traditionnelles. Quand il ne travaille pas le samedi, il lui arrive aussi parfois d'aller danser dans un bal du quartier. Le dimanche après-midi, il joue au ludo avec des voisins de différentes ethnies qu'il ne considère pas cependant comme des amis, mais comme des « camarades » (chauffeurs, manœuvres, ouvriers divers). Il ne connaît pas du tout Cocody et n'a fait que traverser le Plateau, sans jamais s'y arrêter.

Depuis huit ans, il n'est pas retourné dans son village et s'est même marié sur place avec une Ivoirienne. Son cas est significatif de la situation d'isolement que connaissent les citadins de première génération, titulaires de faibles revenus, et qui n'ont pas alors l'occasion de retourner chez eux pour prendre femme. L'histoire de D., retranscrite, est la suivante : « ... Je l'ai trouvée chez une femme Baoulé, elle était venue travailler pour la femme

qui tenait un bar... Pendant que j'ai été en chômage, elle a tout fait pour moi ; elle a été au marché pour travailler (vendeuse d'huile d'arachide). Aussi, je n'ai pas pu « refuser » qu'elle ne soit pas musulmane... J'ai fait envoyer une lettre à mon père pour lui dire : voilà, j'ai épousé une femme qui s'est occupée de moi et qui me fait à manger... ».

L'unité des situations des quelques cas précédents s'opère dans la faiblesse des revenus des informateurs. Ceux-ci différencient leur existence de celle des habitants de Marcory. Par manque de moyens monétaires, leurs activités se trouvent concentrées dans leur quartier d'habitat, bien que les réseaux de solidarité dépassent celui-ci en le recoupant (localisation des parents, amis, des lieux de rassemblement ethnique). Ils n'ont, de l'ensemble de l'agglomération abidjanaise, qu'une image beaucoup plus floue que celle des représentants des deux ensembles précédemment étudiés. La ville même, en temps que décor, leur échappe. Le problème des relations avec des ressortissants d'autres ethnies se pose avec moins d'acuité apparemment, que pour les citadins de première génération, mais de niveau socio-économique plus élevé. Les manœuvres de Nouveau Koumassi sont essentiellement intégrés, par leurs quelques attaches, à un milieu ethnique homogène en ville. Ils n'en entretiennent pas moins de nombreux rapports au niveau de leur quartier, avec des individus d'ethnies différentes et en général de même niveau socio-économique qu'eux, mais ces relations se situent à un niveau assez superficiel puisque les enquêtés ne les intègrent pas la plupart du temps à leur réseau social.

Leur faible niveau de consommation les éloigne de ce que la ville apporte aux précédents : stade - cinéma. Ils n'entretiennent plus par ailleurs que des rapports distendus avec le milieu d'origine ; le plus grand nombre d'entre eux s'en désolent et voudraient pouvoir conserver les attaches familiales auxquelles ils accordent encore une grande importance et par-là même désiraient mieux aider leur famille villageoises. En partie coupés du village et si peu intégrés à la ville, leur situation se précise aussi au niveau du cheminement qui les a conduits à venir habiter à Nouveau Koumassi.

III — LES ETAPES RESIDENTIELLES

Les caractéristiques différentes des trois couches de population qui ont été cernées dans une première approche sont également apparues au second niveau de l'enquête, lorsque j'ai appliqué un questionnaire plus détaillé que celui dont les résultats ont fait l'objet du chapitre précédent. Le premier volet de

ce second questionnaire portait sur le passé résidentiel, familial et professionnel des habitants des deux quartiers. Les résultats se présentent synthétiquement de la façon suivante :

A. CITADINS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION, TITULAIRES DE REVENUS MOYENS

L'itinéraire qui a conduit ceux-ci dans leur résidence actuelle est marqué de deux jalons principaux :

Première étape : la petite ville

Avant d'atteindre Abidjan, ils ont transité dans leur majorité (87,1 %) par une petite ville intermédiaire où ils étaient hébergés, soit par un parent, soit par un « tuteur ». Ces tuteurs ont souvent joué un rôle important dans la vie des informateurs de première génération citadine, car c'est par leur entremise que les jeunes villageois ont eu la possibilité de s'enculturer progressivement en milieu urbain. Est qualifié de « tuteur » toute personne étrangère (c'est-à-dire sans lien de parenté) qui accepte d'héberger et de nourrir le jeune en quête de protection, en échange de quoi celui-ci est tenu de respecter, d'obéir et de servir (il accomplit de menues besognes au foyer du tuteur). Le tuteur peut être parfois un ami du père que celui-ci a choisi pour son fils. Le reste du temps, c'est l'enfant lui-même qui procède à ce choix, c'est-à-dire qui propose la création d'un lien qui établit un véritable rapport de dépendance entre lui et son tuteur. En échange de ses services, l'enfant obtient le droit d'aller à l'école, c'est la condition à laquelle il demeure chez le tuteur et le sert. Plusieurs informateurs ont dit avoir abandonné des tuteurs parce que ceux-ci ne leur laissaient pas assez de temps pour l'étude. Par contre, d'autres se souviennent de bons tuteurs (ou de bonnes tutrices) qui leur ont permis de se scolariser et auxquels ils rendent encore visite.

Le petit centre urbain concerné est très souvent celui voisin du village d'origine de l'enquêté : Gagnoa, Daloa, pour les Bété, Dimbokro ou Toumodi pour les Baoulé, Bassam pour un Abouré par exemple. Les petites villes revêtent ainsi une grande importance dans le processus d'insertion en ville (1). C'est à leur niveau que le candidat à la ville, en rupture avec le milieu villageois, fait son apprentissage citadin, au sein d'une société

(1) Elles jouent donc un grand rôle en matière de scolarisation ainsi que cela est noté dans « Les petites villes de Côte-d'Ivoire » ORSTOM-Adiopodoumé-Abidjan, 1968, p. 16 (Introduction à l'étude des petites villes de Côte-d'Ivoire), A.M. Cotten.

semi-urbaine. Celle-ci demeure encore tout imprégnée par la présence dominante de son ethnie, même si le phénomène des petites villes n'est pas dû en Côte-d'Ivoire, au moins dans un premier temps, au mouvement de population des habitants des régions où elles naissent.

Cependant, les représentants de cette première couche de population étudiée, qui ont séjourné dans un centre secondaire avant de venir à Abidjan, n'ont pas forcément choisi celui qui était le plus voisin de leur village, ainsi qu'il a été constaté au cours des études de cas. Il suffisait pour cela qu'un parent fonctionnaire, commis ou commerçant, se trouve installé dans une petite ville même lointaine. Avec son consentement le jeune villageois a entrepris auprès de lui sa scolarité.

Enfin, les étapes qui précèdent l'installation définitive à Abidjan peuvent être multiples. Il est ainsi fréquent qu'un jeune enfant suive dans ses changements de résidence le parent ou le tuteur qui a accepté de le prendre en charge pendant sa scolarité. Le cas des citadins de première génération qui sont venus directement s'installer à Abidjan sans étape intermédiaire concerne, au moins à Marcory, uniquement des ressortissants du sud de la Côte-d'Ivoire. Leur village d'origine est tout voisin dans ce cas d'une des villes satellites d'Abidjan : Dabou pour les Adjoukrou, Bassam pour les Abouré, Bingerville pour les Ebrié ou les Attié. Les informateurs rapportent qu'ils faisaient alors à pied dans leur enfance l'aller-retour entre leur village et l'école située à la ville.

Deuxième étape : l'arrivée à Abidjan

La règle veut que ce soit un membre de la famille dans la majorité des cas (61,6 %) ou un ami pour la plupart des autres (12,3 %) qui accueille le nouvel arrivant. Quelques représentants de cette première couche ont dû pourtant directement louer un logement à leur arrivée. Il s'agissait alors d'individus arrivés à Abidjan en âge de gagner leur vie. La prise en charge, hébergement et nourriture, dure, pour cette première couche de population, le temps de la scolarité ou celui du chômage selon les cas. Les deux motifs qui présidaient à la venue à Abidjan sont donc la poursuite de la scolarité (généralement entamée dans un petit centre), ou bien la recherche d'un emploi. Les deux raisons s'équilibrent approximativement dans les réponses obtenues :

- 54,7 % scolarité,
- 45,2 % recherche d'un emploi.

Parmi les personnes qui ont formulé ce second type de réponse, on trouve tous ceux qui ont perdu le leur dans un petit centre où l'écart entre les offres et les demandes d'emploi est encore plus fort qu'à Abidjan. Une fois installés à Abidjan, des représentants de cette couche de citadins de première génération présentent une mobilité résidentielle assez grande. En ne comptant que les résidences où ils ont séjourné plus de six mois, 72 % ont connu au moins trois résidences intermédiaires avant de s'installer dans le logement actuel, et 53 % au moins quatre. On se souvient qu'il s'agit de personnes arrivées en moyenne depuis une dizaine d'années. Il est à remarquer que dans les premiers temps de leur séjour à Abidjan, la plupart des informateurs de ce groupe ne retournaient pas dans leur village d'origine. On peut d'abord y voir des raisons d'ordre historique : le niveau de vie général était moins élevé dix ans auparavant, les communications moins fréquentes et plus difficiles... Mais il s'agit surtout, semble-t-il, des conditions ayant trait à la situation individuelle de chacun de ceux qui sont ici en cause ; des raisons tenant à l'âge par exemple : « lorsque j'étais enfant, je n'avais pas d'argent pour voyager ». A mesure que la situation matérielle s'améliore, les échanges ville-campagne s'intensifient, ainsi qu'il sera démontré dans la dernière partie.

A l'inverse les individus dont la situation matérielle se détériore (anciens commerçants dont les affaires ont périclité par exemple) ont tendance à relâcher les liens qui les unissent avec le milieu d'origine car il semble alors que les servitudes issues de la solidarité familiale deviennent insupportables. Un certain nombre d'enquêtés ont interrompu leur existence à Abidjan pour des séjours plus ou moins longs à l'intérieur du pays ou à l'étranger : 28,8 % du premier ensemble — les motifs évoqués concernent le plus souvent la vie professionnelle des intéressés (affectation de fonctionnaires à l'intérieur - stages à l'étranger - changement d'emploi qui entraîne un changement de résidence).

Il demeure un petit nombre de cas qui concernent des retours prolongés en milieu villageois. Chez les enquêtés les plus âgés ce retour s'est effectué souvent à la demande expresse du père ou du chef de famille en cas de maladie de ceux-ci et pour d'autres raisons (demande d'aide - nécessité de se trouver sur place au village pour remplacer « un vieux » dans ses fonctions - ainsi l'un de nos informateurs est-il devenu pendant quelque temps chef de village). Dans d'autres cas ce sont les enquêtés eux-mêmes qui ont décidé cette retraite momentanée à la suite d'une maladie ou d'un échec

(scolaire ou professionnel). Le milieu d'origine revêt alors un caractère protecteur que nous retrouverons par la suite : c'est l'endroit où l'on se réfugie lorsque rien ne va plus.

B. MANŒUVRES ET PETITS SALARIÉS DE NOUVEAU KOUMASSI

L'itinéraire suivi par les manœuvres et travailleurs peu qualifiés de Nouveau Koumassi pour arriver jusqu'à leur logement actuel se distingue par plusieurs points de celui des couches plus favorisées de citadins de première génération. Ces différences concernent moins l'allure générale de leur immigration à Abidjan que ses modalités. Ainsi, la majorité d'entre eux a également transité par un centre semi-urbain (64,1 % une majorité moindre donc que dans les groupes précédents). Mais ils ont effectué ce séjour intermédiaire comme manœuvres apprentis, étant contraints de travailler parce que beaucoup moins épaulés dans leur cheminement vers la grande ville... Quelques immigrants du nord ont fait aussi des séjours sur des plantations. Leurs déclarations confirment ce que l'on sait déjà, en particulier des migrations Mossi (1).

Le pourcentage de ceux qui sont venus directement à Abidjan est légèrement supérieur à la première couche. Mais les conditions de cette immigration directe ont été bien différentes : car il s'agit là d'une transplantation brutale de la société villageoise dans le milieu urbain, à l'exception de quelques Adjoukrou de l'échantillon de Nouveau Koumassi.

Si la majorité des manœuvres de Nouveau Koumassi a été hébergée par des parents et amis à son arrivée à Abidjan comme la précédente population privilégiée il existe cependant moins de parents (49 %) et un peu plus d'amis (27,4 %) parmi les hôtes. Mais la différence essentielle se situe dans le caractère de cet hébergement. Les nouveaux venus ont été souvent obligés soit de quitter plus vite leur hôte moins fortuné en moyenne que ceux des arrivants du premier type, soit encore de prendre très vite un travail, et, de toute façon, n'ont jamais eu le temps de se perfectionner professionnellement ou sur le plan scolaire.

La nécessité de très vite gagner leur vie et le fait qu'ils sont au départ, sauf quelques Ivoiriens, illettrés, confinent ces immigrants dans des emplois situés au bas de la hiérarchie socio-professionnelle et leur laissent peu d'espoir de sortir de cette condition. Jamais aucun d'eux n'est venu (et cette unanimité

(1) R. Deniel, 1968. De la savane à la ville. Aubier, p. 102-103.

est significative) avec l'intention d'être scolarisé, mais tous, des plus jeunes aux plus vieux, pour trouver un travail. Leur itinéraire urbain est lui-même très différent. Un certain nombre est arrivé directement à Nouveau Koumassi (surtout chez les Mossi et les Adjoukrou qui sont les deux ethnies majoritaires du quartier). Les changements de résidences se sont alors effectués à l'intérieur du quartier.

Pour les autres, les étapes abidjanaises intermédiaires ont été moins nombreuses. Ils ont souvent quitté leur précédent logement dans d'autres quartiers d'Abidjan (en particulier Treichville) parce qu'ils le trouvaient trop cher et qu'ils n'arrivaient plus à le payer. Les étrangers ont aussi signalé qu'ils avaient été parfois chassés au profit de parents du propriétaire.

Nouveau Koumassi, quartier moins cher, apparaît alors comme un aboutissement, un cul-de-sac dont il sera difficile de sortir. Il arrive aussi, mais peu fréquemment, que les manœuvres de Nouveau Koumassi scindent leur séjour à Abidjan par des retours prolongés (sinon pour des congés au village) dans d'autres centres ou d'autres milieux : il semble que leur peu de qualification les empêche de trouver nulle part ailleurs des salaires comparables, malgré le très faible niveau de ceux-ci, aux possibilités des industries abidjanaises qui étaient encore en 1967 dans une phase d'expansion. Ils n'envisagent pas, bien sûr, de retourner en milieu rural sur des plantations où ils avaient pu travailler avant leur arrivée dans la grande ville. Enfin, l'appréhension de leurs relations ville-campagne, dans le temps de leur implantation à la ville, confirme ce qui avait pu être pressenti au niveau des peu nombreuses études de cas : ces relations demeurent très espacées, nous en verrons mieux les fondements et les limites dans la partie qui leur est consacrée.

C. CITADINS DE SECONDE GÉNÉRATION TITULAIRES DE REVENUS MOYENS

L'itinéraire suivi par les représentants de la seconde génération citadine, pour venir au Groupement Foncier, se caractérise surtout par le fait qu'il ne passe jamais par un retour prolongé en milieu villageois. Il est cependant arrivé fréquemment que les intéressés changent au moins une fois de localité et donc, pour ceux qui sont nés à Abidjan, partent vers une ville de l'intérieur. Dans ce déplacement, l'informateur suivait ses parents, ou bien encore rejoignait un établissement d'enseignement. A cette réserve près, leurs étapes résidentielles sont

moins nombreuses que celles des citoyens de première génération. Dans le cas des étrangers, l'itinéraire redevient long et compliqué.

Pour les citoyens de seconde génération, ne s'est pas posé le problème de l'intégration dans le milieu urbain. Ils n'ont pas eu besoin directement d'intercesseur, bien que certains aient choisi un tuteur dans leur enfance. Il se confirme à ce niveau que les natifs d'Abidjan ont pu tout à loisir, à travers leur changement de résidence, se familiariser avec le milieu urbain qui est le seul qu'ils connaissent bien, car les relations avec le village sont très espacées. Quant à ceux provenant d'une ville de l'intérieur, leur lieu de naissance leur a fait gagner l'étape de l'apprentissage urbain dans le centre secondaire.

Avec les citoyens de première génération, ils partagent l'expérience de l'habitat urbain traditionnel dans les cours de Treichville ou d'Adjamé, et comme eux ils n'en veulent plus.

A ce niveau de l'enquête, il a été décelé un groupe de faux citoyens de seconde génération : il est constitué par tous ceux qui, nés effectivement hors du milieu d'origine (deux des cas rencontrés concernent un Bété né à Bouaké, un Malinké à Daloa), y sont pourtant retournés dans leur petite enfance, avec leur père fonctionnaire qui prenait sa retraite. Ils n'ont donc pas pu s'enculturer directement en milieu urbain. D'autres caractéristiques de ces informateurs, en particulier réseaux de relations, attitude à l'égard de la solidarité familiale, niveau de relations ville-campagne, permettent de dire que ce sont des citoyens de première génération.



Le choix opéré dans les développements précédents écarte délibérément les représentants de plusieurs catégories socio-professionnelles pour des raisons diverses :

1) Les agriculteurs :

L'échantillon de base de Nouveau Koumassi en comportait un certain nombre. Leur activité est par définition exogène au développement de la ville.

2) Les commerçants traditionnels et les artisans :

Il était d'abord bien difficile d'obtenir leurs revenus ; leur activité ressort à une société urbaine traditionnelle beaucoup plus qu'à une cité en voie d'industrialisation rapide. Ce sont des groupes qui n'entrent pas en compte dans la dynamique sociale d'Abidjan.

3) Les représentants de catégories socio-professionnelles supérieures :

Ils sont présents dans une faible proportion à Marcory. D'autres quartiers les attirent beaucoup plus cependant (Cocody, Bietri). Sauf exceptions souvent remarquables d'ailleurs, ils sont peu réceptifs au travail du sociologue.

Une fois ces catégories socio-professionnelles écartées, et d'ailleurs marginales au développement urbain dans le cas des deux premières, la population restante des deux échantillons occupe des emplois allant de ceux de cadres subalternes et moyens de l'administration ou du secteur privé (surtout représentés à Marcory), à ceux de travailleurs manuels non qualifiés (l'essentiel de l'échantillon de Nouveau Koumassi).

Pour départager cette population deux critères ont donc été retenus : le niveau de revenu, le lieu de naissance.

Le niveau de revenu :

J'ai opposé les titulaires de faibles revenus à ceux de revenus moyens. J'ai choisi, pour départager les deux catégories, la limite de 20 000 F par mois.

En effet, avec l'élévation du coût de la vie, le minimum vital individuel qui était estimé de façon optimiste (1) à 4 500 F par mois environ en 1964 s'est nettement déplacé. On le situait empiriquement en 1967 entre 5 000 et 6 000 F par mois.

Ainsi, un chef de famille, qui dispose de moins de 20 000 F par mois pour assurer la subsistance de quatre ou cinq personnes, se heurte à des difficultés considérables qui altèrent ses rapports, tant avec le milieu urbain qu'avec le milieu d'origine, dans la mesure où, très rapidement, il ne peut plus alimenter les échanges économiques entraînés par la solidarité familiale ou la vie de relations à Abidjan même.

Lieu de naissance :

Le clivage se situe entre les citadins de première ou de seconde génération. Les uns sont encore nés et ont grandi dans un milieu villageois homogène ethniquement. Les autres n'ont pas connu ce milieu villageois dans leur enfance, puisqu'il sont nés à Abidjan ou dans une autre ville, hormis celle de leur milieu d'origine ethnique.

Ainsi circonscrits, ces trois types de population dont nous avons dégagé les contours ne forment pas des groupes sociaux

(1) SEMA, rapport 3 bis « Etat de la population d'Abidjan en 1964 », tome II, p. 151-152.

au sens plein du terme, à l'exception peut-être des citadins de seconde génération. Au niveau de chaque ensemble, ils s'inscrivent pourtant de manière uniforme dans le milieu urbain et différenciée de ceux des deux autres, ainsi qu'il a été constaté à travers la première approche de ce chapitre, et, comme on le précisera dans la seconde partie de ce travail, lors de l'étude des formes de solidarité en milieu urbain.

Les représentants de chaque ensemble entretiennent ensuite les mêmes rapports avec le milieu d'origine, en corrélation avec leur degré d'insertion dans le milieu urbain, ainsi que tendra à le montrer la troisième partie.

Il importe maintenant de donner une définition provisoire de ces trois ensembles avant de poursuivre.

Seconde génération citadine — revenu moyen.

Les individus, nés en ville et disposant d'un revenu suffisant pour participer à la vie urbaine, perçoivent la société rurale comme un milieu étranger. Ils sont par contre caractérisés par un enracinement en milieu uniquement urbain qui fut noté dans leur façon de vivre, dans leurs fréquentations inter-ethniques, dans leurs projets de demeurer en ville à long terme. Nous les appellerons les *citadins*, car ce sont les seuls, pour l'instant, à ne pas être partagés entre deux sociétés.

Première génération citadine — revenu moyen.

Ceux-là continuent de subir directement l'influence du milieu rural qu'ils ont quitté plus ou moins tard, mais dans lequel ils ont été de toutes façons socialisés en premier. Disposant de ressources qui leur permettent de s'intégrer plus pleinement à la ville, ils demeurent tournés vers le milieu d'origine. Ils désirent au fond assumer un double statut villageois et citadin. Leur situation économique les autorise à maintenir cette appartenance à deux milieux, car ils entretiennent des relations suivies avec leur village d'origine. Cette volonté de double enracinement est génératrice de contradictions difficiles à dépasser. Ces individus sont des *nouveaux citadins*.

Faible revenu — première génération citadine.

Pour ceux-là, le critère du revenu devient déterminant. Ils sont concentrés à Nouveau Koumassi. Confinés dans leur quartier par la faiblesse de leurs ressources, ils sont néanmoins intégrés par leur travail, et à ce niveau-là seulement, à la société urbaine. Pour le reste, la ville les rejette et ils ne peuvent pas aspirer à un véritable enracinement citadin.

Ils ont les mêmes affinités que les nouveaux citadins, avec leur milieu d'origine. Mais leur dénuement rend difficile le maintien de relations suivies avec la famille villageoise, surtout si, par surcroît, celle-ci habite une région éloignée d'Abidjan. Aussi, malgré leurs aspirations et le fait qu'ils sont moins que tous intégrés à la ville, ils sont objectivement plus séparés du village que les nouveaux citadins. Caractérisés par un double déracinement, ce sont des *ruraux prolétariés*.

La faiblesse numérique des citadins de seconde génération à Nouveau Koumassi, quel que soit leur niveau de revenu, ne nous a pas permis de procéder à leur observation. C'est la raison pour laquelle n'est pas apparu un quatrième type d'Abijanais, celui qui aurait été composé de citadins de seconde génération, titulaires en même temps de bas salaires. Cette seconde génération citadine serait peut-être le plus près de la condition ouvrière des pays anciennement industrialisés.

Citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétariés forment donc trois ensembles d'individus qui, bien que dispersés, ont des caractéristiques communes. Ces critères extérieurs de cohésion font penser aux « ensembles intermédiaires » dont parlent certains sociologues de la ville en insistant sur la complexité du milieu urbain (1).

Mais en même temps, ruraux prolétariés et nouveaux citadins sont cloisonnés au sein de leurs similitudes, du fait qu'ils se définissent en termes d'appartenance ethnique et familiale, comme nous le verrons. Il existe cependant plus d'affinités et de conditions de vie commune entre un Agni et un Bété de seconde génération citadine qu'entre deux Bété de génération citadine différente.

Citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétariés sont situés à des niveaux d'intégration à la ville différents. Les définitions précédentes constituent un début de mise en forme de ces paliers d'intégration différenciée. En même temps, chaque ensemble constitue une réalité, puisque le même type de situations se répète un nombre élevé de fois. Nouveaux citadins, citadins et ruraux prolétariés n'existent pas tellement en tant que catégories opératoires et mise en perspective de la réalité sociale, mais au contraire leur existence fait partie intégrante de la réalité observée à Marcory et Nouveau Koumassi et peut être traitée comme un fait social.

(1) P.H. Chombart de Lauwe dans « Des hommes et des villes » (Payot, 1967) parle de « groupes encore mal structurés » (p. 24), de « groupes de voisinage » (p. 29), de « regroupements intermédiaires » (p. 31).

Mais la démarche suivie dans ce chapitre ne rend pas non plus totalement compte de celle suivie sur le terrain où j'ai procédé par de multiples tâtonnements, recoupements, retours en arrière. C'est ainsi que j'ai d'autant mieux écarté l'ethnie, l'âge, le niveau de scolarité, comme critères principaux qu'ils avaient été utilisés à tour de rôle au cours de la première moitié de l'enquête, quitte à les réintroduire comme facteurs secondaires à l'occasion d'études de cas, comme cela sera fait par la suite.

DEUXIEME PARTIE

LES FORMES DE SOLIDARITE EN MILIEU URBAIN

Une fois circonscrite l'existence des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés, en même temps que délimitées les strates de population étudiées à Marcory et Nouveau Koumassi, il fallait encore préciser quel niveau de la réalité sociale allait faire l'objet d'un examen approfondi, sous peine de disperser la recherche et les résultats, et d'aboutir à des conclusions non significatives. J'ai choisi de concentrer l'observation sur les formes de solidarité en milieu urbain. Il s'agit de savoir comment se restructure le système de relations des individus en milieu urbain, quelle part de relations issues du système ancien ceux-ci conservent-ils, comment s'intègrent-ils ou résistent-ils au milieu urbain à travers les relations nouvelles qu'ils établissent ou les relations anciennes qu'ils maintiennent. L'ensemble de ces relations génératrices de solidarité en milieu urbain n'est pas toujours inscrit dans des cadres institutionnalisés, mais peut au contraire revêtir une forme extrêmement souple et étudiée successivement au sein des réseaux sociaux, de la solidarité familiale et des associations volontaires qui caractérisent les citadins, les nouveaux citadins et les ruraux prolétarisés.

Il était par ailleurs impossible de continuer à travailler sur des échantillons à l'échelle de ceux à partir desquels ont été dégagées les caractéristiques des populations des deux quartiers. En effet dans cette nouvelle phase il fallait une collaboration active de la part des personnes interrogées qui allaient passer tour à tour de la position de simples enquêtés à celle d'informateurs. Du point de vue de l'observateur le nouveau questionnaire, plus long, demandait plus de temps et d'application. Il fallait aussi compter avec les aléas de la recherche en milieu urbain africain. Les gens astreints à une journée de travail et des horaires réguliers sont souvent peu disponibles en dehors de ceux-ci. Intégrés de surcroît à un réseau de relations d'une grande complexité ils sont aussi rarement seuls et à domicile, au moins pour ceux de première génération citadine (nouveaux citadins et ruraux prolétarisés), même s'ils ne quittent pas le quartier d'habitat après leur journée de travail (cas des ruraux prolétarisés). Aussi, avant d'obtenir l'entretien souhaité il m'ar-

riva de passer cinq ou six fois chez le même enquêté qui était, soit absent, soit encore en compagnie de relations qui rendaient l'entretien impossible. Cependant, à quelques très rares exceptions près, une fois établis des contacts personnels excluant des rapports de domination, mais au contraire basés sur la réciprocité des échanges, nos « enquêtés-informateurs » se montrèrent très accueillants, disponibles et peu réticents dans leurs réponses.

L'enquête se poursuit avec des populations plus restreintes, choisies parmi les personnes qui avaient été particulièrement réceptives à la première phase de l'enquête :

- 135 chefs de foyers à Marcory,
- 118 chefs de foyers à Nouveau Koumassi.

Ces deux sous-échantillons ont déjà permis d'établir brièvement les données concernant le passé résidentiel dans le III du chapitre II de la partie précédente. Ils sont composés de la manière suivante : à Marcory 93 nouveaux citadins et 42 citadins ; à Nouveau Koumassi 67 ruraux prolétarisés et 51 nouveaux citadins.

Les nouveaux citadins constituent l'ensemble charnière, à cheval sur les deux quartiers où ils sont représentés en nombre suffisant, alors que les ruraux prolétarisés sont éliminés de Marcory par le taux élevé des loyers. Les citadins, de leur côté, sont pratiquement inexistantes à Nouveau Koumassi, ainsi qu'il ressort du tableau n° 3, chapitre I, 1^{re} partie.

J'ai appliqué à la population de ces deux sous-échantillons un questionnaire approfondi. J'ai également procédé à des entretiens de contrôle, à *des entretiens libres*, à *des confrontations d'informateurs*, à *des visites répétées* auprès de la population de ces deux sous-échantillons.

La seconde partie commence par le chapitre consacré aux réseaux sociaux, puis viennent ceux où sont étudiées la solidarité familiale et les associations volontaires. A priori, il semble que la démarche la plus pertinente aurait dû consister à passer de la solidarité familiale aux associations volontaires à travers le réseau social des individus. Une première raison, contingente au travail sur le terrain, fait d'abord envisager l'étude des réseaux sociaux : celle-ci fut entreprise en premier dans cette nouvelle phase d'enquête. La seconde raison tient à la conception définitive du travail : en présentant d'abord les réseaux sociaux et ensuite les formes prises par la solidarité familiale et les associations volontaires, on passe de données générales à l'ensemble des relations inter-individuelles des individus à celles plus particulières des relations entretenues dans le cadre

familial et dans celui des associations. Les trois chapitres qui composent cette partie se présentent donc dans l'ordre suivant :

Chapitre I — Le réseau de relations : stratification villageoise et stratification urbaine.

Chapitre II — La solidarité familiale.

Chapitre III — Les associations volontaires et l'intégration à la vie urbaine.

CHAPITRE I

LES RESEAUX DE RELATIONS : STRATIFICATION SOCIALE VILLAGEOISE ET STRATIFICATION URBAINE

L'étude des réseaux sociaux permet une approche directe de la réalité de cette société abidjanaise où se diluent les hiérarchies sociales et les institutions héritées du monde villageois sans qu'apparaisse pour autant une nouvelle organisation d'ensemble. Elle conduit à une appréhension empirique des systèmes de relations interpersonnelles qui constituent l'objet privilégié de la sociologie et semble ainsi désigner le lieu stratégique d'investigation des villes africaines en l'absence d'une théorie générale sur le changement social et dans le but d'en constituer une. L'importance réelle immédiatement perceptible de la vie de relations dans les villes africaines, où la recherche de nouvelles formes de solidarité constitue un des soucis constants des nouveaux habitants, renforce le choix d'un tel niveau d'étude.

Cette importance a d'ailleurs déjà été soulignée dans les travaux de sociologie urbaine des auteurs anglo-saxons. Mais ces recherches sont entreprises dans une optique à la fois psycho-sociologique et culturaliste et insistent trop uniquement sur le maintien ou le changement des normes sociales en vigueur, sur les rapports individu-société, sur les comportements individuels. Si l'étude des réseaux sociaux en termes de comportement et d'attitude et surtout de conflit de comportement n'est pas dépourvue d'intérêt, encore est-il bon de rattacher de façon précise des comportements observés aux statuts socio-économiques des gens et à leurs différents groupes sociaux d'appartenance.

J'ai tenté de rendre compte des rapports existant entre les permanences et le changement en milieu urbain africain, les premières s'actualisant dans le maintien de relations basées sur des affinités familiales villageoises ou ethniques, le second

à travers l'établissement de relations inter-ethniques (1) issues d'affinités nouvelles. Les deux types de relations peuvent interférer lorsqu'elles sont un lieu de confrontation entre les hiérarchies sociales traditionnelles et citadines.

La réalisation pratique de l'enquête s'est heurtée à des difficultés de deux ordres : d'abord en l'absence d'un travail théorique général, le concept de réseau social renvoie à une réalité mal définie. Il importait donc dans un premier temps de préciser quel lieu et quel type de contacts devaient être retenus pour délimiter le champ d'investigation et pour distinguer les relations effectives des relations occasionnelles. Il fallait procéder à une série de choix plus ou moins arbitraires tant quantitativement (nombre de relations) que qualitativement (délimitation du contenu des relations). J'ai essayé de remédier à ces difficultés pour l'adoption d'une double démarche quantitative et qualitative.

L'étude des réseaux sociaux est alors conçue comme une première tentative de formalisation de la vie quotidienne des Abidjanais ; ils constituent le nœud des différents systèmes relationnels dans lesquels ils sont impliqués tant dans les contacts citadins (solidarité familiale, associations volontaires) qu'à travers les échanges entretenus avec le village ; une telle attitude débouche donc sur celle des relations ville-campagne.

I — MORPHOLOGIE DES RESEAUX SOCIAUX

Les habitants de Nouveau Koumassi et de Marcory entretiennent des relations suivies avec un nombre relativement important de personnes. Mais ces relations demeurent encore pour la plupart régies par la règle de l'identité ethnique. Celle-ci va de soi en matière de relations familiales ; elle prévaut également dans le choix des amis. A partir d'une première approche structurelle et quantitative il a été obtenu trois types d'informations relatives à la taille, à la composition et enfin à la localisation dans l'espace des relations des habitants des deux quartiers.

A. TAILLE

Il existe un écart important entre la taille moyenne des réseaux sociaux de la population de Marcory et de celle de la population de Nouveau Koumassi : près de huit personnes à Marcory contre seulement 5 à Nouveau Koumassy. Cette différence s'accroît au niveau des trois ensembles retenus.

(1) L'inter-ethnicité du réseau social, absente du milieu rural homogène ethniquement, constitue un indice important du changement social et de l'insertion en milieu urbain.

Si les réseaux des citadins de Marcory et des nouveaux citadins de Nouveau Koumassi et de Marcory ont sensiblement les mêmes dimensions, ceux des ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi sont beaucoup plus réduits. Il a été possible d'établir pour les ruraux prolétarisés une corrélation directe entre la faiblesse du revenu et l'étroitesse du réseau social. Toute l'existence des ruraux prolétarisés est conditionnée par la limitation extrême de leurs ressources. Celle-ci agit donc aussi sur le nombre des relations entretenues par les individus. Il est restreint d'abord parce que les ruraux prolétarisés n'ont pas les moyens d'entretenir un plus vaste réseau de relations. Il leur est impossible de rendre les visites effectuées par des amis, des compatriotes, des parents, parce que d'une part ils ne peuvent même pas assurer les frais de transport (autobus ou taxi) que nécessitent de tels échanges, d'autre part parce que le fait de recevoir des parents ou des amis, de sortir avec eux, entraîne des dépenses (la faiblesse du revenu agit également sur la composition, la localisation et le fonctionnement du réseau de relations des ruraux prolétarisés).

Les réponses données traduisent à la fois cette impossibilité matérielle à posséder un réseau plus large et aussi un sentiment d'infériorité né de la condition économique et sociale précaire des enquêtés, et se ramènent à deux types de formulations :

1) « Les amis et les parents ça coûte cher parce que : « il n'y a pas d'argent pour se déplacer »... parce que : « on ne peut pas offrir de bière ».

2) « Quand on n'a pas « l'argent » on ne va pas chez les autres ». Un informateur du nord (Sénofo, manoeuvre) résume ainsi la situation : « quand on est pauvre et qu'on rend visite trop souvent, les gens croient que c'est pour mendier ».

Il existe enfin sous-jacente et rarement formulée l'idée qu'il est honteux de montrer à tous son échec social. C'est une motivation qui agira sur le niveau des relations ville-campagne des ruraux prolétarisés originaires de la Côte-d'Ivoire.

Disposant de ressources plus élevées, nouveaux citadins et citadins peuvent établir plus librement leurs réseaux sociaux sans que pour autant disparaisse toute limitation d'ordre financier. Leur liberté d'action est cependant suffisante pour que ne s'établissent pas des rapports directs entre revenus et tailles du réseau de relations. Les variations sont plutôt en rapport avec la composition des réseaux de relations. Ce sont des différences dans la composition des réseaux qui apparaissent comme les plus significatives.

**DIMENSION ET COMPOSITION
DES RESEAUX DE RELATIONS**

Tableau n° 21 a

MARCORY	Nouveaux citadins	Citadins	Ensemble
Total des relations	683	303	986
Relations inter-ethniques	129	138	267
Relations intra-ethniques	554	165	719
Moyenne individuelle	8	7,8	7,9
% de relations inter-ethniques	18,9 %	45,6 %	26,5 %
% de relations intra-ethniques	81,1 %	54,4 %	63,5 %
<i>Citadins</i> : nombre total de questionnaires	Total 42	Réponses nulles 3	Retenues 39
<i>Nouveaux citadins</i>	Total 93	d° 8	d° 85

Tableau n° 21 b

NOUVEAU KOUMASSI	Nouveaux citadins	Ruraux prolétariés	Ensemble
Relations inter-ethniques	54	20	74
Relations intra-ethniques	201	235	436
Moyenne individuelle	7,9	4,4	5
% de relations inter-ethniques	21,2 %	7,8 %	14,5 %
% de relations intra-ethniques	78,8 %	92,2 %	85,5 %
Total des relations	255	255	510
Nouveaux citadins	Total 51	Réponses nulles 6	Retenues 45
Ruraux prolétariés	Total 67	d° 9	d° 58

COMPOSITION ETHNIQUE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE DES RESEAUX DE RELATIONS

Tableau n° 22

a) MARCORY

LES RELATIONS		Nouveaux citadins	Citadins	TOTAL
Relations intra-ethniques		554	165	719
Parents : professions semblables ou voisines		128	72	200
Parents : professions différentes		213	52	265
Amis : professions semblables ou voisines		158	39	197
Amis : professions différentes		55	2	57
Relations inter-ethniques		129	138	267
Parents d'ethnies différentes		11	9	20
Amis : professions semblables ou voisines		87	115	202
Amis : professions différentes		31	14	45
TOTAL		683	303	986

b) NOUVEAU KOU MASSI

LES RELATIONS		Nouveaux citadins	Citadins	TOTAL
Relations intra-ethniques		201	235	436
Parents : professions semblables ou voisines		26	53	79
Parents : professions différentes		21	24	45
Amis : professions semblables		118	143	261
Amis : professions différentes		36	15	51
Relations inter-ethniques		54	20	74
Parents d'ethnies différentes		2	0	2
Amis : professions semblables		38	15	53
Amis : professions différentes		14	5	19
TOTAL		255	255	510

B. COMPOSITION

Les relations intra-ethniques l'emportent encore nettement sur les relations inter-ethniques puisque celles-ci ne représentent que 26,5 % du volume des relations des habitants de Marcory (nouveaux citadins et citadins) et seulement 14,5 % de celui des habitants de Nouveau Koumassi (nouveaux citadins et ruraux prolétariés). J'ai appelé taux d'inter-ethnicité le pourcentage de relations inter-ethniques que comporte chaque réseau.

Les taux d'inter-ethnicité des trois ensembles offrent des différences significatives dès cette première approche. Ainsi, près de la moitié (45 % exactement) des relations sociales des citadins de Marcory s'établit sur une base inter-ethnique. Pour les nouveaux citadins, le taux d'inter-ethnicité est respectivement de 18,9 % à Marcory et de 21,2 % à Nouveau Koumassi. Le taux des relations inter-ethniques se situe à un niveau encore plus bas pour les ruraux prolétariés de Nouveau Koumassi : 7,8 % seulement de l'ensemble de leurs relations.

Le fort taux d'inter-ethnicité des citadins est la traduction directe de leur adaptation au milieu urbain, hétérogène ethniquement, ainsi que la marque de leur coupure du lointain milieu d'origine. Les citadins réduisent au minimum les relations de type imposé (relations familiales par exemple). Ils se méfient des rapports éventuels avec des personnes originaires du même groupe ethnique et leur préfèrent des relations établies avec des ressortissants d'autres groupes. Dans les meilleurs des cas, ils ne privilégient aucun type de rapport et sont entraînés par l'hétérogénéité même du milieu urbain à des rapports inter-ethniques (milieu professionnel, voisinage).

Les nouveaux citadins participent plus faiblement au brassage urbain et subissent ou préfèrent (parfois les deux attitudes se superposent) des rapports intra-ethniques au niveau de la famille et du cercle d'amis du même village ou de la même région.

Ils ont cependant une ouverture bien supérieure à celle des ruraux prolétariés sur les autres groupes ethniques puisque le volume des relations de ces derniers est à peu près trois fois moindre. La situation des ruraux prolétariés en ce domaine illustre bien leur non-insertion maximum au milieu urbain. Elle se traduit par la reconstitution d'un *réseau intra-ethnique appauvri*. Le nombre des relations inter-ethniques est très bas en valeur absolue (20 relations inter-ethniques sur les 255 relations relevées pour les ruraux prolétariés). Aux obstacles, nés de la faiblesse du revenu et déjà soulignés, viennent se superposer des obstacles culturels (les ruraux prolétariés totalisent

le maximum d'illettrés dans leurs rangs, un bon nombre d'entre eux, parmi les étrangers du nord, ne parlent aucune langue véhiculaire, Français ou Dioula). Aussi, isolés matériellement et culturellement, les ruraux prolétarisés éprouvent-ils un sentiment de méfiance généralisée à l'égard d'un milieu urbain qui, par ailleurs, les rejette. Ces remarques d'ensemble seront détaillées et concrétisées dans l'analyse des différents secteurs des relations intra et inter-ethniques des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés.

Dans le tableau n° 22, on distingue, au sein des rapports intra et inter-ethniques des trois ensembles, plusieurs catégories de relations :

1) au niveau des rapports intra-ethniques

a) relations avec un p. ou un allié
relations avec un ami

b) à l'intérieur des deux groupes précédents

- exercice d'une profession voisine ou semblable à celle de l'enquêté
- exercice d'une profession éloignée de celle de l'enquêté.

2) au niveau des rapports inter-ethniques

- relations familiales (sans distinguer la profession étant donné le petit nombre de cas)
- relations amicales
- professions rapprochées
- professions éloignées.

Ces distinctions posent deux problèmes d'interprétation des résultats bruts.

1) La détermination des professions des différentes relations de l'enquêté :

L'établissement du caractère identique de deux emplois s'est opéré sans difficulté. Ainsi, existe-t-il des enquêtés dont une partie des relations est établie avec des individus exerçant la même profession : un soudeur Abouré a plusieurs amis soudeurs, un frigoriste camerounais connaît d'autres frigoristes, un commis Attié fréquente ses collègues de bureau. Par contre, il était beaucoup plus difficile de faire le partage entre des professions voisines et des professions différentes. Notre démarche s'est appuyée sur deux repères :

a) on établit une similitude pour des professions de rémunérations voisines et de statut socio-professionnel équivalent au sein de la hiérarchie socio-professionnelle à travers des secteurs économiques aux besoins différents : un comptable ou un fonctionnaire de catégorie C (fonctionnaire d'exécution) avec un ouvrier hautement qualifié (frigoriste ou mécanographe par exemple). De même un ouvrier plombier et un ouvrier vernisseur occupent-ils des emplois équivalents ; un contremaître et un cimplable, un instituteur et un infirmier, un petit employé de banque et un mécanicien spécialisé seront considérés comme étant de statut socio-professionnel voisin.

b) les cas marginaux ont été systématiquement ramenés à celui de professions nettement équivalentes. Cette simplification a clarifié l'opposition entre professions voisines et professions différentes, les secondes pouvant nettement se distinguer des premières.

Ainsi sont de statuts socio-professionnels différents un manoeuvre et un ouvrier qualifié ou a fortiori un huissier, un labrantin, un employé de commerce. Sont de statuts différents également un travailleur manuel et un gérant de bazar moderne, un petit commerçant et un boy cuisinier, un chauffeur illettré gagnant moins de 20 000 F par mois et un commis qui en gagne 30 000.

En procédant ainsi, chaque relation peut être reclassée dans l'un des groupes sociaux identifiés au sein de la société ivoirienne dans l'introduction. Prenons le cas des relations d'un nouveau citadin. Un ami appartenant à la même catégorie socio-professionnelle sera soit un autre nouveau citadin, soit un citadin de souche ancienne. Un ami appartenant à une catégorie différente fera partie soit des groupes dirigeants, soit des ruraux prolétariés ou encore des paysans.

2) Le classement des femmes citées dans le réseau social.

Il s'agit presque toujours de parentes de l'enquêté (à deux ou trois rares exceptions près d'enquêtés célibataires qui citèrent leurs amies). Lorsque les femmes indiquées exerçaient une profession autonome, leur classement parmi les relations de l'enquêté s'opéra sur la base des critères précédents (profession voisine, profession différente). Lorsque l'on eut affaire à des femmes mariées, sans emploi (c'est-à-dire ménagères) on tint compte, pour les classer, de leur mode et niveau de vie présumés, donc celui de leur mari, et c'est à la profession de celui-ci que fut ramenée la situation de leur épouse.

2. Le réseau intra-ethnique

Au sein du réseau intra-ethnique, les liens fondés sur la parenté ou l'alliance prennent le pas à Marcory sur ceux basés sur une simple amitié ethnique : 455 relations avec des parents proches ou éloignés contre 253 relations avec des gens de même ethnie mais sans lien de parenté. L'inverse se produit à Nouveau Koumassi où l'on note 286 relations intra-ethniques simples contre seulement 107 relations intra-ethniques basées sur un lien de parenté.

a) Les nouveaux citadins.

Ce sont les nouveaux citadins de Marcory qui présentent le plus grand nombre de relations intra-ethniques institutionnalisées dans des *rapports de parenté ou d'alliance*. 332 relations de parenté contre 213 relations ethniques simples. Ces relations de parenté occupent la moitié de l'ensemble des relations des nouveaux citadins de Marcory. Cette préférence pour le maintien et le développement des liens familiaux traduit nettement, au niveau du réseau social, l'importance de la solidarité familiale pour les nouveaux citadins.

Le réseau intra-familial des nouveaux citadins de Marcory comprend à la fois des *membres domiciliés en ville et d'autres restés au village*. Les représentants villageois du réseau social constituent d'ailleurs une fraction importante de l'ensemble des relations de l'enquêté qui correspond à peu près (mais non parfaitement) aux individus domiciliés hors d'Abidjan. Il faut également tenir compte des amis de même profession, travaillant dans une petite ville de l'intérieur, souvent cités par les nouveaux citadins. Mais, pour l'essentiel, ces relations extra-abidjanaises concernant la famille paysanne de l'enquêté, la présence de ces éléments souligne d'emblée l'importance des relations ville-campagne, envisagées ultérieurement dans l'existence des nouveaux citadins. Encore n'a-t-il été tenu compte que des parents villageois mentionnés explicitement lors de l'établissement des réseaux de relations alors qu'un nombre beaucoup plus grand d'entre eux participe effectivement à la réalité des rapports ville-campagne.

Les relations avec la famille domiciliée en ville peuvent se ramener à deux types principaux. Il s'agit en premier lieu du report sans modification essentielle de liens antérieurs à la venue en ville qui se maintiennent sous la forme de relations privilégiées issues des structures villageoises d'origine. Dans toutes ces situations les relations issues des structures familiales africaines traditionnelles, telles qu'elles sont globalement

connues (1), se reconstituent en milieu urbain. Ce fait général a été empiriquement noté dans d'autres régions d'Afrique où certaines relations survivent au déracinement et à la dislocation de la famille (2). Pour les ressortissants des sociétés matrilineaires par exemple, il s'agit des relations frère-sœur-neveux-oncle utérin, rapports qui se retrouvent régulièrement chez les Abidjanais de souche Agni.

Pour les ressortissants de sociétés patrilineaires, il subsiste aussi les relations privilégiées par les structures familiales d'origine : le chef de la famille en ville, le frère aîné par exemple lorsqu'il n'y a personne de la génération antérieure, ou bien un oncle parternel qui représente l'autorité du père à la ville, et qui est parfois le véritable chef de famille s'il est un frère aîné du père. Ce schéma se retrouve à la fois chez les gens du nord (Malinké, Bambara) où il est fréquent que les jeunes frères ou les neveux se rassemblent d'une façon hebdomadaire chez le frère aîné ou chez l'oncle et dans les réseaux des ressortissants de l'Ouest ivoirien (Guéré, Bété, Dan). Mais, les relations des seconds sont souvent conflictuelles ainsi qu'il sera développé dans la partie consacrée au fonctionnement du réseau de relations.

Un autre type de relations institutionnalisées se retrouve en ville, celles établies avec les alliés des ressortissants des sociétés de l'Ouest (Guéré, Bété) (père ou mère de l'épouse, frères et sœurs) auxquels du fait de l'institution de la dot échelonnée on doit toujours quelque chose par extension du principe. Ce type de relations plus ou moins bien accepté (cf. le fonctionnement des réseaux de relations) n'en est pas moins ressenti comme une nécessité et existe.

D'autres relations familiales, *celles établies avec des parents plus éloignés, ont parfois été valorisées par le milieu urbain* à la suite de circonstances tirées de l'histoire des individus : par exemple, accueil à la ville par un parent éloigné, frère classificatoire rattaché à un ancêtre commun. Ces lointains cousins qui souvent échappent au réseau de relations du nouveau citadin, du fait des services rendus à l'arrivée en ville, du voisinage des résidences, *de l'aide apportée par l'un ou l'autre* dans l'obtention d'un emploi, le tout lié au développement d'affinités personnelles, deviennent des éléments essentiels du ré-

(1) D. Paulme, 1960. Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire. Cah. Etudes africaines n° 1, p. 20-22.

(2) G. Balandier, 1955. Sociologie des Brazzavilles noires. Armand Colin, p. 131.

seau de relations (1) : ainsi un mécanographe Agni dit, à propos d'un lointain cousin infirmier, « j'habitais chez lui, il m'a bien reçu quand je suis arrivé (à Abidjan). Chaque samedi j'y vais maintenant pour des raisons familiales ; on se donne des nouvelles du village ». Comme le point de départ de la relation se situe dans l'existence d'un lien de parenté, aussi ténu soit-il, peu à peu les rapports avec ses parents éloignés s'intègrent aux relations institutionnalisées ou même tiennent lieu de relations de parentés institutionnalisées lorsqu'il n'existe pas à Abidjan de parents du premier type.

La présence de nombreux parents appartenant à *d'autres catégories socio-professionnelles, à d'autres groupes sociaux ateste, pour les nouveaux citadins, l'existence d'un brassage social, obstacle majeur à la constitution de classes sociales homogènes* sur le modèle des sociétés anciennement industrialisées. Un chef de service d'origine Sénoufo, habitant Marcory, a trois frères à Abidjan, deux sont chauffeurs, l'autre est un conducteur de travaux. Un de leurs oncles est commerçant.

Un dessinateur Attié de Marcory indique un cousin maternel éloigné, cadre dans une entreprise européenne, un cousin parallèle paternel adjudant, un neveu utérin (fils de sa sœur aînée) qui est mécanographe, un frère transporteur, un autre planteur, une sœur commerçante.

Il s'opère par contre un début de stratification sociale dans le réseau *intra-ethnique non institutionnalisé (relation de simple amitié)* sur la base de la profession exercée par l'ami, mais à l'intérieur même du choix primordial d'une relation intra-ethnique. Une série de déterminismes conduit à l'établissement à la fois voulu et subi de relations d'amitié intra-ethniques. Il s'agit souvent d'amis d'enfance du même village ou d'un village voisin, ou bien connus à l'école, puis retrouvés à Abidjan. Un soudeur Abouré retrouve tous les dimanches deux amis d'enfance du même village : l'un menuisier, l'autre comptable. Ils vont au stade ensemble. D'autres relations se sont établies à Abidjan à travers des « connaissances communes », tel le cas de deux jeunes nouveaux citadins Attié qui se sont connus par l'intermédiaire d'un de leurs compatriotes. Celui-ci ayant quitté Abidjan les relations entre les deux premiers cités se poursuivent néanmoins.

Les nouveaux citadins en conservant un tel type de relation manifestent leur nette préférence pour des liens intra-ethniques.

(1) Dans la monographie du réseau social qu'il a établie à Ndola, petite ville du Copper-belt en Rhodésie, Epstein signale également cette adaptation des structures familiales au milieu urbain à travers l'article : « The network and urban social organization » dans « Rhodes Livingstone Journal », juin 1961, n° 29, Manchester University Press, p. 47.

Les justifications avancées se ramènent à deux ou trois propositions : « Nous sommes de même langue », « nous sommes de même coutume », « nous avons la même façon de faire ».

Ceci indique la tentative de recréer les conditions de la société villageoise d'origine, son homogénéité sociale surtout, sans toutefois en subir toutes les contraintes, car un des avantages de la ville, souvent avancé par les nouveaux citadins, tient au libre choix de ses amis. Celui-ci semble plus difficile au village. Une récrimination fréquente à l'égard du milieu d'origine consiste à dire : « on ne peut pas avoir de vie privée là-bas, on ne peut pas choisir ses amis, avoir un comportement différent sans susciter des jalousies ».

Ainsi, les nouveaux citadins concilient des aspirations contradictoires : la volonté de recréer un milieu homogène ethniquement alliée à celle du libre choix des amis à travers le développement de relations intra-ethniques avec des compatriotes qui exercent des professions semblables ou voisines.

Ainsi, un commis Bété a trois amis originaires également de la région de Gagnoa, l'un est standardiste, l'autre vendeur, le troisième employé de bureau comme l'informateur.

Dans le même temps, les nouveaux citadins subissent le déterminisme du milieu urbain puisque leur choix, dicté par l'appartenance à de mêmes statuts socio-professionnels (cf. tableau n° 22), se justifie aussi par des considérations de ressemblance entre leurs modes de vie et ceux de leurs amis et par la communauté de leurs aspirations. Ainsi, à l'intérieur de la règle d'homogénéité ethnique du réseau des nouveaux citadins, joue celle d'une certaine homogénéité sociale.

b) Les citadins .

Les citadins de Marcory, dans leur réseau de relations intra-ethniques, accordent également plus de place aux parents qu'aux simples relations d'amitié — le rapport qui est pour eux de 1 à 3 est même plus défavorable que celui des nouveaux citadins (de 1 à 2) —. Cependant, les significations sont très différentes. *Au niveau des relations familiales, les citadins ont pour la plupart échappé aux structures et au fonctionnement de la famille étendue.* Les parents mentionnés dans les réseaux de relations sont des parents très proches : le père, la mère, plus rarement un oncle ou une tante, des frères et des sœurs de même père, et même mère, ainsi que le confirme le recensement des différents liens de parenté.

a) Les citadins se refusent d'autant plus à étendre leurs relations familiales à des parents plus éloignés qu'ils craignent

d'être soumis à des demandes d'aide alors qu'ils sont très opposés à l'exercice d'une solidarité familiale étendue dont ils ne veulent pas supporter les conséquences sur le plan économique et qui irait à l'encontre des habitudes individualistes qu'ils ont acquises.

b) N'entretenant plus que des rapports réduits avec le village (ainsi qu'il sera établi dans le chapitre consacré aux relations ville-campagne) ou avec la région où sont nés leurs parents, *ils ne mentionnent en conséquence que peu de relations familiales avec le milieu d'origine*. Les mêmes raisons qui les font fuir les rapports de parenté lointaine expliquent le petit nombre d'amis originaires de la même ethnie : les citadins ne tiennent pas à renouer des liens avec la société d'origine ; en conséquence, ils préfèrent ne pas établir de relations avec des individus originaires de leur ethnie.

Un jeune Bété, né à Abidjan, précise : « la majorité de mes copains ne sont pas de la région (où sont nés ses parents), avec les autres il y a toujours des ennuis. » Ils ne ressentent donc pas l'appartenance ethnique comme un facteur primordial de leur existence : « ça n'a pas d'importance », dit même un jeune citadin Baoulé. Ils se méfient des difficultés où pourraient les entraîner de telles relations. Un jeune Bété se souvient encore qu'il a eu à souffrir de la jalousie de la famille d'un de ses compatriotes originaires du village de son père. On lui reprochait de mieux réussir à l'école que son condisciple. En même temps, leurs compatriotes nés dans le milieu d'origine leur font le reproche d'avoir perdu leurs traditions, de ne plus connaître leur langue maternelle, de ne pas être disponible ; en un mot, d'être « faux-type ».

Les relations qui se maintiennent avec des personnes de même origine ethnique s'établissent plutôt sur d'autres bases :

- a) affinités professionnelles, sportives, de toutes façons affinités à caractères citadins ;
- b) elles cessent d'être préférentielles : comme à dessein, le premier ami cité n'a jamais la même origine ethnique. Toutefois, les amis originaires de la même ethnie que la leur sont aussi bien traités que les autres par les citadins.

La méfiance qui vient d'être mentionnée se situe au moment de l'établissement de la relation. Les analyses précédentes ont été faites à partir des réponses obtenues dans des entretiens prolongés à la question ouverte : « aimez-vous choisir des amis de même ethnie que la vôtre ou non et pourquoi ? ». Si les réponses des citadins privilégiaient immédiatement les

liens inter-ethniques, la réalité sociale est concrètement beaucoup moins univoque. L'existence du citadin peut alors se révéler moins acculturée et individualisée qu'elle n'apparaît à un premier stade d'analyse. Ainsi, un jeune cadre Bété qui condamne en termes particulièrement vigoureux les obligations issues de la société traditionnelle, héberge en même temps chez lui un ami de même ethnité, par générosité, parce que l'autre a besoin de cette hospitalité. Quant aux jeunes citadins originaires du nord, s'ils sélectionnent leurs relations sur la base d'affinités professionnelles ou culturelles, ils n'élargissent pas pour autant celles-ci au niveau inter-ethnique, tel ce jeune Malinké qui avait réuni dans un club d'amateurs de jazz tous ses amis, Malinké eux aussi.

c) Les ruraux prolétarisés.

Ceux-ci rencontrent deux fois plus d'amis que de parents parmi leurs relations intra-ethniques (76 parents pour 158 amis). La faible proportion de parents notée dans leur réseau de relations s'explique par plusieurs raisons : d'abord la coupure d'avec le milieu d'origine avec lequel on entretient peu de rapports (ce qui est valable pour les Ivoiriens) ou des rapports très espacés (manœuvres voltaïques ou maliens), ensuite le petit nombre de parents présents à Abidjan. C'est là d'ailleurs une raison de la prolétarianisation des individus qui n'ont pas trouvé de structure d'accueil familial à leur arrivée en ville et qui ont donc été contraints très vite de trouver un moyen de subsistance puisque personne n'assurait leur protection. En effet, plus du tiers des ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi ne citent aucun parent à Abidjan parce qu'ils n'en ont pas.

Le développement précédent est surtout valable pour les étrangers ; dans le cas des Ivoiriens, il peut exister des parents en ville qui ont une position sociale meilleure que celle de l'enquête. Celui-ci s'est peu à peu coupé d'eux pour les raisons susmentionnées (manque d'argent pour recevoir et rendre des visites) et aussi parce qu'une telle situation suscite la honte de n'avoir pas réussi, renforcée au besoin par le refus d'aide essuyé auprès du parent plus fortuné qui est souvent en l'occurrence un parent assez éloigné au sein de la famille étendue traditionnelle. Aussi, les ruraux prolétarisés se replient-ils petit à petit sur leur quartier et n'ont plus que de faibles relations familiales.

Mais, simultanément, demure la volonté de se maintenir dans un milieu homogène ethniquement pour les mêmes motivations que les nouveaux citadins, accentuées par le caractère incompréhensible et impénétrable du milieu urbain devant lequel les ruraux prolétarisés se trouvent diminués à la fois

sur un plan économique et sur un plan culturel. *La recherche de solidarité ethnique devient une protection contre ce milieu urbain et se traduit numériquement par l'importance des amis de même origine villageoise ou régionale* (158). Ces relations amicales intra-ethniques concernent aussi une majorité (143) d'individus situés au même niveau socio-professionnel, c'est-à-dire au bas de l'échelle. Les conditions de vie très contraignantes des ruraux prolétarisés, en même temps qu'elles affaiblissent les solidarités traditionnelles, rendent plus consistantes les solidarités professionnelles nouvelles et créent *une homogénéisation sociale par le bas*.

3. Le réseau inter-ethnique

a) Différents types de relations inter-ethniques

Le degré d'inter-ethnicité d'un réseau de relations permet de mesurer un aspect essentiel de l'adaptation à la vie urbaine. Ainsi, les citadins qui présentent le plus fort taux d'inter-ethnicité (45,6 %) semblent les mieux intégrés à la ville. Les ruraux prolétarisés (7,8 %) paraissent les moins adaptés. Les nouveaux citadins occupent une position intermédiaire avec un pourcentage de rapports inter-ethniques nettement minoritaire mais non négligeable (18,9 %) qui traduit leur participation au brassage urbain.

Le rejet des relations intra-ethniques et la préférence pour celles à caractère inter-ethnique intègrent immédiatement à la ville les citadins qui se considèrent beaucoup plus abidjanais que les représentants des deux autres catégories.

Les relations inter-ethniques ont été classées sous trois rubriques : 1) professions identiques ou voisines ; 2) professions différentes ; 3) relations de parenté.

1) Relations de parenté

Cette rubrique comporte des effectifs assez limités : nouveaux citadins : 13 (11 à Marcory, 2 à Nouveau Koumassi) ; citadins : 9 ; ruraux prolétarisés : aucun.

Elle concerne d'abord des liens de parenté situés à une génération antérieure lorsque l'enquêté est lui-même issu d'un mariage inter-ethnique ; ensuite, des liens contractés au niveau de la génération de l'enquêté lorsque celui-ci a épousé une femme d'une autre ethnie. Dans ce cas, l'enquêté peut être amené à fréquenter les parents de son épouse. Ainsi, un jeune fonctionnaire Adjoukrou fait des visites suivies à sa belle-mère N'Zima et entretient de bonnes relations avec ses belles-sœurs. Un jeune citadin Bété a épousé une infirmière Agni et fréquente sa belle-famille.

Il arrive d'ailleurs que l'enquêté évite ces relations de crainte d'être intégré à la société d'origine de son épouse et à un type de rapports qu'il réproouve et critique comme une manifestation de régression sur le plan social et de gêne sur le plan individuel, en particulier à travers les demandes d'aide qu'il craindrait de voir s'instaurer. Cette situation est fréquente, dans le cas de mariage d'un étranger avec une Ivoirienne. Ainsi un dactylo non Ivoirien ayant épousé une femme Bété refuse tout contact avec sa belle-famille, ne veut jamais accompagner sa femme dans son village de naissance. Ce type de relation familiale inter-ethnique demeure donc assez restreint numériquement ainsi qu'il ressort du petit nombre de cas observés dans les deux échantillons.

2) Relations inter-ethniques, professions semblables (cf. tableau n° 23)

Par-delà les nombres de relations qui traduisent des pourcentages très différents d'inter-ethnicité (élevé pour les citadins, très faible pour les ruraux prolétarisés), il se dégage une constante : *la priorité accordée aux individus de même statut socio-professionnel ainsi qu'il se dégage du tableau n° 23 où ont été seulement consignées les relations inter-ethniques amicales.*

Cette conjonction d'une relation, à la fois inter-ethnique et intra-professionnelle, permet de déceler un aspect de l'insertion en ville qui correspond aux conditions de vie des sociétés anciennement industrialisées (dans une société constituée en classes sociales homogènes, on se fréquente essentiellement et quotidiennement entre pairs, entre individus aux conditions de vie semblables).

De telles situations se présentent par ordre de fréquences décroissantes chez les citadins, les nouveaux citadins, les ruraux prolétarisés. Un adjoint administratif Baoulé, né à Bassam, donc citadin, rencontre régulièrement deux amis, l'un, Attié, est employé de commerce, l'autre, Dioula d'origine, travaille également dans une administration. Un photographe Bété, nouveau citadin, s'est lié avec un voisin de quartier, chauffeur d'origine Appolo, et entretient de bons rapports avec un autre photographe Attié, habitant Treichville. Dans le cas des ruraux prolétarisés, les relations inter-ethniques concernent, à quatre exceptions près, d'autres habitants de Nouveau Koumassi exerçant des professions très voisines de celle de l'enquêté.

3) Relations inter-ethniques, professions différentes (cf. tableau n° 23)

Tout comme pour les relations intra-ethniques, les individus mentionnés peuvent appartenir à une catégorie socio-professionnelle, soit inférieure, soit supérieure à celle de l'enquêté. Aux rapports égalitaires qui s'instaurent dans le cas précédent se substituent plutôt des rapports hiérarchisés. Mais le petit nombre de ces relations les rend négligeables, sauf dans les études de cas.

b) Origine des relations inter-ethniques

Il existe une manière plus explicative de rendre compte des différentes formes de relations inter-ethniques, elle consiste à envisager la relation au moment de sa formation (sans anticiper cependant sur le fonctionnement du réseau social) :

— relations de date ancienne (remontant à plus de cinq ans, ce qui renvoie presque à l'enfance pour la plupart des enquêtés âgés de moins de 30 ans).

— relations établies au cours des dernières années.

On peut reclasser dans cette perspective évolutive l'ensemble des relations inter-ethniques :

1 Les relations anciennes.

Celles-ci correspondent à des statuts socio-professionnels et familiaux antérieurs au statut actuel de l'enquêté. Ce sont les relations nouées pendant son enfance et son adolescence. Le lien inter-ethnique a pour origine une relation scolaire ou une relation de voisinage due à l'habitat.

Le passé des nouveaux citadins et des citadins diffère beaucoup sur ce point. Pour ceux-ci, les liens inter-ethniques d'amitié de longue date constituent la règle alors qu'ils sont au contraire l'exception pour les nouveaux citadins. En effet, les citadins ont grandi dans un milieu différent de celui de l'origine ethnique de leurs parents (Abidjan ou ville de l'intérieur). Ils ont grandi dans un milieu hétérogène ethniquement. Les relations scolaires, les relations de voisinage se sont nouées sous le signe de cette hétérogénéité ethnique. On se souvient que les citadins ont manifesté une conscience très nette de l'hétérogénéité ethnique du milieu urbain dans lequel ils avaient grandi.

Au contraire, les nouveaux citadins ont grandi dans un milieu homogène ethniquement et n'ont contracté qu'exceptionnellement des relations inter-ethniques avec des garçons transplantés, eux, hors de leur ethnie d'origine : tel cet Agni, nou-

veau citadin, exerçant la profession d'infirmier, a gardé des relations suivies avec le fils d'un commerçant Dioula installé dans son village de naissance.

La situation inverse se présente : sans quitter un milieu villageois homogène ethniquement, le jeune nouveau citadin a pu être transplanté dans le village d'une autre ethnité. Ainsi, un jeune Abouré, mécanicien, cite de nombreux M'bato (les M'bato sont un sous-groupe Attié) dans son réseau de relations. Les M'batos sont des voisins des Abouré chez lesquels le père de notre informateur était venu s'établir. Celui-ci était allé à l'école du village M'bato le plus proche et avait contracté là de nombreuses relations d'amitié qu'il conservera par la suite.

Ces relations anciennes se perpétuent parfois sous le signe de la dépendance.

Ce type de rapports, exceptionnel dans le passé des citadins qui vivaient le plus souvent avec leur famille à la ville, est fréquent par contre pour les nouveaux citadins : c'est par l'institution du « tutorat » que s'établissait cette relation de dépendance. Il a été noté, dans la section consacrée au passé de l'enquête, l'importance des tuteurs pour beaucoup de nouveaux citadins, les tuteurs jouaient le rôle d'initiateur à la vie urbaine. Les nouveaux citadins maintiennent dans la période actuelle les liens de dépendance avec ceux qui s'étaient révélés de « bons tuteurs ». Ainsi un informateur Bété, magasinier dans un entrepôt pharmaceutique, âgé de 38 ans, rend-il de fidèles visites à son ancien tuteur sénégalais, commerçant retiré des affaires. Celui-ci avait pris la peine, non seulement de faire alphabétiser l'enfant, mais lui avait fait poursuivre, à la période coloniale, ses études jusqu'à l'obtention du Brevet Élémentaire.

2) Relations récentes.

Si l'on note surtout la prolongation de rapports d'allégeance en matière de relations inter-ethniques hiérarchisées, il arrive aussi qu'il s'en crée de nouvelles. Ainsi, des enquêtés désignent tel membre influent et haut placé de leur réseau de relations comme leur « patron ». L'ayant connu depuis peu, ils lui rendent de fréquentes visites et feront appel à lui en cas de difficultés. Ainsi, un chauffeur d'autobus Bété se rend-il souvent chez le chef du parc automobile d'un ministère. Il a sollicité un emploi dans ce ministère. Pour cela, il se met délibérément dans une position de client à son égard, allant lui rendre hommage, chaque fois qu'il le peut, dans sa demeure de Cocody. Dans la plupart des cas cependant, les enquêtés préfèrent établir de tels liens de dépendance avec des individus de leur ethnité, au moins chez

Tableau n° 23

LES RELATIONS INTER-ETHNIQUES

Marcory	Relations inter-ethniques Total	Professions voisines		Professions éloignées	
		en valeur absolue	En %	en valeur absolue	En % (1)
Nouveaux citadins	129	87	67,4	31	24
Citadins	138	115	83,3	14	10,1

Nouveau Koumassi	Relations inter-ethniques Total	Professions voisines		Professions éloignées	
		en valeur absolue	En %	en valeur absolue	En % (1)
Nouveaux citadins	52	38	73	14	26,9
Ruraux prolétariés	20	15	75	5	25

(1) Les relations familiales inter-ethniques ont été exclues de ces deux tableaux.

les nouveaux citadins et les ruraux prolétariés où nous avons observé de telles situations. Nous n'avons pas eu, par contre, l'occasion d'en rencontrer chez les citadins sans que l'on puisse conclure pour autant qu'il ne s'en présente jamais.

En fait, dans la majorité des cas, les relations inter-ethniques de date récente concernaient essentiellement des rapports basés sur la réciprocité. Elles s'établissent avec *des amis de professions semblables ou voisines*. Elles prennent aussi pour base des affinités partagées : religieuses (Islam surtout, mais aussi les différentes religions chrétiennes), sportives, culturelles (les membres des associations à base inter-ethnique auxquelles participent les enquêtés sont ainsi cités dans leur réseau de relation) tel le lien d'amitié à base « culturelle » établi entre un commis Adjoukrou et un comptable Abidji, tous deux responsables d'une équipe du Mouvement catholique des Familles.

Le voisinage résidentiel (qui recoupe d'ailleurs souvent l'appartenance socio-professionnelle commune puisqu'ainsi qu'il a été précisé, il existe à Abidjan une stratification sociale à partir de l'habitat) *constitue un facteur déterminant dans l'établissement de relations inter-ethniques de date récente*. Ce point sera repris dans le développement concernant la localisation du réseau de relations. Auparavant, il apparaît utile de faire deux remarques au sujet du réseau inter-ethnique :

1) le réseau inter-ethnique comporte très rarement des étrangers à l'Afrique (Européens et Libanais), à peine en avon-nous recensé sept dans cinq réseaux différents (a, b, c, d, e) :

- a) deux Européens, un assistant technique et un chef de service commercial) ;
- b) un Européen (un prêtre) ;
- c) un Libanais (commerçant) ;
- d) un Libanais (commerçant) ;
- e) deux Européens (un photographe, un prêtre).

2) il existe d'autre fois *des liens inter-ethniques de nature spéciale, ceux noués entre des ressortissants d'ethnies très voisines*, que ce soit au niveau de mariages inter-ethniques ou de simples relations amicales. Ces relations ne traduisent pas un brassage ethnique aussi significatif que ceux créés par des liens établis entre des gens originaires de régions très éloignées. Ces liens peuvent en effet préexister à l'établissement en ville dans la mesure où les sociétés rurales d'où sont originaires les personnes en cause se caractérisent par des structures sociales voisines et entretiennent déjà de nombreux rapports. Ainsi, de nombreuses relations inter-ethniques citadines se fondent sur cette familiarité sociale ancienne. C'est le cas des relations établies en ville entre les ressortissants des sociétés lagunaires, entre Ebrié et Adjoukrou par exemple. Il apparaît même que chez les nouveaux citadins de ces deux ethnies, les seules relations inter-ethniques mentionnées concernent des ressortissants de l'autre ethnie... Il en va de même pour les ressortissants des ethnies du nord rencontrés parmi les étrangers de Nouveau Koumassi. De nombreuses relations s'établissent par exemple entre Malinké et Bambara de l'ouest du Mali et de la région de Bamako, Bambara et Peulh de Mopti, entre Mossi et Gouransi. Un jeune fonctionnaire Adjoukrou de Marcory indique ainsi deux amis Ebrié, un magasinier Peulh de Nouveau Koumassi, trois relations Bambara (l'une d'elles étant le mari de sa sœur). L'ensemble de ces rapports inter-ethniques altérés comporte le nombre suivant de relations :

Tableau n° 24 a
LOCALISATION DES RELATIONS
MARCORY G.F.C.I.

Marcory	G.F.C.I.	Marcory	Treichville	Hors d'Abidjan (villages)	Hors d'Abidjan (ville)	Adjame	Cocody	Port Bouet	Nouveau Koumassi	Plateau	Zone 4	Abobo Gare	Bietri	Locodjo	Agban	Aviation	TOTAL
N.C.	117	82	180	111	16	84	28	20	16	4	4	4	2	3	1	1	673
C.	83	25	96	9	8	24	17	6	5	3	3	2	0	1	0	0	282
Total	200	107	276	120	24	108	45	26	21	7	7	6	2	4	1	1	955

Tableau n° 24 b
NOUVEAU KOUMASSI

Koumassi	Nouveau Koumassi	Treichville	Adjamé	Hors d'Abidjan (villages)	Hors d'Abidjan (ville)	Port Bouet	Marcory	Abobo Gare	Anoumabo	Aviation	Bietri	Blokosso	Plateau	Cocody	Zone 4	TOTAL
N.C.	158	48	11	12	4	5	13	1	0	0	0	2	1	2	0	257
R.P.	144	41	22	9	7	11	7	5	4	1	1	0	0	0	1	253
Total	302	89	33	21	11	16	20	6	4	1	1	2	1	2	1	510

N.C. = nouveaux citadins ;

C. = citadins ;

R.P. = ruraux prolétariés

Pour Marcory, 21 personnes chez les nouveaux citadins, 6 chez les citadins.

Pour Nouveau Koumassi, 15 personnes chez les nouveaux citadins, 5 chez les ruraux prolétariés.

C. LOCALISATION

Les individus composant les réseaux de relations des deux échantillons ont été classés compte tenu de leur lieu de résidence à Abidjan ou ailleurs. Les résultats regroupés ont donné lieu à la constitution du tableau n° 24.

Pour Marcory, qui constitue un quartier assez étendu, une séparation a été faite entre les relations du G.F.C.I. même et celles des autres secteurs de cette zone d'habitat (lotissements de sociétés immobilières ou d'organismes financiers ou encore lotissements de particuliers).

Le quartier le plus représenté est *Treichville* qui, avec 366 relations, concentre presque le quart de la population totale de l'ensemble des réseaux sociaux. Ce résultat précise en le confirmant les données de l'enquête SEMA qui présente Treichville comme le cœur d'Abidjan (1). Ce fait doit être d'autant plus souligné qu'il s'agit dans les deux cas de relations extérieures aux deux quartiers étudiés.

Viennent ensuite Marcory (le G.F.C.I. et les alentours) et Nouveau-Koumassi, souvent cités puisqu'il s'agit dans les deux cas du lieu même de résidence des enquêtés, puis les relations extérieures à Abidjan, Adjamé, deuxième grand quartier populaire, Cocody, Port-Bouet. Enfin, très faiblement représentés, des quartiers situés à la périphérie de la ville.

Cependant, *la dispersion des réseaux de relations est très différente suivant l'un ou l'autre quartier*. A Nouveau Koumassi, plus de la moitié des relations se concentre dans le quartier lui-même. Au contraire, à Marcory, les relations localisées au G.F.C.I. lui-même représentent à peine un peu plus du cinquième de l'ensemble des relations de l'échantillon. Ces différences de dispersion se précisent au niveau des trois ensembles aussi bien pour les relations abidjanaises proprement dites que pour celles situées à l'extérieur d'Abidjan.

1. Relations abidjanaises

Le rapport des relations domiciliées dans le quartier d'habitat avec l'ensemble du réseau est à peu près de 1 à 6 pour les

(1) Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Rapport n° 13. L'espace social à Abidjan. SEMA-CASHA, 1966, p. 73 et 75.

nouveaux citadins : c'est la proportion la plus faible. Dans le cas des nouveaux citadins de Marcory, Treichville est le quartier d'élection où se concentre le plus fort pourcentage de relations. Le G.F.C.I. lui-même ne vient qu'en seconde position. Adjamé, pourtant séparé de Marcory par la lagune et le Plateau, passe avant les zones d'habitation de Marcory extérieures au G.F.C.I. mais immédiatement voisines. Ensuite viennent Cocody (28), Nouveau Koumassi (16), Port-Bouet (20) et quelques relations dans les quartiers périphériques. Le plateau est à peine représenté ; il y habite d'ailleurs fort peu d'Ivoiriens et surtout des Européens. La proportion d'individus domiciliés au G.F.C.I. lui-même, dans le réseau des citadins est à peu près le double de celle des nouveaux citadins et représente un peu moins du tiers de leurs relations. Treichville demeure cependant le quartier de prédilection, puis viennent Marcory (G.F.C.I. d'abord, le reste ensuite), Adjamé, Cocody. Les autres relations, trop dispersées et peu importantes numériquement, sont sans grande signification. Il ressort immédiatement que le réseau social des citadins est plus concentré dans l'espace que celui des nouveaux citadins. Cette tendance s'accroît encore dans le réseau des ruraux prolétarisés.

Plus de la moitié du réseau de relations des ruraux prolétarisés se trouve concentrée à Nouveau Koumassi même (144). Ensuite, viennent dans l'ordre : Treichville bien sûr, Adjamé et Port-Bouet. Marcory est très peu fréquenté par la population de Nouveau Koumassi à laquelle celle de Marcory rend d'ailleurs la pareille, en allant peu à Nouveau Koumassi. Ainsi, les habitants du G.F.C.I. connaissent peu et mal Nouveau Koumassi et restent très méfiants à l'égard de ce quartier « peuplé d'étrangers et où les voleurs abondent ». Un dépouillement complémentaire a fait nettement ressortir l'importance du lieu de résidence sur l'établissement des relations inter-ethniques.

En effet, si 29 % du réseau inter-ethnique des citadins est localisé au Groupement Foncier (41 relations), les nouveaux citadins eux y puisent plus du tiers de leurs relations inter-ethniques (32 relations). Les ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi établissent la quasi-totalité de leurs relations inter-ethniques d'ailleurs peu nombreuses dans leur quartier de résidence (15).

Si l'on considère que l'établissement de relations inter-ethniques est un signe d'insertion en ville et en rappelant que citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés sont classés par ordre décroissant d'intégration à la vie urbaine, il est possible de conclure provisoirement que le lieu de résidence est

un facteur d'intégration citadine d'autant plus puissant que l'individu est moins intégré à la ville dans ses autres secteurs d'activité.

2. Relations non abidjanaises

Les nouveaux citadins entretiennent des rapports intenses avec le milieu villageois. Le phénomène se traduit dans le réseau social par un volume important de relations situées en milieu rural.

Au contraire, citadins et ruraux prolétarisés n'ont plus que des rapports distants avec le milieu d'origine, rapports toujours susceptibles de se développer au cas où la situation matérielle s'améliorerait lorsqu'il s'agit des ruraux prolétarisés.

L'essentiel des relations extra-abidjanaises *concerne les liens de parenté ou d'amitié conservés avec le milieu d'origine* (à Marcory, 120 ; à Nouveau Koumassi, 21). Le reste correspond à des relations basées sur des liens amicaux ou professionnels et localisées dans des petits centres voisins et satellites d'Abidjan (Bassam, Anyama, Bingerville, par exemple) ou bien encore des villes de l'intérieur. Il ne s'agit cependant que d'une faible partie des relations extérieures à Abidjan :

Pour Marcory : 24, pour Nouveau Koumassi : 10.

Il n'y a guère que les nouveaux citadins qui présentent un chiffre déjà conséquent de relations (familiales ou amicales) à la fois extérieures à Abidjan et extérieures au milieu villageois (16), soit 9 % de leurs relations extra-abidjanaises. Si l'examen des relations extérieures à Abidjan doit trouver sa place dans la partie réservée aux relations ville-campagne, le réseau intra-urbain pose un problème d'interprétation immédiate. Il consiste à se demander si le lieu d'habitat constitue un facteur déterminant dans l'établissement ou le maintien d'une relation donnée.

3. Réseau de relation et lieu de résidence

Pour les nouveaux citadins, les liens familiaux et ethniques sont tellement forts qu'ils permettent de surmonter l'obstacle de la distance, souvent considérable, compte tenu de l'étendue de la ville ; ainsi peu s'expliquer l'importance numérique des liens conservés avec des parents ou des amis habitant des quartiers différents du lieu de résidence. Si l'enquêté possède une voiture, il sera tout le temps en visite chez ses parents ou amis lorsqu'il ne les recevra pas. Le fait a pu être noté empiriquement aux nombres de visites impromptues effectuées aux domiciles d'informateurs possédant un véhicule. Ceux-ci, aussi bien

Baoulé que Bété, c'est-à-dire ressortissants de cultures très différentes, étaient rarement là. Vérification effectuée, ils se trouvaient chez l'un des membres de leur réseau de relations précédemment établi. S'il est dépourvu de moyen personnel de transport, le nouveau citadin affrètera un « compteur » (taxi) avec quelques amis et partira faire les visites projetées.

Ainsi, s'explique en partie l'intensité du trafic intra-urbain avec des piétons et des véhicules qui circulent dans toutes les directions, intensité qui redouble les fins de mois lorsque tombent les nouveaux salaires.

Au contraire, la localisation de leur habitat conditionne directement la constitution du réseau prolétarisé. La faiblesse de leur revenu, qui explique la taille restreinte de leur réseau, les empêche aussi d'entretenir des relations domiciliées dans des quartiers lointains qui entraîneraient des déplacements onéreux. Aussi, les relations les plus fréquentes sont-elles nouées à Nouveau Koumassi même.

Les citadins, qui forment le groupe *le mieux adapté à la ville, ont également un réseau plus concentré spatialement*. Leur position apparaît, à première vue, comme à mi-chemin de celles des nouveaux citadins et des ruraux prolétarisés. En réalité, leurs motivations sont spécifiques. Le citadin choisit sa situation ; il abandonne les relations qui perturbent trop son existence quotidienne car les liens (ethniques ou familiaux) ne sont pas suffisamment forts comme dans le cas des nouveaux citadins pour contre-balancer l'influence écologique du milieu. Le déroulement de l'enquête offrit une vérification quotidienne et non quantifiable de ce fait : il était plus facile de trouver chez lui un citadin qu'un nouveau citadin. Les citadins se plient donc mieux à la morphologie de la ville et renoncent aux efforts inutiles, aux pertes de temps qu'impliquent des relations localisées dans les quartiers trop éloignés du lieu de résidence. Ainsi, un jeune commis d'assurance a-t-il perdu la plupart des amis du quartier qu'il habitait auparavant en venant s'installer au G.F.C.I. Un adjoint administratif Bété confirme ce point de vue.

Au surplus, les usages en cours à Abidjan veulent que quelqu'un changeant de domicile vienne chercher ses amis pour leur montrer sa « nouvelle place ». Les amis se considéreraient comme déshonorés s'ils devaient chercher par eux-mêmes le nouveau lieu d'habitat, s'ils devaient demander des renseignements pour cela. Ce changement de domicile peut donc provoquer une coupure qui modifiera le réseau social de l'individu concerné puisqu'il pourra se débarrasser des personnes qu'il ne veut plus voir et qu'il relâchera les liens l'unissant à celles qui habitent trop loin.

Il existe bien sûr des variantes aux orientations principales qui viennent d'être définies. Les jeunes nouveaux citadins ont parfois un réseau plus concentré dans le quartier, manifestant ainsi leur distance à l'égard du système des rapports traditionnels. Les nouveaux citadins aux revenus les plus bas, voisins du niveau des 20 000 F mensuels, il y en a un certain nombre à Marcory, posséderont également des réseaux plus resserrés du fait de leur manque de moyens financiers, tel un Bété, employé d'un service de prospection minéralogique ou encore un commis Agni. Dans les deux cas, les deux tiers des relations se situaient à Marcory même.

Au contraire, certains citadins manifestent un attachement sentimental au quartier où ils ont passé leur enfance. Ils y ont conservé des liens familiaux ou de simple camaraderie et ils y retournent. Un enquêté Gouro (infirmier), un employé de commerce Bété, exprimèrent un tel attachement pour Adjamé où ils étaient nés et avaient grandi et où ils se rendaient fréquemment. Ces détails et ces variations se rattachent d'ailleurs plus au fonctionnement du réseau social et d'abord aux fréquences des différentes relations.

II — FONCTIONNEMENT DU RESEAU SOCIAL

Le fonctionnement du réseau de relations pose d'abord un problème formel ; la fréquence des contacts avec les différents éléments du réseau à partir desquels on pourra ensuite envisager le contenu puis l'importance respective des différentes relations chez les représentants des trois ensembles.

A. FRÉQUENCE

1. *Fondement*

Deux facteurs principaux interviennent dans l'établissement de la relation : la localisation de celle-ci et l'importance affective que l'enquêté lui accorde. Ces deux facteurs continuent de jouer dans la détermination de la fréquence des contacts, et de façon contradictoire.

a) une relation peut être présentée comme très importante (un parent, le meilleur ami), mais l'obstacle de la distance la rend concrètement peu fréquente.

b) l'habitat développe les relations de voisinage qu'il a contribué à créer sur la base le plus souvent d'une stratification sociale socio-professionnelle.

c) il arrive aussi que des relations préétablies créent le voisinage : dans les cas, cependant peu fréquents, où l'on vient habiter près de son ami, d'un parent. Il n'existe cependant pas de regroupement ethnique par quartier à Abidjan.

L'un et l'autre facteurs interviennent alternativement ou simultanément comme des données voulues ou subies. L'habitat est le plus souvent une donnée subie dans une ville où sévit gravement une crise du logement qui contraint les gens à consacrer une part trop importante de leur revenu à cette dépense.

L'importance affective de la relation peut traduire aussi bien des rapports subis que des rapports voulus : relations subies lorsqu'il s'agit de rapports de parenté ou de ceux qui lient par exemple les originaires des sociétés côtières (Adjoukrou, Ebré, Abouré) aux membres de leur classe d'âge. Au contraire, relations choisies dans le cas de simples amitiés à base ethnique, professionnelle ou culturelle (mêmes préférences en matière sportive, en matière d'orchestres ou de danses).

Il importe maintenant d'établir quelles sont les fréquences observées. Les réponses enregistrées au cours de l'enquête offrent une gamme très étendue dont les extrêmes vont d'une fréquence très faible (relations établies une seule fois par an, voire tous les deux ans ou moins, mais qui sont néanmoins signalées) à une fréquence maximale qui concerne des individus rencontrés plusieurs fois par semaine, voire tous les jours.

2. Les seuils de fréquentation

En regroupant, on peut établir trois types de fréquence :

- fréquence faible (une fois par an, par exemple),
- fréquence intense (tous les jours),

— un mode intermédiaire de fréquence plus espacée : une fois ou deux par mois par exemple. Celle-ci concerne en général des relations plus éloignées, à la limite du réseau resserré, ce sont des relations en train de s'établir ou de se défaire. Il est difficile de les classer. Par contre, les fréquences très fortes et très faibles sont plus facilement identifiables et immédiatement significatives.

a) Les fréquences faibles

Des individus sont mentionnés comme faisant partie intégrante du réseau de relations bien que l'informateur les rencontre fort peu. Celui-ci en les citant témoigne cependant l'importance formelle qu'il accorde à la personne (en général, un parent qui habite trop loin). Ce type de relations qui concerne surtout citadins et ruraux prolétarisés (qui ont perdu ou sont

en train de perdre les contacts avec le milieu rural d'origine) offre une grande importance lorsqu'il faut apprécier le réseau social réel de l'enquêté. Celui-ci est donc souvent plus limité que ne le laisse supposer son simple énoncé puisqu'il faut en déduire les relations formelles, celles entretenues très sporadiquement avec le milieu d'origine. Les nouveaux citadins connaissent aussi ce type de relations dans leur réseau, mais elles ne concernent pas forcément leurs relations villageoises. Celles-ci se caractérisent au contraire par des échanges beaucoup plus intenses et fréquents dont les fondements seront analysés dans le chapitre suivant.

b) Les fréquences intermédiaires

Elles correspondent à des réponses telles que « trois fois par mois », « deux fois par mois », « une fois par mois » ou encore à des propositions plus évasives : « de temps en temps ». Elles peuvent traduire deux réalités bien différentes : soit une relation en voie de transformation s'affaiblissant ou au contraire se développant, soit encore une relation stabilisée à ce niveau de fréquence. Dans le deuxième cas, il peut s'agir d'un vieil ami qui habite trop loin dans Abidjan, ou à l'extérieur d'Abidjan : ainsi, un informateur Bété, citadin, s'arrête tous les mois à Bouaké chez un ami Malinké, instituteur, au cours des tournées qu'il effectue à l'intérieur.

Dans la majorité des cas, ce type de fréquences intermédiaires stabilisées concerne des relations de parenté donnant lieu à des visites assez conventionnelles. Les relations en changement de fréquence s'appliquent à des personnes plutôt liées par aucun terme de parenté, relations amicales dont il est plus facile de faire varier le principe. L'éloignement issu d'une nouvelle résidence, les malentendus nés des rapports antérieurs, les divergences d'intérêt, sont alors autant de causes de variation de la fréquence.

c) Les fréquences maximales

Elles se rencontrent dans les réseaux des représentants des trois groupes. Elles concernent la plus grande partie des relations recensées puisque les enquêtés ont immédiatement pensé à leurs fréquentations habituelles lorsqu'ils furent interrogés au moment de l'établissement des questionnaires présentant ainsi leur réseau rapproché et immédiatement accessible. Les informations retenues n'ont d'ailleurs pas la prétention d'être exhaustives et absolues mais seulement indicatives.

Ces fréquences maximales (des rencontres quotidiennes aux rencontres au moins hebdomadaires) sont toutes *enregistrées en milieu urbain abidjanais*. Il existe une importante excep-

tion à cette règle. Elle concerne les ressortissants nouveaux citadins des sociétés lagunaires voisines d'Abidjan et plus largement tous les originaires *de villages situés dans un périmètre approximatif de 100 km autour d'Abidjan*. Les nouveaux citadins qui se trouvent dans cette situation ont souvent l'habitude d'aller passer leur repos hebdomadaire dans leur famille villageoise.

Hormis cette importante exception, les réponses sanctionnant des fréquences maximales se résument à deux ou trois phases stéréotypées : « je le vois toujours » (c'est-à-dire tous les jours) (tout le temps), même si dans la réalité la relation est un peu diffuse, pour l'enquêté c'est l'affirmation de sa permanence et de sa continuité qui importe. Ou bien encore : « chaque fois que j'ai un moment, je vais ou il vient ». Relations voulues ou subies ou les deux à la fois, sur une base d'égalité ou d'inégalité ; leur analyse met en cause la nature profonde des liens établis et concerne donc le contenu même des relations.

B. LE CONTENU DES RELATIONS

Le dernier item du questionnaire portant sur la nature de la relation, c'est à partir de l'analyse des réponses obtenues que sera déterminé le contenu des relations.

Par-delà la multiplicité des situations concrètes engendrées par chacune des relations mentionnées, il existe une similitude profonde des différents réseaux sociaux qui s'interprètent essentiellement en termes de relations égalitaires ou en termes de relations hiérarchisées.

Il existe une structuration implicite ou institutionnalisée des rapports inter-individuels dans toute société, y compris les sociétés rurales dont sont issus les habitants des deux quartiers d'étude. Cependant, le milieu urbain abidjanais, en plein changement social, semble d'abord en être dépourvu en partie.

Il m'a semblé que les réseaux s'ordonnaient pour retrouver ces structures implicites. Le phénomène est d'autant plus net qu'au niveau du vécu quotidien les individus essaient de remédier au vide et à la confusion institutionnelle (famille éparpillée, pouvoir ancien disparu, pouvoir moderne ressenti comme extérieur et lointain) en réinventant des facteurs d'équilibre dont semble faire partie la constitution de réseaux de relations cohérents. Celui-ci permet alors de satisfaire le besoin de relations très personnalisées (c'est-à-dire impliquant une connaissance approfondie de l'interlocuteur) auxquelles aspirent des hommes de culture paysanne à l'encontre de l'anonymat qui préside aux rapports citadins habituels. Transposant spontanément

Tableau n° 25

**RELATIONS EGALITAIRES ET HIERARCHISEES DANS LES RESEAUX SOCIAUX
DE MARCORY ET NOUVEAU KOUMASSI**

Relations égalitaires et hiérarchisées	Professions semblables même âge			Professions semblables âge différent			Professions différentes même âge			Professions différentes âge différent			TO- TAL
	F (1)	Intra (2)	Inter (3)	F	Intra	Inter	F	Intra	Inter	F	Intra	Inter	
MARCORY	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
R. hiérarchisées N.C. (4)	0 4	5 0	0 0	9 16	3 4	0 3	1 2	3 2	3 0	35 126	2 5	2 13	238
R. égalitaires N.C. (4)	92	152	72	14	14	12	18	11	5	33	5	8	436
R. hiérarchisées C. (5)	0 0	0 0	0 0	2 5	0 0	0 0	0 0	0 0	1 2	6 27	1 0	0 5	49
R. égalitaires C. (5)	54	35	103	10	3	12	8	2	6	12	0	0	245
TOTAL MARCORY	150	192	175	56	24	27	29	18	17	239	13	28	968
NOUVEAU KOUMASSI	F (1)	Intra (2)	Inter (3)	F	Intra	Inter	F	Intra	Inter	F	Intra	Inter	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
R. hiérarchisées N.C. (4)	0 0	4 0	5 1	3 4	5 3	0 0	1 0	3 0	2 0	3 4	7 2	5 3	55
R. égalitaires N.C. (4)	17	101	36	2	5	2	4	14	3	7	9	0	200
R. hiérarchisées R.P. (6)	0 0	0 0	0 0	0 8	0 2	0 0	0 3	0 0	0 0	4 10	1 4	0 2	34
R. égalitaires R.P. (6)	38	134	14	6	9	0	3	4	2	3	6	0	219
TOTAL NOUVEAU KOUMASSI	55	239	56	23	24	2	11	21	7	31	29	10	508
TOTAL GENERAL	205	431	231	79	48	29	40	39	24	270	42	38	1476

- (1) — f = famille
 (2) — Intra = intra-ethnique
 (3) — Inter = inter-ethnique

- (4) — N.C. = nouveaux citoyens
 (5) — C. = citoyens
 (6) — R.P. = ruraux prolétariés

ment ce qu'ils ont connu dans le milieu d'origine, et retrouvant à la fois les règles régissant toute vie en société, les Abidjanais de Marcory et Nouveau Koumassi organisent leur réseau social en termes d'égalité et d'inégalité.

Encore fallait-il pouvoir mesurer les tendances égalitaires ou hiérarchisées d'une relation donnée ? Les unes ou les autres sont toujours très nettement apparues à l'analyse de la nature de la relation par l'application du critère suivant :

L'enquête décrivant la nature de la relation envisagée était conduit à préciser l'ordre des visites auxquelles elle donnait lieu ; il s'agissait, soit de visites échangées, soit de visites unilatérales de l'une ou l'autre partie, à la relation, soit encore d'un échange déséquilibré de visites, situation intermédiaire dans laquelle il a toujours été possible de déterminer celui qui visitait le plus et celui qui était le plus visité.

Pour tenir compte à la fois de l'orientation générale des réseaux de relations et de la complexité, de la richesse des différentes situations rencontrées, il a été établi le tableau n° 25 dans lequel les différentes relations des individus sont ventilées :

1) suivant qu'il s'agit de rapports égalitaires ou de rapports hiérarchisés : nous avons mentionné dans la partie supérieure des cases « rapports hiérarchisés » les relations dépendantes de nos enquêtés, et dans la partie inférieure celles dont ils étaient dépendants.

2) suivant les caractéristiques professionnelles et l'âge des relations en rapport avec la situation correspondante de l'enquêté ; ce croisement offre quatre possibilités :

- a) professions équivalentes : même âge
- b) professions équivalentes : âges différents
- c) professions différentes : même âge
- d) professions différentes : âges différents.

3) enfin, on a fait le partage à l'intérieur de ces quatre classes, entre les relations familiales, les relations intra-ethniques simples (sans lien de parenté ou d'alliance) et les relations inter-ethniques.

1. *Expression matérielle des rapports hiérarchisés et des rapports égalitaires*

a) Rapports hiérarchisés

Bien que diversement exprimés par les enquêtés, les rapports hiérarchisés se ramènent d'abord à l'établissement de vi-

sites unilatérales que fait l'enquêté lorsqu'il est subordonné à sa relation ou qu'il reçoit lorsque le rapport hiérarchisé joue à son profit. Cette forme première de dépendance est toujours explicitement mentionnée dans les entretiens : « Je vais chez lui parce que c'est le plus âgé », dit de son cousin paternel (fils d'un frère du père) un Guéré employé des postes. « C'est moi qui rend visite, j'y suis obligé, l'oncle est le plus vieux », confirme un fonctionnaire Attié.

A l'inverse, un Baoulé mécanographe, dirigeant du groupe ethnique de sa région d'origine, dit de ses compatriotes cités dans l'entretien : « Je suis leur patron, donc je ne peux pas aller chez eux ». Un informateur d'une quarantaine d'années précise à propos de ses deux jeunes frères : « C'est eux qui viennent me voir, quand ils viennent s'ils trouvent à manger, ils mangent. Je leur conseille de ne pas devenir crapules car ils ne sont pas mariés et ils font les garçons (1) ». Deux des principales prestations fournies au dépendant sont ici énoncées : on leur offre à manger, on leur donne des conseils. Un manœuvre Bissa de Nouveau Koumassi dit de son frère plus âgé : « Je vais « chez lui » pour lui demander les nouvelles et surtout pour lui demander conseil parce qu'il est plus vieux que moi ».

Un autre enquêté tient le propos suivant à l'égard d'un ami plus âgé : « Je vais chez lui comme dans ma famille, il m'invite parfois à dîner mais je ne l'invite pas car c'est un aîné. »

Ainsi, dans une relation de dépendance, l'obligé ne rend pas les repas reçus ; un échange de la sorte placerait les rapports sur un plan de réciprocité, donc d'égalité. Le lien de dépendance, lorsqu'il concerne des personnes d'âges différents, sans relations antérieures de parenté, prend des allures de père à fils. « C'est moi qui vais chez lui ; c'est un vieux qui m'a presque adopté ». « Il m'a reçu à Abidjan quand je suis arrivé ; il est comme mon père pour moi et je lui rends visite parce qu'il m'a fait du bien ». Un manœuvre Bambara de Nouveau Koumassi nous dit la même chose d'un vieux Sénoufo, petit retraité : « Je mange chez lui, il me donne des conseils. Il est comme un père pour moi ». Ces conseils peuvent être donnés à tout propos mais concernent essentiellement la famille. Un autre manœuvre Senoufo nous dit d'un ami un peu mieux placé dans la hiérarchie socio-professionnelle (chauffeur) et plus âgé : « Comme il est plus grand que moi, je lui rends visite et chaque fois qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans ma famille, c'est à lui que je demande conseil ».

(1) C'est-à-dire : « ils font les malins ».

Dans d'autres situations, *c'est le parent qui « convoque »* le jeune informateur lorsqu'il se pose un problème d'ordre familial. Un petit fonctionnaire Agni de Marcory rapporte : « mon grand frère me fait appeler quand il faut parler de la famille ». Un soudeur Abouré confirme le fait au sujet de son oncle maternel : « Il m'envoie « commissionner » pour les histoires de famille ».

La dépendance peut être renforcée par les services rendus. « C'est moi qui lui ai trouvé son travail, aussi il vient de rendre visite, parfois il mange ». Un comptable Bété de Nouveau Koumassi explique ses rapports avec un fonctionnaire originaire du nord, qui occupe un rang important au Ministère de l'Education Nationale : « Je le prends pour me protéger, chaque fois que j'ai des difficultés je pars le voir, mais il ne vient pas souvent chez moi. Au contraire, c'est moi qui vais chez lui. »

Une des préoccupations premières des jeunes immigrants de Nouveau Koumassi consiste à trouver une épouse. Comment faire alors ? On s'adresse au parent dont on dépend pour lui demander son aide. « Ma grande sœur (c'est un manœuvre Mossi qui parle de sa sœur aînée) me donne de bons conseils sur la famille (c'est-à-dire comment me comporter avec les membres de ma famille). Elle veut m'aider à avoir une femme ». Un autre jeune Mossi de 24 ans, boy cuisinier, rapporte à propos d'un frère classificatoire : « Il est mieux placé, il me donne des conseils et me dit comment je vais faire pour avoir une femme ». L'obligé est tenu au devoir de visite à l'égard de son protecteur ; s'il y manque trop souvent il se fait rappeler à l'ordre. La personne dont il dépend vient alors le trouver chez lui exceptionnellement pour s'étonner de son manquement à la règle, étant entendu que le dépendant aurait fait prévenir son protecteur (parent ou ami) en cas de maladie ou d'autres empêchements. Un enquêté Adjoukrou dit d'un de ses parents plus âgé (père classificatoire) : « C'est moi qui vais beaucoup chez lui. Si je n'y vais pas, il se dérange pour savoir pourquoi je « manque ». Je lui donne mes raisons quand il se plaint ».

b) Rapports égalitaires

Une formule péremptoire, souvent utilisée, résume la relation parfaitement égalitaire : « *On fait tout ensemble* ». Ce programme mérite d'être détaillé. Il s'agit bien sûr et d'abord de visites échangées : « Il vient chez moi, comme je vais chez lui » constitue la réponse-type en la matière. Si la relation de réciprocité s'établit sur un mode, une fréquence, intenses à l'occasion de ces visites, l'enquêté et son ami peuvent prendre des repas l'un chez l'autre : « Quand je trouve à manger chez lui, je mange ». « Quand il arrive à l'heure du repas, il mange chez moi comme je mange chez lui ». La relation égalitaire peut

prendre aussi à propos de ces repas partagés une *forme plus raffinée d'échange* : l'un donnant l'hospitalité, l'autre le repas. « La femme de mon cousin fait le repas, et l'on mange chez moi, ou bien encore ma femme nous apporte à manger chez lui ». A Nouveau Koumassi les repas pris en commun constituent la règle quotidienne lorsque les individus habitent la même cour. Le cas se présente fréquemment au niveau des ruraux prolétariés : « Nous mangons toujours ensemble parce que nous sommes de la même cour ; nous mangeons dans un plat commun, chacun fait préparer un repas par sa femme et nous le partageons tous ensemble ». « Tout faire ensemble », c'est aussi aller au stade, au cinéma, partir en promenade lorsque l'une des parties de la relation possède une voiture, jouer au ludo. Les rapports égalitaires dans leurs formes les plus achevées impliquent une confusion des existences. Les amis passent alors la majeure partie de leur temps hors du travail ensemble. En résumant, « tout faire ensemble » signifie :

- 1) que l'on partage les repas,
- 2) que l'on s'aide (en argent, ou en nature),
- 3) que l'on sort ensemble (stade, cinéma, promenades à Treichville ou ailleurs),
- 4) que l'on passe le reste du temps l'un chez l'autre.

La relation égalitaire implique donc conseils et entraide réciproques. L'aide prend d'abord la forme de prêt ou même de don en argent. Lorsque les liens de réciprocité tissent une amitié particulièrement intense et profonde, on fait confiance à l'autre, au point de lui confier la responsabilité de sa propre famille en cas d'absence. Cette éventualité se présente quand l'ami habite le même quartier, ou mieux encore, le même bloc de logements. La réciprocité crée des liens d'intimité et de confiance : « Il y a des secrets entre nous ».

Enfin, comme pour les situations hiérarchisées, le développement du lien appelle la référence aux relations familiales qui demeure encore le point de repère le plus solide au milieu du changement social citadin. Aussi, ne faut-il pas voir une simple manifestation d'emphase dans une phrase souvent prononcée : « *Il est comme mon frère* ». Car il s'agit là de l'expression d'une réalité vécue quotidiennement dans les échanges particulièrement intenses ; et c'est bien entendu lorsqu'on se voit tous les jours que s'établissent des rapports hiérarchisés ou des rapports égalitaires les plus poussés.

Ainsi, les relations égalitaires se traduisent-elles par un mouvement équilibré d'échanges entre les deux parties (visites et repas échangés) ; (prêts ou dons d'argent bilatéraux) et par une

certaine fusion des existences quotidiennes (loisirs, sorties en commun, confiance réciproque). Au contraire, les relations hiérarchisées entraînent d'abord des échanges unilatéraux (visites de l'obligé, services rendus par le protecteur). A la limite, l'obligé peut aussi rendre des services mais ce ne seront pas forcément les mêmes que ceux reçus du protecteur. Enfin, les existences demeurent séparées par la différence de rang (pas de sortie, de jeux en commun).

A travers la description du contenu des relations de dépendance et de réciprocité sont déjà apparus certains des critères qui servent de fondement à l'établissement de tels rapports : âge, profession, rang familial. Ce sont ces différents critères que nous allons essayer d'ordonner dans leur diversité.

2. Fondements des relations égalitaires et des relations hiérarchisées en milieu urbain

La recherche de ces fondements concerne la façon dont le changement social est perçu par les habitants de Marcory et de Nouveau Koumassi. A travers la diversité des sociétés rurales dont sont originaires les Abidjanais, il se dégage un schéma commun des relations inter-individuelles. *Les rapports entre les membres de la communauté villageoise sont connus et pré-déterminés et dépendent du statut de chacun dont les transformations sont elles-mêmes codifiées et prévisibles.* Les rapports égalitaires s'établissent entre personnes de même rang au sein de la famille et plus largement de même âge au sein de la communauté villageoise. Le fait d'atteindre un grand âge donne toujours un certain pouvoir. Ainsi, les jeunes sont-ils dépendants à l'égard des vieux, les membres de la famille étendue à l'égard du chef de famille, les membres du lignage à l'égard du chef de lignage. Ce schéma très approximatif (il faudrait tenir compte, par exemple, des rapports entre hommes libres et captifs ou leurs descendants pour les sociétés Akan, des rapports entre les membres des différentes castes pour les sociétés du nord, qui sont autant de données pouvant modifier les propositions sommaires que nous venons de poser) a pour seul objectif de servir de repère pour la mesure du changement social en milieu urbain.

L'insertion différente dans le milieu urbain engendre une stratification sociale nouvelle, basée sur les rapports à la production des individus, et dans le cas des villes africaines, sur la combinaison du statut socio-professionnel du revenu et du niveau d'instruction. Il en résulte de nouvelles formes de réciprocité et aussi de nouvelles formes de relations hiérarchisées.

Il se présente trois grandes séries de situations suivant qu'il y ait maintien approximatif de l'ordre ancien, instauration d'un ordre nouveau ou superposition de l'ordre traditionnel à celui issu de la société urbaine et en voie d'industrialisation.

a) Maintien de la stratification sociale traditionnelle

Elle détermine la poursuite de relations ressortant à l'ordre ancien qui prennent ainsi le pas sur celles issues de la société urbaine :

1) Dans les relations familiales. C'est à ce niveau que les rapports anciens prennent le plus facilement le pas sur les rapports modernes, quels que soient les statuts respectifs des deux termes de la relation (l'enquêté et l'autre); en particulier il est arrivé très fréquemment que des enquêtés lettrés et occupant un rang socio-professionnel relativement élevé (comptable, instituteur, professeur, cadres moyens du secteur commercial) se placent délibérément en position de subordination à l'égard de parents plus âgés, mais illettrés et de rang socio-professionnel plus modeste. Cette situation concerne d'abord les relations des habitants de Marcory et Nouveau Koumassi avec leurs ascendants directs (père et mère). Quelles que soient les situations des intéressés, il n'a été constaté aucun manquement à la règle; citadins, nouveaux citadins, ruraux prolétarisés font preuve d'un attachement, d'un dévouement et d'une piété absolue à l'égard de leurs parents. Il est possible de noter des variantes suivant les systèmes de parentés auxquels ressortent les individus. Ainsi les « individus » issus de sociétés patrilineaires (ouest et nord) et aussi des sociétés du sud (lagunaires, Avikam, Ebrié, Adjoukrou, Attié) manifestent indifféremment leur attachement au père, et à la mère. Par contre, les ressortissants des sociétés matrilineaires de l'est (N'Zima, Fanti, Agni) accordent une nette préférence à la mère; celle-ci est d'ailleurs souvent divorcée, car ainsi qu'il a été noté, les unions sont moins stables dans les sociétés matrilineaires et si elle est âgée, elle peut ne pas s'être remariée et se trouver dans une situation matérielle critique. Or, dans tous les cas, les individus ressentent comme profondément répréhensible, le fait de laisser des « vieux » sans assistance. Il ne s'agit point dans ce cas d'une attitude formelle et verbale. Ainsi lors de l'établissement d'une monographie de relations ville-campagne, un jeune comptable Agni me demande de faire plusieurs kilomètres à travers forêts et « marigots » pour rencontrer sa mère installée dans un campement sur un champ de plantation. L'informatateur voulait, non seulement lui donner des nouvelles, mais aussi lui annoncer l'arrivée imminente d'un sac de riz qui, confié à un transporteur, s'était

d'abord égaré et dont on avait retrouvé la trace. Il désirait enfin s'enquérir des besoins immédiats de sa mère et ses jeunes frères et sœurs.

D'autres formes de dépendance se maintiennent d'une façon moins systématique que celles concernant père et mère. Ces autres relations hiérarchisées privilégient d'abord des ascendants collatéraux, oncle et tante aussi bien du côté maternel que du côté paternel, mais avec les préférences issues du système familial en cause, qui occupent un rang socio-professionnel inférieur ou égal ou bien très différent de celui de l'informateur. Un laborantin (Bété) rend visite tous les dimanches au frère de son père : « C'est un oncle, il règle les problèmes de la famille ». Un infirmier Attié reconnaît l'autorité du frère de son père (petit planteur) qui règle les problèmes familiaux. Un cadre moyen d'entreprise (Agni) présente une attitude déférente et subordonnée à l'égard d'une sœur de sa mère, petite commerçante à Treichville.

Le frère ou la sœur aînée peuvent aussi être l'objet d'un tel rapport hiérarchisé. Un commis réceptionnaire Attié rend visite à sa sœur aînée et l'aide, celle-ci est petite couturière. Un chef magasinier (Bété) se place en position de dépendance à l'égard de son frère aîné, petit planteur (c'est lui qui a la place du père). Un fonctionnaire Agni fait de fréquentes visites à sa sœur aînée, commerçante. Beaucoup plus rarement, ce sont les collatéraux éloignés qui bénéficient d'un lien de dépendance. Un enquêté Baoulé, par exemple, occupant des fonctions administratives importantes va rendre visite une fois par semaine à un vieux cousin maternel, de rang sensiblement inférieur, mais qui l'a longuement hébergé à Bouaké. En résumé *les relations hiérarchisées traditionnelles se maintiennent quand elles s'établissent au profit des personnes de rang socio-professionnel inférieur ou égal à celui du dépendant, mais plus âgées que lui. Dans ce cas les considérations d'âge et de rang familial priment celles du statut moderne.*

Dans la même perspective la relation égalitaire traditionnelle prend le dessus sur la stratification sociale moderne, lorsqu'elle s'établit entre des parents de même âge, mais de professions différentes. Une secrétaire-dactylo Agni, nous dit avoir gardé des rapports égalitaires avec un cousin parallèle (fils d'une sœur de sa mère) maintenant sous-préfet.

2) Dans les relations intra-ethniques élargies : des rapports hiérarchisés *s'établissent à l'égard de « vieux », détenteurs de l'autorité traditionnelle en ville, même s'ils possèdent un statut socio-professionnel inférieur.* C'est le cas par exemple des représentants de la communauté villageoise en ville, à l'égard desquels les nouveaux citadins ont toujours une attitude défé-

rente quelles que soient les différences de statut socio-professionnel. Un fonctionnaire Attié du Ministère de l'Agriculture rend visite au chef des gens de son village à Abidjan, petit boutiquier. Un jeune fonctionnaire Guéré fait de même avec le « vieux » qui est le chef des gens de sa région, simple travailleur manuel ; le lien de dépendance peut être plus personnalisé. Un employé de banque Avikam rend visite à un compatriote plus âgé, occupant un emploi sensiblement équivalent, qui est un ami de son père.

Des individus de même âge que l'informateur, de statut socio-professionnel égal ou inférieur, peuvent instaurer des rapports d'autorité en leur faveur. Les trois situations suivantes illustrent ce type de relations :

— le chef de classe d'âge : par deux fois, des informateurs Ebrié (jeunes encore : 25-32 ans), nous ont rapporté leur allégeance à l'égard du chef de leur génération sans que nous ayons pu déterminer s'il s'agissait d'une dépendance formelle et circonscrite aux manifestations institutionnelles de la classe d'âge ou d'une dépendance plus généralisée et présente dans tous les rapports avec le chef de leur génération.

— « le diseur de proverbes » : deux informateurs Agni de l'Indenie (département d'Abengourou) dirent l'admiration et le respect dans lequel ils tenaient un de leurs compatriotes, simple mécanicien (nos informateurs étaient, l'un mécanographe, l'autre petit fonctionnaire), tous deux avaient approximativement 30 ans. Le mécanicien avait, paraît-il, une connaissance approfondie des proverbes qui jouent un rôle très important dans les sociétés Akan. Détenteur en ville de la tradition culturelle, il était souvent consulté pour donner son avis dans des différends opposant entre eux des membres de la communauté de l'Indenie à Abidjan. La solution consistait à trouver le proverbe résumant le mieux le différend tout en le tranchant.

— le petit juge : enfin, un informateur Dida de 34 ans, moyen fonctionnaire (catégorie B) reconnaît une certaine primauté à l'un de ses cousins paternels, ayant le même âge que lui. Celui-ci aimait trancher les différends opposant des membres de sa famille ou les ressortissants abidjanais de son village. Il était surnommé pour son penchant « le petit juge ».

La relation égalitaire basée sur un âge commun peut prendre le pas sur les différences socio-professionnelle, bien que le phénomène soit moins net qu'en milieu intra-familial. *Un commis Bété cite comme meilleur ami un fonctionnaire d'une organisation internationale originaire du même canton que lui et dont le revenu est quatre fois plus élevé que celui de notre informateur.*

Mais, c'est surtout chez les lagunaires que la situation se rencontre fréquemment à travers la solidarité de classe d'âge qui est encore suffisamment ressentie comme impérative, pour faire échec à la stratification socio-professionnelle. Un jeune contremaître Adjoukrou cite plusieurs amis appartenant à sa classe d'âge dont certains sont de statut citoyen assez différent (un instituteur, un ouvrier). Un Abouré, occupant une fonction bien rémunérée d'agent technique et dont l'ensemble du réseau sera présenté dans la partie suivante, mentionne plusieurs amis de professions très différentes (receveur de bus, menuisier, manœuvre, manutentionnaire) qui appartiennent tous à sa classe d'âge.

Toutes les situations qui viennent d'être présentées se caractérisent par le fait que les relations hiérarchisées et égalitaires, mises en contradiction avec celles qui pourraient résulter de la stratification socio-professionnelle moderne, les supplantent d'une manière absolue. Il se présente maintenant un groupe intermédiaire de relations où se superposent ces deux stratifications sociales.

b) Superposition de la stratification sociale villageoise et de la stratification socio-professionnelle moderne

Les deux stratifications peuvent soit s'accroître en se cumulant, soit s'annuler en se contredisant.

1) Superposition cumulative.

Dans les rapports intra-ethniques entre des parties (parents ou « compatriotes ») dont l'une est à la fois plus âgée et mieux placée dans la hiérarchie socio-professionnelle, les deux formes de dépendance s'alimentent l'une l'autre pour créer une situation de domination encore plus irrévocable.

Fréquemment des frères aînés citoyens utilisent leur rang familial pour accroître la dépendance du cadet resté au village qui devient pratiquement le fermier du premier, cultivant la plantation créée grâce aux investissements citoyens. (Un chauffeur Bété, un fonctionnaire Attié bénéficiaient ainsi de cette rente de situation). Au niveau des rapports intra-citoyens, un comptable Baoulé était devenu le client d'un cousin plus âgé, occupant des fonctions officielles importantes.

Mais, le plus souvent, les rapports familiaux sont consolidés sans qu'il soit opportun de faire intervenir ces notions de rapports de clients à patron. Un adjoint administratif Attié se rend chez son frère aîné, dont l'autorité est renforcée par les fonctions de contrôleur financier qu'il occupe : « Il règle les conflits de la famille, je ne sors jamais avec lui, sauf pour aller ensemble au village chez le père ».

Au contraire, dans les relations intra-ethniques entre parties de même âge et de professions semblables ou voisines, la relation égalitaire est redoublée. On peut en effet, penser que ce sont à la fois les conditions d'âge et celles de statut professionnel qui créent le lien égalitaire. Pour en juger, il suffit de constater à la lecture du tableau n° 25 que si l'un ou l'autre facteur vient à manquer, le nombre des relations égalitaires diminue considérablement. Un exemple de relation égalitaire cumulative est constitué par les relations d'un instituteur Attié avec un ami du même village, même âge, exerçant une profession semblable (comptable) : « on sort ensemble, on va au stade ; nous sommes de même génération, on a des réunions chez lui (l'ami) autour du chef de génération ». L'appartenance à la même classe d'âge vient donc renforcer le statut citadin commun. C'est encore la relation égalitaire cumulative qui joue dans le cas de deux amis Bété de même âge, originaires du même canton près de Gagnoa, tous les deux commis.

Dans ce premier stade, la stratification ancienne accentue la stratification sociale moderne.

2) Superposition contradictoire

La confrontation de la stratification ancienne avec la stratification socio-professionnelle citadine conduit aussi à ce que leurs effets s'annulent lorsque les deux ordres sont contradictoires. Les relations, sans que les rapports soient totalement inversés, sont seulement ramenés à un niveau d'égalité. Tel est le cas des relations avec des gens de même ethnie (parents ou autres) d'âges différents et de professions différentes. Ainsi un petit commis Agni dit de son neveu officier (fils de sa sœur) : « Je suis son petit oncle (c'est-à-dire son jeune oncle), il est souvent chez moi, comme il a un « engin », on se promène, je peux aller le voir aussi, si nous avons des problèmes de famille à débattre ». A l'inverse, un infirmier Bété établit des relations d'égalité avec son frère aîné, résidant à Gagnoa, exerçant grâce à son jeune frère abidjanais, la profession de transporteur. L'enquêté a effectivement acheté plusieurs véhicules à son frère aîné. Le jeune frère qui possède le pouvoir économique instaure ainsi souvent de véritables rapports de réciprocité avec l'aîné resté au village (à citer encore par exemple le cas de ce cadre moyen Adjoukrou qui finance la plantation du frère aîné). Nous sommes alors en présence d'une *réciprocité compensée*. Les nouveaux rapports à la production qui instaurent une stratification sociale à base économique (critères socio-professionnels et critères de revenus) altèrent la stratification sociale ancienne avec, pour conséquence, une amélioration de statut pour celui qui

était dépendant dans la société ancienne parce que plus jeune, et corrélativement une déperdition de pouvoir pour le plus vieux.

c) Primauté de la stratification sociale moderne

1) Par rupture de l'ordre ancien

D'anciens rapports égalitaires se transforment en rapports hiérarchisés, le fait se produit entre parties à une relation, de même âge, mais de statuts socio-professionnels différents, tel est le cas d'un chauffeur Baoulé qui va rendre visite à Cocody à une sœur de même âge, secrétaire de direction, épouse d'un fonctionnaire important ; ou bien encore celui d'un chauffeur Avikam qui entretient des rapports de dépendance avec un cousin paternel, commandant de gendarmerie.

Il peut même se présenter des situations où l'ordre ancien est inversé entre personnes d'âges différents ; ainsi en est-il lorsqu'une personne plus âgée, de même famille ou de même ethnie devient dépendante d'un jeune plus haut placé dans la hiérarchie socio-professionnelle. Le cas est beaucoup plus rare mais ne doit pas être exclu. Un Wobé, employé de la mairie d'Abidjan, de 35 ans, se situe nettement en position de dépendance à l'égard d'un jeune allié (frère classificatoire de sa femme) ayant dix ans de moins, mais titulaire d'un emploi important dans une banque et possédant une voiture.

Un mécanicien Bambara de Nouveau Koumassi rend régulièrement visite à un compatriote de sa région, âgé comme lui de 30 ans, mais possédant un florissant commerce à Treichville.

2) Par application unique de critères tirés de la stratification sociale urbaine

Des relations égalitaires et hiérarchisées se créent uniquement à partir d'une stratification sociale moderne alors qu'il n'existait pas de stratification ancienne. De telles actions s'instaurent en particulier *au niveau inter-ethnique*. Ce n'est pas un hasard si les relations inter-ethniques n'ont pas été mentionnées dans les deux grandes séries de situations précédemment décrites. Il est en effet exceptionnel que les relations inter-ethniques s'y intègrent, étant donné leur nature. Les rapports égalitaires trouvent alors *leur fondement dans l'exercice de professions communes* ou voisines :

Un instituteur Attié cite deux collègues dans son réseau social, l'un Abouré, l'autre Tagouana. Un soudeur Ebrié fréquente sur un pied d'égalité un autre soudeur d'origine Baoulé. Un contrôleur Ebrié de la Caisse de Compensation des prestations familiales rencontre fréquemment un collègue Guéré.

Enfin, la majorité des rapports inter-ethniques des ruraux prolétariés se fonde sur l'identité ou la similitude des professions exercées.

Les rapports hiérarchisés s'appuient au contraire sur l'exercice de professions différentes. La situation la plus souvent rencontrée est celle d'un enquêté, dépendant de quelqu'un d'une autre ethnie considéré comme supérieur, compte tenu de son statut socio-professionnel. Il s'instaure alors des rapports de patrons à client : un N'Zima né à Abidjan, moyen fonctionnaire au Ministère de l'Education Nationale, cite deux hauts fonctionnaires, l'un Agni, l'autre Baoulé, auxquels il fait des visites fréquentes. Un chauffeur Bété, travaillant dans le secteur privé, va faire des visites de client au chef du parc automobile d'un Ministère, individu d'une autre ethnie, pour se faire embaucher.

De telles relations se rencontrent également sur un plan intra-ethnique, bien qu'elles soient alors difficiles à identifier. Elles existent cependant, car l'appartenance à une ethnie commune joue souvent plus comme une protection passive à l'égard de la ville (même langue, adhésion à ce que les enquêtés appellent vaguement « leurs coutumes communes », c'est-à-dire un même fond culturel) que comme l'application positive d'une stratification sociale dont le principe est extérieur à la ville. Il en va ainsi en particulier dans les relations établies entre des ressortissants de sous-groupes ethniques très éloignés les uns des autres, Baoulé de Dimbokro, de Toumodi, et ceux de Bouaflé, de Bouaké, par exemple, Bété de Gagnoa et Bété de Daloa. Un employé de commerce Baoulé, originaire des environs de Bouaké, rapporte dans son réseau deux amis Baoulé de Dimbokro, mais de statut socio-professionnel équivalent.

Plus largement à Nouveau Koumassi les ruraux prolétariés, surtout ceux d'origine étrangère, établissent volontiers des rapports égalitaires avec des compatriotes originaires de sous-groupes ethniques éloignés, mais manœuvres comme eux. Cependant les tentatives de généralisation qui précèdent, si elles contribuent à clarifier l'appréhension de la réalité sociale, sont bien loin d'en rendre compte fidèlement dans le réseau de relations des individus, et on tentera de corriger partiellement ces simplifications qui s'appliquent aux situations les plus fréquemment rencontrées, mais pas à toutes.

3. *Variantes et restrictions aux principales séries de dépendance et de réciprocité*

1. Variantes

Il arrive que des parents d'âge et de professions semblables ou voisines se trouvent placés dans des relations de dépendance.

Celle-ci prend naissance dans la différence de rang familial qui existe entre les parties (oncle et neveux). Cette même différence de rang explique et renforce les relations d'inégalité entre parents du même âge mais de professions différentes.

Les rapports inter-ethniques sont dans la grande majorité des cas produits par la ville. La plus grande fréquence observable correspond à la conjonction d'un âge commun et d'un statut socio-professionnel semblable. On observe cependant un certain nombre de relations égalitaires nées entre des parties de même profession mais d'âge différent d'abord, ensuite de profession différente mais d'âge semblable, enfin d'âge et de profession différents. Ces trois situations correspondent dans l'ensemble à des relations de voisinages nées à Marcory ou à Nouveau Koumassi.

Les relations hiérarchisées équivalentes aux situations précitées (à l'exception de celles déjà mentionnées qui s'établissent entre individus d'ethnie, de profession et d'âge différents et qui traduisent des rapports de patrons à clients) se rapportent à des situations spécifiques : elles semblent être à la fois la marque d'un changement social rapide permettant une transformation des relations inter-individuelles et nées du milieu urbain, et aussi à l'opposé (et simultanément dans bien des cas) la preuve de la persistance d'une conception d'un temps fermé où il est inconcevable que disparaisse ce qui a été si profondément vécu dans une relation passée, ce que d'aucuns appelleraient un peu vite la force de l'habitude. *Aussi les individus concernés continuent à reconnaître un fait, un lien qui avait existé dans le passé, à l'actualiser par des visites basées sur l'état des rapports existant à l'origine de la relation, comme s'il n'y avait pas eu changement, évolution, création de situations nouvelles ; c'est ainsi que se perpétuent des attachements et des fidélités durables.*

Ce sont enfin souvent des éléments du statut, moins discernables et moins stables que ceux ayant trait aux différentes stratifications sociales mais fréquents dans les sociétés en mutation, qui servent de fondement à un certain nombre de relations inégalitaires. La possession d'un véhicule, par exemple, est à l'origine de relations inégalitaires au niveau intra-ethnique ou inter-ethnique, alors qu'il n'existe pas de rapports préétablis entre les deux parties. Un dessinateur Attié transporte tous les jours les enfants d'un menuisier Alladian, pour les conduire à l'école : « Je transporte ses enfants à l'école, aussi lui vient souvent me voir. Nous ne sortons pas ensemble. » Un infirmier spécialiste Baoulé dépose à son travail un commis Agni plus âgé et dit : « C'est plutôt lui qui vient me trouver ». Il faut d'ailleurs noter que la possession d'une voiture, si elle engendre

le plus souvent des liens inégalitaires, peut aussi contribuer à alimenter une relation de dépendance pré-existante. Ainsi un jeune fonctionnaire Attié met très souvent sa voiture à la disposition de son oncle, au statut socio-professionnel plus modeste. Le neveu perpétue ainsi le lien d'allégeance préétabli.

2) Restrictions : les conflits

Le déroulement concret des relations, surtout de celles qui mettent en contradiction les deux stratifications sociales, n'engendre pas forcément des rapports harmonieux ainsi que pourrait le suggérer l'exposé des principaux cas rencontrés. Il arrive que la partie à la relation dont le pouvoir sur l'autre s'amenuise n'accepte pas le changement. Ainsi un mécanicien Sénoufo, résidant à Nouveau Koumassi, âgé de 41 ans, nous dit à propos de ses rapports avec un compatriote du même village, plus jeune que lui : « Je ne pars pas le voir parce que je suis le plus vieux, mais comme il est bien placé il ne vient pas me voir et ça ne sera pas moi qui irai le voir non plus ».

Un jeune bibliothécaire Bété ne veut plus supporter la tutelle encombrante de ses deux oncles paternels, l'un chauffeur, l'autre homme de peine chez un huissier. « Je préfère mes amis, mes oncles me convoquent souvent, ils se déplacent si je n'y vais pas, ils g... beaucoup, ils me demandent toujours de l'argent, si je ne leur en donne pas il y a un palabre, aussi je ne les vois que lorsqu'il y a un problème de famille... ». Ainsi le jeune parent ou ami de statut socio-professionnel plus élevé ne veut plus reconnaître l'autorité traditionnelle. Les vieux qui occupaient un rang supérieur au sein de la hiérarchie sociale ancienne veulent maintenir leur suprématie. Les jeunes, dans ces cas, ne désirent pas forcément inverser les rapports, on note une certaine volonté, en particulier chez les citadins, de placer les relations familiales avec des parents plus âgés mais de statut inférieur ou égal, sur un pied d'égalité, sauf s'il s'agit des ascendants directs (père, mère). Un jeune magistrat Baoulé, né à Abidjan, nous dit d'un parent contrôleur du travail : « je lui rends visite, il ne me rend pas visite, cela ne m'encourage guère à continuer ». Ainsi les vieux n'acceptent pas les rapports de réciprocité qui leur sont proposés et désirent maintenir une dépendance à leur avantage.

III — RESEAUX SOCIAUX, INSERTION EN VILLE ET STRATIFICATION SOCIALE

Les positions des trois groupes seront décrites en précisant comment s'opère la répartition des différents éléments des réseaux sociaux entre les formes possibles, et à la fois rencontrées effectivement, de relations égalitaires et hiérarchisées, et quelles

sont les tendances qui se dégagent. Un premier décompte global fait nettement ressortir la primauté des rapports égalitaires et en particulier des rapports égalitaires en harmonie complète, basés sur un âge et une profession commune. Le fait est commun aux trois groupes. Pour le reste, la répartition des relations varie beaucoup d'un groupe à l'autre suivant leur fondement. C'est à partir d'études de cas précis qu'apparaîtra, avec le plus de netteté, le double procès d'urbanisation des individus et de formation de groupes sociaux homogènes nés en ville.

A. LES NOUVEAUX CITADINS ET LE CHANGEMENT SOCIAL

Ceux de Marcory constituent une population plus homogène que l'ensemble des nouveaux citadins de Nouveau Koumassi, leurs réseaux sociaux se différencient en plusieurs points de ceux des citadins et des ruraux prolétarisés. Si les rapports égalitaires avec des relations de même âge et de professions semblables ou voisines constituent la masse la plus importante du réseau (cases 1, 2, 3) ils se trouvent cependant presque compensés par un groupe symétrique (cases 10, 10, 12) de relations hiérarchisées avec des personnes d'âge et de professions différentes.

Les relations de types intermédiaires et disharmoniques (même profession, âge différent ou inversement même âge, profession différente), bien que beaucoup moins importantes numériquement, sont aussi moins négligeables que dans les réseaux des ruraux prolétarisés et des citadins.

— Les relations entre parties de même âge et de professions semblables font jouer pleinement et en harmonie le cumul des stratifications sociales anciennes et modernes au bénéfice de situations de réciprocité (316 cas) ; les quelques situations de dépendance sont des exceptions à chaque fois spécifiques. Les relations égalitaires se répartissent de la façon suivante :

- avec un lien familial,
- avec un lien ethnique,
- relations inter-ethniques.

Le groupe le plus important est constitué par les relations intra-ethniques non institutionnalisées par un rapport de parenté, ce qui illustre bien les préférences exprimées par de nombreux nouveaux citadins et satisfait le besoin contradictoire (surtout rencontré chez les jeunes) de prendre quelques distances à l'égard de la famille, tout en restant dans le cadre culturel de l'ethnie.

Le groupe des relations inter-ethniques est le moins important, il constitue néanmoins un ensemble non négligeable, presque égal à celui des relations familiales. *Au surplus, c'est sur ce mode que se réalisent la quasi-totalité des relations inter-*

ethniques des nouveaux citadins, tant il est vrai que, même dans une société et chez des individus qui s'affrontent à un changement social important, un statut socio-professionnel commun, avec des conditions homogènes d'existence qu'il comporte, crée des affinités génératrices d'une nouvelle cohésion sociale. Ainsi, ces relations inter-ethniques égalitaires constituent la partie de l'existence la plus urbanisée du nouveau citadin. Cependant, leur volume dans l'ensemble du réseau demeure encore assez minoritaire.

C'est ici que les notions de relations d'égalité formelle et les relations d'égalité réelle aideront à mieux saisir le fonctionnement des réseaux sociaux. Il a été noté qu'il existait, même en milieu urbain, des relations plus ou moins préétablies (les relations familiales) et d'autres qui se développaient totalement (rapports inter-ethniques) ou partiellement (rapports intra-ethniques non institutionnalisés) à l'occasion de l'insertion dans ce milieu.

Le maintien en ville d'échanges égalitaires traditionnels, *entre Siblings par exemple*, alors que les deux parties de la relation ont peu de raisons nouvelles de se rencontrer (centres d'intérêts divergents, statuts différents) se traduit par un échange de visites de politesse. Ces parents font partie du réseau de relations mais l'on n'entretient pas avec eux des rapports suivis, il s'agit d'une réciprocité formelle.

Au contraire des liens nés de la vie citadine et fondés sur la communauté de statut, de mode de vie, engendrent une égalité réelle vécue beaucoup plus intensément que la première. Certains réseaux sociaux comme dans l'exemple suivant présentent les deux types de relations. Un Agni frigoriste voit tous les soirs deux collègues et amis d'âge voisin, l'un Camerounais, l'autre Abron : « Nous sortons ensemble, l'ami camerounais a une voiture, ou va au stade avec lui. Nos femmes sont copines, souvent le samedi et les veilles des grandes fêtes nous faisons des repas ensemble ». Au contraire, notre informateur ne voit qu'un fois par semaine deux cousins parallèles (fils de deux sœurs de sa mère). Les visites sont réciproques, cordiales, mais les rapports beaucoup moins intenses, plus formels et centrés sur les problèmes de la famille.

— De façon symétrique, les relations entre parties d'âges et de professions différents se caractérisent par des relations hiérarchisées aux fondements diversifiés.

L'ensemble le plus important est constitué par les relations disharmoniques entretenues avec des membres de la famille plus âgés, ou classés parmi les ascendants mais de statut socio-professionnel inférieur ou considéré comme tel. La masse de

ces relations représente à peu près les deux tiers des relations de la case 12, partie inférieure. Il s'agit des relations entretenues par l'enquêté avec sa famille villageoise ou même ses père et mère directs ou classificatoires résidant à Abidjan. Dans la partie supérieure de la case 20 sont notés les rapports de dépendance où l'enquêté se trouve en position de supériorité : 20 fois sur les 35 cas rencontrés, le facteur d'âge a primé un statut socio-professionnel inférieur à celui de la relation.

Dans les autres cas, à la relation hiérarchisée au profit de l'enquêté ou subie par lui correspondent des situations en harmonie où les facteurs d'âges et ceux de statut socio-professionnel se superposent en accentuant la dépendance.

Les cases 11 et 12 se rapportent aux relations qui excluent la parenté, elles sont beaucoup moins fournies que celles des relations familiales. Les cas rencontrés ont trait à des situations où s'opère la superposition d'un âge et d'un statut socio-professionnel supérieur de relations hiérarchisées au profit de l'enquêté.

Les relations intra-ethniques de la case 11 inférieure concernent au contraire des relations d'enquêtés avec des compatriotes de statuts socio-professionnels plus modestes mais plus âgés et titulaires de prérogatives traditionnelles (représentants du village à la ville par exemple).

Quant aux relations inter-ethniques hiérarchisées où l'enquêté est l'obligé, elles concernent, à deux exceptions près, des personnes plus âgées et de statuts socio-professionnels plus élevés.

Il existe aussi une proposition non négligeable de relations égalitaires établies avec des personnes de professions et d'âges différents. Dans le cas des relations familiales il s'agit de relations de réciprocité compensée entre un enquêté et un parent plus âgé, soit villageois, soit possédant un statut socio-professionnel très modeste en ville. Un tiers des cas fait appel à la situation inverse (enquêté de condition socio-professionnelle modeste qui se considère en état de réciprocité à l'égard d'un jeune parent bénéficiant d'un statut professionnel plus élevé).

— Le sixième du réseau des nouveaux citadins concerne des situations où se superposent de façon contradictoire les stratifications sociales moderne et traditionnelle. Lorsque les deux parties de la relation sont soit de profession, soit d'âges différents, les deux stratifications sociales se contredisant peuvent primer à tour de rôle. Dans le cas où l'âge diffère et où les professions sont voisines (cases 4, 5, 6) les relations se répartissent à peu près équitablement entre des rapports égalitaires et des rapports hiérarchisés.

L'ordre traditionnel (relations hiérarchisées lorsque l'âge diffère) l'emporte cependant pour les relations intra-familiales (case 4 supérieure). Au contraire, ce sont les rapports égalitaires liés à la profession commune qui sont les plus importants dans le cas des relations intra-ethniques simples. Ce partage entre les deux stratifications sociales est une des caractéristiques de la situation des nouveaux citadins.

Par contre lorsque la profession diffère alors que l'âge est commun (cases 7, 8, 9) les rapports égalitaires et donc la stratification traditionnelle l'emportent nettement. Deux remarques s'imposent ici :

1) Ce sont surtout des *rapports intra-ethniques qui sont en cause*. Les relations familiales sont les plus importantes et c'est en leur sein que l'ordre traditionnel est le plus ressenti comme nécessaire. Les relations intra-ethniques simples concernent souvent des amis d'enfance, et aussi des individus (pour les ressortissants des sociétés lagunaires) appartenant aux mêmes classes d'âge.

2) Les rapports inter-ethniques sont très limités numériquement et représentent à peine le quart de l'ensemble des cases 7, 8, 9, prouvant bien par là que les relations inter-ethniques trouvent surtout leur fondement dans une similitude complète de situation.

Il importe de faire une nouvelle précision relative à l'ensemble des réseaux de relations mais — plus particulièrement — à ceux des nouveaux citadins, au sujet des situations qui résultent de la confrontation des deux stratifications sociales. Sauf dans les études de cas très approfondies, il n'a pas été possible de vérifier le déroulement effectif des relations que les enquêtés avaient l'obligeance de nous décrire. Aussi m'en suis-je tenu dans ces analyses aux contenus de leurs propos. Certaines vérifications qualitatives font penser que des relations de dépendance ont pu être sous-évaluées et à l'inverse des relations de réciprocité sur-évaluées dans le cadre d'une stratégie sociale dont le but était l'accroissement du prestige personnel de l'informateur. Ainsi les rapports avec des individus plus âgés mais de profession semblable sont-ils présentés en termes égalitaires (cases 4, 5, 6). Au contraire un individu plus jeune, mais de profession équivalente sera qualifié de dépendant. Dans le cas où les professions sont différentes, mais les âges semblables, l'enquêté insiste au contraire sur la ressemblance qui en résulte (cases 7, 8, 9), pour faire échec à la stratification sociale citadine au profit de l'établissement d'une relation égalitaire. Ainsi la situation intermédiaire des nouveaux citadins leur permet d'adopter cette stratégie sociale qui les fait jouer alternativement sur les deux hiérarchies, la moderne et l'ancienne,

pour maintenir l'égalité en insistant sur la profession en cas de différence d'âges et sur l'âge lorsque se présentent des inégalités professionnelles.

D'ailleurs dans l'analyse des résultats, le contenu réel de la relation importe moins que ce que l'enquêté veut qu'il soit. Aussi cette stratégie, qui fait appel, tantôt à la stratification ancienne, tantôt à la moderne et qui est fréquente dans le comportement des nouveaux citadins, semble révélatrice de leur double statut, de leur double appartenance.

Des précisions supplémentaires doivent être données au sujet des nouveaux citadins de Nouveau Koumassi, dont la situation diffère au moins sur trois points de celle de leurs homologues de Marcory :

1) Comme les étrangers sont nombreux parmi eux, leurs relations familiales sont moins fournies.

2) Les nouveaux citadins habitant à Nouveau Koumassi ont des revenus sensiblement plus modestes que ceux de Marcory, leur réseau social est donc plus centré sur le quartier et plus basé sur des affinités socio-économiques (statuts communs).

3) Ils comprennent cependant dans leurs rangs un certain nombre de propriétaires de cours. C'est la raison pour laquelle, à égalité d'âge et de statut, ils présentent plus de relations hiérarchisées en leur faveur au niveau intra-ethnique et aussi inter-ethnique (cases 2, 3, 5, 8 supérieures). Il s'agit alors de propriétaires qui tirent de leur situation une amélioration de leur statut, recevant ainsi « à domicile » dans leur cour, les visites de leurs amis et clients.

En résumé la répartition des relations des nouveaux citadins suivant leurs fondements présente deux traits dominants :

- équilibre entre les relations hiérarchisées et les relations égalitaires.
- présence de tous les types possibles de situations intermédiaires en particulier celles faisant se superposer les stratifications sociales anciennes et nouvelles, que les individus utilisent tour à tour pour obtenir le statut le plus favorable avec une nette préférence (inscrite dans les chiffres) pour l'ordre ancien.

Ce ne sont pas exactement les mêmes caractéristiques qui apparaissent dans les relations des deux autres groupes où les réseaux sont plus concentrés sur certains types de situations (relations égalitaires en particulier). La multiplicité des fondements des relations des nouveaux citadins paraît elle aussi significative de leur position centrale au sein du changement social.

Comme ils participent à la fois à la société rurale et à la société citadine et à leurs stratifications respectives, leur réseau de relations est plus hétérogène socialement que celui des citadins et des ruraux prolétarisés. C'est en effet dans leurs rangs que sont le plus souvent confrontées et opposées les deux stratifications sociales même si les relations demeurent largement intra-ethniques.

Le réseau est parfois totalement intra-ethnique comme dans les deux cas suivants :

I. — N. est un jeune comptable Agni, célibataire, né dans le Sanwi. Il partage un logement avec trois autres jeunes parents (un demi-frère, même père, un cousin parallèle paternel, un cousin plus éloigné du côté maternel). Il signale onze personnes dans son réseau social.

1) Un jeune frère de son père, âgé de 38 ans, comptable également, habitant à Treichville. N. et ses trois jeunes parents dont il est le chef se rendent tous les jours chez l'oncle de Treichville pour y prendre leurs repas. N. et son demi-frère qui sont seuls des quatre à travailler paient une contribution à l'oncle. Ils se sentent néanmoins redevables à son égard.

2) Une tante (sœur du père) de 45 ans, qui habite aussi Treichville et qui vit des loyers de sa cour qui lui appartient. N. et son demi-frère la voient deux ou trois fois par semaine (N a toujours voulu associer son demi-frère à ses relations « car nous faisons tout ensemble »). A propos de la tante, il dit : « Nous prenons des repas et si nous refusons, elle n'est pas contente. J'ai aussi habité chez elle autrefois. »

3) Le père de la nouvelle épouse de son père, il habite Treichville. « C'est un vieux qui est très âgé. Il a une boutique... On passe juste pour voir les demi-frères et les demi-sœurs, on leur laisse un petit cadeau. C'est aussi une visite de politesse à l'égard de la belle-famille de notre père et de soutien pour les demi-frères et les demi-sœurs... » Visites deux fois par mois.

4) Le frère aîné du père de N. Il a plus de 60 ans. Cet oncle a « fait l'école anglaise » et a vécu au Ghana. Il possède la cour où il habite, N. et son demi-frère le voient deux fois par semaine... « Nous lui faisons des visites de respect comme la concession lui appartient, c'est là qu'on se réunit en famille ».

5, 6, 7) Sur la même concession habitent trois fils d'un autre frère du père, âgés respectivement de 19, 20 et 21 ans. Les deux premiers sont encore élèves, le troisième est employé dans une compagnie de navigation. « Nous nous voyons deux fois par semaine, nous nous promenons ensemble, nous sortons ensemble

quand il y a des soirées (dansantes) ». N. ajoute : « eux, ils aiment le football dans les rues, pas nous, on a été trop « serrés » dans notre enfance, ça nous est resté ».

8) Un ami de 20 ans, voisin immédiat au G.F.C.I., lui aussi comptable et Agni. « On se voit tous les matins et tous les soirs, on prend ensemble le dimanche ».

9) Un ami de 22 ans, que seul N connaît. Il habite à Treichville, il est aussi Agni du Sanwi. Il exerce la profession de vendeur : « On se voit tous les soirs ; il vient ici, comme je vais chez lui ; on n'a pas l'habitude de dîner ensemble mais on se prête de l'argent. Comme il a une voiture, on va ensemble à Aboisso ».

10) Un autre ami de 20 ans, Agni, employé de bureau, qui habite dans le même quartier que la relation précédente et avec lequel N. entretient les mêmes rapports.

11) La mère de N. Elle réside à Krinjabo près d'Aboisso. N. lui rend visite au moins une fois tous les deux mois. « Nous allons d'ailleurs au village chaque fois qu'il y a une occasion ». « C'est moi qui soutiens ma mère ».

Le réseau social de N., exclusivement intra-ethnique, est partagé entre les relations familiales les plus nombreuses (8) et les simples relations intra-ethniques. N. est dépendant de cinq de ses parents, il entretient au contraire des rapports égalitaires avec ses trois cousins âgés du même âge que lui, bien que deux (les élèves) soient de statut légèrement différent. C'est encore l'égalité qui régit les rapports de N. avec ses trois compatriotes (relations 8, 9, 10) du même âge que lui et surtout de même statut socio-professionnel.

II. — Le réseau de J. présente le même caractère intra-ethnique. J. est ressortissant d'une ethnie bien différente puisqu'il est Bété de Gagnoa. Il exerce la profession d'infirmier. Il est âgé approximativement de 35 ans. J. signale neuf relations régulières.

1) Un frère classificatoire qui est son meilleur ami, occupant des fonctions de magasinier. Ils ont le même âge. Ils se voient tous les jours, parlent de problèmes concernant la famille (c'est-à-dire la famille étendue, celle du village), jouent au judo ensemble, sortent ensemble. Ce premier ami et parent habite aussi le G.F.C.I.

2) Un « ami intime » d'une quarantaine d'années, sans emploi. En attendant d'en trouver un, il vit chez le premier ami. Il vient à n'importe quelle heure, tous les jours. « Quand je suis de repos... je vais le voir. Nous essayons de lui trouver du travail ».

3) Le frère aîné de J. (40 ans) qui habite à Gagnoa. J. a financé l'achat de plusieurs véhicules pour son frère qui était devenu transporteur. J. le voit le plus souvent à la fin du mois à l'occasion de visites qu'il fait à Gagnoa. Il conseille son frère aîné et discute de ses problèmes...

4) La mère de J. Elle est remariée et habite un village à 20 km de Gagnoa. Une fois sur deux, c'est-à-dire, tous les deux mois, J. va à ce village rendre visite à sa mère. Sinon il la voit chez le frère aîné de Gagnoa.

5) Un ami de même âge, habitant Treichville, officier de police. Ils se voient deux fois par semaine au maximum et surtout le samedi. Ils ont alors l'habitude avec les deux premiers et les deux suivants de sortir d'Abidjan pour aller boire ensemble du Bangui (1) que l'on vend le long des routes accédant à la capitale.

6) Un ami, même âge, habitant aussi Treichville, inspecteur de police, mêmes relations qu'avec le n° 5, également Bété.

7) Un ami, de deux ans plus âgé, commis, mêmes relations qu'avec les deux précédents, mais J. le voit cependant tous les jours car il habite au G.F.C.I.

8) Un frère cadet (25 ans), chauffeur, qui habite Locodjo. « C'est lui qui vient une fois par semaine. Nous voyageons ensemble, mais il ne sort pas avec moi et mes amis. Il a son propre « clan » de gens à Gagnoa ».

9) Un frère classificatoire, côté du père, 27 ans, habite le G.F.C.I., il est élève infirmier. « Il vient à peu près une fois par semaine, il demande des nouvelles, il me parle de son école puis il s'en va. Il ne mange pas ».

J., dans ce réseau intégralement intra-ethnique (ses amis sont tous Bété de Gagnoa), présente quatre relations familiales : une hiérarchisée à l'égard de sa mère, une égalitaire à l'égard d'un frère aîné (la relation hiérarchisée traditionnelle s'est transformée en relation égalitaire puisque J. finance l'entreprise du frère et devient en quelque sorte son associé), deux relations hiérarchisées à son avantage à l'égard du frère cadet et du jeune cousin infirmier.

J. rencontre tous ses amis de statuts socio-professionnels voisins sur une base de rapports égalitaires. La cohésion du groupe d'amis est au surplus renforcée par le fait qu'ils se connaissent tous de longue date et aussi par celui qu'ils sortent ensemble tous les samedis. Ils constituent ainsi une espèce

(1) Vin de palme.

d'association spontanée, un groupe de buveurs. J. rencontre beaucoup plus ses amis avec lesquels il vit que ses dépendants qui ne l'accompagnent jamais dans ses sorties, sauf lorsqu'il retourne au pays natal, dans ce cas il voyage parfois avec son jeune frère.

III. — G. est un homme qui « a réussi », âgé de 33 ans, il possède la villa qu'il habite au G.F.C.I. Il est d'origine Agni. Il connaît une situation économique florissante, exerçant avec succès la profession d'agent commercial. Aussi a-t-il pu investir une partie de ses revenus dans une plantation de 20 ha au pays natal (près d'Abengourou). Son réseau de relations rapprochées comprend 10 personnes.

1) Sa sœur aînée, citée en premier, 42 ans, qu'il voit tous les jours. Elle est dactylographe. « J'ai acheté un terrain pour ma sœur et ses enfants dont je suis l'oncle maternel. Avec la nouvelle loi (1), je ne voulais pas que mes neveux soient déshérités, je voulais qu'il y ait un équilibre entre mes enfants et mes neveux. Je vais les voir tous les jours. Je mange rarement chez elle ; parfois elle me fait apporter le « plat » ici ; parfois je mange pourtant chez elle pour lui montrer que le frère est bien là ».

2) Un ami d'enfance de même âge, habitant Adjamé, Agni également, gérant d'un comptoir commercial. « Nous nous voyons tous les deux jours. Il vient comme je vais chez lui, mais c'est surtout lui qui vient. Il a aussi un véhicule et je n'ai pas toujours le temps. Nous allons ensemble au stade, au cinéma et nous voyageons ensemble jusqu'à Abengourou ».

3) Un cousin parallèle (fils d'un frère du père de G.), plus âgé, médecin dans un dispensaire, habitant Adjamé. « Nous réglons les problèmes de famille, nous sortons ensemble chez des amis, il vient chez moi comme je vais chez lui, souvent nous mangeons ensemble, il n'y a pas de protocole entre nous ».

4) Un ami un peu plus âgé, toujours Agni, qui habite une villa de Marcory, secrétaire administratif ayant rang de sous-préfet. G. affirme avoir les mêmes rapports égalitaires avec lui, bien que moins intenses, qu'avec son cousin paternel précédemment cité (n° 3).

5) Un jeune cousin maternel (fils d'une sœur de la mère de G.) habitant Treichville, petit commis dans une ambassade étrangère. « Il vient souvent ici (trois fois par semaine). Il vient manger ici, moi je vais chez lui de temps en temps. Je peux l'emmener avec moi à la plage, à la boxe, à Bassam ».

(1) Le nouveau code civil ivoirien de mars 1965, calqué sur le code civil français qui supprime en particulier l'héritage de l'oncle maternel au profit des neveux utérins.

6) Un ami (toujours Agni), plus jeune (23 ans), habitant au G.F.C.I., rédacteur à l'Assemblée Nationale. « C'est un petit camarade », nous dit G. « Il vient toujours, il vient regarder la télé, bavarder ».

7) Un jeune ami Agni (25 ans), de la même entreprise, mais d'un rang subordonné à celui de G., habitant le G.F.C.I. Il est aussi le dépendant de G. dans ses rapports privés avec lui.

8) Un collègue de même âge, mais n'exerçant pas les mêmes responsabilités que G., Agni également, habitant Treichville. G. et lui se voient à peu près une fois par mois, hors du travail. C'est le collègue qui se déplace.

9) Un ami d'enfance, commerçant Agni, habitant Abengourou. G. le voit une fois par mois, sur le chemin du village.

10) Un petit oncle (jeune frère de la mère) qu'il voit une fois par mois au village, sur un pied d'égalité, l'oncle s'occupe de la plantation.

G. ajoute alors qu'il reçoit chez lui encore beaucoup d'amis de même âge que lui ou plus jeunes, mais dont les visites sont moins régulières.

G. présente la situation idéale d'un nouveau citadin qui joue sur les deux stratifications sociales, afin d'en tirer le meilleur statut. Il maintient cependant des rapports d'obédience traditionnelle très stricte à l'égard de sa sœur aînée, dont il privilégie particulièrement les enfants puisqu'il est leur oncle utérin. Pour le reste, sa réussite sociale (matérielle surtout) lui permet d'établir des rapports égalitaires avec la relation n° 3 (bien que son cousin soit médecin et plus âgé) et la relation n° 4 (ami un peu plus âgé et secrétaire administratif) ainsi qu'avec le jeune oncle maternel resté au village.

Au contraire, l'ami d'enfance (relation n° 2) de même âge, lui rend maintenant visite, consacrant sa réussite matérielle. Il en va de même de l'ami n° 8, de même âge, de rang professionnel légèrement inférieur puisqu'il rend lui aussi visite. Quand aux jeunes relations parents (comme le n° 5) ou amis (comme les n° 6, 7) de statut socio-professionnel inférieur, ils lui sont doublement subordonnés aux vues de l'ancienne et de la nouvelle stratification. G. a d'ailleurs transformé en partie son pouvoir économique moderne (son aisance matérielle) en pouvoir traditionnel. Le grand nombre de visiteurs qu'il reçoit et dont il n'a pas voulu donner le détail (puisque'il les considérait comme ne faisant pas partie de ses proches) en témoigne. G. reçoit dans un grand salon, avec beaucoup de générosité. Il tient maison ouverte, affirmant d'une manière spontanée, et sur un

mode traditionnel (nombreux dépendants) qu'il est le détenteur d'un nouveau pouvoir. Il prouve ainsi que « la richesse continue d'être évaluée... surtout par le nombre de dépendants et de parasites qu'un homme influent entretient plus ou moins et dont il peut à chaque instant exiger le concours ». (1)

IV. — Tout en restant intra-ethnique, le réseau de relations peut s'étendre à des membres de sous-groupes très différents de la même ethnie. C'est le cas de certaines des relations de Y. Y. travaille dans les bureaux de l'E.E.C.I. (énergie électrique de Côte-d'Ivoire), il est âgé de 39 ans, il est Baoulé de la région de Bouaké (Saafoué).

1) Son premier ami, un tout petit peu plus âgé, est originaire de la même région (Sakasso). Il est comptable. Comme il habite Cocody, ils ne se voient qu'une ou deux fois par semaine. « Nous nous entendons bien, il est comme un frère, nous nous rendons visite. Quand il y a à manger, nous mangeons l'un chez l'autre ».

2) Le deuxième ami est originaire du canton Don. Il habite le G.F.C.I. ; il est employé dans un organisme de crédit. Il a le même âge que Y. Ils se voient chaque soir sur un pied d'égalité.

3) Un ami menuisier, connu à Dimbokro, qui habite à Marcoré pas très loin du G.F.C.I., de même âge que Y. Tous deux se voient souvent. Cet ami a aidé Y. dans l'aménagement de son logement.

4) Un cousin parallèle (fils d'une sœur de sa mère), de même âge, habitant Treichville, lui aussi menuisier, ils se rencontrent à peu près tous les deux jours, lorsqu'ils sortent du travail. Parlent des problèmes de la famille, se voient en dehors des autres.

5) Un ami tailleur (du canton Fari) rencontré une ou deux fois par semaine et qui habite Treichville. « C'est lui qui m'a reçu à Abidjan lorsque je n'avais pas de logement. Nous nous faisons des visites d'amitié ».

6, 7) Y. rencontre au village ou à Abidjan, une ou deux fois par an, d'abord le fils d'une sœur de sa mère qui a hérité de son père, ensuite un vieil oncle que Y. considère comme le chef de famille.

8) Y. cite enfin un ami chauffeur plus âgé, habitant le G.F.C.I. qui est le chef de son association mutuelle à base ethnique et auquel il rend très souvent visite.

(1) D. Paulme, 1960. Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire. Cah. Etudes afric., n° 1, p. 17.

Y. entretient donc une série de relations égalitaires avec des amis de régions différentes de la sienne ; bien que tous Baoulé (relations n° 1, 2, 3, 5), tous ces amis, d'âge et de statuts équivalents, se rencontrent et se connaissent. Leurs rapports concernent plutôt la stratification née du milieu urbain, bien qu'ils se développent en milieu homogène ethniquement.

Au contraire, les quatre autres relations concernent la stratification traditionnelle : relations égalitaires avec les deux cousins parallèles maternels (n° 4 et 5), hiérarchisées avec l'oncle chef de famille et surtout avec le chef du groupe ethnique plus âgé, mais de statut inférieur (chauffeur) et qui tire son pouvoir de sa position à la tête de l'Association mutuelle des compatriotes de Y. Dans ce dernier cas, l'association crée en ville une hiérarchie de type traditionnel qui n'existait pas au préalable car le chef de l'association qui s'érige en leader par ses fonctions n'occupait pas de place particulière dans la communauté villageoise.

V. — Ces structures sociales peuvent être directement rapportées du milieu d'origine en ville, comme on le verra dans l'exemple suivant à propos des classes d'âges. V., âgé de 32 ans, est Abouré originaire de Bounoua (près de Grand Bassam). Il exerce des fonctions d'agent technique, s'occupant en particulier de récupération de vieux pneus dans le centre-ouest et l'ouest du pays. Individu dynamique et intelligent, avec un goût des contacts inter-personnels et une relative aisance matérielle, il possède un vaste réseau de relations. Celui-ci se répartit en trois groupes de relations (ses parents, ses amis de classe d'âge, ses autres relations).

a) les parents :

1) L'oncle maternel que V. appelle « le père héritier » (nous sommes en société matrilineaire), 45 ans, tient à Treichville un petit restaurant — débit de boissons —. « Je fais des visites de politesse et de gentillesse, je fais comme chez moi ». V. le voit trois ou quatre fois par semaine lorsqu'il est à Abidjan.

2) Un cousin parallèle paternel, de même âge, provenant d'un autre village. Il est comptable. « Nous sortons ensemble » (visites réciproques, deux ou trois fois par semaine).

3) Un fils d'une sœur du père qui habite au G.F.C.I. et qui est élève-fonctionnaire. V. et lui se voient deux fois par semaine, vont au cinéma, prennent parfois des repas en commun.

4) Un frère du père de V, âgé de 50 ans, qui est comptable. V. lui fait des visites de courtoisie (que l'oncle lui rend très rarement) à raison d'une fois par semaine.

Les deux autres parents portent une mention spéciale car ils font déjà partie de la classe d'âge de V.

5) Un cousin croisé maternel (fils du frère de la mère), agent de transit, qui habite le groupement foncier. « Il est plus cher que tous les autres, car nous sommes de même génération, on a pour devoir de se rencontrer plus souvent et de s'assister en cas de difficulté ».

6) Un frère classificatoire éloigné du côté paternel, qui habite près du terrain d'aviation. Il est agent du service radio. « Nous nous rendons visite comme cela parfois, mais il a épousé une Indochinoise qui travaille tard dans un restaurant, aussi il n'a pas le temps de sortir. Nous nous voyons pour les questions traditionnelles de classe d'âge (problème d'initiation) avec lui, je me suis fait sacrer à Pâques (initié)... »

b) les amis de classe d'âge :

7) Un ami de génération qui habite Port-Bouet, et qui est receveur à la S.O.T.R.A. (société des transports abidjanais). « Nous sommes de même génération, nos rapports ont trait aux problèmes de notre classe d'âge. Nous ne faisons pas de sortie en commun, sauf s'il s'agit des problèmes de classe d'âge » (1).

8, 9, 10) Les relations avec ces trois amis de la classe d'âge de V. sont les mêmes qu'avec le n° 7, l'un est manoeuvre, l'autre menuisier, le troisième agent des eaux et forêts. Les deux premiers habitent Port-Bouet, le troisième Adjamé.

c) d'autres amis :

11) Un comptable Agni, qui habite le même quartier, bons rapports quotidiens de voisinage. Visites réciproques.

12) Le voisin immédiat, Bété, magasinier. Ils se rendent des services mutuels au niveau de la vie quotidienne et s'aident en cas de difficultés domestiques.

13) Un ami Abouré, comptable, qui a épousé une lointaine nièce. Il habite le quartier, ils se voient une fois par semaine.

14) Un autre ami Bété, boulanger à son compte, qui habite un immeuble voisin du quartier. V. le voit très souvent : « On fait tout ensemble » (cinéma, jouent aux boules, boivent, dînent, etc...).

(1) G. Niangoran-Bouah, 1960. Le village Abouré. Cah. Etudes africaines, n° 2, p. 119-125 (« Les classes d'âge »).

Donc V. entretient un vaste réseau de relations égalitaires : celles avec ses amis et parents de même classe d'âge sont basées sur la stratification traditionnelle de la société d'origine. Au contraire, celles de la seconde catégorie (relations n° 11, 12, 13, 14) ont un fondement citadin issu de la communauté des statuts.

Les quatre premières relations strictement intra-familiales n'échappent pas aux règles de la famille traditionnelle : relations d'obédience de V. à l'égard de ses deux oncles (n° 1 et 4), rapports égaux et réciproques avec ses deux cousins (n° 2 et 3).

Remarquons enfin que les relations inter-ethniques dont l'une d'elles est importante (la n° 14) sont citées à la fin du réseau.

VI. — Le cas de B., 28 ans, Ebrié, contrôleur dans un organisme public, se rapproche un peu de celui de V. En effet, comme il est originaire lui aussi d'une société côtière, son réseau de relations traduit également sa participation à différentes stratifications sociales et ses aspirations à **assumer** plusieurs statuts.

1) Son premier ami est lui aussi Ebrié, mais il est originaire d'un autre village. Il est un peu plus jeune, il est élève-professeur, pensionnaire à Cocody. Ils se voient néanmoins deux fois par semaine et pour cela se font des visites réciproques.

2) Un cousin croisé maternel, 25 ans, infirmier, qui habite Adjamé. Ils se rencontrent une fois par semaine, échangent des visites, vont parfois au stade, au village ensemble.

3) Ami de 25 ans. Attié, ancien collègue, élève-fonctionnaire actuellement (recyclage). Cet ami possède un véhicule grâce auquel B sort avec lui (stade, cinéma). La relation n° 3 habite Treichville et rencontre B à peu près trois fois par mois.

4) Un ami d'enfance (même village), âgé de 25 ans, qui est instituteur à Anyama (ville voisine d'Abidjan). Ils se voient une demi-douzaine de fois par an grâce à des visites échangées. Ils se retrouvent aussi pour les congés, au village.

5) Le fils d'une sœur du père de B (cousin croisé paternel) même âge que B, habitant Adjamé, rencontré une fois par semaine. Le n° 5 est un petit commis du secteur public.

6) Un ami et collègue de bureau, un peu plus âgé, originaire de la région de Man (Wobé). Ils se fréquentent sur un pied de réciprocité trois ou quatre fois par mois en dehors du bureau. B. a emmené cet ami dans son village natal.

7) Un chef du bureau, Dida, de la même administration, plus âgé. B. lui rend visite de temps en temps.

8) La mère de B., elle vit au village natal. B. la voit souvent il l'accueille parfois chez lui et entretient des rapports assez suivis avec sa mère.

9) Le père de B. Il est menuisier à Bassam. B. voit moins souvent son père, divorcé d'avec sa mère, que celle-ci. Il reconnaît son autorité mais non sans un certain agacement.

Si l'on fait exception de son père et de sa mère avec lesquels B entretient des liens de subordination classiques, le réseau de B. se divise en trois groupes distincts ainsi qu'un entretien de contrôle nous a permis de le préciser.

a) les relations du travail :

Assez conventionnelles, basées sur la hiérarchie des statuts socio-professionnels citadins, et qui regroupent les deux relations d'origine ethnique éloignée de celle de B : le n° 6 relation de réciprocité, le n° 7 relation de dépendance.

b) les amitiés citadines :

Sous ce titre se rangent la relation n° 7 et la relation n° 3. B. révèle qu'il affectionne de sortir avec ces deux amis, il les a mis en contact et ils se rencontrent parfois tous les trois. Ces deux amis sont encore étudiants ce qui entretient l'ambiguïté de l'égalité de statut, car si, quantitativement les revenus des trois personnes considérées se correspondent à peu près, potentiellement ceux des relations 1 et 3 sont supérieurs (puisqu'ils vont rapidement accéder à des fonctions plus élevées, dans la hiérarchie socio-professionnelle). Cependant, B. s'applique à considérer, pour l'instant, le statut de ses amis comme équivalent du sien. Ces deux amis ne rencontrent pas ceux du dernier groupe.

c) les amitiés villageoises en ville :

Les deux cousins croisés (n° 3 et 5) et l'ami moniteur entretiennent des liens spéciaux avec B puisqu'ils sont tous de la même génération et institutionnellement appartiennent à la même classe d'âge. Aussi B., quand il les rencontre en ville, préfère ne pas les confronter avec ses deux amis précédents. B. précise d'ailleurs qu'il ne sort pas tellement à Abidjan avec ses amis du village. B. justifie ce comportement par l'« éloignement », le « manque de moyens de transport ». Il semble qu'il faille plutôt y voir le signe du double statut, d'un double enracinement qui se traduit par deux tonalités dans les relations de réciprocité de B. : les amis de la ville, de la vie citadine et les amis avec lesquels on va au village ou qu'on y retrouve.

Les relations inter-ethniques des nouveaux citadins s'établissent avec des individus totalisant le plus grand nombre de caractéristiques de vie citadine commune en particulier une équivalence de statut socio-professionnel et une communauté d'habitat ; on peut y voir une évolution vers l'homogénéité des réseaux sociaux.

VII. — Ainsi en va-t-il du réseau de R., jeune fonctionnaire Guéré de 25 ans qui totalise douze relations. Huit sont intra-familiales (quatre de dépendance, quatre de réciprocité). Les quatre autres relations concernent d'abord deux amis Guéré (un dessinateur, un employé de commerce sans emploi au moment de l'enquête), ensuite un comptable Ebrié et un employé de banque Godié. Ces deux dernières relations habitent également le G.F.C.I. Le pourcentage d'inter-ethnicité, s'il est très réduit dans les premiers cas, peut atteindre des proportions plus importante que la moyenne dans d'autres cas.

VIII. — Ainsi E., jeune adjoint administratif Adjoukrou, cite six personnes sur dix d'une ethnie différente de la sienne ; il est vrai qu'il a épousé une jeune femme N'Zima (d'où la relation de dépendance avec la mère de celle-ci et de réciprocité avec les deux sœurs), et qu'il avait fait des études au séminaire (d'où la permanence des liens maintenus avec deux amis Attié, l'un devenu fonctionnaire, l'autre abbé et la création de liens avec un ami Abidji responsable d'un mouvement catholique comme E.). L'inter-ethnicité des relations se limite d'ailleurs souvent à des ethnies voisines les unes des autres comme l'illustre cet exemple.

IX. — Certains nouveaux citadins ont un niveau de revenu très modeste, tout juste au-dessus de 20 000 F, qui les rapproche beaucoup de la situation des ruraux prolétarisés : réseau plus concentré sur le quartier d'habitat, recherche d'affinités citadines, relations familiales espacées. Le réseau de J. correspond à cette situation. J. est un agent de prospection pédologique. Il est d'origine Bété, il a 36 ans.

1) Son meilleur ami est un voisin, chauffeur, métis de Malinké et de Baoulé, âgé de 38 ans. Ils se voient tous les jours, s'entraident, sortent parfois ensemble. Lorsque J. est en tournée, son ami a la responsabilité de sa famille.

2) Un « ami intime » Bété de 27 ans seulement, infirmier. Il habite également au G.F.C.I. J. sort moins souvent avec lui, mais il compte sur lui lorsqu'un des membres de sa famille (surtout les enfants) tombe malade. J. joue sur son âge pour instaurer des relations égalitaires avec ce compatriote infirmier (donc de statut plus élevé).

3) Le fils d'un frère de sa mère. J. connaît moins ce cousin croisé que ses deux précédents amis. Ce cousin est plus jeune (25 ans). Il est employé de commerce, tous deux entretiennent des relations égalitaires assez distantes, bien qu'habitent le même quartier.

4) Un frère du père de J., habite Adjamé, il ne le voit guère que tous les deux ou trois mois. « Je ne vais pas trop souvent voir mon oncle, parce qu'il me réclame de l'argent... »

5) Un ami d'enfance, de même âge, demeurant également au G.F.C.I., Bété lui aussi, commis du secteur privé. Ils entretiennent des relations égalitaires, se rendent visite, s'en vont à la plage ensemble.

6) Un comptable malien, que J. voit presque tous les jours au G.F.C.I.

7) Un ami de service, Agni, qui habite à Adjamé. « Il est dans le même bureau que moi, parfois nous nous rendons visite. »

8) Le père de J., que celui-ci va voir deux fois par an, au maximum, dans son village.

Mais ce réseau social demeure néanmoins beaucoup plus important que ceux de la plupart des ruraux prolétarisés qui cumulent la faiblesse des revenus (bien souvent de 10 000 F par mois) avec des difficultés culturelles d'intégration dans le milieu urbain (mauvaise connaissance du français ou même du Dioula, date récente d'arrivée en ville).

B. LES CITADINS ET L'ENRACINEMENT URBAIN

Une majorité importante se dégage en faveur des relations égalitaires basées sur la communauté d'âge et de statut socio-professionnel (192/294) cases 1, 2, 3.

Cependant les relations des deux sortes entre parents d'âge et de professions différents constituent un second ensemble non négligeable numériquement (45 cas, case 10).

Les autres formes de relations, à deux exceptions près, constituent des cas d'espèces.

1) Parmi les rapports de réciprocité du premier type (même profession, même âge), les relations inter-ethniques sont les plus nombreuses. Celles-ci marquent sans ambiguïté l'imbrication des citadins dans la stratification sociale issue de la société urbaine. Ce résultat vérifie les préférences exprimées par les citadins pour des amitiés inter-ethniques basées sur un statut commun.

2) Les relations familiales jouent un rôle moins important que dans les réseaux des nouveaux citadins, mais moins réduit que dans ceux des ruraux prolétarisés, cela d'abord dans la première case (profession et âges communs)... et aussi entre parents de même âge, mais de statut moderne différent : 18 cas. Ce premier groupe de rapports familiaux rassemble des relations avec des personnes de même génération (frères et sœurs ayant sensiblement le même âge que l'enquêté, cousins parallèles, cousins croisés) entretenant des liens de parenté rapprochés.

Les cas où l'âge égal l'emporte sur des professions différentes concernent surtout des ressortissants d'ethnies nordiques (Malinké, Sénoufo) qui sont restés beaucoup plus proches de l'ordre ancien, même à la seconde génération de citadins. C'est ainsi qu'un tiers (à peu près) des rapports hiérarchisés (relevant de la colonne 10) s'établit entre frères aînés et frères cadets, 7 sur 10 concernent des Malinké ou des Sénoufo, les 3 autres des ressortissants d'ethnies de la zone forestière (un Godié, un Gouko, un Agni).

Les autres rapports hiérarchisés de la colonne 10 s'appliquent en majorité à des ascendants directs (18), et dans de très rares cas des collatéraux (5) et là encore il s'agit d'Ivoiriens ou d'étrangers musulmans. Les relations égalitaires mentionnées à la case 10, dans la majorité des cas, se rapportent à des situations en rupture partielle avec la stratification ancienne (jeunes frères ou parents plus âgés) parce qu'elles sont ramenées à une relation égalitaire qui ne naît pas forcément d'une compensation.

3) Une seule situation intermédiaire présente quelque importance (à part celle déjà mentionnée de la case 11, lien de parenté, même âge, profession différente). Elle a trait aux relations inter-ethniques entre parties d'âge différent et de même statut socio-professionnel. La préférence énoncée pour la réciprocité implique ces relations dans la stratification sociale citadine.

Le réseau des citadins, par l'importance accordée aux relations égalitaires inter-ethniques basées sur une similitude de statuts, par la limitation aux parents proches des relations de parenté, par la faible représentation des relations intermédiaires (même profession, âge différent, ou l'inverse), les situe plus avant dans la société urbaine que les nouveaux citadins et aussi que les ruraux prolétarisés. Les études des cas suivants concrétisent ces données générales.

I. — T. est né à Abidjan. Il est d'origine Gouro. Il exerce des fonctions d'infirmier. D'emblée il dit ne pas aimer beaucoup sortir et voir trop de monde (c'est-à-dire entretenir de multiples relations). Il rencontre surtout quatre personnes de même âge :

1) Un collègue de travail, son voisin à Marcory, d'origine Bété : il échange des visites, des repas avec cet autre infirmier. Il va assez fréquemment au stade avec lui, et il peut lui arriver de sortir en sa compagnie le samedi.

2) Un cousin parallèle (fils d'une sœur de sa mère) : celui-ci a quelques années de plus que lui, il habite Adjamé, il est plombier. Il lui arrive de le voir plusieurs fois par semaine, les rapports sont courtois, mais non intenses. « On se reçoit mutuellement. Il est bien, on cause souvent ensemble, mais je ne sors pas avec lui ».

3) Un ami d'enfance d'Adjamé, rencontré à peu près une fois par semaine, d'origine N'Zima, secrétaire médical. T. entretient avec lui les mêmes rapports qu'avec l'infirmier Bété, tous trois sortent d'ailleurs ensemble.

4) La mère de l'informateur, elle s'est retirée au village, mais elle vient souvent à Abidjan et s'installe alors chez son fils.

T. cite ensuite, comme à regret, trois parents du village sans détailler les liens qui les unissent : « Ils viennent sans avertir, à l'improviste, mais à tous les coup on doit les garder pour la mère » (c'est-à-dire, pour ne pas heurter notre mère).

Ainsi, sur les sept relations mentionnées, quatre sont acceptées librement, trois subies. Les relations les plus intenses s'établissent avec l'ami Bété et l'ami N'Zima sur le mode égalitaire et sur la base d'un statut commun et de relations inter-ethniques. Pour être bonne la relation avec le cousin maternel n'en n'est pas moins plus distante et traduit une réciprocité formelle.

La seule relation de dépendance du réseau s'instaure au profit de la mère de l'informateur.

Quant aux trois parents éloignés, on ne manifeste à leur égard qu'hostilité et réticence et on les accueille sous la pression maternelle et sur le mode d'une égalité contrainte.

Dans la plupart des cas d'ailleurs les citadins limitent leurs relations familiales à la parenté la plus immédiate ainsi que le montrent les trois cas suivants.

II. — K. est venu à Abidjan à l'âge d'un an et depuis a toujours résidé en ville (il a 27 ans) ; ses parents sont Bété de Daloa. Il est inspecteur des ventes dans une entreprise d'industrie légère de transformation. Huit personnes sont inscrites à son réseau de relations.

1) Son frère aîné (29 ans) qui habite Adjamé, il le rencontre presque tous les jours, son frère est commis d'assurance. « Je vais là-bas, mais je mange plutôt ici avant de sortir, sauf s'il

m'invite. Il vient rarement car il n'a pas de voiture. On sort ensemble » (stade, cinéma, promenade à Treichville ou encore à Bassam).

2) Un jeune oncle (frère du père), âgé de 30 ans, il habite à Treichville. K. l'a fait embaucher dans l'entreprise où il travaille. Son oncle est maintenant vendeur. « Je vais chez lui, mais il vient aussi chez moi, il a aussi une voiture, on sort, on va voir mon frère à Adjamé, on va au cinéma, on se promène ».

3) Un ami instituteur Sénoufo qu'il a connu au Cours Normal (c'est-à-dire l'Ecole Normale). Tous deux ont le même âge. « C'est moi qui vais le voir, car il n'a pas de voiture, on fait passer des disques, on va se promener hors d'Abidjan, on va parfois au terrain, mais l'on ne prend pas de repas ensemble ».

4) K. cite comme un ami très cher un autre instituteur, Malinké, qu'il ne voit qu'une fois par mois à l'occasion des tournées qu'il fait à l'intérieur du pays. Cet ami habite Bouaké. Il a 27 ans. « Je descends chez lui, pendant les vacances, il s'installe quelques journées ».

5) Un comptable Alladian qui habite le même quartier. « Je passe parfois le week-end chez lui à Jacquerville ».

6, 7) Les beaux-parents, Bété également, le père de la femme de K. est mécanicien. Il leur rend visite une fois par mois à peu près.

8) Un ami Baoulé, né à Abidjan, fonctionnaire dans un ministère. K. va parfois au stade avec lui.

K. ne connaît que deux relations hiérarchisées, celles qui le lient à ses beaux-parents, encore sont-elles très protocolaires et formelles puisque K. ne leur fait que de courtes visites mensuelles. Toutes les autres relations sont régies par la règle de l'égalité, en particulier celles à bases inter-ethniques avec des amis de statuts socio-professionnels considérés comme semblables. Ceux-ci sont au nombre de quatre et constituent ainsi la moitié de son réseau.

Les relations avec le frère aîné et le petit oncle se sont déplacées du niveau de la dépendance à celui de la réciprocité. K. a une meilleure situation professionnelle qu'eux. Il a d'ailleurs fourni un emploi à son oncle. C'est donc en toute égalité qu'ils sortent ensemble. Ses seules relations intra-ethniques concernent des parents proches. « La majorité des copains ne sont pas de ma région, car je préfère un ami de race étrangère à la mienne, il n'y a pas de rivalité (?) et l'on s'entend mieux comme cela ».

K. évite le plus possible les relations familiales plus lointaines. « Les tantes, je ne leur rends jamais visite, ça coûte trop cher ». Il ignore les nombreux membres de la famille étendue restés au village d'origine.

III. — M., inspecteur de la jeunesse et des sports, Agni, il est né dans une ville du centre-ouest où son père était instituteur. Il a épousé une N'Zima. Il est âgé de 32 ans. Huit personnes sont inscrites à son réseau de relations rapprochées.

1) Un ami et collègue de travail de même âge (30 ans), Bété. Celui-ci habite également le G.F.C.I. Ainsi se voient-ils à l'extérieur du service tous les jours. Ils se téléphonent, se font des visites réciproques, vont ensemble au stade, se prêtent de l'argent si besoin est.

2) Un allié, cousin parallèle de son épouse (fils d'une sœur de la mère de son épouse), N'Zima donc, âgé de 35 ans, il occupe un poste d'agent commercial. Il habite un ensemble immobilier voisin à Marcory. M. et cette relation se rencontrent deux ou trois fois par semaine. Leurs rapports sont basés sur des visites réciproques mais ils prennent rarement des repas en commun et ne sortent pas ensemble.

3) Un ami Abouré, de 34 ans, habite une ville voisine, travaille au ministère de la Santé. M. le dépose à son travail dans sa voiture. Ils sortent parfois ensemble et prennent des repas en commun de temps en temps.

4) Un voisin immédiat, Bété, de même âge, qui travaille à la télévision ivoirienne. Mêmes relations d'amitié qu'avec le premier élément du réseau.

5) Un autre voisin, rencontré tous les jours, à peu près du même âge, élève-fonctionnaire Agni. Ce sont les goûts sportifs communs qui lient M. à sa cinquième relation avec qui il prend parfois des repas.

6) Un autre ami Agni, qui habite un logement plus éloigné du G.F.C.I., âgé de 33 ans, agent d'assurance. Visites réciproques mais ce dernier ami se déplace plus fréquemment que M. Ils se voient en moyenne trois fois par semaine. De rares sorties communes (tous les trois mois) au bal, au cinéma. Cet ami occupe des responsabilités sportives dans un club, ce sont les affinités sportives qui rapprochent M. de cet Agni.

7, 8) Il rend visite plusieurs fois par semaine à ses parents (père et mère) qui se sont installés dans une villa construite à la périphérie du quartier de Koumassi.

La moitié du réseau de M. est donc constituée de relations inter-ethniques (quatre amis et un allié lointain).

Les rapports les plus intenses sont ceux établis avec ses deux amis Bété (alors qu'il est très rare à la première génération de citadins de voir des gens de l'est et des gens de l'ouest se citer réciproquement dans leur réseau). Ces deux amis, sont des voisins immédiats ; ils exercent des professions d'un rang considéré comme sensiblement égal à celui de M., et ils ont le même âge. M. les préfère à ses deux amis de même origine ethnique avec lesquels ils entretient des relations basées sur une réciprocité plus distante.

Les seuls rapports hiérarchisés sont ceux entretenus avec ses parents (père et mère). Des entretiens ultérieurs ont révélé que M. avait plusieurs frères. Les relations avec ceux-ci sont bonnes mais plus espacées. « Je vois aussi mes frères, mais c'est surtout avec mes amis que je vis ».

IV. — La situation de L. est un peu l'inverse de celle de M., L. est un jeune agent d'assurance (26 ans) qui a d'ailleurs épousé une jeune infirmière Agni. Son réseau de relations régulières comprend huit personnes. L. est « capitaine » du « Jeunesse Club d'Abidjan », un petit club de football.

Parmi les nombreuses relations que lui valent ses activités sportives il en privilégie deux qui font partie de son réseau social.

1) Un ami Agni de 28 ans, employé de commerce, voisin de quartier. « Je vais à la télévision chez lui, on se quitte d'ailleurs à l'instant ; je le vois tous les jours. On sort tout le temps ensemble ; il a une voiture, il nous emmène au stade, on dîne rarement ensemble mais l'on se rend visite. »

2) Un autre Agni d'Aboisso, un peu plus âgé, animateur de son métier, c'est l' « entraîneur » de l'équipe de L. L. le voit donc moins souvent mais entretient les mêmes relations d'amitié qu'avec le premier cité.

3) Un ami Ebrié (29 ans), voisin de quartier lui aussi, employé de banque. Il ne fait pas partie du même club sportif. Pour le reste, L. et lui se voient tous les jours et fréquentent les mêmes amis (le n° 1 et le n° 2).

4) Un ami Baoulé de Tiassalé, habitant Treichville, aide-comptable, même âge, avec lequel L. échange des visites régulièrement.

5) Un ami Bété de Daloa, membre de l'association, et qui habite à Treichville. « C'est un de mes vieux amis, il était en voyage, il est revenu s'installer à Abidjan. »

6) Un cousin croisé plus âgé, 42 ans (fils d'un frère de la mère de L.), habitant Treichville. L. le voit une fois par semaine, c'est L. qui se déplace. Non seulement le cousin est plus âgé, mais il est aussi un dirigeant syndicaliste important.

7) La mère de L. qui habite Treichville également. « Je la vois à peu près une fois par semaine, je reste une heure, je ne mange pas chez elle ». La question portant sur les repas pris en commun a d'ailleurs l'air de surprendre l'informateur. Comme pour beaucoup de citadins la pratique des repas échangés à tout propos paraît tomber un peu en désuétude.

8) Le père de L., planteur près de Daloa où il est retiré. « Il vient chez moi à peu près tous les trois mois ». L. a précisé : « J'ai six oncles (frères de mon père), depuis que je suis revenu à Abidjan (c'est-à-dire il y a six ans), je ne leur ai jamais rendu visite ».

Ainsi, la plupart des relations de ce citadin sont fondées sur des rapports égalitaires (5 sur 8) et entretenues avec des amis d'origine ethnique différente (4 sur 8) mais tous de statuts professionnels voisins et de goûts communs. Les trois relations hiérarchisées concernent d'abord le père et la mère, ensuite ce cousin plus âgé. Mais dans ce dernier cas, le cousin est aussi d'un statut considéré comme plus élevé.

Les réseaux de relations présentent cependant des variantes suivant l'origine culturelle des citadins. Les ressortissants islamisés des ethnies du nord de la côte d'Ivoire conservent des structures et des comportements plus traditionnels, ainsi qu'en témoigne le cas d'un chauffeur de camion Sénoufo, très matiné de Malinké, âgé de 30 ans, né à Dimbokro, d'un père commerçant cultivateur, que nous appellerons S.

V. — Le réseau social de S. est très fourni : 13 relations mentionnées.

1) Un frère aîné (46 ans), habitant Treichville, qui est également chauffeur. S. lui rend visite une fois par semaine (« comme il est mon grand frère, c'est moi qui vais chez lui ». Il arrive au frère aîné de rendre visite à S. le dimanche matin. Les deux frères mangent l'un chez l'autre et s'entraident.

2) Un ami d'enfance, de même âge, employé municipal, habitant aussi le groupement foncier de Marcory, Malinké. « Tous les jours nous revenons ensemble en voiture, nous allons au stade, nous nous promenons, nous mangeons ensemble, on s'aide ».

3, 4) Le mari d'une sœur (infirmier spécialiste), Malinké, et la sœur (infirmière). Ils habitent en Zone 4 (entre Treichville et Port-Bouet). « Ils m'ont reçu à mon arrivée à Abidjan, nous nous entraïdons ».

5) Un ami de 35 ans, résidant aussi dans le quartier, chef du personnel dans une entreprise, Malinké. Les rapports sont les mêmes qu'avec la relation n° 2. S. le connaît depuis longtemps.

6, 7) Une sœur aînée et son mari, Malien, retraité qui travaillait dans une entreprise de dragages. Ils habitent Treichville. « C'est moi qui y vais », dit S.

8) La mère de S., elle réside à Dimbokro : tous les trois mois, S. va lui rendre visite ou la reçoit chez lui.

9) Le mari d'une sœur, qui habite à Dimbokro, qui est commerçant transporteur. S. le rencontre à l'occasion des visites qu'il rend à sa mère. C'est un ami, il est Malinké.

10) Un ami de travail, 35 ans, Sénégalais, contremaître dans l'entreprise où travaille S. Il habite à Treichville, S. et lui se voient deux fois par mois chez eux. « C'est un ami de travail, je vais chez lui, il vient chez moi. On prend des dîners ensemble, mais nous ne nous promenons pas ».

11) Un ami Bété, dactylographe dans la même entreprise, du même âge que S., résidant à Treichville. Ils se voient deux fois par semaine, ce sont de simples visites échangées sans prise de repas en commun.

12) Un voisin Guéré, contremaître, avec lequel s'établissent les mêmes rapports qu'avec le n° 11.

13) Un ami chauffeur, Malien (Bambara) de 35 ans, habitant Treichville (mêmes rapports que dans les deux relations précédentes).

Le réseau de S. offre une gamme très complète de relations égalitaires et hiérarchisées.

Les rapports familiaux sont fondés sur la stratification sociale ancienne : quatre relations hiérarchisées (frère aîné, sœur aînée et son mari) et si le mari de la sœur aînée (relations 7, 8) occupe une profession supérieure à celle de S., suivant ses dires, il n'en va pas de même du frère aîné, qui est chauffeur tout comme S. ; ensuite trois situations égalitaires avec la sœur de même âge et son mari (malgré leur statut supérieur à celui de S., relations 3, 4) et un autre allié, le commerçant de Dimbokro, époux d'une autre sœur.

Les six autres relations sont fondées sur des rapports égalitaires et concernent des amis ayant le même âge que S.

Un seul de ceux-ci exerce une profession de statut vraiment différent et supérieur, il s'agit de l'ami d'enfance, chef de personnel. Les cinq autres ont des statuts semblables (chauffeur, contremaître) ou voisins (dactylographe, commis) en particulier en matière de revenus.

2) Il est très concentré spatialement sur le Groupement foncier de Marcory. Sept relations sur dix y demeurent.

3) A part le frère aîné, A. ne fréquente aucun parent ou allié et en particulier ne tient absolument pas à connaître la famille de son épouse.

VIII. — Sur ce dernier point on peut lui opposer le cas de R., agent de maîtrise d'origine Fon, âgé de 26 ans, qui a épousé une jeune femme Agni et qui entretient des rapports suivis avec ses beaux-parents qu'il rencontre une demi-douzaine de fois chaque année. Le réseau de relations de R., mis à part les beaux-parents, comporte encore cinq relations : trois sur une base inter-ethnique avec des Ivoiriens (un Bété, un Agni, un Malinké) exerçant la même profession, deux avec des amis Fon, qui sont moniteurs d'enseignement. Ces cinq relations sont fondées sur la réciprocité.

Ces quelques études de cas ont illustré le double caractère des relations sociales des citadins : en partie hétérogènes sur le plan ethnique (proportion importante de rapports inter-ethniques) et en majorité homogènes sur le plan social (majorité de relations basées sur des rapports égalitaires).

C. LES RURAUX PROLÉTARIÉS : LES RELATIONS APPAUVRIES

Leurs réseaux présentent une homogénéité sociale encore plus grande que ceux des citadins.

1) Leurs relations s'opèrent pour l'essentiel sur le mode égalitaire avec des individus de même profession et de même âge (cases 1, 2, 3). Ce sont les rapports intra-ethniques extra-familiaux qui sont les plus nombreux, comme cela avait été noté. Le fait qu'ils soient régis par des règles d'égalité les classe dans les situations où se superposent et se renforcent l'une l'autre les deux stratifications sociales.

Viennent ensuite les relations avec un parent qui est souvent un frère classificatoire éloigné pour les manœuvres émigrant du nord, qui ont peu de relations à Abidjan et qui se raccrochent alors aux plus lointains membres de leur famille étendue, à la grande différence des citadins qui les fuient.

Enfin, la quasi-totalité des relations inter-ethniques (14/18) s'établit avec des individus de mêmes statuts socio-professionnels. Nous avons noté précédemment qu'il s'agissait aussi de relations résidant à Nouveau Koumassi tout comme les enquêtés.

2) Les situations intermédiaires sont réduites à très peu de choses, à part celles de la case 4 (relations familiales) et de la case 5 (relations inter-ethniques). Les premières, basées sur la solidarité familiale et la profession commune, se répartissent entre relations hiérarchisées (8) et relations égalitaires (6). Les secondes, où les relations égalitaires l'emportent, tendent à prouver que la similitude des conditions socio-économiques d'existence est génératrice de liens personnels chez les ruraux prolétariés.

3) Pour les cas de professions et d'âges différents ce sont surtout des relations familiales hiérarchisées qui sont représentées (case 10 supérieure). Ces situations sont cependant beaucoup moins fréquentes que chez les membres des deux autres ensembles, et illustrent ainsi la coupure relative d'avec le milieu familial :

— Les trois cas de relations égalitaires de la case 10 sont à mettre sur le compte d'une appréciation valorisante de la relation.

— Les manœuvres de Nouveau Koumassi sont aussi parfois les clients d'un compatriote plus âgé et plus riche (souvent un marchand, case 11 supérieure), mais là aussi la situation se présente plus rarement que pour leurs compatriotes nouveaux citadins, mieux organisés en ville, mieux protégés.

Les ruraux prolétariés sont donc relativement isolés. Comme ils entretiennent essentiellement des relations avec des pairs (en âge et en pauvreté) ils vivent dans un milieu homogène socialement, peut-être le plus homogène des trois ensembles ; ils sont coupés du reste de la ville si l'on se souvient que leurs moyens financiers limités ne leur permettent guère de quitter Nouveau Koumassi même d'habitat. Globalement les ruraux prolétariés ont des réseaux plus restreints et concentrés sur le quartier d'habitat, leurs relations sont intra-ethniques pour l'essentiel. Ces différents traits ressortent des études de cas suivantes :

I. — A.S. est un manœuvre Mossi de 27 ans, il ne trouve que quatre relations à citer dans son réseau habituel.

1) Un ami Mossi de même âge, habitant Treichville, d'un rang socio-professionnel légèrement supérieur, il est chauffeur. A.S. vient le voir presque tous les jours. « Je passe très souvent chez lui parce que depuis 1966 il m'a beaucoup aidé. Quand je suis venu du village avec ma femme, j'ai « fait » six mois

sans travail. C'est lui qui faisait les dépenses de ma famille ». Il existe dans la réalité des rapports égalitaires entre A.S. et son premier ami. « Je mange chez lui comme il mange très souvent chez moi ».

2) Le second ami, toujours Mossi, est également chauffeur. Il a 30 ans.

« Comme ce dernier est plus vieux que moi, je lui rends visite, et chaque fois qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans ma famille c'est à lui que je demande conseil ». Il habite Nouveau Koumassi.

3) Un autre ami Mossi, de même âge, habitant lui aussi Nouveau Koumassi.

« Je me promène très souvent avec lui, je mange chez lui comme il mange chez moi, il me donne aussi de l'argent, comme je lui en donne ».

4) Enfin, A.S. cite un cousin parallèle (fils d'un frère de son père), mais celui-ci habite trop loin à Adjamé, et aussi ne se voient-ils pas fréquemment malgré la communauté des situations (le cousin a le même âge, il est lui aussi manœuvre).

A.S. rencontre beaucoup plus ses amis voisins que son cousin qui habite trop loin. Toutes ses relations sont fondées sur l'égalité à l'exception de celles concernant le second ami, chauffeur, plus vieux. Le réseau est uniquement intra-ethnique.

II. — S.D. est un maçon Samogo d'une trentaine d'années. Il rencontre régulièrement cinq personnes, dont quatre à Nouveau Koumassi même.

1) Un voisin, Samogo, de même âge, manœuvre au Nouveau Port, avec lequel il entretient des relations égalitaires deux ou trois fois par semaine (« Si je trouve à manger chez lui, je mange, de même qu'il fait chez moi »).

2) Un commerçant Samogo, âgé de 40 ans, qui habite aussi Nouveau Koumassi. S.D. le voit une fois ou deux fois par semaine et se place sous sa dépendance (il lui demande conseil, il lui rend visite).

3) Un « camarade de travail » menuisier Baoulé, employé par la même entreprise, âgé également de 30 ans. « Je pars souvent le voir après le travail, il vient me voir aussi ». Cette relation habite aussi Nouveau Koumassi.

4) Un cousin croisé maternel (fils de frère de mère) qui habite Nouveau Koumassi, âgé de 24 ans, manœuvre. Ce cousin entretient des relations égalitaires avec l'enquêté. En plus, il

s'occupe de la famille de S.D. « Il vient voir ma femme et mes enfants, et surtout il peut donner de l'argent à ma femme si elle n'a plus rien, je rembourse à mon retour ».

5) Un cousin parallèle (fils de la sœur de la mère de l'enquêté), ouvrier de même âge, mais résidant à Toumodi à 200 km d'Abidjan. « Chaque année il vient me voir, nous sommes de même âge... »

S.D. possède donc un réseau concentré sur son quartier d'habitat. Il entretient surtout des relations égalitaires. La seule relation hiérarchisée (n° 2) concerne un compatriote plus vieux et plus riche, que l'enquêté honore de ses visites et respecte.

III. — F. est employé dans un hôpital comme manœuvre, il a 26 ans, il est Dagari, son réseau de relations est assez abondant mais toujours intra-ethnique, il est aussi plus dispersé.

1, 2) Il voit d'abord deux cousins parallèles (fils de frère de son père) ayant le même âge que lui, ils habitent Treichville et sont aussi manœuvres. (« Je leur rends visite pour savoir s'ils ne sont pas malades, ils viennent pour la même chose chez moi, je mange régulièrement chez eux, et ils font de même chez moi »).

3, 4) Deux amis originaires du même village, habitant Nouveau Koumassi. L'un est chauffeur, l'autre manœuvre, ils entretiennent des relations égalitaires.

5) Un autre ami du même village est commis. Il habite Adjamé, il le voit souvent. « Je vais le voir parce qu'il est lettré. Quand les parents nous écrivent, il vient nous transmettre les commissions. C'est lui qui nous lit les lettres... Je mange chez lui mais je ne me promène pas avec lui.

6) Un ami et camarade de travail, un peu plus âgé, qui habite Treichville : relation égalitaire sur une base intra-ethnique et intra-professionnelle.

Les ruraux prolétarisés d'origine ivoirienne présentent les mêmes caractéristiques.

IV. — A. est Baoulé, son travail consiste à alimenter les chaudières d'une importante entreprise abidjanaise, il a 34 ans.

1) Il rencontre très souvent un beau-frère un peu plus âgé (fils aîné de son épouse), commis. « Je vais le voir chaque fois que j'ai le temps, lui vient ici deux ou trois fois par an seulement. Il est chargé des affaires de la famille. Si les enfants ne vont pas bien, il téléphone à Bouaké. Lorsqu'il lui arrive quelque chose de bien ou de mal, je lui « donne » confiance et lui va directement au pays. Il peut aussi envoyer une lettre ».

2) Un cousin parallèle (fils d'une sœur de sa mère) de même âge que A., habite aussi Adjamé. Il est agent temporaire, dans un ministère. « Je le vois chaque fois que je me rends chez le premier (le beau-frère plus âgé). Je mange parfois chez lui, parfois il me donne de l'argent ».

3) Un jeune frère de A., habite chez une sœur à Treichville. « C'est lui qui vient, j'ai payé son école deux ans, il a eu le C.E.P. (Certificat d'Etudes Primaires), il cherche maintenant du travail.

4) Un infirmier Baoulé du même village, de même âge, entretient, selon A., des relations de réciprocité avec lui.

5, 6) Deux amis Baoulé, qui habitent des logements de la même cour, de rang socio-professionnel modeste, fréquentent A. sur un pied d'égalité.

7) Enfin, A. nous dit voir sa mère qui habite au village six fois par an, soit qu'elle vienne, soit qu'il y aille. « Je suis le premier fils, j'ai beaucoup à faire, nous devrions même nous voir plus souvent, mais je n'ai pas les moyens ».

A. entretient donc des rapports hiérarchisés avec ses deux premières relations (le beau-frère et le cousin) basées, semble-t-il, sur la supériorité reconnue de leur situation. Par contre, la dépendance joue en sa faveur à l'égard du jeune frère qu'il a aidé et qui n'a pas encore de situation. A. aide sa mère et se désole de ne pouvoir mieux assumer son rôle de fils aîné. Ses trois autres relations (4, 5, 6) se situent sur le plan de la réciprocité, l'infirmier ayant le même âge et la même origine villageoise, (donc réciprocité traditionnelle), les deux voisins de cour le même statut (donc réciprocité née de la stratification sociale moderne).

V. — E. est Adjoukrou. Il est commis placier (son travail consiste à transporter des registres d'autant plus lourds que l'informateur en question a une maladie de cœur). E. n'a guère que deux amis à Abidjan : tous deux habitent Nouveau Koumassi.

1) Le premier travaille dans une usine de produits chimiques. Il est aussi Adjoukrou.

2) Le second est peintre, comme il vient de perdre son travail, il va retourner au village. « Je suis souvent fatigué, aussi ils ne « manquent pas » chez moi. Nous mangeons ensemble, nous nous rendons visite ».

3, 4) E. voit de temps en temps deux sœurs qui sont restées au village, tout proche d'Abidjan, mais où il n'a pas tellement l'occasion d'aller, manquant d'argent.

VI. — P. est lui aussi Adjoukrou, âgé de 28 ans, il travaille à l'aéroport.

1) Il voit tous les jours un cousin croisé (fils du frère de sa mère), celui-ci a le même âge que P., il est employé au service météorologie de l'aéroport. « Je vais tous les jours lui rendre visite, je ne mange pas chez lui, il est venu me voir quand j'ai été malade ».

2) P. rencontre aussi le frère du premier, plus âgé, ce cousin est tôlier et gagne mieux sa vie. « Quand je suis un peu « serré », je vais le voir, il me « satisfait ». Quand il y a à manger, je mange ».

3) Un frère aîné de P. est transporteur à Dabou. Ils se rencontrent deux fois par mois à peu près.

P. ne tient pas à voir souvent son frère aîné. « Il a trop d'enfants et je ne peux pas l'aider... » Il apparaît en même temps comme client des deux cousins auxquels il rend visite et qui peuvent lui venir en aide. Il est gêné manifestement de ne pouvoir aider ni son frère aîné, ni sa famille villageoise.

Les caractéristiques des réseaux sociaux des trois ensembles situent chacun d'eux dans le procès d'urbanisation.

1) Les nouveaux citadins présentent les réseaux les *plus diversifiés* avec cependant une nette tendance pour *des relations intra-ethniques réparties entre la famille d'abord et les amis ensuite*, renvoyant à des préoccupations villageoises (1). Les nouveaux citadins présentent néanmoins un nombre important de relations fondées sur un statut professionnel commun, tant au niveau intra-ethnique, qu'à celui des relations inter-ethniques (la majorité écrasante de ces dernières relations).

2) Les citadins semblent *les plus avancés sur la voie de l'urbanisation par l'importance des affinités citadines qui caractérisent leur réseau social (46 % de relations inter-ethniques et intra-professionnelles)*. En même temps *les relations familiales se restreignent à la proche parenté, la proportion de relations de dépendance est aussi plus faible*.

3) *Les relations des ruraux prolétarisés se caractérisent à la fois par leur intra-ethnicité et leur communauté de statuts socio-économiques*. Les relations inter-ethniques se limitent au quartier d'habitat. Elles sont d'un taux très faible dans le réseau rap-

(1) A la première génération citadine, cette préférence pour les relations intra-ethniques est généralisée en Afrique. Cf. Epstein : The network and urban social organization dans « Rhodes Living-stone Journal », une, 1961, n° 29, Manchester University Press, p. 51 et 52.

proché, et ne jouent une certaine importance que dans le réseau relâché. Les ruraux prolétarisés fréquentent moins de parents et connaissent aussi moins de relations de dépendance.

Leur réseau est nettement moins fourni que ceux des deux autres groupes.

— Pour être complète l'étude des réseaux sociaux devrait comporter celle de leurs variations. On peut imaginer pour mesurer la variation temporelle de procéder à l'application du même questionnaire avec un an d'écart (ce qui ne fut pas possible, compte tenu de la brièveté du séjour et de la superposition des différentes phases de l'enquête). La démarche qui aurait consisté à demander directement aux enquêtés s'ils abandonnaient des relations ou s'ils en créaient de nouvelles aurait entraîné des situations délicates du fait de la nature de la question posée. J'ai cependant pu constater que dans un certain nombre de cas chez les citadins, les ruraux prolétarisés et les plus jeunes nouveaux citadins, un changement de résidence entraînait le recentrage du réseau de relations sur le nouveau quartier d'habitat. D'autres variations tiennent aux différences de statut. Les réseaux sociaux se structurent en partie :

1) *suivant l'âge*. Les jeunes ont tendance à construire des réseaux plus vastes et plus inter-ethniques que des individus déjà âgés et arrivés tard à la ville.

2) *suivant le statut socio-professionnel*. Une amélioration du statut se traduit d'abord par un élargissement du réseau et en particulier chez les nouveaux citadins par le développement des relations villageoises. Au contraire une détérioration du statut conduit à la restriction du réseau de relations (plusieurs cas rencontrés à Marcory) et par l'affaiblissement des rapports ville-campagne.

3) *suivant l'origine ethno-géographique*. Les originaires des ethnies voisines d'Abidjan ont un réseau de relations à cheval sur la ville et le village assez intra-ethniques du fait de la proximité de la société ancienne.

Les gens du nord (Sénoufo, Malinké, en partie Mossi) résistent également pour des raisons culturelles (Islam) et structurelles (l'ancienne tradition urbaine qui a permis l'implantation de la famille étendue dans un milieu hétérogène ethniquement et socialement) à l'insertion dans la ville moderne. Les gens de la forêt et de la savane humide (des Agni à l'est aux Bété et Guéré à l'ouest, en passant par les Baoulé et les lagunaires) donnent sensiblement plus de prise à une structuration moderne de leur réseau de relations surtout à la seconde génération citadine.

4) *suivant le niveau d'instruction.* Le taux d'inter-ethnicité semble corrélatif du niveau d'instruction des enquêtés. Ainsi dans le cas de deux nouveaux citadins titulaires de revenus égaux, celui qui aura le plus haut niveau d'instruction aura aussi la plus grande propension aux relations inter-ethniques.

Enfin seul a été étudié le réseau social rapproché resserré plus facilement appréhendable au niveau de l'enquêté. Or il existe aussi un réseau social à distance, relâché, qui concerne des individus n'intervenant pas de façon habituelle et surtout approfondie dans l'existence des enquêtés ; ce sont des personnes connues sous un seul aspect (à l'occasion de l'exercice de la profession, ou encore des loisirs pratiqués dans le quartier d'habitat par exemple). Au niveau de ce réseau social élargi, éloigné, les relations s'organisent autrement. Il s'agit dans l'ensemble de relations de réciprocité qui, pour les trois groupes, sont basées sur une communauté de statut socio-professionnel ou des goûts communs (amis de quartier avec lesquels on joue aux dames, au ludo, au football). Les relations du réseau relâché sont très fréquemment inter-ethniques. Même les ruraux prolétariés de Nouveau Koumassi mentionnent des éléments d'autres ethnies que la leur dans ce réseau à distance.

Si les fondements des relations ont trois grandes sources, dont la moderne n'est pas la moins importante, par contre le fonctionnement concret des relations ainsi que leur perception quotidienne s'opèrent sur un mode qui semble beaucoup plus près de celui du village que de ceux des rapports inter-personnels dans les sociétés industrielles.

Ceci est particulièrement vrai pour les relations hiérarchisées, y compris celles basées sur une différence de statut socio-économique en ville. Le besoin de connaissance de l'autre et de contact élargi, la connaissance effective de sa vie dans le cas des situations égalitaires, même s'il n'y a pas confusion des existences, créent des relations très personnalisées entre les individus de statuts différents. Ces rapports de patrons à clients, s'ils ne sont pas absents des sociétés industrielles classiques, anciennes, sont loin d'en constituer la règle générale comme on le note ici.

Cette super-personnalisation des liens est encore plus sensible dans les relations égalitaires où souvent l'intensité des rapports est telle que l'on connaît l'autre pratiquement à tous les niveaux de la réalité sociale. Les membres du réseau relâché font exception (on ne connaît que quelques aspects de leur vie) alors souvent l'informateur précise : « mais ce ne sont pas de vrais amis ».

C'est chez les nouveaux citadins que les relations égalitaires revêtent les formes les plus intenses, car les membres de ce groupe ont à la fois le désir et la possibilité d'épanouir au maximum des rapports inter-personnels très prononcés. Si des formes de relations égalitaires élaborées existent également chez les citadins il est rare que ceux-ci les développent d'une manière aussi achevée que les nouveaux citadins : les repas pris en commun sont moins fréquents. Les individus prêtent et reçoivent plus rarement de l'argent. Symétriquement les ruraux prolétarisés n'ont pas les moyens matériels d'épanouir leur réseau social au niveau de leurs aspirations et présentent une diversité de situations moindre que les deux autres catégories. « Le mode de dispersion » de leurs relations tend à se rapprocher de celui des travailleurs manuels d'une grande cité industrielle tant par sa concentration dans l'espace que par l'importance plus grande des relations de voisinage (1).

La prédominance des relations basées sur la réciprocité pourrait favoriser une interprétation selon laquelle les réseaux sociaux des habitants des deux quartiers évolueraient radicalement vers une plus grande homogénéité sociale caractéristique de la formation d'une société de classes. La réalité de certaines de ces situations conduit à nuancer l'appréciation du phénomène :

— Si dans le cas d'identité professionnelle, et d'âges différents, les relations se répartissent équitablement entre des rapports hiérarchisés (stratification sociale ancienne) et rapports égalitaires, (stratification sociale moderne), la situation contraire (professions différentes, même âge) engendre plus de cas d'égalité (stratification ancienne) que de cas de hiérarchisation des rapports (stratification nouvelle). Cette dernière possibilité d'hétérogénéité sociale (relations égalitaires entre des individus de statuts socio-professionnels différents) se trouve encore vérifiée par les relations égalitaires établies entre personnes de professions et d'âges différents. L'égalité dans les relations n'est donc pas toujours fondée sur l'homogénéité des statuts sociaux citadins des individus. Il n'en demeure pas moins que la masse la plus importante des réseaux sociaux est composée de personnes de même profession et de même âge que les enquêtés. C'est aussi en son sein que se concentre le plus grand nombre de relations inter-ethniques.

— Enfin les rapports entre relations hiérarchisées et relations égalitaires sont différents d'un groupe à l'autre. Celles-ci atteignent un équilibre chez les nouveaux citadins. Au contraire, dans

(1) P.H. Chombart de Lauwe, 1952. Paris et l'agglomération parisienne. T. II : l'espace social dans une grande cité. Chap. VII : Exemples d'études des rapports sociaux. Presses Univ. Fr., p. 105-106.

les deux autres groupes les relations égalitaires l'emportent sur les hiérarchisées. Un essai d'interprétation consiste à dire que les rapports inter-personnels approfondis impliquant une connaissance globale de l'autre persistent aussi bien dans les deux types de relations des nouveaux citadins. Au contraire ces rapports très personnalisés ne se maintiendraient essentiellement que pour les relations égalitaires chez les ruraux prolétarisés et les citadins. Les rapports hiérarchisés personnalisés sans être tout à fait inexistantes sont nettement moins nombreux pour ces deux groupes, laissant la place pour une unification objective des conditions d'existence au sein du réseau social qui rappelle plus nettement ceux des pays anciennement industrialisés où, très schématiquement, on ne se fréquente qu'entre pairs. L'homogénéité sociale plus grande des relations des citadins et des ruraux prolétarisés (en particulier par la prédominance des relations égalitaires avec des individus de même statut social) constitue une évolution importante vers l'émergence d'une société urbaine formée en classes sociales puisque les réseaux sociaux sont l'inscription dans la réalité quotidienne des individus des stratifications sociales, des hiérarchies, des groupes sociaux auxquels ils participent.

CHAPITRE II

LA SOLIDARITE FAMILIALE

Une des formes la plus souvent signalée de solidarité engendrée par le milieu urbain consiste en la redistribution partielle du revenu citadin aux membres de la famille sous forme de dons en espèces ou en nature. Cette solidarité familiale demeure l'expression en milieu urbain de sociétés rurales où la destinée de chacun est rarement individualisée mais intégrée à celle du groupe (famille étendue ou unité plus vaste).

Mais si ce principe prend racine dans les cultures traditionnelles, c'est l'insertion dans le milieu urbain qui lui donne l'occasion de se manifester avec le plus de vigueur. Aussi, plus le décalage est grand entre les statuts économiques des Abidjanais et ceux de leur famille villageoise, plus l'aide sera importante et unilatérale au contraire de ce qui se passait dans les communautés rurales d'origine. Lorsque celles-ci sont préservées, leurs membres, au niveau des différentes générations, sont de statut équivalent, y compris de statut économique, hormis la distinction entre hommes libres et captifs. Chacun possède d'ailleurs fort peu de biens privés de consommation durable et les échanges courants sont relativement équilibrés. Ce principe latent au sein des cultures africaines pré-industrielles de solidarité entre tous les membres de la famille étendue a l'occasion de se manifester au contact de la société industrielle en formation dans les villes, milieu auquel il est exogène. D'autres enquêtes ont déjà révélé l'importance de cette aide qui est une manière de participer profondément à la famille et au milieu traditionnels (1).

Quels que soient les conflits inéluctables qu'entraîne alors un tel impératif, il est bon de reconnaître qu'il est largement accepté dans les faits malgré la diversité des opinions émises par les habitants des villes, ainsi qu'en témoignent les réponses de

(1) P. Fougeyrollas dans « Fonctionnaires Sénégalais et socialisme africain ». Le mois en Afrique. Novembre 1966, n° 11, p. 84. L'auteur cite une enquête réalisée par Mlle Fatou Sow.

ceux des deux quartiers étudiés. Les différences commencent à se manifester lorsqu'est abordé le problème de l'extension que doit connaître la solidarité familiale.

C'est donc sur les modalités de cette solidarité familiale et sur sa définition même que les réponses diffèrent alors que personne ou presque ne songe à contester l'existence du principe qu'il soit (la majorité des cas) ou non (la minorité) accepté.

L'étude quantitative de l'aide familiale envisagée dans ce chapitre se circonscrit aux échanges entre l'enquêté et les parents n'habitant pas habituellement dans son foyer. Sont donc exclus les échanges qui concernent le chef de famille et les parents hébergés par celui-ci. Elle a été conduite à partir de l'ensemble des questions suivantes :

- a) combien de personnes aidez-vous hors de votre foyer ?
- b) quels liens de parenté existent entre elles et vous ?
- c) combien donnez-vous en moyenne chaque mois ? Sous quelle forme ? (espèces ou nature).

Les appréciations quantitatives de la première section — (données matérielles de la solidarité familiale) — ne portaient donc que sur les échanges extérieurs au foyer.

Par contre, les opinions, les attitudes, les faits traités dans la seconde section (à partir d'une question ouverte qui devait permettre à chacun de porter un jugement d'ensemble sur l'aide familiale « Que pensez-vous de l'aide familiale » ?) concernent l'aide familiale dans son acception la plus large.

Enfin, une dernière précision semble nécessaire : nous n'avons traité systématiquement dans l'analyse quantitative que l'aide régulière, répétitive. Or, il existe une aide occasionnelle, très difficile à apprécier quantitativement mais parfois importante. Pour l'appréhender à ce premier niveau il aurait fallu procéder à des enquêtes de budgets familiaux pour lesquels le temps nous a manqué. Dans notre questionnaire, cette aide fut donc difficilement mesurable lorsqu'elle demeurait diffuse. Par contre, elle le devint lorsqu'elle portait sur des sommes et sur des dons importants.

Aussi, l'ai-je parfois mentionnée au passage, dans les études de cas de la troisième section : la solidarité familiale en tant que mesure du changement social.

Tableau n° 26

LES FORMES DE L'AIDE

Les formes de l'aide	MARCORY		NOUVEAU KOUMASSI		TOTAL
	Nouveaux citadins 93	Citadins 42	Nouveaux Citadins 51	Ruraux prolétariés 67	
Aide en argent	21	21	14	33	89
En nature	4	1	1	2	8
Aide en argent et en nature	58	15	28	23	124
Pas d'aide	7	3	6	7	23
Réponses nulles	3	2	2	2	9
Total des réponses	93	42	51	67	253

I — LES DONNEES MATERIELLES DE LA SOLIDARITE FAMILIALE

A. LES FORMES DE L'AIDE (tableau n° 26)

1. *Aide en espèces*

L'aide prend deux formes : dons de sommes d'argent, dons d'objets ou de denrées périssables ou non. Il importe de bien délimiter les deux types d'aide avant d'étudier leur importance et leurs combinaisons réciproques.

L'aide régulière en espèces que les enquêtés ont été amenés à apprécier par eux-mêmes, revêt dans la réalité des échanges une périodicité plus ou moins grande. Il s'agit d'abord d'une aide vraiment régulière dont la périodicité mensuelle est le cas type. Cette aide est alors attribuée à chaque fin de mois lorsque tombe le traitement ou le salaire. Elle est donnée de la main à la main, lorsque les personnes aidées habitent la ville ou un village pas trop éloigné de celle-ci (soit que l'aidé se déplace pour venir la chercher, soit que l'aidant profite de ses liquidités pour gagner son village d'origine). Ainsi s'explique d'ailleurs en partie le trafic routier intense des fins de mois entre Abidjan et les villages de l'intérieur.

Elle est donnée par mandat ou personnes interposées lorsque les aidés demeurent dans des villages trop éloignés de l'aidant.

La périodicité peut être plus espacée : tous les deux mois, tous les trimestres, trois fois par an.

Dans d'autres cas, opposés aux premiers, il n'existe pas de régularité prévue, mais une moyenne qui s'établit d'une année à l'autre et un certain nombre de parents que l'enquêté nous dit aider « lorsqu'ils en ont besoin ». C'est cette moyenne que j'ai essayé de cerner approximativement avec la collaboration de l'enquêté.

Que l'aide monétaire corresponde à la première ou à la seconde situation (aide régulière et ordonnée a priori ou bien aide régulière a posteriori parce que répétitive et s'adressant toujours aux mêmes personnes), j'ai converti en aide mensuelle le montant brut des sommes indiquées. Enfin, d'une façon générale, les aides régulières a priori sont non spécifiques, mais il existe des exceptions importantes. Ainsi en va-t-il de l'aide monétaire donnée régulièrement pour le paiement des manœuvres de la plantation d'un frère demeuré au village, ou bien encore du paiement régulier du loyer d'un jeune parent, d'une pension d'interne et surtout pour les ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi, l'aide fournie pour le paiement de l'impôt de capitation des pays du nord (Haute-Volta, Niger).

L'aide non déterminable, a priori non mensualisée, au contraire apparaît le plus souvent comme une aide spécifique. C'est une aide ad hoc déterminée par les nécessités du moment mais qui se différencie de l'aide exceptionnelle. Celle-ci se caractérise soit par la qualité de la personne bénéficiaire, non aidée en temps habituel, soit par son montant exceptionnel (gros frais auxquels n'avait jamais fait face l'aidant), soit par sa cause (dépenses imprévisibles). Il arrive cependant que l'aide non « mensualisée » soit aussi indéterminée dans ses applications que l'aide régulière et qu'elle prenne alors la même forme d'aide généralisée, telle l'aide monétaire qui intervient en période de soudure.

2. Aide en nature

Elle est fort diversifiée. Certains types de biens apparaissent cependant plus souvent que les autres et permettent de la classer schématiquement en trois catégories :

— *une aide répétitive* qui porte le plus souvent sur des denrées périssables ou des biens de consommation immédiate, soit produits alimentaires et, en particulier, riz (pour tous) et poissons séchés (pour les gens de l'intérieur), soit d'autres biens de consommation (en particulier savon, lessive, pétrole, bougies) ;

— *une aide sur commande*, assurée d'une certaine périodicité et portant plutôt sur des biens de consommation durables fournis en particulier à l'occasion des fêtes (Noël, fête de la Tabaski pour les musulmans, fête de l'indépendance), paire de chaussures, pagnes, mouchoirs. Ainsi, voit-on souvent des enquêtés offrir une fois par an un complet-pagne à telle ou telle parente (une sœur, une tante).

Dans toute la mesure du possible, j'ai essayé d'obtenir une appréciation chiffrée de ces deux premières formes d'aide en nature pour les inclure dans le montant mensuel de l'aide ;

— *une aide occasionnelle* en nature qui peut être très considérable : une machine à coudre ; plusieurs tonnes de ciment, voire même une voiture (offerte à l'oncle maternel chez les Agni par exemple, au frère aîné chez les Bété).

L'aide en nature, même dans ses formes les plus usuelles, présume la présence au village de celui qui donne ou la venue à Abidjan du bénéficiaire car il est aléatoire, ou du moins considéré comme tel, de l'expédier à moins que l'on connaisse quelqu'un de confiance pour la remettre de la main à la main. Si les Ivoiriens donnent indifféremment (sauf les ruraux prolétarisés) une aide en nature ou une aide en argent, la préférence des étrangers (les ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi, par exemple) va vers l'aide en argent à moins qu'ils puissent faire

remettre le cadeau en main propre (par un ami transporteur, par exemple) ou que leur famille puisse « déléguer » quelqu'un à Abidjan.

3. *Position relative des deux formes d'aide* (tableau n° 26)

C'est la combinaison des deux formes d'aide qui représente la situation la plus fréquemment rencontrée : 124 cas sur 244 réponses retenues, soit à peu près 50 % des réponses.

L'aide qui prend uniquement la forme monétaire est elle aussi très importante : 89 cas, soit les 35 % de l'ensemble des réponses.

L'aide intégralement en nature est très réduite, ce qui souligne bien a contrario l'importance primordiale de l'apport monétaire des citadins aux villageois.

Au niveau des trois groupes, un clivage s'opère entre les nouveaux citadins et les autres. Les premiers, surtout à Marcory, accordent leur préférence aux deux formes d'aide conjuguées, attestant ainsi l'intensité de leurs relations ville-campagne, puisque l'aide en nature implique plus encore que l'aide en argent le contact du donateur et du donataire. A l'inverse, citadins et ruraux prolétarisés plus éloignés socialement et géographiquement de leur société d'origine préfèrent l'aide en espèces. Pour les ruraux prolétarisés, surtout ceux du Nord, il est plus difficile de faire remettre par personnes interposées des dons en nature encombrants qui doivent être emportés dans des véhicules de transport bondés, que de confier une somme d'argent à quelqu'un ou de l'expédier ou la faire expédier (pour les illettrés) par mandat.

L'acquisition d'habitudes urbaines pousse les citadins à préférer les facilités du don en argent. Au surplus, pour ceux d'origine étrangère, l'éloignement de la famille détermine le choix.

B. LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

1. *Nombre de personnes aidées*

Il est très rare de trouver des chefs de famille qui n'aident pas au moins un parent hors de leur propre foyer (tableau n° 27 - nombre de personnes aidées).

Les habitants de Marcory aident plus de monde que ceux de Nouveau Koumassi. Cet écart s'explique d'abord par la différence de niveau de vie, puisque même les nouveaux citadins de Koumassi possèdent globalement un revenu inférieur à celui de leurs homologues de Marcory. Cet écart s'explique ensuite par la forte proportion d'étrangers domiciliés dans ce quartier qui

échappent en partie à des contraintes familiales plus précises grâce à l'éloignement de leur société d'origine. Une dernière explication tient au fait qu'une partie des nouveaux citadins interrogés à Nouveau Koumassi est composée d'individus propriétaires de la concession où ils habitent. En tant que tels, ils hébergent et nourrissent suffisamment de parents et alliés pour n'avoir point ou ne point pouvoir en aider d'autres à l'extérieur.

La grande majorité de la population des deux échantillons aide régulièrement (« ou soutient » comme on le dit dans le langage populaire d'Abidjan) de deux à quatre parents. La classe la plus importante pour les nouveaux citadins de Marcory est composée de ceux qui « soutiennent » trois personnes (25/93). Chez les citadins de Marcory et les nouveaux citadins et ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi, ceux qui aident deux personnes sont les plus représentés. A l'exception des nouveaux citadins de Marcory, fort peu nombreux sont ceux qui aident plus de quatre personnes.

Le tableau n° 27 rassemble ces données.

D'une façon plus systématique, il ressort que globalement (c'est-à-dire dans les deux échantillons réunis), 89 % des enquêtés aident au moins une personne, 71 % au moins deux et 43 % au moins trois personnes.

Les nouveaux citadins de Marcory se trouvent en tête de l'aide fournie :

- 94 % d'entre eux aident au moins une personne ;
- 85 % au moins deux personnes ;
- 62 % au moins trois personnes ;
- 34 % d'entre eux aident encore quatre personnes ou plus.

En agissant ainsi les habitants de Marcory font mieux que la plupart de ceux d'autres villes plus anciennes de l'Ouest africain. Ainsi, une enquête dans un quartier central et traditionnel de Lagos révèle que 70 % des chefs de famille aident au moins une personne (1).

2. *Qualité des parents aidés*

Les deux groupes de parents qui apparaissent le plus fréquemment parmi les personnes aidées sont les ascendants directs (père et mère) et le groupe des siblings (frères et sœurs).

(1) P. Marris. *Family and social change in an African City*. London, Routledge and Kegan Paul. 1961, page 36.

Tableau n° 27

NOMBRE DE PERSONNES AIDEES

Nombre de parents aidés	MARCORY		NOUVEAU KOUMASSI	
	Nouveaux citadins	Citadins	Nouveaux citadins	Ruraux prolétariés
Aucun	5	4	7	10
Un parent	8	9	8	13
Deux parents	21	12	17	21
Trois parents	25	6	8	8
Quatre parents	15	5	6	7
Plus de quatre	16	4	3	6
Questionnaires nuls	3	2	2	2
	93	42	51	67

Cet ordre est inversé pour les nouveaux citadins de Marcory sans qu'il nous ait été possible de déterminer nettement pourquoi frères et sœurs étaient plus représentés que père et mère chez les personnes aidées.

Une première hypothèse s'appuie sur le fait que les nouveaux citadins de Marcory sont dans l'ensemble jeunes (moins de 30 ans) et que, par conséquent, leurs parents (ainsi que nous l'avons vérifié dans un certain nombre de cas) ont de fortes chances de ne pas être trop âgés. Cependant, le rapport entre l'âge des parents et des enfants est loin d'être constant.

Une autre hypothèse consiste à dire que si, comme partout ailleurs, on n'a qu'un père et une mère réels, le nombre des frères et sœurs est par contre très important et toujours extensible.

Une dernière hypothèse, de nature plus sociologique, partant de la constatation précédente (grand nombre de frères et sœurs) revient à dire que ceux-ci font pression sur les enquêtés pour obtenir une aide ; et ils le font d'autant plus facilement à Marcory que les nouveaux citadins sont dans leur immense majorité d'origine ivoirienne et par conséquent résident assez près de leur société d'origine. J'ai pu établir qualitativement cette interprétation dans plusieurs cas sans pouvoir donner une formulation quantitative au phénomène. D'ailleurs, si l'aide aux ascendants directs n'est jamais contestée, il n'en va pas de même pour celle accordée aux frères et sœurs.

1) *Aide aux ascendants directs*. Il existe donc dans l'esprit des habitants de Marcory et Nouveau Koumassi un devoir absolu d'assistance aux vieux parents quelle que soit la société d'origine et quel que soit le groupe social envisagé. L'aide aux ascendants directs s'opère de plusieurs façons : lorsque le père et la mère vivent encore ensemble, elle est mentionnée d'une façon unitaire ; c'est la situation la plus fréquente pour les ruraux prolétariés et les nouveaux citadins de Nouveau Koumassi.

L'aide est, par contre, démultipliée sur chacun des parents lorsque ceux-ci vivent séparés (et c'est le cas pour près de la moitié des nouveaux citadins et des citadins de Marcory).

La dernière situation concerne l'aide qui se reporte sur le parent survivant à la mort du conjoint.

2) *Aide aux frères et sœurs*. Parmi les frères et sœurs aidés, le groupe des sœurs cadettes (petites sœurs), chez les nouveaux citadins de Marcory, est nettement le plus nombreux. Les frères aînés se trouvent particulièrement responsables de celles-ci, avec une tendance encore plus marquée dans les sociétés matrilineaires, mais qui existe aussi chez les ressortissants des sociétés patrilineaires. Un jeune fonctionnaire Agni (matrilineaire) nous déclare par exemple : « J'aide mes deux petites sœurs ; je leur donne 4 000 F par mois ; elles n'ont pas encore de mari, je préfère les aider plutôt qu'elles n'aillent avec n'importe qui ». Le même sentiment de responsabilité anime l'aide aux frères cadets.

Par contre c'est le sentiment d'obéissance qui justifie l'aide aux frères aînés, surtout chez les patrilineaires, et aussi celle fournie à la sœur aînée (plus encore chez les ressortissants des sociétés matrilineaires). Ces différentes aides accordées aux frères et sœurs peuvent déjà engendrer des conflits surtout lorsque l'aide n'est pas spontanée mais suscitée par le bénéficiaire.

Le troisième groupe important de parents aidés comprend les père et mère classificatoires et, en particulier, les oncles et tantes (frères et sœurs de la mère ou du père). Le principe de

cette aide de nature traditionnelle n'est pas toujours acceptée par les donateurs même s'ils la pratiquent. Son maintien exprime la survie de structures et de hiérarchies proprement villageoises en milieu urbain. Aussi, n'est-il pas étonnant de trouver cette classe plus représentée chez les parents aidés par les nouveaux citadins de Marcory que chez ceux aidés par les représentants des deux autres groupes. Les nouveaux citadins de Marcory, grâce à leur niveau de revenus et à la proximité relative de leur lieu de naissance, sont demeurés beaucoup plus proches de leur famille villageoise et de leurs multiples parents.

3) Ce maintien de comportements traditionnels adaptés au milieu urbain et qui s'extériorisent ici par une aide familiale élargie à la famille étendue est souligné dans trois autres classes de parents presque uniquement représentées chez les nouveaux citadins :

a) *Grands-parents réels et classificatoires*. Ils sont de fait fort peu nombreux et se trouvent mentionnés uniquement par les nouveaux citadins de Marcory et de Koumassi.

b) *Frères et sœurs classificatoires* : surtout des cousins parallèles et quelques cousins croisés.

c) *Fils et filles classificatoires* (fils et filles de sœurs et de frères). Ces neveux aidés sont moins nombreux que les représentants de la classe précédente (frères et sœurs classificatoires). En fait, ils se trouvent très souvent à domicile chez l'oncle abidjanais et échappent ainsi à la mesure que nous avons faite de l'aide familiale, compte tenu du postulat que nous nous sommes fixé au début du chapitre.

4) *Aide aux beaux-parents*. Certains enquêtés révèlent une aide soit à l'un de leurs beaux-parents, soit aux deux (le principe des variations étant le même que pour les parents).

L'appréciation de cette aide à travers les déclarations obtenues paraît inférieure à la réalité telle qu'on l'observe au moins pour les nouveaux citadins. Dans leur cas (ce sont les patrilinéaires qui se trouvent concernés : Bété, Guéré), les nouveaux citadins contestent violemment cette aide qui leur apparaît comme une application déviée du principe traditionnel de la dot échelonnée. Aussi n'ont-ils pas mentionné l'aide qu'ils leurs apportent, ne la considérant pas comme régulière (ce qui est souvent vrai) même si elle est monétairement importante.

D'une façon générale, il existe des gens mentionnés à contre-cœur, comme je l'ai dit plus haut, dont on critique les demandes (tels les beaux-parents et autres alliés chez les patrilinéaires) ; aussi, ne sont-ils pas nommés lorsque l'aide régulière est recen-

Tableau n° 28 a

MONTANT DE L'AIDE MENSUELLE

MARCORY Montant de l'aide	Nouveaux citadins	Citadins
Aucune aide	5	4
2 000 F et moins	2	5
Plus de 2 000 à 4 000 F	21	13
Plus de 4 000 à 6 000 F	17	8
Plus de 6 000 à 8 000 F	10	3
Plus de 8 000 à 10 000 F	6	2
Plus de 10 000 F	8	2
Montant non précisé	21	3
Réponses nulles	3	2
TOTAL	93	42

Tableau n° 28 b

MONTANT DE L'AIDE MENSUELLE

NOUVEAU KOUMASSI Montant de l'aide	Ruraux prolétarisés	Nouveaux citadins
Aucune aide	12	6
Moins de 1 000 F	22	4
1 000 à 2 000 F	20	10
Plus de 2 000 à 4 000 F	6	13
Plus de 4 000 à 6 000 F	0	8
Plus de 6 000 à 8 000 F	0	2
Plus de 8 000 à 10 000 F	0	1
Plus de 10 000 F	0	0
Montant non précisé	5	5
Réponses nulles	2	2
TOTAL	67	51

Tableau n° 29
AIDE EN RETOUR

Personnes aidées en retour	Nouveaux citadins (Marcory)	Citadins (Marcory)	Nouveaux citadins (Koumassi)	Ruraux prolétariés (Koumassi)
Total	21	11	20	29
% de l'ensemble	22,5 %	26 %	39,2 %	43 %
Aide en nature	6	1	10	18
Aide en espèces	8	8	6	7
Aide en nature et en espèces	7	2	4	4
Aide régulière	8	2	8	13
Aide régulière en nature	3	0	5	10
Aide régulière en espèces	3	2	2	1
Aide régulière en nature et en espèces	2	0	1	2

sée, en guise de représailles platoniques, bien que dans la réalité on satisfasse leurs demandes, même en maugréant (cas des Bété).

C. MONTANT DE L'AIDE (tableaux n° 28 a et 28 b)

L'appréciation chiffrée de l'aide moyenne ne fut pas aisée à établir chaque fois que l'aide n'épousait pas la forme mensuelle et monétaire mais dépassait cette forme et comprenait de nombreux dons en nature. Dans plusieurs cas il fut impos-

sible de faire préciser le montant exact de cette aide, même au niveau annuel, tellement les situations étaient confuses. Des tentatives d'éclaircissements supplémentaires auraient entraîné de sérieux risques de blocage dans la poursuite d'un entretien très long et difficile à soutenir pour les interrogés dans cette seconde phase de l'enquête.

Ce sont les nouveaux citadins de Marcory qui, présentant les situations les plus complexes, comportent le plus grand nombre d'aides dont le montant ne fut pas précisé. Les chiffres obtenus mettent en lumière les situations symétriques et opposées des nouveaux citadins de Marcory et des ruraux prolétariés de Nouveau Koumassi. L'écrasante majorité de ceux-ci (44/67 interrogés) donne 2 000 F ou moins par mois. Plus de la moitié de cette majorité (soit 22 personnes) donne moins de 1 000 F.

A l'inverse, la plus large majorité de nouveaux citadins se situe au-dessus de la limite de 2 000 F par mois et plus précisément entre 2 000 F et 8 000 F (48 personnes sur les 85 qui ont reconnu aider leur famille). Ceux qui donnent moins sont très peu nombreux : soit 2,3 % de ceux qui aident. Enfin, une proportion non négligeable de nouveaux citadins donne plus de 8 000 et même plus de 10 000 F par mois à Marcory (9,4 %).

Les nouveaux citadins de Koumassi ont des revenus plus limités que ceux de Marcory avoisinant assez fréquemment la limite inférieure des 20 000 F par mois. Cette situation se traduit dans l'aide beaucoup plus modeste qu'ils fournissent à leur famille, aide nettement plus élevée en moyenne toutefois que celle des ruraux prolétariés. Le plus grand nombre de nouveaux citadins du second quartier donne de 2 000 à 8 000 F (cf. tableau 28 b).

Bien que titulaires de revenus égaux à ceux des nouveaux citadins de Marcory et de revenus bien supérieurs à ceux des ruraux prolétariés, les citadins limitent, dans leur majorité, leur aide à un palier de 2 000 à 8 000 F. Ils semblent ainsi s'être un peu dégagés de la contrainte de l'aide familiale puisque c'est dans leur cas seulement que ne joue plus la corrélation entre l'accroissement du revenu et le chiffre absolu d'aide consentie.

D. L'AIDE EN RETOUR

Ainsi qu'il ressort du tableau n° 29 elle n'est ni aussi généralisée, ni aussi importante que l'aide distribuée par la population des deux échantillons, à part de très rares exceptions. Les enquêtés des deux quartiers font partie de la population active. Ils sont de surcroît dans une très large majorité titulaires d'un emploi. Or, ce sont les vieux, les jeunes, les sans-emploi, les femmes (les chefs de famille sont rarement féminins dans nos

Tableau n° 30

ATTITUDE VIS-A-VIS DE L'AIDE

ATTITUDES	MARCORY		NOUVEAU KOUMASSI	
	N.C.	C.	N.C.	R.P.
1 — Adhésion spontanée au principe d'aide	28	9	15	26
2 — Aide motivée	11	2	9	24
3 — Aide résignée	5	2	6	3
4 — Aide réservée	12	2	3	0
5 — Aide limitée	10	17	0	0
6 — Aide contrainte, refus verbal du principe	16	4	12	6
7 — Favorable à l'aide mais ne donne pas	5	4	2	5
8 — Défavorable et n'aide pas	2		2	1
9 — Réponses nulles	3	2	2	2
TOTAL	92	42	51	67

échantillons) et plus largement ceux dont la situation est considérée comme moins bonne matériellement (ceux qui « sont dans le besoin ») qu'il faut aider en vertu du principe de la solidarité élargie.

Aussi les chefs de famille en âge de travailler convenaient très facilement, au moins sur le plan du principe, que c'était à eux qu'incombait la charge de l'aide : « j'ai été aidé ; c'est à mon tour d'aider » dit l'un d'eux ; ou bien encore : « maintenant, je ne reçois plus aide, mais avant, quand je n'avais rien, ma famille m'aidait ».

Donc, à l'exception des ruraux prolétarisés, l'aide en retour est considérée comme occasionnelle. Mais cette aide occasionnelle peut toujours virtuellement se transformer en aide régulière si l'habitant d'Abidjan perd sa source de revenu. Alors la famille, par l'intermédiaire de la personne dont l'enquêté se considère comme le plus dépendant (père, oncle maternel par exemple) ou de celui que sa réussite sociale a classé chef de famille à Abidjan, lui portera secours parce qu'il est « lui aussi dans le besoin ». Il s'établit donc une véritable sécurité sociale spontanée en échange de laquelle l'enquêté aidera à nouveau ses parents lorsqu'il aura recouvré une situation. Ainsi, un Sénégalais, ancien commis, est aidé par son père (résidant lui aussi à Abidjan) parce qu'il est en chômage.

Un mécanicien Bambara de Nouveau Koumassi dit recevoir des subsides de son frère aîné. Lorsqu'il « manque de travail », le sens de l'aide est inversé puisque c'est l'informateur qui adresse habituellement de l'argent à son frère aîné.

Les ruraux prolétarisés considèrent plus facilement l'aide reçue en retour comme une aide régulière, même si elle est très espacée et faible en valeur absolue, tellement c'est un appoint important dans la situation de très grande pénurie qui est la leur. L'aide reçue prend alors fréquemment la forme de don en nature qui arrive à Abidjan avec une faible périodicité, généralement au moment des fêtes, lorsque le village d'origine se situe dans la lointaine savane du Nord (Voltaïques, Nigériens). Cette fréquence augmente naturellement lorsque les ruraux prolétarisés concernés sont des ressortissants ivoiriens du sud ou du centre du pays. Un manœuvre Samogo nous dit : « ma mère m'envoie une fois par an une couverture qu'elle a filée et tissée elle-même et un paquet de condiments ». Un manœuvre Baoulé reçoit des pagnes et des ignames, un Mossi des pintades, du gombo et des poulets. Un planton Adjoukrou est plus favorisé étant donnée la proximité de son village natal et réceptionne régulièrement de l'attiéké, de l'huile de palme et du poisson. Un chaudronnier Mossi attend chaque année les vêtements confectionnés au village que lui envoie sa famille. L'aide en argent re-

que par les ruraux prolétariés n'est pas une aide régulière. Elle provient rarement du village : jamais lorsqu'il s'agit des gens du Nord, de très rares fois pour les Ivoiriens tellement les villageois sont dépourvus d'espèces. A l'exception des ruraux prolétariés qui en ont réellement besoin, et dont les parents au demeurant ne peuvent guère offrir autre chose, l'aide en nature n'est pas considérée comme une aide véritable, encore que les nouveaux citadins la mentionnent souvent et reçoivent des produits du village à un rythme régulier.

Mais il existe pour eux des aides plus importantes : les originaires du Sud et du Sud-Est (Attié et Agni entre autres), dont les familles villageoises sont relativement riches, ont été fréquemment aidés lors de leur installation au G.F.C.I. Un fonctionnaire Attié déclare : « ma mère m'a aidé pour le versement initial lorsque j'ai acheté ma villa ».

Un Agni, cadre d'entreprise, révèle qu'une cousine parallèle a acheté avec lui la maison qu'il occupe. Des oncles et des tantes riches planteurs d'Aboisso lui viennent régulièrement en aide selon les circonstances.

Plusieurs propriétaires de Nouveau Koumassi nous ont appris qu'ils se faisaient aider par leur famille lorsqu'ils procédaient à des agrandissements. Ils avaient d'ailleurs été aussi le plus souvent aidés pour le démarrage de la construction de leur concession.

La conjonction de la régularité de l'aide et de son caractère de don en partie en nature détermine les attaches et l'importance du milieu d'origine dans la vie de l'Abidjanais. Il n'est donc pas étonnant que, dans le cas des citadins, dont la position se caractérise par une distanciation plus grande vis-à-vis d'un milieu d'origine ethnique qu'ils n'ont pas connu enfant, l'aide en retour ne soit pratiquement jamais régulière et toujours sous forme monétaire.

Considérée dans son ensemble l'aide en retour reçue par les populations de Marcory et Nouveau Koumassi apparaît comme la réplique appauvrie de celle qu'ils fournissent à leur famille : produits du village contre produits de la ville ; aides monétaires occasionnelles et plutôt modestes (sauf dans le Sud) contre une aide régulière. L'aide dans le sens ville-village demeure donc globalement plus importante que celle dans le sens inverse village-ville.

II. DE L'AIDE SPONTANEE ET JUSTIFIEE A L'AIDE CONTRAINTE ET AU REFUS D'AIDER

Les justifications de l'aide ainsi que les attitudes à son égard sont multiples et contradictoires. Elles ont été ramenées à huit stéréotypes qui schématisent un peu la réalité sociale vécue (cf. tableau n° 30) et dont l'analyse sera reprise et enrichie dans le développement suivant par l'expression concrète des attitudes les plus significatives qui se ramènent à ces huit types principaux.

Les attitudes des habitants de Marcory et Nouveau Koumassi s'échelonnent de l'adhésion spontanée et enthousiaste ou justifiée au principe d'aide à une adhésion contrainte et même au refus d'aider.

A. LES POSITIONS EXTRÊMES

1. *Adhésion spontanée et enthousiaste* (ligne 1, tableau 30)

Pour un nombre très important d'enquêtés l'aide familiale est considérée comme normale et même souhaitable. On y adhère spontanément par habitude, sans même essayer de trouver une justification à ce comportement. Les expressions de cette attitude sont multiples :

« C'est un plaisir d'envoyer quelque chose à mes parents » (maçon Bambara). « L'aide, c'est naturel » (technicien Agni, nouveau citadin). « Quand on a les moyens, il faut aider ses parents » (fonctionnaire Attié, nouveau citadin). « Chaque fois que j'ai quelque chose je fais « de mes moyens » pour les aider (ses parents) » (électricien Adjoukrou). « C'est normal du fait qu'ils n'ont plus les moyens ; leur plantation ne rapporte plus, ils sont vieux ». Un jeune fonctionnaire Baoulé précise bien la spontanéité de son geste : « on ne m'a pas obligé, alors pourquoi enverrai-je ? » (c'est-à-dire : « c'est parce que je le veux bien que j'envoie une aide »). L'aide est alors entièrement acceptée dans son principe, même si sa mise en application perturbe sérieusement le confort matériel de celui qui donne (« c'est difficile, mais ça me fait plaisir de donner », dit un commis Baoulé).

Certains enquêtés se désolent même de ne pouvoir donner plus et mieux, ainsi qu'en témoignent les opinions suivantes qui émanent toutes de ruraux prolétariés de Nouveau Koumassi, manœuvres pour la plupart. « J'envoie de l'argent parce que c'est normal, si j'avais les moyens j'irais moi-même porter cet argent ». « Je voudrais donner encore plus que ça ». « Je voudrais donner encore plus pour que mes parents ne souffrent pas ». « Je regrette de ne pas faire davantage ». « L'aide que je donne ne suffit pas ; je voudrais donner plus ».

Cette attitude d'adhésion sans réserve est la plus représentée dans tous les groupes à l'exception significative des citadins où, cependant, elle vient tout de suite en seconde position.

2. *Refus d'aider*

A l'opposé (ligne 8), les individus qui expriment ouvertement un désaccord avec le principe d'aide ou qui le sous-entendent, tout en n'aidant personne, sont très peu nombreux. Leur effectif réduit souligne bien négativement que l'aide familiale est encore très largement acceptée dans son principe ; le plus souvent ceux qui contestent jusqu'au principe se contentent de dire qu'ils ne pensent rien. L'un d'eux, douanier Abouré, explique ainsi la situation : « Moi, je n'envoie rien, eux ils ont leurs plantations au village, moi, je fatigue pour nourrir mes enfants, je n'ai rien pour envoyer... ». Entre ces deux attitudes extrêmes se développe, même du point de vue schématisé du tableau n° 30, une série de comportements gradués.

B. L'AIDE MOTIVÉE (ligne 2)

Les personnes qui ressortent à cette classe ont éprouvé le besoin de justifier leur comportement en insistant soit sur l'aspect familial de l'aide, soit sur la solidarité qu'elle implique.

1. « *J'aide parce que c'est la famille* »

La première variante s'exprime en général ainsi : « j'aide parce que c'est la famille et que je me sens responsable ». « Je suis le seul qui travaille et qui ai la charge de la famille » (commis Bété). « Ils sont vieux, je dois travailler pour les nourrir ». Un manœuvre de Nouveau Koumassi insiste involontairement sur le caractère quasi religieux de l'aide à la famille : « c'est normal d'aider mon père et ma mère qui sont mes premiers dieux sur la terre ». « C'est lourd, mais c'est normal, car il y a tous les petits-frères qui vont derrière et je suis bien obligé d'aider mes parents » (commis Attié).

Les ruraux prolétarisés originaires du Nord combinent à loisir obligations naturelles et surnaturelles. « C'est normal qu'on les aide parce que Dieu (l'enquêté est musulman) nous a mis au monde pour les aider ». « Dieu m'a mis au monde pour aider mon vieux ; et si le gouvernement saisit mon vieux pour ses impôts ? ». « A mon papa et ma mère je donne 8 000 F dans l'année parce que je ne gagne pas assez. Je voudrais donner davantage, sans eux je ne serais pas venu au monde ». « C'est normal d'aider ma mère. Même si j'étais au pays, je ne pourrais pas la laisser cultiver à son âge. Au contraire, je serais obligé de cultiver pour elle. Je lui donne de l'argent parce que je ne peux pas faire la culture ».

2. « *J'aide parce que j'ai été aidé (ou parce que l'on m'aidera)* »

La seconde variante se résume dans les opinions suivantes : « c'est normal d'aider parce que je leur rends le bien qu'ils m'ont fait (cas le plus fréquent) », ou s'il s'agit de personnes plus âgées : « ils me rendent le bien que je leur ai fait ». Cette formulation générale s'exprime à travers des nuances diverses : un Attié, moyen fonctionnaire qui aide son père, un oncle paternel et trois tantes paternelles, pour une dépense moyenne mensuelle de 5 000 F, déclare : « c'est normal, je leur rends ; c'est eux qui m'ont permis d'arriver à ce stade ». Un cadre d'entreprise Bété, nouveau citoyen, se console d'aider un nombre toujours croissant de parents de plus en plus éloignés en remarquant : « je pourrais en profiter à mon tour, si je ne travaillais pas ». De même, un jeune employé Attié qui gagne un peu plus de 20 000 F par mois en donne 6 000 à de jeunes frères et sœurs : « c'est bien d'aider mais c'est très lourd pour moi, j'espère que mes frères réussiront (dans la vie, sous-entendu) et pourront alors m'aider ». « Il faut aussi aider les enfants de ceux qui vous ont aidé », révèle un employé de commerce, Agni d'Aboisso, qui aide cousins et cousines maternels, fils et filles d'oncles et tantes qui l'ont autrefois secouru. Dans cette optique, un employé des P.T.T., originaire de Sassandra (Neyo), a pris en charge les enfants de son frère aîné, décédé, et aide parfois sa belle-sœur : « c'est normal, dit-il, mon grand frère m'a beaucoup aidé autrefois ; il m'a élevé (après la mort de son père) ; il faut que je fasse cela pour lui ».

Enfin, certains enquêtés considèrent cette aide comme de véritables versements tendant à leur assurer une bonne retraite ou à les protéger contre les aléas de l'emploi et qui constitue ainsi une véritable assurance-chômage familiale. « J'aide mes petits frères à payer l'impôt, tôt ou tard, je ne resterai pas ici, je retournerai au pays ; à ce moment-là, c'est eux qui m'aideront » (manœuvre Mossi). « Si je quitte le travail aujourd'hui, je serai obligé de les rejoindre et ils dépenseront pour moi » (nouveau citoyen Adjoukrou). « Si tu ne les aides pas, quand tu a des ennuis, tout le monde te tourne le dos » (ouvrier maçon, Dagari).

Le dosage de pure générosité et de calcul très intéressé varie donc d'un cas à l'autre, mais la permanence sociologique de telles attitudes provient du fait qu'elles ratifient un système d'échanges considérés comme équilibrés dans le temps (même lorsqu'ils ne le sont jamais), pouvant se ramener aux propositions suivantes :

« Je donne aujourd'hui pour recevoir demain ». « Je donne parce que j'ai été aidé hier et que sans cette aide passée, je ne pourrais pas donner aujourd'hui ».

C. LES LIMITES AU PRINCIPE DE L'AIDE

1. *Aide résignée* (ligne 3)

Les stéréotypes de cette attitude sont les suivants : « c'est trop lourd, mais il faut néanmoins aider », comme si une fatalité génératrice d'obligations pesait sur l'individu aidant. « Nos parents l'ont toujours fait, il nous faut donc le faire aussi ». Dans ces réponses, la tradition de l'aide n'est plus acceptée d'enthousiasme mais subie : « nous sommes obligés parce que c'est la coutume chez nous » déclare un moyen fonctionnaire Baoulé, nouveau citadin. L'enquêté, dans sa résignation, ne fait qu'enregistrer une situation dont les données lui échappent. « Ils n'ont rien donc ils comptent sur ceux qui travaillent. On en souffre mais on ne peut pas faire autrement » (adjoint administratif Attié, nouveau citadin). « Ça me dit quelque chose (c'est-à-dire : cela m'ennuie), mais je suis seul à les soutenir ; je suis donc obligé de le faire » (postier Avikam, nouveau citadin). « Vous savez bien qu'il me faudra les supporter, et je ne dois pas dire que cela peut me faire du mal, car il faut que je le fasse » (c'est-à-dire en traduction claire : puisque la solidarité familiale est imposée, pourquoi en discuter ?).

Ce point de vue est émis par un magasinier Samogo, nouveau citadin.

2. *Adhésion réservée au principe d'aide*

Elle s'exprime de trois façons différentes :

1) « J'aide parce que c'est la tradition, mais c'est lourd et il faudra supprimer cela plus tard ».

2) Cette première attitude est précisée par certains nouveaux citadins plus « lettrés » (titulaires, par exemple, de diplômes secondaires ou supérieurs). « J'aide parce que nous sommes dans une période de transition, nos enfants n'auront pas à supporter cela ». Un fonctionnaire Malinké, nouveau citadin, déclare de la sorte : « nous formons la transition, nous ne sommes pas encore à la période où chacun pourra se débrouiller soi-même. Ils ne comprennent pas. Ils ne réalisent pas (les parents illettrés qui sollicitent l'aide). Il faut donc aider jusqu'à ce qu'on arrive à une génération où chacun comprendra la nécessité de se débrouiller tout seul ».

3) Enfin, à la limite de l'aide contrainte, sans qu'il y ait cependant de menace précise, certains nouveaux citadins offrent une aide à la famille villageoise pour conserver une bonne renommée : « Si je n'aide pas, je n'ai pas un bon renom ».

3. *L'aide restreinte* (ligne 5)

Les opinions qui expriment ce type d'aide se ramènent à des propos volontairement restrictifs dont les modèles sont : « je veux bien aider un tel ou un tel, mais pas les autres », « Je suis d'accord pour l'aide, mais il y en a qui exagèrent et je ne veux ni ne peux les aider ». L'adhésion à un principe d'aide limitée émane de représentants de tous les groupes et de toutes les ethnies, mais c'est aussi avant les autres, l'attitude la plus fréquente des citadins de seconde génération. Ainsi, un jeune fonctionnaire Bété, né à Abidjan, explique : « Mes parents et les parents de ma femme, c'est normal, les autres, je dois dire que c'est du parasitisme familial et je refuse ». Un fonctionnaire Baoulé, citadin, renchérit : « Aider ma mère c'est normal, mais personne d'autre ». Un magistrat d'origine Baoulé, venu dans sa toute petite enfance à Abidjan, ratifie la même opinion : « C'est un devoir d'aider ma mère qui est très vieille et mes deux sœurs qui ne sont pas mariées, mais je ne veux pas aider les autres ».

Mais les nouveaux citadins adhèrent aussi à cette opinion ; ainsi un jeune ingénieur agronome Agni nous dit : « Pour ma maman, c'est normal, je suis le seul à la soutenir, elle est malade et son mari ne vit plus... Mais pour les autres... souvent on ne donne pas, on est critiqué ; on est forcé de donner... ce n'est pas normal de donner de l'argent comme cela ». Alors l'informateur trouve la solution suivante assez significative : il donne à sa mère une aide mensuelle régulière. Il attend pour faire des dons aux autres membres de la famille de partir en visite au village, à cette occasion il distribue quelque argent.

Un ouvrier spécialiste Gouro est d'accord pour aider son père et sa mère auxquels il expédie 6 000 F par mois, mais il s'insurge contre l'aide que ses beaux-parents sollicitent bien qu'il l'accorde néanmoins. Toutes ces opinions et attitudes ont en commun le refus d'aider au-delà d'un certain degré de parenté formelle ou, mieux encore, de liens affectifs réels existants (« je ne peux pas aider des parents que je ne connais même pas », nous dit un citadin de seconde génération).

4. *L'aide contrainte* (ligne 6)

Malgré un refus verbal, souvent véhément du principe d'aide, les personnes appartenant à cette classe sont contraintes dans les faits de satisfaire les demandes de leur famille. Elles se trouvent alors en pleine contradiction car, contestant le principe même de l'aide familiale, elles sont néanmoins obligées d'y satisfaire, soit qu'elles subissent une contrainte morale, soit qu'elles craignent des représailles les atteignant dans leur intégrité physique. Il s'agit alors de la crainte de la sorcellerie (surtout la crainte de ne plus être protégé par leur famille contre des faits de sorcel-

lerie) et aussi de menaces d'empoisonnement. Plusieurs enquêtés (surtout originaires de l'Ouest) ont fait part de telles craintes : « J'aide mon père, c'est bien, mais mes oncles, mes tantes, mes beaux-parents, mes sœurs et les autres, je les supporte très mal ; c'est pas normal, mais c'est la coutume ; si l'on refuse, ce n'est pas bien et l'on est en danger d'être empoisonné ». Ainsi s'exprime un petit fonctionnaire Bété. « Nous voudrions d'abord nous occuper de nos enfants, nous n'arrivons pas à faire suffisamment pour eux ; il faut encore s'occuper de ceux de nos frères et sœurs et cela devient insoutenable » (jeune fonctionnaire Guéré). « J'aide ma mère, c'est normal, mais chaque fois que je vais au village, je suis obligé de distribuer au moins 5 000 F, je ne veux pas ; mais je suis obligé car c'est dans la coutume de dépenser ainsi ; sinon, on se fait mal voir ».

C'est non seulement la crainte de la punition des hommes, mais aussi celle de la punition divine, telle que l'exprime ce manœuvre musulman, qui fait agir les gens dans le sens de l'aide : « si je les oublie, ils ne peuvent rien contre moi, mais Dieu lui-même saura ma façon de vivre ».

D. L'IMPOSSIBILITÉ D'AIDER

Une dernière catégorie d'enquêtés, qui vient en septième position dans le tableau, s'en tire élégamment car se disant favorables au principe de l'aide, ils affirment ne pas pouvoir mettre en pratique leur conviction faute de moyens, tel ce commis Agni : « Avant, j'aidais (il était alors marchand) et c'était bien ; maintenant, je ne peux plus car je ne suis pas assez en place à Abidjan, aussi chacun se débrouille ».

Un vieux contremaître Guéré donne une explication analogue : « Maintenant que je gagne beaucoup moins, je lutte uniquement pour ma maison (c'est-à-dire « ceux qui sont à mon foyer ») mais c'est normal d'aider quand on peut ». Un manœuvre Mossi regrette d'une façon laconique et péremptoire de ne rien envoyer à sa famille : « Ne pas pouvoir aider, c'est ça qui est fort ! ». Un autre enquêté, nouveau citadin celui-là, se justifie ainsi : « Je suis d'accord pour aider mes parents mais je construis en ce moment et je ne peux pas ». Et, en fait, l'absence d'aide fournie correspond souvent à une situation momentanée, à des difficultés passagères qui appellent d'ailleurs l'aide en retour de la famille habituellement secourue par les Abidjanais.

III. LA SOLIDARITE FAMILIALE EN TANT QUE MESURE DU CHANGEMENT SOCIAL

La confrontation des données quantitatives et qualitatives des deux sections précédentes doit permettre de préciser dans une

perspective dynamique et comparative les situations des membres de chacun des trois groupes étudiés en matière d'aide familiale et d'entrevoir l'évolution prévisible de cette aide.

A. CITADINS, NOUVEAUX CITADINS, RURAUX PROLÉTARISÉS ET AIDE FAMILIALE

1. *Les ruraux prolétarisés et l'aide familiale réduite*

L'aide fournie par les ruraux prolétarisés se caractérise par son très faible montant. A nombre égal de personnes aidées, le montant est toujours inférieur à celui de l'aide des citadins ou nouveaux citadins. On peut trouver des ruraux prolétarisés qui aident trois, quatre personnes ; dans ce cas, le montant alloué à chacune est très minime. C'est cependant dans les rangs des ruraux prolétarisés que se manifeste le plus grand nombre d'individus se désolant de ne pas pouvoir faire plus et mieux pour leur famille villageoise. Ceux qui ne donnent pas une aide régulière font alors leur possible pour au moins fournir une aide occasionnelle (« quand j'ai des heures supplémentaires, tous les deux ou trois mois, j'envoie de l'argent à maman », nous dit un manœuvre Samogo).

Les intéressés sont titulaires d'un salaire très près du minimum vital et l'aide qu'ils fournissent est le maximum qu'ils peuvent faire. Aussi, n'imaginent-ils pas les inconvénients entraînés par l'inflation de l'aide en corrélation avec l'accroissement du revenu. Ils n'ont pas la possibilité de s'insurger, par conséquence, contre le principe d'aide car pour refuser de donner de l'argent, il faut d'abord en avoir. Ils n'ont pas souvent, au surplus, l'occasion de manifester des refus : ceux qui sont originaires des pays de savane envoient avec une périodicité relativement espacée l'aide qu'ils peuvent soustraire à leurs faibles revenus, et par suite des distances ne subissent pas aussi souvent que les Ivoiriens de sollicitations directes sous la forme de visites intempestives de parents demandeurs. Ceux d'origine ivoirienne (Adjoukrou et Baoulé, en particulier, nombreux parmi les ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi) sont moins protégés de ce point de vue, mais, en même temps, ils évitent de se rendre au village d'origine diminuant ainsi d'autant les risques de demandes nouvelles imprévues. Enfin, les ruraux prolétarisés ont besoin de l'aide en retour car leurs conditions de vie très précaires les amènent à prendre en considération les moindres revenus supplémentaires. Ce point de vue est confirmé par l'importance qu'ils attachent à l'aide en nature, en provenance du village, plus souvent signalée et soulignée que dans les deux autres groupes.

Le montant de l'aide fournie par les ruraux prolétarisés est très faible ; un employé Adjoukrou aux conditions de vie misérables le précise : « J'aidais ma mère jusqu'en 64 à sa mort. J'aide son frère maintenant. Je ne peux pas lui donner plus de 1 000 F par mois ; il est malade, il est vieux, et il est venu l'autre fois et j'ai été obligé de payer les médicaments ; mais c'était exceptionnel. C'est normal d'aider, mais j'aimerais faire mieux ».

L'aide est fluctuante et irrégulière, limitée au minimum, soit que les ruraux prolétarisés demeurent loin de leur famille, soit qu'ils n'aient pas d'argent ou que les deux raisons se conjuguent. Un balayeur Mossi précise : « Je suis très chargé à Abidjan où j'ai six enfants, une femme et souvent des petits frères qui viennent du pays pour me voir... Je leur donne seulement pour payer les impôts (6 000 F par an)... C'est normal, je ne peux pas laisser mes parents dans le besoin ». Un autre manoeuvre Mossi déclare : « Je donne 12 000 F par an à mes vieux parents, je trouve cela très normal parce que mon père a dépensé beaucoup plus depuis ma naissance ». Un Adjoukrou présente le cas type de quelqu'un qui n'offre pas d'aide régulière, mais qui veut tout de même donner quelque chose : « Comme mes enfants sont à l'école, mon grand frère ne me demande pas d'argent, mais j'achète un filet de temps en temps quand il vient à Abidjan, il me donne du poisson et je lui donne 510 F pour son transport, si j'ai de l'argent ». L'aide monétaire est donc là une véritable aide en retour ; car le don en poisson n'est pas considéré du tout comme marginal à la consommation courante ainsi qu'il le serait au sein d'une famille disposant de revenus plus importants. Un autre manoeuvre explique : « J'aidais surtout quand j'étais célibataire, maintenant je suis marié, j'ai moins d'argent, c'est plus difficile, mais comme je suis le seul fils, j'envoie toujours. J'envoie du savon, du poisson, de l'argent. Je donne à quelqu'un qui porte à mon père. J'habille mes sœurs qui vont à l'école ».

Les célibataires peuvent pratiquer une aide plus large ; voilà comment un jeune mécanicien Bambara décrit l'aide qu'il a fournie : « Cette année, il y a eu la visite de mon grand frère, il est venu me voir. Je lui ai payé son voyage : 5 000 F. J'ai habillé mes parents. Je leur ai fait envoyer des habits par mon grand frère. Ça m'a coûté en tout 17 000 F. L'année d'avant, j'avais donné 10 000 F à mon grand frère et je lui avais aussi payé son voyage (5 000 F). Quand il ne vient pas, deux fois par an j'envoie 4 000 F. » Et l'informateur porte le jugement suivant sur cette aide : « C'est très dur mais comme c'est pour le père et la mère, il faut le faire ». Encore ce célibataire est-il un privi-

légié dans les rangs des ruraux prolétarisés gagnant de 14 000 à 16 000 F par mois, n'ayant qu'une personne à charge à Abidjan (un jeune frère). Il est titulaire d'un revenu individuel supérieur à la moyenne de la population de son groupe.

Ainsi, adhérant au principe d'une aide familiale qu'ils se désolent de ne pas pouvoir mettre plus en application, tournés par la pensée vers leurs villages dont les coupe pourtant la faiblesse de leurs revenus, les ruraux prolétarisés se trouvent plus proches des masses paysannes que les membres des deux autres groupes à la fois par leur niveau de vie et leurs préoccupations.

2. Les nouveaux citadins : contrainte de l'aide sans limite

Les nouveaux citadins sont soumis à une inflation de demandes d'aide. Et même s'ils acceptent sans protestation ouverte ou même sous-entendue, dans près de la moitié des cas, le principe de l'aide, ils sont aussi amenés à le contester, tellement les charges qui pèsent sur eux sont lourdes. Pour les nouveaux citadins, plus particulièrement, les impératifs de l'aide familiale traduisent une conception fautive déviée de la solidarité des membres de la société d'origine. Les nouveaux citadins tiennent à conserver leur appartenance à la société villageoise et leur existence se trouve partagée entre la ville et le village. Ils jouent volontiers sur leur statut de citadins pour obtenir un gain de prestige et de pouvoir au village. Leur situation en ville a beau ne pas être brillante, ils sont valorisés par leur étiquette d'Abidjanais et souvent considérés comme plus fortunés qu'ils ne le sont réellement du fait de leurs attitudes ostentatoires lorsqu'ils retournent au village. Les conflits et les contradictions naissent alors du considérable décalage économique qui existe entre la société villageoise et la société citadine dont les effets sont encore amplifiés par l'attitude des nouveaux citadins qui veulent récupérer au village un certain pouvoir que ne leur offre pas toujours l'existence urbaine. Ils sont alimentés d'abord par les illusions des villageois qui espèrent une aide de leurs compatriotes à Abidjan, dont ils croient à la toute-puissance, dans n'importe quelle situation. Ils trouvent ensuite matière à développement dans l'application stricte et sans limite aux nouveaux citadins des règles de solidarité familiale traditionnelles telles qu'on s'imaginait qu'elles existaient jadis. Or, dans la société de référence, ces règles de solidarité quotidienne fonctionnaient dans un univers social clos, caractérisé par des échanges équilibrés entre des individus de statuts sinon équivalents du moins issus de structures sociales communes, celles de la société en cause. Au contraire, les nouveaux citadins auxquels s'applique cette obligation d'aider leur famille villageoise sont plongés dans un univers social en changement rapide et doivent faire face aux nécessités quotidiennes de la vie en ville (nombreuses dépenses

en argent, frais fixes et répétitifs : transports, eau, éclairage) qui accentuent le décalage des structures et des fonctions traditionnelles dans le milieu urbain. Ainsi, la soumission des nouveaux citadins à des demandes d'aides non limitées est doublement fondée :

— sur le maintien du principe d'une solidarité impliquant une situation économique pré-industrielle ;

— sur la croyance en la richesse des Abidjanais dont les revenus, appréciés ou supposés, apparaissent comme considérables à l'échelle villageoise pour des paysans aux revenus monétaires quasiment nuls et dont la situation économique se dégrade d'ailleurs objectivement à l'époque actuelle.

Une bonne mesure de l'extension maximum de l'aide des nouveaux citadins par rapport à celle fournie par les deux autres groupes est constituée par le nombre important de parents au deuxième ou troisième degré figurant dans le tableau des personnes aidées.

Plusieurs informateurs ont permis incidemment au cours de l'enquête d'enregistrer la pression illimitée subie par les nouveaux citadins : excédés par une demande d'aide intempestive à laquelle ils avaient dû céder, ceux-ci avaient d'abord condamné le principe de la solidarité familiale. Puis ils revinrent sur leur condamnation première au cours d'entretiens ultérieurs. L'un d'eux, d'origine Bété, chef de service dans une entreprise commerciale, possède un revenu mensuel moyen supérieur à 100 000 F. Son épouse occupe un emploi de dactylographe. Le nombre de dépendants familiaux qu'ils entretiennent sous leur toit ou ailleurs, bien que fluctuant, demeure toujours supérieur à 15 ou 20. Aussi son revenu ne lui suffit-il pas et est-il obligé d'emprunter à sa mère certains mois. Il ne peut pas, bien sûr, épargner comme il le voudrait. Il désirerait mieux vivre, avoir un intérieur plus confortable, mais toutes les tentatives d'améliorations ont été ruinées par ses visiteurs et ses clients trop nombreux et peu soigneux (mobilier cassé, murs souillés). L'attitude de cet informateur, qui était celle de la révolte verbale et du refus au début, se stabilisa le plus souvent par la suite dans une position de résignation passive. Pour d'autres, cette attitude de révolte passagère correspond à une demande d'aide imprévue, en général sous la forme d'un parent envoyé du village en émissaire et qui demeure à Abidjan jusqu'à l'obtention de l'aide réclamée. Une fois dépassé ce moment de tension qui correspond à une attitude de refus (ligne 7, refus verbal du principe, aide contrainte), l'informateur revenait, dans la plupart des cas, à

des attitudes moins extrémistes : adhésion limitée, réservée, résignée ou motivée (lignes 2, 3, 4, 5) sans jamais cependant, ou rarement, adhérer d'enthousiasme (ligne 1) au principe d'aide.

Ces fortes amplitudes d'opinion chez un même individu mesurent l'importance des contradictions de l'existence des nouveaux citadins ainsi que le caractère insoluble de celles-là à l'échelle de leur génération. Quelques situations concrètes illustreront la façon dont ils satisfont ce principe d'aide.

Un jeune commis Agni du Sanwi, qui gagne aux alentours de 21 000 F par mois, célibataire, redistribue régulièrement à peu près 6 000 F par mois : il aide d'abord sa mère qui s'est remariée et qui est veuve maintenant et ses jeunes demi-frères et sœurs qui vivent avec elle. Il considère cette aide comme normale. Mais, il aide aussi d'une manière diffuse d'autres demi-frères et sœurs paternels, son père s'étant remarié, et d'une façon plus précise, plusieurs parents maternels : oncles, tantes, cousins. Il est beaucoup moins d'accord sur cette dernière forme d'aide. « Toutes les fins de mois, les gens du village viennent nous dire bonjour maintenant que nous travaillons. Il faut les aider. Si vous ne les aidez pas, ils ne diront rien mais c'est comme si vous n'étiez plus de la famille et vous serez méprisé ».

Un Bété rend compte de la façon suivante des différentes formes d'aide qu'il est amené à fournir : « J'aide ma maman ; je lui donne à peu près 2 000 F par mois ; hier j'ai aidé une petite sœur à laquelle j'ai acheté une machine à coudre. J'ai acheté une voiture à mon grand-frère et je lui ai ensuite donné 50 000 F. Lui-même ne m'aide pas. Mais il y a la tradition : si je suis « un peu bien » (c'est-à-dire, s'il est riche), je suis obligé de l'aider. J'ai aussi acheté une 403 au petit frère pour qu'il fasse le taxi ; j'ai pensé qu'il me rembourserait peut-être (association capital - travail fréquente), qu'il me donnerait de l'argent un jour : Jamais ! Mais l'aide est normale : « j'appartiens à une famille pauvre ; c'est normal que celui qui a de l'argent aide les malheureux. Mais il ne faut pas exagérer. Je ne peux pas aider mes oncles. Ils ne sont pas contents et je les crains ».

Un autre enquêté Agni fournit en moyenne 10 000 F par mois à sa famille. Il détaille ainsi l'aide actuelle : « Mon père fait une construction (une maison). Je lui ai envoyé (récemment) 26 000 F. Le demi-frère (côté maternel) est planteur, je l'aide pour payer ses manœuvres. Il n'y a pas longtemps, je lui ai envoyé une tonne de ciment. Une sœur de ma mère a eu des ennuis. Je lui ai envoyé 12 000 F. J'aide encore un cousin, pas

très régulièrement mais de temps en temps. Je donne aussi à peu près 5 000 F par an à une grande sœur et je lui achète en plus un complet-pagne ». L'informateur ajoute : « Tout ceci n'est pas normal, mais c'est la voie que nos parents ont suivie et l'on est obligé de faire de même. Si je refuse, c'est tellement difficile et j'ai honte. J'aimerais plutôt m'occuper de mes enfants (1). Le premier, je l'ai envoyé au jardin d'enfants, ça me coûte cher ».

Parfois l'aide régulière est considérée comme supportable et acceptable, mais l'aide occasionnelle devient intolérable. Un jeune agent technique Adjoukrou le prouve : « J'aide mon père les mois où je suis disposé (où je peux). Il a voulu construire à Dabou. J'ai acheté sept tonnes de ciment. Quand il a besoin, il vient, je me débrouille. Je lui donne de 30 000 à 40 000 F par an. J'aide aussi mon grand frère pour sa plantation (20 000 F par an approximativement). Mais (aide occasionnelle), il faut également payer le transport des jeunes, des cousins ; pour ceux-là, c'est pénible à supporter. Je n'ai pas le salaire suffisant. Eux, ils pensent qu'on a toujours les moyens en ville. Quelquefois, pour faire plaisir, je donne 500 F à ma tante. Mais au village, ils ne comprennent pas que l'argent en ville est compté. »

Les gens du Sud n'ont pourtant pas habituellement l'occasion de s'élever contre des demandes d'aides abusives. Il est d'ailleurs nécessaire de remarquer à un niveau plus général qu'une bonne partie des nouveaux citadins trouvent l'aide normale et l'acceptent sans discuter parce qu'ils connaissent une situation équilibrée. Celle-ci est surtout remarquable par une limitation de l'aide à un faible niveau monétaire. Cette tendance à accepter d'autant mieux, de fournir une aide que celle-ci est réduite dans son montant se retrouve dans les trois ensembles mais est loin d'être le lot commun de tous les nouveaux citadins. La plupart de ceux originaires des sociétés lagunaires (Adjoukrou, Ebrié, Abouré, Attié) se trouvent cependant dans cette situation favorable. La proximité de la société urbaine et de la société villageoise joue alors le rôle de facteur équilibrant à l'égard des demandes d'aides intempestives.

Les ressortissants Baoulé du Centre se plaignent rarement des excès entraînés par l'aide familiale encore qu'il y ait là aussi des dissonances. La majorité des cas correspond cependant aux situations suivantes :

K., Baoulé originaire des environs de Dimboko, employé de commerce, donne à peu près 4 000 F par mois ; 2 500 F à sa

(1) Il héberge chez lui trois dépendants scolaires.

mère malade, 1 000 F à son père, le reste, minime, correspond à une aide épisodique que l'enquêté n'accepte que parce qu'elle est très faible dans son montant.

Y. est originaire de la région de Bouaké. Il n'aide que deux personnes régulièrement : sa mère et une tante paternelle. Cette aide représente 3 000 F par mois. Il ne fait aux autres que des cadeaux occasionnels. Voilà son opinion : « c'est normal, c'est la coutume et j'aide chaque fois que le besoin se présente ».

Il a été constaté dans des études de cas précédentes que ce n'était ni la situation des gens de l'Ouest (des Bété aux Guéré), ni de ceux de l'extrême Est, c'est-à-dire les Agni et apparentés. Ces nouveaux citadins originaires de sociétés aux contextes structurels opposés, pour des impératifs différents, se retrouvent pourtant devant les mêmes obligations.

Il s'agit d'un côté de sociétés aristocratiques (les sociétés Agni) où les puissants (donc les riches parce que ceux-ci deviennent puissants dans la société urbaine en plein changement social) doivent beaucoup distribuer. De l'autre, un sens conflictuel et aigu de la solidarité familiale et des obligations qui en sont issues est partout présent.

Il arrive cependant que l'aide fournie soit assortie d'avantages immédiats ou prévisibles. Ces avantages se situent en dehors de la protection sociale réciproque qui naît de l'aide des nouveaux citadins et des dons en nature qu'ils reçoivent, preuve de leur maintien dans la communauté d'origine.

Un cadre d'entreprise Agni d'Abengourou se vante des dépenses entraînées par l'aide familiale : il y trouve une source nouvelle de prestige en accroissant le nombre de ses dépendants (fait déjà signalé en matière de réseau social) : il dépense, selon ses dires, 50 000 F d'aide par mois pour sa mère, des oncles et des tantes à Abengourou ; sa sœur aînée à Treichville, des neveux, des frères et fils classificatoires plus éloignés. L'informateur a une position ambiguë : en même temps qu'il trouve ses charges fort lourdes, il est flatté de pouvoir aider autant de monde ; ce serait rarement le cas d'un citadin de seconde génération.

Un jeune fonctionnaire Bété est très critique à l'égard de l'aide étendue et ne veut pas aider ses oncles mais seulement son père et sa mère (« Ils sont malades, c'est normal que j'aide »). Par contre, il aide ses sœurs sans restriction et tient ces propos : « Je leur paie leur scolarité, c'est très normal ; c'est un capital que l'on place dans une écolière. Celle-ci doit aider à son tour ceux qui suivent ». Ainsi, on aide pour être aidé ; ce qui est l'inverse de l'attitude « ils m'ont aidé, il faut donc que je les aide ».

Cependant, les nouveaux citadins ont l'impression qu'ils sont globalement perdants, impression confirmée dans la réalité par le déséquilibre des échanges dont l'aide est génératrice, car les nouveaux citadins subissent, plus que les représentants des deux autres groupes, le poids de l'aide. Il est bon de remarquer, au surplus, que les études de cas précédentes concernent toutes (à deux exceptions près) des nouveaux citadins âgés de moins de 30 ans ; ainsi, peut-on supposer que les attitudes et les situations au sein de leur groupe ne sont pas sur le point de changer radicalement au niveau des générations actuelles d'adultes.

Situés au cœur du changement social ils en subissent toutes les contradictions sans pouvoir les dépasser. Beaucoup plus que les ruraux prolétariés ils sont considérés par les villageois comme des habitants privilégiés de la ville et ils ne font d'ailleurs rien pour les en dissuader. A l'inverse des citadins, ils n'ont pas suffisamment rompu les liens qui les unissent à la communauté villageoise mais, au contraire, ils essaient, à mesure que s'accroît leur revenu urbain, d'affermir leurs statuts au sein de la communauté villageoise dont ils sont originaires.

3. *Les citadins : l'aide maîtrisée*

Les contradictions issues de l'aide, qui sont virtuelles chez les ruraux prolétariés (en cas d'amélioration de leurs revenus) et insolubles chez les nouveaux citadins, semblent se dénouer au niveau des citadins.

Si les représentants des deux derniers groupes protestent également devant l'aide à la famille étendue et la condamnent, ce sont surtout les citadins qui tirent les conséquences ultimes de cette situation en refusant cette aide (adhésion limitée à l'aide à la proche famille — ligne 5, tableau n° 30).

Ainsi, avec une minorité de nouveaux citadins, les citadins fixent-ils des limites à leur aide que la majorité des nouveaux citadins n'osent pas dresser parce qu'ils culpabilisent leurs attitudes, intériorisent les contraintes mais aussi subissent des pressions morales et physiques. Les citadins, pour leur part, arrivent souvent à un système d'aide équilibrée et codifiée comme en témoigne celle fournie par un jeune fonctionnaire à ses parents (père et mère) qui habitent Abidjan ; il aide ceux-ci en collaboration avec ses frères et sœurs : « Chacun apporte son aide. Moi, j'apporte le petit déjeuner, mon frère aîné paie le courant, un autre l'eau, une de mes sœurs apporte chaque mois un sac de riz, une autre paie le gaz. C'est normal d'aider ses parents. Si j'étais seul, ce serait lourd, comme on partage avec mes frères et sœurs, ça va. J'aide aussi un oncle de temps en temps, un

beau-frère d'une belle-sœur, mais ce n'est pas régulier ». Cet informateur présente donc le cas d'une aide citadine équilibrée, régulière et non susceptible de s'accroître.

Il existe aussi fréquemment une coupure totale d'avec le milieu villageois d'où il résulte que le citadin ne participe plus au cycle des échanges de l'ancienne société. Les possibilités d'extension de son aide en sont d'autant plus limitées. Un chauffeur N'Zima, né à Bingerville, déclare : « Depuis mon père, on ne va plus au village, mais j'aide ma mère qui vit à Port-Bouet et qui est vieille et deux frères qui sont actuellement sans travail ». L'informateur a, par ailleurs, limité son aide personnelle à sa belle-famille à un niveau insignifiant.

Un jeune employé Bété, né à Abidjan, fournit une aide élevée à ses parents séparés : 20 000 F à eux deux ; mais il n'aide personne d'autre. « Mes parents, c'est normal, pour les autres je considère que c'est du parasitisme familial, et d'ailleurs je ne les connais pas ; j'ai refusé ».

Il ne faut cependant pas simplifier à l'extrême les caractéristiques de l'aide apportée par les citadins en imaginant que ceux-ci ne subissent aucune pression et ne doivent jamais se sacrifier à la famille étendue. Seulement, lorsqu'ils le font, ce n'est jamais sans réserve et sans assurance contre une extension illimitée de l'aide. Un fonctionnaire Gouro manifeste ainsi son exaspération : « On ne peut jamais y arriver ; nous voudrions nous occuper seulement de nos propres enfants et de nos parents (père et mère) mais on dit, c'est pas bien de ne pas s'occuper des enfants des autres et vous êtes alors très mal considéré » (ce qui signifie que l'on court des menaces d'empoisonnement)... et il rajoute, parlant de ses parents éloignés du village : « Ils sont d'ailleurs très ingrats et on ne les connaît pas ».

Un cadre Bété qui gagne bien sa vie communique le détail de l'aide importante qu'il accepte de donner à contre-cœur en l'assortissant de réserves : « Mes beaux-parents : comme c'était (et non plus c'est) la coutume, je les soutiens beaucoup et leur donne 5 000 F par mois. Mon père : comme il a dix-sept enfants, tous à Abidjan, je lui donne plus de 20 000 F par mois. Ma mère, qui est à Sassandra, je l'aide aussi. Mais il y a une dizaine de personnes qui essaient d'avoir de l'aide et eux, ils exagèrent. Ils me coûtent au moins 4 000 F par mois. Il y en a un qui est venu hier pour que je paie son transport. Il est venu me dire au revoir pour cela. C'est trop lourd tout cela, la vie coûte trop cher ici et ça fait trop de charges supplémentaires ». Aussi, notre informateur nous fait-il une critique en règle de ses parents éloignés, surgis on ne sait d'où depuis qu'il gagne très correctement sa vie, mais qu'il n'avait jamais vus dans son enfance alors qu'ils

viennent maintenant l'assaillir. A leur égard, il reste relativement ferme dans son refus, limitant son aide au maximum malgré les menaces de représailles (« si on ne le fait pas, on passe pour un mauvais garçon et ça peut être grave ») et s'occupant surtout de ses proches parents qu'il connaît bien.

B. AIDE FAMILIALE ET CHANGEMENT SOCIAL

Les différences de situations (montant de l'aide et attitudes vis-à-vis de cette aide) des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés, s'interprètent clairement en termes de changement social.

Les nouveaux citadins sont au cœur de ce changement social dont ils supportent les multiples contradictions. Comme ils ont la volonté de maintenir leur appartenance à leur communauté villageoise d'origine ils acceptent le principe de l'aide à la famille étendue, à la limite, sous la contrainte, pour ne pas être rejetés de cette communauté. Leur aide est sujette à accroissement si leurs revenus augmentent. En même temps, ils critiquent les excès de cette aide élargie qui les empêchent d'avoir le véritable statut citadin qu'ils souhaiteraient car leur « niveau de vie » se trouve altéré par ces ponctions monétaires répétées. C'est à leur groupe que s'opposent les situations des deux groupes extrêmes :

— Les ruraux prolétarisés qui, au niveau des comportements, des systèmes de représentation et de valeur, ont à peine amorcé ce changement social vis-à-vis de la société d'origine dont pourtant ils se trouvent déjà, en partie, coupés au niveau réel (celui des structures sociales et des échanges économiques).

— Les citadins qui sont à un stade du changement social beaucoup plus avancé que celui des nouveaux citadins où les liens avec la société d'origine sont singulièrement distendus. En témoigne le fait que les citadins ne sont pas du tout troublés par leur refus d'aider certains parents alors que ce même refus (aide limitée — ligne 5) chez les nouveaux citadins, comme certains l'ont souligné, comporte toujours une part de mauvaise conscience. Du même coup, il y a peu d'opposition systématique et violente au niveau verbal à l'égard de l'aide familiale parmi les citadins puisqu'ils ont dépassé le niveau des contradictions engendrées par le changement social, qu'ils ont tranché les liens les plus importants avec cette société d'origine dans la mesure où ils ne possèdent plus un statut de membre de celle-ci. Les citadins n'ont plus à s'élever contre l'aide à la famille étendue puisqu'ils la refusent et la nient.

Les situations réciproques des trois groupes vis-à-vis de l'aide familiale, en prenant les nouveaux citadins comme référence, peuvent être ainsi résumées :

— Pour les ruraux prolétarisés et les nouveaux citadins : une origine sociale commune (naissance au sein d'une société rurale homogène) mais un revenu urbain différent, entraînent un niveau d'aide différent qui engendre des attitudes différentes vis-à-vis de cette aide. Les ruraux prolétarisés n'ont pas la possibilité d'aider pleinement comme ils le voudraient leurs parents et du même coup adhèrent sans réserve au principe d'aide à la famille étendue dont ils ne mesurent pas les inconvénients pratiques puisqu'ils ne les vivent pas.

— Pour les nouveaux citadins et les citadins : une origine sociale différente (lien de naissance différent en milieu ethniquement et socialement hétérogène pour les citadins, homogène pour les nouveaux citadins) mais des revenus équivalents entraînent des aides familiales aux montants voisins mais à l'égard desquels les attitudes divergent. Les citadins acceptent un principe d'aide qu'ils ont limitée aux membres de la famille immédiatement connus. Les nouveaux citadins s'insurgent contre un principe d'aide qu'ils n'ont pas su ni pu limiter parce qu'ils acceptent le principe d'aide à la famille étendue. Ainsi, les différences entre citadins et nouveaux citadins se situent moins dans le montant de l'aide que dans les attitudes les plus fréquentes vis-à-vis de cette aide : acceptation voulue d'une aide limitée dans ses applications pour les citadins, acceptation contrainte d'une aide virtuellement élargie à la famille étendue et génératrice de contradictions pour les nouveaux citadins.

A partir de la possibilité (+) ou de la non-possibilité (—) d'aide et de son acceptation (+) ou de sa non-acceptation (—) de l'étendre, les propositions précédentes peuvent prendre la forme schématique du tableau suivant :

	Possibilité (+) ou non possibilité (—) d'aide	Acceptation (+) ou non acceptation (—) du principe de l'aide à la famille étendue
Ruraux prolétarisés	(—)	(+)
Nouveaux citadins	(+)	(+)
Citadins	(+)	—

On comprend ainsi que les nouveaux citadins, qui cumulent à la fois la possibilité de fournir une aide et l'acceptation du principe d'extension de cette aide à la famille étendue, subissent le plus de pressions et de demandes et aident effectivement des individus au degré de parenté plus éloigné que les parents mentionnés par les membres des deux autres groupes. Mais, en même temps, ils critiquent sévèrement ce principe d'aide étendue qu'ils n'osent pas positivement rejeter de crainte des sanctions morales (les plus nombreuses parmi celles invoquées par la population de 2 échantillons) ou physiques (qui existent réellement ainsi qu'il a été constaté) encourues.

Les situations respectives des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétariés en matière d'aide familiale affectent leur degré d'insertion en ville.

— Les nouveaux citadins par l'intermédiaire de l'aide qu'ils fournissent conservent leurs relations avec un grand nombre de membres de la famille étendue et donc avec le milieu rural. Leurs aspirations à mieux participer au mode de vie citadin en sont freinées d'autant, puisqu'ils ne peuvent pas acquérir tous les biens d'usage qui sont les signes matériels de cette intégration à la ville.

— Les ruraux prolétariés qui perdent le contact avec une partie de leur parenté étendue qu'ils n'aident pas ni ne voient plus (ainsi qu'il ressort de l'étude de leur réseau social et que le confirmera celle de leurs relations ville-campagne) se trouvent confinés dans un milieu urbain qui les rejette pourtant aussi en partie.

— Les citadins, ainsi que l'étude de leur réseau social le laissait présumer, choisissent de prendre le plus de distance possible vis-à-vis de leur famille étendue. Comme ils limitent leur aide à la famille proche et connue, son montant, malgré les pressions qu'ils subissent, n'est pas sujet à un accroissement imprévisible. Ce refus d'aider les parents peu connus les détache un peu plus du milieu rural et renforce donc leur enracinement citadin.

CHAPITRE III

LES ASSOCIATIONS VOLONTAIRES ET L'INSERTION EN VILLE

Au cours des premiers mois d'enquête à Marcory un fonctionnaire Abron décéda. Une immense toile de tente fut rapidement dressée près de sa demeure et tous les ressortissants de son village d'origine affluèrent. Il y eut plusieurs jours et plusieurs nuits de cérémonies. Puis le corps fut envoyé au village.

Par-delà la solidarité familiale, les habitants de Marcory et Koumassi sont pris dans des réseaux de solidarité plus vaste, à bases villageoises, régionales mais aussi citadines. Cette solidarité élargie se manifeste en de multiples circonstances, dont les décès constituent des moments privilégiés, et se concrétise en des associations plus ou moins institutionnalisées. Les auteurs anglosaxons ont vu dans ces associations le moteur essentiel du changement social en milieu urbain d'une façon peut-être trop systématique au moins dans l'article cité (1). La réalité sociale semble assez différente sur ce point à Marcory et à Koumassi où les associations de modernisation des villages d'origine, mutuelles à base de solidarité villageoise ou ethnique) ne jouent pas directement cette fonction de changement social en milieu urbain. Une première approche au niveau des deux sous-échantillons où fut appliqué le questionnaire approfondi a cependant permis de constater une forte participation d'ensemble des enquêtés aux différents types d'associations recensés dans les deux quartiers. L'une des rubriques de ce questionnaire portait sur l'éventuelle appartenance à une association volontaire : dans le cas d'une réponse positive l'entretien se prolongeait par la description rapide de l'association (nom, but, forme, résultats obtenus).

Les réponses reçues sont analysées dans la première partie de ce chapitre.

La seconde partie est consacrée aux formes, objectifs et réalisations des associations volontaires.

(1) K. Little, 1960. West African urbanization as a social process. Cah. Etudes Africaines, n° 3, page 99.

Tableau n° 31

ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS VOLONTAIRES

MARCORY	Aucune adhésion	Adhésion à une seule association	Adhésions Multiples		TOTAL D'ADHESIONS
			A deux associations	A plus de deux associations	
Nouveaux citadins 93	21	60	8	4	89
Citadins 42	19	19	4	0	27
TOTAL 135	40	79	12	4	116 135

NOUVEAU KOUMASSI	Aucune adhésion	Adhésion à une seule association	Adhésions Multiples (à deux associations)		NOMBRE TOTAL D'ADHESIONS
Nouveaux citadins 51	19	28	4		36
Ruraux prolétariés 67	27	40	0		40
TOTAL 118	46	68	4		76 118

Dans la troisième partie nous tenterons d'identifier les rapports des adhérents avec leurs associations et ceux des associations avec la société globale.

I. IDENTIFICATION ET PRESENTATION DES ASSOCIATIONS VOLONTAIRES

La multiplicité apparente des associations rencontrées s'ordonne autour des fondements différents de la solidarité à laquelle chaque association ressort. Il s'établit ainsi un partage assez net entre les associations dont le principe est une solidarité citadine et celles dont le fondement est une solidarité issue de la société rurale d'origine (soit solidarité villageoise, soit solidarité ethnique).

A. LE NIVEAU D'ADHÉSION

Les résultats de l'enquête sont consignés dans les tableaux n° 31 et 32 qui présentent les types d'associations et le nombre d'adhérents recensés suivant les trois groupes précédemment identifiés (citadins, nouveaux citadins, ruraux prolétarisés). Le degré de participation de la population des deux sous-échantillons se situe à un niveau assez élevé puisqu'il est de 69,6 % à Marcory et de 61 % à Koumassi (tableau n° 31).

Le pourcentage d'adhésions est donc plus fort à Marcory. On peut en trouver l'explication dans les différents degrés de participation des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés. La participation des nouveaux citadins de Marcory est la plus forte puisque un peu plus de 79 % d'entre eux sont adhérents à des associations volontaires. Ce taux est moins élevé à Koumassi où il tombe à 60 % environ. Dans l'ensemble, ce sont cependant les nouveaux citadins qui adhèrent le plus massivement aux associations ; par contre, citadins et ruraux prolétarisés offrent des taux d'adhésion moins élevés : 54 % des citadins de Marcory participent aux associations volontaires, 53 % des ruraux prolétarisés de Koumassi.

Les réponses négatives s'interprètent de façon différente dans ces trois ensembles :

— les nouveaux citadins, qui n'adhéraient à aucune association au moment de l'enquête, ont souvent mentionné des groupements auxquels ils avaient participé et qui avaient été dissous entre temps, le plus souvent à la suite de leur mauvais fonctionnement ;

— les ruraux prolétarisés précisent qu'ils n'adhèrent à aucune association parce qu'ils ne peuvent pas payer les cotisations ;

— les citadins avouent se désintéresser des associations volontaires surtout lorsqu'elles ont un fondement rural. Ils n'ont pas toujours mentionné au surplus les groupes très éphémères auxquels ils pouvaient participer.

B. LES APPARTENANCES MULTIPLES

Certains enquêtés, en particulier des nouveaux citadins, ont révélé appartenir simultanément à plusieurs associations. 12 nouveaux citadins de Marcory se trouvent dans ce cas, 4 nouveaux citadins de Koumassi, soit à peu près 1/6 de l'ensemble des nouveaux citadins.

La plupart (12 sur 16) de ces enquêtés sont originaires de villages voisins d'Abidjan. Ainsi, un jeune fonctionnaire Adjoukrou est à la fois responsable d'une association catholique, membre de l'association de modernisation de son village et membre d'une mutuelle professionnelle qui fonctionne dans le ministère où il travaille. De même, un Ebrié de 28 ans participe à quatre associations différentes : l'association des originaires de son village à Abidjan, l'association mutuelle de tous les Ebrié d'Abidjan, une chorale catholique des jeunes de son village et enfin une mutuelle Ebrié de l'établissement public qui l'emploie. Le fait que les nouveaux citadins originaires des régions côtières soient pris dans un tel réseau d'associations est très significatif. Il donne un premier aperçu des relations ville-campagne des originaires des villages voisins d'Abidjan : celles-ci se caractérisent par leur densité, leur harmonie, leur équilibre, dus à la proximité géographique des deux sociétés (la rurale et la citadine) auxquelles participent les nouveaux citadins. Cette double appartenance se traduit donc par des affiliations multiples à des associations procédant des deux formes de solidarité et correspondant donc à une double insertion dans le milieu urbain et dans le milieu villageois. En d'autres termes, l'adaptation à la vie urbaine se traduit par un enracinement citadin, dont la participation aux associations en est une manifestation structurelle, mais parallèlement l'enracinement en milieu rural demeure.

On peut également avancer que les structures et institutions des sociétés côtières favorisent la participation de leurs ressortissants citadins à de multiples associations. Adjoukrou, Abouré, Attié, sont issus de sociétés où les classes d'âges jouent une grande importance. En leur sein, solidarité et discipline sont de rigueur. Tous les informateurs, nouveaux citadins provenant de ces sociétés, avaient participé aux fêtes de leur génération et

aux retraites qui précédaient celles-ci. Ils restaient tous attachés aux obligations qui les liaient aux membres de leur génération villageoise (en particulier chez les Ebrié, Abouré, Adjoukrou, plus encore que chez les Attié). Les membres de leur réseau de relations citadin sont souvent choisis parmi les compagnons de génération (cas d'un informateur Abouré par exemple : 4 sur 6 des membres de son réseau de relations qui n'étaient pas des membres de sa famille appartenaient à sa génération).

Il semble donc possible d'attribuer la plus grande propension à adhérer à une association des ressortissants des sociétés côtières, non seulement à la proximité du village d'origine favorisant le double enracinement, mais aussi à l'influence de la culture d'origine.

C. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ASSOCIATIONS

Les associations fondées sur la solidarité issue de la société d'origine (le sous-groupe ethnique au niveau d'une région ou mieux le village) se caractérisent par leur homogénéité ethnique. Cependant leur champ d'action n'est pas forcément limité à la communauté d'origine bien que celle-ci demeure le facteur essentiel de leurs préoccupations.

Le tableau n° 32 donne une classification des associations à base de solidarité rurale. Le groupe le plus important est constitué par les différentes formes de mutuelles (mutuelles au niveau du village de l'ethnie ou du sous-groupe ethnique). Les mutuelles qui dépassent le cadre villageois sont particulièrement fréquentes chez les Baoulé, mais existent aussi dans la région côtière et chez les ressortissants des pays de savane au Nord. A Koumassi, il est apparu une forme de mutuelle pluri-ethnique à base régionale qui regroupe des étrangers à la Côte-d'Ivoire (Maliens, Voltaïques, Togolais). Il faut cependant remarquer que la pluri-ethnicité de ces dernières associations ne contredit pas le principe de solidarité basée sur l'appartenance au même milieu rural d'origine car il s'agit de ressortissants d'ethnies historiquement, culturellement et géographiquement très voisines ; par exemple, Malinké et Bambara pour les associations maliennes, Ewé et Mina pour les associations togolaises. L'association, au surplus, est toujours composée en majorité par les ressortissants d'une même ethnie.

Parmi les associations à base de solidarité rurale, les associations de modernisation des villages méritent une particulière attention. Elles sont composées de nouveaux citadins originaires d'un même village qui se regroupent dans le but d'améliorer les conditions de vie de leur communauté d'origine.

**PARTICIPATION AUX DIFFERENTS TYPES
D'ASSOCIATIONS VOLONTAIRES**

Tableau n° 32 a

MARCORY

Associations à base de solidarité rurale	citadins	Nouveaux citadins	TOTAL	Associations à base de solidarité citadine	Citadins	Nouveaux citadins	TOTAL
Mutuelles villageoises	1	19	20	Associations sportives	10	12	22
Associations de modernisation des villages		13	13	Mutuelles à bases professionnelles	1	2	3
Associations de jeunes villageois en ville		7	7	Associations religieuses	2	3	5
Mutuelles à bases ethniques	3	15	18	Syndicats de locataires	3	1	4
Groupes de danses		3	3	Associations de parents d'élèves	1	2	3
Groupes d'amitié villageois en ville		7	7	Groupes d'amitié citadins	6	5	11
TOTAL	4	64	68	TOTAL	23	25	48

Tableau n° 32 b

NOUVEAU KOUMASSI

Associations à base de solidarité rurale	Nouveaux citadins	Ruraux prolétarisés	TOTAL	Associations à base de solidarité citadine	Nouveaux citadins	Ruraux prolétarisés	TOTAL
Mutuelles villageoises	8	13	21	Associations sportives	4		4
Mutuelles à bases ethniques	14	16	30	Associations religieuses	3		3
Mutuelles régionales pluri-ethniques		6	6	Associations de locataires	1		1
Groupes de danses		3	3	Associations de parents d'élèves			1
Groupes d'amitié villageois	3	2	5				
Associations ethniques professionnelles	2		2				
TOTAL	27	40	67	TOTAL	9		9

Les associations des jeunes villageois en ville (c'est-à-dire les jeunes nouveaux citadins) se rapprochent des groupements précédents dans la mesure où leurs préoccupations concernent également l'aide à certains membres de la société d'origine qui sont, cette fois, les jeunes du village.

Si toutes les associations précédentes sont essentiellement tournées vers la société d'origine, il existe encore un autre groupe d'associations fondées également sur la solidarité rurale. Mais celui-ci concerne cette fois l'individu plongé dans le milieu urbain. C'est le cas des groupes folkloriques et des autres associations récréatives, telles que les groupes d'amitié (1) villageois en ville.

Ces associations semblent exprimer une forme active de résistance à la ville à travers l'organisation de loisirs qui réaffirment d'une manière ouverte et formalisée (groupes de danses) ou indirecte et spontanée (groupes d'amitié villageois) l'appartenance de leurs membres à la communauté d'origine.

Enfin un type d'association peu rencontrée dans les deux quartiers d'enquête, mais qui existe cependant à Abidjan aux dires des informateurs, assortit à la solidarité ethnique une solidarité professionnelle. Ainsi, un des enquêtés adhérait à l'association des pompiers Abbey. Un Ebrié était membre d'une mutuelle Ebrié de son service.

Beaucoup moins nombreuses, les associations volontaires à base de solidarité citadine présentent moins d'unité. Elles adoptent souvent les formes semblables à celles connues dans les sociétés anciennement industrialisées et urbanisées. Dans ce cas, leur simple énumération peut servir à les définir, tant leur titre est explicite :

- Syndicat de locataires,
- Association de parents d'élèves,
- Associations sportives — celles-ci concernent surtout le football, groupent à la fois des supporters et des joueurs et peuvent avoir un fondement ethnique qui est cependant plus identifiable au niveau des individus, ainsi qu'une analyse des loisirs le montrerait, qu'à celui des associations,
- Associations religieuses (mouvement catholique familial, associations protestantes, Légion de Marie).

(1) Groupe d'amitié : nom donné à des clubs plus ou moins bien structurés qui réunissent des individus dans un but essentiel de rencontre et de divertissement.

Il existe enfin des groupes d'amitié à base de solidarité citadine qui regroupent des éléments de cultures différentes, mais occupant des professions analogues dans la société urbaine. Toutes ces associations présentent en commun d'être des facteurs efficaces d'enculturation en milieu citadin, en particulier les groupes d'amitié, grâce aux relations inter-ethniques auxquelles elles donnent lieu et grâce à l'orientation de leurs activités.

Le décompte des participants aux différentes associations et l'énumération de celles-ci conduisent à se demander d'abord quels sont les formes, les objectifs et les réalisations des associations rencontrées et ensuite si les différents degrés de participation des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés expriment une différence dans la nature de leur participation. Il est enfin possible d'esquisser la place des associations volontaires dans la société urbaine abidjanaise à partir de l'étude des associations des deux quartiers.

II. FORMES, OBJECTIFS ET REALISATIONS DES ASSOCIATIONS VOLONTAIRES

Les associations volontaires des deux quartiers offrent des caractéristiques communes. Il a cependant paru préférable de respecter la dichotomie « associations à base de solidarité citadine — associations à base de solidarité rurale » dans un but de cohérence et de clarté. On différenciera de surcroît l'étude des associations de modernisation des villages compte tenu de l'importance de celles-ci. Seront donc successivement présentées : les associations fondées sur une solidarité rurale, les associations de modernisation et enfin les associations fondées sur la solidarité citadine.

A. ASSOCIATIONS A BASE DE SOLIDARITÉ RURALE

1. *Les formes*

Les formes revêtues par ces associations peuvent être ramenées à deux modèles d'organisations — associations à structures souples et associations à structures rigides — qui, chacune, détermine un mode de participation financière.

1) *Les associations à structures souples* : celles-ci revêtent une forme non institutionnalisée, leur création relève d'un simple accord verbal entre leurs membres. Leurs statuts sont implicites et même souvent difficilement formulables par leurs membres. Leurs règles de fonctionnement se plient aux circonstances. Les réunions se produisent lorsqu'une collecte devient nécessaire pour faire face à une situation nouvelle (décès d'un

ressortissant du village, fêtes, participation à une action entreprise dans le village, lotissement par exemple) car ces associations ne sont pas alimentées par des cotisations régulières. Les participants se retrouvent en général chez le doyen d'âge, président de fait de l'association.

2) *Les associations à structures rigides* : elles se présentent sous la forme de groupements possédant le plus souvent des statuts écrits ou tout au moins suffisamment élaborés. Ceux-ci prévoient à la fois l'organisation de l'association (président, bureau, assemblée générale) et son fonctionnement (fréquence des réunions, ressources) et définissent les objectifs poursuivis.

Mais cette dichotomie ne rend pas compte d'une façon tout à fait fidèle de la réalité sociale qui se révèle plus complexe dans son expression spontanée et qui offre toutes les combinaisons possibles de structures entre les types extrêmes de l'association très institutionnalisée à l'association spontanée.

Sous réserve des remarques précédentes, on peut dire que les associations fondées sur la solidarité rurale participent aux deux types de structures tantôt souples, tantôt rigides avec des variantes, en rapport à la fois avec le niveau de solidarité et les buts de l'association, paramètres qui ne sont pas au surplus absolument déterminants. Les mutuelles villageoises, dont tous les membres se connaissent avant même de venir à Abidjan, sont souvent moins structurées que les mutuelles à bases ethniques, à bases régionales, au sein desquelles règne un certain anonymat.

La plus ou moins grande formalisation de l'association dépend aussi de ses dimensions. Il a toujours été difficile de connaître le chiffre précis des adhérents à une association sauf dans les cas exceptionnels où fut communiquée la liste de ses membres. Il est possible cependant d'avancer que les associations à base de solidarité rurale ont des effectifs variant de 10 à 20 membres (mutuelle de petit village, groupe d'amitié) jusqu'à 400 ou 500 (grosses associations ethniques Baoulé ou des gens de la savane du Nord). Les associations sans règlement explicite demeurent les plus nombreuses, telle l'association d'un de nos informateurs Guéré qui réunit chez le doyen d'âge tous les ressortissants du village à Abidjan chaque fois que surgit un événement important qui concerne la vie du village et de ses habitants. Cette association ne comporte ni statut, ni règle de fonctionnement objectif. Les convocations se font oralement.

3) *Les cotisations* : les associations souples demandent à leurs membres des contributions ad hoc chaque fois que l'on décide d'entreprendre une action, en général à l'issue de la réunion qui se tient le plus souvent sur un problème précis (deuils, fêtes à organiser).

Les associations institutionnalisées imposent un droit d'entrée à leurs membres qui s'accompagne d'une cotisation mensuelle de l'ordre de 100 à 500 F CFA. Les cotisations d'un montant supérieur sont exceptionnelles dans les mutuelles, mais plus fréquentes dans les groupes d'amitié surtout lorsqu'ils sont composés de nouveaux citoyens détenteurs d'un revenu convenable.

Ces prélèvements s'effectuent, en général, le premier samedi du mois alors que les adhérents ne sont pas complètement démunis tant les besoins et les tentations dépassent le niveau de revenu chez les habitants des deux quartiers étudiés. Le bureau des associations structurées se réserve toujours le droit de proposer des contributions exceptionnelles pour entreprendre des actions non prévues dans les statuts. Celles-ci sont d'ailleurs plus ou moins bien acceptées par les adhérents car la plupart des difficultés de fonctionnement des associations naissent, en effet, de problèmes financiers.

2. Objectifs et réalisations

a) Objectifs

Qu'il s'agisse d'associations d'entraide, de mutuelles ou d'associations de loisirs (groupement d'amitié, groupes de danse), ou bien encore d'associations remplissant ces deux buts à la fois, ces groupements font tous explicitement appel à l'appartenance à la même société d'origine : village, ethnie ou région.

1) *Les Mutuelles* : elles ont en commun de procurer une aide à leurs membres mais celle-ci varie beaucoup d'un type à l'autre. L'aide peut être très spécifique et limitée à une situation. C'est le cas des mutuelles-décès, signalées déjà un peu partout en Afrique anglophone, qui se chargent de couvrir une partie ou la totalité des frais occasionnés par le décès d'un membre de l'association ou d'un de ses proches parents. La prise en charge concerne en particulier l'achat du cercueil et le rapatriement du corps au pays d'origine. Ces fonctions sont considérées comme les plus importantes même au sein d'associations qui allient d'autres préoccupations à celles-ci. Car il faut avant tout que le corps du défunt repose dans le village d'origine. Un informateur Ebré nous explique ainsi l'origine de l'association à laquelle il appartient :

« Un camarade avait perdu sa femme à Abidjan. C'était le 19 ou le 20 du mois. Personne n'avait d'argent, on s'était vu en difficultés financières pour rapatrier le corps. Personne n'avait pu avancer l'argent pour transporter le corps au village ».

D'autres associations dépassent cet objectif primordial et procurent une aide plus diversifiée. En cas de maladie ou d'accident tout ou partie du montant des soins est assuré par l'association, ce qui constitue un avantage précieux dans un pays où la protection sociale des travailleurs est très réduite. Certaines associations s'engagent à fournir une aide d'attente (assurance-chômage) ainsi qu'à chercher un nouvel emploi à ceux de leurs membres qui s'en trouvent dépourvus. Dans le cas des associations de non-Ivoiriens (Nouveau Koumassi), il est souvent également prévu le rapatriement des malades au village d'origine. L'association vient parfois en aide, à une échelle plus large, à ceux de ses membres qui doivent faire face à des dépenses exceptionnelles (mariages, baptêmes, en particulier chez les gens du Nord, musulmans). On remarquera cependant que ces deux dernières formes d'aide (assurance-chômage, prêt en cas de fêtes de famille), demeurent peu fréquentes et également réparties entre les mutuelles villageoises et les mutuelles à bases ethniques. Une autre réserve s'ajoute à la précédente. Si l'aide résultant de l'assurance-décès est toujours représentée, lorsqu'elle est explicitement mentionnée dans les buts de l'association, par un don à la famille du défunt, il en va très différemment des autres formes d'aide. Celles-ci sont le plus souvent constituées par des prêts gratuits, mais remboursables à plus ou moins longue échéance (quand les difficultés auront disparu, disent sans préciser la plupart des informateurs). L'aide sous forme de don demeure ainsi exceptionnelle, hormis le cas de l'assurance-décès. Il arrive d'ailleurs que la famille du défunt soit amenée à rembourser le montant des frais de transport et de funérailles. Cette éventualité se produit quand les buts de l'association mutuelle ne mentionnent pas directement (ce qui est rare, mais possible) l'aide en cas de décès.

Mais le risque de ne pouvoir rapatrier le corps d'un compatriote au village est considéré comme si grave que les associations avançant volontiers à la famille touchée par le deuil l'argent nécessaire, sous bénéfice de remboursement.

Ce niveau de la réalité sociale révèle une extrême fluidité car les objectifs des associations se superposent et parfois même se transforment : telle association a une fonction essentielle d'aide matérielle, mais il peut s'y ajouter une aide morale (toujours présente en cas de décès d'ailleurs) sous forme de conseils ou de soutien à ceux de ses membres en difficultés.

Ainsi, des associations de Nouveau Koumassi, composées essentiellement de ruraux prolétarisés, s'engagent-elles à défendre leurs membres au cas où ils seraient arrêtés ou seulement victimes de tracasseries administratives. Les mêmes associations peuvent jouer également un rôle en matière de loisirs.

2) Les Associations récréatives : les mutuelles de Nouveau Koumassi accordent souvent une égale importance aux loisirs de leurs adhérents et à leur protection morale et matérielle. Ainsi, un manœuvre Samogo (Haute-Volta) résume-t-il les buts de son association d'une manière abrupte mais significative : « par cette association, nous arrivons à faire partir nos parents malades au Pays, tels que les fous ou les manchots, puis après nous nous amusons avec ce qui nous reste à chaque fête ».

Toutes les associations récréatives à base de solidarité rurale offrent un cadre de loisirs qui maintient en ville la présence de la culture d'origine. Celle-ci est directement transposée dans les groupes de danse qui ont une certaine importance à Nouveau Koumassi dans les milieux de ruraux prolétarisés qui y trouvent une source principale de distraction. Un chauffeur Songhai nous décrit ainsi sa goubé : « Nous sommes à peu près deux cents, tout le monde donne un peu, on donne 100 F avant de rentrer dans la danse, aux filles jolies on offre du chewing-gum ». La permanence de la culture d'origine permet de mieux résister à la ville. Il s'agit là du même phénomène que celui décrit dans d'autres régions d'Afrique, bien que d'une ampleur moins grande. C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire les groupes d'amitié villageois fondés sur l'appartenance à la même classe d'âge, dont l'importance a déjà été soulignée au niveau de l'étude du Réseau de relations des individus. Trois des douze groupes d'amitié villageois recensés dans les deux quartiers (cf. tableaux) concernaient les membres d'une même classe d'âge villageoise : l'un des informateurs était un Abouré nouveau citadin, résidant à Marcory, les deux autres étaient des ruraux prolétarisés de Koumassi. Un informateur confia qu'il accordait une grande importance à son groupe de classe d'âges à Abidjan, qu'il se reposait sur lui pour assurer la protection de sa famille en son absence, qu'il obéissait aux règles définies au sein du groupe et respectait toujours les engagements pris en commun.

Mais dans bien des cas (9 sur les 12 observés) les membres des groupes d'amitié villageois en milieu urbain manifestent leur solidarité avec la société d'origine sans forcément adopter ou adapter à la ville des institutions villageoises. Leurs associations se fixent plutôt comme but de réunir régulièrement chez chaque membre successivement des amis de même origine ethnique. Ces groupes prennent alors très souvent la forme d'as-

sociations de buveurs. Les réunions donnent non seulement l'occasion de boire (but essentiel tel que le souligne par son titre, « le Vin », une association d'amis du même village à laquelle participait un informateur nouveau citadin, Attié d'origine) mais aussi celle de danser. Il s'agit cette fois de danses modernes à la mode comme dans les groupes d'amitié à base citadine.

Ces associations qui ressemblent fort au Amakhaya des « Red Xhosa » décrites par Meyer (1) organisent des sorties collectives le samedi après-midi ou le dimanche dans les environs d'Abidjan. Au cours de celles-ci, les participants achètent du bangui (vin de palme) aux paysans qui le vendent sous de petits abris situés le long des routes conduisant à la capitale. Ce vin de palme est soit consommé sur place, soit encore emporté dans des petites canaris (cruches en terre cuite) que possèdent spécialement à cet effet les participants, et bu un peu plus loin, dans un village, une clairière, au bord de la lagune ou de la mer à l'occasion d'une rapide collation (brochettes, attiéké, poissons grillés, achetés aux villageois).

J'ai suivi en particulier un groupe de Bété de Gagnoa comprenant une dizaine de membres, tous originaires de villages voisins les uns des autres, tous à peu près du même niveau socio-professionnel, composant ainsi une association de nouveaux citadins. L'informateur principal était domicilié à Marcorry comme deux de ses camarades : les autres membres habitaient aux quatre coins d'Abidjan. Le groupe ne comprenait pas toujours le même nombre de membres d'un week-end à l'autre. Il avait l'habitude de se réunir soit dans une cour Bété de Koumassi, soit sur la route de Bassam, soit sur celle de Dabou. Pour leurs déplacements, les participants empruntaient les voitures de deux d'entre eux (un infirmier, un officier de police). Boire du bangui et manger des brochettes entre amis ne constitue pas l'apanage des Bété. D'autres groupes ethniques ressortissant à d'autres cultures le font aussi ; néanmoins, ce sont les gens de l'Ouest qui excellent dans cette forme de regroupement et de sociabilité peu institutionnalisée.

3) Associations de jeunes villageois en ville : ces associations sont le plus souvent composées des élèves et étudiants originaires d'un même village, mais peuvent aussi s'étendre à tous les jeunes originaires du village, qu'ils soient engagés dans une profession ou encore sur les bancs de l'école. Les associations de jeunes villageois se rapprochent par certains de leurs buts des groupes d'amitié classiques d'origine citadine (organisation de soirées dansantes, réunions entre amis). Mais elles en diffèrent parce qu'elles sont mieux structurées et aussi parce

(1) P. Meyer, 1963. *Townsmen Tribesmen*. Oxford University Press, p. 126-127.

qu'elles manifestent, comme les associations de leurs aînés (en particulier les associations de modernisation) la volonté de rester intégrés à la communauté d'origine tout en faisant bénéficier les jeunes villageois des avantages culturels de la ville. Ainsi, « l'union fraternelle des étudiants et élèves de Sanhoukro » (village Agni du Sanwi, situé aux environs d'Anyama) lie formellement le sort des jeunes élèves à celui de la jeunesse du village dans un lettre d'information diffusée en août 1967 pour annoncer la formation de l'association et qui débute ainsi : « compte tenu du rôle capital que l'étudiant ou l'élève est appelé à jouer dans l'évolution de son village... puis la lettre continue « elle (l'association) t'aidera à mieux aimer (le village) et à comprendre les problèmes des tiens par tes séjours « plus périodiques ».

Vient ensuite l'énoncé des buts de l'association :

— Construction d'un foyer de jeunes, aménagement de ce foyer (tables, chaises, machines à écrire, bibliothèque, disques, postes radio, revues, journaux, romans, jeux de dames, cartes, boules...), sport (une équipe de football, une équipe de volley-ball, une équipe de hand-ball), théâtre (une équipe théâtrale d'amateurs), sorties (organisation d'excursions), cours de vacances.

Il s'agit là d'ambitions grandioses et un peu irréalistes, lorsque l'on sait la faiblesse des moyens financiers de telles associations, mais qui procèdent toujours du désir très généreux et parfois couronné de résultats partiels, d'intégrer la communauté villageoise au devenir de la société moderne.

b) Réalisations

Les mutuelles villageoises aussi bien que les groupes d'amitié villageois se heurtent essentiellement à des difficultés d'ordre financier, qui semblent générales à toutes les associations volontaires à Abidjan, signalées également dans d'autres régions d'Afrique. Le recouvrement des cotisations s'effectue souvent d'une manière peu satisfaisante. Une bonne partie des membres accumulent des retards importants et l'action de l'association entre dans un processus de dégradation qui est commun à d'autres formes d'associations volontaires. L'association abandonne alors une partie de ses objectifs, de ses ambitions. Les membres qui satisfont à leurs obligations s'impatientent à l'égard des mauvais adhérents puis se découragent et suspendent à leur tour leur cotisation... Petit à petit les réunions s'espacent et l'activité de l'association est mise en veilleuse.

Cependant ce premier groupe d'associations, moins dynamique que celui des associations de modernisation, donne des résultats plus satisfaisants et surtout plus constants que les asso-

ciations à base uniquement citadine ainsi qu'il ressortira des conclusions de ce chapitre. Il est une fonction en particulier à laquelle ne manquent jamais les mutuelles : le rapatriement du corps au village, marque ultime de l'attachement à la terre d'origine car ne pas être enterré en ville, pays étranger, constitue une grave préoccupation des nouveaux citadins. C'est aussi la hantise des ruraux prolétarisés de première génération citadine que la faiblesse de leur niveau de vie coupe de leur famille villageoise. Aussi le décès d'un membre d'une association volontaire entraîne-t-il une manifestation immédiate de solidarité et peut être l'occasion d'un regain d'activité pour une association en voie d'extinction : l'association se réunit, ses membres se chargent de répandre la nouvelle auprès de leurs compatriotes. Puis les funérailles commencent en ville par de longues veillées funèbres dans lesquelles les membres de l'association jouent un rôle prépondérant. Puis l'association prend en charge le transport du corps au village et organise au besoin des collectes supplémentaires.

Il arrive souvent que des associations mutuelles, dans lesquelles l'assurance-décès n'est pas prévue, assument néanmoins les frais de transport du corps dans le cas où la famille ne peut immédiatement en supporter la dépense. Celle-ci s'engage à rembourser. Elle y est aidée par les nombreux dons qu'elle reçoit aussi bien en ville qu'au village. Ces dons sont soit spontanés, soit institutionnalisés (dans les villages de Basse-Côte en particulier où un taux de 100 à 300 F est prévu suivant l'âge et parfois le statut social moderne des membres de la communauté villageoise). Les prêts faits aux familles sont toujours rendus par celles-ci de même que les associations honorent l'obligation de rapatriement du corps, même si la charge est parfois fort lourde. Ainsi un informateur Attié rapporte que son association a dû intervenir à sept reprises entre juin 1966 et juin 1967 à l'occasion de sept décès de compatriotes survenus à Abidjan et que chaque fois elle s'est acquittée du transport. Cet informateur (âgé de 32 ans), fonctionnaire au ministère de l'Agriculture, a précisé que son association existait depuis 1963 non sans difficultés d'ailleurs. Celles-ci proviennent essentiellement des jeunes qui ne veulent pas verser leur cotisation. Cette association offre l'exemple d'une structure souple (pas de statut écrit) et d'une activité fluctuante, centrée sur les décès de membres bien que d'autres clauses d'entraide soient prévues (aide en cas de maladie) sans jamais avoir été utilisées. « Il y a trois ou quatre mois, chaque semaine, il y avait un décès (rapporte l'informateur) et nous nous réunissions. Depuis deux mois, il n'y a pas eu de réunion ». Le droit d'entrée est de 1 000 F et l'on verse mensuellement 100 F encore. L'informateur précise « chaque fois que l'on va en réunion, les gens versent leur cotisation ». Cette asso-

ciation se charge aussi de rapatrier au village les corps de ceux qui ne sont pas membres mais avec des conditions restrictives cette fois : « S'il meurt quelqu'un qui n'est pas de l'association, il faut qu'il soit proche d'un membre influent, on peut prêter de l'argent à celui-ci, parfois avec intérêt, sinon il faut que le bureau soit d'accord pour prêter l'argent ». Dans la réalité, comme les faits l'ont prouvé, le bureau ne refuse jamais, tellement il serait sacrilège de laisser à Abidjan le corps d'un compatriote, à moins de faute grave commise par celui-ci de son vivant.

3. *Etudes de cas*

L'ensemble de l'analyse précédente va être repris à travers trois études de cas.

1) *La Mutuelle des Saafoué* : la mutuelle des Saafoué, dans laquelle l'un des informateurs occupait des fonctions importantes, est une association à base de solidarité ethnique. Elle rassemble à Abidjan tous les ressortissants du sous-groupe Baoulé Saafoué (environs de Bouaké). C'est une association aux formes très structurées comportant des statuts écrits. L'article 4 fixe d'emblée les objectifs de l'association ; « elle a pour but de resserrer les liens entre tous les membres et leur venir en aide en cas d'accidents, de maladie ou de décès ». Les deux articles suivants précisent les modalités de l'aide :

Article 5 - « Accidents-maladie ». — « En cas d'accident ou de maladie grave entraînant un membre de l'association dans l'incapacité de travailler, l'association peut venir en aide au membre en lui versant une certaine somme dont le montant sera déterminé par le conseil d'administration ou par l'Assemblée générale ».

Article 6. — « En cas de décès d'un membre ou quelqu'un (1) de la famille du membre, l'Association prend la charge de l'enterrement et des funérailles ».

Les statuts prévoient ensuite d'une façon minutieuse l'organisation et le fonctionnement de la mutuelle. Une Assemblée générale se tient le premier dimanche de chaque mois à un moment où les adhérents ne sont pas encore tout à fait désargentés et peuvent donc payer leur cotisation (article 16) : celle-ci est de 100 F par mois, le droit d'adhésion s'élève à 500 F. Il existe un conseil d'administration très structuré, émanation de l'assemblée générale qui comprend 15 membres dont les titres et les fonctions sont prévus aux articles 9 et 10.

(1) L'orthographe et la syntaxe de ces documents écrits sont rendus tels quels.

Dans la réalité, cette association ne fonctionne pas tout à fait comme le prévoient les statuts. Les procédures de sanctions (article 13 : « Toute absence constatée et non motivée est passible d'amende allant de 25 à 50 F ») sont rarement appliquées. L'association accepte certains retards dans le paiement des cotisations. Mais les activités de la mutuelle des Saafoué donnent cependant, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants comme la plupart des associations Baoulé qui manifestent ainsi l'attachement de leurs membres à la société d'origine. Aux dires de l'informateur : « il y a des difficultés financières, mais maintenant ça marche, l'argent est bien placé, bien géré... ce qui fait que toujours on a de nouveaux adhérents ».

La mutuelle groupe plus de 300 membres dont une bonne moitié de femmes. Les adhérents proviennent de toutes les catégories socio-professionnelles (« des docteurs, des ingénieurs... mais aussi des manœuvres »), ce qui est exceptionnel car la réussite sociale détourne en général des associations volontaires ses bénéficiaires ainsi que nous le verrons.

Les réunions mensuelles sont consacrées au recouvrement des cotisations et également à l'exposé des affaires courantes sans gravité. Par contre, lorsqu'un problème grave surgit entre deux réunions, les membres du bureau font du porte-à-porte pour convoquer les adhérents. L'association peut alors demander à ses membres une contribution complémentaire « s'il y a un achat important que notre fonds n'arrive pas à couvrir on demande un versement exceptionnel ». La mutuelle des Saafoué vient d'acheter de cette façon un terrain à Marcory pour y construire un local. Car il est souvent difficile de trouver un lieu de réunion pour les associations volontaires d'une certaine dimension, comme celle qui est ici concernée.

Les femmes sont particulièrement attachées à l'association parce qu'elles en ont plus besoin. « Il y a toujours des impayés surtout chez les hommes, les femmes paient mieux, il y a des femmes qui ne sont pas mariées, elles dépendent d'elles-mêmes. En cas de difficultés, c'est l'association seule qui peut les défendre. Elles se sacrifient pour être à jour (de leur cotisation) en cas de querelle avec des personnes de l'extérieur, en cas d'accident, en cas de décès d'un petit enfant, pour le rapatrier chez elles ». Ces propos illustrent d'une façon significative la situation de nombreuses femmes Baoulé en ville, à égalité avec les hommes au sein des mutuelles villageoises, mais dont le statut très fréquent de célibataires engendre une certaine insécurité. Elles cherchent alors à se protéger de celle-ci en participant aux associations de secours mutuel à base de solidarité ethnique.

Cependant l'association ne couvre pas tous les risques, en particulier ceux spécifiques au milieu urbain. « Si elle (l'adhérente) perd son logement, son travail, l'association n'intervient pas ». L'Association reste tournée vers la société d'origine. Elle témoigne de la présence de celle-ci en milieu urbain. La possession d'un local propre sera la manifestation matérielle de sa singularité. Le fonctionnement de la mutuelle Saafoué a révélé une autre fonction non prévue par les statuts : le règlement des conflits naissant entre les adhérents ou bien entre ceux-ci et des personnes extérieures à l'association. Cette forme de solidarité, qu'il était bon de noter, s'exerce cependant bien au-delà du cadre des associations volontaires et sera donc envisagée ultérieurement.

2) *L'Association des jeunes Gbokra* : les Gbokra sont un sous-groupe de l'ethnie Néyo (l'informateur parlait de clan sans qu'il fut possible d'obtenir des précisions) et occupent la région de Sassandra. Notre informateur est le président fondateur de l'A.J.B. (Association des jeunes Gbokra). Les buts de l'association apparaissent dans l'article 2 : « S'entraider les uns les autres en cas de difficultés, c'est-à-dire : maladie, décès et difficultés d'emploi ». Mais d'autres formes d'aide sont envisagées dans le même article : « Un prêt sera accordé à celui qui sera dans le besoin. Cette somme devra être remboursée suivant les modalités qui seront étudiées. En cas de décès, l'association paiera la moitié du crédit accordé ». D'autres sont exclues : « Ne sera pas secouru celui qui par hasard ne paiera pas son loyer, commettra un adultère, ou autre faute grave commise volontairement, espérant que l'association lui viendra en aide ». Nous retrouvons à peu près la même structure que dans la mutuelle Saafoué, c'est-à-dire une assemblée générale qui élit un bureau. Celui-ci comporte, outre le président, un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier général, un trésorier adjoint, un commissaire aux comptes, un conseiller technique et six membres du bureau, sans fonction précise. Le bureau se réunit le premier samedi de chaque mois, en même temps que l'Assemblée générale, les membres du bureau arrivent avant et repartent après.

Le nombre de membres de l'Association s'élevait à 66 (tous des hommes) lorsque celle-ci fonctionnait normalement. Ce n'est déjà plus le cas au moment de l'enquête. L'association n'a pu résister aux difficultés financières ; les membres d'honneur (personnalités influentes, mais peu collaboratives) n'ont guère eu le temps de fournir leur aide. Pendant le déroulement de l'enquête, les réunions de l'association étaient de plus en plus espacées et les retards s'accumulaient dans le paiement des cotisations. Des conflits avaient surgi entre les membres du bureau et les adhérents, et n'avaient pu être résolus.

3) « *Los Compagneros* » : ce club est composé de jeunes Abidjanais, tous originaires de Krinjabo (l'ancienne capitale du royaume Agni du Sanwi). Leur président habitait le G.F.C.I... « *Los Compagneros* » offre l'exemple parfait d'une association de jeunes nouveaux citadins. Dès les premières lignes, les statuts affirment l'appartenance à la communauté d'origine « compte tenu du rôle capital que l'étudiant et le travailleur sont appelés à jouer dans l'évolution de leur village... » Ainsi, les jeunes nouveaux citadins qui, par ailleurs, prennent beaucoup de recul à l'égard de l'autorité des vieux et qui rejettent même parfois le poids des traditions considérées comme trop contraignantes y compris l'impérative obligation de « cotiser » pour les funérailles des compatriotes, manifestent néanmoins le même désir d'entraide à l'égard du village que leurs aînés membres des associations de modernisation.

Cette association comprenait à sa formation 27 membres (dont 6 filles) âgés de 15 à 22 ans ; la plupart étaient encore élèves ou étudiants. L'association est très structurée non sans certains excès qui traduisent l'apprentissage des organisations modernes auxquelles on emprunte au moins les formes extérieures dans un premier temps, puisque le Bureau, nommé par le Président, lui-même élu par l'assemblée générale, devient également conseil d'administration (art. 12 a) et comité exécutif (art. 15 et 16).

Ainsi qu'il est fréquent dans les clubs de jeunes, l'association fixe à ses membres une ligne de conduite morale : article 17 : « l'adhérent est avant tout un volontaire, un homme généreux et charitable » ; article 18 : « le club interdit toutes les bagarres, de courtiser, convoitiser, de calomnier, de scandaliser, de bassesses, de courir les femmes mariées, et même celles des membres du club ».

Le club veut rapprocher tous les jeunes gens de Krinjabo (article 4 a) mais il sert en même temps d'organe de liaison entre les jeunes qui, vivant en milieu urbain, retournent à Krinjabo pour leurs vacances ou leur congé (article 4 c). « *Los Compagneros* » a pour but de... « répondre au désœuvrement de ses membres ». Comment alors ? Les statuts proposent aux membres de l'association un programme prométhéen, compte tenu des moyens financiers toujours limités dont disposent ces associations. Ce programme rappelle celui de l'association voisine des élèves de Sahoukro ; l'article 7 parle ainsi « d'excursion, de voyage, de la création d'une bibliothèque, de cours de vacances »... « les recettes proviennent de manifestations diverses, organisation de boum sportives et culturelles ». Ainsi, nos jeunes nouveaux citadins ne veulent pas se couper de leur milieu d'origine. Mais en même temps, à travers ce programme qu'ils ne

pourront pas respecter intégralement, ils introduisent au village la culture citadine par l'intermédiaire des « boum, soirées dansantes avec disques ou orchestre, livres, match de football »...

J'ai eu l'occasion de relever en pays Attié, lors d'une enquête sur les relations ville-campagne, les résultats obtenus par une association de jeunes semblable à « Los Compagneros » mais de création plus ancienne. Les jeunes ressortissants — citadins de ce village, mobilisés pour leurs vacances par un moniteur d'éducation physique qui était en même temps leur président — venaient de terminer la construction d'un foyer de jeunes.

Par leur souci de faire profiter de leur expérience urbaine leurs camarades villageois les associations de jeunes annoncent les associations de modernisation qui vont être maintenant étudiées.

B. LES ASSOCIATIONS DE MODERNISATION

Les associations qui se fixent pour but de moderniser le village d'origine de leurs membres sont composées d'adultes et non plus d'adolescents ou de très jeunes hommes comme les associations de jeunes villageois en ville.

1. *Formes*

Les associations de modernisation offrent plutôt des formes d'organisation rigides bien qu'elles ne comportent pas nécessairement de statuts écrits. La gestion de fonds plus importants que dans les simples mutuelles nécessite d'ailleurs une semblable organisation. Les participations des membres sont beaucoup plus lourdes. Il s'agit soit de versements spécifiques à l'occasion d'une opération donnée pouvant atteindre parfois 20 000 F par individu, soit de cotisations allant de 500 à 2 000 F par mois. La structure même des associations de modernisation ne diffère pas de celle des mutuelles classiques les mieux organisées (assemblée générale, bureau, président).

Les associations de modernisation des villages (tout comme les associations de jeunes villageois qui les doublent) sont surtout florissantes chez les originaires des villages situés dans un périmètre de 160 km autour d'Abidjan ; 11/13 des associations de modernisation recensées dans notre sous-échantillon de Marcory proviennent de cette zone. Les deux dernières concernent des villages plus éloignés (un village Attié, un village Agni). Et il semble d'ailleurs symptomatique que ces deux dernières associations fonctionnent d'une manière moins satisfaisante que celle des villages voisins d'Abidjan. Ce résultat annonce le caractère privilégié des relations ville-campagne des nouveaux citadins originaires des régions proches de la grande ville ainsi qu'on le verra dans la partie suivante de ce travail.

2. Objectifs et réalisations

Elles se proposent d'améliorer les conditions de vie de la population rurale par la transmission des acquisitions techniques de la ville et la transformation du cadre de vie. Elles ressemblent aux « *improvement-associations* » du pays Ibo. Mais, dans ce dernier cas, l'initiative venait des villageois eux-mêmes et non pas de leurs compatriotes exilés à la ville. On trouve cependant de telles associations paysannes en Basse-Côte-d'Ivoire dans les régions où les villageois disposent de revenus de plantations suffisants pour entreprendre une telle action de transformation.

Dans les associations de modernisation l'impulsion vient de la ville. Le président d'une association Agni de l'Indenié (région d'Abengourou) dit lorsqu'on lui demande quels sont les objectifs de son association : « nous voulons aider les gens à se moderniser ». A l'origine de cette association existait une compétition entre le village concerné et le village voisin qui se disputaient le siège de la sous-préfecture à créer. Les nouveaux citadins décidèrent d'entrer dans la lutte pour aider leurs compatriotes villageois et augmenter leurs chances de succès. Ainsi avaient-ils prévu le nettoyage des abords du village et son lotissement.

La modernisation envisagée peut varier d'une association à l'autre, mais l'on retrouve néanmoins des objectifs communs. La plupart des associations envisagent d'abord dans leurs objectifs le lotissement du village, première étape de la transformation du cadre d'habitat rural qui nécessite la location de matériel lourd (buldozers, caterpillar). Ensuite viennent, en général, des projets d'ordre social : construction de dispensaires, de maternités, de bâtiments scolaires, de logements pour les maîtres (car l'Administration affecte souvent infirmiers et instituteurs au gré des possibilités d'accueil).

Enfin les associations de modernisation s'attachent parfois aux aspects les plus apparents du modernisme et envisagent non sans irréalisme l'électrification du village, le goudronnage de ses principales artères, parfois la pose du téléphone.

La proximité du village d'origine et l'intensité des rapports ville-campagne qui en résultent favorisent l'éclosion de ces associations. Leur fonctionnement aboutit à des actions positives dans l'ensemble qui permettent aux nouveaux citadins d'assumer leur double statut de villageois (puisque ces associations s'identifient au devenir de la société d'origine) et de citadins (puisque c'est la culture moderne, dans ses apports les plus apparents et non pas forcément les plus pénétrants, acquise en milieu urbain, que les membres de ces associations désirent diffuser à travers leurs villages d'origine). Cette proximité permet d'ins-

taurer une collaboration facile entre citadins et villageois. Les nouveaux citadins apportent les fonds et les matériaux et en contre-partie demandent aux villageois de fournir une aide en nature sous la forme de journées de travail lorsqu'il s'agit par exemple de préparer le lotissement ou de construire un édifice.

On n'hésite pas non plus à faire trancher les conflits intérieurs à l'association par la communauté villageoise, et à demander son appui : ainsi, un Ebrié fonctionnaire, membre de l'association de modernisation de son village, tient-il ce propos : « comme l'association a des difficultés, on va soumettre la chose à l'échelon de tout le village, comme il y a certaines personnes qui font la mauvaise tête, comme cela ils verront... on leur fera faire des reproches par l'intermédiaire de leurs parents ».

Enfin, il arrive parfois que les associations de modernisation soient déviées de leur but lorsqu'on leur assimile d'autres fonctions, en particulier celle, si importante, de mutuelle-décès. La modernisation peut concerner également la mort. Ainsi, l'association Ebrié dont il vient d'être question a-t-elle acheté deux corbillards aux villageois : l'un pour les Harristes, l'autre pour les Catholiques. Cependant, ainsi que les deux études de cas suivants l'illustreront, les responsables répugnent généralement à multiplier les fonctions des associations de modernisation qui sont considérées comme suffisamment complexes et lourdes à assumer.

3. Etude de cas

1) La M.O.K. — La mutuelle des originaires de Krinjabo, dont l'un de nos informateurs était membre, dite la M.O.K., se fixe des buts de modernisation ambitieux mentionnés dans l'article 2 des statuts : « la mutuelle des originaires de Krinjabo a pour objet général de :

- réaliser la promotion des habitants de Krinjabo,
- soulager la misère et la souffrance et aider à la réalisation du progrès social et économique.

Elle a plus spécialement pour mission à cet effet de :

- procéder à l'aménagement du village de Krinjabo et de ses environnements, ce qui nécessite les réalisations suivantes :
 - a) urbanisation et modernisation de cette localité,
 - b) travaux d'assainissement,
 - c) construction et entretien d'une formation sanitaire comprenant un dispensaire et une maternité,

- d) reconstruction d'un groupe scolaire moderne et de logement des maîtres,
 - e) électrification du village,
 - f) adduction d'eau... »
-

L'organisation de la M.O.K. est prévue minutieusement au titre III des Statuts (Assemblée générale - comité exécutif). Bien que créée sur une initiative citadine, cette association présente la particularité de prévoir une participation villageoise par l'intermédiaire du comité exécutif ; celui-ci « comprend aussi un comité de village formé de 4 représentants par quartier ». La M.O.K. rassemble plus de 100 membres. Le montant des cotisations est très élevé ; il était fixé au départ à 30 000 F par an pour les membres du bureau et 20 000 F pour les simples adhérents. Ces taux furent jugés trop élevés et le bureau les ramena à 1 300 F par mois pour ses membres, 1 000 F pour les simples adhérents et 500 F pour les femmes. Un an après sa création la M.O.K. a fait construire les logements des maîtres et a prêté de l'argent aux villageois pour qu'ils terminent l'école, dépense qui leur incombe, « mais comme ils ne pouvaient l'assurer nous les avons aidés ».

Les membres de l'association hésitent devant les multiples actions à entreprendre qui impliquent d'établir des priorités : « Nous avons construit la maison du directeur de l'école, c'était urgent. Mais nous avons pensé aussi à la maternité et au dispensaire. Il n'y a pas d'ambulance. Lorsqu'une femme a un accouchement difficile il n'y a aucun moyen pour l'évacuer. Si nous avons un dispensaire dans le village le gouvernement pourra nous donner un infirmier. On a déjà prévu le lotissement et les géomètres sont allés là-bas tout dernièrement pour lotir le dispensaire ». La nouvelle école, grâce à l'aide de la M.O.K. est aussi terminée. « Quand nous allons remettre les clefs au sous-préfet, nous ferons un devis aux villageois, c'est avec le remboursement des villageois que nous allons commencer le dispensaire, car nous avons déjà les briques. Si nous avons encore de l'argent, nous allons casser le vieux marché qui est là pour faire un marché à peu près moderne ».

L'assemblée générale doit se réunir une fois par mois ; cela n'est pas toujours possible, en revanche, les membres du bureau tiennent au moins deux réunions par mois sans compter les situations qui font surgir un problème urgent : ainsi, avait-on demandé à l'association au milieu de novembre d'organiser un bal pour Noël 1967. Après s'être réuni, le bureau décida de proposer à l'assemblée générale la venue d'un orchestre ; mais il

fallait louer également un groupe électrogène pour fournir le courant électrique, ce qui devait entraîner un versement exceptionnel de 1 000 F par membre.

L'article I du statut fixe le siège de l'association à Krinjabo même, distant de 110 km d'Abidjan mais très facilement accessible car seuls les dix derniers kilomètres ne sont pas goudronnés. Aussi, le bureau se réunit-il parfois dans l'ancienne capitale du Sanwi. Lorsqu'il en est ainsi, l'association de modernisation peut jouer un rôle de changement social dépassant les actions prévues dans les statuts ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant d'un procès-verbal de séance tenue à Krinjabo même : « Poursuivant ses travaux, M. X... a évoqué l'abandon total du village au profit des campements. A cet effet, le bureau a demandé aux villageois de passer deux semaines dans les champs et de venir une bonne semaine au village pour favoriser les constructions et le maintien de la propreté des quartiers. Il a souhaité vivement que les enterrements et funérailles se fassent à Krinjabo et non aux campements. Il a, à cet effet, institué que toute personne qui serait touchée par l'un de ces deux cas se verrait taxée d'une amende s'élevant à 2 000 F CFA (deux mille francs).

Que celui qui se montrerait têtu en acceptant volontairement de payer l'amende de 2 000 F, le comité directeur se verra dans l'obligation de prendre d'autres mesures sévères à son encontre.

Que soit supprimé l'emploi à tort et à travers de certains jurons traditionnels depuis longtemps dépassés.

L'utilisation fortuite des fétiches réputés comme moyen de se rendre justice pour punir toute une famille entière quelquefois innocente.

Celui qui se verrait devant de tels cas doit payer une amende de 10 000 F CFA. Et le possesseur du fétiche s'il n'avertit pas les autorités du village avant l'exécution de cet acte, se verrait lui aussi taxé d'une amende de vingt mille francs CFA. »

Bien que les amendes infligées dans un tel cadre soient rarement versées, la critique de l'ordre et de comportements anciens de la part de ressortissants citadins respectés des villageois pour leur savoir moderne constitue un moyen de pression favorable au changement social.

Cependant, les membres du bureau ne tiennent pas à trop étendre leurs actions et ne veulent pas que leur association joue le rôle d'une mutuelle. « Si nous procédons de cette manière, il n'y aura plus d'argent dans la caisse... En cas de funérailles, nous ne prêtons pas d'argent. On donne quelque chose individuellement au moment des funérailles, mais ce n'est pas prévu dans les statuts de l'Association ».

De la même manière, la M.O.K. n'intervient pas officiellement si l'un de ses membres perd son travail ; mais une solidarité spontanée s'organise en son sein ; chaque membre du bureau fait un effort pour trouver un emploi au membre en difficulté.

2) L'Association de Modernisation de Dibremou. — Dibremou est un village Adjoukrou distant de 10 km de Dabou et de 60 km d'Abidjan. Plusieurs de nos informateurs étaient originaires de ce village.

L'association de modernisation ne possède pas encore de statut mais elle est néanmoins très structurée. A l'origine de sa création les organisateurs invoquent la splendeur passée de Dibremou qui, tout comme Krinjabo, a joué un rôle historique important (c'était un village qui, d'une part, entretenait depuis longtemps des rapports avec l'extérieur et, d'autre part, se trouvait au centre du dispositif de protection de la fédération Adjoukrou). Le grand axe goudronné Abidjan-Yamossoukro laisse à l'écart sur sa droite ce gros bourg d'à peu près 2 000 habitants. L'informateur rappelle aussi l'effort collectif des Adjoukrou et les habitudes de discipline issues des classes d'âge. Référence est également faite au présent pour justifier la création de l'association : bon nombre de villages Adjoukrou possèdent leur Association de modernisation et ont mis en chantier des lotissements, ont créé leur école.

La collaboration entre villageois et citadins est poussée très loin dans cette association puisque les premiers sont organiquement intégrés à l'association par l'intermédiaire d'un comité des villageois.

L'association pendant la période où elle fut étudiée était dans une phase évolutive et les rapports des deux groupes n'étaient pas encore clairement définis. Parfois, le bureau procède à des réunions communes au village où se rendent alors les membres citadins ; l'impulsion et la direction de l'association demeurent aux mains des citadins. « Les gens pensent, au village, que ceux de la ville ont plus d'idées ; il n'y a pas trop de divergences de vue car les citadins sont mieux placés ». Les membres sont très disciplinés. Les quatre commissaires aux comptes assurent le recouvrement des cotisations auprès des citadins. Au village, ce sont les « chefs de cours » qui font la collecte.

En novembre 1967 l'association se préparait à lancer un programme de grands travaux préparatoires à la modernisation du village (défrichage et nivellement du site qui est assez montueux). Elle devait ensuite procéder au lotissement. Les membres les plus actifs et influents cherchaient à louer au meilleur compte le matériel lourd de travaux publics nécessaire à cette première phase.

C. LES ASSOCIATIONS A BASE DE SOLIDARITÉ CITADINE

1. *Le problème général des associations citadines*

Elles sont beaucoup moins nombreuses que les associations à base de solidarité rurale dans les deux échantillons de Marcory et Koumassi. Elles présentent en commun d'intégrer leurs adhérents à la société urbaine par les buts qu'elles poursuivent, moteur de nouvelles formes de solidarité. Celles-ci dépassent le cadre ethnique : solidarité sportive, religieuse, sociale, culturelle.

Les associations sportives, essentiellement celles de football, mériteraient une étude spéciale (qu'il n'a pas été possible d'entreprendre dans le cadre de ce travail) motivée à la fois par leur importance numérique et par la place qu'elles occupent dans les préoccupations des citadins car l'une des caractéristiques et des avantages principaux d'Abidjan pour de nombreux enquêtés est l'existence du Grand Stade Houphouët-Bouagny. Par contre, les associations religieuses rencontrées semblaient se caractériser par la faiblesse et l'instabilité de leurs effectifs. Le fait était très net à Marcory où un informateur, membre actif de l'Action Catholique des Familles, rapportait que celle-ci ne comptait que sept familles régulièrement inscrites sur les mille du G.F.C.I. De même, les syndicats de locataires du G.F.C.I. et de Nouveau Koumassi, les associations de parents d'élèves (importantes numériquement car on y voit un moyen de faire entrer les enfants à l'école) ne sont ni très efficaces, ni très stables.

Enfin, les associations basées sur la profession ne connaissent guère de succès, qu'il s'agisse de mutuelle ou de tontine. Prenons le cas des tontines dont on rappellera brièvement le principe. Tous les membres de la tontine, moins un, versent chaque mois une somme préétablie. Celle-ci revient à celui qui n'a rien versé ; le bénéficiaire change chaque mois. L'avantage du système est de mettre à la disposition de ses membres une somme importante, à intervalles réguliers, par le biais de cette épargne volontaire. Les tontines existent assez fréquemment à Abidjan (plusieurs enquêtés en ont été membres dans leur service administratif ou dans leur entreprise) mais se dissolvent en général très vite. Nos enquêtés se sont plaints de leur fonctionnement car il arrive qu'un ou plusieurs membres ne respectent pas leurs engagements et ne versent plus leur participation. Le système est alors faussé et les partenaires déçus se séparent. Ou bien encore la tontine fonctionne une fois, puis ses membres prennent la décision de la dissoudre car ils trouvent l'épargne imposée d'un montant trop élevé. Dans d'autres cas, la séparation intervient sur une nouvelle affectation d'un des participants.

Il semble d'une façon générale qu'il soit encore très difficile au stade actuel d'acculturation de trouver les bases d'une nouvelle forme de solidarité impliquant cohésion, discipline, acceptation d'une règle commune par-delà l'ancienne solidarité ethnique. L'intériorisation de ces nouvelles obligations s'effectue très lentement car les individus plongés dans le milieu citadin ne trouvent plus un environnement social leur imposant des comportements préétablis. On peut pressentir l'apparition de ces nouvelles règles de comportement dans la création d'associations très spontanées que sont les groupes d'amitié sur lesquels a été concentrée l'étude des associations à base de solidarité citadine.

2. *Les groupes d'amitié citadins*

Onze associations de ce type ont été identifiées à Marcory, aucune à Koumassi. Ces groupes d'amitié citadins se différencient de ceux à base rurale par le fait qu'ils sont inter-ethniques et qu'ils ne font plus, par conséquent, référence à une société d'origine homogène ethniquement. Il arrive cependant que l'association se soit formée autour d'un noyau ethnique dominant ainsi comme le montrent les deux études de cas qui concluent ce développement. Le but explicite et essentiel de ces groupes d'amitié demeure l'organisation de loisirs en commun : simple écoute de disques (ainsi en allait-il d'un groupe composé en majorité de gens du nord, Sénoufo, Malinké, Bambara, qui se réunissaient pour écouter des disques de jazz) ou bien surtout soirées dansantes.

Les clubs d'amitié citadins présentent à l'analyse une très grande fluidité, reflet de la vie urbaine abidjanaise. Ils possèdent rarement des statuts écrits bien qu'ils connaissent un minimum d'organisation (un président entouré d'un bureau) malgré leurs dimensions restreintes. Ceux qui furent recensés possédaient entre huit et vingt membres. Ils sont essentiellement composés d'individus jeunes (moins de 30 ans) qui ne sont d'ailleurs pas forcément des célibataires. Les groupes d'amitié citadins sont souvent très éphémères. Ils se scindent, se reforment à partir des querelles qui naissent dans leurs rangs. Ils sont souvent créés pour une circonstance précise (une fête privée ou publique) puis tombent dans l'oubli jusqu'à la prochaine occasion de divertissements. Parfois ils disparaissent très rapidement par manque de moyens financiers.

Les raisons de participer à ces groupes d'amitié se ramènent toutes à peu près au désir de « mieux se connaître, mieux s'aimer, se sentir ensemble, se sentir en confiance » quels que soient l'origine ethnique des informateurs (Agni, Malinké, Avikam, Sénoufo, Baoulé) ou encore leur statut de citadin ou de nou-

veau citadin (les deux se retrouvent et se mêlent d'ailleurs dans ces clubs). Par-delà la rationalisation des attitudes et les justifications invoquées ces clubs donnent l'impression de répondre à un besoin impératif d'identification (se reconnaître entre amis, supprimer les rapports anonymes de la grande ville), de solidarité (ne pas être seul) et de cohérence (se retrouver dans un milieu homogène où se définit une certaine conformité à des règles communes). Sous ce triple aspect les groupes d'amitié rencontrés à Marcory jouent un rôle efficace d'intégration à la ville. Vecteurs de la mode et de l'actualité (phénomènes spécifiquement urbains) aussi bien sur le plan du cinéma que sur celui de l'habillement, de la musique ou du sport dont ils sont tributaires, ils leur empruntent leurs noms un peu fracassants : « les Mongols » et les « Caïds » se sont inspirés du dernier film vu. Le « Polo club » est né au moment de la mode des polos. Les membres d'un autre club se sont surnommés les « Viets ». Dans tous les cas, le titre du club doit claquer, impressionner et semble ainsi traduire le besoin de s'affirmer : « Kansas club », Brothers ten, les Dragueurs, les Pirates, les Tricheurs, les Casseurs, les Vautours. Les membres du club se déplacent ensemble à travers la ville, organisant des fêtes chez chacun des membres à tour de rôle, mais le plus souvent chez le leader, président du club. Ces fêtes prennent le nom et la forme soit « d'intimité », soit de « surprises parties ».

Les jeunes Abidjanais classent sous le vocable « surprises parties » des réunions assez protocolaires. L'assistance est nombreuse, elle dépasse les membres du club. Cravate et veste sont de rigueur. La gaieté et l'amusement sont absents de ces réunions assez guindées où veut se faire un certain apprentissage d'une vie sociale qui serait le reflet de celle de la société européenne.

Au contraire, les « intimités », ainsi que leur nom le souligne, ne concerne qu'un groupe restreint d'amis (8 ou 10). « Chacun vient avec sa camarade », confie un informateur. On peut se présenter vêtu comme à l'ordinaire en chemise-pagne et en nu-pieds. L'atmosphère est très confiante et tout à fait détendue : les participants s'amuse sans contrainte, rivalisent de virtuosité dans les danses du moment, inventent de nouveaux pas. C'est dans ces réunions que se discutent la mode et les mérites des orchestres en vogue. On compare les différents chefs d'orchestre et leurs instrumentistes ; on insiste sur certaines particularités des chanteurs. Dans ces réunions, se définit un véritable code de l'honneur que respectent les membres du Club.

3. *Etudes de cas*

Deux brèves études de cas résument les caractéristiques de ces groupes d'amitié citadins :

1) L'Africain Club : Il est né d'une scission d'un club précédent qui s'appelait le Calypso. Il comprend 15 membres masculins, la plupart originaires du Nord, et musulmans bien que « l'on n'ait pas tenu compte des races et religions ». Le président est un Dafing, originaire de la Haute-Volta ainsi que le vice-président. Le secrétaire général est Malinké de la Côte-d'Ivoire, le commissaire aux comptes Bambara, le trésorier général Sénoufo de la Haute-Volta. Les simples membres se répartissent de la façon suivante : 4 Malinké, 1 Mossi, 1 Sénoufo et 2 Baoulé. Ces 13 personnes habitent soit à Marcory, soit à Treichville.

Le président nous confie : « nous créons ce club pour nous aimer davantage, mieux nous connaître et nous entraider ».

Les cotisations sont fixées à 1 000 F par mois. Le club organise des réunions du type de celles qui ont été décrites plus haut, mais prévoit aussi des fonctions d'entraide. Lorsqu'un membre du club se marie, les autres sont tenus d'organiser une soirée en son honneur. En cas de baptême d'un enfant d'un membre, on alloue une somme de 2 000 F à la mère. Le club achète enfin le cercueil d'un membre décédé.

Concrètement les réunions de l'Africain Club se déroulent sans aucun formalisme et aussi sans grand respect du calendrier. Le Club a été constitué à partir d'un groupe d'amis pré-existant. Il est rare que l'ensemble des membres soit présent en même temps et, à l'inverse, fréquent que l'on reporte les séances prévues même longtemps à l'avance.

2) Le G.D.D. (Groupe des Durs) : Il comprend une dizaine de membres dont 5 Avikam de la région de Grand Lahou, 3 Camerounnais, 1 N'Zima et 1 Dan. L'association a été spécialement créée pour les fêtes de la fin de l'année 1967. « Nous avons décidé de nous amuser tous ensemble ; en nous amusant tous ensemble, on gagne finalement, avec une participation de 2 000 F chacun (une bouteille de whisky), ça doit bien suffire... nous nous amusons à meilleur compte ». Pour cela, trois membres du club avaient été choisis comme responsables par leurs camarades et devaient organiser les deux réveillons.

III. ASSOCIATIONS VOLONTAIRES, ADHERENTS ET SOCIETE GLOBALE

A. LES CITADINS, NOUVEAUX CITADINS, RURAUX PROLÉTARISÉS DANS LES ASSOCIATIONS VOLONTAIRES

L'adhésion des nouveaux citadins, des citadins et des ruraux prolétarisés aux associations volontaires ne se rapporte pas aux mêmes motivations. La plus forte participation d'ensemble des nouveaux citadins se conjugue avec le fait que les associations ville-campagne sont plus florissantes dans leurs rangs que dans ceux des citadins ou des ruraux prolétarisés. Le rôle important que jouent pour les nouveaux citadins ces associations, en particulier celles de modernisation des villages, correspond à leur volonté de continuer d'appartenir à la société d'origine. Ce sont également les nouveaux citadins qui présentent le plus grand nombre de cas d'adhésions simultanées à plusieurs associations. On retrouve toujours juxtaposées alors à la mutuelle villageoise une ou des associations à base de solidarité citadine (groupes sportifs, associations religieuses, groupes d'amitié citadins).

Les ruraux prolétarisés sont, au contraire, exclus des associations de modernisation malgré leur désir d'y participer ; le taux élevé de cotisations les en écarte ainsi qu'il ressort de l'enquête de Koumassi (plusieurs informateurs Adjoukrou aux revenus particulièrement bas ont donné la même justification à leur non-participation : le manque de moyens financiers). Ainsi peut-on noter une corrélation fréquente entre les relations ville-campagne nulles et l'absence de participation à une association villageoise. Les difficultés de l'existence quotidienne des ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi les détachent progressivement du milieu d'origine et les confirment dans leur quartier populaire très astructuré, creuset d'une prolétarianisation totale prochaine. La solidarité ethnique est si forte à la première génération que la décision de ne plus participer à une association de village, de même que le refus d'aider sa famille villageoise, n'est d'ailleurs pas prise à la légère. Il arrive cependant que les ruraux prolétarisés adhèrent encore aux mutuelles dont le taux de cotisation est peu élevé, particulièrement aux mutuelles décès, dernière attache avec le pays d'origine même si les relations ville-campagne sont très espacées, aussi bien pour les originaires de la Basse-Côte que pour les ressortissants des pays éloignés de la savane.

A la limite, les ruraux prolétarisés (les étrangers de Nouveau Koumassi en particulier) attendent encore autre chose de leur association. Ils y sont également attachés par la protection à l'égard du milieu urbain qu'elle leur procure et pour le réconfort moral qu'ils y trouvent, plus que pour les relations ville-

campagne qui en seraient le but : leur seul espoir en la matière est d'être rapatriés en cas de maladie grave et mieux encore d'être enterrés au village.

Les nouveaux citadins sont surtout sensibles aux fonctions de liaison ville-campagne des associations, les ruraux prolétarisés insistent sur l'aspect protecteur de leurs associations, protection qui s'exprime à travers l'organisation de loisirs peu coûteux pour ceux qui n'ont pas accès aux possibilités culturelles de la ville (stade, cinéma).

En prenant d'ailleurs la perspective du coût des loisirs il est significatif de ne trouver aucun rural prolétarisé dans les groupes d'amitié villageois en ville (hormis deux Adjoukrou dont le groupe d'amitié était en fait le groupe de classe d'âge). L'organisation des fêtes, des sorties, des festins familiaux aux groupes d'amitié dépasse les possibilités matérielles de participation des ruraux prolétarisés. Par contre, les nouveaux citadins se trouvent souvent mêlés à des citadins de seconde génération dans des groupes d'amitié inter-ethnique et échappent moins alors à l'influence du milieu urbain.

Les citadins, quant à eux, essaient dans la majorité des cas de prendre leurs distances à l'égard de la solidarité ethnique jugée trop contraignante et ne participent qu'à des associations purement citadines (groupes d'amitiés, associations religieuses, associations sportives). Ces associations à base de solidarité citadine constituent un facteur d'intégration à la vie urbaine par le contenu même de leur activité. Il a été noté le moindre degré de participation d'ensemble des citadins aux associations volontaires. Les citadins semblent avoir moins besoin d'adhérer aux associations, ce qui corrobore un certain désir d'individualisation de leur vie quotidienne.

Dans l'ensemble, tout comme pour la solidarité familiale, citadins et ruraux prolétarisés offrent au premier abord une situation assez semblable (ici participation plus faible que pour les nouveaux citadins aux associations volontaires) mais dont les fondements sont entièrement différents. Les ruraux prolétarisés subissent un état de fait : ils désirent participer à la vie de leur communauté d'origine (leur adhésion aux groupes de danses en témoignage) mais ils en sont exclus pour des raisons économiques. Par contre, les citadins choisissent leur situation et décident de ne pas participer aux associations villageoises tout comme ils refusent d'aider leur famille étendue ou de resserrer les liens avec le village.

B. ASSOCIATIONS VOLONTAIRES ET STRATIFICATION SOCIALE

La stratification sociale concernée par les mutuelles villageoises se ramène souvent à celle de la société d'origine, c'est-à-dire avant tout à une différenciation jeunes-vieux. Dans plusieurs cas étudiés (associations Guéré, Attié, Ebrié) la mutuelle s'est créée spontanément autour du doyen d'âge qui n'occupe pas forcément un rang élevé dans la hiérarchie socio-professionnelle abidjanaise (ici un petit commerçant, là un chauffeur). Ces associations, qui sont en même temps les plus informelles, se contentent de reproduire fidèlement les hiérarchies villageoises : ce sont les vieux qui ont le plus de pouvoir.

La stratification jeunes-vieux se traduit aussi parfois par des rapports conflictuels. Les associations de jeunes Agni semblent ainsi exprimer une certaine contestation des hiérarchies traditionnelles encore très fortes dans l'Est. L'association représentant les « jeunes » veut contester les « vieux » du village. La coupure peut s'opérer au sein même des nouveaux citadins ; ainsi existait-il une compétition larvée entre les deux associations d'originaires de Krinjabo qui furent analysées plus haut : la Mutuelle des originaires de Krinjabo composée d'adultes et l'association des jeunes, « Los Compagneros », dont les buts recoupaient les préoccupations de modernisation de la première.

Tout en conservant le cadre de la société d'origine, un net clivage s'établit également, au sein des associations de modernisation, entre citadins et villageois engagés dans la même entreprise. Cette différenciation se traduit par des rapports soit harmonieux, soit conflictuels suivant les circonstances. Car les mêmes dirigeants d'associations qui s'appuient sur la communauté villageoise pour venir à bout des récalcitrants, ou pour lui demander une participation en journées de travail au programme de modernisation, se plaignent en d'autres circonstances de l'incompréhension de ces mêmes villageois qui peuvent refuser, disent-ils, certaines participations « par méfiance et par mauvaise volonté ».

Les dirigeants de ces associations ont d'ailleurs en commun d'appartenir à des catégories socio-professionnelles situées au milieu de la hiérarchie des emplois comme le montre la composition des bureaux de trois associations qui ont fait l'objet d'études de cas.

L'Association des jeunes Gbokra :

- Président : employé aux P.T.T.
- Vice-Président : commis.
- Trésorier général : mécanographe.
- Trésorier adjoint : préposé des douanes.

- Secrétaire général : militaire.
- Commissaire aux comptes : élève infirmier.
- Conseiller technique : adjoint administratif.
- Membres du bureau : contrôleur des douanes, infirmier d'Etat, commis, commis, inspecteur de police, tailleur tapissier.

La Mutuelle des originaires de Krinjabo :

- Président : directeur d'école.
- Vice-Président : instituteur.
- Secrétaire général : agent technique à la Ran.
- Trésorier : agent technique à la Ran.
- Trésorier adjoint : cheminot.
- Commissaire aux comptes : adjoint administratif.

Association de modernisation de Dibremou :

- Président : employé de commerce.
- Secrétaire général : fonctionnaire du service météo.
- Secrétaire adjoint : instituteur.
- Trésorier : fonctionnaire aux finances.
- Trois commissaires aux comptes : employé de banque, fonctionnaire du Ministère de la Fonction Publique, instituteur.

La situation des nouveaux citadins qui se caractérise par la conjugaison d'un revenu, d'une position professionnelle et d'un niveau d'instruction moyens avec la naissance en milieu d'origine ethnique les conduit donc à collaborer avec leurs compatriotes villageois. Ils le font pour en tirer parfois quelque prestige personnel qui se traduit alors par une amélioration de leur statut au village mais aussi le plus souvent parce qu'ils s'identifient encore avec la communauté villageoise et adhèrent au devenir collectif de celle-ci.

Il est d'ailleurs significatif a contrario de ne pratiquement jamais trouver de responsables d'association titulaires d'emplois élevés à Abidjan. A travers les propos de nos informateurs et l'image qu'ils se font de ces compatriotes qui « ont réussi socialement à Abidjan » il semble que l'on puisse discerner un groupe d'individus qui entretient des rapports tout différents avec le village et que leurs histoires propres et leurs succès personnels conduisent à adhérer à une conception bien plus individualisée de la vie sociale, prémisse d'un comportement de classe bourgeoise.

— Les groupes d'amitié citadins présentent une remarquable homogénéité du point de vue du statut social de leurs membres. Ainsi tous les membres de « l'Africain Club » occupent des emplois dont les rémunérations les classent parmi les titulaires de revenus moyens (plus de 20 000 F par mois et moins de 60 000 à 70 000 F). Dans les cas que nous avons observés il n'est jamais fait appel à des représentants de catégories socio-professionnelles supérieures même pour parrainer l'association.

C. ASSOCIATIONS VOLONTAIRES ET SOCIÉTÉ GLOBALE

A partir de l'analyse des associations volontaires de Marcory et Nouveau Koumassi, on peut tenter de situer celles-ci au sein de la société globale ivoirienne. Dans le développement de leurs actions, les associations volontaires se heurtent à une série de difficultés. Les premières ressortissent au contexte politique général. Le gouvernement ivoirien actuel dans sa volonté officielle d'unification tient en suspicion les associations volontaires, surtout celles à base de solidarité rurale que l'on accuse volontiers de « tribalisme ». Le P.D.C.I. - R.D.A. a d'ailleurs tenté de contrôler ces associations spontanées et son action donna le jour aux groupements ethniques R.D.A. Ceux-ci n'ont pas été concernés par le présent travail. Encore convient-il de noter que les associations de non-Ivoiriens auxquelles adhèrent les gens de Nouveau Koumassi, du fait du statut diminué d'étrangers de leurs membres, subissent un contrôle par l'intermédiaire du Parti. Cette première critique se double du fait que certaines associations volontaires (en particulier celles de l'ouest, telles les joba-jeunesses ouvrières Bété) ont été accusées d'avoir joué un rôle dans les événements du début 1963 qui avaient provoqué une crise du régime. Il semble, d'ailleurs, aux dires de nombreux observateurs que les associations volontaires étaient beaucoup plus vigoureuses et nombreuses et jouaient un rôle plus important dans la vie des Abidjanais avant cette période. Maintenant, la plupart des associations volontaires que nous avons rencontrées prennent la précaution d'introduire une clause d'apolitisme dans leurs statuts écrits, lorsqu'elles en possèdent. Les associations essaient également d'obtenir une reconnaissance officielle du Ministère de l'Intérieur auprès duquel elles sont tenues de déclarer leurs intentions. Elles n'y parviennent pas toujours, leur existence en devient d'autant plus précaire, puisqu'elles jouissent alors d'une simple tolérance toujours révocable. Elles subissent de ce fait des contrôles policiers plus ou moins discrets.

D'autres difficultés naissent du milieu urbain lui-même. L'étendue de la ville rend difficile la tenue de réunions régulières pour des adhérents dispersés dans des quartiers aux posi-

tions géographiques opposées. La ville de création trop récente n'a pas encore sécrété une culture urbaine spécifique. Les conditions de ponctualité, de régularité, qu'implique l'existence d'une organisation ne sont pas remplies.

Enfin la cherté du coût de la vie, la faiblesse des revenus de la majorité des adhérents, confrontés à la multiplicité des sollicitations à consommer, se traduisent par un mauvais fonctionnement des associations sur le plan financier qui paralyse rapidement leur action. Le phénomène a été noté dans d'autres régions francophones (1). Mais il est bon alors d'introduire des différences entre les deux groupes d'associations rencontrés ainsi qu'à l'intérieur des deux groupes. D'une façon générale, si les associations tournées vers la ville (à l'exception des associations sportives et des clubs d'amitié dont la brièveté n'implique pas l'inefficacité) sont frappées de fragilité et donnent souvent des résultats mitigés, celles tournées vers le village ou la région d'origine donnent de bien meilleurs résultats, manifestant ainsi la solidarité avec le milieu d'origine dont on respecte mieux les obligations. Parmi les associations à base rurale ce sont d'abord les mutuelles-décès, ensuite les associations de modernisation, qui offrent le fonctionnement le plus satisfaisant.

Enfin une variable ethno-géographique importante intervient au sein même de ces associations villageoises ; d'ouest en est, du nord au sud, les associations se présentent différemment. C'est dans la périphérie immédiate d'Abidjan qu'elles sont le mieux structurées, les plus variées dans leurs buts et les plus efficaces dans leur action, traduisant ainsi le caractère privilégié des relations ville-campagne entre Abidjan et l'immédiat arrière-pays.

Au contraire les associations des originaires de villages plus éloignés du nord et surtout de l'ouest ont une activité plus réduite, des structures moins solides, des résultats plus limités.

Au terme de ce chapitre, les différences entre les citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés se trouvent confirmées par leurs positions respectives à l'égard des associations volontaires.

— Les citadins, qui ont montré la distance qui les séparait du milieu d'origine ethnique au niveau du réseau de relations et à celui de la solidarité familiale, refusent également d'adhérer à des associations fondées sur la solidarité avec le milieu d'origine. Ils se retrouvent au contraire dans des associations inter-ethniques à fondement citadin.

(1) G. Balandier, 1955. *Sociologie des Brazzavilles Noires*. Armand Colin, p. 123.

— Les nouveaux citadins continuent, à l'inverse, de participer à la société d'origine à travers les associations qui la représentent en milieu urbain. En même temps, et bien que leur préférence aille à ce premier type d'associations, ils ne refusent pas d'adhérer à des associations dont les objectifs les intègrent au milieu urbain.

— Les ruraux prolétariés ne se retrouvent jamais dans les associations à base de solidarité citadine. Ils ne participent pas aussi souvent qu'ils le désireraient aux associations à base de solidarité ethnique, cela davantage en ce qui concerne les Ivoiriens que les étrangers, puisque les associations récréatives de ruraux prolétariés originaires de la savane nordique conservent une certaine vigueur. Tout comme dans les développements précédents la médiocrité des revenus constitue l'explication majeure de leur situation et des attitudes qu'elle entraîne.

Enfin l'appréciation du phénomène dans une perspective dynamique et globale permet de situer les associations volontaires au sein du changement social en tant que processus d'intégration à la ville : tenues en suspicion par le pouvoir actuel et paralysées par des obstacles financiers, les associations volontaires ne jouent pas le rôle le plus déterminant dans le changement social, sinon comme des freins. En effet, les plus florissantes et les plus nombreuses d'entre elles concrétisent les aspirations de leurs membres à une double appartenance à la société citadine et à la société d'origine que l'on finit d'ailleurs toujours par privilégier au détriment de la première. Cependant même dans cette fonction essentielle de liaison avec le milieu d'origine et de substitution à la communauté villageoise, d'une part elles ne maintiennent pas les liens traditionnels aussi resserrés que l'a observé M. Mayer dans le contexte très spécifique il est vrai des Red Xhosa d'une ville d'Afrique du Sud (1), d'autre part elles ne remplissent que très partiellement certaines fonctions du lignage et de la famille à la différence de ce que I. Wallerstein indique pour d'autres pays africains (2).

(1) P. Mayer, dans la seconde partie de son ouvrage intitulée « Resisting urbanization », considère que les associations spontanées de Red Xhosa sont un élément essentiel de ce qu'il appelle l'« incapsulation » et qu'il définit ainsi « To keep up an unbroken nexus with the rural home ; and to abstain from unnecessary contact with non Reds or participation in non Red Kinds of activity » (Townmen or Tribsmen Oxford University Presse, 1963, p. 90).

(2) I. Wallerstein « Ethnicity and national integration in West Africa. Cah. d'Etudes Africaines, n° 3, p. 135.

TROISIEME PARTIE

LES RELATIONS VILLE-CAMPAGNE

— En effet serait illusoire toute démarche qui tendrait à étudier un phénomène d'urbanisation en l'isolant arbitrairement du contexte de la société globale où il se situe. Aussi la dynamique complexe du phénomène d'urbanisation englobe nécessairement les rapports de la ville et de ses habitants avec le milieu rural.

— Cette orientation applicable à toutes les études urbaines est valorisée au niveau du développement urbain de l'Afrique de l'ouest (1) et plus encore à celui du développement particulièrement rapide d'Abidjan.

— Chaque aspect de la réalité sociale étudié dans la partie précédente conduit à l'étude des relations ville-campagne sans lesquelles il n'est pas possible de donner un aperçu complet du processus d'insertion en ville et des obstacles qui s'y opposent aussi bien au niveau des associations volontaires qu'à celui des réseaux sociaux ou de la solidarité familiale.

Les chapitres suivants constituent une esquisse d'une étude sociologique systématique des relations ville-campagne. Dans la perspective de celle-ci s'inscrit la différenciation sociale en cours d'accomplissement, compte tenu des différents niveaux d'insertion en ville, notés dans les chapitres précédents.

Cette dernière partie comporte trois chapitres :

Chapitre I — La part des relations ville-campagne dans l'existence des habitants de Marcory et Nouveau Koumassi.

Chapitre II — Les nouveaux citadins au village.

Chapitre III — Relations ville-campagne, intégration à la ville et différenciation sociale.

(1) H. Miner, 1967. *The City in Modern Africa*. « Introduction », Pall Mall Library, p. 3 et 4.

CHAPITRE I

PREMIERE APPROCHE DES RELATIONS VILLE-CAMPAGNE

Dans ce premier chapitre, pour situer le problème, j'ai tenté de mesurer le niveau des relations ville-campagne, de fixer leurs modalités et de déterminer la position, actuelle d'abord, souhaitée ensuite, des habitants des deux quartiers d'étude.

J'ai consacré une partie du questionnaire approfondi à faire préciser la nature des relations ville-campagne à partir des thèmes suivants :

— le nombre moyen de voyages effectués au village par les enquêtés,

— la durée des séjours et les conditions dans lesquelles ces voyages étaient accomplis,

— les projets d'avenir à l'égard du milieu d'origine,

— la détermination des liens économiques éventuels qui pouvaient rattacher nos enquêtés à leur village ou leur région d'origine.

MESURE DES RELATIONS VILLE-CAMPAGNE

A. FRÉQUENCES

Les fréquences enregistrées dans les relations ville-campagne des deux populations étudiées ont été consignées dans le tableau n° 33. Une première lecture situe les grandes différences d'amplitude de celles-ci échelonnées des visites hebdomadaires au village très espacées (parfois moins d'une fois tous les cinq ans). Pour les visites à haute et moyenne fréquences, nous avons enregistré le nombre moyen et habituel de voyages au village, pour celles à fréquence très basse, moins d'une fois par an, c'est l'ensemble des visites qui a été retenu.

Globalement, les habitants de Marcory vont plus souvent au village que ceux de Nouveau Koumassi. Dans l'un et l'autre quartiers, les nouveaux citadins entretiennent des rapports plus intenses avec leur milieu d'origine ethnique que les membres

Tableau n° 33
FREQUENCE DES VOYAGES

FREQUENCE	MARCORY		NOUVEAU KOUMASSI	
	Nouveaux citadins	Citadins	Ruraux prolétariés	Nouveaux citadins
N'y va plus	2	6	8	1
N'est pas encore retourné mais garde l'intention	0	0	5	0
Moins d'une fois tous les 5 ans	0	0	11	4
Tous les 5 ans	0	0	4	1
Tous les 4 ans	0	2	1	1
Tous les 3 ans	0		3	1
Tous les 2 ans	2	9	8	7
Une fois par an	24	13	15	14
2 fois par an	10	3	2	2
3 fois par an	8	5	4	4
4 fois par an	4	1	3	3
5 fois par an	3	0	0	0
6 fois par an	2	0	0	0
7 fois par an	0	0	0	0
8 fois par an	1	0	0	0
1 fois par mois	17	1	1	7
2 fois par mois	8	0	0	4
3 fois par mois	3	0	0	0
1 fois par semaine	6	0	0	0
Réponses nulles	3	2	2	2
TOTAL	93	42	67	51

Tableau n° 34
LES LIENS DES CITADINS HORS D'ABIDJAN

Village d'origine des parents	4
Petite ville voisine du village d'origine de la famille des enquêtés	13
Autres villes éloignées du milieu d'origine ethnique	17
Pas de visite	6
Questionnaires nuls	2
TOTAL	42

des deux autres groupes. Ainsi la quasi totalité d'entre eux à Marcory (92,5 %) et 70,5 % à Nouveau Koumassi retournent chez eux au moins une fois par an ou plus, 36,5 % à Marcory y vont une fois par mois.

Au contraire, les ruraux prolétarisés de Nouveau Koumassi présentent les fréquences les plus basses : 37 % seulement d'entre eux retournent dans leur famille villageoise au moins une fois par an.

Les citadins se situent entre ces deux groupes : 54 % de ceux-ci retrouvent leur famille non abidjanaise au moins une fois par an. Mais très peu retournent dans leur famille plus de trois fois par an. Cependant, la situation des citadins en matière de relations ville-campagne est très différente de celle des deux autres groupes en ce sens qu'il s'agit de relations ville-campagne altérées.

Très peu de citadins sont restés en contact avec un milieu rural homogène ethniquement ainsi que le montre le tableau n° 34 ; 4 sur l'ensemble, soit pas même le dixième. La fraction la plus importante d'entre eux retourne dans des centres urbains éloignés du milieu d'origine ethnique, soit que leur famille ait immigré dans ce centre, soit encore qu'ils y retrouvent les parents de leurs épouses et non les leurs : 40,5 % des citadins se trouvent dans une de ces deux situations. Un nombre important d'entre eux, 13 sur 42, soit 31 %, retrouvent leur famille dans des centres qui n'ont déjà plus rien de villages même s'ils sont proches du milieu d'origine ethnique.

Ce « décrochage » du milieu d'origine ethnique est encore accentué par deux faits :

a) les citadins qui continuent à entretenir des rapports avec le village d'origine de leurs parents (où ils ne sont pas nés, ou bien qu'ils ont quitté dans leur petite enfance) n'établissent jamais leurs relations sur une base pluri-annuelle. Ils ne vont au contraire au village qu'une fois par an au moins.

b) la majorité des citadins qui ne font plus de visite à leur famille habitant hors d'Abidjan (même s'ils la reçoivent chez eux) possède justement des parents domiciliés dans le village d'origine. Ainsi le phénomène des rapports ville-campagne ne concerne pas vraiment le groupe des citadins dont l'originalité sur ce point s'affirme dès l'abord de cette dernière partie. Les citadins, à la différence des nouveaux citadins et des ruraux prolétarisés, sont déjà presque tous définitivement coupés du milieu d'origine. Par conséquent l'analyse de leur situation doit être dissociée de celles des deux autres groupes en ce sens que les citadins n'entrent plus dans le cycle des

échanges ville-campagne. Cette idée importante sera reprise et approfondie au niveau, d'abord de la dernière section de ce chapitre, ensuite à celui du dernier chapitre de cette partie (Différenciation sociale et relations ville-campagne).

B. FONDEMENTS DES FREQUENCES

Plusieurs facteurs interviennent dans la détermination des fréquences de voyage aussi différentes.

1. *Facteurs principaux*

- Certains jouent un rôle déterminant au moins pour les nouveaux citadins et les ruraux prolétariés :
 - la distance qui sépare Abidjan du lieu de naissance des individus,
 - la situation socio-professionnelle des enquêtés à travers sa mesure quantitative : le niveau de revenu.
- Les relations les plus intenses (mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires) concernent, dans la majorité des cas, des personnes originaires de villages situés à moins de 200 km d'Abidjan. Ce sont de surcroît pour la plupart des nouveaux citadins (45 nouveaux citadins pour 2 ruraux prolétariés) donc des individus disposant de moyens financiers suffisants pour assumer des relations ville-campagne intenses.

L'importance de ces deux facteurs (distance et niveau du revenu) peut être encore mesurée négativement par les deux ordres de fait suivants :

a) *Variable distance*

Des nouveaux citadins originaires du même milieu socio-culturel, disposant de revenus équivalents, vont plus ou moins fréquemment au village suivant qu'ils se trouvent originaires de villages proches ou éloignés. Ainsi les Agni originaires du Sanwi (région d'Aboisso et Krinjabo à 100 km d'Abidjan) qui habitent Marcory retournent beaucoup plus fréquemment chez eux que ceux de l'Indénie (région d'Abengourou à 300 km d'Abidjan). De même les ressortissants Baoulé de Tiassalé et Toumodi possèdent presque toujours des relations intenses mensuelles, ceux de Bouaké jamais.

Il est fréquent que les nouveaux citadins Bété de la région de Gagnoa qui disposent d'une bonne route retournent dans leur famille au moins une fois par mois à l'inverse de ceux de Daloa pour lesquels la distance supplémentaire à parcourir se solde par des kilomètres de pistes non encore goudronnées.

b) *Variable revenu*

Des ressortissants de même région ethnique, voire de même village, ont un niveau de relations ville-campagne bien différent suivant leur niveau de revenu. Le fait a été relevé de la manière la plus frappante pour les Abidjanais de première génération d'origine Adjoukrou. Ainsi les nouveaux citadins de cette ethnie située dans la région de Dabou, à 50 km d'Abidjan, entretiennent des relations ville-campagne bien plus intenses que leurs compatriotes ruraux prolétarisés. Parmi les nouveaux citadins Adjoukrou, ceux disposant des revenus les plus élevés retournent également le plus fréquemment dans leur village de naissance.

D'un point de vue d'ensemble, à partir de l'exemple précédent des Adjoukrou, la comparaison d'une part des situations des nouveaux citadins de Marcory et de Nouveau Koumassi en matière de relations ville-campagne d'autre part de celles des nouveaux citadins et des ruraux prolétarisés démontrera l'importance conjuguée de ces deux premiers facteurs.

— Les nouveaux citadins de Marcory vont plus souvent dans leur famille villageoise que leurs homologues de Nouveau Koumassi. Les nouveaux citadins de Marcory font partie des tranches de revenus moyens et supérieurs de leur groupe. Ils sont pour la plupart éloignés de la zone des 20 000 francs par mois. Au contraire, ceux de Nouveau Koumassi possèdent des revenus modestes le plus souvent voisins des 20 000 francs par mois. Ils connaissent donc des limitations financières qui nuisent au développement de leurs échanges ville-campagne car ceux-ci entraînent des dépenses relativement considérables compte tenu de la cherté du coût de la vie à Abidjan et du niveau moyen des revenus : frais de voyage (achat d'essence ou prix du taxi), cadeaux à rapporter au village et aide monétaire directe distribuée à l'occasion du séjour villageois. Il est considéré comme très grave d'arriver dans sa famille les mains vides et si, par malchance, cette situation se présente, le nouveau citadin en est très mortifié. Sans argent, le nouveau citadin ne peut faire face aux frais de séjour imprévisibles mais toujours fréquents (demandes d'aides impromptues et difficilement rejetables par exemple).

Il a été possible de vérifier qualitativement l'impact du revenu sur le niveau des relations ville-campagne. Cette réalité, exprimée de façons différentes par les enquêtés, pouvait dans tous les cas se ramener à la proposition suivante : « Maintenant que j'ai de l'argent, que je vis bien à Abidjan je peux retourner au village plus fréquemment ». Un Agni d'Aboisso,

agent dans une compagnie d'assurances, explique : « Jusqu'ici, je n'allais dans ma famille qu'une fois par an. Maintenant que je gagne bien ma vie, j'y vais tous les quinze jours ».

Deux Adjoukrou, ruraux prolétarisés, l'un planton, l'autre travaillant sur l'aéroport, expliquent ainsi leur situation ; le premier dit : « Je vais à peu près quatre fois par an au village pour les fêtes. Pour les décès j'y vais si j'ai de l'argent (sinon il envoie ses condoléances par l'intermédiaire d'un compatriote qui se rend au village). Je « fais » juste un jour là-bas ; plus une partie de mes congés. Je pars alors avec ma famille ».

Le second va en moyenne au village une fois par mois. « Je reste parfois deux mois sans y aller, le mois dernier je suis parti trois fois. Quand il y a un mort, je suis obligé d'y aller parce que c'est notre habitude. Si je manque, personne ne viendra à la Fête de l'Or de mon enfant. Je ne reste pas parce que je n'ai pas l'argent ».

L'achat d'une voiture est bien sûr un facteur d'intensification des relations ville-campagne à condition que l'acquéreur ait un revenu suffisant pour pouvoir effectuer les dépenses de carburant nécessaire au voyage. Ceci n'est pas toujours le cas et la voiture alors est un investissement somptuaire, un bien durable que l'on ne consomme pas et qui dort, inutilisé, devant la porte de son propriétaire (Cette situation fut observée à plusieurs reprises à Marcory). Le propriétaire d'un véhicule, s'il désire retourner dans son village, tourne d'ailleurs la difficulté en partant avec des amis du même village ou de la même région. Ceux-ci prennent alors en charge les frais du voyage alors que le propriétaire se contente de mettre son véhicule à la disposition de tous.

Le facteur distance est tout aussi déterminant pour expliquer les différences de fréquences entre les relations des nouveaux citadins des deux quartiers. La grande majorité des nouveaux citadins de Marcory est composée d'Ivoiriens ; les Baoulé, les Bété, les Agni et l'ensemble des lagunaires sont les plus représentés. Tous sont des ressortissants de villages situés à des distances moyennes ou très rapprochées d'Abidjan, variant de 400 km au plus pour les Baoulé et les Bété à quelques dizaines ou une centaine de kilomètres pour les lagunaires.

Au contraire, les nouveaux citadins de Nouveau Koumassi sont en majorité, soit des étrangers en provenance des pays situés au nord de la Côte-d'Ivoire ou sur le golfe du Bénin, soit des Ivoiriens originaires de régions très éloignées (Sénoufo, Koulango, Malinké d'Odienné), c'est-à-dire à plus de 500 km d'Abidjan.

Les différences entre les deux groupes de nouveaux citadins ressortent à la lecture du tableau n° 33 ; un pourcentage appréciable, 29 %, de ceux de Nouveau Koumassi retournent moins d'une fois par an dans leur famille villageoise. Le chiffre de leurs homologues de Marcory est insignifiant puisque nous n'avons relevé que deux cas.

La situation des lagunaires et des ressortissants d'ethnies situées dans un pourtour maximum de 200 km d'Abidjan illustre la conjonction des facteurs distances et revenus. Le haut niveau de leurs relations ville-campagne précise leur position très spécifique au sein du changement social. Ainsi à Marcory toutes les personnes qui vont au moins une fois par mois dans leur village, à une exception près (1), sont nées dans un rayon de moins de 300 km à partir d'Abidjan. Parmi celles-là, seuls les ressortissants des villages situés à moins de 100 km d'Abidjan se rendent dans leur famille rurale plus d'une fois par mois. A l'exception de quelques Agni du Sanwi et de quelques N'Zima : il s'agit uniquement de ressortissants d'ethnies lagunaires (Adjoukrou, Abouré (2), Ebrié et, dans une moindre mesure, Attié).

La haute fréquence des relations ville-campagne atteste la présence du village dans la vie quotidienne des originaires des régions voisines d'Abidjan tout comme leur souci de ne pas se couper de la communauté rurale d'origine. Ce point, déjà souligné dans l'étude des associations volontaires, est confirmé au niveau de celle des relations ville-campagne. La proximité du village permet ainsi une confrontation familière des deux univers, citadin et rural. Les individus y puisent les éléments d'une acculturation équilibrée où se trouvent étroitement intégrés des éléments culturels et structurels empruntés à la société traditionnelle et d'autres issus de la société citadine moderne.

L'analyse des fréquences des relations ville-campagne des ruraux prolétarisés confirme l'importance déterminante de la distance et du niveau de revenu. Les ruraux prolétarisés originaires de la Haute-Volta, du Mali ou du Niger, cumulent l'obstacle de la distance du milieu d'origine avec celui de la faiblesse de leur revenu. Aussi retournent-ils très peu fréquemment chez eux : en général tous les deux ans (tableau n° 33).

(1) Celle d'un riche Agni, originaire d'un village situé au nord d'Abengourou, exception qui confirme qu'un haut niveau de revenu permet de compenser l'obstacle de la distance.

(2) Signalons également l'exception d'un agent commercial prospère, originaire d'un village Bété voisin de Gagnoa (290 km) et qui retourne néanmoins chez lui deux fois par mois en moyenne. Ici encore le revenu compense la distance.

A l'inverse, les ruraux prolétariés originaires de la Basse-Côte (a été surtout retenu l'exemple des Adjoukrou très nombreux à Nouveau Koumassi) compensent l'obstacle créé par leurs faibles revenus par la proximité de leur village. Encore sont-ils loin d'aller aussi fréquemment dans leur famille villageoise que leurs compatriotes plus fortunés. Là où ceux-ci retournent au village une fois par semaine, les ruraux prolétariés n'y vont qu'une fois par mois ou moins encore. D'une façon précise, nous n'avons trouvé qu'un seul individu se rendant au village une fois par mois, les autres, au nombre de quatre, n'y vont que deux, trois ou quatre fois par an.

En résumé, c'est dans les rangs des ruraux prolétariés que l'on trouve les plus grands pourcentages de relations très espacées : 22 % une fois par an, 12 % tous les deux ans, 12 % de 2 à 5 ans, 16,5 % moins encore.

Les justifications avancées à l'appui de ces faibles fréquences, ainsi qu'il sera développé ultérieurement, se ramènent à l'idée que les ruraux prolétariés ne peuvent pas retourner au village, faute d'argent. Il faut « les moyens » pour aller au village ; eux ne les ont pas.

2. *Facteurs secondaires*

Pour les nouveaux citadins les situations caractérisées par des relations intenses avec le milieu d'origine mettent en valeur certains facteurs secondaires qui influent sur le cours des relations ville-campagne.

1. La date d'arrivée à Abidjan

Les nouveaux citadins (et également les ruraux prolétariés) arrivés à Abidjan avant leur adolescence (soit au plus tard vers 10-12 ans) entretiennent des relations moins intenses avec le village d'origine et semblent y être moins attachés. Au contraire, plus l'âge de départ du village ou de la région d'origine est élevé et plus les individus aspirent à retrouver un statut villageois.

2. L'âge

Les enquêtés très jeunes (moins de 25 ans) marquent plus de distance à l'égard du village et du milieu traditionnel.

Au contraire, les plus âgés (au-delà de 35 ans), pour peu qu'ils jouissent d'un niveau de revenu suffisant et quel que soit l'âge auquel ils sont arrivés à Abidjan, ont des relations plus fréquentes que la moyenne de leurs compatriotes villageois à Abidjan.

3. Les intérêts économiques

Les enquêtés qui possèdent des intérêts précis dans leurs villages d'origine (maison en construction, plantation, taxi) retournent chez eux plus fréquemment que les autres. Ceux qui au contraire possèdent des intérêts économiques à Abidjan paraissent freinés dans le développement de leurs relations avec le village. C'est le cas par exemple des propriétaires Adjoukrou de Nouveau Koumassi qui vont moins fréquemment au village que leurs autres compatriotes. En effet le statut de propriétaire d'une concession traditionnelle implique souvent une présence quasi-quotidienne au sein de la cour. Ce statut se caractérise par une intégration au milieu plus grande et une position privilégiée. Ces deux faits rendent en partie inutile la recherche d'une intégration au niveau de la communauté villageoise et contradictoire cette attitude (1).

Les propriétaires en question ne semblent pas pour autant s'être coupés du village. Ils n'en demeurent pas moins plus hésitants quant à leur avenir (ainsi que nous le verrons dans la section 3 de ce chapitre), plus concernés par leur lieu actuel de résidence qui est en même temps la source d'une partie ou de la totalité de leur revenu.

3. *La position des citadins*

Leur situation a été au préalable dissociée de celle des membres des deux autres groupes. De niveau socio-économique sensiblement égal à celui des nouveaux citadins, les citadins entretiennent des relations de nature très différente avec leur famille domiciliée ailleurs qu'à Abidjan. A quelques exceptions près, déjà notées, celle-ci n'est plus intégrée à un milieu rural homogène ethniquement. On peut parler de relations ville-campagne altérées puisque celles-ci concernent des petits centres semi-urbains à mi-chemin d'un milieu villageois préservé et des caractéristiques de la grande ville africaine définies en introduction dont Abidjan offre l'exemple. L'analyse des fréquences des relations des citadins compte tenu de la donnée essentielle qui caractérise leur situation — enfance passée dans un milieu hétérogène tant sur le plan ethnique que social — fait intervenir un facteur culturel important : le décalage culturel plus ou moins grand entre Abidjan et le point d'impact de leurs relations extra-abidjanaises.

(1) E. Bernus, en 1962, parlant des propriétaires, constatait : « S'ils reviennent dans leur pays d'origine, ce n'est plus qu'en visiteurs. Désormais ils sont abidjanais. Il leur arrive souvent d'aller prendre femme chez eux mais ensuite ils gardent leur famille à Abidjan ». Notes sur l'agglomération d'Abidjan et sa population. Bull. I.F.A.N., série B, 1962, T. 24

— Ceux dont la famille est restée domiciliée dans le milieu ethnique d'origine ont tendance à limiter au maximum les échanges ville-campagne et même à les supprimer (ce fait a été relevé aussi bien chez des citadins Baoulé que chez des ressortissants de l'ouest). A l'inverse, les ressortissants islamisés d'ethnies du nord (Malinké, Sénoufo), bien que nés dans d'autres régions que celles d'où étaient originaires leurs parents, ont tendance à avoir des relations ville-campagne plus intenses que la moyenne de celles des citadins. Celles-ci concernent alors dans tous les cas un petit centre urbain et sont donc des relations ville-campagne altérées.

— Ces relations ne s'établissent plus pourtant avec la région d'origine (Odienné ou Khorogo) mais avec le petit centre de l'intérieur où est né l'enquêté et où une partie de sa famille est domiciliée : Abengourou, Bouaké, Man ou Daloa par exemple. Ces citadins musulmans possèdent d'une part des traditions urbaines plus anciennes, d'autre part des structures familiales encore assez proches de celles de la famille étendue villageoise à la fois à Abidjan et dans le centre où se situent leurs relations extra-abidjanaises.

— Le second facteur qui détermine directement la fréquence des relations ville-campagne des citadins est commun aux trois groupes : la distance qui sépare Abidjan de la famille visitée et ne mérite pas de développement particulier. Signalons seulement que, dans cet ordre d'idées, les citadins d'origine étrangère et dont les relations sont demeurées domiciliées dans une ville non ivoirienne connaissent des fréquences de voyages inférieures à celles de leurs homologues ivoiriens.

Remarquons en conclusion de cette section qu'il existe dans chaque groupe des individus qui ne font jamais de voyages hors d'Abidjan pour aller voir des parents domiciliés ailleurs : ils sont très peu nombreux chez les nouveaux citadins et se rencontrent plus fréquemment chez les ruraux prolétarisés et les citadins.

Deux nouveaux citadins de Marcory, deux Krou plus précisément, se trouvent dans cette situation. Ils sont partis depuis longtemps de chez eux. Ils proviennent d'une région peu accessible et lointaine. Les ressortissants de leur ethnie possèdent de solides traditions maritimes et voyageuses et ont essaimé un peu partout dans les villes de l'Ouest africain. Banton signale leur présence à Freetown. Ils peuplent tout un quartier de Monrovia. Nos deux enquêtés de surcroît avaient quitté très jeunes leur pays.

A Nouveau Koumassi, c'est un propriétaire originaire de la savane qui ne retourne plus dans sa lointaine famille d'origine soulignant bien l'ancrage de ses intérêts et de son existence à Abidjan.

Parmi les treize ruraux prolétarisés qui ne signalent aucun voyage au village, ont été distingués ceux qui n'y vont plus et ceux qui n'y sont pas encore retournés. Les seconds n'ont pas perdu l'espoir de renouer avec leur famille rurale et sont arrivés à Abidjan il y a moins de dix ans. Il ressort très clairement de leurs déclarations que c'est le manque d'argent conjugué à la distance (tous proviennent de la savane) qui les empêche de retourner chez eux.

« Je ne suis pas encore rentré (au village) parce que je me suis marié depuis peu. Je pense partir l'an prochain » quand il y aura l'argent ». (Ouvrier Mossi). « Je vais repartir quand j'aurai l'argent » (apprenti maçon Gouransi).

Les seconds (ainsi que nous le verrons dans la section suivante) se sont résignés à cet abandon du milieu d'origine et disent s'être accoutumés à Abidjan.

Les citadins qui n'entretiennent plus de rapports avec leur famille extra-abidjanaise agissent ainsi, ni pour des raisons financières, ni parce que la distance constitue pour eux un obstacle majeur. Les Ivoiriens expriment plutôt la volonté de rompre avec le milieu d'origine de leurs parents surtout lorsque celui-ci est un village. Les étrangers qui ne retournent plus dans leur pays reconnaissent avoir perdu leurs attaches familiales et s'être enracinés en Côte-d'Ivoire.

MODALITES DES SEJOURS AU VILLAGE

A. LES DIFFERENTS NIVEAUX DE RELATIONS VILLE-CAMPAGNE

Il semble opportun pour la suite de l'étude des relations ville-campagne de regrouper les différentes fréquences observées en cinq classes :

- a) relations très fréquentes : une fois par mois ou plus,
- b) relations moyennement fréquentes : moins d'une fois par mois et plus d'une fois par an,
- c) relations peu fréquentes : une fois par an,
- d) relations très peu fréquentes : moins d'une fois par an,
- e) relations nulles : celles-ci regroupent à la fois ceux qui ne sont pas encore retournés au lieu de leur naissance depuis leur arrivée à Abidjan et ceux qui ne veulent plus y retourner.

Les habitants de Marcory et de Nouveau Koumassi effectuent deux sortes de voyages nettement différenciables auprès de leur famille villageoise. Les premiers sont des voyages courts qui n'excèdent pas une semaine et qui souvent se ramènent à une journée ou deux de séjour, voire une demi-journée pour les gens de Basse-Côte (le temps du congé hebdomadaire).

Les seconds sont des voyages de longue durée de plus d'une semaine à plusieurs mois parfois.

Les voyages courts peuvent être très fréquents. Les voyages longs sont marqués au contraire du signe de la rareté puisque les chefs de famille de Marcory et Nouveau Koumassi font partie de la population active et occupent des emplois urbains dont l'exercice exclut des absences prolongées trop souvent répétées. Aussi les voyages longs sont-ils peu fréquents (une fois par an) ou même très peu fréquents (moins d'une fois par an). Mais, qu'il s'agisse de voyages courts ou de voyages longs, les relations ville-campagne amènent les Abidjanais à participer à la vie du milieu dont ils sont originaires.

En combinant la nature des voyages effectués (de longue ou de courte durée) avec les quatre types de fréquences retenus (très fréquents, moyennement fréquents, peu fréquents, très peu fréquents), on obtient le tableau n° 35 à partir duquel seront étudiées les modalités des relations ville-campagne. Dans le cas des fréquences maximales et moyennes, il peut y avoir superposition de voyages longs et de voyages courts. Cette situation se rencontre couramment chez les nouveaux citadins qui vont au village natal plusieurs fois par an, ou mieux, plusieurs

fois par mois : les voyages courts s'effectuent pendant le congé hebdomadaire ; les congés annuels sont l'occasion de séjours prolongés.

Bien que l'enquête par questionnaire ait porté uniquement sur les voyages habituels elle a permis de fixer la position des voyages exceptionnels, c'est-à-dire non prévisibles, par rapport à l'ensemble des relations ville-campagne et d'en fixer la nature. Les voyages exceptionnels s'inscrivent le plus souvent dans le cadre des relations ville-campagne de courte durée. Ils sont justifiés par la demande impérieuse et non prévisible de participation à la vie des communautés d'origine soit familiale soit villageoise (funérailles, affaires de famille, décisions de modernisation du village). Lorsque les relations ville-campagne sont très peu fréquentes, par suite de la distance à parcourir, les voyages exceptionnels de courte durée ne se produisent jamais car les individus profitent de ce séjour impromptu au village pour y demeurer quelque temps.

Les voyages longs sont marqués au contraire par le fait qu'ils sont prévisibles et correspondent la plupart du temps aux périodes de congé. Mais le principe connaît aussi quelques exceptions chez les ruraux prolétariés et les nouveaux citadins. Il se produit des voyages longs exceptionnels qui correspondent par exemple à une maladie ou à une perte d'emploi des intéressés (bien que par ailleurs le chômage puisse également empêcher un enquêté de retourner chez lui s'il n'a plus les moyens de payer son transport).

La règle générale s'énonce ainsi : les voyages courts sont soit habituels, soit exceptionnels. Les voyages longs correspondent aux congés annuels sauf de rares exceptions (maladie, perte d'emploi).

La situation des ressortissants des villages voisins d'Abidjan manifeste encore sa spécificité en ce sens que les rapports entre voyages habituels et voyages exceptionnels sont différents. Ils soulignent la familiarité qui existe entre la ville et le village. Des faits à la source de déplacements exceptionnels pour des Abidjanais qui entretiennent des relations moyennes, fréquentes ou peu fréquentes avec le village (ligne 3-4-5-6) s'inscrivent ici dans le cadre des voyages hebdomadaires. Ainsi la visite à la famille donne l'occasion de participer, sans effort supplémentaire, à la vie de la communauté d'origine. Mais, dans le même temps, la proximité du village multiplie en quelque sorte les « situations exceptionnelles ».

Au contraire, les nouveaux citadins originaires de villages lointains ont pris leur parti une fois pour toutes de n'avoir plus qu'une participation réduite à la vie de la collectivité villageoise.

Tableau n° 35

LES DIFFERENTS NIVEAUX DE RELATIONS

VILLE - CAMPAGNE

Modalités du voyage		Nou- veaux citadins	Citadins	Ruraux prolé- tarisés	Nou- veaux citadins
1	Courts très fréquents longs - peu fréquents	29	1	0	5
2	Courts très fréquents	5	0	2	6
3	Courts moyennement fréquents - longs - peu fréquents	10	2	4	5
4	Courts moyennement fréquents	10	7	2	2
5	Courts peu fréquents - longs - peu fréquents	8	0	2	2
6	Longs et peu fréquents	20	9	15	14
7	Courts et peu fréquents	4	4	0	0
8	Très peu fréquents et courts	1	0	0	0
9	Très peu fréquents et longs	1	11	27	14
10	Pas de voyage	2	6	13	1
11	Réponses nulles	3	2	2	2
TOTAL		93	42	67	51

Il n'en va pas ainsi pour ceux qui sont nés en Basse-Côte puisqu'ils subissent des sollicitations beaucoup plus fréquentes. Pour eux, l'excuse de la distance ne joue pas alors qu'elle est plus facilement acceptée par les villageois de régions plus éloignées. Il arrive alors que les originaires de la région abidjanaise (dans un rayon de 50 km) fassent des visites-éclair d'une soirée au milieu de la semaine, lorsqu'une affaire les sollicite au village, et rentrent de très bonne heure, pour leur travail, le lendemain matin.

Un autre facteur qui détermine la plus ou moins grande fréquence des voyages exceptionnels réside dans la possession ou la non-possession d'une voiture ; celle-là dépend directement du montant du revenu.

Le caractère bref ou long du séjour détermine les conditions dans lesquelles les voyages s'effectuent. Les enquêtés mariés ne partent pas accompagnés de leurs femmes lorsqu'il s'agit de voyages de courte durée et surtout pour les déplacements non prévus (générateurs de dépenses supplémentaires).

Par contre les habitants des deux quartiers d'étude amènent avec eux leur famille pour les séjours de longue durée. Les ruraux prolétarisés font parfois exception à cette règle car leur faible revenu les empêche de partir avec leur famille.

Enfin, dans tous les cas, y compris celui des citadins, les femmes voyagent souvent seules et l'augmentation du niveau de vie facilite même ces voyages ainsi que R. Clignet (1) l'a noté. Les femmes des nouveaux citadins effectuent par exemple de plus fréquents séjours au village que celles des ruraux prolétarisés.

Les Abidjanais partent soit dans leur véhicule, soit dans celui d'un ami, soit en taxi-brousse. Les originaires des pays du nord empruntent le train. Si les citadins acceptent volontiers de voyager seuls, les nouveaux citadins et ruraux prolétarisés, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de leur famille, choisissent plutôt de se faire accompagner par un ami sûr, l'ami d'enfance avec lequel on retourne toujours au village par exemple, ou bien partent en groupes. Parfois, c'est un parent attiré qui remplit cette fonction de suivant.

(1) Clignet - 1967 - Environmental Change, Types of Descent and Child Rearing Practices, dans « The City in Modern Africa », H. Miner édit., Pall Mall Library, p. 277.

**B. LES RELATIONS VILLE-CAMPAGNE DES CITADINS,
NOUVEAUX CITADINS ET RURAUX PROLETARISES**

1. Les relations intenses des nouveaux citadins

Ils composent le groupe qui entretient les relations les plus intenses avec le milieu villageois et qui présente la plus grande diversité de situations ; aussi cumulent-ils des séjours brefs et fréquents avec des séjours longs et annuels. Compte tenu des différences qui furent notées entre les nouveaux citadins de Marcory et ceux de Nouveau Koumassi 31 % de ceux du premier quartier, 10 % seulement de ceux du second, se trouvent dans cette situation de rapports très intenses. Dans tous les cas, les facteurs principaux qui furent énoncés plus haut se révèlent applicables : les individus concernés sont originaires de villages situés pour les plus lointains à moins de 300 km d'Abidjan et pour les plus nombreux à moins de 100 km. Ils disposent de revenus suffisants pour assumer leurs relations ville-campagne (c'est-à-dire de revenus assez éloignés de la limite des 20 000 francs mensuels et situés plutôt entre 30 000 et 60 000 francs).

1. Courts très fréquents - longs peu fréquents (ligne 1)

Parmi les nouveaux citadins de cette première catégorie ce sont bien sûr ceux qui sont nés dans un rayon de 50 km autour d'Abidjan qui passent le plus de temps dans leur village d'origine.

Un mécanographe Baoulé originaire de la région de Toumodi part au village avec son épouse pour les congés mais se fait accompagner seulement de ses cousins pour les voyages de courte durée.

Un Abouré, agent commercial, retourne seul ou avec des amis à son village pour les voyages de très courte durée qu'il effectue parfois dans le courant de la semaine. Il se fait accompagner de ses deux femmes pour ses congés.

Deux jeunes enquêtés, l'un Ebrié, l'autre Agni d'Aboisso, retournent à leur village respectif avec un groupe d'amis.

Un comptable Adjoukrou de 38 ans part, le week-end, au village avec un ami. Il amène sa femme uniquement pour les congés.

2. Cours, moyennement fréquents - longs, peu fréquents (ligne 3)

Les nouveaux citadins qui établissent ce type de relations sont originaires de villages situés à des distances qui interfèrent, en les dépassant un peu, celles des régions d'origine de leurs

compatriotes de la classe 1 (courts très fréquents et longs peu fréquents). Il s'agit alors de villages situés entre 150 et 350 km d'Abidjan.

Un commis Bété de 26 ans part pour voir sa mère tous les trois mois. Il passe aussi ses congés au village.

Un Baoulé, moyen fonctionnaire, un employé d'Abidji s'en vont seuls au village pour les séjours de courte durée et se font accompagner de toute leur famille (femmes et enfants) pour leurs congés.

3. Courts très fréquents - courts moyennement fréquents - courts peu fréquents (lignes 2, 4, 7).

L'ensemble de ces situations présente une caractéristique commune : quelle que soit la distance du village d'origine, la brièveté du séjour est déterminée par la faiblesse des revenus des nouveaux citadins concernés. Se trouvent dans cette situation des jeunes dont les salaires sont encore trop bas ou bien des individus d'un niveau de vie plus élevé que celui des ruraux prolétarisés, mais encore trop modeste (petits employés, petits techniciens, petits personnels d'encadrement) : 16 % à Marcory, 20 % à Nouveau Koumassi.

Le pourcentage plus important de Nouveau Koumassi s'explique par la condition plus modeste des nouveaux citadins du quartier. Les individus qui établissent ce type de relations ne désirent pas demeurer au village trop longtemps, malgré leurs attaches, car ils seraient alors incapables de faire face aux demandes d'aides. Ils tomberaient rapidement alors dans l'obligation d'avouer leur incapacité à satisfaire ces demandes. Ils souffrent de l'image de privilégiés que se font d'eux les villageois, en même temps ils ne tiennent pas non plus à la détruire pour des raisons de prestige.

Un Adjoukrou de 40 ans, occupant un très modeste emploi de bureau, illustre bien cette situation : « Mes congés, je les passe en partie ici à Abidjan parce que ça me coûte trop cher de rester longtemps au village ».

Un Bété, petit agent technique donne des motivations semblables : « Je ne reste pas trop là-bas car chaque fois je dépense trop ».

Il arrive aussi que la brièveté des séjours exprime un certain détachement à l'égard du milieu d'origine. Ainsi dans le cas de cet Agni qui a quitté très tôt le milieu villageois : il va brièvement au village une fois l'an pour quelques jours. Il laisse sa famille à Abidjan pendant ce temps.

Un moyen fonctionnaire Dida, qui a épousé une femme d'origine Dioula, ne retourne que trois fois par an et pour de courtes périodes dans sa famille villageoise.

Un Agni d'Aboisso, agent du Trésor, qui lui aussi a connu très jeune la grande ville, ne retourne dans son village qu'une fois par an pour une semaine auprès de sa sœur aînée.

Dans les trois situations précédentes, les nouveaux citadins concernés ne désirent pas du tout cependant couper les liens qui les rattachent encore à leur village et prévoient de s'installer dans leur région d'origine quand ils seront vieux.

4. Peu fréquents et longs

L'ensemble des nouveaux citadins qui font des séjours peu fréquents et longs provient de régions situées à plus de 400 km d'Abidjan.

Ils se contentent alors d'aller passer leurs congés annuels au village de leur enfance. Lorsqu'ils sont mariés, ils effectuent le voyage avec leur famille, maintenant ainsi un minimum de contacts, pour leurs enfants, avec le milieu d'origine ethnique.

21,5 % des nouveaux citadins de Marcory, 27,5 % de ceux de Nouveau Koumassi sont dans ce cas. Un Dan, contremaître de la région de Danamé, à cause de la distance, ne peut se rendre qu'une fois par an dans son village. Mais il y passe tous ses congés avec sa femme et ses enfants d'autant plus qu'il a l'intention plus tard d'assumer ses fonctions de chef de famille car il est le premier fils.

Un Attié, peu argenté, ne passe que ses congés au village. Cependant il nous précise qu'il s'y est rendu une fois de plus cette année, le mois précédent, pour montrer à sa famille la vieille 4 CV qu'il venait d'acquérir.

5. Très peu fréquents, courts - très peu fréquents, longs - aucun voyage

A Marcory, il n'existe que très peu de nouveaux citadins ressortissant aux classes 8 et 9 (très peu fréquents, courts, très peu fréquents longs) et 10 (aucun voyage). Chaque situation est un cas d'espèce et illustre bien négativement la vitalité des relations ville-campagne dans le cas des nouveaux citadins de Côte-d'Ivoire. Un Agni très pauvre, compte tenu de ses charges de famille, ne retourne à Bongouanou qu'une fois tous les deux ans.

Un Krou possède une famille villageoise trop éloignée, résidant bien au-delà de Tabou, pour qu'il lui rende visite tous les ans.

Par contre, cette proportion est nettement plus élevée à Nouveau Koumassi. Mais tous les nouveaux citadins de Nouveau Koumassi qui se trouvent dans ce cas présentent l'une des situations suivantes : soit une origine lointaine (Haute-Volta, Mali, Golfe du Bénin) alliée à un faible revenu, soit la condition de propriétaires de concession.

Un Togolais ne retourne chez lui qu'une fois tous les trois ans, laissant à Abidjan sa femme ivoirienne. Un tailleur Mossi, installé à son compte, regagne son village tous les deux ans. Un propriétaire Sénoufo déclare : « Je ne pars pas tous les ans parce que je suis chargé ici » (c'est-à-dire j'ai des responsabilités).

6. Courts peu fréquents - longs peu fréquents (ligne 5)

Les nouveaux citadins qui ne font que deux voyages par an au village dans la plupart des cas (8 sur 10 à Marcory) partagent leurs relations ville-campagne entre un séjour court et un séjour long. Ont été enregistrées dans cette partie de l'enquête les fréquences moyennes telles qu'elles résultaient des déclarations qui étaient faites et qui ne correspondent pas forcément tout à fait à la réalité (cf. la part des voyages exceptionnels).

2. *Les relations limitées des ruraux prolétariés*

Une importante partie d'entre eux fait des voyages peu fréquents ou très peu fréquents au village. Aussi les intéressés préfèrent-ils effectuer de longs séjours à l'exception de ceux de la région abidjanaise qui conservent des rapports moins dégradés avec le village.

Puisqu'ils ont peu souvent l'occasion de se replonger dans un milieu villageois auquel ils demeurent cependant très attachés, ainsi que l'a montré le contenu de leurs réseaux de relations, le type d'associations auxquelles ils participent et leurs attitudes en matière de solidarité familiale, ils cherchent à demeurer le plus longtemps possible au village. Pendant ces séjours le statut des ruraux prolétariés originaires du nord s'améliore d'une façon relative par comparaison avec le dénuement des villageois.

Le manque de moyens pécuniaires, conjugué avec la distance à parcourir, détermine l'état de leurs relations. Ils sont si pauvres qu'ils partent le plus souvent sans leur famille. Lorsqu'ils habitent à plusieurs milliers de kilomètres le coût du transport constitue à lui seul un obstacle préalable qui accentue leurs difficultés de contact.

Il est possible également, sans que cela fut vérifié directement, que les ruraux prolétarisés disant ne pas pouvoir partir tant qu'ils « n'ont pas les moyens » fassent allusion aux sommes d'argent qu'ils devraient apporter en sus des cadeaux habituels en nature (vêtements, chaussures).

La lecture du tableau n° 5 conduit aux conclusions suivantes :

1. Courts, très fréquents - long séjour

Il n'y a aucun individu parmi les ruraux prolétarisés auprès desquels l'enquête a porté qui établisse ce type de relations avec son village de naissance. Même ceux originaires de l'immédiat arrière-pays n'ont pas de revenus suffisants pour maintenir une réelle intensité dans leurs relations avec leur village d'origine.

2. Courts moyennement fréquents - longs séjours peu fréquents (ligne 3)

Les quelques individus qui présentent de telles relations sont tous des Ivoiriens. Ils sont nés à moins de 400 km d'Abidjan et disposent de revenus très voisins, bien qu'inférieurs à la limite des 20 000 francs par mois.

3. Très fréquents et courts - moyennement fréquents et courts

Ces relations sont établies par des originaires des villages très voisins d'Abidjan (moins de 100 km) - dans notre échantillon de Nouveau Koumassi ils étaient représentés par des ressortissants Adjoukrou. Cependant, si leurs relations sont plus fréquentes que celles des autres ruraux prolétarisés, grâce à la proximité de leur village, elles le sont beaucoup moins que celles de leurs compatriotes nouveaux citadins, aux revenus mensuels bien supérieurs : les nouveaux citadins de Marcory, plus riches que ceux de Nouveau Koumassi, font des voyages au village plus fréquents ; ces derniers cependant retournent plus souvent chez eux que leurs compatriotes ruraux prolétarisés.

4. Peu fréquents et longs

Une proportion importante de ruraux prolétarisés (22,4 %) entretient des relations annuelles avec le village pendant la période des congés. Tous ceux-là, Ivoiriens (surtout) ou étrangers (quelques-uns) conservent des liens non encore trop distendus avec le village d'origine.

5. Très peu fréquents et longs

Tout comme les citadins, mais pour des raisons bien différentes et plus souvent que ceux-ci, les ruraux prolétarisés font

des séjours très espacés dans le village d'où ils viennent : 40 % se trouvent dans cette situation. C'est à l'occasion des congés prolongés qu'ils ne prennent qu'une fois tous les deux ans que certains de ceux-ci (12 %) renouent avec le milieu d'origine. Les autres n'ont même pas les moyens financiers nécessaires pour retourner chez eux tous les deux ans.

« Avant, j'allais une fois par an (manœuvre Mossi), depuis que j'ai ma femme je ne vais plus que tous les deux ou trois ans parce qu'il faut payer le transport de deux personnes ».

Un garçon de salle d'un hôpital, d'origine Gouransi, n'est retourné chez lui que deux fois en quinze ans. « Cela dépend de mes moyens, même si j'ai envie de partir et qu'il me manque l'argent, je suis obligé de rester ici ou de continuer à travailler pour avoir l'argent ».

Enfin, la lecture du tableau souligne bien que les ruraux prolétarisés, comme ils ne vont pas souvent chez eux, estiment que la durée de leur séjour doit justifier un déplacement aussi onéreux ; aussi aucun d'entre eux ne fait des séjours peu ou très peu fréquents et à la fois très courts (ligne 5 et ligne 7).

3. *Les relations différentes des citadins*

Ils ont des liens beaucoup plus distendus avec leur famille non domiciliée à Abidjan. Les résultats de la première partie sont confirmés par la lecture du tableau n° 35.

Ils partent plus fréquemment seuls même s'ils ont la possibilité de se joindre à un groupe. Ils se font aussi plus volontiers accompagner par leur épouse sans que cela soit toujours le cas (car il existe encore des liens très lâches entre les deux conjoints, même chez les citadins).

Il a été souligné dans la section précédente que les relations ville-campagne des citadins étaient des relations altérées concernant rarement une communauté villageoise close. Il faut ajouter à ce stade de l'analyse que les parents visités hors d'Abidjan ne sont pas toujours ceux de l'enquête mais ceux de son épouse, en particulier dans des mariages inter-ethniques alors que le chef de famille n'a plus de lien avec le milieu d'origine ethnique.

Ont été notés pour les citadins ivoiriens les cas de deux N'Zima qui vont dans les familles de leurs femmes Agni et celui d'un Agni qui va dans la famille de sa femme N'Zima alors que ses propres parents, auxquels il rend fréquemment visite, habitent Abidjan.

Pour ce qui est des étrangers, j'ai noté les visites d'un Ewé du Togo dans la famille de son épouse Agni. A l'inverse un Ewé du Ghan se refuse à se rendre auprès des parents de sa femme Bété.

Enfin les voyages les plus fréquents et les mieux acceptés ne concernent pas des séjours en milieu villageois mais dans des petites villes.

Les différents niveaux de relations ville-campagne des citadins se résument dans les quatre points suivants :

1. — Quasi-absence de séjours courts très fréquents cumulés de séjours longs, à une exception près. Celle-ci concerne un Fanti (donc originaire d'une ethnie du Ghana) mais qui est né près de Bassam dans une communauté homogène ethniquement. Il retourne dans sa famille plusieurs fois par mois et y passe ses congés.

2. — Une proportion assez importante de relations composées de séjours courts moyennement fréquents (ligne 4) ou peu fréquents (ligne 7). La fréquence est très étroitement fonction de la distance dans ces différents cas. La brièveté des séjours, par contre, ne semble pas se rattacher au manque de moyens mais ressort plutôt à d'autres motivations :

- a) manque d'attachement au milieu visité,
- b) faible sollicitation de ce milieu,
- c) corrélativement avec la motivation précédente, enracinement beaucoup plus grand à Abidjan.

3. — Quelques relations annuelles ressortent à la classe « peu fréquents et longs » : les citadins qui font ces voyages vont passer leurs vacances en milieu d'origine ethnique même s'il n'y sont pas nés. En général, ils retrouvent au village leurs ascendants directs qui s'y sont retirés.

4. — Enfin un nombre important de citadins ne garde plus aucune attache avec un milieu rural ou semi-urbain ; aussi ne mentionnent-ils pas de relations ville-campagne régulières.

III. LIENS ECONOMIQUES ET PROJETS D'AVENIR

La réalité des relations ville-campagne ne s'appréhende pas seulement au niveau de la fréquence et des modalités des séjours dans les familles non abidjanaises des enquêtés. Elle s'exprime aussi au niveau de l'existence ou de la non existence des liens économiques avec le village et enfin à celui des projets futurs

Tableau n° 36

INVESTISSEMENTS HORS D'ABIDJAN

	MARCORY		NOUVEAU KOUMASSI	
	Nouveaux citadins	Citadins	Ruraux prolétarisés	Nouveaux citadins
Pas de maison	28	25	54	24
Projetée d'en construire une	20	3	0	8
Est en train d'en construire une	17	1	2	9
En possède une	22	11	7	7
Pas de plantation	58	31	59	39
En désire une	8	0	0	0
Est en train d'en créer une	3	2	0	0
En possède une	21	7	6	10
Possède à la fois une plantation et une maison			0	
Réponses nulles	3	2	2	2

des enquêtés à l'égard du milieu dont ils proviennent. Ce dernier aspect conduit à une appréciation qualitative des attitudes des habitants des deux quartiers à l'égard du milieu urbain et du milieu rural.

A. LIENS ÉCONOMIQUES

1. *Volume des investissements*

J'ai recensé au niveau des deux échantillons, les maisons que les enquêtés possédaient à l'extérieur d'Abidjan ainsi que les plantations leur appartenant en partie ou en totalité ainsi que les maisons et les plantations en cours d'achèvement et enfin les projets de création et de construction lorsqu'ils étaient mentionnés.

La lecture du tableau n° 36 montre que ce sont encore les nouveaux citadins de Marcory qui possèdent le plus de liens économiques avec le milieu d'origine, tant en valeur absolue qu'en pourcentage : 26 % possèdent une maison, 22,3 % une plantation.

N'ont été recensés que les maisons en « dur » (1), sauf pour les ruraux prolétarisés où j'ai relevé parfois des maisons en pisé qu'ils signalaient en leur possession au village.

Les maisons possédées par les nouveaux citadins de Marcory sont construites soit au village de naissance même, soit dans la petite ville voisine, soit dans une autre petite ville :

- 12 maisons au village.
- 7 maisons dans le petit centre voisin,
- 3 maisons dans une autre petite ville.

— Les maisons construites au village même sont la preuve d'une volonté de réinsertion directe dans la communauté d'où l'on provient.

— Avant de venir à Abidjan, les nouveaux citadins ont souvent vécu dans le petit centre voisin de leur village, soit pendant leur adolescence, soit alors qu'ils travaillaient déjà. Les maisons qu'ils y construisent sont les signes de leur attachement.

— Les trois nouveaux citadins qui possèdent une maison dans d'autres petites villes sont des fonctionnaires. Ils se sont fait construire leur maison lorsqu'ils étaient en poste dans le centre en question.

(1) C'est-à-dire en briques et en ciment.

J'ai classé les plantations suivant qu'elles relevaient uniquement de l'exportation familiale, ou bien que seuls des manœuvres s'en occupaient, ou encore que les deux formes d'exploitation (parents plus manœuvres) étaient amalgamées. Cette dernière formule est la plus fréquemment rencontrée.

A deux exceptions près, ces plantations sont situées dans la région d'origine. Les deux exceptions concernent des nouveaux citoyens Baoulé qui possèdent des plantations à Oumé. Celles-ci connaissent une exploitation familiale. Ces deux enquêtés ont bénéficié de l'immigration de membres de leur famille dans la région d'Oumé. Ils ont financé l'installation de ceux-ci et partagent maintenant les fruits de cette association.

Les nouveaux citoyens possèdent à la fois moins de maisons et moins de plantations (14 % d'entre eux seulement).

Les étrangers du nord, originaires de villages de savane très pauvres, ne construisent pas dans leur milieu d'origine.

Les nouveaux citoyens de Nouveau Koumassi qui sont propriétaires de la concession où ils habitent n'éprouvent pas le besoin de construire ailleurs. Dans l'ensemble, les nouveaux citoyens de Nouveau Koumassi, surtout parmi les Ivoiriens, sont plus pauvres, soit parce qu'ils sont moins qualifiés professionnellement, soit parce qu'ils sont encore trop jeunes.

Le patrimoine villageois des ruraux prolétarisés est réduit à bien peu de choses. Seulement 10,5 % possèdent une maison et 9 % une plantation. Encore faut-il mentionner les caractéristiques restrictives de ces biens.

1) Toutes les maisons mentionnées sauf une (œuvre d'un maçon Mossi aidé par sa famille villageoise au cours de ses trois mois de congé) sont en banco.

2) Les plantations possédées par les ruraux prolétarisés sont avant tout des plantations vivrières ; quelques Baoulé et Adjoukrou possèdent en commun avec leur famille villageoise des cultures industrielles (café, cacao, palmiers).

Le cas des citoyens doit être également dissocié de celui des deux autres groupes. Comme ils entretiennent très peu de rapports avec leur milieu d'origine ethnique, les biens qu'ils possèdent hors d'Abidjan ne traduisent pas forcément un enracinement villageois.

Toutes les maisons mentionnées par les citoyens sont situées dans de petites villes de l'intérieur, y compris celles des citoyens d'origine étrangère mais nés dans ces villes — ou encore à l'étranger mais toujours en ville.

La dernière éventualité s'est présentée dans deux cas : un Dahoméen possède une maison à Porto-Novo, un Ghanéen a fait construire la sienne à Keita où il est né.

Les plantations ne se trouvent jamais dans la région d'origine des parents de l'enquêté. Cependant, à deux reprises, la création de la plantation a donné lieu à une forme de collaboration familiale. Un Baoulé, moyen fonctionnaire, né à Bassam, et qui ne retourne pratiquement jamais dans le village de sa famille, s'est associé cependant avec un parent du village pour ouvrir un plantation toujours près d'Oumé. Un Malinké, commerçant, fait superviser sa plantation située près de Man par un parent qui demeure dans cette dernière ville.

Plusieurs citadins ont d'ailleurs révélé qu'ils possédaient des maisons à Abidjan, cinq en tout : trois en locations, deux prêtées à des membres de leur famille. Ces dernières informations n'ont qu'une valeur indicative et non pas absolue puisque l'étude des biens immobiliers possédés par les enquêtés à Abidjan n'a pas été faite d'une manière systématique et différenciée mais seulement à l'occasion du dépouillement des items du questionnaire qui concernait les relations ville-campagne (celui-ci ne comportait pas de questions sur les biens possédés à Abidjan).

L'ensemble des informations recueillies est certainement d'un niveau inférieur à la réalité car il nous a semblé que les habitants des deux quartiers, plus particulièrement ceux de Marcory, hésitaient parfois à révéler leur fortune immobilière.

2. *Nature des investissements*

1. Localisation

Ils sont presque tous situés dans la zone forestière et de savane humide et presque jamais dans la savane sèche du nord. Les plus nombreux se trouvent dans un rayon de 150 km maximum autour d'Abidjan :

- région lagunaire et sud-est Agni (Sanwi),
- autour de Gagnoa et Daloa,
- autour de Bouaké, Dimbokro, Toumodi.

2. Fondement

Le fondement de ces investissements est parfois très clair : les plantations travaillées uniquement par des manœuvres, les maisons construites dans les petites centres et mises en location, sont exploitées dans un but lucratif.

Mais souvent les fondements se révèlent plus ambigus et plus difficiles à déterminer : il s'y mêle à la fois une recherche de prestige auprès des populations villageoises et la volonté de participer à la solidarité familiale étendue :

— les maisons : la construction d'une maison assure incontestablement un gain de prestige à son propriétaire. En outre, en l'absence de celui-ci, les maisons en dur ne sont jamais laissées vacantes mais au contraire occupées par une partie de la famille villageoise. L'idée de l'individualisation de la propriété est d'ailleurs souvent absente, et souvent les enquêtés ont dit « J'ai construit pour mon père, mon oncle », en sous-entendant bien qu'ils comptaient aussi profiter de l'opération.

— les plantations : après avoir dit qu'il possédait une plantation, l'interviewé précisait souvent que sa possession était partagée. Si l'entretien était poussé plus loin, il ressortait alors souvent que la plantation en question était régie par une espèce d'appropriation collective de la famille — quelles que soient les différences de culture des milieux d'origine considérés (faits notés aussi bien chez les Bété que chez les Adjoukrou ou les Agni). Enfin, en renvoyant à ce qui a été dit au sujet de la solidarité familiale, le financement d'une plantation sans contrepartie représente une des formes que peut revêtir l'aide à la famille villageoise.

Souvent, les trois formes de motivation se trouvent mêlées : recherche de gain monétaire, de gain de prestige, volonté d'aider les parents. Et il est bon de rappeler que l'aide constitue une sorte d'investissement différé. « J'aide maintenant pour être aidé plus tard ». « Cela ne me rapporte rien maintenant, mais cela me rapportera après ». Il faut mentionner encore, parmi les autres formes d'investissements villageois existants, l'exploitation d'un taxi (quelques cas) et, parmi les investissements prévus, la création de boutiques pour plus tard.

Ainsi les investissements au village traduisent à la fois la volonté d'acquérir un pouvoir économique moderne et celle de s'intégrer au village en récupérant au besoin une parcelle de pouvoir traditionnel par le biais des signes de la réussite citadine accumulés au village.

Chez les nouveaux citadins de Marcory qui sont les plus liés de la sorte à leur village ce sont surtout les plus de 30 ans qui possèdent (ou du moins qui ont créé) ces biens. Il en est ainsi tout d'abord parce que ce sont les plus âgés : plus avancés par conséquent dans leur carrière citadine, ils disposent de revenus supérieurs qu'ils peuvent en partie investir au village.

Mais ils ont agi de la sorte également parce qu'ils sont arrivés à l'âge adulte à Abidjan, à une époque plus favorable que la période actuelle. La compétition, d'une part, n'était pas aussi grande aussi bien pour les investissements immobiliers que pour l'exploitation de taxis, d'autre part le coût de la vie était moins élevé à Abidjan même et, semble-t-il, les pressions familiales, les demandes d'aide jouaient moins fréquemment.

B. PROJETS D'AVENIR : DEMEURER A ABIDJAN OU RETOURNER AU VILLAGE

Les projets, à long terme des enquêtés constituent aussi une bonne mesure de la place occupée par le milieu d'origine dans leur existence quotidienne au même titre que les investissements qu'ils font dans leur village.

La question était : « Quand vous aurez fini de travailler, où habiterez-vous ? et pourquoi ? »

1. *Le projet*

L'ensemble des réponses concernant le projet lui-même constitue le tableau n° 37. Il s'est dégagé six types de réponses sans compter les réponses nulles :

1. — Rester à Abidjan.
2. — Retourner au village.
3. — Retourner dans une ville du village d'origine.
4. — S'installer dans une autre ville de Côte-d'Ivoire ou à l'étranger.
5. — Retourner dans la ville étrangère où l'on est né.
6. — Enfin, plusieurs enquêtés ne savent pas encore où ils se retireront.

La tendance qui se dégage de l'ensemble des réponses oppose les nouveaux citadins et les ruraux prolétarisés aux citadins. Les premiers prévoient, à une forte majorité, de se retirer dans leur village de naissance.

- 63,5 % des nouveaux citadins de Marcory,
- 57 % des nouveaux citadins de Nouveau Koumassi,
- 70 % des ruraux prolétarisés.

A l'inverse, aucun citadin ne désire aller vivre dans ce milieu rural qu'il n'a pas connu dans son enfance, par contre, la part la plus importante d'entre eux (38 %) désire s'installer à Abidjan. La grande ville rallie justement peu de suffrages chez les nouveaux citadins et les ruraux prolétarisés.

Tableau n° 37
PROJETS A LONG TERME

	PROJETS	MARCORY		NOUVEAU KOU MASSI	
		Nou- veaux citadins	Citadins	Ruraux prolé- tarisés	Nou- veaux citadins
A	Abidjan	8	16	4	10
B	Village	59	0	47	29
C	Petite ville près du village d'origine	12	0	0	5
D	Ne savent pas	10	9	10	5
E	Autre ville en Côte- d'Ivoire ou à l'étranger		11	4	
F	Petite ville où l'on est né à l'étranger		3		
G	Réponses nulles	3	3	2	2

Dans les trois ensembles, la proportion des individus sans opinion ne doit pas être négligée : 8 % des nouveaux citadins, 15 % des ruraux prolétariés, 21,5 % des citadins.

2. Les motivations

Ces comportements s'éclairent si l'on passe du niveau de leur recensement brut à celui de l'analyse des motivations.

a) Les nouveaux citadins

Ils cumulent à la fois la volonté et les possibilités matérielles de se rendre dans leur village d'origine. Aussi présentent-ils les situations les plus complexes et donc des motivations très variées.

1. Abidjan

Il faut dissocier le cas de trois enquêtés (un N'Zima et deux Ebrié) qui sont nés dans des communautés villageoises absorbées depuis par le site d'Abidjan. Ceux-ci veulent demeurer à Abidjan parce que, ainsi que l'un d'eux nous le dit : « Abidjan, c'est chez moi ». Pour les autres, ce projet se ramène à deux ordres de préoccupations.

— Le premier auquel adhèrent les nouveaux citadins qui veulent demeurer à Abidjan traduit une volonté s'installer dans la grande ville encore assortie de nombreuses réserves. S'il dispose de moyens suffisants le nouveau citadin restera parce qu'il a acquis l'habitude de la ville. Mais il lui faudra vraiment jouir de ressources pécuniaires convenables. Les nouveaux citadins qui font ce type de réponse précisent en même temps qu'ils iront au village le plus souvent possible.

Ceux de Nouveau Koumassi qui choisissent Abidjan, toujours dans cette première optique, présentent quelques différences dans leurs motivations. Originaires de régions lointaines, souvent eux-mêmes islamisés, ils insistent sur le fait que la ville leur convient, qu'ils s'y sont habitués et qu'à l'inverse ils se sont désaccoutumés du village. Deux d'entre eux remarquent au surplus que leurs enfants sont nés et ont grandi à Abidjan et qu'ils y demeureront plus tard. Par conséquent, ils en feront autant puisqu'il incombera à leurs enfants de s'occuper d'eux dans leur vieillesse. Ils vivront chez ces derniers, à Abidjan donc.

Enfin, les propriétaires de cours à Nouveau Koumassi, qui désirent demeurer à Abidjan, précisent qu'ils y seront retenus par la gestion de leurs intérêts.

Parmi les nouveaux citadins désirant demeurer à Abidjan, une minorité (4 pour les deux quartiers) émet le souhait pour d'autres raisons. Ils préfèrent Abidjan parce qu'ils ont plus de liberté à l'égard de leur famille villageoise jugée trop contraignante. Cependant, même ceux-là ne désirent pas couper les liens qui les unissent encore au milieu d'origine et prévoient de nombreux voyages dans celui-ci.

Un tailleur Mossi de Nouveau Koumassi résume le premier type d'opinion : « Si j'ai de l'argent, j'aimerais bien avoir une concession ici, je resterais à Abidjan ».

Un commis originaire d'un village voisin de Séguala préfère lui aussi la grande ville : « Je suis tellement habitué ici que cela me gênerait d'habiter au village ».

Un jeune commis Bété qui se rend cinq fois par an au village désirerait pourtant demeurer plus tard à Abidjan : « Il y a plus de liberté ici, les parents sont trop ennuyeux. Il y a trop d'obligations au village ».

2. Le village

Des raisons d'ordre économique, des justifications plus complexes et parfois les deux ordres d'idées à la fois motivent le choix du village comme lieu de retraite.

a) Des raisons d'ordre économique

Certaines sont négatives : le village est moins coûteux. Un Ehotilé, comptable, justifie ainsi son choix du village : « La vie est trop chère à Abidjan ». Un commis magasinier Attié, chargé d'une nombreuse famille, retournera plus tard dans sa famille rurale parce qu'il « n'aura pas les moyens de vivre ici ».

Il en existe de positives : les nouveaux citadins veulent retourner au village pour surveiller leurs plantations (qui existent déjà ou qu'ils désirent créer). Un jeune fonctionnaire Bété qui a critiqué sévèrement les obligations de la solidarité familiale, et qui ne retourne au village qu'une fois par an émet cependant le souhait de s'y retirer plus tard : « J'aurai une plantation, des manœuvres, la ville ne sera plus qu'un endroit de promenade ». Un Agni, de même statut socio-professionnel que le précédent, déclare : « Mon père a joué un grand rôle dans le développement de ce village. Je construis une maison moi-même là-bas. Plus tard, je construirai une ferme et je ferai de l'élevage ».

b) Le village refuge

Toutes les motivations dont l'énumération suit se ramènent à l'idée que le milieu d'origine offre un cadre protecteur où il fera bon se réfugier. Les archétypes de réponses sont alors les suivants :

a) quand je serai vieux, je n'aurai plus rien à faire à Abidjan,

b) si ça ne va plus, j'irai là-bas,

c) c'est mon pays, j'ai l'habitude,

d) on invoque plus précisément le cadre familial protecteur : « J'irai dans la famille qui doit me protéger ».

Un enquêté de l'ouest nous dit : « Je veux laisser mon dernier regard sur la terre où je suis né ».

Un contremaître Adjoukrou a l'intention de se faire construire une villa dans son village d'origine. Plus tard, il s'y retirera. « Il faut retourner avec sa famille ».

Un chauffeur dit : « Je n'aurai plus rien à faire à Abidjan, je retournerai au village pour y être plus tranquille ».

« Quand je ne pourrai plus travailler, je serai obligé d'aller rejoindre la famille » (petit fonctionnaire Baoulé).

« Il n'y aura personne pour s'occuper de moi à Abidjan ; au village il y aura ma famille » (menuisier Baoulé).

c) Une série de réponses cumule les motivations précédentes. Ainsi, toutes les raisons précédentes se trouvent confondues dans des propositions telles que :

« Le village, c'est moins coûteux et on y est mieux ».

« C'est moins coûteux, c'est mon pays, toute ma famille est là-bas ».

« J'ai ma maison, ma plantation, ma famille dans laquelle j'ai des responsabilités ».

Un comptable Baoulé déclare : « J'ai été éduqué là-bas, je n'aurais pas l'argent ici. Je devrais faire profiter mes parents de ce que j'ai appris en ville. Il faudra aussi que je m'occupe de ma plantation ».

Un Wobé, originaire d'une région lointaine et qui ne retourne chez lui qu'une fois l'an, désire aussi se retirer dans son village : « Quand on est vieux, on ne reste pas à Abidjan, il faut aller aider les parents... ».

Ainsi, tous les nouveaux citadins qui souhaitent se retirer plus tard dans leur village aspirent confusément à bénéficier d'une vieillesse protégée et également d'un statut amélioré (cumulant les avantages de la vieillesse à ceux d'avoir vécu en ville).

3. Le choix de la petite ville

Les hésitations entre le village et la petite ville traduisent les contradictions du double statut villageois et urbain que les nouveaux citadins désirent assumer. Cette situation se traduit par les opinions suivantes :

a) je serai plus tranquille dans la petite ville qui est heureusement tout près du village,

b) j'ai l'habitude de la ville et je veux aussi être tout près du village,

c) j'ai ma maison en ville, il faut que j'en profite,

d) je suis en ville, mais aussi tout près de ma famille et de mon pays natal.

Un employé Bété qui possède deux maisons à Gagnoa nous dit : « La vie est dure à Abidjan. Gagnoa est agréable, j'ai l'habitude. Je suis comme chez moi et mes parents ne sont pas loin ».

Un petit commis Agni qui possède une maison à Abengourou veut aller y habiter : C'est là que j'aurai le moins de dépenses, je ne veux pas être au village tout le temps, sauf s'ils ont besoin de moi pour remplacer mon frère à la tête de la famille ».

« Je veux bien aller souvent au village, mais je ne veux pas y habiter » (commis Bété qui choisit Gagnoa).

4. Ceux qui ne savent pas

Des situations très différentes se présentent :

a) il faut d'abord isoler ceux qui sont trop jeunes pour se décider,

b) les autres se rattachent à une attitude d'hésitation, entre la petite ville et la campagne, amplifiée par l'attraction pour la petite ville.

« Si j'ai les moyens, je m'installerais à Abidjan, mais je pense beaucoup au village » (propos d'un infirmier Attié qui retourne une fois par semaine dans sa famille).

Un représentant commercial Abouré demeurera à Abidjan s'il y possède des biens à gérer sinon il retournera au village où il se rend d'ailleurs une fois par semaine.

Un inspecteur du Trésor Agni hésite entre le village et la ville voisine (Aboisso) où il aimerait bien ouvrir un commerce.

Un technicien Gouro hésite entre Bouaflé, le petit centre, et son village « parce qu'il a trop d'ennuis au village ».

b) Les citadins

Leur choix se porte sur Abidjan, sur une autre ville de l'intérieur ou de l'étranger, mais jamais sur un village.

1. Abidjan

Le projet le plus répandu dans leurs rangs est de rester à Abidjan. Ce n'est cependant pas une opinion majoritaire (41 % des réponses). Ceux qui choisissent Abidjan invoquent trois sortes de justifications dont l'une occupe les raisons invoquées par les nouveaux citadins :

a) je suis né et j'ai grandi ici et je n'ai l'habitude que d'Abidjan,

b) j'ai pris à Abidjan l'habitude de la Côte-d'Ivoire et je veux y rester, disent les personnes nées à l'étranger,

c) la troisième opinion, minoritaire au niveau de la formulation, mais qui sous-tend toutes les déclarations des citadins, insiste sur les avantages de la ville : « On y est plus libre et l'on vit mieux ».

« La ville c'est bien. Je ne veux pas aller dans le village où habitent mes parents. Je ne connais pas (cadre moyen Bété).

Un Ghanéen ne veut pas se retirer dans son pays d'origine « Parce que j'ai plus l'habitude ici, à Abidjan ».

« Je ne veux pas aller dans le village de mon père. Quand il est mort, personne ne s'est occupé de moi. J'ai été obligé de me débrouiller tout seul (N'Zima né à Bingerville).

2. Autres villes

Les individus de ce groupe jettent leur dévolu sur des villes de Côte-d'Ivoire éloignées du milieu ethnique. La justification avancée se rapporte au passé de l'enquête et revêt les formulations suivantes :

a) je suis né et j'ai grandi dans cette ville,

b) c'est chez moi,

c) j'ai l'habitude de cette ville, j'ai de la famille là-bas et c'est moins cher et plus tranquille.

« Je retournerai à Bouaké parce que j'ai « fait » mon enfance là-bas et que j'y suis beaucoup plus connu ». « C'est pourquoi je vais m'y installer ». (un chauffeur Malinké, né à Abengourou, mais qui a grandi à Bouaké).

Un informateur Sénoufo veut construire une maison à Dimbokro où se trouve presque toute sa famille et où il retourne quatre fois par an. « Je suis né là, c'est comme si j'étais chez moi. Je ne veux pas aller me réinstaller à Khorogo. Je ne connais plus personne ».

3. Villes de naissance en milieu d'origine ethnique

Trois citadins émettent ce vœu. Ils sont tous trois d'origine étrangère et désirent retourner dans le milieu où ils sont nés.

1. — un Sénégalais Wolof qui désire s'installer auprès de sa famille à Saint-Louis,
2. — un Ewé qui est né à Lomé et veut y retourner,
3. — un Fon qui se retirera à Porto-Novo.

Les justifications ne diffèrent pas de celles des groupes précédents. « C'est là que je suis né et que j'ai grandi ; j'y ai ma famille ».

4. Sans opinion

Des hésitants n'ont pas encore fixé leur choix sur un lieu déterminé de résidence future. Dans aucun cas il n'existe une alternative entre le milieu urbain et un milieu villageois. Mais le choix se fera entre Abidjan et une autre ville de l'intérieur. Car les citadins n'ont plus d'enracinement en milieu rural même s'ils conservent encore quelques liens avec leur famille villageoise (surtout les ascendants directs s'ils vivent encore) ou celle de leur épouse.

« Il y a sept ans que je ne suis pas retourné dans le village d'où provient mon père. Je ne vais plus à Daloa également. J'ai l'habitude d'Abidjan. Je me sens Abidjanais... Mais la vie est trop chère ici, je pourrai m'installer dans une ville de l'intérieur ».

Un inspecteur de la Jeunesse et des Sports Agni hésite pour sa retraite entre Abidjan et un endroit plus calme, alentour. Mais il n'envisage en aucun cas d'aller se retirer dans un village du Sanwi où il garde de la famille.

c) Les ruraux prolétariés

Il souhaitent surtout retourner au village comme cela a été souligné. Leurs motivations recourent celles des nouveaux citadins mais sont moins nuancées dans la mesure où leur situation se simplifie en se caractérisant avant tout par la recherche de la protection qui leur fait tant défaut à Abidjan.

1. Abidjan

Trois types de réponses aux formulations très simples correspondent à ce choix :

a) mes enfants seront ici et je resterai avec eux (ces deux cas ont déjà été signalés),

b) quand on est vieux, on ne part plus,

c) j'ai l'habitude d'ici.

« Lorsqu'on a travaillé quelque part, ce n'est plus la peine d'aller ailleurs » (un vieux manœuvre malien).

« Je resterai ici pour mes enfants. Je les ai élevés. Je pourrai vivre avec eux » (manœuvre Djan).

2. Le village

Le désir de rechercher une protection pour ses vieux jours est plus marqué que chez les nouveaux citadins. Il s'y mêle beaucoup plus rarement, au moins d'une façon explicite, des motivations tirées de la recherche d'un pouvoir supplémentaire d'ordre économique (plantation) ou traditionnel (le vieux au village). Les différents archétypes de réponses sont les suivants :

a) je n'aurai plus rien à faire ici quand je serai vieux et j'aurai besoin d'être protégé,

c) c'est mon pays et je serai mieux là-bas,

c) je veux retrouver ma famille (sous-entendu : « ma famille que j'ai aidée pendant ma vie active »).

Les opinions qui suivent proviennent toutes d'ouvriers très peu qualifiés, Ivoiriens ou étrangers : « Pourquoi rester ici ? Qui pourra m'aider quand je serai vieux ? ».

« Quand on est vieux, on ne peut pas vivre dans un pays étranger ». « J'irai habiter au village près de mon grand frère. Je l'ai aidé à faire sa construction ».

« Je rentrerai chez moi plus tard parce que, vieux, je ne pourrai pas avoir du travail et je ne pourrai pas avoir de concession ici ».

« Si je ne travaille plus, je rentrerais au village où j'ai ma famille ».

3. Autres villes

Les quelques villes mentionnées comme lieux éventuels de retraite sont situées dans le pays d'origine (Haute-Volta, Mali). Ce choix se justifie :

a) parce que la vie est moins chère qu'à Abidjan,

b) parce que ma famille est là-bas maintenant.

Ce sont des villes possédant un habitat de type traditionnel assez proche de celui du village, mais elles rappelleront suffisamment Abidjan par leur taille pour que les ruraux prolétarisés ne s'y sentent pas dépaysés.

4. Sans opinion

De nombreux ruraux prolétarisés interrogés étaient des célibataires encore très jeunes. Ils n'avaient pas encore formulé des projets d'avenir bien précis que l'insécurité de leurs conditions d'existence retardait.

« Le pauvre ne sait où il va. Si j'ai de l'argent, je resterai ici. Mais comment faire ? J'ai ici ma femme et mes enfants. Le village est trop pauvre ».



En conclusion de ce chapitre il est possible de faire une première approximation de la position respective des trois groupes dans le procès de relations ville-campagne.

Les ruraux prolétariés se situent au début de ce processus de changement social, les nouveaux citadins occupent une position intermédiaire ; les citadins sont les plus proches d'une intégration à un nouveau milieu (celui de la grande ville) qui rendra plus homogènes leurs conditions d'existence.

Cependant, à première vue, les citadins et les ruraux prolétariés se trouvent dans une situation apparemment semblable qui peut se résumer par une coupure d'avec le milieu ethnique d'origine. En fait, il s'agit d'une coupure voulue chez les citadins et plutôt d'une coupure subie chez les ruraux prolétariés.

Les citadins : la coupure voulue

L'étude des relations ville-campagne des citadins confirme les résultats des chapitres précédents. Pas plus au niveau de la solidarité familiale qu'à celui de leur réseau social ou des groupes d'amitié auxquels ils participent, les citadins ne tiennent beaucoup à renouer avec le milieu d'origine ethnique qu'ils n'ont pas connu enfants (à l'exception de ceux nés en ville dans un milieu encore relativement homogène tels les originaires du Golfe du Bénin et les Malinké de Côte-d'Ivoire dont l'ancien enracinement urbain permet, ainsi que nous l'avons signalé, une certaine perpétuation des structures traditionnelles qui résistent mieux à la grande ville).

Les relations ville-campagne des citadins concernent très rarement un milieu rural préservé et homogène. Dans les quelques cas où il en est ainsi, les citadins impliqués adoptent une attitude défensive (espaceant leurs visites, tous les ans ou moins encore, et se protégeant contre leurs lointains parents ou alliés villageois) qui peut aller jusqu'à la rupture. Dans la majorité des cas, les relations ville-campagne sont des relations altérées qui s'établissent plutôt avec des petits centres semi-urbains de l'intérieur, très loin de l'image de la grande ville, mais déjà caractérisés par une hétérogénéité ethnique et sociale. Ces relations s'effectuent alors à un rythme prévisible et non susceptible de changement qui dépend essentiellement de la distance entre Abidjan et le centre en question et d'une façon accessoire de données culturelles.

Les ruraux prolétarisés : la coupure subie

Les ruraux prolétarisés désireraient aller plus fréquemment au village. Leur situation matérielle les en empêche tout comme elle ne leur permet pas d'apporter à leur famille villageoise l'aide qu'ils souhaiteraient ou de fréquenter tous les amis et parents de leur village ou de leur région domiciliés à Abidjan. Virtuellement, leurs relations ville-campagne sont donc toujours susceptibles de s'intensifier. Dans les faits il en va rarement ainsi parce que leur situation matérielle ne s'améliore pas compte tenu de leur peu de qualification professionnelle, de leur fréquent statut d'illettrés et de l'absence du capital qui leur permettrait de remédier au précédent obstacle par l'exercice d'un commerce traditionnel.

Ils conservent cependant presque tous l'intention de se retirer au village, ultime refuge, dont mentalement ils ne se sentent pas coupés bien qu'ils ne participent que fort peu à la vie de sa communauté.

Les nouveaux citadins : le contact maintenu

Ils se rendent beaucoup plus fréquemment au village que les membres des deux autres groupes. Ils participent activement à la vie de la communauté villageoise. Non seulement ils désirent dans leur plus large majorité se retirer là où ils sont nés mais ils ont déjà planté des jalons (maisons, plantations). Leurs relations ville-campagne dont l'importance n'est pas comparable avec celles des deux autres groupes manifestent aussi leur volonté de maintenir leur enracinement villageois, volonté qui s'assortit de possibilités de réalisation de leurs projets. La place prise par les relations ville-campagne dans leur existence quotidienne a justifié que leur soit consacré un chapitre. Dans celui-ci, les études de cas et les exemples cités seront une illustration concrète des données générales de ces premiers développements.

CHAPITRE II

LES NOUVEAUX CITADINS AU VILLAGE

Les nouveaux citadins possèdent des relations ville-campagne caractérisées par des échanges intenses et fréquents qui leur permettent d'assurer un double statut à la fois citadin et villageois.

Il a été constitué une série de monographies de relations ville-campagne auprès d'un petit nombre d'informateurs qui acceptaient notre présence à leur côté lorsqu'ils retournaient dans leur village d'origine.

La méthode consistait à accompagner ou à retrouver dans leur village les informateurs et amis qui collaboraient à cette phase de l'enquête. Je suis allé de préférence, c'est-à-dire dans la majorité des cas, dans les villages de ceux qui m'invitaient spontanément. J'ai provoqué l'invitation dans la petite minorité des cas restants. Mais toutes ces monographies présupposaient une confiance très grande de la part des informateurs ainsi qu'une collaboration très soutenue.

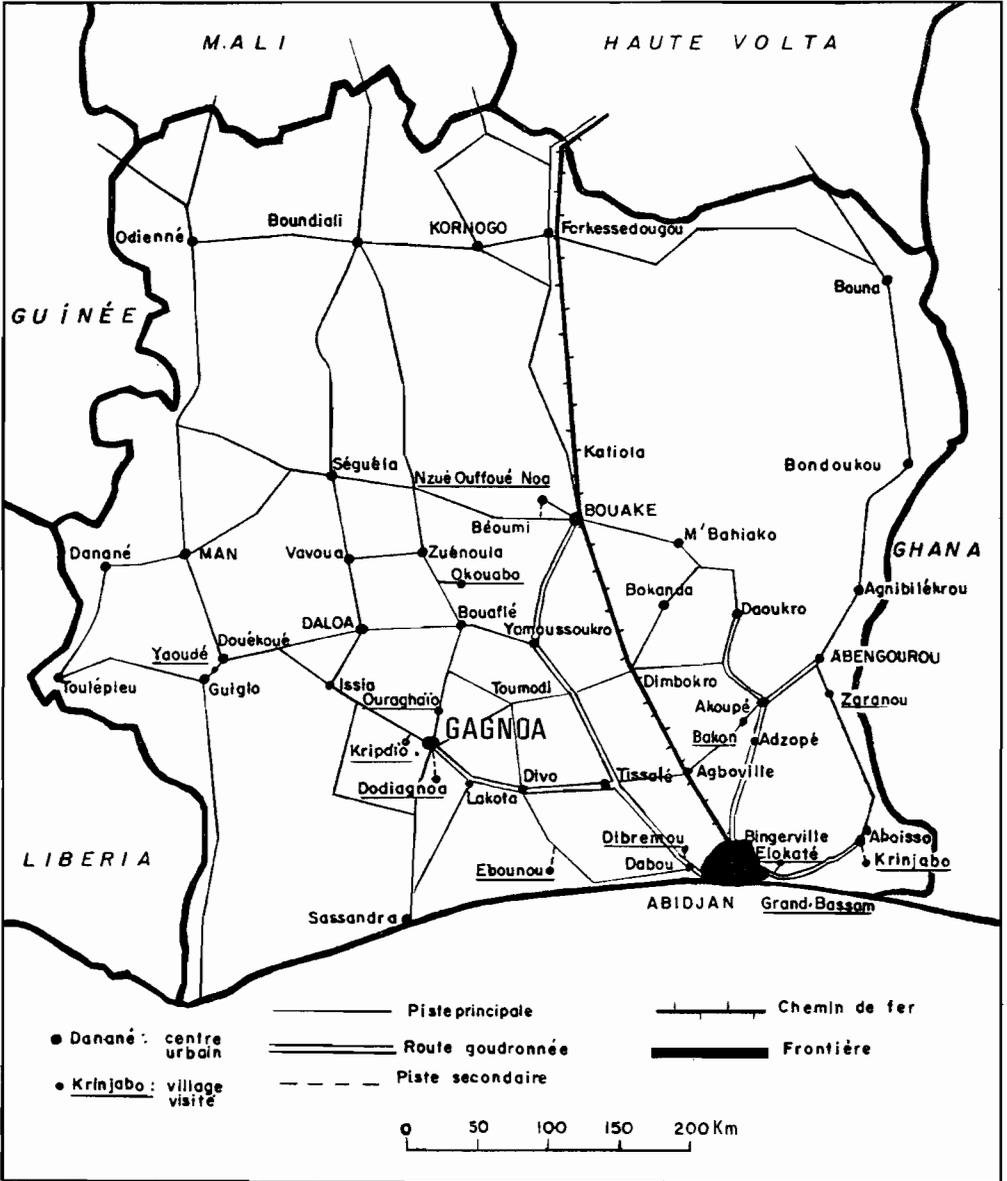
L'enquête a uniquement porté sur les nouveaux citadins de Marcory. Elle nous a permis de séjourner dans treize villages différents et de faire seize études de cas puisqu'à plusieurs reprises deux enquêtés originaires du même village se trouvaient en même temps dans leur famille rurale.

Je me suis efforcé de faire des séjours uniques et aussi longs que possible (de 7 à 8 jours environ) dans les villages lointains. J'ai effectué des séjours brefs et répétés (de 1 à 3 jours) dans les villages situés à courte distance, épousant ainsi le rythme des visites de nos informateurs.

Pendant le séjour au village, j'ai essayé de suivre l'informateur dans tous ses faits et gestes quotidiens. Je me suis d'abord appuyé sur une observation directe complétée ensuite par des entretiens explicatifs auprès de l'informateur ou de ses proches.

La difficulté de cette phase résidait dans la brièveté du voyage (8 jours maximum) qui supprimait toute possibilité de période préparatoire. J'ai, par contre, bénéficié des rapports très con-

Carte n° 2 POSITION DES VILLAGES VISITES



fiançants établis au préalable avec les informateurs qui avaient eu la générosité, jamais remise en cause, de m'accueillir dans leur village de naissance. La chaleur des réceptions, la disponibilité de mes hôtes n'ont jamais manqué de faciliter le travail d'enquête.

Après avoir exposé la diversité des réinsertions rencontrées (Section I) j'insisterai sur le processus identique de participation à la vie du village (Section II) pour conclure sur les déséquilibres successifs engendrés par le double statut du nouveau citadin (Section III).

I. DIVERSITE DES REINTEGRATIONS

L'enquête a porté sur 13 milieux villageois différents et auprès de 26 informateurs dont sera exposée, une fois pour toutes, la diversité des situations.

A. LES DIFFÉRENTS CAS D'ÉTUDES

Trois des monographies portèrent sur des ressortissants de l'Ouest forestier Ivoirien.

Deux séries de relations ville-campagne furent d'abord établies dans la région de Gagnoa en pays Bété.

La première porta sur le milieu villageois de deux informateurs d'âge moyen (respectivement 34 et 36 ans). J., le premier est un infirmier. Il supporte à Abidjan une nombreuse famille (à ses enfants, au nombre de cinq, viennent s'ajouter deux sœurs de sa femme). Comme il est propriétaire d'une voiture il revient très régulièrement (tous les mois) dans sa région d'origine. H., le second, qui habite également Marcory, l'accompagne souvent. Il est cousin avec J. et en même temps son meilleur ami. Après avoir été gérant d'un dépôt de produits pharmaceutiques, puis représentant de commerce, il exerce actuellement les fonctions de magasinier.

J. descend dans un petit village situé à 15 km de Gagnoa, du nom de Dodiagnoa, où sa mère s'est remariée, après la mort de son père, alors qu'il était tout enfant et où, par conséquent, il est venu habiter très jeune.

H. préfère aller à Kripaïo, qui est leur village paternel à tous deux, situé à la même distance de Gagnoa mais dans la direction de Ghiberoua. Il a conservé là-bas la plupart de sa famille. Lorsque J. et H. voyagent ensemble, ils partagent en général leur séjour entre les deux villages sans oublier Gagnoa, petit centre auquel de nombreux liens les rattachent. Tous deux avaient quitté, dès leur adolescence, leur village.

La seconde enquête en pays Bété porta auprès d'un chauffeur d'autobus, âgé d'une quarantaine d'années, qui quitta son village fort tard, à trente ans passés. J.B. jouit d'une situation fort médiocre à Abidjan, très proche de celle des ruraux prolétarisés. Il est originaire d'Ouraghaïo à 25 km de Gagnoa, sur la piste d'Oumé, gros village d'à peu près 800 habitants, et en même temps toute petite sous-préfecture, où nous nous sommes rendus.

La troisième monographie est située en pays Guéré, dans un petit village du nom de Yaoudé, situé à 8 km avant Guiglo. Notre informateur était un jeune fonctionnaire de 25 ans, d'un grade modeste et dont la maison-née abidjannaise au nombre de dix personnes dépassait largement les éléments de la famille conjugale.

Je ne fis que deux enquêtes dans le centre. La première fut aussi le banc d'essai de la méthode et ne nous apporta que peu d'informations. Elle fut conduite près de Pakouabo, gros village du canton Ayaou, au nord-est de Bouaflé avec un informateur de 28 ans, petit comptable du secteur public. La seconde se déroula dans un village Baoulé du sous-groupe Saafoué près de Bouaké, en compagnie d'un employé de l'E.E.C.I. (1) âgé de 38 ans, marié, qui entretient une large maisonnée à Abidjan (enfants et alliés du côté de sa femme).

Cinq enquêtes furent conduites dans le sud et le sud-ouest.

Dans le sud-ouest, je me rendis chez un jeune Avikam, J.S., comptable dans une banque privée, âgé de 26 ans, divorcé, qui était, à Abidjan, le chef d'un groupe composé de son frère cadet et deux parents (frères classificatoires); son village, Ebounou, est situé sur le bord nord de la lagune, en face de Grand Lahou.

Trois autres cas concernent les monographies d'informateurs originaires des environs immédiats d'Abidjan.

L. est originaire d'un gros village Adjoukrou, Dibremou, situé au bord de la savane de Dabou à 8 km de ce centre. Maintenant à l'écart de la route goudronnée Abidjan-Bouaké ce village n'a plus l'importance et l'animation qu'il connaissait lorsque la piste principale joignant Abidjan à l'intérieur le traversait. E., commis au Ministère des Finances, marié avec deux enfants, a gardé de nombreuses attaches dans son village. B. est un Ebrié de 27 ans, employé d'un organisme social, sur le point de se marier, à la tête d'une maison de sept personnes. Il est né à Elokaté, village important de plus de 1 000 habitants, situé derrière Bingerville, à moins de 40 km d'Abidjan.

(1) Energie Electrique de Côte-d'Ivoire.

J.N., jeune fonctionnaire des Douanes, N'Zima, marié avec deux enfants au moment de l'enquête, retourne très fréquemment dans sa communauté d'origine qui forme un quartier bien différencié de Grand Bassam.

Les deux derniers informateurs du sud sont très liés sur un plan amical. D'origine Attié, tous deux sont nés dans un village voisin d'Akoupe, Bakon, entre Adzopé et Abengourou.

F.A. est un moyen fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture, marié, âgé de 30 ans, à la tête d'une famille de huit personnes. Son ami, M.O., plus jeune, est moniteur d'éducation physique, il vient de se marier. Son groupe familial à Abidjan se limite à quatre personnes.

Enfin, deux monographies on concerné l'est et le sud-est de la Côte-d'Ivoire, plus particulièrement le pays Agni. La première a été conduite à Krinjabo, capitale déchue de l'ancien royaume du Sanwi située à 12 km d'Aboisso. Elle fut effectuée en compagnie de N., jeune comptable d'un organisme public, âgé de 21 ans, célibataire, et de son cousin K., d'un an plus jeune, sans situation pour l'instant.

La seconde monographie se rapporte à un village situé à l'autre bout du pays Agni, dans l'ancien royaume de l'Indénie, Zaranou à 30 km d'Abengourou. F., notre informateur principal, mécanographe, a 25 ans, se trouve le chef d'un groupement familial étendu (ses quatre enfants, sa jeune seconde femme, plus deux parents). Il était accompagné de F., frère classificatoire en ligne utérine, qui occupe un poste de petit employé du cadastre.

Je n'ai eu ni l'occasion, ni le temps, de réaliser une monographie auprès d'un ressortissant du nord-ouest de la Côte-d'Ivoire (Sénofo ou Malinké). La lecture de la carte des villages visités permet néanmoins, dès l'abord, d'apprécier la suffisante diversité de ces treize monographies tant du point de vue de l'éloignement d'Abidjan des villages d'origine que de celui des différences socio-culturelles (carte n° 2).

Je montrerai dans les deux sous-parties suivantes de cette section comment la diversité des réintégrations s'explique à la fois par la diversité des situations des villages d'origine et par celle des statuts des nouveaux citadins.

B. DIVERSITÉ DES SITUATIONS DES VILLAGES D'ORIGINE

1. *La distance physique*

La position géographique du village par rapport à Abidjan est un premier facteur de différenciation selon que le village est

très proche d'Abidjan (moins de 100 km), moyennement proche (moins de 300 km) ou éloigné (plus de 300 km). Les communications sont d'abord plus ou moins faciles. Les différences sont nettement accusées par les deux séries de cas suivants :

6 véhicules assurent la liaison entre Elokaté en pays Ebrié et Bingerville-Abidjan. Il s'agit de quatre « mille kilos » (1) et de deux « taxis-brousse » (2). Les véhicules font en moyenne 4 ou 5 allers et retours entre Bingerville et Elokaté et 3 ou 4 fois le trajet Bingerville-Abidjan. En fin de mois, lorsque les ressortissants abidjanais ont touché leurs traitements et salaires, et qu'ils viennent plus facilement au village, le trafic devient plus intense.

Dibremou en pays Adjoukrou est aussi bien desservi que le premier village par 7 véhicules, 5 taxis-brousse et deux « mille kilos » ; s'ils font très régulièrement le trajet Dibremou-Dabou ils n'effectuent que de rares fois dans la journée celui Dabou-Abidjan. Mais les utilisateurs trouvent alors très aisément à Dabou les moyens de continuer leur trajet vers la capitale.

Les ressortissants de ces deux villages ont donc de multiples facilités pour s'y rendre et en repartir à la différence de ceux de Yaoudé en pays Guéré et N'Zuéouffoué Noa près de Bouaké.

Il n'existe pas de liaison directe entre Abidjan et Guiglo situé à 560 km de la capitale. Le voyageur se rend d'abord à Daloa (430 km) ou à Gagnoa (290 km) ; puis, après avoir changé de véhicule, arrive à Duékoué (à 34 km du terminus), important carrefour routier où la plupart des voitures bifurquent sur Man ; enfin, après un nouveau transbordement, se retrouve à Guiglo, souvent après avoir passé une journée et une nuit entière sur la route.

Y. a encore plus de difficultés bien que son village soit moins éloigné (un peu plus de 400 km). S'il se rend facilement jusqu'à Bouaké il lui faut ensuite trouver une correspondance plus rare pour Béoumi et enfin descendre en chemin. Il termine alors la dizaine de kilomètres restante à pied, à moins qu'une hypothétique voiture ne passe par là. Aussi, lors de son dernier séjour au village pour ses congés, Y. avait-il loué une voiture. Il n'est alors pas étonnant que les fréquences des visites au village soient opposées dans les deux séries de cas traités.

B. se rend au moins une fois par mois à Elokaté ; E. retourne à Dibremou tous les quinze jours et parfois plus souvent. Ce n'est qu'une fois par an à l'occasion de leur congé que B.L. et Y.

(1) Surnom donné aux fourgonnettes Renault.

(2) Ce sont, en général, des breaks du type des modèles commerciaux qui peuvent charger huit personnes.

retrouvent habituellement leur famille villageoise. Il arrive cependant que Y. fasse quelques voyages supplémentaires mais sans régularité et bien loin de la fréquence des deux originaires du sud.

Suivant le niveau de cette fréquence l'arrivée au village se fait dans des conditions bien différentes.

Presque anonyme dans les villages de la Côte, elle revêt un caractère exceptionnel qui vient rompre le cours de l'existence quotidienne dans les villages éloignés. Ainsi, l'arrivée de B.L. dans le petit village Guéré de Yaoudé fut un événement. Malgré l'heure tardive, nous vîmes défiler une bonne partie de sa famille et de ses amis. Les jours suivants, le nombre et l'intensité des contacts établis par le jeune Abidjanais atteignent une importance incomparable avec ceux qu'établissent à intervalles rapprochés nos informateurs de la Côte. Ainsi, lors de notre premier voyage à Elokaté, l'arrivée de B., sans passer tout à fait inaperçue, fut néanmoins très discrète.

Il était très facile de noter de la même façon qu'à Dibremou, le village Adjoukrou, E. n'avait pas chaque fois à renouer des liens depuis longtemps distendus et que sa visite ne prenait pas un caractère d'exception. Cette différence dans la teneur de l'accueil et du premier contact ne semble pas devoir être attribuée à des différences culturelles car, dans des milieux aussi différents que, d'une part, les villages Bété et Guéré, d'autre part, les deux villages Baoulé, l'accueil fut le même : dans chaque cas une assemblée de village s'est tenue pour souligner l'arrivée du nouveau citadin, celui-ci s'est exprimé publiquement et a dialogué avec les membres de l'Assemblée.

A l'occasion de plusieurs visites faites à Dibremou ou Elokaté, B. et E. se joignirent à des assemblées ou des cérémonies de natures diverses, mais celles-ci étaient préexistantes et jamais créées pour la circonstance. Aussi, ces contacts, ces échanges entre les nouveaux citadins et leurs compatriotes villageois permettent à une meilleure compréhension réciproque de s'instaurer ; nouveaux citadins et villageois tombent plus facilement d'accord lorsqu'ils doivent prendre une décision en commun.

Les ressortissants de la périphérie abidjanaise ont une connaissance quasi-quotidienne de la vie de leur communauté d'origine et en particulier des événements qui la rythment : naissances, décès, fêtes. J.N., l'informateur N'Zima, d'un coup de voiture, est à Bassam où il se rend d'ailleurs plusieurs fois par semaine. Dès qu'un problème naît dans la cour de sa mère ou dans celle de sa belle-mère il fait le voyage dans la mesure où sa présence est requise.

De même, B. et E. furent amenés à plusieurs reprises, au cours de l'enquête, à retourner à Elokaté ou Dibremou, l'espace d'une soirée rentrant à Abidjan tard dans la nuit ou le lendemain matin encore.

Ainsi, les originaires de la Basse-Côte connaissent mieux la vie du village, y participent plus fréquemment. On constate que les échanges sont d'autant plus intenses dans le temps de la visite qu'ils sont moins fréquents. Aussi l'aide apportée à la famille villageoise se présente d'une manière fort différente suivant les cas. Plus fractionnée quand les séjours s'effectuent de façon répétitive, elle prend un caractère massif lorsqu'il s'agit de séjour unique. Mais les variations dans son niveau ressortent à un autre genre de distances.

2. Distances socio-culturelles et distances socio-économiques

Elles interfèrent avec la distance géographique : à mesure que les villages sont plus éloignés d'Abidjan, le milieu devient économiquement plus pauvre et culturellement plus fermé sur l'extérieur.

Les villages voisins d'Abidjan du sud et du sud-est possèdent de nombreux représentants (1) à Abidjan qui assurent la transition entre les deux sociétés. A Elokaté, Dibremou, Krinjabo, ils se chiffrent à plusieurs centaines. Leur nombre est déjà moins élevé à Bakon en pays Attié (à peine cent) qui est pourtant un aussi gros village.

A l'inverse, l'informateur Guéré retrouve à peine une dizaine de chefs de famille à Abidjan, originaires de son village. Et de même Y. de N'Zuéouffoué Noa ne compte que quelques foyers originaires du même hameau, même si le nombre des Saafoué d'Abidjan est bien plus élevé.

Les membres de la famille de J. qui nous reçoivent à Dodiagno en pays Bété sont capables de citer la liste de la trentaine des ressortissants adultes du village à l'extérieur avec leur domiciliation et leur position professionnelle :

Un ancien instituteur secrétaire administratif à Ourahaïo ; un instituteur à Abengourou ; 3 gendarmes : l'un à Abidjan, l'autre à Boudiali dans le nord, le dernier à Soubré ; un militaire à Abidjan ; cinq chauffeurs : deux à Abidjan ; deux à Agnibilékrou, un à N'Bayakro ; quelques employés et ouvriers au nombre de cinq ; un tailleur ; un mécanicien ; un dactylo ; un horloger à Abidjan, un cuisinier

(1) Nous parlons uniquement des adultes en âge de travailler et non pas « des élèves ».

à Grand Bassam. Huit personnes sont installées à leur compte en ville : un garagiste et un boutiquier à Abidjan, un hôtelier à Tiassalé, un charpentier à Gagnoa, un huissier à Dimbokro ; les trois autres sont planteurs respectivement dans les régions de Grand Lahou, Dabou et Abengourou. L'informateur cite aussi trois sans emploi, l'un à Gagnoa, les deux autres à Abidjan. L'informateur donne enfin séparément les nouveaux citadins du village qui y possèdent une plantation : un cuisinier, un chauffeur, un employé du secteur privé, deux tôliers à leur compte, tous les cinq domiciliés à Abidjan, ensuite un secrétaire administratif de l'hôpital de Divo, un tailleur de Bassam et deux ressortissants installés à Gagnoa, l'un comme employé des pompes funèbres, l'autre comme hôtelier.

Les pressions subies par les nouveaux citadins au village sont proportionnelles au décalage économique qui existe entre Abidjan et leur milieu d'origine. Tous les informateurs de l'ouest (Bété et Guéré) étaient très sollicités au cours de leur séjour et dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes dont ils étaient assaillis.

Les nouveaux citadins des régions voisines d'Abidjan subissent des assauts moins rudes de la part de leurs compatriotes et parents mieux informés sur leurs conditions de vie à Abidjan. Ils arrivent à une sorte d'équilibre dans leurs échanges y compris au niveau de l'aide. A chaque voyage qu'il fait à Elokaté B. donne toujours à peu près la même somme. Ainsi, lors de la troisième visite effectuée en sa compagnie, nous enregistrons à peine 500 F de dépenses : « Je fais quelques cadeaux en nature aux enfants de mon frère aîné, je donne aussi régulièrement à L., mon neveu, fils de ma sœur aînée. J'ai donné aussi 200 F à des vieilles ».

L'importance des tensions engendrées par les demandes d'aides semble aussi fonction des règles en vigueur dans la société d'origine au niveau des rapports inter-individuels. Il n'a pas été possible d'approfondir cette hypothèse au cours de séjours si brefs. D'un point de vue extérieur les relations établies par Y. dans son village des environs de Bouaké apparaissent comme beaucoup plus harmonieuses que celles de nature conflictuelle qui ont été relevées dans l'ouest aussi bien près de Gagnoa que près de Guiglo. Pourtant, N'Zuéouffoué Noa est un village situé dans une zone de savane déjà pauvre dont les habitants ont un niveau de vie assez comparable à celui de ceux de l'ouest forestier.

Mais les rapports avec la communauté et le site villageois sont différents d'une région à l'autre pour des raisons dont les fondements économiques et culturels se chevauchent le plus souvent.

Dans le sud et l'est les sites villageois sont souvent anciens. Les villageois sont beaucoup plus riches que ceux de l'ouest et constituent souvent une classe naissante de moyens planteurs. Ils ont commencé à construire des maisons en dur bien avant que la génération actuelle de nouveaux citadins arrive à l'âge adulte. A Krinjabo de nombreuses bâtisses remontent au début du siècle. Dibremou en pays Adjoukrou, Elokate possèdent des maisons en dur qui ont plusieurs dizaines d'années. A Dibremou la présence de maisons anciennes appartenant aux premiers planteurs enrichis, et qui datent de 30 ou 40 ans, incitent à en construire de nouvelles. Celles-ci sont la propriété de Hauts fonctionnaires ou de cadres supérieurs du commerce et de l'industrie qui ont réussi à Abidjan. E. nous montre au passage celle d'un inspecteur du travail, celle d'un directeur du personnel.

A Bakon, F.A. fait remarquer que la majorité des maisons en dur a été construite par les planteurs eux-mêmes. Fermées sur l'extérieur, elles s'organisent autour d'une vaste cour et sont assez proches du type de la concession urbaine traditionnelle. Celles que nous visitons ensemble comportent presque toujours la même disposition : d'un côté, le corps de bâtiment principal est occupé par le logis du chef de cour. Une autre aile est dévolue aux femmes du chef de cour. Elles la partagent parfois avec des dépendants, fils du chef de famille déjà adultes, manœuvres, qui occupent généralement la troisième partie du bâtiment. La dernière partie est consacrée aux cuisines, aux réduits où l'on se lave, aux remises. Le milieu est beaucoup plus riche dans l'ensemble que la moyenne des villages visités. Ainsi, le père de M.O., notre second informateur de Bakon, a-t-il construit pour son fils une maison attenante à la sienne. Les nouveaux citadins se réintègrent alors plus facilement dans ce cadre d'habitats villageois plus accueillants que les hameaux rudimentaires de l'ouest.

Dans l'ouest, au contraire, les sites villageois sont précaires, souvent récents. Dodiagnoa, par exemple, a tout juste 35 années d'existence. L'ami de J. chez lequel nous avons habité explique : « Il y avait trop de morts dans l'ancien village, on s'est alors déplacé ». La communauté villageoise ne présente pas la cohésion sociale de celles rencontrées dans d'autres régions (existe-t-il même une entité villageoise ?) (1). Dans trois sur quatre des villages visités (l'exception étant Ouraghaïo qui, en tant que sous-préfecture, est mieux bâtie) il n'existe pratiquement pas de bâtiments en dur. Aussi modeste que soit le petit centre voisin,

(1) A. Schwartz - 1968 - « Tradition et changements dans la société Guéré ». ORSTOM Centre d'Adiopodoumé, Côte-d'Ivoire, p. 110.

c'est le cas de Guiglo, le décalage entre celui-ci et le village est encore plus prononcé qu'entre les villages de la Côte et Abidjan même.

Enfin l'intensité très grande des rapports de parenté jointe aux règles très strictes d'exogamie, et au peu d'attachement au cadre villageois lui-même, engendrent une dispersion de parents auxquels on rend visite. De l'ensemble de ces facteurs il résulte que le nouveau citadin demeure peu de temps dans son village de naissance lui-même mais rayonne beaucoup aux alentours. Il est d'abord attiré par le centre urbain voisin qui concilie les avantages de la région d'origine (l'homogénéité ethnique) et ceux de la ville. C'est là qu'il possède une maison (cas de H. et de J. à Gagnoa) ou qu'il désire en construire une (cas de B.L. à Guiglo).

Les quatre informateurs de l'ouest expriment le désir de partager leur temps plus tard entre le village et le petit centre urbain voisin.

Le nouveau citadin doit faire face ensuite aux obligations des relations familiales. Ainsi, B.L. partagea son temps entre le village paternel où il était descendu (Yaoudé), les foyers de sa belle-mère et de son beau-père à Guiglo (divorcés) et deux autres villages (où résidaient, d'une part un oncle maternel et une tante paternelle, d'autre part un neveu).

De même, en pays Bété, à l'occasion de trois voyages en compagnie de H. et J. nous allâmes successivement de Dodiagno à Gagnoa puis à Kripaïo et encore dans deux autres villages au gré des visites familiales ou de celles rendues aux alliés (très précisément les beaux-parents respectifs de nos deux informateurs).

Les deux monographies faites en pays Baoulé ont révélé une réintégration du type de celle des gens de la Côte bien que les cadres villageois présentent des caractéristiques à mi-chemin de celles de l'ouest et du sud. Ainsi que dans le sud, les sites villageois sont anciens et les communautés paraissent relativement intégrées. Par contre, il n'existe que très peu de maisons en dur ; à N'Zué Ouffoué Noa, par exemple, la seule existante appartenait à Y., l'informateur. Pourtant, j'ai noté un net attachement au village, chez les deux informateurs, corrélatif d'un désintéret marqué pour le centre urbain voisin. L'un comme l'autre ne font que des séjours brefs et utilitaires (d'ordre administratif par exemple) à Bouaflé et Bouaké. Ils n'envisagent pas de s'y retirer bien que F.K. possède une maison à Bouaflé qu'il loue.

En résumé les nouveaux citadins de l'ouest se différencient de ceux des autres régions par la dispersion de leurs centres d'intérêt au cours des voyages qu'ils effectuent dans leur famille

villageoise. Ceux du sud, de l'est et du centre se consacrent beaucoup plus à leur village d'origine proprement dit. Nous pouvons ainsi opposer dans un premier temps leur fidélité au cadre villageois à la fidélité à la région d'origine qui caractérise les nouveaux citadins de l'ouest.

Mais d'autres éléments de différenciation entrent en jeu qui n'ont plus trait à la diversité des milieux d'accueil mais à celle des statuts des nouveaux citadins en ville.

C. DIVERSITÉ DES STATUTS DES NOUVEAUX CITADINS

Trois éléments du statut abidjanais des nouveaux citadins agissent directement sur leur réintégration au village.

1. *La date d'arrivée à Abidjan*

Ceux qui ont quitté le village depuis longtemps et dont l'installation à Abidjan est déjà ancienne manifestent moins d'attachement à la communauté villageoise qu'à leur famille ou à leur région d'origine. Ce trait est commun à des nouveaux citadins d'ethnies très différentes. Ainsi, J., en pays Bété, et N., le jeune informateur Agni né à Krinjabo, sont peu intégrés à leur village qu'ils ont quitté très tôt. Au contraire, H. et K., leurs cousins et amis qui les accompagnaient, connaissent plus de monde et participent plus activement à la vie du village.

J.B., l'autre informateur Bété qui a quitté Ouraghaïo très tard (après 30 ans), et bien qu'il y retourne peu souvent, se réinsère très vite dans son milieu d'origine.

De la même façon, F.H. et M.O., qui ont pu aller pendant longtemps à l'école tout près de Bakon (pays Attié), et qui ont donc distendu les liens qui les unissaient à leur village, plus tard manifestent la volonté de demeurer enracinés au village. Ils se souviennent d'avoir participé à la vie du village à travers une de ses institutions les plus fondamentales pour les gens du sud : les classes d'âge. B. en pays Ebrié et l'informateur Adjoukrou ont la même expérience.

2. *L'âge*

Les jeunes nouveaux citadins dépassent plus facilement le cadre villageois que les plus âgés quelle que soit la région. Les célibataires en particulier, souvent parce qu'ils cherchent à se marier, se stabilisent beaucoup moins que leurs aînés au village pendant leur séjour. Au cours du premier voyage à Krinjabo, N. est d'abord allé un soir au bal à Aboisso, puis le lendemain est retourné dans cette localité pour assister à un match de football... et retrouver ses cavalières de la veille. Lors d'un second

séjour, c'est à peine si nous nous arrêtons à Krinjabo pour saluer la famille de N. et remettre quelques cadeaux. Nous continuons jusqu'à Aby pour retrouver un groupe de jeunes dont plusieurs célibataires. Ceux-ci n'avaient pas forcément quitté la région aussi tôt que N. Il semble que le statut de célibataires soit donc un facteur essentiel de cette instabilité.

Les informateurs plus âgés (au-delà de 30 ans) ont leurs habitudes, leur famille, leurs responsabilités au village. Ils sont aussi plus près des hiérarchies sociales traditionnelles du village avec lesquelles les jeunes prennent du recul sans les ignorer cependant tout à fait. Mais les jeunes enquêtés sont beaucoup plus tournés vers les élèves en vacances au village, les groupes sportifs et tous les éléments de la population considérés comme modernistes.

3. Le niveau de revenu abidjanais

On a pu vérifier dans les études de cas la règle générale énoncée dans le chapitre précédent. Le niveau de revenu influence directement la durée du séjour, le montant de l'aide et donc l'attitude à l'égard de la famille villageoise. Il justifie l'existence ou la non-existence d'intérêts au village et leur développement éventuel qui, à son tour, donne une impulsion aux relations ville-campagne. Ainsi l'informateur Adjoukrou mit-il en circulation un taxi-brousse entre Dibremou-Dabou et Abidjan. A partir de ce moment il retourna au village une fois par semaine et parfois plus pour surveiller le fonctionnement de son entreprise.

La situation de J.B., l'informateur Bété, chauffeur d'autobus, illustre bien l'importance du facteur revenu. Son très faible salaire ne lui permet guère qu'un séjour par an à Ouraghaïo et encore ne dure-t-il pas longtemps malgré les intérêts économiques (une plantation et une concession à Gagnoa qu'il ne peut bien gérer faute de moyens) et sociaux qui l'attachent à sa région d'origine. A l'inverse, H. et J., les deux autres informateurs Bété, dont les villages sont situés à la même distance d'Abidjan, retournent pratiquement tous les mois auprès de leurs parents.

La diversité des milieux villageois, combinée avec celle des situations abidjanaises des nouveaux citadins, se traduit donc dans les différences de fréquence et de durée des séjours et dans la modalité de ceux-ci déterminant alors le degré de réintégration.

Des séjours fréquents, longs et concentrés, permettent une réinsertion immédiate dans le milieu d'origine qui demeure familial. A l'inverse, des séjours espacés, brefs et dispersés nécessitent des temps d'adaptation plus grands de la part du nouveau citadin. Cependant, c'est le degré de réinsertion et non pas la nature de celle-ci qui est ici en cause.

II. PROCESSUS IDENTIQUE DE PARTICIPATION A LA VIE DE LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE

Les variations dans les situations des nouveaux citadins auprès de leur famille villageoise ne portent pas sur la nature de leur participation à la communauté d'origine qui demeure partout à peu près semblable : les nouveaux citadins désirent se préserver un statut villageois qui soit, dans la mesure du possible, amélioré par rapport à celui de leurs compatriotes qui n'ont pas quitté leur milieu d'origine.

A. LE NOUVEAU CITADIN TISSE A CHAQUE RETOUR AU VILLAGE UN RÉSEAU SOCIAL SIGNIFICATIF DE SA DOUBLE APPARTENANCE

Il existe, en effet, tout comme dans le réseau de relations urbain, des éléments institutionnalisés et des éléments choisis dans celui que le nouveau citadin établit pendant son séjour.

1. *Le réseau institutionnalisé*

Tous les nouveaux citadins sans exception vont d'abord rendre visite à ceux qui constituent en quelque sorte leurs relations imposées, traditionnelles et, parmi ceux-ci, tout d'abord les membres de leur famille.

La famille — c'est chez un membre de leur famille que s'installent les nouveaux citadins lorsqu'ils ne possèdent pas leur propre maison au village. Il leur arrive même parfois, pour satisfaire tous leurs parents, de changer de domicile en cours de séjour. La qualité des parents visités dépend du système de parenté auquel ressort la société d'origine considérée.

J.B. arrivant à Ouraghaïo a rendu visite à un frère aîné de son père (décédé). Le frère cadet de J.B. vient alors le rejoindre chez ce premier oncle. J.B. se rend ensuite chez un autre oncle plus jeune qu'il ne trouve pas. Il s'arrête enfin quelques instants chez une tante (sœur de son père). Plus tard il retournera à Gagnoa pour voir sur sa concession un de ses frères (même père, même mère) et un dernier oncle maternel. Il part enfin en visite dans un village voisin où l'une de ses sœurs est mariée.

N. à Krinjabo fait aussi le tour de sa famille dès son arrivée. D'abord quelques membres de la famille de son père : deux grands oncles (frères du père du père), la sœur du père et un de ses frères, mais ce sont surtout les parents en ligne utérine qui reçoivent sa visite : deux oncles (frères de sa mère), plusieurs cousins parallèles maternels, sa mère qu'il retrouve sur une plantation éloignée du village et toutes les femmes du lignage maternel qui vivent dans une même cour : les sœurs de sa mère, la mère de sa mère et les sœurs de la mère de sa mère.

Les élites traditionnelles. — En même temps qu'aux membres de leur famille, les nouveaux citadins rendent visite aux vieux du village, aux notables, à ceux qui sont les détenteurs d'un quelconque pouvoir au sein de la communauté : chef de village, chef de canton et même parfois féticheur. Ce fut le cas avec B., à Elokaté, qui se rendit auprès du chef de village. Y., à N'Zué Ouffoué Noa, fit le tour de tous les vieux du village et s'entretint également avec eux. Il leur offrit des boissons lors d'une réunion qui fut tenue près de sa maison au cours du séjour.

2. *Le réseau choisi*

Dans toutes les monographies effectuées, sauf une (1), nos informateurs recherchèrent la fréquentation de personnalités qui, sans posséder forcément une partie de pouvoir traditionnel, se montraient particulièrement dynamiques et entreprenantes ou bien représentaient le modernisme au village et dans le centre urbain voisin. Le nouveau citadin est, en effet, attiré par ces individus qui incarnent ou qui semblent incarner le progrès : le transporteur, le grand planteur, les responsables du P.D.C.I., B.L. à Guiglo, L. à Dabou, ou bien encore tout simplement dans leur village, C. et K. à Zaranou, F.H. et M.O. à Bakon incluent dans leur réseau de tels individus avec lesquels il n'existe pas forcément de liens institutionnalisés préétablis. Il est ainsi possible de discerner une classe moyenne locale en formation autour de ces leaders reconnus dans les villages ou les petits centres. Les nouveaux citadins se tournent vers eux parce qu'ils semblent doués de plus de volonté et de capacité de changement que leurs autres compatriotes.

C'est aussi parmi les autres nouveaux citadins présents au village, particulièrement parmi ceux de rangs socio-professionnels considérés comme égaux ou légèrement supérieurs, que les informateurs choisissaient leurs relations.

Ainsi les ressortissants de Zaranou disent préférer la fréquentation d'autres nouveaux citadins en vacances au village en même temps qu'eux. Ils organisent habituellement sorties et soirées en leur compagnie. Toujours en pays Agni, mais à Krinjabo, K. et N. montrent une nette inclination pour les autres jeunes nouveaux citadins en visite au village et, comme eux, de statuts socio-professionnels équivalents. Ce fut la même chose avec les informateurs Attié et Bété qui recherchèrent la fréquentation de moniteurs d'enseignement, d'instituteurs, de commis de bureau, d'infirmiers.

(1) En pays Baoulé avec Y.

Parfois les deux ordres de justifications (moderne et traditionnels) concourent à l'entretien d'une relation. Plusieurs membres du réseau de relations villageois des informateurs Attié, Adjoukrou et Ebrié, étaient à la fois de la même classe d'âge et d'un statut socio-professionnel équivalent.

B.R. renoue ainsi des liens d'enfance à Elokaté avec deux amis instituteurs, un contrôleur des P.T.T., deux menuisiers, du même âge que lui et ayant participé à la même fête de génération. Mais il rend aussi visite à d'autres pairs de sa génération demeurés au village : un pêcheur, un planteur.

On a noté trois cas de relations d'un type particulier où les personnes en cause étaient considérées comme des leaders modernes parce qu'elles innovaient, bien que l'exercice de ces innovations se fasse sur un mode traditionnel.

Dans le village Attié les deux informateurs portent une estime spéciale à un infirme qui se révèle un inventeur autodidacte inspiré. Le « Génie », ainsi qu'ils le surnomment, s'est fabriqué un véhicule pour ses déplacements qu'il a équipé d'un moteur. Il a créé de nombreux autres objets d'usage utilitaire (lampes torches en forme de pistolet, par exemple) ou décoratif (sculptures).

Dans le domaine artistique, un villageois de la région d'Ouraghaïo, auquel l'informateur Bété a rendu visite, peint des tableaux et fait des sculptures modernes anthropomorphiques ou zoomorphiques. Dans ce cas, il s'agit souvent d'animaux plus ou moins fabuleux sortis tout droit de films fantastiques à bon marché, diffusé en Afrique de l'Ouest.

L'un et l'autre individus pourraient être facilement apparentés à n'importe quel bricoleur ou artiste amateur si leur processus de création ne témoignait pas de résurgences traditionnelles caractéristiques. Dans cette création la part du mystère demeure très grande. Et tout comme les sculpteurs des sociétés traditionnelles, ils invoquent leur inspiration onirique pour justifier la naissance de leurs œuvres et demandent que leur sommeil soit particulièrement préservé. Il l'est effectivement car ils jouissent du respect et de la considération dont sont l'objet tous ceux qui commercent d'une façon souhaitable et reconnue avec le monde surnaturel.

L'informateur de Kripaïo signala un de ses amis qu'il admirait particulièrement pour avoir construit lui-même sa maison, vaste demeure en dur. Il semblait présenter apparemment les mêmes caractéristiques que les deux premiers créateurs. Il avait taillé deux gigantesques éléphants dans une bille de bois. Il était

aussi réputé comme un très bon danseur au cours des cérémonies traditionnelles. Notre informateur lui attribuait un pouvoir hors des normes courantes.

Il paraît très significatif que de telles individualités, dont les comportements et les actions témoignent de l'acculturation en milieu rural, attirent les nouveaux citadins puisque leur volonté d'assumer un double statut conduit à une fidélité contradictoire au modernisme et à la tradition. Les trois personnes précédemment citées leur offrent alors le spectacle rassurant d'une conciliation individuelle possible entre les deux sociétés.

D'un voyage à l'autre la composition du réseau de relations ne varie pas, sauf au gré des présences ou des absences nouvelles. Cette vérification a été faite d'une façon précise dans quatre ou cinq cas, en Basse-Côte (en particulier à Elokaté), à Krinjabo, en pays Attié, enfin auprès des deux informateurs Bété J. et H. D'un voyage à l'autre ce sont toujours les mêmes personnes auxquelles on rend visite. L'équilibre se maintient entre le réseau ancien (famille et élites traditionnelles) et le réseau moderne (amis choisis, nouveaux citadins au village, élites nouvelles). La description du réseau de F. en pays Attié résume cette situation.

a. Relations traditionnelles

- 1) son père planteur ;
- 2) la sœur de la mère de son épouse ;
- 3) le cousin où loge F. qui est le fils de la fille de la sœur de son propre père (comme son père n'a pas de neveu direct, ce cousin peut selon la tradition prétendre à son héritage).
- 4) le père de son ami qui l'a accompagné au village. Ce planteur est un père classificatoire du côté maternel ;
- 5 et 6) le mari de sa sœur aînée et celle-ci.

b. Relations modernes

- 7) un ami infirmier ;
- 8) un directeur d'école ;
- 9) un ami d'enfance qui vient de perdre son épouse.

c. Relations qui cumulent les deux ordres modernes et traditionnels

- 10) « un vieux », riche planteur, père d'un ami d'enfance qui poursuit ses études en France. Ce notable est considéré comme particulièrement dynamique et ami des jeunes (il donnait autrefois des fêtes chez lui). Il nous reçoit avec faste et générosité ;

11) le vieux chef de canton qui est apprécié pour ses qualités personnelles à l'opposé du chef de village ;

12) un ami d'enfance qui est en même temps le président de l'association des jeunes au village et qui donne l'impulsion aux activités sportives ;

13) enfin, le « génie » dont on a parlé précédemment (inventeur infirme).

Les règles de fonctionnement sont les mêmes qu'en ville. Le nouveau citadin rend visite ou reçoit indifféremment des personnes avec lesquelles il se place sur un pied de réciprocité, se rend chez celles qu'il considère de statut et attend dans sa famille celles de statut inférieur.

Cependant, le principe connaît des aménagements, le nouveau citadin en arrivant au village fait, en général, le tour de ses connaissances et, si la personne visitée est absente, elle lui rend la visite quelle que soit sa position vis-à-vis du nouveau citadin et à l'exception des personnes d'un grand âge ou d'un statut très élevé. Ainsi, je vis des oncles, des tantes, des frères aînés venus aux nouvelles après que l'informateur ne les eut pas trouvés chez eux. Par contre, un chef de famille, un chef de village ne se déplacent pas.

Dans le processus de réintégration au village, certains individus occupent une place particulière.

1) L'accompagnateur. — Lors de son arrivée, le nouveau citadin est pris en charge par l'un de ses proches. Celui-ci ne le laisse jamais seul et l'accompagne dans tous ses déplacements. J'ai noté ce rôle dans l'ensemble des relations ville-campagne étudiées. Il se ramène toujours à une fonction d'intermédiaire entre le nouveau citadin et la communauté villageoise. L'accompagnateur est au courant des faits et gestes des villageois ; il part à la recherche de ceux que le nouveau citadin ne trouve pas. Il le guide dans toutes ses démarches : si le rôle de l'accompagnateur est partout semblable le statut de celui-ci varie d'un cas à l'autre. Il peut s'agir d'abord d'un parent qui est dévolu à ce rôle par sa position : un frère aîné (chez B.L. à Yaoudé ; un frère cadet (à Ouraghaïo, à Bakon), le neveu utérin (à Elokaté). Les rapports avec le nouveau citadin s'établissent soit sur le plan de la réciprocité, soit sur celui de la dépendance suivant les rangs familiaux respectifs des deux parties à la relation.

Dans un certain nombre de cas le nouveau citadin choisit parmi ses relations son accompagnateur pour ses qualités particulières et leurs affinités réciproques. Ainsi J. s'adresse-t-il toujours à Dodiagnoa, en pays Bété donc, à un ami d'enfance qu'il considère comme l'individu le plus moderniste du village. N.,

à Krinjabo, parmi ses nombreux cousins maternels en a choisi un assez éloigné (fils d'un fille d'une sœur de la mère de sa mère) parce que, dit-il : « j'avais vu dans son regard que celui-ci m'aimait ».

2) La personne de confiance. — Elle n'est pas forcément l'accompagnateur. Son rôle est plus important encore pendant l'absence du nouveau citadin que lorsqu'il est présent. Il s'agit de l'ami que l'on estime particulièrement pour son intelligence et sa sagesse et auquel l'on confie ses intérêts entre deux voyages. Cette relation n'est pas apparue dans tous les cas. Nous avons relevé néanmoins sans ambiguïté sa présence dans quatre monographies : A Dibremou, L. s'adresse tout particulièrement à un ami de sa génération demeuré au village. « Quand je veux savoir ce qui se passe, je m'adresse à lui parce qu'il est intelligent et sérieux. Il me donne des nouvelles du quartier. Il vient de m'apprendre qu'ils avaient travaillé (les villageois) à l'école, mais que les logements des maîtres n'étaient pas encore faits ».

A Elokaté, B. fait confiance également à un de ses amis d'enfance. « Chaque mois, je lui donne 1 000 F. Il s'occupe de mes intérêts au village. Il « cotise » pour moi quand il y a des funérailles où je ne peux pas venir ».

J. à Dodiagnoa choisit comme homme de confiance le même ami qui le reçoit et qui joue auprès de lui le rôle d'accompagnateur.

C'est à un ami instituteur que s'adresse B.L. lorsqu'il retourne chez lui près de Guiglo en pays Guéré. Celui-ci l'informe et le conseille à chacun de ses retours.

B. LE NOUVEAU CITADIN SE RÉINTÈGRE DANS LES STRUCTURES DU VILLAGE

A travers son réseau de relations, le nouveau citadin retrouve d'une façon totale ou partielle les structures de la communauté d'origine :

1. La famille

Dans tous les cas, le nouveau citadin reprend sa place au sein de la famille étendue. Ainsi des ménages qui pouvaient connaître une vie de couple individualisée à Abidjan se fondent au sein des structures familiales villageoises. L'informateur N'Zima, jeune fonctionnaire dynamique, à l'attitude particulièrement moderniste, donnait l'impression d'avoir fondé une famille citadine basée sur des rapports de couple assez rapprochés. Son épouse paraissait associée aux différents moments de son existence. Pourtant, lorsque nous nous sommes rendus dans sa commu-

nauté d'origine à Bassam, j'ai pu constater que ce couple éclatait aussitôt. Ainsi, nous déjeunons sur la concession de la belle-mère de J.N... Contrairement à ce qui ne s'était jamais produit à Abidjan son épouse ne se joindra pas à nous et prendra son repas au milieu des femmes de son lignage. Tous les informateurs, lorsqu'ils étaient accompagnés de leurs femmes, eurent la même attitude.

La structure de l'habitat, qui avait été individualisée à Abidjan, se dilue au sein de la concession villageoise.

Dans le cas où le nouveau citadin possède déjà une maison celle-ci est toujours occupée par ses parents villageois. Ainsi la maison construite à Gagnoa par un de nos informateurs Bété est habitée par plus de 30 personnes. De même, Y. à N'Zué Ouf-foué Noa héberge la majeure partie de sa famille maternelle dans la villa qu'il a fait construire.

L'aide apportée à la famille villageoise constitue encore le meilleur moyen de se réintégrer en son sein. A chaque voyage, les nouveaux citadins que nous avons suivis apportent quelque chose, même si le montant et la forme varient suivant la fréquence des voyages. J.B., qui gagne à peine 20 000 F par mois à Abidjan, pendant son séjour à Ouraghaïo, distribuera 3 300 F en espèces, répartis de la façon suivante :

- 500×2 à deux oncles = 1 000 F.
- 300×2 à deux tantes = 600 F.
- 200×2 aux deux femmes de son frère cadet = 400 F.
- 500 F à la famille d'un fils naturel qu'il a eu dans un village voisin.
- Quelques billets de 100 F à des membres de la famille de sa femme = 500 F.
- 3 fois 100 F à des parents de son village = 300 F.

En pays Guéré, B.L. distribuera 4 200 F en espèces. Il fait aussi des petits cadeaux aux enfants. Il achète du savon aux femmes de sa famille. Il donne un complet tergal (chemise, veste + pantalon) au frère qui nous a servi d'accompagnateur.

Les nouveaux citadins originaires des régions côtières distribuent beaucoup moins d'argent à chaque visite dans la mesure où leur présence est quasi-hebdomadaire. D'un voyage à l'autre à Elokaté (nous sommes allés quatre fois dans ce village), B. donne 500 F en moyenne. J.N. reconnaît devoir dépenser plus chaque semaine à Bassam ; de 1 000 à 1 500 F et trouve d'ailleurs la charge très lourde. Nos deux informateurs Attié qui retournent mensuellement chez eux distribuent un peu plus, revenant moins souvent dans leur famille.

En trois jours M. a donné 2 800 F, surtout à des vieilles femmes de la famille (« cela me fait mal au cœur de voir des vieilles sans rien »).

Ce sont aussi les vieilles femmes de son lignage maternel, et d'abord sa mère, que N. a secourues en premier à Krinjabo ainsi que C. à Zaranou (sa sœur aînée, une fille de celle-ci, deux vieilles tantes).

Le nouveau citadin accepte de jouer le rôle que lui confère son statut au sein de la famille retrouvée, respectueux du chef de famille (au moins en apparence) et retrouvant les prérogatives que lui confère son rang. Ce statut est néanmoins amélioré par le prestige que lui confère sa résidence habituelle à Abidjan.

2. *La communauté villageoise*

Comme les sociétés d'origine présentent une extrême diversité les réinsertions sont souvent difficilement comparables. Elles traduisent toutes cependant une volonté commune de s'assurer un statut villageois au moins de deux façons.

1) *Respect formel des hiérarchies.* — Les visites effectuées auprès des autorités traditionnelles soulignent le souci du nouveau citadin de se les concilier. Limitées à peu de chose dans l'ouest où, comme l'on sait, ces structures traditionnelles sont très floues (1), elles revêtent une grande importance dans les autres régions. Les deux informateurs Baoulé veillent bien à rendre visite à tous les vieux du village qu'ils soient ou non de leur famille. Même les nouveaux citadins les plus détachés du village et les plus critiques à l'égard des élites traditionnelles s'appliquent à respecter formellement les convenances à leur égard. N., par exemple, a quitté Krinjabo trop jeune pour y connaître tout le monde et même seulement pour garder des contacts avec tous ses compatriotes installés à Abidjan. A part les amis abidjanais de son âge qu'il trouve au village il entretient surtout des relations d'ordre familial. N. n'en entreprend pas moins un certain nombre de visites de politesse auprès des notables et en particulier auprès du successeur actuel du roi du Sanwi. Il ne trouve d'ailleurs pas celui-ci dans sa cour mais demeure un long moment à l'attendre.

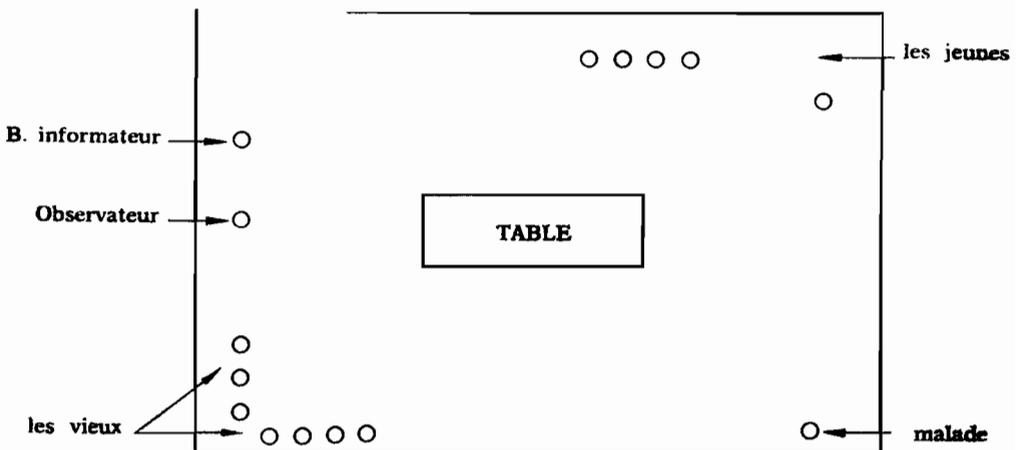
Les deux jeunes Agni de Zaranou feront aussi scrupuleusement le tour des notables du village bien qu'ils aient des opinions diverses sur leur personnalité. Les nouveaux citadins acceptent d'ailleurs avec enthousiasme tout vieux qui se montre un tant soit peu moderniste et dynamique, même si son action

(1) cf. D. Paulme. « Une société de Côte-d'Ivoire hier et aujourd'hui : les Bété ». Mouton et Cie - 1962 - p. 22 et 28.

revêt plus les apparences que la réalité du progrès. Ainsi peuvent-ils confondre ce qui est investissement somptuaire de formes modernes (voitures, mobilier et différents biens de consommation durables) et investissement réellement productif (machines agricoles, par exemple). Ceci tend bien à prouver que les liens avec le monde rural sont demeurés très forts au niveau de la première génération de citadins qui, ayant passé une partie de leur enfance au village, ne s'opposent pas vraiment aux détenteurs locaux du pouvoir pour peu qu'ils acceptent le principe du changement, au moins en apparence.

2) *Participation aux assemblées villageoises.* — Ensuite, les nouveaux citadins acceptent les structures villageoises existantes, les groupes, les assemblées qui se tiennent au moment de leur visite, en s'y réintroduisant. Ils tiennent alors la place que leur impartit la tradition, perdant sur le champ les débuts de l'individualisme secrété par le milieu urbain. Très naturellement Y. s'intègre dans son village à une cérémonie au cœur de laquelle un féticheur-médium essaie de détecter le mal dont est atteinte une femme du village. Celle-ci avait été traitée sans succès à l'hôpital de Bouaké.

L'habitat de type moderne des villages du sud ne modifie pas sensiblement la structuration des groupes. Ainsi a été observé chez B. à Elokaté un strict respect des hiérarchies villageoises au cours de deux réunions.



La première, suivant le croquis ci-contre, rassemblait autour d'un notable, auquel B. était allé rendre visite, des gens d'âge très différent. Il s'établit immédiatement une séparation tranchée entre les jeunes et les vieux. Les vieux (plus de 40 ans) installés dans des fauteuils étaient d'abord des membres de la famille de B. ou des alliés : 1) son beau père ; 2) le fils du frère de sa mère (le notable visité) ; 3) le fils d'une sœur du père du précédent ; 4) le fils d'un frère de la mère du notable ; 5) le mari de la sœur aînée de B. ; 6) un ami du père de B. ; 7) un ami de génération de l'hôte (le n° 3).

Les jeunes, au nombre de 5, en face, nettement séparés comprennent 4 amis de génération de B. (un instituteur, un pompier, un jeune fonctionnaire, un employé des P.T.T.) et son neveu utérin (fils de sa grande sœur) qui servait d'accompagnateur à B. A l'écart, se tenait un vieux, malade.

Les nouveaux citadins retrouvent au village des habitudes de disponibilité et de communication très personnalisées que les contraintes de la vie urbaine ont tendance à étouffer. Alors, les nouveaux citadins, non seulement se réintègrent passivement en tant que spectateurs ou membres de l'assemblée, mais peuvent aussi participer et jouer un rôle de premier plan dans le fonctionnement de l'institution.

C. PARTICIPATION A LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE

Elle se situe aux deux niveaux déjà mentionnés de la famille et de l'ensemble de la collectivité villageoise.

1. Famille

Le nouveau citadin retrouve le fonctionnement de la famille étendue et l'alimente sur le mode non altéré des rapports existant au sein de la société villageoise. La série de faits suivants est surtout empruntée aux sociétés de l'ouest où les individus sont plus démonstratifs et les mécanismes plus apparents.

Respect du principe de la dot échelonnée : aussi bien dans les villages Bété qu'en pays Guéré, les visiteurs ont coutume de s'acquitter de prestations de service et de cadeaux auprès de leurs beaux-parents. La dot, dans ces sociétés patrilineaires, n'est jamais payée une fois pour toutes, mais il court un devoir de reconnaissance à l'égard des parents de la femme tant que celle-ci vit avec son mari (1). Ainsi B.L. rend-il visite fréquemment à sa belle-mère dont il a assuré le transport d'Abidjan à Guiglo. Pendant son séjour il effectue plusieurs visites de politesse auprès de son beau-père auquel il offre une bouteille d'alcool.

(1) cf. A. Schwartz - « Tradition et changements dans la société Guéré ». ORSTOM, Adiopodoumé, Côte-d'Ivoire, 1968, p. 200.

Parenté conflictuelle : toujours en compagnie de B.L., je vais dîner une fois à onze heures du soir chez un petit oncle maternel, frère cadet de la mère de notre informateur, qui a pu se marier grâce à la dot qui fut versée à sa famille lors du mariage de celle-ci. Dans la tradition Guéré on peut donc tout exiger et tout recevoir de cet oncle. Effectivement, B.L. accompagné de ses rois frères, ne se gêne pas avec lui et festoie très tard dans la nuit car il établit une relation de parenté de type contraignant pour son petit-oncle maternel (1).

Fonction de conseil : le nouveau citadin participe aux multiples consultations quotidiennes engendrées par la vie de la famille villageoise. Il se situe ainsi dans la hiérarchie familiale, ayant prise sur les plus jeunes et assistant les vieux. Tous nos informateurs, de ce point de vue, eurent de longs entretiens avec celui qui occupait les fonctions de chef de famille, cela d'est en ouest et du nord au sud. L'entretien était d'autant plus important et long que les voyages étaient moins fréquents.

La teneur de cette participation à la vie de la famille fut difficile à apprécier dans les phases d'harmonie (puisque une situation heureuse est toujours difficile à écrire). Par contre les phases conflictuelles permirent de mettre en valeur le rôle des nouveaux citadins.

D'une façon paradoxale l'éloignement du village permet au nouveau citadin de participer d'une manière décisive au règlement des conflits qui naissent au sein de sa famille villageoise. Sa position extérieure à la vie quotidienne du village lui assure un rôle d'arbitre au-dessus des détails et des contradictions au jour le jour. Le prestige lié à la connaissance de la grande ville contribue à affermir cette position. Lorsqu'une situation se révèle particulièrement délicate, le chef de famille convoque le parent abidjanais au village ou bien encore celui-ci profite d'une visite pour intervenir d'une manière décisive dans la solution d'un conflit.

Deux études de cas très significatives approfondissent le rôle du nouveau citadin en la matière :

— J.S., à son arrivée à Ebounou, est immédiatement mis au courant de la querelle qui oppose sa sœur aînée à son mari. Celle-ci, pour échapper à son époux qui la maltraitait, a fui le village et s'est réfugiée très loin, chez un cousin infirmier, près de Dabou. Elle ne veut pas retourner au foyer conjugal et craint en particulier des menaces de sorcellerie. J.S. fait alors la tournée de toute la famille, en particulier de ses vieilles tantes (sœurs

(1) cf. A. Schwartz - « Tradition et changements dans la société Guéré ». ORSTOM, Adiopodoumé, Côte-d'Ivoire, 1968, p. 195.

de sa mère ou sœurs de la mère de sa mère). Il se révèle que toute la famille soutient l'épouse maltraitée. Aucune décision n'est arrêtée alors que l'informateur quitte son village. Mais le règlement de l'affaire se poursuit à Abidjan. J.S. sert de relais entre la famille demeurée au village et ses membres dispersés à Abidjan. Il se rend à Dabou pour trouver sa sœur, lui rapporter les propos échangés au village, prendre son avis. Finalement, une grand-tante rejoint Abidjan par la lagune pour venir arrêter en compagnie de J.S. une décision. Celui-ci l'a fait accueillir au débarcadère par un de ses dépendants, un jeune cousin qu'il héberge. La sœur de J.S. ne retournera pas auprès de son mari. Elle séjournera chez son frère à Abidjan. Le temps que les esprits se soient apaisés.

Dans ce conflit, l'informateur a joué un rôle de relais et d'arbitre décisif, grâce à la position que lui confèrait son statut citadin. Bien que formellement dépendant de son frère aîné et de son père qui résident au village il a éclipsé ces derniers et s'est comporté en véritable chef de famille par son rapport décisif dans la solution du litige.

— La venue de B.L. fut l'occasion de régler, selon les règles en vigueur dans la société Guéré, une vieille affaire qui traînait depuis plusieurs années. Le frère aîné du père décédé de B.L. et de l'actuel chef de famille occupait les fonctions de douanier à Abidjan. Lorsqu'il mourut, sa femme (qui est en même temps la sœur de la mère de B.L.) accusa alors un frère aîné de B.L. d'avoir empoisonné et tué en sorcellerie son mari. L'actuel chef de famille (un oncle paternel de B.L.), pour des raisons de politique familiale mal éclaircies, accrédita la thèse de la veuve. Depuis, le frère de B.L. était brouillé avec le chef de famille et en particulier ne voulait plus manger chez lui, craignant des représailles. Le différend est finalement tranché un matin à l'aube. La contribution de B.L. est alors décisive. Il témoigne que son oncle était mort à Abidjan de tuberculose. Il explique la maladie à sa famille villageoise et déclare qu'elle s'était déclarée bien avant le décès. Celui-ci n'a donc rien à voir avec un empoisonnement ou un acte de sorcellerie. Sa version est finalement accréditée après une matinée de discussion. B.L. conclut en me disant : « Nous qui ne sommes plus au village maintenant, nous connaissons mieux la vie et l'on nous prend souvent comme juges ».

Les nouveaux citadins interviennent d'ailleurs aussi bien dans les petites affaires que dans les grandes du style de celles qui viennent d'être rapportées. En pays Attié, le fils d'une parente d'un de nos informateurs avait chapardé un pagne. Le nouveau citadin s'interposa alors dans l'altercation qui s'éleva entre les deux mères et calma les deux femmes.

A Ouraghaïo, J.B. trouve une solution dans une affaire où son jeune frère se trouve impliqué. Celui-ci est accusé par le fils de leur oncle paternel (ce dernier est l'actuel chef de famille) d'avoir dit du mal de lui. C'est la femme du fils de l'oncle qui a rapporté des propos injurieux. J.B. s'emploie alors à réconcilier les deux jeunes hommes. On rassemble un soir tous les membres de la famille étendue actuellement au village. Un cousin parallèle de J.B., infirmier à Dimbokro, appuie avec beaucoup de succès notre informateur dans ses interventions. Tard dans la nuit l'assemblée est levée. Les deux nouveaux citadins ont finalement renvoyé les deux jeunes villageois dos à dos : « vous êtes parents, vous êtes du même village et vous n'arrivez pas à vous entendre. Si vous connaissiez la ville, vous comprendriez qu'il faut vous mettre d'accord ».

Nous constatons donc que le nouveau citadin devient un élément essentiel de l'équilibre de sa famille villageoise parce qu'il se trouve au loin. Sa participation se situe aussi au niveau du fonctionnement de toute la communauté villageoise dans son aspect conservateur, bien qu'elle soit sous cet aspect moins déterminante et systématique.

2. Participation à la vie de la collectivité villageoise

Les informateurs ont plusieurs fois signalé leur participation à des cérémonies villageoises pour peu que la communauté villageoise soit encore assurée de cohésion : fête de l'Or chez les Adjoukrou, fête de l'igname chez les Agni et les Lagunaires, et chez ces derniers, participation aux fêtes très importantes de génération. Les deux informateurs Baoulé se rendent dans leur famille pour les grands sacrifices familiaux.

Dans cet ordre d'idées, j'ai accompagné dans son village de Dibromou E., lors de la fête de l'igname de son quartier. A cette occasion E. avait effectué avec deux compatriotes des dépenses exceptionnelles en achetant un mouton. Il me cite d'autres dépenses exceptionnelles effectuées à l'occasion de cérémonies villageoises :

- 13 000 F pour les funérailles de la sœur de sa mère ;
- 3 à 5 000 F pour celles d'autres parents proches ;
- Il prépare la fête de l'Or de son frère cadet et prévoit pour cela 40 000 F de dépenses ;
- il donne de l'argent également pour la fête de génération suivant l'importance du lien qui l'unit au parent concerné.

B. me fait à Elokaté une description détaillée de la fête de génération qu'il connaît bien puisqu'il a participé à la retraite qui précéda l'avènement de la sienne. Cette connaissance d'une institution villageoise à laquelle il continue de participer mesure le degré d'intégration du nouveau citadin à celle-ci. La fête se situe d'ailleurs pendant la période des vacances scolaires aussi bien à Elokaté qu'à Bakon, chez les Attié, pour permettre la participation des jeunes ressortissants du village dispersés par leurs études aux quatre coins du pays. Lors du décès d'un membre de sa génération le nouveau citadin doit retourner au village pour les funérailles. Cette présence aux funérailles constitue d'ailleurs la pierre d'achoppement du double enracinement du nouveau citadin.

Les funérailles : Dans toutes les monographies établies la présence aux funérailles villageoises se présente comme une forme de participation à la fois privilégiée et impérative. Par trois fois les séjours des informateurs (séjours courts — l'espace d'un week-end) avaient été directement motivés par la nécessité d'assister à une cérémonie mortuaire. L'un des voyages à Kripaïo et Dodiagnoa avec H. et J. avait été entrepris à l'annonce (qui s'était en fait révélée fausse comme nous le verrons par la suite) de la mort d'un neveu de J. Lors d'un second voyage les deux informateurs participèrent près de Kripaïo à une vaste assemblée villageoise qui se tenait pour la mort d'un vieux de l'endroit. Enfin, chaque voyage ou presque donna l'occasion aux informateurs d'aller présenter leurs condoléances ou leurs excuses à des amis, des familles qui avaient perdu un des leurs entre deux voyages, sans que le nouveau citadin ait pu revenir pour la circonstance.

Les originaires des régions voisines d'Abidjan sont, de ce point de vue, beaucoup plus sollicités que les ressortissants de l'intérieur.

Ainsi avais-je retrouvé un dimanche après-midi pour la seconde fois E. dans son village Adjoukrou de Dibremou. Il était venu assister aux funérailles d'un notable important qui furent l'occasion d'une grande cérémonie où dansèrent les différents groupes de générations. Deux enquêtés de Marcory, âgés de plus de 35 ans, participaient à la danse avec leur groupe de génération. E., comme les plus jeunes nouveaux citadins, se contenta d'être spectateur. Il s'était néanmoins senti obligé de venir assurer le village de sa présence. Nous partîmes une troisième fois à Dibremou pour les funérailles d'une vieille femme du quartier de E., amie, parente et voisine immédiate de sa famille. E. participa un très long moment à la veillée funèbre, fit bien remar-

quer sa présence et signala qu'elle était nécessaire s'il voulait continuer à être considéré comme un membre de la communauté villageoise.

Participer aux funérailles implique des versements monétaires à la famille du défunt. Dans les villages du sud j'ai remarqué qu'il était opéré un véritable décompte de ces participations financières, avec registre et notation de ce que chacun donnait : chaque personne qui a versé de l'argent fait donc enregistrer son nom ou celui de l'ami pour qui elle a versé. E., lorsqu'il ne s'agit pas d'un parent très proche, donne ainsi de 200 à 300 F. C'est ce qu'il fit aux funérailles de la vieille femme. Le petit-fils de celle-ci tenait sur un carnet les comptes des sommes versées.

J'ai fait les mêmes observations à Elokaté, le village Ebrié où B. se rendit à l'annonce du décès du fils du meilleur ami de génération de son père. B. donna 500 F parce qu'il s'agissait d'un garçon qu'il connaissait bien et pour tenir compte des liens qui unissaient son père au père du défunt. En général la participation est moins élevée : 25 F pour les villageois, 100 F pour les citadins. Les vieux répartissent les charges par génération. S'il reste de l'argent, on le conserve en vue du prochain décès. Le secrétaire de chaque génération qui prend la responsabilité du versement réside au village comme en pays Adjoukrou ; il regroupe alors les versements de sa classe d'âge. Le système est très au point et l'on tient une comptabilité des retards dans les paiements. Aussi, lorsque quelqu'un meurt dans la famille de celui qui n'est pas à jour de ses versements, on défalque de la somme donnée à la famille ce que doit le contrevenant.

Les gens de la ville sont particulièrement surveillés car ce sont eux qui paient le moins bien et qui sont souvent absents parce qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir une permission dans son travail citadin. « Si c'est un vieux du village très connu, nous dit B. d'Elokaté, nous essayons de venir à tout prix. Sinon, on attend le dimanche pour se rendre au village ». En général, la moitié des ressortissants du village résidant en ville, et même parfois plus, arrive à être présente aux funérailles dans les villages voisins d'Abidjan. Cependant les nécessités de la participation à la vie sociale du village, sur le point très délicat des funérailles, entrent rapidement en contradiction avec les obligations engendrées par le statut citadin des informateurs. Les funérailles sont une source de conflits et de tensions mesurant les difficultés qui existent à vouloir assumer un double statut villageois et citadin.

III. LES LIMITES DE L'IDENTIFICATION : CONFLITS, CONTRADICTIONS, GAIN DE PRESTIGE ET RECHERCHE DE PROTECTION

A. LES CONTRADICTIONS ET CONFLITS

1. *Les funérailles*

Les nouveaux citadins ne viennent pas de leur plein gré à toutes les funérailles. « Si je ne vais pas aux funérailles du village, me dit l'un d'eux, quand cela sera mon tour, personne ne viendra », exprimant ainsi, d'une manière un peu abrupte, la crainte de se voir rejeté de la communauté villageoise : car l'absence est interprétée comme un signe de désaffection à l'égard des affaires du village. Un des deux informateurs Attié résume très bien le dilemme : « Nous sommes liés au village et tenus d'assister aux funérailles des membres de notre famille. Il faut aussi participer aux funérailles des membres de notre génération ». Il est difficile d'expliquer cette situation au chef de service, surtout lorsque c'est un Européen (cas encore fréquent à Abidjan). Celui-ci prend alors l'annonce du décès pour un prétexte de congé. Mais, en même temps, les villageois ne comprennent pas que le citadin ne soit pas libre de son temps et ne puisse venir participer à une cérémonie aussi importante dans le fonctionnement de la société rurale, pas plus qu'il n'est concevable en ville de s'intéresser uniquement aux affaires du village.

La présence du nouveau citadin est pourtant un service rendu à sa famille. En échange de sa présence les villageois viendront nombreux aux funérailles d'un de ses propres parents. Parallèlement, la participation aux cérémonies de deuil est un moyen de faire ratifier par la communauté d'origine la situation abidjanaise du nouveau citadin dont la présence au village manifeste la position florissante qu'il occupe en ville, car l'aisance relative qu'il conquiert à la ville va lui permettre d'affermir sa position sociale au village. Mais les dépenses afférentes à cette stratégie risquent en même temps de compromettre ce début de bien-être urbain qui implique d'autres dépenses inconciliables avec les premières. Pourtant le nouveau citadin renoncera difficilement à ce retour au sein de la communauté d'origine qui est pour lui une source de prestige.

Ainsi, écartelés entre les nécessités de leur existence citadine et leur désir dans les faits de participer à la vie de la société villageoise, les nouveaux citadins ne veulent pas et ne peuvent pas choisir entre les deux statuts.

Les originaires de villages proches tournent la difficulté, s'ils ont les ressources financières pour cela, en faisant un bref aller et retour dans la soirée des funérailles, rentrant en ville au petit matin. Ils parviennent de la sorte à maintenir un certain équilibre. Les autres sont pris dans leurs contradictions : « Si vous n'allez pas au village chaque fois qu'il y a un décès, ça fait très mauvaise impression ; on trouve que vous ne participez pas aux malheurs des autres ». « Si vous ne venez pas aux funérailles, vous êtes considéré comme perdu pour le village... vous pouvez revenir mais vous n'avez plus aucune considération. S'il vous arrive un petit malheur, vous vous retrouvez seul ». C'est ainsi que s'amorce le détachement progressif et cumulatif à l'égard du village que craignent tant les ruraux prolétarisés. Se sentant coupable de son absence, l'individu qui ne s'est pas rendu au village pour une cérémonie de deuil n'ose plus y retourner par la suite, accumulant les griefs à son encontre et la mauvaise conscience de son côté.

Les nouveaux citadins disposent de quelques substituts pour essayer de faire pardonner ces manquements aux règles villageoises. Ils peuvent d'abord envoyer leurs femmes à leur place. C'est ce que firent à plusieurs reprises les trois informateurs Bété. Ils peuvent aussi se faire représenter par un compatriote qui a la possibilité de se rendre au village pour la circonstance. Ils munissent alors celui-ci d'une lettre d'excuses et lui confient la somme d'argent qui correspond à leur participation aux funérailles. Mais la mission du « délégué » passe souvent plus inaperçue que l'absence du contrevenant. Lors des funérailles du notable Adjoukrou j'ai provoqué une petite confrontation au sein du groupe de nouveaux citadins amis de l'informateur. L'opinion était assez unanime : « les gens de la famille ont le temps de s'apercevoir de votre présence à travers la délégation, mais les autres, non. Le village peut être grand, c'est formidable, il y a toujours quelqu'un pour remarquer votre absence. Il y a des observateurs exprès pour ça, ils enregistrent les gens qui viennent et les gens qui ne viennent pas. Ils sont terribles, ils connaissent tout le monde ». La confrontation de la crainte de perdre l'estime et le soutien du milieu d'origine avec la volonté de participer à la société moderne (sous l'angle de la consommation pour le moins) ne trouve pas de solution au niveau de la génération actuelle de nouveaux citadins.

2. *L'aide familiale*

L'aide à la famille étendue connaît aussi ses limites contrairement à ce que s'imaginent les villageois, d'ailleurs un peu entretenus dans cette confusion par le nouveau citadin pour des raisons de prestige. Plus le milieu villageois est pauvre et plus

le malentendu a tendance à s'accroître. Ainsi sont-ce plutôt les nouveaux citadins de l'ouest qui se heurtent à de telles difficultés bien qu'ils n'en aient pas tout à fait l'apanage. Nos informateurs Agni et Attié, dont les villages d'origine étaient infiniment plus riches, furent amenés pendant l'enquête à refuser ou au moins à esquiver plusieurs demandes d'aide, émanant parfois de parents assez proches, qu'ils n'auraient pu satisfaire.

Il se crée alors des situations conflictuelles larvées auxquelles sont très sensibles les nouveaux citadins. Ils les ressentent en effet comme un obstacle à leur réintégration. Ainsi l'un d'eux fit-il remarquer en octobre 1967 : « La femme de mon frère m'a à peine salué ; elle s'est détournée. Je ne lui fais jamais de cadeaux. Aussi elle n'a pas voulu me voir. J'aurai plus d'argent à Noël (1), je reviendrai et j'ai promis à mon frère d'apporter quelque chose à sa femme ».

Les nouveaux citadins arrivent à culpabiliser leur impossibilité de satisfaire les obligations de l'aide familiale. Le cas suivant illustre les contradictions dont ils sont le siège. Depuis plus d'un an H. n'a pu venir en aide à Kripaïa à un vieil oncle, frère aîné de son père. Cet oncle n'a jamais directement secouru H. au cours de son existence. Cependant notre informateur se sent très redevable à son égard parce que « l'oncle a marié son père ». C'est-à-dire que, chef de famille, il a payé la dot de son frère cadet (le père de H.) suivant la coutume Bété (2) après la mort de leur père.

Aussi H. pense-t-il qu'il doit sa naissance à son oncle et que celui-ci a donc des droits sur lui. Il est très gêné de ne pas pouvoir lui venir en aide. Il durcit alors son attitude à l'égard du vieil oncle n'acceptant en particulier ni de boire, ni de manger chez lui. Il craint des représailles éventuelles qu'il considérerait comme normales.

Les conflits familiaux provoqués par les nouveaux citadins naissent aussi de la superposition brutale des deux univers sociaux auxquels ils participent et qui dicent à tour de rôle des modèles de comportement exclusifs de ceux de l'autre :

— J., à l'annonce télégraphiée de la mort de son neveu (fils de son frère aîné), se rendit d'urgence à Gagnoa. Il prit conscience alors qu'il avait été l'objet d'une manœuvre destinée à l'attirer dans sa famille. L'enfant n'était pas mort mais très gravement atteint, il était traité à l'hôpital du petit centre. Douze

(1) Grâce aux primes de fin d'année.

(2) Sur le statut et les rôles du chef de segment de lignage. Cf. D. Paulme « Une société de Côte-d'Ivoire hier et aujourd'hui : les Bété », Mouton et Cie, 1962, p. 65-66 et n° 110-111.

jours auparavant il s'était blessé sur un fer rouillé et avait été mal soigné et souffrait maintenant d'une crise tétanique avec des réactions méningées. Le but du terrible message était de faire venir les deux Abidjanais au chevet du petit malade afin d'obtenir d'eux le paiement des médicaments très coûteux que nécessitait un état aussi grave. Dès l'arrivée nous nous rendons à l'hôpital où l'enfant est installé dans des conditions désastreuses. Occupant une chambre avec d'autres malades il est entouré par toutes les femmes de sa famille (sœurs, tantes, cousines parallèles) qui ont afflué des villages voisins. Leur présence n'aide en rien la guérison du malade et ne fait même qu'aggraver une situation où l'enfant souffre beaucoup. Accroupies le long des murs de la chambre et dehors devant la porte, elles attendent la fin de l'agonie, s'appêtant à pleurer lorsque la mort sera là. Il y a trop de monde, trop de bruit, trop de lumière. J., qui est infirmier, use de toute son influence pour améliorer les conditions de l'hospitalisation. Il convainc son frère de faire évacuer la chambre. Le lendemain il obtiendra une chambre individuelle pour le petit malade. Ensuite il s'en prend à ses frères et les critique durement pour leur attitude. Il leur reproche d'abord d'avoir trop tardé à faire soigner l'enfant à l'hôpital. Il leur dit ensuite qu'il est bien sûr toujours prêt à les aider pour tenter de sauver son neveu, qu'il n'était donc pas du tout nécessaire d'utiliser le subterfuge du télégramme. Il aurait fallu, au contraire, gagner du temps et demander directement les remèdes qu'il leur aurait aussitôt fait parvenir. Il précise enfin que le déplacement lui a beaucoup coûté en temps, argent et fatigue, et qu'il lui sera difficile de revenir en cas de décès. Le garçonnet mourut malheureusement quelques jours après et il fut effectivement impossible à J. de se rendre à Gagnoa pour la circonstance.

3. *La vie quotidienne*

Mais les contradictions entre les deux statuts ne sont pas engendrées forcément dans le drame. Au cours de la vie la plus quotidienne le nouveau citadin ressent tout ce qui le sépare maintenant de cette communauté villageoise au sein de laquelle il désire avoir encore sa place. Les nouveaux citadins possèdent des habitudes qui très vite se trouvent insatisfaites dans le cadre villageois. Les informateurs habitaient tous à Marcory dans un ensemble immobilier doté du confort moderne (eau courante et électricité) ; celui-ci leur manque rapidement au village, en particulier l'absence d'électricité, beaucoup insistent sur ce désagrément des soirées villageoises. Ils souffrent ensuite du manque de distractions offertes par le village (« au village, il ne se passe rien » dit l'un d'eux). Aussi, très rapidement tournent-ils leur regard vers la petite ville pour les gens de l'intérieur, ou

vers Abidjan pour ceux du sud, même si tous ont la ferme intention de se retirer au village. Ils conservent leurs relations avec le milieu urbain où ils ont l'intention de se replonger fréquemment. Tous les nouveaux citadins ont eu ce type de comportement à l'exception des deux Baoulé qui semblaient, apparemment du moins, beaucoup mieux s'accommoder des conditions frustes de l'existence villageoise.

Un dernier type de conflits tend à montrer la position intermédiaire et contradictoire des nouveaux citadins au village au sein des stratifications sociales traditionnelles et modernes.

4. *Les stratifications sociales en présence*

a) *Stratifications sociales traditionnelles.* — Si l'autorité des élites traditionnelles n'est pas formellement contestée ainsi que nous l'avons signalé et si le nouveau citadin leur paie le tribut de respect qu'il leur doit de crainte de nuire à sa réintégration, il n'adhère pas cependant à celles-ci d'une manière inconditionnelle. Ainsi était fortement contestée l'action d'un chef de village accusé d'être concussionnaire. Ensuite, dans un autre cas, ce furent deux notables que de jeunes informateurs mirent en cause, les accusant d'abuser de prérogatives d'autant plus désuètes que leurs personnalités n'étaient pas irréprochables (les mêmes jeunes, en revanche, respectaient d'autres vieux qu'ils considéraient comme honnêtes et justes). Enfin un dernier informateur confia qu'il préférerait ne pas trop s'asseoir avec les vieux car le ton montait aussitôt en cas de désaccord et il était alors accusé de manquer de respect.

b) *Stratifications sociales modernes.* — Les différents ressortissants du village qui se trouvent dans leur milieu d'origine n'ont pas les mêmes statuts socio-professionnels en ville. Nous avons noté dans le réseau social moderne au village que le choix de nos informateurs portait sur des amis de statuts équivalents ou encore légèrement supérieurs. Dans plusieurs cas la stratification sociale traditionnelle se cumule avec celle issue du statut moderne, ainsi N. rendit visite à Aboisso à un oncle et à son ami qui occupaient des fonctions plus importantes que les siennes à Abidjan ; dans d'autres, j'ai enregistré des germes de conflits. Ainsi en pays Bété, en Basse-Côte, dans l'est, ai-je remarqué que les ressortissants du village (ou de la région pour les Bété) qui avaient le mieux réussi à Abidjan mettaient certaines distances entre eux et nos informateurs de statut socio-économique inférieur, à moins que ceux-ci n'acceptassent une position de clients. Ceci semble préfigurer un affrontement entre une classe moyenne naissante et une classe supérieure.

Enfin les nouveaux citadins sont jalouxés par leurs compatriotes villageois pour leur relative réussite matérielle. Les jeunes se voient en particulier reprocher par les villageois de leur âge de leur ravir les filles à l'occasion des fêtes du village (faits rapportés par nos informateurs Agni). Ces dissensions sont l'envers des gains de prestige spontanés ou recherchés par le nouveau citadin et mesurent en partie le décalage existant entre leur statut et celui des villageois.

B. GAIN DE PRESTIGE : LE NOUVEAU CITADIN PROTECTEUR

Le fait d'habiter la grande ville assure aux nouveaux citadins une position privilégiée vis-à-vis des villageois. Ceux-ci comptent beaucoup sur leurs compatriotes abidjanais, surtout lorsqu'ils sont lettrés, pour résoudre les multiples difficultés que le monde moderne introduit dans les communautés rurales. Le rôle moteur des nouveaux citadins du sud au sein des associations de modernisation a déjà été signalé. Nos informateurs ont participé à des réunions de l'association qui se tenaient au village. Ils viennent à ces occasions « expliquer » la ville aux villageois.

Les nouveaux citadins assurent la liaison entre la société moderne et leur village. Moins ils sont nombreux et plus ce rôle est important. Les transformations et les servitudes nouvelles qui frappent l'existence des villageois laissent souvent ceux-ci sans possibilité de réponse. Ainsi la plupart des informateurs consacrent-ils un moment de leur séjour pour aller résoudre dans la sous-préfecture voisine les problèmes administratifs des membres de leur famille car les « affaires de papiers » dépassent l'entendement des villageois. Les modifications de la situation économique génératrice d'un appauvrissement relatif des petits planteurs, les nécessités de la modernisation (lorsqu'un village doit être reconstruit, par exemple) engendrent un sentiment d'insécurité de la part des villageois contre lequel ils luttent en rattachant leurs espérances aux représentants du village à la ville. Ceux-ci représentent leur dernier recours et l'on pense que c'est par eux seulement que la situation pourra se transformer. Lors du séjour de B.L. à Yaoudé les vieux provoquent une réunion pour qu'il soit discuté en sa présence de la reconstruction du village. Celui-ci a été détruit voilà trois ans lors de la campagne de modernisation de l'habitat rural. La population vit dans des mesures provisoires. Il est nécessaire d'obtenir un prêt d'un organisme de financement semi-public pour amorcer la reconstruction du village. B.L. explique le fonctionnement du prêt — les villageois l'écoutent intensément. Toutes les pensées se concentrent sur l'enfant expatrié à la ville. Il est chargé d'entreprendre les démarches dès son retour en ville. Il va aussi servir de lien entre ses compatriotes villageois et ceux d'entre eux qui vivent à Abidjan comme lui. Ces derniers s'étaient réu-

nis pour cautionner le projet de reconstruction. B.L. va maintenant leur transmettre les opinions de l'assemblée villageoise. Ce rôle de défenseur des intérêts de la communauté villageoise assure une position privilégiée et un prestige certain au nouveau citadin.

La recherche de prestige est d'ailleurs un des facteurs de décalage entre le nouveau citadin et ses compatriotes villageois. Elle va à l'encontre de cette intégration que le nouveau citadin recherche par ailleurs. Si l'on fait abstraction des super-comportements d'ordre vestimentaire souvent notés dans le processus d'acculturation, que nous n'avons d'ailleurs pas remarqués dans tous les cas, il demeure néanmoins une contradiction fondamentale dans les attitudes de nos informateurs. Le nouveau citadin veut être à la hauteur de l'image que se font de lui les villageois. Dans la plupart des cas il est alors amené à paraître plus riche qu'il ne l'est réellement. Il alimente ainsi par son comportement des demandes d'aide qu'il ne peut satisfaire. Aussi est-il obligé d'écourter ou d'annuler des séjours au village pour ne pas vouloir éclaircir ce malentendu (« Je n'aime pas venir ici quand il n'y a pas l'argent pour les cadeaux », confie un informateur).

Cette volonté de prestige, de statut amélioré, n'a d'ailleurs pas forcément que des effets négatifs ; c'est elle qui conduit les nouveaux citadins à construire au village, dans l'est, en Basse-Côte et dans les villages du centre les plus près d'Abidjan. La maison en dur confirme la réussite sociale citadine. Elle honore en même temps toute la communauté villageoise. Elle est la preuve de l'intérêt que le nouveau citadin prospère porte à son village d'origine. Aussi, à l'inverse, sont critiqués les enfants du village qui « devenus quelqu'un » à Abidjan ne traduisent pas leur réussite sociale par une construction villageoise à sa mesure.

La mission d'intermédiaire entre la ville et le village qui est dévolue au nouveau citadin concerne d'abord les problèmes officiels, administratifs. Un informateur Baoulé reçoit ainsi plusieurs missions à remplir auprès des bureaux ministériels d'Abidjan. J.B. à Ouraghaïo devra aller vérifier les raisons des retards de paiement de la pension de son oncle ancien combattant.

Le nouveau citadin remplit aussi un rôle d'intermédiaire privé. Il revient à Abidjan porteur de très nombreuses lettres ou messages. B.L. au retour de Yaoudé était chargé de 18 lettres destinées à des parents de villageois installés à Abidjan. Il consacra son dernier jour de congé à les distribuer.

C. LE VILLAGE REFUGE — LE NOUVEAU CITADIN PROTÉGÉ

Les compatriotes villageois et plus particulièrement les parents portent assistance au nouveau citadin en échange des différents services qu'il a pu rendre grâce à sa situation abidjanaise. Les séjours au village peuvent être l'occasion de manifester cette solidarité en retour. Le nouveau citadin cherche alors souvent à faire ratifier par sa famille les péripéties de son existence citadine, signifiant bien par là que pour lui tout commence et tout finit dans la communauté rurale dont il est issu. Le nouveau citadin redécouvre « la fonction sécurisante de la tradition » (1). Deux études de cas précisent ce développement, l'un en pays Agni et l'autre en pays Bété.

C., Agni de Zaranou, décide de retourner dans sa famille pour divorcer. Il refuse, en effet, de reprendre sa femme sous son toit à Abidjan car elle est tombée enceinte au cours d'une longue période passée loin de son mari chez des parents. C. ne veut pas assumer la responsabilité de cette paternité. Pour faire accepter sa décision il va se conformer strictement à la procédure traditionnelle. C. avait fait prévenir au préalable sa famille villageoise et en particulier son père par sa sœur aînée à laquelle il avait demandé de venir spécialement à Abidjan pour la circonstance.

Arrivé à Zaranou il commence par informer de la situation ses parents et alliés les plus importants. Il voit ainsi successivement le fils d'un frère du père de son père, son propre père, le mari de sa sœur aînée, les parents de sa femme (ceux-ci ont feint l'étonnement et on demandé à C. ce qui n'allait pas), les sœurs de sa mère, la mère d'un demi-frère de sa propre mère, le chef du village, demi-frère aîné de son père par la mère, le frère cadet de son père, son frère aîné, sa mère, deux amis de son père qui l'ont également conseillé. Il va voir également le frère de la mère de sa femme, oncle utérin de celle-ci à la famille duquel sa femme appartient. Il voit ensuite le mari de sa sœur aînée et des membres de la famille maternelle de son père. Une fois cette première phase terminée C. aura rencontré plus de vingt personnes. Auront ainsi été consultés d'abord ses parents très proches, ensuite le reste de sa famille, enfin la famille de son épouse.

(1) G. Balandier - 1968 - « Tradition et continuité ». Cah. internationaux de Sociologie, vol. 44, p. 10 : « la continuité devient alors le moyen de se protéger contre des bouleversements répétés, contre un avenir dont la configuration reste imprécise. Cette constatation conduit à souligner la fonction sécurisante de la tradition d'autant plus efficace que l'individu s'adapte difficilement aux situations instables ».

Il ne reste plus aux deux familles qu'à se réunir ; le conseil se tient d'abord chez les parents de la femme ; les détails de l'affaire y sont exposés. C. est assisté dans cette première assemblée par un grand oncle maternel (frère de la mère de sa mère), son père, son frère aîné et par les fils du frère de son père. Ce cousin parallèle paternel est le seul membre de la famille paternelle à prendre une part active, à l'exception du père de C. bien sûr, à l'affaire. Il le doit à sa personnalité particulièrement dynamique. C. ne veut pas pardonner à sa femme à l'issue de cette première réunion.

Une demi-journée plus tard les beaux-parents de C. viennent présenter leurs excuses et faire une dernière tentative de réconciliation. Ils savent que C. ne reprendra pas leur fille mais la règle veut qu'ils agissent ainsi. Comme aucune entente n'est plus possible, les ex-beaux-parents fournissent alors des cadeaux, en réparation de l'offense, qui entreront dans la composition d'un sacrifice. Celui-ci aura pour but de protéger C. contre tout malheur éventuel. Le père de l'ex-femme fournit un bouteille de gin et une bouteille de whisky ; l'oncle utérin apporte quatre œufs et un poulet. Il avait été le premier défenseur de l'ex-femme de C.

Pour conclure, le père de C. lui demande d'aller remercier tous ceux qui l'avaient le plus assisté dans le déroulement de l'affaire.

Il retourne voir son cousin parallèle paternel qui avait été son porte-parole, le chef de village qui avait jugé l'affaire, son frère aîné, sa première tante maternelle (la plus âgée) et surtout sa sœur aînée. L'importance du rôle tenu par celle-ci montre la persistance des liens préférentiels qui continuent à unir à sa sœur le nouveau citadin issu d'un système matrilineaire.

Le divorce de C. a été conduit d'une façon entièrement traditionnelle. C. est allé chercher dans son village la solution d'un problème qui l'affectait au sein de son foyer abidjanais.

Dans l'autre cas, un Abidjanais d'origine Bété veut épouser une seconde femme. Il a connu celle-ci tout près du G.F.C.I. à Abidjan. Cependant, si les prémices de son mariage furent citadines, celui-ci se conclura au village. Sa fiancée est originaire d'un village voisin du sien. Il retourne dans sa famille pour s'enquérir auprès des vieux qu'aucune incompatibilité ne s'oppose à cette union car les règles d'exogamie sont très scrupuleusement respectées en pays Bété. La jeune femme effectue un séjour dans la famille de notre informateur. Auparavant elle s'était retirée dans son village de naissance où était venue la chercher une de ses futures belles-sœurs.

De la même façon il serait possible de décrire comment un autre informateur Bété fit intervenir tous les membres de son lignage pour essayer de récupérer un fils qu'il avait eu avec une femme d'un village voisin. Il tenait maintenant à assurer à Abidjan l'éducation de l'enfant qui, jusqu'à présent, avait été élevé par sa mère.

Ce soutien de la communauté villageoise est assuré au nouveau citadin pour toutes les circonstances graves qui peuvent affecter son existence citadine : perte d'emploi, maladie, accident. La famille étendue apporte alors une aide matérielle à ses ressortissants en ville. Ce fut le cas de B.L. qui avait eu un grave accident de voiture trois ans auparavant. Il était alors venu trouver le chef de sa famille (le frère de son père) qui lui avait proposé le soutien financier de la famille.

Lorsque le nouveau citadin tire un bénéfice financier de sa plantation le village est une source de sécurité supplémentaire qui permet justement à ceux (cas J.B. à Ouraghaïo) de rang très modeste d'échapper à la condition des ruraux prolétarisés.

Enfin le village, dans l'existence quotidienne, malgré l'ennui qu'il engendre au bout d'un certain temps, constitue encore pour une large part un refuge. Le nouveau citadin peut se reposer loin des difficultés et des embûches de la vie abidjanaise. Sa position forte vis-à-vis des villageois lui crée un sentiment de sécurité. Même dans l'ouest, où les sites villageois sont moins accueillants, les nouveaux citadins donnent l'impression de venir chercher une compensation à la compétition, aux tensions et à l'anonymat du milieu urbain qui sont si pesants à la première génération.

Le temps passé au village est un temps préservé. Au retour à Abidjan, on bascule dans un monde de soucis quotidiens ainsi que l'exprime J.B., le chauffeur Bété, en murmurant « Sotra » (1), aux portes de la ville, à la vue du premier autobus.

Nous avons vu à travers ce chapitre le processus de réinsertion du nouveau citadin à son village d'origine. Les raisons immédiates qui font retourner le nouveau citadin dans son village n'ont pas été explicitement mentionnées bien qu'elles soient sous-jacentes à tout le développement.

Le nouveau citadin est d'abord rattaché à son village par des liens fonctionnels de nature traditionnelle plus ou moins forts : participation à la vie de la communauté familiale ou villageoise.

(1) Sotra : Société des Transports Abidjanais, qui employait notre informateur pour un labeur bien pénible.

Il retourne ainsi chez les siens d'abord pour des raisons ressortant à l'ordre moderne, de nature économique : sauvegarder des intérêts qu'il a créés dans son village ou dans la petite ville voisine.

Ensuite il peut rechercher un surcroît de prestige grâce à sa position citadine et aussi pour compenser celle-ci suivant la diversité des situations citadines. Le village est, soit une position à conquérir pour faire ratifier le statut citadin, soit une position de repli où l'on se sent protégé, et remplit souvent les deux fonctions à la fois.

Enfin le double statut que veut assumer le nouveau citadin, et qui se résume toujours dans le désir de réintégrer le village avec un statut amélioré, engendre des harmonies et des conflits successifs : on recherche la solidarité familiale, on évite plutôt de participer aux anciennes institutions villageoises (sauf dans le cas des originaires du sud à l'égard des classes d'âge), on veut retrouver sa place au sein de la société traditionnelle tout en faisant reconnaître son statut de citadin.

Cette absence de choix véritable se traduit alors par l'adhésion à un modernisme et à des individus considérés comme facteurs de progrès sur un plan local, plus au niveau des apparences qu'à celui des réalités profondes.

Bien sûr, les nouveaux citadins veulent construire de vastes demeures, électrifier, édifier des centres culturels. Mais rien n'est changé aux structures profondes de la société lorsque celles-ci se maintiennent (structures familiales surtout et aussi croyances traditionnelles comme nous le verrons dans le prochain chapitre).

Et quand bien même le cadre traditionnel disparaîtrait-il, ainsi que cela se produit pour les structures politiques anciennes, le nouveau citadin ne trouve pas ni ne crée des structures de remplacement. En particulier, les rapports à la production demeurent semblables, même si les unités de production augmentent de taille, grâce au développement de moyennes et grandes plantations travaillées par des manœuvres en provenance du nord. Les techniques de production demeurent celles de la culture extensive. Cette volonté de modernisation présente partout, surtout chez les jeunes, n'aboutit pas, par manque de structures d'accueil, sauf dans les cas très individualisés de personnalités particulièrement dynamiques qui, au milieu de leur propre acculturation, ne peuvent pas à elles seules tout changer.

CHAPITRE III

RELATIONS VILLE-CAMPAGNE, INSERTION EN VILLE ET DIFFÉRENCIATION SOCIALE

Les résultats acquis en matière de relations ville-campagne précisent les fondements de l'insertion différenciée notée dans l'étude des formes de solidarité nées en milieu urbain, expliquant aussi la permanence du village à la ville ainsi que les obstacles à l'établissement d'une différenciation sociale moderne, au moins au niveau d'observation choisie. Ces trois points seront successivement développés :

- I. — Relations ville-campagne et intégration à la vie urbaine.
- II. — Le village à la ville.
- III. — Relations ville-campagne et différenciation sociale moderne.

I. RELATIONS VILLE-CAMPAGNE ET INTEGRATION A LA VIE URBAINE

Il s'agit d'une tentative :

A) d'insérer les résultats de l'étude ville-campagne au sein des résultats précédents,

B) de réinterpréter l'ensemble dans la perspective de l'intégration à la vie urbaine.

A. FORMES DE SOLIDARITÉ EN MILIEU URBAIN ET MILIEU D'ORIGINE

Titulaires de revenus très faibles les ruraux prolétarisés sont contraints de restreindre leurs relations ville-campagne à un niveau très bas. Ils subissent alors une insertion négative en ville.

Chaque fois qu'ils le peuvent ils manifestent leur attachement au milieu d'origine.

Ils participent ainsi aux associations volontaires à base régionale ou villageoise dans la mesure de leurs moyens, c'est-à-dire avec des taux d'adhésion plus bas que les nouveaux citadins. Ils n'adhèrent jamais aux associations citadines car ils n'en ont ni les moyens, ni le goût.

Ils aident leur famille, autant que faire se peut, dans le but de retourner en son sein plus tard.

Il ne connaissent pas la ville. Ils possèdent un réseau social très concentré spatialement et socialement dans leur quartier. Ce réseau est encore plus intra-ethnique que celui des nouveaux citadins.

Les nouveaux citadins souhaitent et parviennent à entretenir des relations ville-campagne intenses, prélude à leur retour futur et définitif dans leur milieu d'origine ethnique, puisque ne pas retourner au village signifie s'exclure de la famille villageoise. La crainte de cette exclusion les sensibilise beaucoup à l'aide familiale dont ils subissent le poids sans limite d'autant plus qu'ils culpabilisent leur refus d'aider. Le souci de conserver les liens familiaux, villageois et ethniques se traduit dans les réseaux de relations par l'importance des relations intra-ethniques, et en leur sein, intra-familiales, domiciliées à Abidjan ou encore dans la région d'origine. En conséquence de quoi ils n'entretiennent que peu de relations inter-ethniques. En dehors de leur travail ils vivent dans un milieu homogène ethniquement.

Cependant leur désir et leurs possibilités contradictoires de s'intégrer à la ville se manifestent par une adhésion à des associations à base de solidarité citadine, en concurrence avec celles à base de solidarité villageoise (associations de modernisation ou mutuelles) dans les rangs desquelles ils sont les plus nombreux.

Les citadins présentent seuls une situation cohérente aux différents niveaux d'études. Ils ne souhaitent ni ne maintiennent des relations ville-campagne intenses. Ils ne désirent pas retourner vivre en milieu rural.

Ainsi s'explique la limitation de l'aide familiale à la proche parenté connue et fréquentée. Car ces mêmes parentés constituent la majorité de leur réseau social intra-ethnique. Par contre les relations intra-ethniques que ne justifie pas un lien de parenté sont beaucoup moins fréquentes et moins nombreuses que celles de nature inter-ethnique. Ces dernières représentent près de la moitié de la population des réseaux sociaux des citadins. Les relations inter-ethniques sont alors souvent constituées de personnes de même statut socio-professionnel. Enfin les citadins adhèrent presque uniquement à des associations à base de soli-

darité citadine (groupes d'amitiés surtout) rejetant implicitement sur ce point l'appartenance ethnique qu'ils dénoncent par ailleurs directement dans d'autres cas.

B. MILIEU D'ORIGINE ET INSERTION EN VILLE

L'ensemble de ces résultats s'interprète alors dans une perspective dynamique par rapport à l'intégration au milieu urbain en tant que mesure du changement social.

Les ruraux prolétariés se trouvent à l'origine du processus. Ils désirent retourner dans leur village même s'il ne peuvent assurer un niveau de relations ville-campagne suffisant pour maintenir leur intégration à la communauté de départ. Pour l'instant ils se contentent de satisfaire le mieux possible, malgré leurs faibles ressources, les obligations de l'aide familiale. Ils recherchent l'identification ethnique dans les associations d'originaires de leur région. Ceux-ci sont également les seules personnes rencontrées au sein de leur réseau de relations.

Les ruraux prolétariés sont en même temps coupés de leurs villages et conduits à mener leur existence dans un contexte socialement homogène ainsi qu'en témoignent aussi leurs réseaux de relations. Séparés du milieu rural dans lequel ils espèrent cependant retourner, non intégrés à la ville, ils sont doublement déracinés.

A l'autre bout du processus se situent les citadins. Le faible niveau de leurs relations ville-campagne, la nature altérée de celles-ci, leur refus d'envisager un retour ultérieur en milieu rural, caractérisent l'enracinement urbain des citadins. Dans ce contexte s'expliquent leur réticence à l'égard de l'aide familiale, le caractère inter-ethnique de leurs réseaux sociaux et enfin leur adhésion à des associations à base citadine et inter-ethnique. La ville constitue le milieu physique dans lequel les citadins ont l'habitude d'évoluer. Ils en possèdent une connaissance plus approfondie que les membres des deux autres groupes.

Les nouveaux citadins sont au milieu du processus de changement social. Leur haut niveau de relations ville-campagne et leur désir de retourner un jour ou l'autre au sein de la communauté d'origine expliquent l'ambiguïté et les limites de leur insertion en ville. Comme ils assument une aide familiale importante, le montant de celle-ci entre en compétition avec leurs projets de bien-être citadin. Malgré la présence plus fréquente de relations inter-ethniques que pour les ruraux prolétariés, leur réseau social traduit essentiellement la nécessité d'entretenir les relations familiales, villageoises ou régionales demeurant à Abidjan. En même temps, l'étendue de leur réseau les conduit à mieux connaître la ville tout en restreignant leur champ de perception à la

localisation précise des relations connues. Enfin ils participent à la fois aux deux types d'associations recensées manifestant leur adhésion aux deux formes de solidarité villageoise et citadine avec un net penchant pour la première forme. Doublement enracinés, les nouveaux citadins sont le siège d'une confrontation permanente et spontanée des deux milieux du fait de la permanence à la ville de l'univers villageois dont attestent les prochains développements.

II. LE VILLAGE A LA VILLE

A. LES VILLAGEOIS EN VILLE

Il n'a pas été procédé à une mesure aussi systématique des relations ville-campagne dans le sens village-ville que dans le sens ville-village. Les différentes enquêtes contiennent cependant des éléments qui permettent de circonscrire quelques points de repère pouvant constituer l'amorce d'une étude plus systématique et approfondie des villageois en ville.

1. *Le niveau des échanges*

Dans le questionnaire démographique une place avait été réservée pour les gens qui ne faisaient pas partie des foyers de façon permanente mais qui s'y trouvaient seulement en visite. Le recensement de ces visiteurs avait d'ailleurs soulevé quelques difficultés car, ne résidant pas en permanence dans le foyer, ils ne comprenaient pas que les questions s'adressent aussi à eux. Au surplus ces questions prenaient place à la fin de l'entrevue à un moment où les gens étaient déjà fatigués par cette première prise de contact. Les résultats furent donc très partiels. Cependant, si le nombre des visiteurs a certainement été sous-évalué en valeur absolue, les différences obtenues dans les deux quartiers correspondent à celles déjà notées précédemment.

Seuls ont été retenus dans les résultats suivants les visiteurs dont la résidence habituelle est située hors d'Abidjan.

177 visiteurs venant du village ont été recensés dans les foyers de Marcory. Ce chiffre n'est plus de 46 à Nouveau Koumassi. On sait que dans ce dernier quartier les revenus sont plus bas, les dimensions des cellules d'habitat plus restreintes et l'éloignement plus grand du milieu villageois d'origine. Les résultats précédents qui établissent des relations ville-campagne plus espacées pour la population de Nouveau Koumassi se trouvent donc partiellement confirmés dans le sens village-ville.

Une analyse plus détaillée montre un nombre différent de visites suivant les ensembles. Ainsi à Nouveau Koumassi les propriétaires, qui ont été classés comme nouveaux citadins

compte tenu de leurs revenus, reçoivent plus de visites que le reste de l'échantillon. Il s'agit d'abord des très nombreuses visites de compatriotes et de parents vivant à Abidjan, ainsi que nous l'avons remarqué dans l'étude des réseaux de relations, mais également des visites de parents villageois que les propriétaires peuvent nourrir et héberger.

A Marcory un décompte particulier a été fait pour les foyers des personnes âgées nées hors du milieu d'origine et dans les rangs desquels se recrutent les citadins. Le premier questionnaire n'était cependant pas suffisamment explicite pour pouvoir établir de façon précise l'enracinement urbain. Celui-ci dépend de la chronologie des résidences successives occupées par les enquêtés car un individu né hors du milieu villageois, mais qui y fut replongé très tôt dans sa petite enfance, à la suite de retour de ses parents au village, demeure doublement enraciné du fait de sa réenculturation au village : même si des nouveaux citadins se glissent dans les rangs des personnes nées hors du milieu d'origine, le nombre total des visiteurs reçus par eux en provenance du village est inférieur à celui des autres habitants de Marcory ; il n'a été recensé que 15 visites dans leur cas, à peu près sept fois moins que chez les nouveaux citadins.

Dans une enquête de contrôle effectuée aux tout derniers moments de notre séjour, j'ai mesuré sur des échantillons très restreints (40 ruraux prolétarisés à Nouveau Koumassi, 20 nouveaux citadins et quelques citadins à Marcory) les relations ville-campagne effectuées dans les deux sens sur une période de deux mois.

Il en est résulté :

1) Des relations très faibles pour les ruraux prolétarisés : presque pas de visites au village des ruraux prolétarisés mais peu de visites en provenance du village également. 4 enquêtés sur 40, tous ivoiriens et originaires de régions proches sont retournés chez eux.

Le nombre de visiteurs reçus bien que peu élevé est relativement plus important que ne le laissait supposer la première enquête : 12 visites pour les 40 foyers retenus.

2) Les nouveaux citadins ont reçu de nombreuses visites du village et se sont rendus dans leur famille villageoise pendant cette période de deux mois. Le nombre des visiteurs reçus et hébergés s'élève à 73 pour les deux mois. Chaque enquêté a hébergé au moins une personne. L'un d'eux en a reçu 5 dont une partie de la famille de son père à l'occasion de la maladie de celui-ci. Un autre, dont le village est voisin d'Abidjan, reçoit et héberge une demi-douzaine de parents ou amis chaque mois sans compter les visiteurs qui ne restent que quelques heures.

Les voyages dans le sens ville-village sont plus irréguliers. Certains enquêtés en ont effectués jusqu'à 8 ou 10 en deux mois. Il s'agit toujours dans ce cas d'originaires de villages situés à moins de 100 km d'Abidjan.

D'autres, au nombre de trois, n'ont fait aucun voyage à l'intérieur ; le nombre total de voyages recensé pour cette courte période de deux mois s'élève à 70. Il situe à un haut niveau les relations ville-campagne, un peu plus de 4 voyages pour les 17 personnes en ayant effectués, soit 2 par mois pour chacune d'elles en moyenne.

3) Les citadins : à partir des quelques cas étudiés, il a été constaté que les citadins ont reçu des visites très brèves mais aucun des informateurs n'est retourné dans sa famille extra-abidjanaise. Deux d'entre eux cependant ont fait des courts séjours (le week-end) dans la famille de leur femme. Les citadins qui reçoivent des parents chez eux ne les gardent donc pas : « Les parents viennent à 9 heures le matin, à 10 heures, ils sont repartis » explique l'un d'eux qui poursuit ainsi « ce matin même j'ai chassé un oncle qui aurait bien voulu s'incruster ». Un autre plus conciliant a reçu 3 personnes en deux mois : un oncle maternel deux jours (affaire en justice), une sœur cadette quatre jours (problème familial), une sœur de l'épouse dix jours (visite d'amitié).

2. *Les motifs des visites villageoises*

Les villageois se rendent dans leur famille citadine principalement pour des raisons multiples :

Des affaires familiales pressantes peuvent requérir la présence du parent abidjanais au village ; s'il fait la sourde oreille s'il lui est impossible de se rendre au village, la situation inverse de celles décrites dans le chapitre précédent se présente alors : l'affaire est traitée en ville à la suite de la venue à Abidjan des villageois.

Les villageois se rendent aussi dans leur famille citadine pour demander sur place une aide matérielle. Ils attendent alors que la demande soit satisfaite pour repartir. Une des formes fréquentes de cette aide est l'assistance en cas de maladie. Des villageois viennent se faire soigner à Abidjan et demeurent dans la famille de leurs parents abidjanais pendant toute la durée du traitement. Ce motif a été relevé six fois auprès des 20 nouveaux citadins interrogés. A part le cas déjà signalé, il y a encore celui d'un Agni, laborantin, qui reçoit sa mère et deux jeunes sœurs venues assister à l'opération du père atteint d'une occlusion intestinale. Un autre informateur accueille une sœur, le mari de celle-ci et deux cousins dont l'un d'eux a été victime d'un

accident de chasse. La sœur aînée d'un informateur Bété ayant été opérée, cinq parents de celui-ci sont venus assister à l'opération (la « surveiller » dit-il). Ainsi lorsqu'un parent malade vient en traitement à Abidjan il ne se déplace jamais seul et l'hôte se doit d'héberger les accompagnateurs. Enfin les villageois viennent parfois dans un simple but de visite : connaître la ville ou honorer le parent citadin de leur présence.

3. *Les modalités du séjour en ville*

A partir des quelques cas rencontrés elles semblent se présenter de la façon suivante :

a) *les villageois sont extrêmement dépendants de leur famille citadine :*

— parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de subvenir à leurs besoins ;

— parce qu'ils ne connaissent pas du tout la grande ville, ne parlent pas, bien souvent, de langue véhiculaire (Dioula ou Français) et, sur un plan plus large, ne comprennent pas l'ensemble des signes qui constituent la trame de l'univers urbain ;

b) *il en résulte qu'ils ne quittent guère le périmètre de la cellule d'habitat de leur famille citadine* (observation conduite à Marcory) surtout lorsqu'il s'agit de femmes. S'ils se déplacent c'est en compagnie de leurs parents citadins pour rendre visite à d'autres parents ou compatriotes villageois installés à la ville. Ils demeurent donc dans un univers très homogène ethniquement ;

c) *le droit au retour.* — Lorsque les visiteurs décident de retourner au village leurs réserves monétaires sont depuis longtemps épuisées. Il semble alors largement admis comme un devoir pour la famille citadine d'assurer leur rapatriement dans leur village d'origine ; lorsque l'hôte ne peut pas s'acquitter lui-même de cette obligation, les villageois font alors le tour des parents et amis abidjanais susceptibles de leur donner le prix du transport de retour. La règle est impérative, y manquer, alors qu'on a les moyens de la satisfaire, semble très condamnable. Souvent des informateurs se sont élevés contre les visites intéressées faites chez eux en fin de mois lorsqu'ils touchaient leur salaire par des parents résidant temporairement à Abidjan et désireux de regagner leur village. Cependant, s'ils critiquaient le procédé consistant à leur forcer la main à un moment où ils ne peuvent pas invoquer le manque d'argent, ils ne s'élevaient jamais contre le principe général du paiement du voyage de retour. Même des citadins de seconde génération satisfont à cette dernière obligation ressentie encore comme impérative bien qu'ils soient plus détachés des règles de la solidarité familiale.

Il arrive que des parents s'installent pour de très longues périodes de temps et les informateurs m'apprirent qu'il était alors très difficile de déloger les visiteurs encombrants et souvent récalcitrants. Le cas suivant en témoigne, il est rapporté par un informateur Baoulé, petit commis : « mon beau-frère, celui qui a épousé ma sœur aînée, j'ai été obligé de lui faire palabre pour qu'il s'en aille. Il ne veut pas faire un travail au-dessous de sa connaissance, en fait, il n'en a pas de connaissance, il ne trouve pas de travail. Il a passé un an chez moi. Il commandait lui-même ses plats « aujourd'hui, je veux manger telle chose, aujourd'hui, telle autre ». Si moi je veux manger autre chose que lui n'aime pas il veut que l'on fasse sa cuisine à part... Si je lui disais d'aller coucher au salon il n'était pas content. Il fallait lui donner mon lit, là il était content... J'ai eu des moments difficiles ; à table il ne voulait pas manger sans vin... Je lui ai dit « il y a un an que vous êtes avec moi il faudrait que vous alliez au village pour voir la famille ». Il m'a répondu « il me faut à tout prix trouver du travail » donc il n'a pas voulu partir. On lui a trouvé du travail à la société X. Alors il a voulu commander tout le monde avec son « esprit machin », alors on lui a dit que ce n'était pas ça. Je lui ai trouvé un travail chez un particulier, il m'a dit « je n'aime pas travailler chez un particulier, je ne gagne pas assez ». J'ai répondu « tu ne paies pas un loyer, c'est donc pour toi un plaisir... ». Il n'a pas voulu. Je lui ai dit alors « mieux vaudrait que tu regagnes le village où ta famille t'attend ». Il est parti et il a raconté à ma sœur aînée que j'ai chassé de chez moi. Je lui ai expliqué (à celle-ci) je préfère garder ton enfant qui va à l'école et qui lui peut faire quelque chose après (plus tard). Mais lui, il a vu mon oncle et lui a dit : « je suis allé trouver ton enfant là-bas, il m'a reçu au salon là ; puis il ne m'a pas gardé » jusqu'à ce que mon oncle vienne me dire « cet homme est arrivé chez toi et tu l'as mal reçu », et que les gens du village pensent : « c'est un Européen celui-là ».

B. PERMANENCE DE LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE AU SEIN DE L'EXISTENCE QUOTIDIENNE

Au cours de l'enquête j'ai constaté que nouveaux citadins et ruraux prolétarisés vivaient rarement seuls leur existence quotidienne. La vieille règle villageoise, selon laquelle il est impoli, voire même dangereux, de laisser quelqu'un isolé, se perpétue en ville. Une volonté de s'individualiser, de s'isoler est l'apanage de quelques citadins de seconde génération, d'un niveau de scolarité déjà élevé. Plusieurs des informateurs citadins ont ainsi montré à Marcory le bureau qu'ils avaient aménagé, chacun de leur côté, dans leur chambre à coucher et où ils se retiraient pour travailler.

1. *Les réunions*

Très souvent les citadins de fraîche date vont de réunions en réunions. J'ai pu ainsi participer à de très nombreuses assemblées, allant de la réunion improvisée à la fête de famille en passant par des réunions de ressortissants du même village ou du même quartier de village. Ces dernières sont très fréquentes chez les ressortissants de Basse-Côte. Lors de leur tenue, les préséances villageoises sont respectées ainsi qu'il nous le fut rapporté. Un informateur Adjoukrou décrit, par exemple, une assemblée des gens de son quartier villageois : « nous sommes regroupés par génération dans la même pièce. Il y a des représentants de cinq générations ; celui qui parle doit demander la parole au plus vieux de la première génération. Ceux qui n'ont pas fait la fête de génération peuvent assister à la réunion mais n'ont pas le droit de parler ». Précisons que l'ordre de parole suit celui des générations.

Lors des réunions les moins formelles, les plus improvisées, il revient constamment le souci de trouver la communication, le contact et, si possible, la fusion entre tous les membres du groupe. Un des moyens utilisés consiste à déclencher un « palabre à plaisanterie », conflit fictif dans lequel deux ou plusieurs protagonistes rivalisent de talents oratoires sur une question, prétexte à l'affrontement qu'il est bon de laisser sans solution : par exemple, pour citer deux affrontements dont je fus témoin :

« Vaut-il mieux lire la bible ou les évangiles ? ».

« Est-il préférable de perdre son père ou sa mère ? ».

mais la communication dépasse le contenu des mots car le langage n'est qu'un moyen de déclencher un enthousiasme collectif pour atteindre une surréalité très intense du vécu. Le temps villageois moins fractionné que le temps citadin se réintroduit alors dans le moment présent, le seul vécu vraiment au détriment des projets immédiatement futurs et des rendez-vous éventuels. A plusieurs reprises sans qu'il soit possible de dire qu'il s'agit d'un comportement tout à fait généralisé j'ai relevé cette situation présumée à partir des propos d'informateurs dont je m'étonnais sur le vif qu'ils ne respectent pas leurs projets :

- Lorsqu'on est intégré à un groupe, une fête, il est plus grave et impoli de quitter ses amis avant que la réunion se termine et que l'intensité de la communication décline, que de ne pas se rendre à un rendez-vous situé dans un temps tout à fait irréel dans la mesure où il entre en contradiction avec le moment présent.

2. *Les conflits.*

L'apparition de conflits, réels cette fois, est une occasion privilégiée de se réunir dans des conditions bien différentes de l'atmosphère confiante des assemblées que nous venons d'évoquer. Il semble à première vue que la matière du conflit doive influencer son mode de solution. Plusieurs informateurs ont d'abord dit que seuls les conflits entre parents ou compatriotes étaient résolus au sein du groupe familial ou ethnique. Pour les autres, il était fait appel aux amis sans distinction de liens ethniques ou de liens de parenté. L'identification à la famille ou à l'ethnie connaît en fait une application plus extensive lorsqu'il se présente des difficultés importantes ainsi qu'en témoignent les deux cas suivants :

Un informateur Bété se querelle avec une femme Baoulé auprès de laquelle il désirait recouvrer quelque argent. Il se fait accompagner à plusieurs reprises dans sa tentative de récupération par ses meilleurs amis et compatriotes.

- dans la seconde affaire, un informateur N'Zima assiste son beau-frère qui essaie d'obtenir une location auprès d'une vieille femme Baoulé. Le beau-frère avait décidé de louer en compagnie d'un ami un logement dans une cour de Marcory voisine du Groupement Foncier. Pour cela tous deux devaient payer une caution de 30 000 F. Après un premier versement, l'ami du beau-frère, sans rien dire à celui-ci, part reprendre sa caution et ne veut plus habiter le logement. La propriétaire, furieuse, décide à son tour de ne plus héberger le beau-frère de l'informateur. Celui-là, au demeurant, ne peut plus payer un loyer considéré comme trop élevé pour lui seul. Alors l'informateur, sa belle-mère, plusieurs membres de sa famille se rendent en compagnie de la personne en difficulté dans la cour de la propriétaire pour solliciter de celle-ci la location d'un logement plus petit. La vieille se fait prier et, tour à tour, tous les membres présents de la famille interviennent en faveur du jeune beau-frère de l'informateur. Finalement, la vieille donne son accord mais il faudra payer une nouvelle caution pour la seconde location. Il importe donc de ne pas se retrouver seul dans un conflit. Mais cette aide attendue des amis et des parents implique en contrepartie le devoir d'assistance à ceux-ci dans le cas où ils se trouvent eux-mêmes en difficulté.

L'apparition d'un conflit chez les nouveaux citadins et à fortiori les ruraux prolétarisés précipite le refuge au sein du cadre familial ou du cadre ethnique sous la forme des associations qui en émanent par exemple. Les opinions et les comportements des informateurs concordent sur ce point : tous accordent plus leur confiance à leurs parents et compatriotes qu'à leurs

amis originaires d'une autre ethnie. « Lorsque j'ai des ennuis, je suis plus en sécurité avec les parents et amis de ma région qu'avec les amis extérieurs » (un jeune fonctionnaire Guéré). « Lorsque vous êtes sincèrement en difficulté pour des raisons privées (c'est-à-dire personnelles) il n'y a que les amis de la région pour guérir ce dont vous souffrez » (Baoulé comptable). En même temps on juge préférable d'ouvrir les autres à ses propres difficultés. « Il vaut mieux faire appel aux autres plutôt que de se défendre seuls contre toutes les difficultés de la vie » (fonctionnaire Ebrié). Dans deux affaires de divorce surgies au cours de l'enquête, et différentes du cas rapporté au chapitre précédent, les conflits nés au niveau du couple furent immédiatement pris en charge par les familles respectives de nos informateurs qui s'en remettaient pour une large part à celles-ci dans la recherche d'une solution à leurs difficultés.

Les réunions à Abidjan de tous les membres de la famille étendue, y compris ceux domiciliés au village, les tentatives de conciliation selon les formules prévues dans la société villageoise, manifestaient alors la récupération par le groupe des accidents individuels de l'existence citadine des informateurs. Si l'on dépasse les problèmes strictement familiaux, l'appel aux vieux détenteurs de la tradition constitue aussi la voie normale de solution des conflits naissant dans un contexte urbain chez des ressortissants de cultures aussi différentes que les Agni ou les Guéré. Pour les ressortissants Agni ou Baoulé, les détenteurs de la tradition sont ceux qui connaissent le mieux les proverbes puisqu'il y en a toujours un à la mesure de la difficulté à résoudre. Un informateur évoque l'un de ces juges « il sait vraiment parler l'Agni ; s'il parle deux fois il donne trois proverbes ».

Enfin les associations volontaires à base villageoise ou ethnique jouent un rôle important dans le règlement des litiges qui peuvent naître entre les membres de l'association mais également entre ceux-ci et des personnes extérieures. Les statuts prévoient souvent le règlement de ces conflits et le soutien des membres de l'association à l'égard de l'extérieur une fois établie la justesse de la cause défendue. L'informateur Baoulé, membre dirigeant de l'association Saafoué à Abidjan, est intervenu à plusieurs reprises pour défendre des membres de l'association en particulier dans des affaires d'adultère. Dans l'une de celles-ci, un membre de l'association avait été surpris auprès de la fiancée d'un autre ressortissant Baoulé ; le problème était de savoir si l'on devait payer le prix de l'adultère « alors que le mariage n'était pas vraiment conclu ». Dans la même optique, un informateur Adjoukrou signale, par exemple, qu'un vieux collègue du service administratif où il travaille remplit cette fonction par-

ce que : « on appelle pour trancher les difficultés des compatriotes plus mûrs qui trouveront la solution qui satisfera le mieux à la ville la tradition du village ».

Les citadins ont des attitudes beaucoup plus nuancées et restrictives en matière de conflit. Ceux-ci les renvoient moins à une identification ethnique qu'à la famille, c'est-à-dire la famille proche, connue, établie à Abidjan. C'est au sein de cette famille restreinte et citadine que se résolvent alors les difficultés. Les jeunes citadins laissent même percer des attitudes moins tributaires du groupe devant les conflits éventuels : « Lorsque j'ai des difficultés, je les résous moi-même avec l'aide de ma femme » (jeune fonctionnaire Baoulé). « Quand j'ai des problèmes personnels graves, je les règle moi-même (employé d'assurances Bété, né à Abidjan). « Je suis seul pour régler mes affaires » (technicien Agni, né à Grand Bassam).

C. ACCIDENT, MALADIE, PERTE D'EMPLOI ET SORCELLERIE

Les incidents de l'existence citadine des individus sont interprétés en termes villageois. Une perte d'emploi (ou encore l'impossibilité d'en trouver un), une maladie dont est affecté le nouveau citadin ou un membre de sa famille, un accident d'automobile, seront successivement interprétés comme l'expression de la vindicte d'un membre de la famille à l'égard duquel la victime n'a pas rempli par exemple son devoir d'aide. Les individus renvoient alors ces faits à un système d'explication où les causalités positives (épidémie, imprudence, incidents mécaniques, situation économique) s'estompent devant l'évocation de faits de sorcellerie. On glisse alors de la réalité urbaine à l'imaginaire villageois dont les fonctions équilibrantes dans le milieu rural ne trouvent plus aucun fondement dans la grande ville (1).

Maladie : « Comme je ne les avais pas aidés depuis longtemps, mes beaux-parents ont « gâté » le ventre de ma femme (pour qu'elle ne puisse plus avoir d'enfants ». « Si vous perdez vos enfants jeunes, c'est que quelqu'un vous en veut au village » (on connaît les taux de mortalité infantile en Afrique de l'Ouest).

Aussi, à la suite d'un décès d'un de ses enfants, un informateur de Basse-Côte, d'un niveau d'instruction déjà élevé, a néanmoins intenté un procès en sorcellerie à l'égard de certains membres de sa belle-famille qu'il considérait comme coupables (des beaux-frères en particulier).

(1) Ainsi nouveaux citadins et ruraux prolétarisés font nettement recours à l'explication de leurs déboires par la sorcellerie à la différence de ceux dont L. de Heusch rapporte les opinions dans « Tradition et modernité politiques en Afrique » — Cah. internationaux de Sociologie. Vol. XLIV, 1968, p. 66, en citant un travail de J.C. Mitchell, The meaning of misfortune for urban Africans, in African Systems of Thought, édité par M. Fortes et G. Dieterlen, Londres, 1965.

Incidents économiques : Un autre informateur explique : « mon oncle (frère de sa mère) avant de mourir a jeté un sort à mon petit frère (celui-ci vit chez notre informateur). C'est pourquoi il ne trouve pas de travail ». En l'occurrence, le fils de cet oncle, donc le cousin croisé de l'informateur fait tout son possible pour rattraper les fautes prétendues de son père.

Panne de voiture : L'un de nos informateurs Adjoukrou, responsable de l'action catholique des familles, nous rapporte qu'un de ses amis avait refusé de transporter son oncle en voiture. Deux kilomètres plus loin, la voiture s'arrête et ne veut plus repartir et notre informateur de conclure : « C'était normal, l'oncle était furieux ».

Accidents de voiture : « Les accidents de voiture que j'ai eus, c'est les gens de ma famille qui les ont faits. Ils se sont dit « il est riche. Il faut l'abattre », plusieurs ont avoué m'avoir empoisonné en sorcellerie après mes accidents » (informateur Bété).

Un informateur Agni attribue au fait qu'il n'a pas assez aidé sa famille maternelle un accident survenu aux portes d'Abidjan puisque, bien souvent, le lien entre l'accident et l'explication de celui-ci par la sorcellerie se fait par le manquement aux règles de la solidarité familiale dont les nouveaux citadins considèrent s'être rendus coupables.

Ces remarques sont condensées dans les deux études de cas suivantes où l'on verra comment les informateurs sont amenés à interpréter en termes de sorcellerie deux incidents dont le premier fut d'une extrême gravité ainsi que la transcription suivante du discours de notre informateur Bété en rend compte :

« Il y avait un ancien combattant, un parent qui avait « fait » quinze ans à l'étranger. Quand il est revenu au village, il n'a plus voulu vivre comme les autres. Il s'était écarté du village pour faire un petit campement. Il était très coléreux et il s'imposait à tout le monde. Il battait ceux qui n'étaient pas d'accord parce qu'il était le plus fort. Un jour, un de nos cousins s'est marié. Les trois premières femmes de l'ancien combattant ne savaient pas danser. Mais la quatrième, sa nouvelle, quand elle est entrée sur la place du village, avec ses peaux de singe aux pieds, avec ses grelots, quand elle s'est mise à danser !... Son mari était très heureux. Il s'est emparé de son fusil pour tirer des salves en l'honneur de sa quatrième femme qui savait si bien danser... C'était une joie pour lui de tirer des coups de fusil en son honneur. Dans ces danses, il y a souvent de la « pagaille », on se précipite vers les femmes pour les honorer, on les « ventile » (1),

(1) On leur fait de l'air.

on leur ôte les gouttes de sueur qu'elles ont sur le front et puis on leur donne des jetons (1). Alors dans la danse il a fait un faux pas, il est tombé le fusil chargé car il voulait faire deux ou trois tours de danse avant de tirer. Il y avait plusieurs spectateurs (tout près) mais les plombs ne sont partis que sur la figure de celle qui est morte, la victime, une femme en « état de grossesse » de quatre mois. Si cela n'avait pas été de la sorcellerie les plombs se seraient dispersés pour atteindre d'autres spectateurs... Il y avait une case derrière elle (la victime), le mur n'a pas été touché, mais tous les plombs sont entrés dans sa tête. En plus, il y avait une prédicatrice qui a dit « vous allez danser dimanche, mais ne tirez pas de coups de fusil ». Un homme a caché tous les fusils de ceux qui en possédaient mais il n'a pas pu prendre le fusil de mon parent qui n'habitait pas dans le village. Il ne fut pas prévenu. C'était de la sorcellerie ; des parents de la défunte, gravement malades, l'ont confessé ». En résumant brièvement : il fallait sanctionner l'ancien combattant, l'homme riche et l'esprit fort du village ; l'accident — soi-disant provoqué en sorcellerie — devait permettre d'acheter une décortiqueuse à coton, ce qui fut d'ailleurs le cas...

« Les gens qui nous voulaient du mal se sont concertés en ce sens qu'une semaine avant la danse cette femme avait disparu de sa case. Les portes étaient fermées, son mari était couché. Il s'absente un moment. Quand il revient, sa femme n'était plus à la maison. Il pousse un cri, tout le village se réveille. On cherche la femme. Elle avait disparu. Vers trois heures du matin, les gens reviennent de la brousse. Ils trouvent la femme dans la maison. On lui demande d'où elle vient. Elle ne parle pas. Elle sue à grosses gouttes. Son âme a été vendue aux diables. Il fallait qu'au cours de cette danse cette femme soit tuée parce que ma famille est riche, pour qu'elle donne une partie de sa richesse à cette famille-là de façon à ce qu'elle puisse s'acheter une décortiqueuse. C'est dans ce seul but que les gens ont vendu leur femme. (Notre informateur s'explique, il y a une entente entre les sorciers) « les sorciers de leur famille ont vendu la femme à ceux de ma famille pour qu'on la sacrifie. Ce sont les sorciers de ma famille qui ont poussé le cousin à l'accident parce qu'ils ne profitaient pas de la richesse de mon cousin. Le cousin a donc été désigné en sorcellerie pour commettre le crime. L'autre famille (celle de la victime) a demandé 300 000 F de réparations que j'ai aidé à payer comme j'étais le plus riche avec l'ancien combattant ».

Ainsi l'informateur, par ailleurs très intégré dans les circuits modernes de production d'Abidjan, a été appelé à l'aide par sa famille villageoise. Il voit dans ce drame tous les indices d'un acte de sorcellerie.

(1) Menue monnaie.

1) L'accident inexplicable qui frappe au milieu de la foule une femme originaire d'une famille mal intentionnée à l'égard de la sienne.

2) La personnalité du meurtrier, esprit fort, bravant trop la coutume, n'ayant pas accepté de se réintégrer à la communauté villageoise et n'aidant pas suffisamment sa famille : il fallait donc qu'il « tombe ».

3) Les mauvais présages : la femme avait, paraît-il, disparu pendant deux heures, une nuit précédant de quelques jours l'accident. Une prédicatrice avait bien dit qu'il ne fallait pas faire usage d'armes à feu le jour de la fête.

4) Enfin, après l'accident, des personnes des deux familles (celle de la victime et celle du meurtrier) s'accusent de sorcellerie et confessent leur responsabilité dans l'accident. Ce faisant, elles accréditent la version d'une conspiration occulte des sorciers.

Le second cas est rapporté par un informateur Agni :

« Il y avait trois mois que je travaillais quand j'ai été victime de ces histoires-là. J'ai acheté une serviette de bain, des morceaux de savon et j'ai mis en plus une somme de 5 000 F. J'ai envoyé tout ça au village pour mon père, ma mère et la mère de ma mère. Mes grandes tantes et mes petites tantes n'étaient pas contentes de n'avoir rien eu alors que mon père avait reçu. Un proverbe dit : « les os c'est pour la famille maternelle, la chair pour le père ». Qu'est-ce qui est le plus fort ? C'est les os qui soutiennent la chair et qui sont maternels. Donc l'aide doit surtout aller à la famille maternelle. J'ai reçu une lettre (lettre de reproche de la famille maternelle). Ensuite, ça n'a pas fait un mois et l'on m'a renvoyé du travail. J'ai alors appris que c'était une petite tante la coupable... Quand on est trop jeune, on ne sait pas se protéger. Avant je ne prenais pas de précaution et j'allais dans la famille de mes tantes, je mangeais chez elle. Je ne savais pas encore que la jeune tante n'était pas contente. Quand vous êtes en ville, vous ne vous rendez pas compte que la malédiction tombe sur vous. Après la perte de mon travail, on m'a dit de me protéger. Des parents au village ont consulté des féticheurs et ils m'ont expliqué comment ces malheurs m'étaient arrivés ».

Ainsi, dans le premier cas, l'informateur avait de lui-même interprété en termes de sorcellerie l'accident. Dans le second cas, le jeune nouveau citadin ne vint à cette explication que par l'intervention et l'interprétation de sa famille villageoise. Car celle-ci se charge de rappeler à ses ressortissants citadins l'existence de l'univers villageois lorsque ceux-ci n'y font pas par

eux-mêmes référence (1). Le lien entre l'accident et l'explication par la sorcellerie se fait très souvent par le manquement aux règles de la solidarité familiale dont s'est rendu coupable le nouveau citoyen impliqué. La croyance en la sorcellerie est toujours plus nette que la contestation de celle-ci qui est toujours assortie de réserve et de doute. « Je ne crois pas à la sorcellerie, nous confie un informateur nouveau citoyen, mais quand j'ai affaire à des gens qui y croient, je fais semblant d'y croire aussi, pour être tranquille, car on ne sait jamais le mal qu'ils pourraient vous faire ».

Les décalages entre le milieu urbain et les villages, nés du changement social, engendrent donc de multiples tensions et conflits dont les dénouements sont interprétés, par les intéressés, en termes de sorcellerie (2) et de magie.

III. LES RELATIONS VILLE-CAMPAGNE ET LA DIFFERENCIATION SOCIALE

Les relations ville-campagne agissent sur le degré d'insertion en ville. Elles déterminent aussi, au travers de ce premier processus, le degré de différenciation sociale au sein de la population des deux quartiers étudiés.

Après avoir dégagé de ce qui précède et de quelques données nouvelles les obstacles qui freinent une différenciation sociale, prélude d'une stratification sociale, on relèvera les faits qui constituent les premières conditions d'insertion des habitants de Marcory et Nouveau Koumassi dans une hiérarchie sociale moderne par delà une simple stratification sociale.

A. OBSTACLES A UNE DIFFERENCIATION SOCIALE MODERNE

Ces obstacles couvrent encore pour la majorité de la population des deux quartiers tout le champ de la réalité sociale car ils sont à la fois d'ordre structurel et d'ordre culturel.

(1) Pour un exposé plus systématique de ces différents points, cf. J.M. Gibbal, « Relations ville-campagne et interprétation de la malchance en milieu urbain ivoirien », communication au colloque de Talence sur l'urbanisation de l'Afrique tropicale, octobre 1970.

(2) De semblables comportements ont déjà été observés dans d'autres villes de l'Ouest africain. Ainsi G. Jahoda signale qu'au Ghana la responsabilité des échecs professionnels est souvent mise par la victime sur le compte de personnes de son entourage : G. Jahoda : *Social aspirations, Magic and Witchcraft in Ghana* in « The New Elites of Tropical Africa ». Edited by PC Lloyd. O.U.P., 1966, pp. 207-209.

1. *La famille et l'ethnie*

Pour tous les habitants de première génération citadine (nouveaux citadins et ruraux prolétarisés), les appartenances familiales, villageoises et ethniques constituent encore la seule réalité sociale vécue profondément.

L'existence citadine n'est d'abord pas considérée comme une fin en soi (on ne veut pas devenir vraiment Abidjanais sinon par comparaison avec les villageois) mais comme le moyen de mieux se réintégrer à la communauté d'origine. Elle offre aussi la possibilité d'améliorer les conditions matérielles d'existence, au moins pour les nouveaux citadins, sans qu'il soit pour autant envisagé de demeurer plus tard à Abidjan. L'activité économique exercée d'une manière journalière et le séjour urbain au niveau de toute l'existence des individus se présentent comme des parenthèses sans que soit remise en question, dans la majorité des cas, puisqu'il existe toujours des exceptions qui ont été signalées, l'identification à la famille et à l'ethnie. Les résultats obtenus en matière de solidarité familiale, de réseau social intra-ethnique, de participation aux associations à bases de solidarité rurale et de relations ville-campagne, l'ont abondamment prouvé. Ces résultats ont en même temps souligné la situation contradictoire des nouveaux citadins, due à leur position intermédiaire au sein du processus de changement social qui les amène à assumer également un statut citadin. Ceci se produit grâce à leur plus grande insertion dans le milieu urbain, résultat de leurs niveaux de revenu et d'instruction plus élevés et de leur position dans le système économique moderne.

Pendant, dans le cadre même de cette intégration à la ville, les solidarités familiales et ethniques vont à l'encontre d'une différenciation sociale et de la constitution de groupes sociaux basés sur une différence de statut socio-économique. Nous avons beaucoup insisté sur la multiplicité des statuts des relations des nouveaux citadins. Cette multiplicité engendre alors des rapports de dépendance entre les informateurs et les personnes fréquentées.

Les habitants de Marcory connaissent aussi à travers ce réseau de solidarité ethnique et familiale des personnes influentes, membres des élites dirigeantes, auprès desquelles ils peuvent se rendre. Elles ne sont pas toujours considérées comme faisant partie du réseau social. Aussi a-t-on essayé de cerner leur existence au niveau de l'enquête de contrôle à laquelle il a été fait allusion dans la première partie de ce chapitre. La question était « connaissez-vous des gens bien placés chez qui vous pouvez vous rendre ? ». 12 nouveaux citadins sur les 20 interrogés ont

tenu à citer des membres du groupe dirigeant (hauts fonctionnaires ou personnel politique) auprès desquels ils considéraient pouvoir trouver un appui du fait de leurs origines familiales ou ethniques communes. Ainsi l'un deux, parlant de son protecteur, directeur d'un cabinet ministériel, dit « je peux aller chez lui comme à son bureau ». Un autre nous citant un ministre dit « comme c'est un beau (c'est-à-dire : beau-frère), je vais chez lui à la maison. Un autre encore se réclame de trois hauts fonctionnaires dont deux sont parents avec lui, le troisième étant d'une autre ethnie.

15 ruraux prolétariés seulement sur les 40 interrogés ont cité des personnes qu'ils considéraient comme influentes et auprès desquelles ils avaient accès. Mais, s'il s'agissait toujours d'individus de statut socio-professionnel supérieur à celui de l'enquêté, aucun d'entre eux n'appartenait aux couches supérieures de la société urbaine. Cette situation sera envisagée par la suite.

Le très petit nombre de réponses obtenues pour les citadins n'a guère qu'une valeur indicative. Dans la demi-douzaine de cas enregistrés, trois des informateurs énuméraient des personnalités protectrices. Deux autres ne pouvaient ni ne voulaient citer personne. Quant au dernier, il s'explicitait de la façon suivante : « les recommandations ne sont pas indispensables, on peut expliquer son cas à un ministre ou au président sans les connaître ».

Aucune tendance ne peut être dégagée d'un aussi petit nombre de réponses sinon que les informateurs citadins qui nous donnèrent des réponses positives citèrent, à la différence de la plupart des nouveaux citadins, des personnalités qui n'étaient pas de leur ethnie d'origine. Pour être précis, l'un d'eux, originaire du nord, nomme deux personnes, l'une de la même région mais non pas de la même ethnie, l'autre tout à fait étrangère à la région d'origine de l'informateur.

Le fait de connaître personnellement des individus situés au sein de strates urbaines supérieures à la sienne, n'est pas forcément générateur d'avantages réels. Il donne cependant l'impression, ou plutôt l'illusion, de participer d'une certaine façon à l'existence des personnalités considérées grâce à la liberté d'accès dont l'on jouit auprès d'elles ; grâce aussi aux invitations que l'on en reçoit parfois lorsqu'elles organisent une réception. Cette fréquentation assure également des possibilités d'ascension sociale, de plus en plus réduites, il est vrai, par le biais du protecteur et surtout le sentiment de ne pas être abandonné, de jouir d'une certaine sécurité.

2. *Relations personnalisées et comportement socialisé*

Les rapports avec des personnes de statut différent s'établissent sur un plan personnel et individuel à travers la solidarité ethnique et la solidarité familiale ; les rapports fonctionnels cloisonnés existant dans les sociétés depuis longtemps industrialisées s'en trouvent exclus. Dans la mesure où l'on entretient des relations avec des personnes de statut supérieur et qu'il s'établit avec elles des rapports de dépendance personnelle, celles-ci ne sont pas considérées comme faisant partie d'un autre groupe social. Les nouveaux citadins en particulier les situent seulement à un niveau supérieur de la même hiérarchie. Ils reconnaissent leur supériorité hiérarchique, le caractère dominant de leur situation plus que son caractère différent. Les couches dirigeantes demeurent au moins en apparence un groupe ouvert qui n'est pas perçu dans sa globalité mais à travers tel ou tel de ses membres que connaissent nos informateurs.

A l'inverse de cette personnalisation des relations sociales, les habitants des deux quartiers se montrent très peu individualistes dans la conduite de leur existence ainsi que l'atteste le fort taux d'adhésions aux associations volontaires, la vie de réunions et le mode collectif de solution des conflits. A ces différents paliers de la réalité sociale, la sécurité qu'assument la famille et l'ethnie est aussi un obstacle à l'apparition d'autres formes de solidarité. Celles-ci ne seraient troquées contre les premières que si les intéressés étaient assurés d'en obtenir les mêmes garanties. En d'autres termes, l'absence d'autonomie des individus les conduit à se conformer aux formes traditionnelles de solidarité qui sont les seules existantes. Percevant la conduite de leur vie d'une façon non singularisée les individus en quête de solidarité se conforment à celle que leur offrent la famille et l'ethnie qui ont l'avantage d'être reconnues comme les seules capables de leur assurer pour l'instant la sécurité.

3. *Univers villageois et différenciation sociale citadine*

C'est aussi, bien qu'indirectement, à une personnalisation et une subjectivisation des situations que ressort l'explication par la sorcellerie, donnée par les citadins de première génération, des incidents de la vie quotidienne. Une semblable personnalisation des situations constitue un obstacle à une prise de conscience citadine et a fortiori à une prise de conscience de classe de type moderne. On voit mal comment une personne, qui attribue la perte de son travail à la malveillance d'une de ses tantes qu'il n'a pu aider, pourrait arriver à prendre conscience des conditions objectives de l'emploi à Abidjan, des pressions existant sur le marché du travail devant l'afflux de migrants, de l'incertitude et de l'insécurité qui en résultent alors.

La plupart des nouveaux citadins continuent de raisonner dans le cadre de l'univers villageois en termes de parenté, de rapports interpersonnels non objectivés, de dépendance ou de réciprocité et enfin en termes d'interventions occultes dues à la sorcellerie à laquelle ressortiraient les événements fâcheux de leur existence. La vie du village se perpétue ainsi à la ville en ce sens que seule est reconnue et vécue pour la majorité une différenciation sociale du type de celle qui s'opère dans une société traditionnelle pré-industrielle : les jeunes et les vieux, les pauvres et les riches. De ces derniers on attend un comportement compensateur du fait qu'ils détiennent le pouvoir.

B. LES CONDITIONS D'UNE STRATIFICATION SOCIALE MODERNE

Celles-ci bien que moins nombreuses apparaissent en même temps que les obstacles à son établissement.

1. *La mobilité sociale semble aller en se restreignant*

La mobilité sociale a été grande pendant les années qui ont immédiatement précédé et surtout suivi l'indépendance. Le manque de cadres, la non stabilisation des couches dirigeantes, liées à l'essor économique, laissaient une large place aux initiatives individuelles d'ascension sociale, une fois atteintes les conditions minimum de ce que nous pourrions appeler le « décollage social ». Par là entendons particulièrement un niveau de scolarisation égal au moins au Certificat d'Etudes Primaires amélioré au besoin par une formation post-scolaire. A Marcory le nombre de fonctionnaires et de cadres moyens ou supérieurs de plus de 30 ans, titulaires de leurs emplois malgré un modeste niveau de scolarisation, témoigne de cette période. Cette situation exceptionnelle de grande mobilité sociale semble aujourd'hui dépassée. Les voies d'accès à des emplois supérieurs sont plus normalisées (par exemple, dans la Fonction Publique, il existe des concours administratifs qui permettent à un nombre de plus en plus restreint d'agents administratifs qui permettent à un nombre de plus en plus restreint d'agents de l'Etat de passer du statut de petit fonctionnaire à celui de moyen fonctionnaire, et de celui de moyen fonctionnaire à celui de haut fonctionnaire). Des signes extérieurs de l'affaiblissement de la mobilité sociale ont pu être constatés dans les différents entretiens enregistrés auprès de nos principaux informateurs dont aucun ne faisait partie des couches dirigeantes. Aussi est-ce un aperçu extérieur des couches dirigeantes qui est seulement esquissé.

L'isolement relatif des membres de la classe dirigeante apparaît d'abord dans l'évolution des réseaux sociaux des « social climbers » ivoiriens telle qu'on peut la supposer. Ceux-ci ont tendance, lorsqu'ils accèdent aux strates supérieures de la société, à exclure de leur réseau de relations, aux dires des

informateurs, leurs anciens amis de condition plus modeste. Plusieurs personnes ont expliqué comment s'étaient ainsi relâchés les rapports qu'elles entretenaient avec d'anciens éléments de leur réseau de relation qui s'étaient élevés dans l'échelle des revenus, des professions et du prestige. Ainsi un habitant du quartier, devenu un cadre commercial opulent, se détacha des deux informateurs qui m'avaient signalé sa situation et dont la condition demeurerait plus modeste. Tous les faits semblables qui furent rapportés se ramenaient à la même conclusion morale « quand quelqu'un devient grand, il oublie ses amis ». Le « laissé-pour-compte » récupère parfois sa relation s'il accepte de passer de l'ancienne situation de réciprocité à une situation nouvelle de dépendance.

Un autre indice est constitué par le détachement relatif des membres des couches supérieures de la société à l'égard des associations volontaires au fonctionnement desquelles ils participent rarement d'une façon directe. On peut voir plusieurs motivations cumulées dans une telle attitude. Tout d'abord leur position relativement privilégiée ne leur fait pas éprouver le besoin d'adhérer à ces associations. Leurs responsabilités les amènent, ensuite, à prendre leurs distances à l'égard d'institutions que la politique officielle tient en suspicion.

2. Accès différencié aux membres des strates dirigeantes

Le libre accès à des personnes de haut statut social tend à la constitution de clientèles auxquelles semble participer la majorité de nos informateurs de Marcory. En revanche, lorsque cette possibilité d'accès direct aux représentants du pouvoir disparaît, ou lorsqu'on la refuse, il s'opère une double différenciation : au niveau du groupe dirigeant qui se ferme aux membres des strates socio-économiques inférieures, au niveau de ceux-ci qui, n'entretenant plus des rapports directs avec les premiers, cessent de s'identifier à eux. Pour que le processus soit accompli il leur faudrait alors raisonner en termes de différences. Mais de ces différences, justement, les ruraux prolétarisés ne sont pas conscients dans l'immédiat. Dans aucune des réponses obtenues des habitants les moins favorisés de Nouveau Koumassi n'a été décelée la présence de relations entretenues avec des membres des strates dirigeantes, manifestation d'un autre décalage entre eux et les citadins et nouveaux citadins. Ceux-ci peuvent encore avoir accès aux membres des strates sociales supérieures alors que les ruraux prolétarisés en sont, dès à présent, tout à fait coupés.

Les informateurs de Nouveau Koumassi se sont d'ailleurs mépris d'une manière significative sur la portée de la question qui visait uniquement les relations avec les membres des cou-

ches dirigeantes puisqu'une quinzaine d'entre eux a nommé des protecteurs éventuels, de statut socio-professionnel intermédiaire qui sont en fait des nouveaux citadins : « ... Un frigoriste le seul que je puisse aller voir » nous dit l'un d'eux (les frigoristes sont des travailleurs manuels dotés d'un salaire relativement élevé). Un manœuvre Mossi cite un oncle chef d'équipe, un balayeur Dagari, un commis du service hospitalier ; un ouvrier Senoufo parle de son oncle moniteur d'enseignement. C'est aussi parfois un commerçant auprès duquel l'enquêté peut obtenir de l'argent ou des marchandises. Le cas limite des ruraux prolétarisés est représenté par cet employé d'un photographe du quartier qui se recommande d'un menuisier en rapport avec des représentants des couches dirigeantes qu'il ne connaît pas lui-même : « Lui, il est bien connu des grandes personnalités, par lui je peux avoir de l'aide ». Mais la plupart du temps, les ruraux prolétarisés, qu'ils soient Ivoiriens ou étrangers, ne possèdent pas de relations extérieures à leur condition. « Je n'ai personne pour me secourir » ; « Je ne rends visite qu'à des manœuvres » sont les réponses les plus fréquemment enregistrées dans ce cas. Leur situation est tellement peu comparable à celle des membres des couches supérieures qu'ils ignorent tout de celles-ci.

Citadins et nouveaux citadins sont, au contraire, directement conscients de ces différences, surtout s'ils ne participent en aucune manière à l'existence des couches dirigeantes qui leur sont immédiatement supérieures pour les plus favorisés d'entre eux. Nous retiendrons deux situations pour montrer la différenciation sociale en train de s'opérer : d'une part, celle des plus jeunes dont les statuts sont proches des statuts rencontrés dans les couches dirigeantes (fonctionnaires de catégorie B, par exemple) ; d'autre part, celle des plus âgées (plus de 35 ans) titulaires de statuts socio-professionnels modestes. Les premiers entrent en compétition directe avec les détenteurs actuels du pouvoir qu'ils ont d'autant moins de chance de connaître personnellement qu'ils sont eux-mêmes plus jeunes. Ils prononcent alors souvent une condamnation du système de la clientèle « je connais des gens mais je ne veux pas faire couloir » ou bien « je ne connais personne mais je suis contre le couloir » (c'est-à-dire la méthode consistant à attendre dans un couloir, à la sortie de son bureau, la personne haut placée qui pourra vous venir en aide). La contestation des plus jeunes n'est cependant pas toujours généralisée, ainsi un jeune nouveau citadin, moyen fonctionnaire déclare : « je connais quelques fonctionnaires de ma région mais je voudrais avoir une « connaissance » mieux placée encore ». Cependant, les demandes d'aide, en matière de carrière par exemple, ont beaucoup moins de chances d'être satisfaites que celles présentées par des nouveaux citadins ou des citadins de rang

plus modeste et qui sont donc moins exigeants dans leurs interventions. Si, de surcroît, les seconds sont contemporains de la génération où la mobilité sociale était encore grande (c'est-à-dire s'ils avaient plus de 35 ans en 1967 au moment de l'enquête), ils ont d'autant plus de possibilité de connaître des membres des couches dirigeantes actuelles. Ce fut le cas de plusieurs informateurs qui nous évoquèrent parfois 3 ou 4 personnes influentes, soit pendant l'enquête de contrôle, soit au cours d'entretiens parallèles. Les premiers cités (jeunes occupant les emplois les plus proches de ceux des couches dirigeantes) pourraient constituer l'amorce d'une classe moyenne naissante s'il n'existait pas encore le compartimentage ethnique et familial. Celui-ci, sous son aspect ethnique, est déjà aboli pour les citadins qui sont aussi les moins nombreux comme il ne faut pas l'oublier.

3. Perception différenciée des autres strates socio-professionnelles par les citadins et les nouveaux citadins

Il existe d'abord un début de perception différenciée en tant que groupe autonome des membres des strates supérieures. En témoignent par exemple des propos tels que : « pour vraiment aborder quelqu'un de haut placé il faut être un des leurs » ou encore « je vois rarement ceux-là ; comme ils sont trop « grands », je ne peux pas m'approcher ». Les mêmes informateurs rapportent que les individus dont le statut social s'améliore et qui accèdent ainsi aux strates supérieures de la société ont tendance à abandonner leurs épouses illettrées au lieu d'essayer de les « élever » avec eux. Cette prise de conscience de l'altérité des couches dirigeantes entraîne chez les plus jeunes une remise en question de leurs avantages qui dépasse les simples critiques intérieures au système émises par les « laissés-pour-compte » des générations plus âgées. Dans celle-là les contestataires envisagent plus de transformer les rapports sociaux et les règles établies entre eux et les couches dirigeantes que d'essayer de s'intégrer à ces couches à l'instar de leurs aînés qui suivent le processus de recommandations et de protections en vigueur.

En même temps, à l'autre bout de l'échelle sociale, la stratification issue des statuts socio-professionnels différents isole les ruraux prolétarisés que les gens de statuts plus favorisés fréquentent moins facilement (en témoigne par exemple le petit nombre de relations localisées à Nouveau Koumassi des habitants de Marcory, mentionnées au chapitre consacré aux réseaux sociaux : les seules existantes s'établissent d'abord avec des membres de la famille, ensuite sont situées à la périphérie du quartier dans une strate d'habitat différente de celle étudiée ici). Cependant les attitudes des citadins et des nouveaux citadins à l'égard de la population dominante de Nouveau Koumassi sont moins

nettes que celles qui, bien que minoritaires comme il faut le souligner, commencent à différencier un groupe dirigeant parmi les membres des strates supérieures. A l'égard de Nouveau Koumassi, les propositions sont de trois types :

- a — « Nouveau Koumassi, je ne connais pas, je n'y vais jamais ». On ignore donc ou l'on feint d'ignorer le quartier dans cette première série de réponses ;
- b — « Nouveau Koumassi, c'est surtout un quartier d'étrangers, surtout des Mossi. Il y a aussi beaucoup d'Adjoukrou ». Dans ce genre de réponse la population du quartier est appréhendée en termes d'ethnie et de nationalité ;
- c — « Nouveau Koumassi, c'est un quartier d'ouvriers et de pauvres » ; seul ce troisième type de réponse, qui n'est pas dominant, privilégie pour qualifier la population de Nouveau Koumassi des différences socio-économiques.

Quant aux ruraux prolétarisés eux-mêmes, ils n'appréhendent nullement les représentants des catégories socio-professionnelles supérieures à la leur en tant que groupe mais en termes de rapports inter-personnels de dépendance. Ils possèdent une image admirative de Marcory (plus précisément du Groupement Foncier, appelé « l'Habitat de Marcory »), quartier propre, calme, riche où l'on aime se rendre quand cela est possible. Ils n'ont pas vraiment conscience de leur isolement qui les définit et les différencie négativement du reste de la population abidjanaise.



En mentionnant ce début de différenciation sociale il faut cependant garder à l'esprit que l'interférence des relations ville-campagne avec ce processus annule une partie de ses effets. Les deux seules réalités vécues pour la majorité de la population des deux quartiers demeurent toujours la famille et l'ethnie, d'une façon intense chez les nouveaux citadins et plus atténuée dans les faits bien que souhaitée chez les ruraux prolétarisés. Au terme de ce chapitre, il est bon de rappeler que c'est indirectement, à travers la vision des jeunes citadins et nouveaux citadins, que se dégagent certaines caractéristiques du groupe dirigeant. Une étude systématique de celui-ci, qui serait particulièrement délicate à conduire, devrait permettre de montrer que les membres de ce groupe dirigeant naissant, qu'ils soient de première ou de seconde génération citadine, entretiennent un autre type de rapports avec le milieu rural d'origine, soit une coupure dès la première génération, soit une apparente réintégration avec un rang de notables quel que soit le statut antérieur.

CONCLUSION

Les formes de solidarité et les relations ville-campagne différenciées des représentants des trois ensembles expriment les différences d'urbanisation des hommes suivant qu'ils sont de première ou de seconde génération citadines et qu'ils détiennent des revenus moyens ou de faible niveau. Les citadins sont les plus insérés dans le milieu urbain. Plusieurs éléments de leur situation constituent les signes positifs de leur insertion. Dans la mesure où le milieu urbain d'Abidjan se caractérise par la multiplicité des contacts inter-ethniques virtuellement possibles, le réseau social des citadins, par son taux élevé de relations inter-ethniques, traduit concrètement cette insertion en ville.

L'adhésion préférentielle des citadins à des associations à base inter-ethnique dont les préoccupations ressortissent à des activités engendrées par le milieu urbain, s'apparente au même phénomène. Le caractère informel de ces associations est à l'image de l'environnement social qui les secrète et qui se caractérise par son hétérogénéité et sa faible structuration. Enfin les citadins de seconde génération non seulement acceptent en partie l'isolement individuel, le fractionnement du système de relations et en particulier le relâchement des liens de parenté traditionnelle, mais le plus souvent recherchent ce nouveau mode de vie.

L'urbanisation des citadins prend aussi négativement la forme d'un détachement souhaité et effectif à l'égard du milieu d'origine rural de leurs parents. Ainsi, n'entretiennent-ils plus que des relations restreintes et espacées avec un milieu villageois ethniquement homogène. Leurs relations non-abidjanaises sont plutôt localisées dans des milieux sociaux en voie d'urbanisation (petits centres urbains de l'intérieur par exemple). Leur refus d'aider les éléments de la famille étendue qu'ils ne connaissent pas personnellement constitue un révélateur puissant du fossé qui se creuse entre eux et le milieu d'origine ethnique. Cette distance, vis-à-vis de la famille et du milieu d'origine, se manifeste de deux façons au sein de leur réseau social. Dans un premier temps, refus de fréquenter des personnes uniquement à partir de critères familiaux ou ethniques, à l'exception des membres de la famille rapprochée et connue. Dans un second temps, aggravation de la position précédente par le refus de

lier des rapports avec certains individus, justement parce qu'ils font partie de la famille étendue ou de l'ethnie vis-à-vis desquelles le citoyen souhaite prendre du champ.

L'ensemble de ces faits, détermine l'enracinement urbain des citoyens.

Les nouveaux citoyens présentent aussi un certain degré d'insertion en ville. Celle-ci n'est freinée pour eux que par leur égale volonté, mise en pratique dans les faits, de ne pas se couper de leur milieu d'origine villageois.

Ils s'insèrent en milieu urbain parce qu'ils peuvent répondre positivement à la liberté de choix que ce milieu propose. Ainsi une partie importante de leur réseau social non-institutionnalisé correspond à cette intégration à la ville caractérisée ici par le choix d'individus titulaires de statuts socio-professionnels semblables aux leurs. Avec ceux-là, ils instaurent des relations de réciprocité, d'abord dans un cadre intra-ethnique pour la majorité mais qui peut aussi devenir inter-ethnique pour une fraction non négligeable du réseau social, laquelle varie de 18 à 21 % comme nous l'avons vu. Leur appartenance multiple aux différents types d'associations volontaires rencontrées traduit la même liberté de choix. Choisir d'adhérer, concurremment, à une mutuelle villageoise, à une association citadine dans ses objectifs (groupes d'amitié ou groupes sportifs) et sa composition (présence d'adhérents d'ethnies différentes), aussi précaire et peu institutionnalisée qu'elle soit, permet de concilier le besoin de liberté et celui de sécurité en même temps que s'opère un apprentissage de la vie citadine au contact d'individus originaires de cultures différentes mais en général de statuts socio-professionnels semblables.

C'est cependant l'insécurité engendrée par le milieu urbain qui rejette les nouveaux citoyens vers leur société d'origine (1). Le vide institutionnel de la grande ville, dans la mesure où, d'une part les structures administratives et les équipements socio-culturels (bureaux divers, dispensaires, écoles, centres d'enseignement post-scolaires) sont encore perçus comme extérieurs au milieu dans lequel vit l'individu, et, d'autre part, sont insuffisants en volume et inadaptés aux besoins, souligne plus durement l'absence des institutions villageoises (famille, classe d'âge, groupe d'initiés) que l'émigrant avait pourtant quittées avec soulagement dans un premier stade. Il s'amorce alors pour les nouveaux citoyens un processus inverse du premier :

(1) P. Mercier - 1961 - Remarques sur la signification du « tribalisme » actuel en Afrique Noire. Cah. internation. Sociologie, vol. 31, p. 68.

- repli sur les associations à base ethnique ou villageoise essentiellement tournées vers le milieu d'origine,
- liens multiples conservés et entretenus avec ce milieu d'origine ainsi que l'atteste l'intensité des relations ville-campagne des nouveaux citadins,
- maintien de l'aide aux membres de la famille étendue, et attitude plutôt favorable à l'égard de cette aide.

Tous les facteurs que nous venons d'énoncer s'opposent à une urbanisation plus profonde. A titre de dernier exemple, la voiture qui, dans un premier stade, constitue bien le symbole de l'acquisition du modernisme, très vite dans la vie quotidienne, est moins asservie à la ville et aux distances à parcourir à l'intérieur du périmètre urbain qu'au réseau social, au groupe d'amis et de parents : lors des fins de semaines ou à l'occasion de congés prolongés elle permettra de renouer plus fréquemment avec le milieu d'origine. Ainsi, la voiture n'aboutit pas à une meilleure utilisation de la ville mais contribue à réformer le milieu traditionnel en milieu urbain. Cette ambivalence de la situation des nouveaux citadins est génératrice de tensions, de conflits. Ceux-ci révèlent que la double appartenance, la double fidélité, le double enracinement que souhaitent maintenir les nouveaux citadins les amènent à accumuler des contradictions sans les résoudre.

Les ruraux prolétariés sont les moins insérés en ville. Dans leur grande majorité, manœuvres illettrés accomplissant un travail pénible et peu rémunéré, ils ne possèdent pas les possibilités économiques et culturelles de s'insérer dans le milieu urbain d'une façon comparable à celle des membres des deux autres ensembles. Leur réseau social totalement intra-ethnique, à l'exception de quelques amis de voisinage, est moins important numériquement que ceux des autres ensembles. Leur adhésion à des associations uniquement tournées vers le milieu d'origine (mutuelle) ou recréant en ville ce milieu (groupe de danse) traduit une position défensive vis-à-vis de la ville. Mais en même temps que les ruraux prolétariés résistent à la ville, celle-ci les rejette. Leur très faible niveau de consommation de biens durables, le type d'habitat qu'ils occupent, sont les signes matériels d'une existence domestique encore très voisine de celle du village. Le milieu traditionnel que les ruraux prolétariés essaient de recréer en ville est un milieu très altéré comme le fait apparaître la composition de leur réseau social. Ils possèdent en effet moins de relations familiales que les nouveaux citadins et même que les citadins, soit parce qu'ils sont originaires de contrées lointaines dans le cas des étrangers, soit qu'ils fuient une famille qui s'écarte d'eux dans le cas des Ivoiriens. Au surplus, à l'intérieur du réseau social non familial, l'homogénéité

des statuts socio-professionnels et la communauté de résidence déterminent la majorité de leurs relations. Celles-ci se placent donc sur un plan égalitaire et présentent ainsi un système moins diversifié de relations que les réseaux des nouveaux citadins qui, tout en s'insérant mieux dans la ville, reconstruisent plus aisément la société traditionnelle en milieu urbain.

La prolétarianisation de ces ruraux, qui naît de leurs conditions d'existence citadine caractérisées à la fois par leur position au sein du processus de production et par leur plus faible insertion dans le milieu traditionnel rapporté en ville, se poursuit dans les relations qu'ils essaient de maintenir avec le milieu d'origine. Ils retournent beaucoup plus rarement dans le village dont ils proviennent et où ils ne possèdent, sauf exception, ni maison ni plantation ni taxi-brousse. Leur très faible niveau de relations ville-campagne les éloigne de cette société d'origine malgré leur désir de participer à son existence. Aussi nombreux seront dans leurs rangs ceux qui, devenus étrangers à leur village, ne retourneront pas plus tard dans celui-ci mais resteront à Abidjan avec leurs enfants.

Il est donc incontestable que citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétariés ne connaissent pas le même degré d'urbanisation en ville sans qu'ils se structurent en groupes sociaux aux contours précis.

Ils ne sont pas réductibles aux groupements existants dans les pays anciennement industrialisés, en particulier à des formations de classe prises en tant que groupes sociaux homogènes et hiérarchisés dont les membres occupent une position semblable dans le processus de production et ont conscience de partager des intérêts communs.

Confrontés à cette définition les nouveaux citadins sont les plus éloignés d'une formation en classe sociale. Il en est ainsi non seulement parce qu'ils conçoivent encore leur existence en termes de famille étendue et d'ethnie, mais aussi parce que la réalité de leur système de relations correspond à la représentation qu'ils se font de la vie sociale. Le montant suffisant de leur revenu maintient concrètement leur appartenance ethnique et familiale à travers les relations qu'il autorise à la fois avec le milieu d'origine et à l'intérieur du milieu urbain. Ils s'intègrent ainsi à une double hiérarchie sociale, celle du milieu d'origine et celle de la ville. Leur double enracinement se signale aussi par des références à un système d'explications (magie, sorcellerie) qui, joint aux obstacles précédents, exclut une prise de conscience de classe.

Les conditions objectives de la situation des ruraux prolétarisés sont plus proches de celles d'une classe sociale. Leur faible revenu les isole à la fois de leur famille en particulier et plus largement du milieu rural d'origine où ils ne possèdent pratiquement aucune source de revenu complémentaire. Leurs conditions d'existence en milieu urbain favorisent simultanément leur concentration géographique dans les quartiers les plus pauvres et l'unification de leur réseau social autour d'individus de même statut que le leur. Mais ces derniers sont aussi de même ethnie car les ruraux prolétarisés continuent de concevoir leur position citadine dans la perspective de leur milieu d'origine dont ils sont pourtant objectivement coupés. Aussi leur condition citadine commune ne suscite à leur génération aucune prise de conscience de classe. Les projets et les vœux émis par la plupart d'entre eux traduisent le désir de réintégrer tôt ou tard ce milieu d'origine même si dans la réalité ce retour au village ne doit jamais se produire.

Bien que la condition des citadins de Marcory soit assez proche de celle d'une classe moyenne naissante, il n'existe pas non plus dans leur cas d'adéquation complète entre les caractéristiques de leur groupe et le concept de classe sociale dans son acceptation classique. Les citadins ne participent plus que rarement au cycle des échanges et des relations de la société traditionnelle puisque leurs attaches avec le milieu d'origine qu'ils n'ont pas connu dans leur enfance se sont distendues. Ils se considèrent même souvent comme étrangers à cette société traditionnelle dont ils rejettent les règles jugées trop contraignantes. La nature de leur réseau de relations les intègre, tout comme les ruraux prolétarisés, à un milieu homogène socialement qui comporte de surcroît un fort pourcentage d'éléments inter-ethniques. Ce dernier fait signifie bien que les barrières ethniques ont été franchies une fois pour toutes. Pourtant les citadins de seconde génération titulaires de revenus moyens ne manifestent pas la conscience d'intérêt commun, pas plus qu'ils ne s'organisent sur une base où seraient conjugués leur statut économique (revenu moyen) et leur position citadine commune. Enfin leur nombre est encore trop restreint à l'heure actuelle pour qu'ils constituent une véritable classe moyenne.

Les faits observés dans les deux quartiers d'étude devaient se répéter, au niveau de l'agglomération entière dans toutes les zones d'habitat où domine une population aux mêmes statuts que les habitants de Marcory et Nouveau Koumassi.

Ainsi, pour la majorité de la population abidjanaise, la stratification sociale traditionnelle recouperait celle issue des statuts socio-professionnels citadins. Il serait alors possible de retrouver au niveau de toute la ville le décalage existant entre

les conditions objectives d'existence et les structures sociales d'une part et d'autre part, les systèmes idéologiques dans lesquels est impliquée la majorité des abidjanais qui identifient encore leur existence à la société d'origine en référence à la famille, à l'ethnie et à l'univers villageois.

Au terme de l'analyse conduite au niveau micro-sociologique des deux quartiers, force est donc de conclure qu'il existe un retard de l'urbanisation des hommes sur leur cadre de vie à l'exception de l'ensemble des citadins. Pour les deux autres ensembles, on constate donc un décalage entre les conditions objectives d'existence (insertion dans la réalité matérielle de la ville et surtout types d'emplois occupés) et les références institutionnelles (solidarité familiale, associations volontaires villageoises) ou idéologiques (magie, sorcellerie) qui motivent leurs comportements et leurs actions. Aussi, avais-je été amené, à l'issue de la première version de cette enquête, à insister sur les obstacles momentanés à l'émergence de classes sociales à Abidjan, en demeurant dans la perspective restrictive de l'étude, obstacles momentanés cependant puisque l'évolution en cours laisse à la société abidjanaise la possibilité de se structurer en groupes sociaux plus homogènes tendant vers des formations de classes. En effet, pour les prochaines générations nées à Abidjan et qui seront nombreuses au vu de la proportion majoritaire des moins de quinze ans, la situation globale de chacun tendra à se confondre avec le statut socio-professionnel. Or, s'il suffisait autrefois d'être né à Abidjan pour profiter des avantages du milieu urbain et en particulier de celui de la scolarisation, ceci ne semble plus tout à fait vrai à l'heure actuelle tellement la pression démographique rend difficile la satisfaction des besoins scolaires pour ceux qui ne disposent d'aucun appui. Aussi nous demandons-nous quel sera le statut des enfants des ruraux prolétariés qui éprouvent nettement plus de difficultés que les autres à envoyer leurs enfants à l'école. Le faible taux de scolarisation que nous avons noté dans leurs rangs risque fort, par la suite, de les empêcher de s'élever dans la hiérarchie socio-professionnelle. Si ces enfants demeurent de même statut que leurs parents une fois intégrés à la vie professionnelle, ils prouveront alors l'annulation de la mobilité sociale ascendante au bas de la hiérarchie socio-professionnelle. Dans cette hypothèse il sera particulièrement intéressant de mesurer les relations ville-campagne effectives et souhaitées de ces ruraux prolétariés de seconde génération citadine.

Si les enfants des nouveaux citadins actuels ne font que se maintenir au niveau du statut socio-professionnel de leurs parents ils viendront grossir les rangs de ceux que nous avons identifiés comme étant des citadins dans cette nouvelle hypo-

thèse. Cette population sera beaucoup plus importante numériquement que celle des citadins actuels et se trouvera placée dans la situation objective d'une classe moyenne à la condition qu'elle se soit coupée du milieu d'origine comme à la génération antérieure. Mais il n'est pas non plus certain que disparaissent pour les prochaines générations d'adultes les systèmes de clientèle nés du choix de relations de dépendance personnalisée.

Enfin, les enfants de la classe dirigeante actuelle seront encore plus éloignés du milieu traditionnel grâce aux facilités éducatives qu'ils auront reçues et à l'existence qu'ils auront connue, caractérisée en particulier par la fréquence des séjours à l'étranger où ils auront acquis une partie de leur formation scolaire.

Au surplus, si l'on passe du niveau micro-sociologique à celui de toute la société ivoirienne, si d'autre part, on ressitue celle-ci dans le système d'échanges internationaux qui s'opère au sein des sociétés régies par le mode de production capitaliste et qui se caractérise par la domination du Centre (Europe, Amérique du Nord) sur les sociétés périphériques dépendantes (en particulier les sociétés africaines), le changement de perspective qui en résulte permet un déplacement de la problématique des classes de l'émergence de classes ou groupes sociaux constitués à l'apparition de conflits sociaux ou d'autres symptômes ou antagonismes qui seraient l'expression de classes ou de groupes sociaux homogènes (1) même si la présence de ceux-ci se trouve en partie occultée par le retard de l'idéologie et des institutions sur la base économique.

La Société Ivoirienne se stratifie à partir d'une base économique caractérisée par une double dépendance vis-à-vis des centres européen ou américain développés d'une part pour ses produits et exportations dont les prix de vente suivent les fluctuations des cours mondiaux, d'autre part pour ses industries de transformation dont la croissance est alimentée par des capitaux extérieurs. C'est dans ce cadre économique que s'inscrivent les rapports des différents groupes sociaux en présence. Au sommet de la hiérarchie sociale, les dirigeants qui contrôlent l'appareil étatique, les échanges avec l'extérieur et l'implantation d'industries étrangères, tendent à constituer une classe sociale distincte qui émerge de la société ivoirienne pour mieux la domi-

(1) cf. l'excellent mémoire de maîtrise de J.P. Dozon, « Mode d'expression et manifestations des classes sociales en Afrique Noire », Université René Descartes 1971.

Je suis redevable à son auteur, après de nombreuses discussions avec lui de la reproblématisation des classes sociales en Côte-d'Ivoire.

ner. Le concept d'élites qui semble pertinent pour qualifier la réalité de ses strates supérieures de la société dans d'autres pays et à d'autres moments (1) semble dépassé dans le cas ivoirien.

Une vérification empirique de cette hypothèse consisterait à mesurer la fermeture de ce groupe dirigeant à travers l'étude des réseaux sociaux et des mariages de ses membres. Conscients de leurs intérêts et de leur mode de vie communs ils concentrent entre leurs mains le pouvoir et la richesse. Les individus qui occupent les positions intermédiaires de la hiérarchie sociale, moyens fonctionnaires, et cadres de commerce et de l'industrie, au rang desquels s'inscrivent citadins et nouveaux citadins de Marcory et de Nouveau Koumassi, se trouvent en conflits réels d'intérêts avec le groupe dirigeant dans leur tentative permanente d'accéder à la même richesse, sous la forme de constructions à but locatif à Abidjan, de plantations à l'intérieur. Ils ne bénéficient pas pour cela des mêmes avantages (prêts, conseils, autorisations administratives) que les membres de la classe dirigeante ; ils se heurtent même à des difficultés de plus en plus nombreuses du fait de la fermeture du groupe supérieur. Ces antagonismes se sont déjà manifestés au niveau politique (2) dans d'autres pays et sont latents dans la société ivoirienne actuelle.

Le groupe des marchands de type traditionnel (transporteurs, commerçants) entretient avec la classe dirigeante des rapports complexes à base de collaboration mais aussi de rivalité. Malgré son enrichissement actuel, ce groupe n'a pas d'avenir, à moins qu'il ne transforme profondément ses pratiques économiques, parce qu'il est condamné à terme par l'extension du Mode de Production Capitaliste. Il subit en dernière instance la domination des bureaucrates détenteurs de la technicité moderne et du contrôle des rouages de l'Etat.

En milieu rural il existe d'abord une immense masse paysanne au niveau de vie très bas malgré l'accroissement en valeur absolue du revenu moyen par tête pour toute la Côte-d'Ivoire depuis la dernière décennie. Viennent ensuite les moyens et les petits planteurs qui présentent une homogénéité certaine de statut socio-économique, surtout pour les premiers d'ailleurs. Ceux-ci se trouvent en compétition avec les possesseurs de grandes exploitations agricoles qui sont le plus souvent détenteurs d'un emploi citadin et qui disposent par cela même de moyens financiers et techniques incomparables avec les leurs. En commun avec

(1) cf. P.C. Lloyd - 1966 - *The New Elites of Tropical Africa* - Oxford University Press - en particulier la définition qu'en donne P. Mercier p. 370 de l'ouvrage dans l'article intitulé « Elites et Forces politiques ».

(2) P. Mercier, 1965, « Classes sociales et changements politiques récents en Afrique Noire » — Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. 38.

les grands propriétaires, ils utilisent dans la zone forestière les services de manœuvres étrangers qui constituent un véritable lumpen prolétariat connaissant une situation d'exploitation caractérisée sans organisation spécifique jusqu'à présent, et sans prise de conscience de classe.

Enfin, il faut mentionner un autre groupe social important celui des descolarisés. Lors d'une enquête ultérieure, aux observations rapportées dans cet ouvrage et portant sur les jeunes scolarisés des petites villes ivoiriennes, j'ai pu délimiter un groupe social important par le nombre de ses membres et par les contradictions qu'ils cristallisent, qui est constitué par la population de jeunes amenés à interrompre leurs études, pour diverses raisons. Les descolarisés se trouvent en situation conflictuelle à la fois avec leur milieu familial d'origine, leurs anciens camarades d'école, et enfin le monde adulte des employeurs éventuels. Ils se rattachent momentanément au groupe des sans-emploi dont la proportion était sensiblement moindre jusqu'à ces dernières années que dans d'autres sociétés africaines contemporaines et pour lesquels il manque encore des données précises sur le plan ivoirien.

Après ce rappel schématique des principaux traits de la société ivoirienne tels qu'ils n'apparaissent pas dans l'étude micro sociologique centrée sur Marcory et Nouveau Koumassi, il importe de préciser quels sont les antagonismes fondamentaux et quels sont les antagonismes secondaires compte tenu du « poids fonctionnel » des différents groupes sociaux en présence (1). Au niveau d'une analyse générale de l'Afrique Tropicale Contemporaine, les masses paysannes et les masses de non-travailleurs semblent être les plus touchées par les effets de la domination du centre sur la périphérie qui engendre un double antagonisme appareil d'Etat/masses paysannes, appareil d'Etat/masses de non-travailleurs (2). Sur le plan ivoirien les antagonismes entre les représentants des classes moyennes naissantes et les dirigeants, qui de tous les conflits existants sont sans conteste les plus apparents, ne font que reproduire le système puisqu'il s'agit d'une compétition pour le contrôle de l'appareil étatique et l'accession à la richesse et non pas d'une mise en cause de l'organisation sociale existante. Il semble en aller de même des rapports classe dirigeante/moyens planteurs et marchands qui demandent plus un réaménagement de leurs intérêts qu'une transformation radicale de la situation. Par contre, le petit paysannat d'une part, qui subit la pression directe de l'appareil bureaucratique et le lumpen-prolétariat agricole étran-

(1) J.P. Dozon.

(2) Idem.

ger de l'autre, soumis à la domination de tous, l'un et l'autre dans une situation extrêmement défavorisée, incarnent des intérêts difficilement conciliables avec ceux des autres groupes sociaux. La situation des sans-emplois est plus délicate à circonscrire. Il existe d'abord une nette différence entre les sans-emplois illettrés, masse flottante composée pour une bonne part de non-ivoiriens (nous manquons de données précises) et les scolarisés sus-mentionnés. Tout amalgame entre ces deux groupes fausserait la compréhension de la réalité. Les descolarisés d'ailleurs n'entendent pas du tout être confondus avec les premiers. Ils s'opposent même violemment aux sans-emplois d'origine étrangère. Leur révolte réelle et profonde dans leur situation actuelle naît essentiellement du décalage entre leurs aspirations professionnelles ou scolaires (poursuite de la scolarité) et les possibilités qui leur sont offertes compte tenu de leur peu de qualification. Ainsi l'une des revendications essentielles des descolarisés, ayant constitué le gros des manifestants qui défilèrent dans les rues d'Abidjan au début d'octobre 1969, était « du travail pour les Ivoiriens en priorité ».

Une fois esquissées les contradictions principales de la société ivoirienne (petit paysannat/bureaucratie, manœuvres étrangers/employeurs ivoiriens, et accessoirement sans emploi/classe dirigeante), il resterait à en analyser le mode d'expression, en l'absence d'affrontement au niveau politique. Il conviendrait en particulier de savoir si le mode de présence des classes sociales, dont les conflits latents sont l'expression, s'opère à travers une production idéologique spécifique, manifestation du déplacement des antagonismes sociaux à un autre niveau, ainsi qu'on a pu l'analyser dans d'autres régions d'Afrique. Au demeurant, la position des citadins, des nouveaux citadins et des ruraux prolétariés se trouve relativisée par l'adoption de cette nouvelle problématique en ce sens que leur poids fonctionnel paraît moindre que celui d'autres groupes sociaux qui les englobent et que les clivages et le lieu principal des contradictions de la société ivoirienne se trouvent ailleurs (opposition paysannat-bureaucratie par exemple) que dans le phénomène urbain proprement dit même s'il s'opère des recoupements.

En l'absence d'événements historiques susceptibles de cristalliser les conflits et d'exacerber les contradictions de la société ivoirienne, la première hypothèse de l'évolution de la société abidjanaise vers une société de classe au rythme de l'urbanisation des nouveaux arrivants demeure cependant pertinente pour rendre compte du procès en cours.

Mais il demeure encore tout un aspect de la réalité qui échappe à l'analyse et qui constitue pourtant la tonalité des rapports sociaux de la ville africaine moderne dont seule une

observation très fine de la vie quotidienne pourrait rendre compte. Bien qu'il n'existe pas à Abidjan un art de vivre comparable à celui qui se laisse encore deviner dans les cités plus anciennes telles Accra ou Lomé, on y ressent néanmoins un rythme spécifique de la vie africaine citadine. Cette pulsion profonde en 1968, se retrouvait en partie dans les compositions des orchestres ivoiriens, tel celui d'Amédée Pierre pour le pays Bété ou des Rythmes de la Bia pour les Agni du Sanwi où les thèmes afro-cubains sont enrichis en contrepoint par les musiques, les chants et les proverbes issus directement des cultures d'origine. En même temps, la multiplicité des contacts finit par créer une grande intensité des rapports inter-individuels, même chez les ruraux prolétarisés aux relations appauvries, intensité qui a disparu dans les sociétés anciennement industrialisées. Ces rapports sociaux intenses qui sollicitent constamment les nouveaux habitants de la ville en lutte contre l'anonymat et pour cela désireux de se faire, à tout instant, reconnaître, alliés aux duretés de l'adaptation à une culture technicienne, atteignent souvent la limite de la résistance individuelle et aboutissent à l'éclatement des personnalités. Car sous les apparences d'une vie perçue dans un perpétuel et idéal présent, se cache une grande difficulté à assumer le changement social qui se résout dans une incessante fuite vers un avenir dont on découvre l'existence en même temps que l'on ne prévoit rien de son éventuel contenu.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	12
I — MARCORY ET NOUVEAU KOUMASSI : CRITERES DE DIFFERENCIATION	30
<i>Chapitre I — Marcory et Nouveau Koumassi : deux quartiers aux populations différentes</i>	34
I — Structures démographiques et ethniques	37
A — Pyramide des âges	37
B — Ethnie du chef de famille et population totale par ethnie	43
II — Les phases de l'insertion en ville	51
A — Le lieu de naissance	51
B — Date d'arrivée à Abidjan	54
C — Date d'arrivée dans le logement actuel	58
D — Durée du séjour urbain intermédiaire	58
III — Statut socio-économique des chefs de famille	58
A — Statut professionnel	60
B — Niveau de revenu	64
C — Niveau d'instruction	69
IV — Milieu d'habitat et consommations de biens durables ..	71
A — L'habitat	71
B — Consommation de biens durables	79
V — Structure socio-économique des foyers	83
A — Morphologie des foyers	83
1 — Dimensions	83
2 — Composition des foyers	83
3 — Familles polygamiques et mariages inter-ethniques	90
B — Structure économique des foyers	93
<i>Chapitre II — Insertion en ville et différenciation sociale : choix des critères</i>	100
I — Critères écartés - critères retenus	102
A — Critères écartés	102
1 — L'âge du chef de famille	102
2 — La date d'arrivée à Abidjan	103
3 — Le niveau d'instruction - la religion	103
4 — Origines ethno-géographiques	104

B — Critères retenus	106
1 — Le revenu	106
2 — Le lieu de naissance	107
II — <i>Incidence du revenu et du lieu de naissance sur l'insertion en milieu urbain</i>	108
A — Marcory : tranches de revenus comparables - lieu de naissance différent	108
1 — Les chefs de famille de première génération.	108
2 — Les chefs de famille de seconde génération.	115
B — Nouveau Koumassi : milieu d'origine villageois - bas niveau de salaires	119
III — <i>Les étapes résidentielles</i>	123
A — Citadins de première génération titulaires de revenus moyens	124
B — Manœuvres et petits salariés de Nouveau Koumassi	127
C — Citadins de seconde génération titulaires de revenus moyens	128
<i>Conclusion — Citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétarisés</i>	129
II — LES FORMES DE SOLIDARITE EN MILIEU URBAIN	134
<i>Chapitre I — Les réseaux de relations : stratification villageoise et stratification urbaine</i>	137
I — <i>Morphologie des réseaux de relations</i>	138
A — Taille	138
B — Composition	142
1 — Données d'ensemble et méthode d'analyse.	
2 — Le réseau intra-ethnique	145
3 — Le réseau inter-ethnique	151
C — La localisation	158
II — <i>Fonctionnement du réseau social</i>	162
A — Fréquence	162
B — Contenu des relations	165
1 — Expression matérielle de la dépendance et de la réciprocité	167
2 — Fondements des relations égalitaires et des relations hiérarchisées en milieu urbain	171
3 — Variantes et restrictions aux principales séries de dépendance et de réciprocité	178
III — <i>Réseaux sociaux, insertion en ville et stratification sociale</i>	180
A — Les nouveaux citadins et le changement social ..	181
B — Les citadins et l'enracinement urbain	197
C — Les ruraux prolétarisés : les relations appauvries.	205

<i>Chapitre II — La solidarité familiale</i>	215
I — <i>Les données matérielles de la solidarité familiale</i>	218
A — Les formes de l'aide	218
1 — Aide en espèces	218
2 — Aide en nature	219
3 — Position relative des deux formes d'aide ..	220
B — Les bénéficiaires de l'aide	220
1 — Le nombre de parents aidés	220
2 — Qualités des parents aidés	221
C — Montant de l'aide	226
D — Aide en retour	227
II — <i>De l'aide spontanée et justifiée à l'aide contrainte et au refus d'aider</i>	231
A — Les positions extrêmes	231
B — L'aide motivée	232
C — Les limites au principe de l'aide	234
D — L'impossibilité d'aider	236
III — <i>La solidarité familiale, mesure du changement social</i> ..	236
A — Citadins, nouveaux citadins, ruraux prolétariés et aide familiale	237
1 — Les ruraux prolétariés et l'aide familiale réduite	237
2 — Les nouveaux citadins et la contrainte de l'aide sans limite	239
3 — Les citadins : l'aide maîtrisée	244
B — Aide familiale et changement social	246
<i>Chapitre III — Les associations volontaires et insertion en ville</i>	249
I — <i>Identification et présentation des associations volontaires.</i>	251
A — Le niveau d'adhésion	251
B — Les appartenances multiples	252
C — Les différents types d'associations	253
II — <i>Formes, objectifs et réalisation des associations volontaires</i>	257
A — Les associations à base de solidarité rurale	257
B — Les associations de modernisation	269
C — Les associations à base de solidarité citadine ...	275
III — <i>Associations volontaires, adhérents et société globale</i> ..	279
A — Les citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétariés dans les associations volontaires	279
B — Associations volontaires et stratification sociale..	281
C — Associations volontaires et société globale	283

III — LES RELATIONS VILLE - CAMPAGNE	286
<i>Chapitre I — Les relations ville-campagne des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétariés</i>	287
I — <i>La mesure des relations ville-campagne</i>	287
A — <i>Fréquences</i>	287
B — <i>Fondements des fréquences</i>	290
1 — <i>Facteurs principaux</i>	290
2 — <i>Facteurs secondaires</i>	294
3 — <i>La position des citadins</i>	295
II — <i>Modalités des séjours au village</i>	298
A — <i>Les différents niveaux de relations ville-campagne.</i>	298
B — <i>Les relations ville-campagne des citadins, nouveaux citadins et ruraux prolétariés</i>	302
III — <i>Liens économiques avec le milieu d'origine et projets d'avenir</i>	308
A — <i>Les liens économiques</i>	310
1 — <i>Volume des investissements</i>	310
2 — <i>Nature des investissements</i>	312
B — <i>Projets d'avenir : demeurer à Abidjan ou retourner au village</i>	314
<i>Chapitre II — Les nouveaux citadins au village</i>	325
I — <i>Diversité des réintégrations</i>	327
A — <i>Les différents cas d'études</i>	327
B — <i>Diversité des situations des villages d'origine</i>	329
C — <i>Diversité des statuts des nouveaux citadins</i>	336
II — <i>Processus identique de participation à la vie de la société villageoise</i>	338
A — <i>Le nouveau citadin tisse à chaque retour un réseau social significatif de sa double appartenance</i>	338
B — <i>Le nouveau citadin se réintègre dans les structures du village</i>	343
C — <i>Le nouveau citadin participe à la vie de la communauté d'origine</i>	347
III — <i>Les limites de l'identification : conflits, contradictions, gain de prestige et recherche de protection</i>	353
A — <i>Contradictions et conflits</i>	353
B — <i>Gain de prestige : le nouveau citadin protecteur..</i>	358
C — <i>Le village refuge : le nouveau citadin protégé ..</i>	360
<i>Chapitre III — Relations ville-campagne. Insertion en ville et différenciation sociale</i>	364
I — <i>Relations ville-campagne et intégration à la vie urbaine..</i>	364
A — <i>Formes de solidarité en milieu urbain et milieu d'origine</i>	364
B — <i>Milieu d'origine et insertion en ville</i>	366

II — <i>Le village à la ville</i>	367
A — Les villageois en ville	367
B — Permanence de la société villageoise au sein de l'existence quotidienne	371
C — Accident, maladie, perte d'emploi et sorcellerie..	375
III — <i>Les relations ville-campagne et la différenciation so-</i> <i>ciale</i>	379
A — Les obstacles à une différenciation sociale mo- derne	379
B — Les conditions d'une stratification sociale moderne.	383
CONCLUSION	388



ACHEVÉ D'IMPRIMER PAR
LES PRESSES DU PALAIS-ROYAL
65, RUE SAINTE-ANNE - PARIS
2^e TRIMESTRE 1974
N^o IMPRESSION 3632
Groupement économique France Gutenberg

Jean-Marie Gibbal : Citadins et villageois dans la ville africaine

Dans cet ouvrage, J.-M. Gibbal étudie la stratification sociale de la population d'Abidjan, à partir de l'inégale insertion en milieu urbain des nouveaux habitants de la ville. Il a choisi pour cela deux quartiers récents et caractéristiques de la croissance urbaine des vingt dernières années : *Marcory*, quartier d'habitat aisé, bénéficiant d'un équipement moderne, *Nouveau Koumassy*, quartier pauvre aux logements médiocres.

L'auteur fait apparaître trois ensembles sociaux. Les *nouveaux citadins* sont nés et ont grandi dans un milieu villageois et ethniquement homogène avec lequel ils développent leurs échanges à mesure que se consolide leur position à Abidjan. Leur situation se caractérise par cette double appartenance. Les nouveaux citadins adhèrent à la fois à des associations à base de solidarité rurale et à des associations urbaines. Ils fournissent une aide familiale très lourde. Leur double enracinement est gros de contradictions et de conflits difficiles à dépasser au niveau de leur génération.

Les ruraux prolétarisés subissent un double déracinement. Nés comme les précédents en milieu rural, ils occupent les emplois inférieurs de la hiérarchie et perçoivent de très bas revenus, qui ne leur donnent pas les moyens d'échanges économiques réguliers avec leur village et ne leur permettent pas d'assurer une aide familiale élevée. Coupés de leur village, les ruraux prolétarisés sont aussi mal insérés dans la ville. Ils vivent repliés sur leur quartier d'habitat et n'adhèrent pas aux associations urbaines.

Les citadins sont nés en ville dans une société hétérogène. Ils n'identifient pas leur existence aux destinées de leur ethnie d'origine, ni à celle de la famille étendue. Ils limitent leur aide familiale aux parents connus à l'exclusion des membres de la famille villageoise. Ils constituent l'amorce d'une classe moyenne naissante. Ils sont encore très peu nombreux, étant donné la croissance récente d'Abidjan.

Les chercheurs de langue anglaise ont multiplié, au cours de ces dernières années, les publications sur les villes d'Afrique Tropicale, mais il n'existe pratiquement pas d'ouvrage en langue française. Celui-ci devrait concerner tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique Tropicale et aux processus du développement urbain.

Bibliothèque d'Anthropologie dirigée par Maurice Godé
Presses Universitaires de Grenoble & François Maspero édi